2017_01_Pelle_a_chnis_n37 3
2017_02_Pelle_a_chnis_n38 15
2017_03_Pelle_a_chnis_n39 27
2017_04_Pelle_a_chnis_n40 39
2017_05_Pelle_a_chnis_n41 51
2017_06_Pelle_a_chnis_n42 63
2017_07_Pelle_a_chnis_n43 75
2017_09_Pelle_a_chnis_n44 87
2017_10_Pelle_a_chnis_n45 103
2017_11_Pelle_a_chnis_n46 115
2017_12_Pelle_a_chnis_n47 127
2018_01_Pelle_a_chnis_n48 139
2018_02_Pelle_a_chnis_n49 151
2018_03_Pelle_a_chnis_n50 167
2018_04_Pelle_a_chnis_n51 179
2018_05_Pelle_a_chnis_n52 191
2018_06_Pelle_a_chnis_n53 199
2018_07_Pelle_a_chnis_n54 211
2018_09_Pelle_a_chnis_n55 227
2018_10_Pelle_a_chnis_n56 243
2018_11-12_Pelle_a_chnis_n57 255

LA PELLE À CHNIS

DOUANES Solidaires Section de Franche-Comté

numéro 37 – janvier 2017

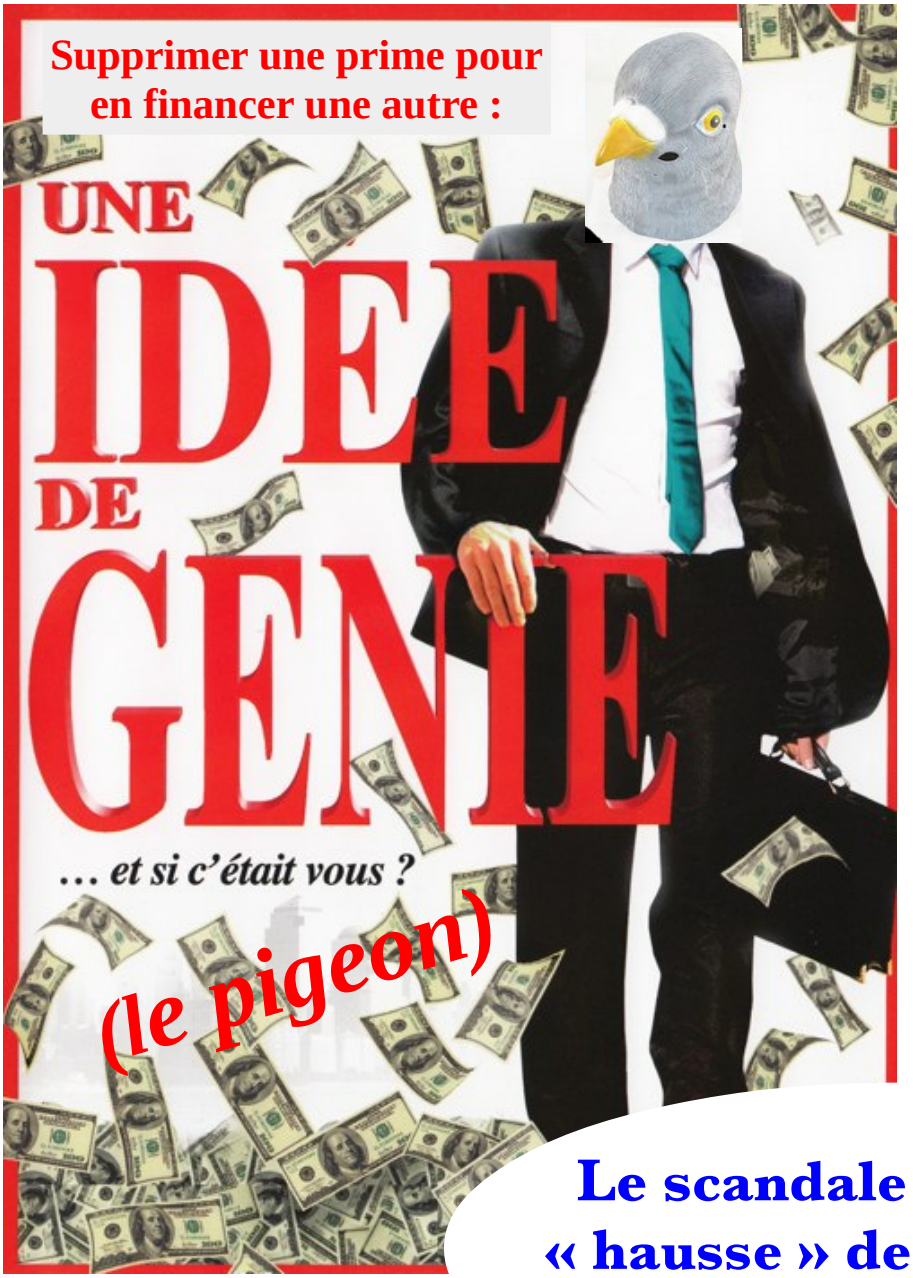

Le scandale derrière la « hausse » de l'Indemnité Mensuelle de Technicité *(page 6)*

AGENDA DE FÉVRIER

- **07/02** : CAPC cat. C TAM 2017.
- **09/02** : CAPC cat. B TAM 2017.
- **14/02** : CAPC cat. A TAM 2017.
- **28/02** : GT Masse : suites du référé de la Cour des Comptes.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *CR CAPL cat. C et B TAM 2017* (p 4)
- *CHSCT : l'exemple de l'Insee* (p 5)
- *hausse de l'IMT : vraiment ?* (p 6)
- *CR GT Masse sur l'accueil des enfants de douaniers en cité* (p 7-8)
- *CR GT arme longue 24/01* (p 9)
- *silence, on empoisonne… !* (p 10-11)
- *grilles de sudoku / calendrier de la paye 2017* (p 12)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 63 66
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

@ www.solidaires-douanes.org
Solidaires-Douanes
@SolidR_DOUANES

Des satisfactions pour 2017

Nous pourrions lister ici l'ensemble de ce qui ne va pas et que l'on souhaiterait voir changer ou disparaître en 2017 (il y a de quoi noircir plusieurs pages !). En tête de liste apparaîtrait très certainement le PSD. Vous savez le mot que la DG et les DI n'emploient plus dans leur communication mais remplacent par « pôles de contrôle régionaux », « SGC », « grands axes de contrôles » …

NON. Nous allons adopter la positive attitude pour débuter cette nouvelle année. Nous allons parler de ce qui va en ce début d'année.

Passons rapidement sur l'annonce du départ imminent de notre cher Directrice Générale. Pas une victoire à proprement parler mais au moins le départ d'une personne peu appréciée y compris à Montreuil.

À compter du 1er mars, les unités SURV de la DR accueilleront 21 nouveaux stagiaires qui permettront de combler les départs en retraite et les mutations. Cela faisait bien longtemps que nous n'avions pas reçu autant de nouveaux collègues. C'est à souligner. Même si ce fut au prix, rappelons-le, de 137 morts dont 2 de nos collègues de la DG.

Cela permettra par ricochet d'accroître le nombre des locataires de logements Masse, pérennisant ainsi nos 4 cités (Delle, Les Rousses, Morteau et Pontarlier).

On doit aussi évoquer le travail des collègues, franc-comtois et des autres DR, qui, avec des effectifs réduits, des moyens techniques pas toujours adaptés ou techniquement au point, continuent leur travail de contrôle, de surveillance des flux sensibles… Certes les nuages s'accumulent à l'horizon mais l'attachement d'une partie des agents à leur administration reste vivace.

Cela ne fait pas de notre administration le monde des Bisounours, mais au moins cela permet de commencer l'année avec une dose d'optimisme mesuré.

Bonne lecture à vous.

CEZAM ouvre-toi !

Tout adhérent ATSCAF peut obtenir pour l'année 2017 la carte CEZAM au prix de 5€ (7,5€ pour les conjoints et enfants).

Celle-ci permet d'obtenir par exemple des réductions immédiates pour les loisirs et la culture, pour faire des sorties ou des séjours organisés. La carte CEZAM permet aussi d'obtenir des réductions lors des séjours de ski.

Informations sur : www.cezam.fr et www.fracas.asso.fr.

Cybèle : le bazar continue

Le déploiement de la nouvelle petite « merveille sécurisée » de la DGDDI se poursuit tant bien que mal. Plutôt mal que bien d'ailleurs.

Fin décembre, une indiscrétion de C2 indiquait que la fin de la carte Cado se situerait plutôt courant janvier car certaines applications n'étaient pas encore totalement compatibles avec Cybèle. Ensuite les livraisons ont été ralenties car l'agent doit être présent et montrer au TSI sa commission d'emploi... Ce qui compte-tenu des absences, des CA dans les BS et les bureaux posent de sérieux problèmes. Ensuite la DR ne compte qu'un seul TSI, qui n'a pas que cette mission à assurer.

Ne parlons pas des panachages entre Cado et Cybèle au sein des mêmes services, l'impossibilité d'accéder à Chorus DT sans Cybèle (*et donc de se faire rembourser ses frais*) ou encore les menaces de sanctions pour les agents non munis de ladite carte (en SURV par exemple pour les chefs d'escouade pour accéder à Mathieu). Ce que le DI avait assimilé à un refus de travailler [1].

Dossiers individuels

Depuis que les dossiers individuels des agents ont été transférés au CSRH, il n'a échappé à personne que leur consultation a dû évoluer.

Dorénavant, pour consulter son dossier, l'agent devra adresser VH une demande à la DI (service FRHL, ex-GRH). Une fois l'accord de celle-ci obtenu, le CSRH enverra le dossier au siège de la DI qui conviendra alors d'un rendez-vous avec le principal intéressé.

Une solution de bon sens pour les agents

Il pourra alors le consulter librement et, s'il le souhaite, en demander un copie partielle ou complète. Pour le moment, la copie des documents ne serait pas facturée à l'agent.

La (triste) course aux indicateurs

Le suicide d'un(e) collègue, quelles qu'en soient les causes, est une tragédie. Il laisse une famille désemparée face à une administration qui, très souvent, minimise au maximum son rôle. Voire s'en lave les mains.

Les causes peuvent être multiples : harcèlement, discrimination, Risques Psycho-Sociaux (RPS)... SOLIDAIRES en voit aussi une autre, de prime abord complètement étrangère : les indicateurs.

La nécessité de remplir ces « baromètres de l'activité » a poussé certains services à franchir la ligne jaune et à s'affranchir des règles (la DGDDI n'est pas la seule concernée). Entraînant la sensation grisante d'incarner la loi mais aussi d'inévitables dérapages. Avec parfois dans certains cas des conséquences tragiques. Le tout encouragé par une hiérarchie qui y trouve largement son compte (opportunités de carrière, récompenses diverses).

Il est temps que la DG se réveille et arrête cette comédie « du chiffre » dont la vacuité n'est plus à prouver. Cela n'éviterait pas tous les drames ou « errements » bien évidemment. Mais au moins certains. Cela ne serait déjà pas si mal.

Une DRH étatique

La concentration et la centralisation des structures étatiques se poursuit. On ne peut que le constater à la lecture du décret n°2016-1804 – traitant de la politique RH dans la fonction publique étatique – paru le 22/12/2016.

Cet organisme va désormais « mettre en musique » la RH pour tous les Ministères (en termes par exemple de recrutements, de gestion des emplois, mais aussi ... de l'accompagnement social et des passerelles entre administrations !!).

Cette nouvelle DRH doit être mise en relation avec toutes les autres réformes actuellement en cours ou planifiées (PPCR ...).

[1] *La non-signature des CGU par les agents de Paris spécial ou de la DNRED (à qui les documents n'avaient même pas été communiqués) n'a pas empêché la délivrance des cartes Cybèle. Alors pourquoi traiter différemment les autres agents ?*

INFOS LOCALES

CAPL catégorie B – TAM 2017
Dijon 16 décembre

Session restreinte C2

Étaient présents :
- Parité administrative : M. BAILLET (DI Dijon), M. DELAGRANGE (représentant la DR de Bourgogne), M. COMBES (DR de Franche-Comté), M. CLAVEAU.

- Parité syndicale :
  - SOLIDAIRES : J. MOINDROT (T C1) & R. GOYATTON (E).
  - SNAD CGT : E. BARBIER (T C2).

I - Approbation du PV du 20/09/16 (recours en évaluation 2016 des C2)

Vote à l'unanimité.

II - Constitution du TAM 2017

Seules les candidatures pour des postes à profil et nécessitant des avis hiérarchiques ont été étudiées (les autres étaient directement transmises à la DG).

Il y avait 23 inscriptions au TAM 2017 en C2 (5 de Bourgogne, 12 de Franche-Comté et 6 du Centre). Seules 7 nécessitaient un avis de la CAPL.

Vote : abstention de SOLIDAIRES et de la CGT.
(explications de vote : le tableau proposé n'est pas définitif ; les agents peuvent encore modifier leur desiderata jusqu'au 16/12 minuit. Les OS n'ayant plus les dossiers des agents, transférés au CSRH, ne peuvent plus vérifier s'il reste d'éventuelles erreurs).

Session restreinte C1

Étaient présents :
- Parité administrative : identique à celle en C2.
- Parité syndicale :
  - SOLIDAIRES : **J. MOINDROT** (T C1) ; **R. GOYATTON** (E).
  - SNAD CGT : B. CLERC (T CP).
  - UNSA : M. HOLTZER (S avec voix délibérative).

Il y avait 14 inscriptions (6 de Bourgogne, 4 de Franche-Comté et 4 du Centre). 4 nécessitaient un avis de la CAPL.

Vote : abstention de SOLIDAIRES, de la CGT et de l'UNSA.
(explications de vote : les mêmes que pour les C2).

* * * * *

CAPL catégorie C – TAM 2017
Dijon 16 décembre

Session restreinte ACP2

Étaient présents :
- Parité administrative : M. BAILLET (DI Dijon), M. DELAGRANGE (représentant la DR de Bourgogne), M. COMBES (DR de Franche-Comté), M. CLAVEAU.

- Parité syndicale :
  - SOLIDAIRES : Mme FAUCHET (T), M. DE CUBBER (S).
  - SNAD CGT : MM. CHABERT & BOUDOT (T).

I - Approbation du PV du 22/09/16 (recours en évaluation 2016 des ACP2)

Vote à l'unanimité.

II - Constitution du TAM 2017

Il y avait 5 inscriptions d'ACP2 au TAM 2017). Seule 1 candidature nécessitait un avis de la CAPL.

Vote : abstention de SOLIDAIRES et de la CGT.
(explications de vote : les mêmes que pour les C1).

Session restreinte ACP1

Étaient présents :
- Parité administrative : identique à celle d'ACP2.
- Parité syndicale :
  - SOLIDAIRES : Mme FAUCHET (T), M. DE CUBBER (S avec voix délibérative).

11 agents étaient inscrits au TAM 2017 dont 3 agents pour des postes à profil (avis favorable de leur hiérarchie pour leurs demandes).

2 collègues ont signalé un souci par rapport au calcul de leurs points. Ces demandes ont fait l'objet d'une vérification par le service GRH et sont soit réglées soit transmises pour avis et règlement.

Vote : abstention de SOLIDAIRES et de la CGT.
(explications de vote : les mêmes que pour les C1).

Les comptes-rendus détaillés peuvent être consultés sur le (nouveau) site de SOLIDAIRES.

CHSCT 25 : Insee, un exemple pour la DGDDI ?

Inquiets à juste titre pour notre avenir, nous douaniers, devrions regarder aussi ce qui se passe à côté de nous. Et en particulier du côté de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

En effet, profitant de la régionalisation à marche forcée de la Bourgogne et de la Franche-Comté, l'INSEE en a profité pour lancer ce qui ressemble bien à son « Plan Stratégique ».

Sous couvert d'efficacité et de maîtrise des coûts (comme aiment si bien le rappeler nos chères têtes pensantes) il ne s'agit ni plus ni moins que de liquider quasiment les deux tiers des emplois basés à Besançon au profit de Dijon et encore ne s'agit-il là que d'une première étape avant la création d'une agence de statistiques en lieu et place de l'administration de l'Insee.

Certes cela n'est pas encore présenté de cette manière, mais on en sent déjà quelques frémissements aux travers des déclarations des directeurs locaux ou en provenance des bureaux du site de Malakoff [1].

Comme pour la DGDDI, l'administration se veut rassurante : on trouvera bien encore quelques travaux à faire effectuer à Besançon. Ou bien on va reconvertir les statisticiens en gestionnaires financiers chargés de s'occuper des remboursements et autre paperasse passionnante.

Et puis il ne faut pas que les agents s'inquiètent : ils pourront quand même rester sur place (mais bon pas trop longtemps si possible). Quant aux cadres ils vont être fortement invités à rejoindre volontairement, et rapidement, de nouvelles affectations !

Cela ne vous rappelle rien ? Genre Services Grands Comptes (SGC), transferts des tâches sur Metz (SNDFR) ou Bordeaux (CSRH), détachements en surnombre, multiplications des postes de cadres et à profil…).

Malheureusement pour nos collègues de l'INSEE ils n'ont pas affaire, comme nous, à une Direction Générale irresponsable et incompétente. Leurs cadres jouent le jeu et ont immédiatement, après l'annonce de la réforme nationale, commencé à démanteler leurs structures locales afin d'empêcher tout retour en arrière et couper l'herbe sous le pied aux personnels récalcitrants.

Syndicalement trop faibles, repliés sur leurs intérêts personnels et incapables de travailler avec leurs homologues bourguignons, nos collègues de l'INSEE n'ont pas été en mesure de s'opposer à quoi que ce soit.

Cette triste leçon, même s'il reste encore un peu d'espoir de limiter la casse, doit être pour nous le signal du réveil.

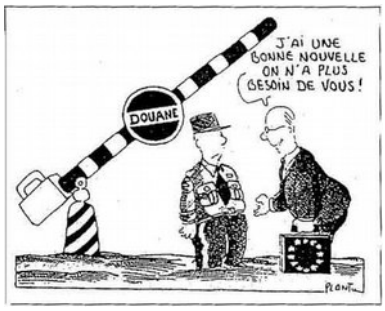

Notre futur si nous ne réagissons pas très rapidement!!

Si nous continuons à rester isolés en espérant que l'orage passera au-dessus de nos têtes ou que la foudre frappera le voisin, c'est la même chose qui nous attend : un démantèlement pur et simple de la douane.

Lorsque l'on voit la résistance à Agen ou en Auvergne, on se dit que tout n'est pas perdu et que la solidarité existe encore. À contrario, quand on regarde ce qui se passe du côté des Recettes Régionales, en cours de fusion au sein des Recettes Interrégionales, on peut néanmoins se faire du souci.

[1] *Malakoff, en région parisienne, siège de la Direction Générale de l'INSEE*

INFOS NATIONALES

Comité Technique sur l'IMT
Paris 12 décembre

Dans le compte rendu du GT ministériel du 28/11, Solidaires Finances a présenté le projet d'harmonisation partielle de l'IMT sur 3 ans. À l'occasion du Comité Technique Ministériel (CTM) du 12/12, les ministres ont annoncé leur arbitrage à ce sujet.

Solidaires a toujours été depuis 1989, en pointe sur le combat pour une IMT au cœur du régime indemnitaire et avec un montant élevé. Nos revendications, largement partagées par les autres organisations syndicales, ont finalement été entendues sur de nombreux points.

Dommage que cela cache une belle arnaque…

Par rapport aux propositions initiales, la revalorisation proposée est de l'ordre de 4€ nets par mois, mais uniquement auto-financée par les agents.

Calendrier sur 2 ans (1er janvier 2017 et 1er janvier 2018) au lieu de 3.

Solidaires Finances a revendiqué une mise en œuvre totale au 1er janvier 2017. En 2 ans, c'est mieux que 3 déjà. Espérons juste que les échéances de 2017 ne déboucheront pas sur un(e) ministre qui fasse fi de la parole de son prédécesseur…

Revalorisation, très modeste certes, des montants, en plus de l'harmonisation partielle.

+ 4,78€ mensuels bruts pour tous les agents du ministère, par rapport aux paliers proposés lors du GT du 28 novembre. Un café et une baguette de plus par mois, voilà le cadeau pour prendre la mesure du geste !

Les 110 000 agents de la DGFiP sont inclus dans le périmètre.

Certes, les personnels de la DGFiP bénéficient du montant le plus élevé d'IMT, mais non revalorisé depuis le 1er décembre 2011. Ils bénéficieront également de l'augmentation de 4,78€.

Suppression de l'ancienne prime d'intéressement collectif (PIC), devenue prime exceptionnelle de 100€, pour financer la revalorisation de l'IMT.

Cette infime revalorisation ne coûte rien au Trésor public, puisqu'on retrouve la logique habituelle comme pour PPCR et le transfert primes/point d'indice : auto-financement par l'agent ! En effet, la prime de 100€ sera supprimée à compter de 2017 et le budget consacré à la revalorisation.

Les chiffres et le nouveau calendrier

(montants bruts mensuels)

Administrations	2016	01/01/17	01/01/18
Centrale, DGCCRF, INSEE, Service commun des laboratoires (17000)	59,92€	79,50€	94,26€
Douanes (16500)	76,50€	87,77€	
DGFiP (110000) *administrateurs et emplois de direction*	89,48€	94,26€	
DGFiP (110000) *les autres personnels*	101,98€	106,76€	106,76€

Par rapport aux propositions initiales, les montants sont donc augmentés de 4,78€ mensuels bruts pour tous les agents des ministères économiques et financiers (soit 57,26€ sur 12 mois), moyennant la suppression de l'ex-PIC, bref la prime annuelle de 100€.

Voilà l'arnaque :

la rémunération annuelle brute baisse de 100€ pour tout le monde dès 2017, moyennant quoi en 2018 l'IMT augmentera de 57,36€ par rapport au plan initial !

100 – 57,36 = 42,64€ de baisse de rémunération. CQFD.

C'est la même technique qu'avec les grilles « revalorisées » de PPCR.

L'État employeur affiche une augmentation indéniable, mais la fait financer pour une bonne partie par les agents eux-mêmes, voire leur rend moins. Scandaleux !

Le compte-rendu complet est en ligne sur le site de Solidaires Finances (http://solidairesfinances.fr).

GT Masse : les enfants de douaniers
Paris 17 janvier

Ce Groupe de Travail (GT) Masse était présidé par Hervé HULIN, Directeur de l'EPA Masse. Il avait pour but de déterminer les possibles conditions d'accueil des enfants de douaniers dans les cités.

Étaient représentées lors de ce GT les Organisations Syndicales (OS) suivantes : CFDT, CGT, SOLIDAIRES UNSA et USD-FO.

En ouverture de ce GT, la CFDT a lu une déclaration préalable tandis que FO a tenu un propos liminaire.

Le Directeur de l'EPA Masse précise, que l'objet de ce GT est de modifier le règlement intérieur (RI) d'attribution des logements existant. Ensuite, il sera présenté, modifié, lors du prochain Conseil d'Administration de la Masse des douanes.

M. HULIN informe les OS que ce GT se fonde sur le RI d'attribution des logements et sur l'instruction du 17 octobre 2016. Le but est de faire évoluer l'instruction. Il est précisé que l'enjeu majeur pour l'administration, est d'assurer le paiement des loyers des logements.

Selon lui il faut aider les jeunes qui sont dans la phase de départ du milieu parental vers l'accès au monde du travail. Il est important de maintenir une cohésion familiale.

I – L'accueil des enfants de douaniers dans les cités

Le Directeur apporte ensuite un éclairage sur la notion d'enfant de douanier. Pour lui, il doit y avoir une filiation avec la douane. Il ajoute que pour la notion de droit à vie, il ne sera pas favorable à cette idée.

Toutes les OS présentes souhaitent ne pas vouloir limiter les accès au logement de la masse des douanes aux étudiants et que l'accès soit aussi autorisé aux enfants de familles recomposées. La notion « d'ayant droit » a été proposée par SOLIDAIRES cette notion permettrait de cibler la population des personnes éligibles.

Le directeur de l'EPA fait part de sa volonté de mise en place d'un système de caution parentale.

Il est rappelé à l'administration par l'ensemble des OS qu'au-delà de la caution parentale, toute personne physique peut se porter caution et qu'il existe aussi la caution morale, cette dernière garantit un paiement du loyer. La Mutuelle des douanes, le Conseil Général et d'autres structures proposent cette solution.

En réponse, l'administration a précisé que pour le moment la caution morale n'est pas accepté par l'EPA Masse.

Il est demandé également à ce que la convention précaire soit faite au nom de l'enfant locataire, et non, au nom des parents. Cette précision a son importance pour que l'enfant de douanier puisse bénéficier de toutes les aides sociales auxquelles il est éligible pour ce logement.

Pour la durée de la convention, la notion d'une année reste de vigueur (bail précaire) sachant que le signataire de la convention a toujours la possibilité de rompre la convention à tout moment.

En résumé le Directeur de l'EPA Masse propose :

- d'examiner un système pour que l'EPA Masse puisse mettre en place la caution et les garanties liées au paiement des loyers.
- que la durée de la convention reste fixée à un an.
- que la question sur l'approche locative soit posée et étudiée.
- d'étudier le fait que le titulaire de la convention ne soit pas forcément un des parents.
- que pour les familles recomposées, un critère soit trouvé afin d'avoir un lien avec un parent douanier.

Enfin le Directeur a annoncé que la Direction des Affaires Juridiques allait être saisie pour étudier ces propositions.

… /…

Les remarques de SOLIDAIRES

SOLIDAIRES a fait remarquer que la notion d'enfant de douanier était limitée aux étudiants.

L'administration a répondu que seront concernés tous les jeunes avec un statut d'étudiant, les jeunes en insertion à l'emploi ou ceux en situation de stage ou de formation.

SOLIDAIRES a aussi soulevé le problème de l'ouverture de la possibilité de logement d'ayant droit uniquement au domanial et pas au locatif.

Pourquoi ne serait-il pas possible d'étendre les demandes de réservations de logement dans le domaine locatif aux enfants de douanier ? L'administration a répondu qu'il faudrait entamer des négociations sur le sujet.

SOLIDAIRES a également demandé au Directeur de bien vouloir définir le rôle exact des CTM, car ces dernières renvoient souvent les questions au bureau central et les OS n'obtiennent pas les réponses à leurs questions. Quels pouvoirs ont réellement les CTM ?

Le président n'a pas fourni de réelle réponse à cette question. Encore un dossier laissé en suspens.

II – Questions diverses

Suite à ces échanges, au final peu éclairants, ont ensuite été abordées les questions diverses.

Parmi les questions diverses, il a été cité un dossier de remise gracieuse voté à l'unanimité par la CTM concernée qui n'avait pas été présenté au conseil d'administration comme cela est prévu par les textes.

Le Directeur de l'EPA Masse s'est engagé à présenter le dossier au prochain Conseil d'Administration mais n'a pas expliqué la décision de ne pas le présenter dès le départ.

La question du report de la mise en œuvre de la comptabilité (dénommée Gestion Budgétaire et Comptabilité Publique) a été posée par Solidaires.

Encore un problème mal géré par le prestataire choisi (*une fois de plus serait-on tenté de dire!*). Solidaires regrette que l'investissement des agents du Service Central pour pour s'approprier ce logiciel ait été inutile…

Bref un GT sans réponse. Toutes les questions sont renvoyées à plus tard, aucune décision n'a été prise. Et au final on reste au même point. Au détriment, bien sûr, des demandeurs.

On est même en droit de se demander si les responsables de l'EPA étaient réellement intéressés à trouver une solution. En tout cas leur attitude et leur peu d'empressement à avancer sur le dossier semblent clairement prouver le contraire.

*La délégation SOLIDAIRES était composée de **Gérald MANCELL** (titulaire) et **Katia MADIER** (experte).*

Pour toute demande de renseignement complémentaire, n'hésitez pas à les contacter.

La GBCP

La GBCP ou Gestion Budgétaire et Comptabilité Publique.

Il s'agit de la dernière marche de la réforme comptable. Elle a été prévue par le décret n° 2012-1246 du 07/11/2012.

La première consistait à recentraliser la gestion comptable en la retirant des Services Territoriaux des DI pour la confier à une Agence Centrale Comptable (ACC) de la Masse.

Un nouveau logiciel, réalisé par un prestataire privé, devait permettre de mettre en œuvre cette nouvelle comptabilité à compter du 01/01/2017. Raté !

Prochain GT Masse
28 février 2017

Suites données par l'EPA Masse au référé de la Cour des Comptes

Compte-rendu du GT arme longue
Paris 24 janvier

Ce Groupe de Travail, présidé par Mme DEBAUX sous-directrice A (SDA), réunissait des représentants de la DG (bureaux A1, A3 et B2), des moniteurs de Tir et TPCI de l'ENDLR ainsi que les Organisations Syndicales (OS) : CFDT, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD/FO.

La CGT et la CFDT ont chacune fait une déclaration préalable : la première rappelant que la doctrine d'emploi était encore provisoire et qu'une réunion le 08/11/2016 à l'ENDLR avait permis de dégager des pistes de réflexion. La seconde insistant davantage sur le transport de l'arme, la nécessaire évolution de l'utilisation des armes que le HK va entraîner et la présence souhaitée de herses sur les points de contrôle.

La SDA a répondu que rien n'était encore définitif. Le bureau A3 a indiqué que depuis la réunion du 08/11, un certain nombre d'adaptations avaient dû être réalisées. Le plan de déploiement du HK en 2017 dans les unités serait respecté.

Ce GT a consisté en l'analyse l'un après l'autre des documents de travail. Il n'y a donc pas eu de réel fil conducteur.

Schéma d'utilisation :

Les escouades de contrôle avec HK seront composées de 4 agents (pas prévu de faire contrôler à 3). Mais si cela semble réaliste au bout d'un ou deux ans… Il faudra de toute façon prendre en compte les spécificités locales et pour l'instant seules les unités faisant du contrôle routier en seront dotées.

Il a été rappelé que le HK s'envisageait comme élément dissuasif et que son porteur n'était pas intégré au dispositif de contrôle (*notion de 2ème périmètre*).

La DG fait face à un double problème : avoir une doctrine suffisamment complète et détaillée pour assurer une utilisation correcte de l'arme … mais sans qu'elle soit trop rigide car si la Justice en demande une copie, cela ne doit pas mettre les collègues en difficulté.

Formation au HK et stockage :

Les formations au HK seront couplées avec les sessions de recyclage car celles-ci, du fait de l'arrivée des stagiaires, affichent complet. 8 stages ont été organisés en 2016 et 6 le seront en 2017.

Les formations initiales de moniteurs de tir sont de 6 semaines plus 1 consacrée au HK.

À la question de SOLIDAIRES portant sur le reversement en OPCO en cas de non habilitation au HK, la DG indique que, pour le moment, ce n'est pas à l'ordre du jour. Mais que cela pourrait changer.

Les spécialistes seront eux aussi formés car tout le monde doit être habilité. Seraient maintenues les 4 séances annuelles au PSA et 4 au maniement du HK.

Le porteur du HK pourrait devoir suivre une formation obligatoire spécifique TPCI (dotation à cette occasion des porteurs du HK d'une bombe lacrymogène).

Il faudra aussi suivre l'évolution de la loi concernant l'utilisation de l'arme en cas de légitime défense.

Les HK doivent être livrés début février et les gilets porte-plaques sont en attente de livraison dans les unités. Le déploiement de l'ensemble se fera au fil de l'eau.

Les munitions seront commandées avec la police et la gendarmerie. Les besoins sont fixés à 400 cartouches par agent. Pour l'ENDLR, il faut impérativement maintenir le nombre de 200 cartouches pour le HK.

Les besoins des unités en terme de stockage de l'arme (armoires fortes…) seront appréciés au cas par cas. Le cas des puits de déchargement a aussi été évoqué : les avis entre OS divergent.

Le transport de l'arme :

La doctrine prévoit un binôme par escouade de contrôle. Le gilet « lourd » se portant seul, le binôme devra emporter les 2 gilets.

Pour le transport en véhicule, on semble se diriger vers un portage à corps de l'arme chargée. Mais un sac balistique pourrait être envisagé dans des cas restant à définir.

Au final un GT dense (très) et qui aurait mérité plus qu'une demi-journée de débats.

La DG en a convenu et pourrait réunir un second GT prochainement (à suivre les prochaines évolutions législatives concernant la légitime défense pour affiner la doctrine d'emploi).

Un compte-rendu complet sera mis en ligne sur le (nouveau) site de SOLIDAIRES.

Silence, on empoisonne… !

Plus de 25 000 tonnes de maïs destinés à l'alimentation animale sont actuellement bloquées dans le port de Brest. Pourquoi ?

I – Les faits à l'origine de la polémique

Le 15 décembre 2016, un vraquier, l'Ornak, en provenance de Roumanie, décharge sa cargaison de maïs dans le port de Brest (plus de 25 000 tonnes). Il en repart le 20 décembre une fois le déchargement terminé.

Entre-temps, la cargaison a été transférée dans les silos du port pour y être stockée. Elle est destinée à la coopérative Triskalia ; une société de l'agro-business breton.

Lors d'un contrôle de routine des silos, des taux anormalement élevés de phosphine sont détectés. La préfecture, qui dément que ce soit *« un sujet de santé publique »* a néanmoins ordonné que le 23 janvier, près de 1000 échantillons de maïs soient prélevés et testés.

Le 22 décembre, 59 tonnes de maïs ont été livrées au site de Triskalia à Plouisy (22).

II – Un scandale sanitaire ?

La préfecture prétend que les forts taux de phosphine ont été détectés lors d'un banal contrôle de routine des silos. C'**est FAUX**.

La première alerte est venue des dockers chargés de la manutention. Habituellement la phosphine, utilisée pour « nettoyer » les cargaisons (cf. encart *« La phosphine quésaco ? »*), est contenue dans des sacs déposés parmi les produits transportés.

Dans le cas présent, les dockers ont remarqué, à cause de son odeur caractéristique [1], que la phosphine avait été aspergée directement sur le maïs.

Or il faut savoir que selon l'Institut National de Recherche sur la Santé (INRS), l'exposition directe durant un certain laps de temps à des taux importants de phosphine peut causer des troubles neurologiques, respiratoires et même cardiaques. Pouvant aller jusqu'à entraîner la mort (ce qui est arrivé en 2008 à un ouvrier roumain).

La préfecture et Triskalia prétendent que les taux de phosphine ne présentent aucun risque. **C'est INEXACT**.

Si tel est le cas pourquoi alors prélever 1000 échantillons pour les tester ?

Sans doute parce que les taux constatés dans la cale et les silos, malgré la ventilation, ont connu des variations que même les autorités compétentes ne peuvent expliquer.

Sans doute aussi parce que le maïs étant destiné à l'alimentation animale, et donc in fine à l'homme, l'État et ses responsables locaux ne veulent prendre aucun risque (en dépit des pressions de Triskalia qui veut récupérer sa cargaison).

Phosphine : quésaco ?

Connu sous le nom de phosphane, ce gaz incolore interdit en France mais utilisé dans certains pays de l'UE peut être utilisé :

- comme **agent de fumigation** (de nombreuses espèces de parasites sont devenues résistantes au fil des utilisations répétées).

- pour la **destruction d'insectes**… se trouvant dans des silos, des fûts de stockage ou les cales des navires (cf. Brest).

- comme **arme chimique** (interdite aujourd'hui).

Ce produit, hautement toxique pour l'homme et les animaux, est en outre inflammable, corrosif et peut entraîner en cas de rejet dans la nature des dommages irréversibles à l'écosystème.

III – Ce que cette histoire met en relief

1/ la question des produits nocifs pour la santé

Les produits alimentaires, entre autre, subissent des traitements dont on commence à comprendre le caractère nocif pour la santé. Mais le poids de l'agroalimentaire reste un formidable obstacle à une réelle amélioration de la situation (produire toujours plus,

… /…

[1] *Une fois préparé pour la fumigation, la phosphine a une odeur de poisson pourri…*

plus vite et moins cher quitte à se retrouver avec des stocks énormes d'invendus – cf. la PAC).

2/ le poids des grandes sociétés

Triskalia est une coopérative regroupant de très nombreux agriculteurs (www.triskalia.fr) et un « poids lourd » du secteur agro-alimentaire breton. Mise en cause lors d'une précédente affaire [2], elle est à nouveau pointée du doigt pour l'utilisation de produits nocifs pour l'homme.

Libre de faire produire les marchandises où les coûts sont les plus bas, de faire circuler les capitaux (et maintenant les travailleurs), ces sociétés n'hésitent pas à jouer sur les réglementations ; même si certains produits peuvent mettre en danger la santé ou la vie des consommateurs.

3/ la déchéance du contrôle physique en douane

Le mandat de l'actuelle Directrice Générale aura eu une seule conséquence, et il n'y a pas de quoi en être fier : la mise au placard du contrôle physique. Pour une administration en charge du contrôle des marchandises, prétendre être plus efficace en ne contrôlant qu'1 % des produits entrant sur le territoire national c'est du grand art !!

SOLIDAIRES rappelle que « la police des marchandises » est là pour veiller à ce que les citoyens puissent acheter des produits sans risquer de tomber sur des contrefaçons ou des produits dangereux pour la santé. Et que ce n'est pas en faisant du contrôle documentaire a posteriori que l'on évite les risques.

Sans parler de contrôler 100 % des flux (objectif parfaitement illusoire), SOLIDAIRES insiste sur le fait que le taux de contrôle physique doit être augmenté de manière à faire face aux enjeux et protéger nos concitoyens.

Il faudra accroître les effectifs et abandonner certaines missions relevant plus de l'Agriculture (retrait des fruits et légumes) ou de la PAF (contrôles d'immigration).

Silos de stockage du port de Brest (AFP)

Articles traitant de cette affaire

- http://www.le-chiffon-rouge-morlaix.fr/2017/01/25-500-tonnes-de-mais-traite-avec-un-pesticide-hautement-toxique-bloquees-dans-des-silos-du-port-de-brest-pas-un-sujet-de-sante-publ
- http://www.liberation.fr/futurs/2017/01/17/25-000-tonnes-de-mais-empoisonne-en-rade-au-port-de-brest_1542055
- http://www.cotebrest.fr/2017/01/19/bretagne-mais-contamine-phosphine-nouveaux-tests/

[2] *La société Nutréa-Triskalia de son vrai nom, est poursuivie par 2 anciens salariés, soutenus notamment par Solidaires, gravement intoxiqués par des produits chimiques en 2009 et 2010 et atteints depuis d'hyper sensibilité aux produits chimiques. Le 11/09/2016 le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) leur a donné raison (cf. l'article sur le site de l'Union Solidaires : https://www.solidaires.org/Une-nouvelle-victoire-et-une-premiere-en-France). Une plainte au pénal est en cours.*

Un peu de détente

Grille facile

8				6	7			1
	3	9		1				
7	2		9			6	8	
		3				1		5
		2	1		3	8		
1		4				7		
	1	7			5		6	4
				3		5	7	
4			7	2				9

Grille moyenne

		5		7	1	9		
7								
2					9		7	8
				9		1	3	6
9		8		1		4		7
6	1	7		2				
4	5		1					9
								3
		9	7	4		5		

Grille difficile

3	9							2
6				4	9	7		
		1		5				
			4					
	6	4		8		3	1	
					2			
				7		2		
		5	9	6				7
1							3	8

Grille diabolique

	9							
8	6		1			3	9	
			3		9			6
			7				5	
	2	5				7	8	
	1				3			
9			8		5			
	5	2			7		4	8
							6	

Les réponses seront publiées dans le numéro de février.

Solutions du numéro 36

Grille facile

2	8	6	9	3	4	5	1	7
3	5	9	6	7	1	2	8	4
4	7	1	5	2	8	3	6	9
1	4	5	8	9	7	6	3	2
7	2	3	1	4	6	9	5	8
6	9	8	3	5	2	7	4	1
8	6	2	7	1	3	4	9	5
5	3	4	2	8	9	1	7	6
9	1	7	4	6	5	8	2	3

Grille moyenne

1	8	6	4	9	7	2	5	3
2	9	5	3	1	6	4	7	8
3	7	4	5	2	8	6	1	9
8	5	3	9	6	2	1	4	7
9	6	2	7	4	1	3	8	5
4	1	7	8	5	3	9	6	2
7	2	9	1	8	4	5	3	6
6	3	1	2	7	5	8	9	4
5	4	8	6	3	9	7	2	1

Grille difficile

9	6	3	2	1	7	5	4	8
5	7	2	8	4	6	3	9	1
1	8	4	3	9	5	6	7	2
8	1	7	4	6	3	2	5	9
4	2	9	5	7	1	8	3	6
6	3	5	9	2	8	7	1	4
7	5	1	6	8	9	4	2	3
2	9	8	7	3	4	1	6	5
3	4	6	1	5	2	9	8	7

Grille diabolique

9	8	2	4	7	6	3	1	5
6	1	5	9	8	3	4	7	2
7	3	4	5	2	1	6	8	9
1	9	6	2	3	7	8	5	4
4	5	7	6	9	8	2	3	1
3	2	8	1	4	5	7	9	6
8	4	1	3	6	9	5	2	7
5	6	3	7	1	2	9	4	8
2	7	9	8	5	4	1	6	3

CALENDRIER DE LA PAYE 2017

Mois	Date de valeur	Mois	Date de valeur
Janvier	27	*Juillet*	27
Février	24	*Août*	29
Mars	29	*Septembre*	27
Avril	26	*Octobre*	27
Mai	29	*Novembre*	28
Juin	28	*Décembre*	21

LA PELLE À CHNIS

DOUANES Solidaires
Section de Franche-Comté

numéro 38 – février 2017

Le **23 MARS**, toutes et tous
à **CLERMONT** pour réaffirmer
notre totale opposition
au PLAN SOCIAL DE LA DOUANE (p 6-8)

AGENDA DE MARS

- **03/03** : Commission Masse à Dijon.
- **16/03** : CAPC cat. A recours 2016.
- **23/03** : journée d'action nationale à Clermont.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *surf en eaux troubles* (p 4)
- *début de la nouvelle SRIAS* (p 5)
- *le 23/03, tous à Clermont* (p 6-7)
- *mais que font les syndicats ?* (p 8)
- *TAM 2017 cat. B 09/02* (p 9-10)
- *TAM 2017 cat. A 14/02* (p 11)
- *grilles de sudoku / tableau des représentants Solidaires* (p 12)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 63 66
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

@ www.solidaires-douanes.org
Solidaires-Douanes
@SolidR_DOUANES

ET HÉLÈNE S'EN EST ALLÉE...

Rodolphe est arrivé. Et le massacre a continué !

Ainsi pourrait se résumer la passation de pouvoir entre l'ancienne Directrice Générale et son successeur le 6 février. Est-ce exagéré de l'affirmer ? Hélas non.

Rassurons tout de suite celles et ceux qui craignaient pour la suite de la carrière de HC. Ses 4 années, peu glorieuses, à la tête de la DGDDI ne l'ont pas empêchée d'être recasée à Bercy (comme Contrôleur Général Economique et Financier). Les charmes d'être haut-fonctionnaire !! Sa désormais célèbre répartie lors de la visite présidentielle dans les locaux de la DNRED ne lui aura finalement pas porté préjudice [1].

Son successeur est issu du même sérail qu'HC (ENA, proches de C. Eckert). Et visiblement M. Rodolphe Gintz manie lui aussi à la perfection la langue de bois. Saluant le travail effectué par sa prédécesseure dont *« elle a porté haut les couleurs »* (sic!), il a indiqué vouloir poursuivre *« son oeuvre de modernisation et d'adaptation »* de la DGDDI (re sic!).

M. RG, tout frais sorti de son placard de l'Elysée (M. Valls n'en voulait visiblement pas) va donc poursuivre la transformation de la douane. Et donc, continuer la mise en œuvre du PSD. Un Plan Social que l'intersyndicale combat depuis presque 4 ans. Un Plan qui, tout en recrutant de nouveaux agents, ferme des brigades (Agen, Arles). Un Plan qui organise la centralisation au plan national de nombreuses fonctions (RH, taxes à l'essieu) mais qui ne prévoit pas de les doter des effectifs adéquats pour réaliser leurs missions.

Il est par contre un domaine où les OS soutiendront le nouveau DG : le dialogue social.

En effet, HC était beaucoup plus performante pour manier les chiffres que pour discuter, échanger des idées et accepter un point de vue différent du sien. Le dialogue avec les OS ou les agents était une corvée ne l'intéressant guère. Sur ce plan là, M. Gintz n'aura pas de mal à faire mieux.

À la différence du nouveau président américain, lui aussi grand adepte de Twitter, espérons que notre nouveau DG ne s'amusera pas à envoyer des tweets en pleine réunion !!

Bonne lecture à vous.

---

[1] *Suite à la saisie de plusieurs tonnes de cannabis dans le 16ème arrondissement et alors que le Président félicitait les agents à l'origine de l'affaire, HC avait cru malin d'indiquer que la DGDDDI était aussi très impliquée dans l'accompagnement des entreprises !*

Communication des dossiers individuels

Il n'aura échappé à personne que depuis la création du CSRH à Bordeaux, la consultation de son dossier individuel est devenue plus compliquée.

Afin de permettre aux agents de pouvoir exercer ce droit, la procédure suivante s'applique désormais : l'agent fait une demande VH de consultation de son dossier. Le CSRH l'envoie au service FRHL (ex-GRH) de la DI concernée. L'agent reçoit alors une convocation pour venir le consulter au siège de la DI. Tout ou partie du dossier pourra lui être photocopié (pour l'instant sans que des frais ne lui soient facturés).

100 balles de plus et t'as plus rien !

Dire que la DGDDI n'est pas prête pour l'entrée en vigueur au 01/01/2017 de PPCR est un doux euphémisme. Elle est carrément « à la bourre » !

Le logiciel de RH Sirhius étant un outil inter-ministériel, les nouvelles grilles refondues par PCCR sont déjà en place depuis le 1er janvier. Sauf que le reclassement des agents n'est toujours pas fait. Ce qui fait que, si les informations partent telles quelles à la DGFiP, les agents en attendant leur reclassement vont se retrouver avec une fiche de paye erronée, pleine de sommes indues ou à verser.

Le jeu en vaudra-t-il la chandelle?

Pour éviter des régularisations intempestives, le CSRH va devoir directement intervenir au cas par cas (parce que Sirhius n'autorise pas les effets rétroactifs).

Le reclassement des B se fera sur le salaire de mars, celui des A et C en avril. Décidément la charge de travail des agents du CSRH n'est, hélas, pas prête de s'alléger ni de se simplifier.

La Cour des Comptes allume les buralistes et Bercy

Le Figaro daté du 08/02 se fait l'écho des remontrances adressées par la Cour des Comptes à Bercy et aux buralistes. Selon l'institution, les aides accordées aux buralistes ont été mal ciblées et mal contrôlées.

La Cour précise que 148 douaniers sont en charge de la gestion et du contrôle des débits de tabacs. Des réformes (suppressions ???) permettraient de réaliser des économies.

À un moment où un Service Régional des Tabacs (SRT) se met en place dans notre DR, cet article rappelle que la concentration des services induite par le PSD se poursuit. Avec, à la clé, des suppressions et des restructurations sans fin.

Recherche gardes-frontières

Un chiot, mascotte des gardes-frontières suisses, pour attirer de nouvelles recrues. Facétieux nos voisins helvètes [1] ?

Non juste réalistes. Le corps des gardes-frontières suisses peine à recruter de nouveaux candidats, en particulier des francophones dans le canton de Genève.

Des salaires jugés peu attractifs [2] par rapport à ceux des polices cantonales et le problème des horaires atypiques seraient, entre autre, la cause selon le journal Le Temps de Genève de cette désaffection. Et ce, alors que les ressources financières et le travail ne manquent pas (environ 313 gardes-frontières travaillent au sein de la Direction de Genève).

Presque le contraire de la France. Où des effectifs sont recrutés avec des salaires corrects, mais sans excès alors que l'on supprime des brigades. Avec des moyens, hors « antiterrorisme », qui peinent à être au niveau (radios, informatique, avions...). Avec des cités qui nécessitent de gros travaux de rénovation pour accueillir les nouvelles recrues.

LE FRET FERROVIAIRE DÉRAILLE

La Cour des Comptes signale dans son rapport annuel 2017 un fait intéressant.

Les ports français sont moins compétitifs que leurs homologues européens. Non à cause de la douane. Mais du fait de leur mauvais ou non raccordement au réseau ferré.

Moins attractifs, ils subissent la concurrence des allemands et néerlandais. C'est donc bien un problème de logistique et non de douane dont souffrent les ports français. Un élément que SOLIDAIRES rappelle depuis des années, balayé par l'ancienne Directrice. Une pseudo-justification des suppressions qui disparaît.

---

[1] *Cette petite chienne est devenue une vraie star de Facebook (https://www.facebook.com/Grenzwachtkorps). les internautes ont pu assister à sa formation et à ses premiers pas avec les gardes-frontière.*

[2] *De 4 833 CHF mensuels en début de carrière à 8 167 CHF en fin de carrière (entre 4 514 et 7 628 € mensuels, hors primes).*

INFOS LOCALES

Surf en eaux troubles

SOLIDAIRES ne va pas engager un débat sur la présence des requins au large de La Réunion. Mais ceux dont il va être question ici n'en sont pas moins potentiellement aussi dangereux.

I – Un monde merveilleux

Twitter, Instagram, Pinterest, Google+… Qui n'a pas entendu parler de ces réseaux sociaux qui ont envahi notre quotidien et dont la portée est démultipliée par l'usage quotidien des « smartphones » ? Qui n'a pas encore sa page Facebook ?

Ces programmes permettent de mettre en contact des gens qui peuvent se trouver physiquement à des centaines voire des milliers de kilomètres de distance. Ils permettent de s'échanger des infos, de partager des articles, des photos ou encore des vidéos. Ils permettent de se connecter à des blogs ou des sites, de faire des achats en ligne…

Ils permettent à des internautes d'échanger sur leurs passions communes… Ils offrent la possibilité de se créer une vie numérique et de créer des passerelles avec leur vie quotidienne. Que se passerait-il si d'un seul coup une vulgaire panne informatique privait les internautes de leur accès à internet ? Le cauchemar pour certains.

Comme des millions d'autres personnes, de très nombreux agents des douanes sont actifs sur les réseaux sociaux. Soit de manière officielle (leur nom et/ou profession sont clairement mentionnés), soit sous un pseudonyme ou sans que leur profession ne soit explicitée.

Jusqu'à présent, cette situation n'avait préoccupé personne.

II – Surfer peut présenter des risques

La question des relations entre notre profession et les réseaux ne s'était jamais posée. Sauf qu'un premier évènement aurait dû amener la DG et les agents à se poser quelques questions. Il s'agit de l'affaire du blog « Vengeance ».

Le 17 mars 2015, un syndicat de gardiens de la paix signale qu'un blog, hébergé sur un serveur aux Etats-Unis (à Seattle, état de Washington) dresse la liste de nombreux policiers, agents de la BAC ou encore des gardiens de la maison d'arrêt de Rennes.

Outre des photos de plaques minéralogiques (prises « en planque »), on trouvait des photos de policiers avec leur famille, des adresses personnelles, des numéros de téléphones privés… Il avait suffi aux auteurs du blog de se servir … sur les pages Facebook des agents. Finalement fermé, ce blog n'a déclenché aucune réaction de la part de Montreuil.

Plus proche de nous une autre affaire avait suscité l'émoi des collègues roisséens. Contrôlé avec des marchandises prohibées, un infracteur n'avait rien trouvé de mieux que de publier (sur Facebook) son PV. Où apparaissaient clairement les identités des agents ayant participé au contrôle. Ce qui avait relancé le débat sur l'anonymisation des procédures.

Pourtant il existe certaines règles que, même à titre privé, les douaniers se doivent de respecter.

III – Des règles opposables aux agents « surfeurs"

La DGDDI ne possède pas encore de guide du bon usage des réseaux sociaux (la Défense vient de sortir le sien, réactualisé, le 01/12/2016). Cela devrait être le cas d'ici peu.

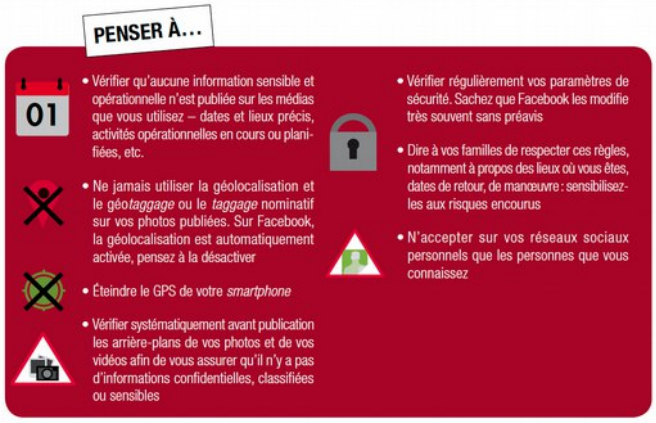

Extrait du guide édité par le Ministère de la Défense

Mais le douanier reste soumis à des règles déontologiques. En particulier celles portant sur le devoir de réserve et de neutralité :

- **Lois n° 83-634 du 13/07/1983** et **n° 2016-483 du 21/04/2016**,
- **guide pratique de déontologie** (DG bureau A1).

Il s'agit de faire preuve de bon sens : comment d'un côté plaider pour une anonymisation des procédures si, d'un autre côté, certains publient des informations confidentielles ou à caractère professionnel sur les réseaux sociaux ? Surtout dans le contexte actuel.

Mieux vaut utiliser un pseudonyme, ne pas dévoiler sa profession et s'abstenir de publier des informations personnelles. Que l'on soit simple agent ou haut fonctionnaire…

Une SRIAS nouvelle formule

Comme vous l'explique SOLIDAIRES depuis de longs mois, la fusion des 2 régions, Bourgogne-Franche-Comté (BFC), a entraîné celle des 2 Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale (SRIAS).

Désormais dirigée par 2 co-présidents, cette SRIAS provisoire (2017-2018) a un seul budget et gère l'action sociale de toute la nouvelle région. En 2019, une version avec un(e) seul(e) président(e) et un suppléant par titulaire, sera pérennisée.

2 réunions se sont tenues en janvier. La première, le 09/01, était une plénière. La seconde, le 19/01, concernait les crèches et les actions à mener.

I – Réunion du 9 janvier

L'arrêté de nomination des membres de la nouvelle SRIAS, le nouveau règlement intérieur et le budget 2017 n'avaient pas pu être votés par le nouveau collège en décembre 2016 puisque les membres étaient nommés à compter du 1/1/17.

C'était l'objet de la réunion du 09/01. Le règlement intérieur a été adapté à la nouvelle configuration (2 co-présidents, alternance des lieux de réunion – Dijon et Besançon…). À noter que l'administration refuse que soient remboursées les réunions syndicales qui n'ont pas été convoquées par les deux co-présidents, ce qui handicape fortement la préparation des actions par les syndicats, une grosse partie du travail était faite en aval par ceux-ci.

Pour information, plus aucune action ne pourra être choisie sur une base géographique. Les actions doivent être proposées à tous les agents actifs et retraités des 2 régions.

Le budget pour 2017 se monte au total à 197 900€.

II – Réunion du 19 janvier

Cette réunion se composait de 2 groupes de travail (GT). Le matin se tenait une Commission Crèches et l'après-midi une Commission Actions-budget.

A – *la Commission Crèches*

La Bourgogne a obtenu le financement rétroactif de 10 nouvelles réservations de places en crèche et a attribué les berceaux lors de cette Commission.

Les deux ex régions se sont entendues pour établir des critères d'attribution communs en faisant des choix consensuels. Quelques détails sont à régler du fait d'évolutions à venir dans les deux ex-régions. Afin de faciliter le travail de la préfecture, les correspondants sociaux vont être chargés de diffuser les informations, collecter et faire remonter les dossiers des demandeurs et s'assureront qu'ils sont complets [1]. L'objectif est de parvenir à un taux d'occupation des berceaux de 100 % sur l'ensemble de la nouvelle région.

Premiers couacs avec le nouveau Service Facturier. Sans que les raisons en soient connues, des factures de fin 2016 n'ont pas été honorées et il a fallu dégager en urgence des crédits pour payer les factures !

B – *la Commission Actions-budget*

Plusieurs actions sont prévues. Entre autre :

- une sortie sportive aux Rousses le 11/03/2017. Le prix, sur une base de 50 personnes et par agent, est de 72 € pour l'activité raquette et de 75 € pour le ski nordique. 3 points de départ sont prévus : Besançon, Dijon, Mâcon (+ des lieux de ramassage). Le coût par agent est de 15 €, le reste à charge de la SRIAS BFC.

- une pièce de théâtre à Dole le 14/04/2017 : 8€/agent (10€ à la charge de la SRIAS).

- une sortie au cirque Plume. Pas de date encore retenue. La place coûtera 10€ aux agents (16€ restant à la charge de la SRIAS BFC).

- les vacances enfants de printemps : après étude des propositions, l'offre de Djuringa aux Plans d'Hotonnes (Ain) est retenue du 16 au 22/04/2017 pour un coût réel par enfant de 515 € sur une base de 62 enfants.

Sur la base des revenus N-1 (2016) et du Quotient Familial ci-dessous, il a été décidé des réductions suivantes :

Quotient familial compris entre		Réduction accordée
0 et 600€		60 %
601 et 900€		45 %
901 et 1200€		30 %
Plus de 1201€		20 %

Logement d'urgence : il est convenu d'un maximum de 30 nuitées par région de prise en charge pour les agents quel que soit le motif (mutation, urgence familiale, etc.). Des conventions vont être signées rapidement avec les prestataires existants.

[1] *Voir le site de la nouvelle préfecture : http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/SGAR/SRIAS/srias/Places-en-creches/#titre.*

INFOS NATIONALES

Le 23 mars, les douaniers dans l'action à Clermont !

L'intersyndicale douane (CFDT, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO) a su être unie aux moments cruciaux. C'est grâce à cette unité autour de la sauvegarde de la DGDDI, que nous avons su répondre au PSD, ce plan de suppression de la douane et de précarisation des agents. En 2013, 2014, et 2015, nous avons su expliquer et mobiliser autour du refus massif de ce plan. **Cette unité a permis de freiner considérablement** le démantèlement de la douane.

Mais l'administration a modifié sa méthode pour atteindre le même objectif : détruire le réseau d'implantations douanières. Comprenant que la présentation en bloc et à l'échelle nationale des fermetures de bureaux et de brigades suscitait la mobilisation des douaniers, **elle a opté pour un « PSD fragmenté »**.

Fragmenté dans son approche des métiers de la douane (les concentrations, regroupements, fusions sont abordés par branche) et de ses implantations sur le territoire. Les restructurations n'ont plus été présentées que localement en CTSD et décidées par de zélés directeurs interrégionaux.

L'intersyndicale a exigé de l'administration qu'elle transmette les **effectifs de référence pour l'année 2017** par DR. Certaines DI auraient déjà en main les fameuses données mais compte-tenu de l'incertitude liée au départ de la Directrice Générale, que valent ces chiffres ?

Cela ne peut plus durer !

Face à l'urgence de la situation sociale en douane, au démantèlement des missions de service public, aux situations personnelles extrêmes auxquelles sont confrontés les agents, l'intersyndicale a décidé qu'il fallait réagir à nouveau de façon forte.

Elle appelle donc à une **journée nationale d'action le 23 mars 2017**. Celle-ci aura lieu à Clermont-Ferrand, siège de la DR d'Auvergne, devenue le symbole de ce PSD fragmenté dévastateur pour les missions de service public et les conditions de vie des douaniers *(si vous doutez des ravages induits par l'application du PSD regardez attentivement les 2 cartes ci-dessous)*.

Même si l'Auvergne apparaît comme un cas emblématique, celui-ci sera reproduit, à des degrés divers dans les autres DR. Et les conséquences pour les agents n'en seront pas moins graves.

La DR d'Auvergne

Avant PSD

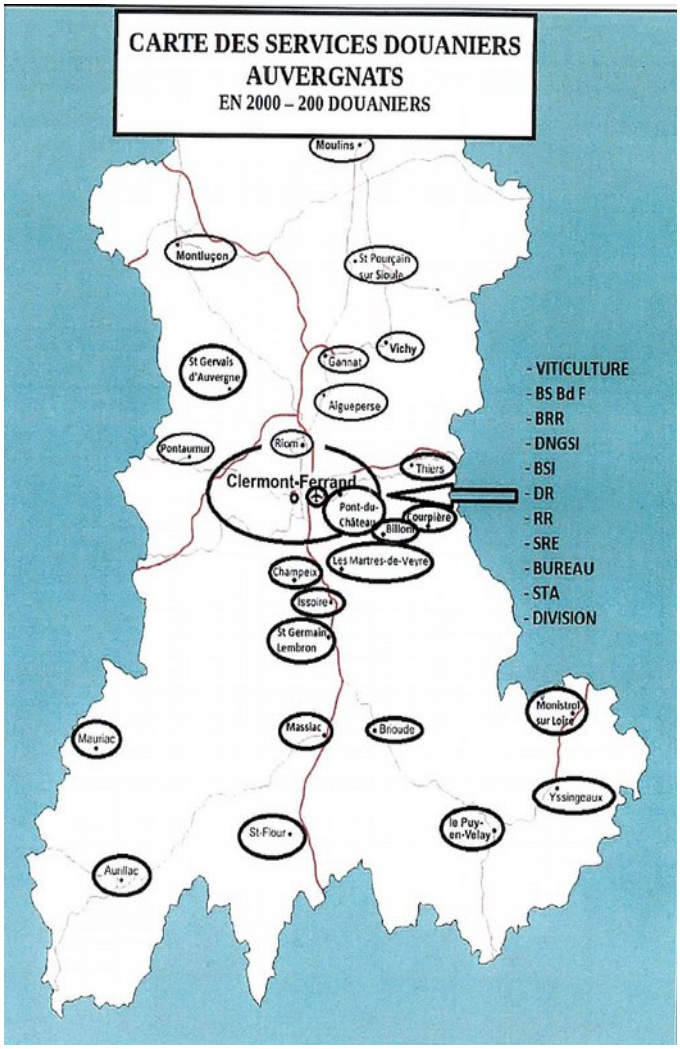

Après PSD

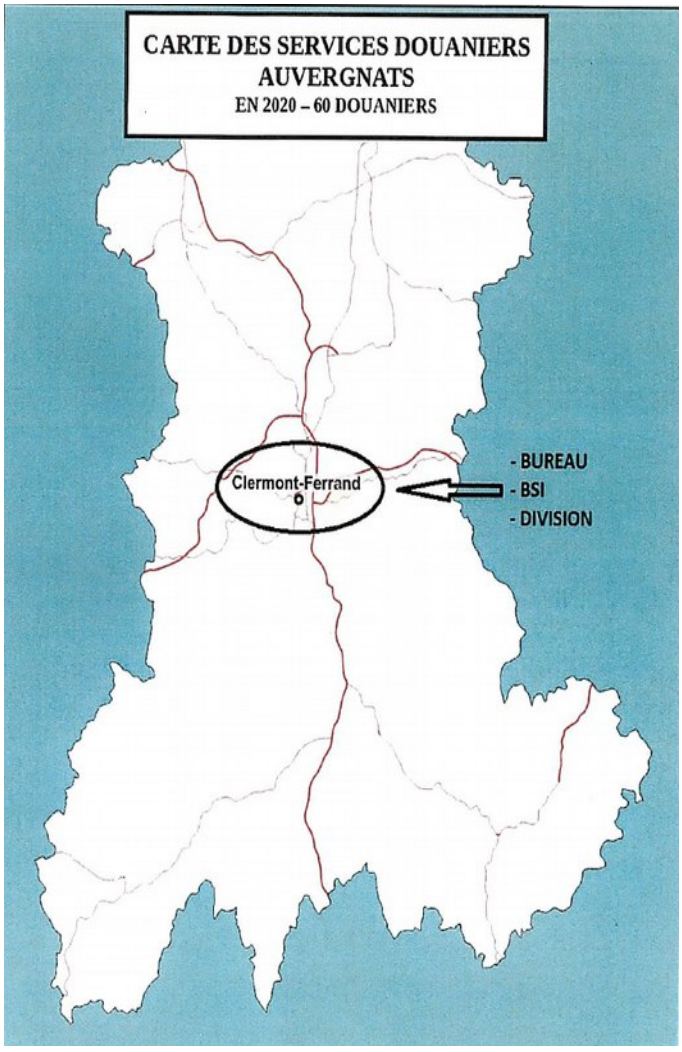

Un bus est prévu pour se rendre à Clermont.

Afin de faciliter au mieux l'enregistrement des personnes souhaitant participer à cette journée d'action, veuillez vous rapprocher des représentants syndicaux dont les noms et coordonnées sont repris ci-dessous :

CFDT	Catherine ROCHELANDET	catherine.rochelandet@douane.finances.gouv.fr	09 70 27 66 30
CGT	Christophe BILLARD Bernard CLERC	christophe.billard@douane.finances.gouv.fr bernard.clerc@douane.finances.gouv.fr	06 78 15 09 24 06 71 47 01 31
SOLIDAIRES	Christophe BEDEAUX Renaud GOYATTON	christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr	06 08 89 93 70 06 43 34 50 56
UNSA	Pascal MAIRE	pascal.maire@douane.finances.gouv.fr	09 70 27 66 83
USD-FO	Frédéric SOUJAEFF	frederic.soujaeff@douane.finances.gouv.fr	09 70 27 66 71

Le départ se fera à 6h de Pontarlier. Le bus s'arrêtera ensuite à Besançon (7h) et Beaune (8h). L'arrivée à Clermont-Ferrand se fera aux alentours de 11h30.

Le bus quittera Clermont-Ferrand vers 17h.

« Mais que font les syndicats ? »

Combien de fois des collègues, en plein conflit social, ont-ils apostrophé des représentants syndicaux fustigeant leur désunion, le trop grand nombre d'OS ou leur manque d'action ? Très souvent.

Combien de fois ne leur a-t-on pas reproché de profiter de leurs absences, de *« se la couler douce »* pendant que les autres, eux, travaillaient ? Là encore, très souvent.

Les OS restent pourtant un des rouages essentiels de la vie administrative. Si leur image reste bien établie auprès d'un public d'un certain âge, les nouvelles générations, elles, en ont une vision beaucoup plus floue, voire pas de vision du tout [1].

Mais pour autant, toutes ces critiques sont-elles justifiées ? N'y aurait-il pas d'autres causes expliquant cette désaffection?

I – Pourquoi y-a-t-il autant de syndicats ?

Quelques petits rappels historiques s'imposent :

- **1884** : la loi Waldeck-Rousseau autorise la création des syndicats.
- **1885** : création de ce qui deviendra officiellement en 1895 la CGT.
- **1906** : adoption de la Charte d'Amiens (CGT) qui définit un projet de société. On ne pense plus uniquement à défendre les droits des ouvriers.
- **1919** : création de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC).
- **1920** : naissance de la Confédération Nationale du Travail (CNT).
- **1944** : création de la CGC (syndicat des cadres).
- **1947** : scission à la CGT. Apparition de FO (en particulier à cause des conditions de mise en œuvre du Plan Marshall).
- **1964** : scission à la CFTC. Naissance de la CFDT.
- **1988** : création des Solidaires Unitaires et Démocratiques, SUD, suite à une scission au sein de la CFDT (apparition de Sud PTT, Sud Rail, Sud Douanes qui deviendra plus tard SOLIDAIRES Douanes).
- **1992** : la Fédération de l'Education Nationale (FEN) se divise en 2 : UNSA et FSU.

On voit donc que l'histoire syndicale est remplie de créations et de scissions pour des raisons d'ordre politique (1947 et 1988) ou philosophique (1964). Certes, cela a eu pour conséquence de multiplier le nombre d'OS, mais aussi de permettre à une large sensibilité syndicale d'exister.

I I – Pourquoi un tel désamour ?

En France le taux de syndicalisation est seulement de 20 % (majorité dans le public ; très peu dans le privé voire même néant dans certains secteurs). Soit nettement moins qu'en Finlande (75%), Belgique (50%) ; la moyenne au sein de l'UE étant de 26 %[2]. Pourquoi ?

Depuis 2008, une loi dite *« de représentativité »* élimine du dialogue social toute OS n'atteignant pas 10 % des suffrages lors des élections professionnelles. Cette loi favorise donc les grosses centrales syndicales.

Passons rapidement sur les *« profiteurs syndicaux »*. Leur nombre reste marginal et similaire à ce que l'on rencontre dans tous les autres secteurs de la vie, autant professionnels que privés.

Le désamour vis-à-vis des OS s'expliquent par la conjonction de 2 facteurs.

Le premier est **le manque d'unité du monde syndical en 2017**.

Une large sensibilité syndicale ne permet pas forcément d'obtenir une union large lors des luttes. Les sensibilités de chacun, les calculs électoraux mesquins, le refus de travailler avec certaines OS, la manière de s'opposer au gouvernement (signer des accords en pensant que cela améliora le quotidien même s'ils ne sont porteurs d'aucun réel progrès ou bien s'opposer dès le départ en jugeant ces mêmes textes néfastes dans leur esprit et leur contenu) sont autant d'obstacles à l'unité.

Fatalement cela a une incidence sur la vision que les personnes ont des syndicats *« incapables de s'entendre et de s'unir pour défendre les salariés... »*.

Le second tient au **changement de génération**. Avec la disparition de la culture politique et du combat syndical et social, il devient ardu de trouver de nouveaux adhérents et militants.

Désormais beaucoup plus individualistes, les gens ont tendance à considérer les acquis sociaux comme quelque chose d'immuable ou n'en perçoivent pas réellement l'utilité.

Dans un monde consumériste, le combat syndical (donner gratuitement de son temps pour les autres) devient inaudible.

Or libéralisation et mondialisation avancent leurs pions faisant fi des conséquences pour les salariés. Seuls des mouvements de masse, accompagnés par les OS, peuvent les arrêter.

Pour peser dans les débats, les OS doivent représenter le plus grand nombre de salariés. C'est un rapport de force nécessaire. La syndicalisation est le début de la solution. Ce n'est pas le remède miracle, mais cela redonne du sens au collectif en mobilisant sur des combats communs avec des valeurs partagées.

---

1 *Pour une vision amusante de la création des syndicats : https://www.youtube.com/watch?v=K5HQQjKLCrs.*

2 *Chiffres de 05/2016 du Ministère du Travail.*

CAPC cat. B Tableau des Mutations 2017
Paris – 9 février

Cette CAPC était présidée par Alexis LOPEZ, chef du bureau A/2 à la DG. Les organisations syndicales (OS) présentes étaient la CFDT, la CGT, SOLIDAIRES, l'UNSA et l'USD-FO.

L'USD-FO a été désignée secrétaire-adjoint de séance.

I – Intégration d'un agent en douane

Un agent demandait son intégration dans un service de maintenance aéronautique. Il est détaché en douanes depuis 5 ans et sera reclassé, en cas d'intégration, avec effet rétroactif, au 01/04/2017.

Vote contre : CGT.
Vote pour : CFDT, SOLIDAIRES, UNSA et USD/FO *(explication de vote : SOLIDAIRES a voté pour puisqu'il ne s'agit que d'une régularisation)*.

II - Information de la CAPC

Les élus ont été avertis :
- des mouvements réalisés depuis la dernière CAPC d'octobre (3),
- d'1 modification de mouvement, des mouvements réalisés à la DG suite à enquête (8),
- d'1 annulation de mouvement (admission à l'examen professionnel d'inspecteur),
- de 9 mouvements internes aux DOM,
- de la promotion de 15 contrôleurs par LA (via la liste complémentaire).

III - Examen des refus de mutations 2016

Lorsqu'un agent refuse sa mutation, l'administration peut, si le motif lui apparaît insuffisant ou inexistant, lui appliquer les mesures administratives :

- radiation de toutes les résidences sollicitées au Tableau Annuel des Mutations (TAM) de l'année en cours,
- interdiction de s'y inscrire pendant 2 ans,
- perte des points de bonification d'ancienneté à la résidence.

5 cas ont été étudiés au cours de cette CAPC :

- 1er cas :
Motivation : nouveau contexte familial à assumer suite à maladie d'un proche.
Proposition du président : Pour une acceptation du refus de mutation sans applications de sanctions.
Vote pour à l'unanimité des OS.

- 2ème cas :
Motivation : nouvelle situation personnelle qui nécessiterait des déplacements ingérables (en termes de transport et de régime horaire).
Proposition du président : pour une acceptation du refus de mutation sans applications de sanctions.
Vote pour à l'unanimité des OS.

- 3ème cas :
Motivation : situation familiale qui nécessite de rester à sa résidence actuelle. S'est radié de toutes les autres demandes dans la même région.
Proposition du président : après une première analyse négative pour l'agent, la haute administration propose en seconde lecture une acceptation du refus sans applications de sanctions, au motif que son service est en pleine restructuration.
Vote pour à l'unanimité des OS.

- 4ème cas :
Motivation : devenu soutien de famille depuis novembre 2016 (dégradation de la santé d'un proche handicapé).
Proposition du président : une première lecture défavorable à l'agent.
SOLIDAIRES souligne l'aggravation récente de l'état de santé du membre de sa famille auquel il apporte son soutien. Le régime horaire dont il bénéficie actuellement est plus favorable pour cet accompagnement que celui de la destination qu'il avait choisie avant cette dégradation.
Par ailleurs, une application stricte des « mesures administratives » serait vécu comme une double peine et l'empêcherait de postuler pendant deux ans alors que l'état de santé de son proche peut évoluer négativement à tout moment. SOLIDAIRES a souligné que sa hiérarchie soutient complètement son dossier et a été favorable à son refus de muter.
Proposition du président en seconde lecture : acceptation du refus de mutation, mais sans application de sanctions.
Vote pour à l'unanimité des OS.

- 5ème cas :
Motivation : situation familiale qui s'est dégradée et qui l'oblige à refuser sa mutation.
Proposition du président : acceptation du refus de mutation, mais application des mesures administratives (aucun justificatif n'a été apporté). L'application des mesures administratives est sans

incidence pour l'agent car les proches dont il s'occupe habitent dans son agglomération actuelle. **Vote pour** : CGT / SOLIDAIRES/ CFDT *(Explication de vote : il y a doute manifeste car aucun élément probant n'a été apporté).*

IV - Constitution du TAM 2017

A – Examen des dossiers d'agents reconnus travailleurs handicapés (art. 60)

3 dossiers étaient soumis à un renouvellement.
Vote pour à l'unanimité des OS.

3 dossiers étaient des premières demandes
- 1er dossier : jugé incomplet il a été rejeté.
Vote pour CGT et UNSA, **abstention** : CFDT (SOLIDAIRES ne votait pas dans ce grade).
- 2 autres dossiers :
Vote pour à l'unanimité des OS.

B – Tableau général 2017

Vote pour à l'unanimité des OS (CFDT, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD/FO).

V/VI - Constitution du Tableau 2017 des personnels navigants et des spécialistes

Les OS ont voté **pour** à l'unanimité pour les 2 tableaux.

VII - Reclassement d'agents inaptes SURV

4 dossiers ont été étudiés.

Vote pour à l'unanimité des OS.

Ces agents seront reclassés à la résidence OPCO la plus proche.

VIII - Demandes de détachement

3 agents (2 en C1 et 1 en C2) dont un du Ministère de l'Économie et des Finances ont sollicité leur détachement. Concernant l'une des directions d'arrivée, il n'y a pas eu d'enquête interne de réalisée. Concernant une deuxième candidature, la condition de diplôme n'a pas été demandée, et la dernière concerne un agent du ministère dont le service a connu des restructurations.

SOLIDAIRES s'est inquiété de ce qu'il n'y ait pas eu d'enquête interne dans un des cas et a déploré le détachement dans un autre cas alors qu'il y a des demandes pour la résidence qui apparaissent sur le projet du TAM 2017.

Vote contre : CFDT et CGT.
Abstention SOLIDAIRES (en C2).

IX – Renouvellement d'une Mise à Disposition (MAD)

Vote pour à l'unanimité des OS.

Le compte-rendu exhaustif est en ligne sur le (nouveau) site de SOLIDAIRES.

Dates des prochaines CAPC (1er semestre 2017)

16 mars		Recours entretiens professionnels cat. A
26 avril		Tableau d'avancement CP & recours entretiens professionnels cat. B
27 avril		1er tour des mutations cat. A
3 mai		1er tour des mutations cat. B
4 mai		1er tour des mutations cat. C
11 mai		Tableau d'avancement C1 & recours entretiens professionnels cat. B
23 mai		Tableau d'avancement AC1, ACP2, ACP1 & recours entretiens professionnels cat. C
28 juin		Liste d'Aptitude A & recours entretiens professionnels cat. A
5 juillet		Liste d'Aptitude B & recours entretiens professionnels cat. B
6 juillet		Tableau d'Avancement au grade d'IR3

CAPC cat. A Tableau des Mutations 2017
Paris – 14 février

Cette CAPC était présidée par Alexis LOPEZ, chef du bureau A/2 à la DG. Les organisations syndicales (OS) présentes étaient la CFDT, SOLIDAIRES et l'USD-FO.

I - Information de la CAPC

Les élus ont été avertis des mouvements réalisés depuis la dernière CAPC d'octobre, ceux non réalisés ainsi que des mouvements internes aux DOM.

II - Examen des refus de mutations 2016

Lorsqu'un agent refuse sa mutation, l'administration peut, si le motif lui apparaît insuffisant ou inexistant, lui appliquer les mesures administratives :

- radiation de toutes les résidences sollicitées au Tableau Annuel des Mutations (TAM) de l'année en cours,
- interdiction de s'y inscrire pendant 2 ans,
- perte des points de bonification d'ancienneté à la résidence.

3 cas ont été étudiés. Les OS ont voté **pour la non-application** dans un cas, **pour** dans un second cas et se sont **abstenues** pour le troisième.

III - Constitution du TAM 2017

A – Examen des dossiers d'agents reconnus travailleurs handicapés (art. 60)

4 demandes d'inscription au titre de l'article 60 ont été étudiées lors de cette CAPC. Toutes ont été acceptées à l'**unanimité** des 3 OS.

B – Tableau général 2017

Vote : CFDT et USD/FO **pour** ; SOLIDAIRES s'est **abstenue** *(explication de vote : abstention car le TAM inclus le SARC, élément du PSD auquel nous nous opposons depuis 4 ans)*.

C – Tableau des spécialistes 2017

Les OS ont voté **pour** le tableau, celui-ci ne présentant aucun problème.

IV - Mouvements au SARC

3 emplois étaient proposés au SARC, résidence créée en 2016. Une dizaine de postes restent encore à pourvoir (dont certains pourraient l'être par des sorties d'école en catégorie A selon la DG).

12 agents avaient fait acte de candidature pour le SARC.

Vote : **abstention** des 3 OS.

V - Reclassement d'un agent

L'agent a été reclassé en CO pour cause d'inaptitude.
Vote **pour** : CFDT et SOLIDAIRES, **abstention** : USD/FO.

VI - Demandes de détachement

2 demandes ont été soumises au vote.
Vote **pour à l'unanimité** des 3 OS pour les 2 dossiers.

VII - Questions diverses

A – La future refonte des priorités de mutation

L'administration a abordé la question de la refonte des priorités de mutations ; un des thèmes qui sera abordé lors du Groupe de Travail organisé le 28 avril. Un décret, n°2016-1969 du 28 décembre 2016, a réorganisé les priorités de mutation ; les divisant désormais en 2 catégories : celles principales et les autres, subsidiaires.

Pour mémoire, lors de la refonte du Règlement Particulier (RP) des mutations, 60 points avaient été attribués aux originaires DOM/COM et 24 aux agents travaillant en QPV (ex-ZUS, pour partie).

Or d'après ce décret, la priorité accordée aux originaires n'est plus que subsidiaire alors que celle des QPV est principale. Il va donc falloir traduire cette nouvelle donne réglementaire dans le RP car de nombreux dispositifs dérogatoires sont intégrés au TAM chaque année : RC, QPV, QRTH (articles 60), les mutations en suite de réorganisations….

D'où l'importance du GT du 28/04 ; le président de la CAPC prévoyant même d'organiser des bilatérales avec le OS sur ce sujet de manière à connaître les positions de chacune sur ces questions.

B – Le dossier PPCR

SOLIDAIRES a demandé l'état d'avancement du dossier PPCR pour la catégorie A, en particulier la question du passage au grade d'IR 3 dont les conditions d'accès ne sont toujours pas définies (un certain nombre d'agents actuellement au 9ème échelon vont redescendre au 8ème suite à la mise en place de PPCR ce qui, selon les règles actuellement en vigueur les empêchera de candidater).

Le président a confirmé que le TA IR3 de juillet serait maintenu car la parution des textes législatifs, pour cause d'élections, pourrait être repoussée à la fin 2017.

Le compte-rendu exhaustif est en ligne sur le (nouveau) site de SOLIDAIRES.

Un peu de détente

Grille facile

	9	5		1	4	7		
						9	5	
	7	3			5			8
			1	5		4		6
	5		7	8	6		2	
6		8		4	3			
3			5			2	9	
	4	9						
		2	4	6		5	1	

Grille moyenne

	7	5		1		6		
	8	2					1	
					2	3		4
7			8		9			
		3				4		
			3		7			1
8		7	5					
	5					8	4	
		6		8		7	3	

Grille difficile

		3	7	4				2
4			8					
	2			6	5	4		
					7		6	
	5	9				7	1	
	6		9					
		6	5	8			2	
					2			7
1				7	6	3		

Grille diabolique

4				5		2		
3		5		4				
	6				7			
					8		1	2
			1	6	9			
7	8		3					
			5				3	
				3		7		9
		2		9				1

Les réponses seront publiées dans le numéro de mars.

Solutions du numéro 37

Grille facile

8	4	5	3	6	7	9	2	1
6	3	9	2	1	8	4	5	7
7	2	1	9	5	4	6	8	3
9	8	3	6	7	2	1	4	5
5	7	2	1	4	3	8	9	6
1	6	4	5	8	9	7	3	2
3	1	7	8	9	5	2	6	4
2	9	6	4	3	1	5	7	8
4	5	8	7	2	6	3	1	9

Grille moyenne

3	8	5	2	7	1	9	6	4
7	9	6	4	3	8	2	5	1
2	4	1	6	5	9	3	7	8
5	2	4	8	9	7	1	3	6
9	3	8	5	1	6	4	2	7
6	1	7	3	2	4	8	9	5
4	5	3	1	6	2	7	8	9
1	7	2	9	8	5	6	4	3
8	6	9	7	4	3	5	1	2

Grille difficile

3	9	7	8	1	6	4	5	2
6	5	2	3	4	9	7	8	1
4	8	1	2	5	7	6	9	3
7	3	8	4	9	1	5	2	6
2	6	4	7	8	5	3	1	9
5	1	9	6	3	2	8	7	4
9	4	3	1	7	8	2	6	5
8	2	5	9	6	3	1	4	7
1	7	6	5	2	4	9	3	8

Grille diabolique

2	9	3	4	7	6	8	1	5
8	6	7	1	5	2	3	9	4
5	4	1	3	8	9	2	7	6
4	3	9	7	2	8	6	5	1
6	2	5	9	1	4	7	8	3
7	1	8	5	6	3	4	2	9
9	7	6	8	4	5	1	3	2
1	5	2	6	3	7	9	4	8
3	8	4	2	9	1	5	6	7

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

Comité Technique Local	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Agnès MARCEAUX*** *(Bourgogne)*	**CAPL n°2** **Contrôleurs 1ère classe**	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Judith MOINDROT*** *(Bourgogne)*
Commission Territoriale de la Masse	Titulaire : ***M. Renaud GOYATTON*** *(Franche-Comté)*	**CAPL n°3** **Agents de Constatation 1ère classe**	Titulaire : ***Mme Sylvie FAUCHET*** *(Bourgogne)*

LA PELLE À CHNIS

DOUANES Solidaires Section de Franche-Comté

numéro 39 – mars 2017

Le 23 mars à Clermont : le volcan est entré en éruption! (p 6-7)

Conseil d'Administration de la Masse du 13/03 : le bizutage du DG (p 9-10)

AGENDA D'AVRIL

- **06/04** : Comité Technique de Dijon.
- **26/04** : CAPC recours cat. B.
- **27/04** : CAPC mutations cat. A.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *CR Commission Masse 03/03* (p 4-5)
- *un 23 mars clermontois* (p 6-7)
- *CR GT SURV 28/02* (p 8)
- *CR Conseil d'Admin. Masse* (p 9-10)
- *CR CAPC cat. A recours 16/03* (p 11)
- *grilles de sudoku / tableau des représentants Solidaires* (p 12)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 63 66
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

@ www.solidaires-douanes.org
Solidaires-Douanes
@SolidR_DOUANES

RIEN NE LES ARRÊTE !

C'est par ce titre que le 22 mars dernier nous exprimions dans un tract notre dégoût de l'attitude de la DG au sujet de la mise en place des restructurations en Auvergne (mais aussi en Méditerranée [1]).

Même si nous dénonçons depuis des années ce que nous voyons poindre à l'horizon (et cela nous a été suffisamment reproché par d'autres OS), nous espérions malgré tout que la sinistre mécanique ne se mettrait pas en place.

Visiblement toute trace de pudeur semble avoir disparu chez certains. Proposer des postes dans d'autres administrations à des collègues non encore officiellement restructurés c'est fort !! Surtout si on se rappelle que cela signifie pour ces collègues un départ sans aucune prime car il s'agit dans ce cas d'une mutation à leur initiative.

Encore plus abjecte, la mascarade du soi-disant accord social de 2015 est en train d'apparaître au grand jour. 3 OS découvrent avec horreur (disent-elles mais la naïveté ne devrait plus faire partie depuis très longtemps du vocabulaire syndical) que celui-ci n'est tout simplement pas applicable. La raison ? La DGFiP a elle aussi des agents à restructurer et refuse d'accueillir nos collègues (Eure, Méditerranée par exemple) [2].

C'est pour cela que de très nombreux agents, inquiets à juste titre pour leur emploi et par solidarité, se sont rendus à Clermont le 23 mars bravant le froid et la pluie pour apporter leur soutien aux collègues de la DR d'Auvergne.

Cette démonstration de force (mars 2015 avait rassemblé autant de douaniers devant Bercy) prouve que de nombreux collègues voient bien que le PSD entre dans une nouvelle phase. Celle de sa mise en œuvre concrète.

La DGDDI n'est pas soucieuse du bien-être de ses agents. Elle veut qu'ils »dégagent » quels qu'en soient les conséquences pour les agents restructurés. Il faut perdre des emplois (ne plus avoir à les payer).

Si l'ont veut ralentir le processus, forcer la DG à l'amender et par là-même aider nos collègues il n'y a pas d'autre choix que de se mobiliser toutes et tous ensemble, quelle que soit notre branche d'activité. Et que l'on arrête d'écouter les sirènes murmurer le long du chemin *« Ne vous inquiétez pas, tout va bien se passer »* !!

Bonne lecture à vous.

---

1 *Accessible à partir de ce lien : http://solidaires-douanes.org/Rien-ne-les-arrete.*

2 *Pour preuve et suite au Comité Technique Ministériel du 24 mars, le secrétaire de la Fédération UNSA/CFTC a demandé, en compagnie de la CFDT et de FO, à rencontrer M. Sapin pour connaître les raisons qui poussent la DGFiP à ne pas appliquer l'accord d'accompagnement de 2015.*

Une carte sans le sous

Depuis le 01/01 les tickets restaurant papier ont cédé la place à une carte qui permet, moyennant un montant journalier de 19€, de payer ses repas. Y compris avec le sans contact. Mais elle souffre également d'un « petit » souci assez contrariant.

Outre le montant crédité mensuellement par le système, la carte doit être journalièrement « chargée » pour fonctionner. Or en février plusieurs pannes informatiques ont bloqué le chargement de certaines cartes. Empêchant leur détenteur de l'utiliser. Le tout sans avertissement. Gênant lorsque l'on se retrouve à la caisse avec une carte devenue muette !!

La folie du virtuel

Certains empilent les Légo, d'autres les idées. La dernière en date (comme relaté dans nos colonnes [1]) consiste en la mise en ligne des fiches de salaires et de pensions.

Un Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP) permettra aux agents de l'État d'accéder à leurs fiches de salaire dématérialisées et aux retraités à leurs feuilles de pension. Les agents de la DG, de la DNSCE et de 2 DI (Normandie et Nouvelle Aquitaine) vont dans un premier temps tester ce nouveau système.

À compter du 01/07/2018, il n'y aura plus de fiches de salaire/pension sous format papier transmis aux intéressés.

PMQ 2017 : la misère !

Le PMQ quésaco ? Il s'agit du Plan Ministériel de Qualification. Dit autrement, il s'agit du nombre de promotions de C et B et de B en A qui sont budgétées pour l'année (et qui sont étudiées lors des CAPL et CAPC de Listes d'Aptitude ; ou LA).

Très attendus cette année (ils ont déjà justifié le report de la CAPC LA B en A initialement prévue en juin à la rentrée) les chiffres ont été communiqués par administration relevant de Bercy lors du Comité Technique du 24 mars.

Comme redouté, les chiffres sont une nouvelle fois réduits à la portion congrue : **44 promotions** sont prévues **de C en B** et **26 de B en A** (en 2014, la DG avait annoncé que la période 2014-2018 verrait une très forte baisse des taux de promotion). En 2016, le « combat » en B avait été âpre pour obtenir des promotions retraite alors que celles-ci avaient été inexistantes en A !

Citoyens et services publics : le grand (dés)amour ?

Une dépêche de l'AFP du 15/03 semble réaffirmer l'attachement des Français à leurs services publics territoriaux (les fonctionnaires ne sont pas évoqués).

Une enquête réalisée du 13 au 22/02 montre que 69 % des sondés y sont attachés et que 58 % les utilisent régulièrement. Sans surprise ceux afférents à la propreté, la sécurité et le monde scolaire sont plébiscités. 46 % sont opposés au transfert vers le privé et seuls 9 % veulent leur privatisation intégrale.

Bien entendu on peut arguer du fait que les 4047 personnes sondées ne représentent qu'un faible échantillonnage. Néanmoins on voit que les citoyens ne souhaitent majoritairement pas se passer de services publics qui, quoiqu'en disent certains, continuent de remplir leur(s) mission(s). Même si cela devient de plus en plus compliqué pour certains.

Ils sont pas bien ?

Depuis plusieurs mois, fin de mandat oblige, le Ministère de la Fonction Publique se hâte de faire passer toute une série de textes qui risquent d'avoir de lourdes conséquences pour l'avenir.

Passons rapidement sur le projet de décret que le gouvernement cherche à rendre à applicable (un projet donc non encore voté) : rendre obligatoire la parité femmes-hommes sur les listes lors des élections professionnelles de 2018 (seules les OS seraient concernées).

Un autre apparaît beaucoup plus dangereux : la mobilité. Il s'agit de mettre en oeuvre des dispositions statutaires et indiciaires communes à des corps de fonctionnaires qui, appartenant à la même catégorie et à au moins deux versants de la Fonction Publique (Hospitalière, Etatique ou Territoriale), sont appelés à exercer des missions de même nature. Donc à favoriser des fonctionnaires trans-fonction publique.

Un autre projet serait de rendre inopérant le passage en CAP en cas de demande de mobilité de la part d'un agent. Charmant !

[1] *Cf. Pelle à Chnis numéro 25 (décembre 2015) page 10.*

INFOS LOCALES

Commission Territoriale de la Masse
Dijon – 3 mars

La Commission Territoriale de la Masse (CTM) de Dijon s'est réunie le 3 mars salle Citeau (locaux de la DI), le matin pour un GT spécial élections et l'après-midi pour une Commission Masse.

Étaient présents pour la parité administrative :

M. Baillet (DI et président de la CTM), M. Gagey (PLI), Mme Thibaut (BOP-GRH), MM. Reveillon (PLI-immobilier) et Lakomy (PLI) ainsi que MM. Vauchey et Genoud (Service Territorial de la Masse – STM).

Étaient présents pour la parité syndicale :

- CFDT : Mmes Pailler (S) et Rochelandet (E),
- SOLIDAIRES : M. Goyatton (T),
- UNSA : M. Maire (T) [1].

Étaient également présents :

- Mme Bedeaux (correspondante sociale de Franche-Comté),
- M. Favre (société Semcoda).

En ouverture de séance, SOLIDAIRES a tenu un propos liminaire.

I – Approbation du PV du 23/06/2016

Vote : le PV est adopté à l'unanimité.

II – État d'avancement des travaux

M. Favre, de la société Semcoda, est sollicité par le président pour présenter l'état des travaux en cours. 2 types de travaux sont évoqués : ceux de la Programmation Immobilière 2016 (votés en 2015) et ceux relevant de la PI 2017 (votée en 2016).

A – *les travaux programmés avant 2017*

1/ la cité de Pontarlier

Des réserves sont en cours (dans 2 mois se termine la garantie de parfait achèvement). Des pénalités de retard ont été appliquées à une des sociétés, après validation par le Service Central (SC) [2]. Celle-ci, bien entendu, les conteste. Ira-t-elle jusqu'au tribunal ?

2/ la cité d'Auxerre

La réfection des canalisations d'eau aurait dû être menée à bien en 2016. La Semcoda plaide coupable pour le retard. Les travaux pourraient être réalisés pendant la période estivale ou en 2018.

B – *les travaux programmés pour 2017*

1/ la cité d'Auxerre

Les 4 façades de la cité doivent être intégralement refaites. Les volets seront également changés. La Semcoda est favorable à un changement aussi des huisseries ; cela rendrait plus facile le changement des volets. Le coût du chantier dépassant les 20 000€, il a fallu passer par la plateforme ministérielle d'achats. Il existerait une possibilité de subvention par des « obligés » (des entreprises polluant qui financent des projets d'amélioration énergétique).

Le premier dossier technique de consultation des entreprises est parti le 03/03. Les travaux pourraient se dérouler d'avril à septembre ... 2018 !!

2/ la cité des Rousses

Le changement de chaudière est acté. Mais 2 scenarii sont possibles : soit récupérer le local existant soit en construire un autre (de moins de 20m^2 pour éviter de devoir déposer un permis de construire), derrière le logement du responsable de casernement. La cuve sera enlevée de même que l'ancienne chaudière.

3/ la cité de Pontarlier

Là aussi le changement de chaudière a été validé par le SC. La question n'a pas été encore tranchée de savoir si elle serait au fioul ou au gaz. Les travaux seront lancés au cours de l'été 2018.

La question de prévoir une chaudière par bâtiment ne se pose désormais plus puisque la cité est quasiment pleine.

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES a attiré l'attention lors des changements des chaudières sur le fait de vérifier que cuves et anciennes chaudières seront bien démontées (cf. la situation de Morteau où l'ancienne et la nouvelle chaudières cohabitent entraînant la perte d'une cave pour un des locataires ; un nouveau local

... / ...

[1] *Les élus CGT (2) et CFTC (1) étaient excusés (T = titulaire, S = suppléant et E = expert).*

[2] *Les retards causés par cette société ont contraint à reporter à 2 reprises le déménagement des locataires. Le déménageur, situé à Chalon s/ Saône, n'a évidemment pas fait de cadeau à la DGDDI pour ces 2 reports (ayant dans un cas été prévenu la veille!!).*

ayant été construit).

- il est assez étonnant que la rénovation des chutes d'eau à Auxerre ait accumulé de tels retards (le manque de suivi, admis, de la Semcoda est clairement pointé du doigt).
- SOLIDAIRES a de nouveau dénoncé concernant Pontarlier la vision purement comptable du SC qui a refusé de lever l'option sur la dernière tranche de travaux (désamiantage et rénovation des pièces humides). Suite à un énième souci, il a été constaté que de l'amiante serait présente dans les chutes d'eau non refaites.

Pourquoi faire tout un bâtiment si je peux le terminer plus tard pour plus cher?

- il est noter que si des travaux devaient être faits sur cette dernière tranche d'appartements, le coût en serait aujourd'hui nettement plus élevé puisque le STM devrait reloger ailleurs les locataires de tout le bâtiment, dont plusieurs familles.
- le point sur l'état d'avancement des travaux s'est achevé avec l'annonce que toutes les cités avaient eu un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) réalisé en janvier. Sans surprise, ils sont mauvais, voire très mauvais (le STM n'en avait pas reçu copie alors que la Semcoda les avait déjà!!).

III – Les contrats en cours

Le STM a fait un état des contrats en cours ou devant être renouvelés. Le service éprouve des difficultés pour mettre en concurrence des sociétés.

Concernant les extincteurs, le STM a dû passer par la Plateforme Régionale d'Achats (PFRA) ; le SC ayant signé un marché national.

Les contrats portent principalement sur l'entretien des VMC, des espaces verts et des parties communes. Un contrat d'entretien des chauffe-eaux et des robinetteries sera signé ; les frais étant répercutés sur les charges des locataires.

IV – Le taux d'occupation des cités

Il est bien entendu très bon suite aux arrivées récentes, et nombreuses, de collègues en sortie de l'ENDLR. Cela va de 50 % d'occupation (Delle) à 100 % (Dijon et Les Rousses). Même s'il faut noter que ces taux restent fragiles (des départs sont possibles dès l'année prochaine).

3 points ont été soulevés à cette occasion :

- le STM a toujours autant de mal à trouver des volontaires pour être responsable de casernement.
- compte-tenu du nombre assez important d'appartements inoccupés, il est proposé de transformer un des T5 en 3 chambres de célibataires (le SC semble favorable actuellement à leur développement).
- concernant le fait de rendre les chambres de célibataires d'un même appartement « unisexe » (pas de mixité), les élus présents ne s'y sont pas déclarés favorables. Aucune réglementation ne le permet actuellement et cela pourrait s'avérer problématique dans le futur.

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES, de même que la CFDT et l'UNSA, a appuyé le fait de transformer un second T5 en 3 chambres de célibataires.
- va se poser dans certaines cités le problème des tiers occupant un logement masse grâce à un bail précaire d'un an. Dans au moins un cas, un collègue est susceptible de demander un de ces logements. Le bail précaire concerné ne sera donc pas renouvelé.

  SOLIDAIRES a rappelé qu'il fallait faire très attention à ne pas créer de vacances durables en faisant partir des locataires sans relouer derrière (sans parler de la perte des loyers).
- SOLIDAIRES a aussi demandé à ce que le STM fasse, par avance, la réfection de quelques logements restants dans les cités de manière à pouvoir accueillir nos futurs collègues dans de bonnes conditions sans être obligé de faire des réparations dans l'urgence.

  Selon le STM cela pourrait être envisageable selon le montant des réparations à effectuer.

SOLIDAIRES Douanes était représentée par ***Renaud GOYATTON.***

Le compte-rendu est en ligne sur le (nouveau) site de Solidaires.

INFOS NATIONALES

23 mars à Clermont :

Le 23 mars, à l'appel de la quasi-totalité des organisations syndicales (OS), ne manquait que la CFTC mais sa représentante lyonnaise était là, plusieurs centaines de douaniers s'étaient données rendez-vous à Clermont-Ferrand.

Venus de DI des 4 coins de la France (Bordeaux, Occitanie, Paris, Dijon, Méditerranée…), ils étaient présents, bravant le froid et la pluie, pour réaffirmer leur opposition au PSD et à sa déclinaison en Auvergne.

Le nombre total de manifestants oscillait entre 700 et 850 selon qui faisait les estimations. Ce qui mine de rien est quasiment équivalent aux dernières manifestations sur Paris. L'idée d'un mouvement décentralisé (que SOLIDAIRES appelait très fortement de ses vœux lors des intersyndicales nationales) a fonctionné.

Le parcours avait prévu de faire passer le cortège, entre autre, devant le siège de la DR d'Auvergne (fermée avec grille tirée). Il s'est achevé devant la préfecture où les responsables des différentes organisations syndicales ont pris la parole dénonçant les conséquences d'une application aveugle du PSD en Auvergne ainsi que les conséquences que cela engendrerait pour les citoyens/consommateurs.

Pendant que le cortège défilait dans le centre-ville sous l'oeil étonné des passants, une délégation intersyndicale a été reçue par le directeur de cabinet du préfet. Les remarques qui lui ont été faites seront rapportées au ministre.

Parmi celles-ci, les 3 OS signataires de l'accord d'accompagnement social de 2015 se sont étonnées que la DGFiP se refuse à accueillir les douaniers restructurés (cas similaires dans l'Eure ou dans la région Méditerranée).

Lors des mouvements de 2014 et 2015 lorsque cet accord a été négocié, il semblerait que la DGFiP n'ait pas réellement été consultée et avait déjà fait part à l'époque de son opposition (avec plus de 8000 agents à reclasser en 2017 on peut comprendre son point de vue. Que ferions-nous si nous étions à sa place?).

La DG elle-même considère que l'Auvergne est un laboratoire qui expérimente la mise en œuvre du PSD. On peut déjà en voir certains aspects ; une fois mis de côté les fermetures de 3 bureaux sur 4 (Aurillac, Moulins et le Puy-en-Velais), sans oublier la RR.

Les agents de ces structures, non encore officiellement fermées, se voient « encouragés » à demander leur détachement dans d'autres administrations (police, gendarmerie, préfecture…).

La DG a confirmé que d'autres DR pourraient être concernées très prochainement (Normandie, Picardie, Centre…). Sans compter les services fermés dont les personnels devront partir ailleurs (et pas forcément en douane car annoncer des suppressions nettes d'emplois signifie que l'on n'a plus à payer les agents!).

Au-delà du succès du mouvement clermontois, il convient de bien garder à l'esprit ce que certains oublient, pensant être sauvés ou non concernés.

La création de services régionaux ou interrégionaux se traduira fatalement par de nouvelles fusions visant à créer des services nationaux (cf. SNDFR). Des services où les conditions de travail se dégradent à très grande vitesse (cf. CSRH).

Certains collègues de la SURV s'estiment non touchés par le PSD actuellement. C'est oublier un peu vite que les BSI d'Arles, Agen et Evreux ferment. Jusqu'en 2018 (et sûrement après) 250 suppressions d'emplois annuelles sont inscrites dans la loi. Une fois la branche CO dépouillée, vers qui se tournera-t-on ?

Quelques liens sur le 23 mars

- article de La Montagne (23/03) : http://www.lamontagne.fr/clermontferrand/social_12334590.html.

- article de Libération (23/03): http://www.liberation.fr/societe/2017/03/23/clermont-ferrand-les-douaniers-dans-la-rue-contre-la-baisse-d-effectifs_1557908

- article de l'Yonne Républicaine: http://www.lyonne.fr/auxerre/social/2017/03/18/mouvement-de-greve-des-douaniers-le-23mars_12326183.html

… / …

dansons sous la pluie !

Quelques photos de cette journée d'action

Groupe de Travail : réforme de la chaîne hiérarchique SURV - Paris 28 février

Ce sont 2 « sous-GT » qui se sont tenus le 28/02. Le premier était consacré à la sélection/formation des encadrants d'unités SURV ; le second au régime de travail. Un GT de synthèse aura lieu le 28/05.

En propos liminaires SOLIDAIRES a rappelé ses positions :
- la réforme n'a pas été bénéfique pour les unités SURV.
- une plus grande distanciation existe entre les encadrants et les agents. Cela entraîne des responsabilités accrues pour les chefs d'équipes qui, eux, n'ont pas de revalorisation de carrière (procédures plus techniques et lourdes).
- des IR remplacent des inspecteurs, des inspecteurs des contrôleurs…

I – Formation des CSDS et CSDS A

L'administration se concentre sur le volet « managérial » (en collaboration avec l'Institut de Management Douanier) ainsi que sur les connaissances réglementaires et fonctionnelles de base. Un tutorat serait mis en place et des stages de recyclage organisés tous les 3 ans.

SOLIDAIRES, rejointe par l'UNSA, **propose que le futur candidat sans passé SURV fasse un stage d'immersion, au sein d'une équipe**, afin de voir si il/elle est fait pour ce poste.

La DG a trouvé cette proposition intéressante mais ne souhaite pas que cela prenne trop de temps (2 semaines maximum) !! et ait lieu en amont des affectations.

Pour info, on pouvait déjà lire dans le Flash infos n°08/2010 (point 4 relatif à la FP), qu'il était envisagé un module de découverte de la surveillance pour les agents qui n'auraient pas exercé en surveillance. Il était fait aussi mention d'un tronc commun de formation pour toute l'équipe d'encadrement.

La DG suit-elle vraiment les GT qu'elle organise?

Ce Flash info faisait suite à un GT sur l'évolution de la chaîne hiérarchique SURV daté du… 16 juin 2010. On croit rêver.

II – Sélection des CSDS et CSDS A

2 grands volets étaient concernés : les enquêtes cadres sup' et hors enquête. Pour la DG, c'est un poste à profil. Problème, il n'existe aucune fiche de poste accessible aux agents souhaitant accéder à ce type d'emploi !!

Pour DG/A2, le candidat doit avoir un passé SURV, être apte au management, être disponible, savoir s'adapter et être en bonne condition physique.

Petit souci, toujours dans le Flash infos n°08/2010 on peut lire paragraphe 3 sélection des postes de catégorie A : *« s'agissant de poste à profil, un modèle de fiche de poste a été soumis au groupe de travail en vue de permettre la sélection des agents sur la base de critères déterminés (intérêt pour la LCF, aptitudes managériales…) ».*

La DG a communiqué quelques infos (quasi) statutaires :
- on privilégie désormais les candidats ayant une **expérience SURV** pour les postes de C.S.D.S.
- les candidats sont reçus **en entretien par les D.I d'arrivée** qui transmettent **un avis et un classement** des candidats (spécifiques aux IR).
- l'ouverture du statut de C.S.C.F.[1] est à l'étude, afin de permettre aux cadres de la SU de ne plus avoir à basculer dans la branche OPCO, lors de la promotion en IR1.

On regrettera que ces changements ne concernent que les TGU et GU (faut-il y voir le besoin de reclasser les cadres sup' éjectés des RR restructurées?). Rien sur les B CSDS/CSDS A ni sur les chefs d'équipe.

III – Régime de travail

La DG a annoncé la couleur dès le départ : elle est ouverte à toutes les propositions, n'arrive avec aucune solution, mais compte sur les OS pour faire des propositions… Aucune porte n'est fermée, sachant que celles-ci se limitent à 2 options : le mémento ou le forfait pour ces pour les CSDS A et A+ (les B restent de facto au mémento).

Pour SOLIDAIRES, la solution pourrait être de créer dans Mathieu 2 codes (« absence » et « travail ») en lieu et place du système actuel, qui ne différencie pas les absences et les présences des CSDS.

L'application Mathieu ne semble pas pouvoir être prévue pour l'utilisation de codes tels qu' « absence » et « travail» (dixit le collègue rédacteur du bureau A3), une mise en place du mémento obligerait les CSDS à calquer leur régime horaire sur celui de l'unité.

Il faut également ajouter que la mise en place d'un nouveau système de gestion n'est pas envisagé.

Le compte-rendu exhaustif de ce GT est en ligne sur le site de SOLIDAIRES.

[1] *C.S.C.F : Chef de Service Comptable Fonctionnel.*

Conseil d'Administration de l'EPA Masse
Paris – 13 mars

Ce Conseil d'Administration, le premier de l'année 2017, était surtout le premier présidé par notre nouveau Directeur Général, M. Rodolphe Gintz.

Suite au référé de la Cour des Comptes de juillet 2016, le Président a indiqué qu'il allait falloir réfléchir à une nouvelle politique concernant les logements. Point important : selon lui, mieux vaut des logements occupés, même par des tiers, que des logements vides.

Cela implique qu'il faut accroître les ressources disponibles pour les futures programmations immobilières, améliorer le fonctionnement de l'EPA et demander aux locataires de participer financièrement de manière plus importante qu'actuellement (hausse des loyers pour s'aligner sur ceux du privé…).

Il a indiqué qu'il souhaitait un dialogue nourri et constructif et que tout le monde devait prendre en compte uniquement l'intérêt (supérieur ?) de l'EPA Masse.

I – La validation du PV du 09/11/2017

SOLIDAIRES est intervenue pour faire remarquer que le PV ne reprenait pas in extenso la délibération n°2, pourtant acceptée en GT préparatoire, prévoyant la fusion des Commissions Territoriales de la Masse (CTM) du Léman et Lyon avec un siège au Léman.

Prise de court, la DG a peiné à répondre, arguant d'abord que des documents supplémentaires avaient été envoyés (aucune OS ne les a reçus). Puis que les documents étudiés en GT pouvaient être changés (les OS ont alors fait savoir que les GT préparatoires n'avaient donc aucune utilité ce que l'EPA n'a pas daigné relever).

Elle a finalement annoncé que l'écriture de la délibération permettait plus de souplesse, *« une erreur de plume »* (en faveur de la Directrice Interrégionale de Lyon) et en contradiction avec le rapport de l'IS.

La DG considère que la DI peut être le siège de la CTM en contradiction avec ce qu'elle affirmait fin 2016 !! Alors que cette situation existe déjà à Bayonne où le président de la CTM est le DR de Bayonne.

Après une interruption de séance, le vote sur le PV a été annoncé.

Vote contre unanime *(une réserve des OS concernant le lieu du siège de la CTM du Léman a été rajoutée)*.

II – Rapport annuel d'activité

Mme Meyer a rappelé les éléments importants de 2016 :
- le référé de la Cour des Comptes qui induit de nouvelles orientations ministérielles (améliorer l'attractivité du parc, accroître les ressources de l'EPA…).
- 2016 a vu la mise en place d'une Gestion Budgétaire de la Comptabilité Publique (GBCP) transitoire. Mise en place au 01/01/2017 du Service Facturier (SFACT).
- une enquête de l'Ifop sur l'attractivité de la Masse a rencontré un vif succès (près de 28 % de réponses ce qui est un excellent résultat).
- réflexion sur l'autonomisation des personnels de l'EPA (rémunérés par l'EPA) ce qui oblige à augmenter les ressources et donc à moyen terme, augmenter les loyers.
- le report des élections Masse au 19/10/2017.

III – Rapport de la Commission d'Audit et de Validation des Comptes (CAVC)

Présenté lors de la CAVC préparatoire du 28/02, elle met en exergue que des réserves sont maintenues par l'IS. Elles ne remettent cependant pas en cause les comptes. Les OS peuvent donc voter les comptes de l'Établissement.

L'avis défavorable de l'IS fait écho à celui de 2015.

IV – Rapport de l'Agence Centrale Comptable (ACC)

Présenté par le Trésorier Général des Douanes (TGD) P. Rigaud, celui-ci fait apparaître que nous sommes en pleine application de GBCP.

Celle-ci prévoit que les comptes doivent être certifiés au 28/02 et validés par le CA avant le 15/03. Dès le départ les délais ont été tenus.

Il s'agit du meilleur budget depuis longtemps avec par exemple, pour faire écho au référé de la Cour des Comptes, une baisse de plus de 100 000€ du montant des dettes. Le nombre de débiteurs est plus ou moins celui que nous connaissions en 2014.

Le DG a confirmé que ce qui n'était qu'une hypothèse

… / …

le 28/02 était devenue un fait au 13/03 : le recours à un commissaire aux comptes pour fiabiliser « au fil de l'eau » les comptes.

Vote abstention de toutes les OS sauf la CFDT *(explication de vote : la présence des réserves de l'IS)*.
Vote pour : CFDT.

V – Affectation du résultat des comptes

Suite à cette affectation, les réserves de l'EPA se montent désormais à 35 M€.

Vote abstention de toutes les OS sauf la CFDT *(explication de vote : abstention lors du vote des comptes)*.
Vote pour : CFDT.

VI – Remise gracieuse d'une dette

Il était proposé la remise gracieuse d'une dette d'un locataire à hauteur de 50 % . Le directeur de l'EPA avait lors de sa première présentation seul décidé de rejeter cette demande sans même en informer le CA!

Ce dossier, à la demande des OS, avait donc été remis à l'étude pour ce CA. Une première note d'information à charge contre la collègue avait été présentée, et suite à la Commission Préparatoire du 28/02 des compléments d'informations avaient été transmis.

Ce remise gracieuse aurait pu faire débat voire faire l'objet d'un passage en force "contre" en CA mais nous avons assisté à un désaveu du directeur par le Président de l'EPA.

Le Président de l'EPA a compris la position du Président de CTM et DI et l'a validée en précisant *"Je ne vais pas aller contre les propositions d'un Président de CTM et DI"*.

Espérons que ce retour à une gestion de proximité perdure, gage d'une gestion sociale des dossiers.

Vote pour unanime des OS.

VII – La question des Admissions en Non Valeur (ANV)

Suite à une décision du CA datant de 2013, le Directeur de l'EPA peut, sous certaines conditions prononcer des ANV sur certaines dettes qui ne seront pas recouvrées par l'ACC.

Une information a été faite aux OS en séance. Le montant total des ANV prononcées par l'EPA a été de presque 3000€.

VIII – Questions diverses

Une motion de la CGT a porté sur les chambres de célibataires. Actuellement si un agent habite avec sa famille dans un logement Masse, il ne peut en occuper un autre même s'il travaille dans une autre DI.

L'idée serait que l'EPA évolue sur cette question surtout compte-tenu des restructurations qui s'annoncent.

L'USD-FO est intervenue pour demander à ce que l'EPA fasse bien la distinction entre le respect des marchés publics et les travaux à caractère d'urgence. Cela afin d'éviter de se retrouver à devoir se lancer dans des recherches effrénées de devis alors qu'un simple robinet est à changer car fuyant.

Les remarques de Solidaires

- la volonté de début de séance du DG de s'investir dans le domaine de la Masse a été tempérée par son annonce d'un rendez-vous 2 heures plus tard chez le Ministre (et qui ne souffrait aucun retard) !
- le refus de l'EPA de respecter ses propres documents de travail augurent mal du futur. Indiquer que les documents des GT préparatoires peuvent être modifiés car ne satisfaisant pas certains pose clairement la question de leur utilité. Et de la confiance que l'on peut accorder
- remarque importante du DG : il faut remplir les cités (même avec des tiers). Cela contredit ce que sa prédécesseure prônait.
- l'autonomisation des personnels employés par l'EPA (le paiement des salaires) va être inclus dans les charges des locataires.
- le recours a un prestataire externe (commissaire aux comptes) va certes décharger l'IS d'une tâche pour laquelle elle n'était pas prévue au départ mais le coût de ce prestataire va être à terme supporté par les locataires.

*La délégation SOLIDAIRES était composée de **Fabienne LAURENT** et **Gérald MANCELL** (titulaires) et **Renaud GOYATTON** (expert).*

Le compte-rendu exhaustif est en ligne sur le site de SOLIDAIRES.

CAPC cat. A recours 2016
Paris – 16 mars

Cette CAPC était présidée par Alexis LOPEZ, chef du bureau A/2 à la DG. Les organisations syndicales présentes étaient la CFDT, SOLIDAIRES et l'USD-FO.

L'USD-FO a été désignée secrétaire-adjoint de la CAPC.

I - Approbation du PV du 07/06/2016

Aucune remarque n'a été faite sur le PV du 07/06/2016 portant sur les recours en évaluation 2015.

Vote pour à l'unanimité des parités administrative et syndicale.

II - Examen d'une demande de détachement au sein du corps des inspecteurs de la DGDDI

Une personne travaillant au Conseil d'État a fait acte de candidature pour occuper un poste de chef de projet au bureau DG/C1.

Son détachement est valable 1 an et renouvelable dans une limite de 5 ans avant une éventuelle intégration définitive dans la catégorie A. Celle-ci, si les 2 parties en sont d'accord, pouvant intervenir avant.

Vote pour à l'unanimité des parités administrative et syndicale.

REMARQUES DE SOLIDAIRES

- une enquête interne avait été lancée pour trouver des candidats. Sans résultat. Il a donc fallu passer par la Bourse Interministérielle de l'Emploi Public (BIEP) pour pouvoir trouver un candidat.
- même si des efforts ont été, enfin, consentis par la DG pour s'attaquer au problème connu de longue date du manque d'informaticiens en douane, il n'en reste pas moins vrai que le manque devient criant.

  Sans parvenir à trouver de réelles solutions pérennes, hélas. Une autre difficulté étant de parvenir à fidéliser les agents recrutés.

III - Examen des recours des évaluations 2016 (33 dossiers)

Pour rappel en début de campagne, la CAPC disposait de 41 mois à attribuer. Lors de la CAPC du 18/10, 5 mois avaient été attribués. Cela signifie que 36 restent disponibles pour la suite de la campagne des recours.

1 dossier qui avait été renvoyé au niveau local pour un complément d'informations a été représenté en CAPC. Compte-tenu des informations fournies, un mois de réduction d'avancement lui a été attribué.

Lors de cette CAPC, 33 recours supplémentaires ont été examinés :

- 27 recours concernaient sur le cadencement.
- 6 recours portaient à la fois sur les appréciations phraséologiques et le cadencement.

- 8 agents avaient obtenu 1 mois préalablement,
- 1 agent avait reçu 1 mois après un recours en CAPL,
- 24 agents avaient obtenu pour leur part le cadencement moyen.
- 3 agents avaient fait un recours hiérarchique.

16 mois ont donc été attribués lors de cette CAPC (**restent** donc **29 mois** en réserve).

À noter que toutes les demandes de modifications phraséologiques, pour certaines déjà modifiées en CAPL, ont été rejetées par la CAPC.

3 agents ont obtenu 1 mois de réduction supplémentaire en CAPC. La qualité de leur dossier a été jugée par la DG excellente et méritant une réduction supplémentaire.

REMARQUES DE SOLIDAIRES

- compte-tenu de l'impossibilité au 16 mars de connaître les taux de promotion 2017 prévus par le Plan Ministériel de Qualification, la CAPC Liste d'Aptitude (LA) de B en A, initialement prévue le 28 juin, est reportée à la rentrée.
- à noter que le président de la CAPC nous a fait part d'un nécessaire arbitrage à venir concernant la LA de B en A. Il n'a pas voulu s'étendre sur le sujet.

Un peu de détente

Grille facile

	9			7	5			
1	2			6	3		7	4
	7		8			2		
				8	1	6		2
9								1
8		2	6	4				
		3			7		1	
5	4		1	2			3	8
			4	3			2	

Grille moyenne

1	3			6				4
8		5	4	3		6		
4					5			
		3		9		8		
2			7		3			6
		4		1		2		
			9					8
		9		4	8	3		5
5				7			6	9

Grille difficile

				1				8
	5	9			3			
		2		9		7		
7	3		1					
4		1		2		3		9
					7		6	1
		3		7		8		
			4			6	2	
8				5				

Grille diabolique

			8					4
1	7		5				6	
		9			6			
			1	8				2
	3						9	
8				7	5			
			4			2		
	1				2		7	3
5					1			

Les réponses seront publiées dans le numéro d'avril.

Solutions du numéro 38

Grille facile

8	9	5	6	1	4	7	3	2
2	6	4	8	3	7	9	5	1
1	7	3	2	9	5	6	4	8
9	3	7	1	5	2	4	8	6
4	5	1	7	8	6	3	2	9
6	2	8	9	4	3	1	7	5
3	1	6	5	7	8	2	9	4
5	4	9	3	2	1	8	6	7
7	8	2	4	6	9	5	1	3

Grille moyenne

3	7	5	4	1	8	6	9	2
4	8	2	9	3	6	5	1	7
1	6	9	7	5	2	3	8	4
7	1	4	8	6	9	2	5	3
6	9	3	1	2	5	4	7	8
5	2	8	3	4	7	9	6	1
8	3	7	5	9	4	1	2	6
2	5	1	6	7	3	8	4	9
9	4	6	2	8	1	7	3	5

Grille difficile

6	8	3	7	4	1	5	9	2
4	7	5	8	2	9	1	3	6
9	2	1	3	6	5	4	7	8
3	1	4	2	5	7	8	6	9
2	5	9	6	3	8	7	1	4
8	6	7	9	1	4	2	5	3
7	4	6	5	8	3	9	2	1
5	3	8	1	9	2	6	4	7
1	9	2	4	7	6	3	8	5

Grille diabolique

4	1	7	9	5	3	2	6	8
3	2	5	8	4	6	1	9	7
9	6	8	2	1	7	4	5	3
5	9	6	4	7	8	3	1	2
2	4	3	1	6	9	8	7	5
7	8	1	3	2	5	9	4	6
1	7	9	5	8	2	6	3	4
8	5	4	6	3	1	7	2	9
6	3	2	7	9	4	5	8	1

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

Comité Technique Local	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Agnès MARCEAUX*** *(Bourgogne)*	**CAPL n°2 Contrôleurs 1ère classe**	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Judith MOINDROT*** *(Bourgogne)*
Commission Territoriale de la Masse	Titulaire : ***M. Renaud GOYATTON*** *(Franche-Comté)*	**CAPL n°3 Agents de Constatation 1ère classe**	Titulaire : ***Mme Sylvie FAUCHET*** *(Bourgogne)*

LA PELLE À CHNIS

numéro 40 – avril 2017

Cartographie des structures, SOLIDAIRES interpelle le DR *(p 6-7)*

La Cour des comptes dicte le futur de la Masse *(p 8-9)*

AGENDA DE MAI

- **02/05** : CAPL cat. B TA C1.
- **03/05** : CAPC mutations cat. B.
- **05/05** : CAPC mutations cat. C.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *CR Comité Technique 06/04* (p 4-5)
- *Solidaires écrit au DR* (p 6-7)
- *les chiens de la Douane* (p 8)
- *CR GT Masse 19/04* (p 9-10)
- *CSRH : OPA hostile sur la RH* (p 11)
- *grilles de sudoku / tableau des représentants Solidaires* (p 12)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 63 66
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

@ www.solidaires-douanes.org
Solidaires-Douanes
@SolidR_DOUANES

Pour qui sonne le glas ?

C'est un véritable séisme auquel est confrontée la douane actuellement. Au coeur du cyclone la DNRED. La cause ? Des méthodes de travail et l'attitude de certains agents (hiérarchie et agents confondus). Bilan ? Des mises à pied ou en examen et un DG contraint de jouer les pompiers devant l'ampleur du scandale.

Précisons tout de suite que cette situation ne va pas attrister l'intégralité des douaniers. En effet la DNRED traîne depuis des années une certaine réputation, parfois justifiée, parfois non. Tout le monde a des exemples d'affaires récupérées au nez et à la barbe de services locaux qui n'en entendent plus jamais parler ou de l'attitude condescendante d'agents des échelons lors de visites chez des collègues d'autres services ou unités.

Ceci étant dit il ne faut pas se tromper de cible. Parce qu'au-delà de « l'affaire DNRED », tous ses membres non sont pas des « pourris » bien évidement, ce sont la LCF et les méthodes de travail de la DGDDI qui doivent être remises à plat.

Dans sa lettre ouverte aux agents le DG le dit d'ailleurs. Il va falloir remettre du liant entre les services de la DNRED (DOD, DRD et échelons) et les services de terrain. Si la LCF est amenée à rester une des prérogatives de la DNRED, elle va devoir être menée de manière différente. Par des têtes nouvelles et surtout devra être quantifiée de manière différente.

Parce que là aussi réside un des nœuds du problème. Les sacro-saints indicateurs censés mesurer « la performance » des services et qui ne se révèlent être au final qu'une gigantesque course à l'échalote, source d'erreurs et de toutes les manipulations. Ce que dénonce depuis des années SOLIDAIRES.

Pendant que l'on y est, pourquoi ne pas non plus demander aux précédents DG ce qu'ils en pensent. Comment ont-ils pu se gargariser de résultats et feindre de croire que tout se passait normalement ?

Les mises à pied ou en examen à venir de hauts responsables pourront peut-être aider à cette remise à plat. En tout cas on peut l'espérer pour les collègues des unités et services pour qui la LCF reste un sujet de préoccupation quotidien.

Bonne lecture à vous.

Réforme des CAP : Matignon recule

Le mois dernier, nous nous faisions l'écho des tentatives de passage en force du gouvernement en particulier concernant les CAP.

Le projet était en réalité beaucoup plus avancé que ce que l'on croyait puisque selon ce qui était prévu, les mobilités de fonctionnaires induites par exemple par les restructurations ne passeraient plus en CAP (pas celles par contre souhaitées dans le cadre des tableaux de mutations) !!

Devant l'opposition des OS, SOLIDAIRES en tête, le gouvernement a préféré faire machine arrière. Lorsque l'on ajoute PPCR (carrières des C, B et A allongées sans réelle compensation), la réforme territoriale en cours et cette tentative de réformer en force des CAP, le schéma d'ensemble devient clair.

SOLIDAIRES écrit à la DG

L'actuelle promotion de C2 (arrivée pour les SURV dans leurs unités au 01/03 dernier) connaît des soucis. En particulier les contrôleurs OPCO ainsi que les emplois réservés (TSI par exemple) pour lesquels aucune session de rattrapage aux examens ne semble avoir été prévue !

SOLIDAIRES a donc saisi la direction A de ce problème pour lequel on peut espérer un dénouement favorable. Sinon, par exemple, aucun TSI ne serait titularisé. Même s'il ne s'agit pas ici de dire qu'il faut prendre le premier venu, il faut que tout le monde ait une chance réelle.

SOLIDAIRES écrit à la DG (suite)

Autre sujet pour lequel SOLIDAIRES est intervenue : les indemnités de logement. Lors des réservations de chambres à l'ENDLR, un nombre certain de stagiaires n'a pu obtenir d'être logés sur place mais en ville, en colocation (compte-tenu du nombre c'était prévisible).

Outre le fait que certain-es l'ont appris au dernier moment, ils/elles ont eu la surprise de découvrir que l'indemnité de logement à laquelle ils auraient pu prétendre (*cf. arrêté du 03/07/2006 art. 2*) ne leur serait pas attribuée car étant considérés comme étant logés par la DGDDI !! SOLIDAIRES a donc de nouveau pris la plume afin que cette « erreur » soit corrigée le plus rapidement possible.

Certes la situation est exceptionnelle (ces recrutements massifs ne dureront pas si l'on se souvient de leur origine), mais nos (futurs) collègues n'ont pas à payer cet état de fait, au sens propre comme au figuré.

Des-information à France 2

Le minimum que l'on attende d'un journaliste est qu'il se renseigne lors de la préparation de son reportage.

On ne peut pas dire que F. Langlet ait rempli son « contrat » lors du numéro de son émission 'L'angle éco » du 30 mars dernier. Cette émission était consacrée à l'utilité d'un retour aux frontières ; thématique du protectionnisme actuellement en vogue oblige. Avec, forcément, un point sur la douane.

Il était indiqué que 7000 conteneurs/jour arrivent en France (au Havre plus précisément) et que les contrôles représentaient moins de 1 pour 1000. C'est lorsqu'il a été évoqué le système de ciblage utilisé que cela s'est gâté. Pour le journaliste, RITA (référentiel tarifaire) est un module international de ciblage. Le mieux étant qu'au moment où il était question de RITA, on pouvait voir à l'image une copie d'écran de ... Delta !!

Certes on ne peut pas être spécialiste de tout mais les reportages sur la douane ne manquent pas. Et cela jette un trouble sérieux sur la véracité des autres informations présentées.

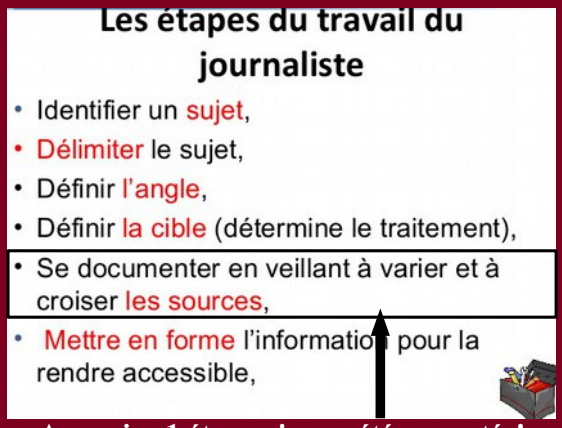

Au moins 1 étape n'a pas été respectée!

Surtout que M. Langlet avait déjà commis un sacré impair en 2016 en accusant à tort le président bolivien, Evo Morales, entre autre, de corruption. Corruption dont la Cour Suprême bolivienne l'avait blanchi plusieurs mois auparavant (https://blogs.mediapart.fr/eric-stemmelen/blog/280516/diffusion-de-fausses-nouvelles)!

INFOS LOCALES

« Ce n'est pas parce que l'on ne discute pas de tout que l'on ne discute de rien »

La CGT a lu une déclaration préalable dans laquelle elle a indiqué qui, suite à des divergences internes, les sections CGT de Bourgogne et de Franche-Comté (CGT B-FC) ne s'associaient plus aux prises de positions exprimées par la section CGT Centre (CGT-C).

I - Approbation des PV des 23/09, 15/11 et 08/12/2016

3 PV étaient soumis à l'approbation des élus :
- PV du 23/09/2016 :
Vote contre (CGT B-FC [1]), **pour** (CGT-C, SOLIDAIRES, CFDT, UNSA et USD/FO).
- PV du 15/11/2016 : **vote pour unanime**.
- PV du 08/12/2016 : **vote pour unanime**.

II - Points d'informations

Points d'information généraux

2.1 – *Plan Annuel de Performances (PAP) 2017*

Le président du CT a rapidement fait une présentation du PAP 2017. Celui-ci reprend les grandes thématiques déjà présentées en 2016 (au nombre de 4 : lutte CO/SURV contre la fraude, soutenir le développement des entreprises à l'international, améliorer l'efficacité et la gestion des contrôles douaniers et fiscaux et accompagner les services dans les évolutions).

Les remarques de Solidaires

- les arrivées, certes importantes, d'agents depuis 2016 ont surtout servi à compenser les départs en retraite et les mutations. Même si certaines BS comme Delle ou Lons (FC) sont passées de Petites Unités (PU) à Moyennes Unités (MU).

  La DI n'a pas souhaité mettre systématiquement un A à la tête de ces MU (à Delle mais pas à Lons) car elle estime que la manière de gérer une unité doit primer.

- SOLIDAIRES a redemandé ce qu'était un bassin de production (*le PAP mentionne un bureau viti par bassin de production*).

  La DI a adapté cette notion en la faisant coïncider avec un nombre de producteurs ; ce qui explique que l'on ait 5 bureaux viti en Bourgogne (Auxerre, Beaune, Chalon, Dijon et Mâcon), 3 dans le Centre (Blois, Bourges et Tours) et 1 en FC (Lons).

  La DI maintient que les bassins couvrant plusieurs DI voient celles-ci se réunir pour coordonner et harmoniser leurs actions afin d'éviter des disparités. Des cas récents nous laissent à penser le contraire.

- concernant l'accompagnement des services, SOLIDAIRES a obtenu des précisions concernant la fonction RH à la DI (devenue Fonction Ressources Humaines Locales - FRHL - par rapport à celle, nationale incarnée par le CSRH – FRH Nationale).

  La gestion de « masse » (changement d'adresse, d'échelon…) est laissée au CSRH. Celle des situations individuelles (maladies, réorganisations…) est de la compétence des DI car plus proche. Un beau retour en arrière par rapport à ce que prévoyait le CSRH (une seule gestion RH pour tout le monde).

  Les OS se sont collectivement félicitées que cette proximité demeure.

2.2 – *Plan Interrégional de Formation (PIF) 2017*

Les 2 collègues du service FP (J-P Lebas et O. Furt) sont venus présenter le PIF 2017 :

- les FP se fondent sur les 4 grandes thématiques du PAP mais les déclinent selon les besoins et les desiderata des agents.
- il y aura 3 parcours d'accompagnement (fondamentaux douaniers, la viticulture et les CI – avec en prime l'aspect contentieux - et la réorganisation comptable).
- au total 120 formateurs interviendront ; dont les qualités professionnelles et pédagogiques auront été vérifiées auparavant en entretien.
- une salle à Fleury-les-Aubrais a été aménagée en salle de visioconférence pour une vingtaine d'agents.
- par contre la DI se retrouve contrainte de gérer les dossiers des collègues stagiaires AC qui, n'ayant pas la moyenne à certaines épreuves, se retrouvent en difficulté.

… / …

[1] *Ce PV actait la fermeture de la BSI de Chalon et sa fusion avec celle de Dijon. Le délai de transmission du PV (mi-janvier 2017 pour les premières corrections) était, entre autre chose, mis en cause par les sections CGT B-FC.*

2.3 – *Présentation du volet budgétaire 2017*

Aucun document n'était fourni. Les seuls chiffres disponibles étaient les suivants : la DI dispose de 5 089 383€ en Autorisations d'Engagement et de 4 872 116€ en Crédits de Paiement (après application d'une réserve obligatoire de 8 %).

Points d'information particuliers

2.4 – *Transfert des opérateurs du vignoble du Châtillonnais du bureau de Dijon à celui d'Auxerre*

L'idée est de pérenniser le nouveau bureau de viticulture d'Auxerre (fermeture de la structure douane et transfert des agents en viticulture) en lui confiant la gestion et le contrôle (CI et viticulture) du vignoble Châtillonnais.

Il est situé à équidistance entre Auxerre et Dijon. Cela permettra de rééquilibrer la charge de travail entre les 2 structures. Le transfert est prévu pour le 01/08, entre 2 campagnes viticoles.

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES et la CGT reconnaissent que cette mesure peut permettre d'accroître le contrôle de ce vignoble.
- élément à ne pas oublier et que nous avons rappelé, certaines applications (ROSA, Ghost voire NCVI) ne permettent pas la gestion d'un dossier par un autre service situé dans un autre ressort territorial. Ici des dossiers du département 21 seront désormais rattachés au 89 (Yonne).

2.5 – *Présentation de l'expérimentation du HK en Franche-Comté.*

Sujet polémique et très attendu, le point sur l'expérimentation du HK a été présenté par le DR de FC dont 2 unités testent le HK (BSI de Besançon et BSE de Pontarlier).

Le DR a présenté l'état d'avancement de l'expérimentation qui, depuis, se généralise petit à petit au sein des unités SURV de FC. La doctrine d'emploi a d'ailleurs été publiée le 06/03. Pour lui, au-delà du HK, il faut généraliser des réflexes liés au terrorisme.

De très nombreux aspects restent encore à définir (moyen de transport de l'arme, utilisation systématique ou non du HK et du GPB avec plaques de céramique…).

Le DR de FC est très satisfait de cette expérimentation et considère la DR en avance par rapport aux autres (y compris celle, pilote, de Bayonne). Elle a même bénéficié de l'assistance du formateur national du Corps des Gardes-Frontières (CGFR) suisses.

Les remarques de Solidaires

- le DR a admis qu'il avait fallu dans certains cas désigner les volontaires pour aller se former au HK.
- le BOD « sécurité des contrôles » est désormais remis en question, car il prévoyait des contrôles à 3 agents minimum. Désormais sur des alertes spécifiques (terroristes par exemple) les contrôles à 3, dont le porteur du HK, seront possibles.
- si des agents ne sont pas habilités HK, perdront-ils leur statut SURV ? Selon le DR cela ne peut arriver, car la FP est trop complète.
- veut-on nous faire croire que dans une escouade de 4, un agent porteur d'un HK sera plus dissuasif qu'une escouade de 10 agents ?

III – Point donnant lieu à vote

3 – *Ventilation des ER & PAE 2017 par service*

- le Plafond Autorisé d'Emplois (PAE) est le total des emplois budgétés au sein de la DI et décliné par DR.
- les Effectifs de Référence (ER) sont les effectifs prévus par service ou unité.

Année 2016

	PAE 2016			ER 2016		
	AG/CO	SURV	Total	AG/CO	SURV	Total
DI	30	1	**31**	28	0	**28**
B.	117	45	**162**	117	50	**167**
C.	124	51	**175**	126	52	**178**
FC	107	144	**251**	106	154	**260**
Total	**378**	**241**	**619**	**377**	**256**	**633**

Année 2017

	PAE 2017			ER 2017		
	AG/CO	SURV	Total	AG/CO	SURV	Total
DI	29	1	**30**	29	0	**29**
B.	119	50	**169**	119	46	**165**
C.	124	55	**179**	123	55	**178**
FC	105	150	**255**	106	155	**261**
Total	**377**	**256**	**633**	**377**	**256**	**633**

Vote : **contre** (CGT, CFDT, SOLIDAIRES et UNSA) – **abstention** : USD-FO.

SOLIDAIRES écrit au DR de Franche-Comté

Souhaitant obtenir des réponses précises concernant l'avenir des agents des structures amenées à évoluer ou disparaître, SOLIDAIRES a écrit à tous les DR le 30 mars dernier. La lettre ci-dessous est celle que nous avons faite parvenir au Directeur Régional de Besançon.

M. GOYATTON
secrétaire de la section Solidaires Douanes de Franche-Comté

à

M. COMBE
directeur régional de Besançon
8, rue de la Préfecture
25 500 BESANÇON

Objet : Restructurations OPCO AG dans votre circonscription à échéance 2020

Monsieur le Directeur,

Nous constatons une accélération importante des restructurations qui frappent durement les collègues OPCO et AG de notre administration. Ce processus s'exerce principalement par la centralisation de l'ensemble des missions relevant de ces deux branches : comptabilité, TSVR, remboursements TICPE, fiscalité énergétique, tabacs… Le dédouanement est lui aussi touché, du fait de la mise en place du dédouanement centralisé national et de la montée en puissance des centres d'expertise du SGC.

Enfin, les services des directions régionales sont eux-mêmes très menacés. Par la disparition explicite de certains services, comme les SRE, directement pointés comme voués à la disparition par une réponse ministérielle du 24 janvier 2017 à une interpellation parlementaire. D'autre part, la logique administrative ne peut pas être celle du maintien de services supports alors que les bureaux et brigades ont disparu. Ainsi, lors de leur venue en Auvergne le 10 mars 2017, Mme Debaux et M. Lopes ont explicitement reconnu la fermeture de cette direction à une échéance voisine de 2020.

Ce mouvement de destructions d'emplois concerne l'ensemble du territoire douanier, au-delà donc même des seules implantations que la direction générale a reprises sur le document : « Perspectives d'évolution du réseau AGCO – Mesures susceptibles d'être examinées en CTSD à compter du 1er janvier 2017 pour mise en œuvre d'ici 2020 ». Lors d'une audition du 3 mars 2017, Mme Debaux a bien précisé à nos secrétaires généraux qu'il ne fallait pas comprendre cette liste au conditionnel : ces implantations fermeront toutes.

Notre connaissance du tissu local, les informations que nous avons pu collecter et additionner les unes aux autres nous permettent de rajouter à cette liste, pour votre circonscription, un certain nombre de bureaux et de postes que nous vous détaillerons dans le tableau ci-dessous. Au-delà même des bureaux qui fermeront et en dehors des services centralisateurs dont l'objet même est de fermer les structures, les bureaux de douane perdent tous des compétences et ne seront pas en mesure d'accueillir les collègues des bureaux annoncés en fermeture « sèche ».

L'accord d'accompagnement social s'avère une plaisanterie inopérante, comme notre syndicat le savait dès sa conception et c'est pourquoi nous avions refusé de le signer. Aucun reclassement massif significatif dans les ser

vices DGFIP du département dans lequel se trouve l'implantation douanière supprimée n'aura lieu, la DG l'ayant reconnu au cours des deux audiences mentionnées *supra*.

Mme Debaux multiplie les déclarations catastrophistes à nos représentants : « *il faut se préparer à de grandes migrations douanières* », « *pour certaines régions, il n'y aura pas de solution* », « *il n'existe pas de solution miracle* », « *les agents ne doivent plus croire à un schéma territorial fantasmé* », etc. Elle a indiqué également à plusieurs reprises qu'il était hors de question de maintenir les agents en surnombre au-delà des deux ans prévus à compter de la date de fermeture prononcée en CTSD.

Les cellules sociales chargées d'accompagner les agents ne formulent aucune proposition concrète et donc ne servent à rien.

La cartographie douanière des implantations OPCO AG à une échéance décente au regard d'une vie humaine, à savoir 10 ans, est systématiquement refusée à nos représentants nationaux.

L'arithmétique, basée sur le constat que l'on supprime des postes presque partout, ne nous permet pas d'indiquer à nos collègues où des solutions pérennes d'implantation professionnelle, et donc de vie familiale, se situent.

Il est donc devenu crucial, pour nos collègues, pour leur vie professionnelle et donc leur avenir personnel et familial, de pouvoir disposer de toutes les informations. Sur votre circonscription, nous comptabilisons **15 suppressions de postes,** répartis comme suit. Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer l'exactitude des informations reprises dans ce tableau.

	Emplois de référence aujourd'hui	Emplois conservés ensuite	Emplois supprimés à échéance 2020
Suppression de la RR de Besançon (création de la RI de Dijon)	11	0	**- 11**
Bureau de Vesoul : suspendu à décision politique	3	0 (sous réserve d'une prise de décision)	**- 3**
Division de Franche-Comté frontière	1 + 1 agent détaché du BC de Pontarlier	1	**- 1** (agent détaché)
TOTAL	**16**	**1**	**- 15**

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur régional, mes respectueuses salutations.

Pour Solidaires Douanes,

Le secrétaire de la section de Franche-Comté

Aux dernières nouvelles, le DI se chargerait d'une réponse collégiale pour les 3 DR dépendant de lui (Bourgogne, Centre-Val de Loire et Franche-Comté).

Nous espérons des informations concrètes pour les agents afin qu'ils puissent avoir une vision (un peu) plus claire de leurs futures vies professionnelle et familiale.

SOLIDAIRES ne lâchera pas !

INFOS NATIONALES

Les chiens de la Douane…

Pour celles et ceux qui pensaient que les emplois proposés aux (futurs) restructurés d'Auvergne était une invention de SOLIDAIRES, voici la suite. Toujours aussi peu drôle.

On pourrait croire ici que nous allons parler de nos compagnons à quatre pattes, dont la truffe est chargée de traquer stups, explosifs ou autres billets de banque. Mais non, il s'agit malheureusement des agents eux-mêmes, sur leurs deux jambes - peut-être plus vacillantes que jamais … - que l'administration semble vraiment traiter comme le plus vulgaire membre de la gente des canidés ...

Dernier exploit en date : les collègues de la DR de Clermont-Ferrand ont reçu un beau message leur proposant des postes dans les services de la Justice et notamment dans l'administration pénitentiaire. Pour ceux dont le poste est déjà annoncé comme supprimé, la présence à des « forums d'information » (sic) est même obligatoire (!). Bon prince, l'administration les considérera, pour ces réunions, en « mission » (de leur propre sauvetage ?!?) et leur précise dans 2 cas sur 3, que le parking est gratuit … (re-sic). Il est vrai qu'ils ont intérêt à faire des économies, car avec un régime indemnitaire mensuel entre 380 et 430 €, ce ne sera pas Byzance (et en l'occurrence, ce n'est plus Bercy non plus …) !

L'affaire est par ailleurs très stable : « intégration possible à l'issue d'un délai d'un an » et poste offert par voie de simple détachement. Et ils ont intérêt à bien se vendre, car il faut lettre de motivation ([1]) et évaluation professionnelle. Ici, il convient de préciser que ces postes « de repli » ne sont pas réservés aux seuls agents des Douanes. C'est en quelque sorte la libre concurrence de la restructuration et de l'angoisse des lendemains. Un pur bonheur ...

On ressent également une certaine pression en termes de timing : ainsi, la note datant du 10 avril, prévoit les réunions d'information les 12, 13 et 14 avril et une date limite de dépôt de candidature … au 14 avril (!!), pour les catégories B. Prévenu le lundi, vous êtes donc prié d'avoir pris la décision de dégager, le vendredi. Peut-être 10, 20 ou plus d'années de Douane derrière vous ? Rien à f … ! Qui a parlé d'administration attentive à ses agents ?!?

Voici donc les merveilleux horizons qu'on nous propose : adjoint administratif à la Maison d'arrêt du Puy-en-Velay (2 postes) ou à celle de Montluçon (1 poste). Le rêve, quoi … On imagine que dans les mois et les années qui viennent, bon nombre d'entre nous vont devoir aller assister à des « forums » d'information dans toutes les maisons d'arrêt de France et de Navarre.

On sait bien que, pour beaucoup d'agents, le premier critère du reclassement est l'aspect géographique, parfois par choix (tout à fait respectable), parfois par obligation familiale. Mais il n'en demeure pas moins qu'au vu de tels dispositifs, on a plus que l'impression que le message premier est « cassez-vous ! vite … et si possible sans trop faire ch….er ... ».

Ce n'est rien de moins qu'inadmissible que l'on manifeste si peu de respect à des agents qui ont servi, parfois pendant de nombreuses années, leur administration sans démériter.

QUE L'ON ARRÊTE DE NOUS PRENDRE POUR DES TRUFFES !

ON EN A MARRE !

---

[1] *« On m'a viré(e) de mon poste », cela le fait comme « motivation » ?!!?*

GT Masse - Paris 19 avril
Suites du référé de la Cour des Comptes

En guise d'introduction, la vice-présidente de l'EPA Masse, Mme PEROZ, a rappelé que ce GT faisait suite au référé que la Cour des Comptes avait publié en 2016. Elle a également indiqué que les modalités d'application contenues dans ces fiches pouvaient faire l'objet d'amendements mais que les principes énoncés seraient appliqués.

Ce sont 6 fiches qui étaient à l'étude de ce GT. Elles couvraient des thèmes comme la mutualisation des parcs domaniaux des différents ministères étatiques ou la récupération des travaux.

I – Mutualisation de l'offre de logement avec d'autres catégories de fonctionnaires

La publication en 2016 du Rapport Dorison (*Faciliter l'accès au logement des agents publics*) a entraîné la création de la Direction Immobilière de l'État (DIE). Il s'agit désormais pour l'État de décloisonner la gestion des divers parcs immobiliers domaniaux étatiques (Douanes, Défense…) en proposant de combler les vacances de logements en accueillant des fonctionnaires d'autres administrations.

Avec son réseau de cités et de services territoriaux, l'EPA fait figure de précurseur (son parc domanial comprend 2100 logements dont 1523 sont loués). Elle a une politique d'accueil de fonctionnaires d'autres administrations.

Les remarques de Solidaires

- cette nouvelle politique immobilière pourrait être un remède au mal-logement des douaniers. Elle pourrait éviter les ventes de cités bradées faute de repreneurs ayant les reins financiers suffisants.
- par contre qu'en sera-t-il de la future gouvernance des logements hors Masse où les douaniers seront logés ? L'EPA ne peut répondre à cette question.

- peut-on être sûr que l'EPA restera maîtresse de ses cités dans le futur ? Alors que l'idée même du projet est de mutualiser les parcs de logements sous l'égide de la DIE ?

II – Mise en œuvre d'une majoration de la redevance d'occupation en fonction des revenus

La mesure a pour objectif de faire payer aux agents bénéficiant d'un revenu par foyer de 5000€ une majoration de 150€ (ces 2 sommes étaient négociables). Elle serait d'application au 01/01/2018.

Un débat a eu lieu sur le fait de faire entrer en jeu un indice (comme celui en vigueur pour la restauration) voire de demander la production de l'avis d'imposition.

L'EPA a fait remarquer que seuls les logements sociaux type HLM pouvaient être attribués sur une telle base. La Masse des douanes n'a jamais fonctionné selon ce principe.

Les remarques de Solidaires

- les primes cumulées d'un couple peuvent facilement atteindre ce plafond.

- cette majoration serait due à l'entrée dans le logement et ne serait à nouveau perçue qu'en cas de changement de logement Masse.

- quelques dizaines seulement d'agents seraient concernés. Il s'agit là d'une mesure plus symbolique que financière, en réponse aux critiques des auditeurs de la Cour sur l'absence de prise en compte des revenus des futurs locataires dans la fixation du loyer.

III – Alignement a minima des taux douaniers sur le taux de PLA-I

Les loyers pratiqués par l'EPA sont situés en dessous des taux PLA-I. Le Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLA-I) a pour but d'aider les personnes à faibles revenus à pouvoir se loger. L'EPA veut donc augmenter les taux pratiqués actuellement pour les aligner sur ceux des PLA-I car nos prix au m^2 seraient inférieurs. Un gain de 640 000€ au final pourrait en résulter pour l'EPA.

Les hausses de loyers pour les locataires (62 % sont concernés) s'échelonneraient de 0,06€ à 540,71€ !! 12 % des locataires se verraient appliquer une hausse entre 30 et 50€/mois. Pour 28 % cela serait entre 50-100€ jusqu'à plus de 200€/mois !! Selon l'EPA Masse, cela permettra de budgéter davantage de travaux. Généreuse, elle étalerait la mesure sur 4 ans (01/01/2018 – 01/01/2021)…

Les remarques de Solidaires

- les 28 % de logements acquittant des taux supérieurs au PLA-I ne verront pas ceux-ci diminuer.

- nos décideurs de l'EPA Masse pensent-ils sincèrement attirer du monde dans ces conditions ? De qui se moquent-ils ?

… / …

IV – Nouveau dispositif de récupération sur travaux

Solidarité et performance résument, selon l'EPA, cette nouvelle mesure !

Il s'agit de répartir sur la totalité des locataires les sommes engagées pour les travaux programmés sur une année (la Programmation Immobilière).

Ce système remplacerait l'ancien système de récupération sur travaux, gelé depuis 1 an. Elle pourrait remplacer l'IRL qui sert à calculer l'augmentation annuelle des loyers, mais serait plafonnée (1, 2 ou 3%?). Elle ne concernerait pas les travaux dits structurels (planchers, toitures…). La liste des travaux susceptibles d'intégrer cette mesure doit être dressée par l'EPA.

Les remarques de Solidaires

- et encore une hausse des loyers à prévoir ce qui est un vrai fil rouge de ces fiches de travail.

V – Mise en place d'un dépôt de garantie

Comme dans le privé ou pour les tiers habitant actuellement dans les cités douanières, une garantie serait exigée lors de l'entrée dans un logement domanial Masse. Elle serait équivalente à un mois de loyer. Son application est prévue pour les nouveaux entrants à compter du 01/09/2017.

Les remarques de Solidaires

- ce système sera-t-il plus efficace (l'EPA n'a pas pu répondre à cette question) ? Actuellement aucune récupération de sommes dues à des remises en état d'appartements dégradés n'a été menée.

- SOLIDAIRES a rappelé que le nombre d'heures des responsables de casernement avait été abaissé depuis plusieurs années. Ces mesures restrictives de gestion ne sont plus compatibles avec l'exigence d'établissement d'états des lieux plus rigoureux même si ceux-ci sont correctement formés.

VI – Mise en œuvre de la résorption du coût de l'intermédiation/péréquation

Dans le système de l'intermédiation, c'est à l'EPA de rechercher les locataires redevables de charges à la place du propriétaire. Et lorsque l'on sait que celui-ci peut remonter sur 5 ans, le locataire défaillant a le temps d'avoir changé de DI, cité... Il y sera donc mis fin.

Jusqu'à présent, l'EPA ne redemandait pas aux locataires la totalité des sommes qu'elle payait aux bailleurs, permettant ainsi d'avoir des loyers bas et uniformes au sein d'une même région. Ce sera désormais le cas. 100 % auparavant versées par l'EPA sera payée par le locataire.

En guise de conclusion provisoire

SOLIDAIRES a donc assisté à un GT où le maître-mot aura été augmentation des recettes. Et pas tellement à celui d'attractivité du logement. Le référé de la Cour des Comptes (à portée non obligatoire pourtant) sert de prétexte commode pour justifier des hausses de loyers.

L'idée selon l'EPA est que l'augmentation des recettes permettra une meilleure rénovation du parc immobilier ce qui devrait attirer de nouveaux locataires qui amèneront de nouvelles ressources…

Ce postulat semble faire peu de cas d'une réalité : en comparant Masse et privé, de nombreux collègues ont trouvé mieux, et souvent moins cher, dans le privé. Ce sont donc des locataires éventuels que nous ne reverrons pas. Ensuite, les rénovations promises ne bénéficieront pas tout suite à toutes les cités. Comment justifier auprès des locataires qui ne profiteront pas de l'amélioration de leur habitat, des substantielles augmentations de loyers ?

Concernant la mise en place de la caution, au-delà de sa mise en place, on apprend que l'EPA, alors que cela est juridiquement possible, n'a jamais essayé de récupérer des sommes dues par un locataire peu scrupuleux. SOLIDAIRES s'interroge sur la portée réelle de cette mesure.

La mise en place d'une DIE amène à se poser de (très) nombreuses interrogations sur le futur même de la Masse. Quelle sera la politique menée ? Que restera-t-il de l'autonomie de l'EPA, noyée au sein d'une direction interministérielle de l'immobilier ?

Autant de questions auxquelles l'EPA est incapable de répondre.

Le compte-rendu exhaustif peut être retrouvé sur le site de SOLIDAIRES.

La délégation SOLIDAIRES était composée de : ***Gérald MANCELL*** *(titulaire),* ***Cécile HANSEN*** *et* ***Renaud GOYATTON*** *(experts).*

CSRH : OPA hostile sur la RH !

La DG a mandaté la société Eurogroup (http://www.eurogroupconsulting.fr) afin de procéder à un audit externe de toute la sphère RH (dans le but non avoué de simplifier, dématérialiser voire de dégraisser mais bien évidemment ceci n'est qu'une supposition) [1].

Les Organisations Syndicales (OS) n'avaient pas eu connaissance du cahier des charges relatif à cet audit malgré des demandes répétées. Cette société est venue les 22 et 23 mars au CSRH et à la DI de Bordeaux afin de rencontrer les agents du BOP GRH (Fonction Ressource Humaine Locale ou FRHL), du CSRH et la hiérarchie bordelaise. Elle souhaitait discuter avec les OS mais la date était peu pertinente.

Cette rencontre a finalement eu lieu le 11 avril. En voici un bref compte-rendu.

La DG leur a demandé un diagnostic de la chaine Gestion Administrative (GA) de la Paie sans imposer de schéma cible à atteindre. Elle leur a fourni certains renseignements (une cartographie des processus, les comptes-rendus des Comités Techniques et des CHSCT). Elle a aussi insisté sur les difficultés persistantes à régler afin d'accompagner les "changements".

Ils ont écouté les remarques des OS concernant :
- le ***sous-dimensionnement des effectifs*** du CSRH et donc la demande récurrente des OS d'un abondemment (la DI ne parle que d'engagement temporaire de contractuels),
- le grand absent de la feuille de route : ***Sirhius***, logiciel interministériel qui ne sera pas remplacé même si leurs préconisations le suggéraient,
- les ***interventions manuelles*** trop nombreuses des agents gestionnaires afin d'assurer le versement des paies aux collègues en fin de mois,
- l'obligation de ***maintenir des emplois RH au niveau des DI*** (FRHL) car c'est le niveau décisionnaire,
- une ***reconnaissance de la technicité***. Ils ont admis, pour avoir oeuvré dans d'autres ministères, que l'indemnitaire en douane était le système le plus complexe qu'ils n'aient rencontré,
- le ***manque d'informations et de communication*** (aux niveaux horizontal et vertical),
- le ***mal-être*** des agents,
- la ***perte de contacts*** avec les collègues qu'entraînerait la fin de l'échelon DI ce qui est incompatible avec la RH,
- le ***terme "changement " un peu trop présent*** et qui ne dit pas vraiment ce que sera ledit changement.

Les représentants ont rappelé que le CHSCT 33 avait voté une délibération demandant une expertise externe et agréée par l'inspection du travail. Expertise refusée par le DI car considérée comme étant redondante avec l'audit. Or le sujet est complètement différent puisque cette expertise avait été demandée uniquement pour le CSRH.

Les représentants d'Eurogroup ont expliqué avoir auditionné comme demandé par la DG les différents acteurs de la chaine RH : DG, FRHL (DI), CSRH, chefs de services et agents. Par contre, ils n'ont pas rencontré toutes les FRHL où une expérimentation sur la Gestion du Temps et des Absences (GTA) est en cours ou bien celles en relation avec un Service National Commun.

Il leur a été demandé s'il avait été question d'une simplification de l'indemnitaire comme préconisé dans le protocole Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR). Ils ont répondu ne pas avoir pas eu d'instructions à ce sujet.

Il leur a été aussi demandé les documents fournis par l'administration pour établir leur diagnostic ainsi que le planning des opérations. Ils s'y sont engagés mais des doutes demeurent sur toute la transparence des informations transmises.

Ils n'ont pas encore établi de conclusions à ce stade. Ce ne seront que des préconisations (la DG en fera ce qu'elle ne voudra). Il n'empêche que leurs conclusions auront forcément des répercutions sur les conditions de travail et que c'est un point à ne pas négliger.

Difficile de tirer des conclusions de cette réunion néanmoins :

- un nouveau regroupement de la fonction RH sur Bordeaux (CSRH) se dessine à moyen terme. Que restera-t-il alors comme FRHL sur Dijon ?

- Sirhius, le logiciel actuellement déployé, pourrait très bien à moyen terme devenir interministériel (une seule RH pour toute la fonction publique étatique grâce à PPCR). Reste à réorganiser la partie indemnitaire.

[1] *Voir sur ce sujet notre tract du 22 mars : http://solidaires-douanes.org/Et-un-consultant-prive-de-plus-un.*

Un peu de détente

Grille facile

			2			7		9
		9		3			2	
		2	9	7	6	8		
		4		9	5		7	
	9	6				2	3	
	8		3	6		1		
		8	7	1	4	3		
	3			8		4		
6		1			3			

Grille moyenne

	4		6	8			2	3
	5		7					
		8	3	1		5		
	7	3						
		4	2	7	8	3		
						7	8	
		5		4	7	8		
					9		3	
9	8			3	6		1	

Grille difficile

9					6			1
6		1		7	8			
			5				6	
	7	5						
2	9			8			5	3
						4	9	
	2				9			
			4	3		7		9
5			2					8

Grille diabolique

			3				9	
5			1					8
		7		9			2	
4		2	5		9			
				7				
			4		8	1		9
	4			3		6		
2					5			3
	8				6			

Les réponses seront publiées dans le numéro de mai.

Solutions du numéro 39

Grille facile

6	9	4	2	7	5	1	8	3
1	2	8	9	6	3	5	7	4
3	7	5	8	1	4	2	6	9
4	5	7	3	8	1	6	9	2
9	3	6	7	5	2	8	4	1
8	1	2	6	4	9	3	5	7
2	8	3	5	9	7	4	1	6
5	4	9	1	2	6	7	3	8
7	6	1	4	3	8	9	2	5

Grille moyenne

1	3	2	8	6	9	5	7	4
8	9	5	4	3	7	6	1	2
4	6	7	1	2	5	9	8	3
6	7	3	2	9	4	8	5	1
2	5	1	7	8	3	4	9	6
9	8	4	5	1	6	2	3	7
3	2	6	9	5	1	7	4	8
7	1	9	6	4	8	3	2	5
5	4	8	3	7	2	1	6	9

Grille difficile

3	7	4	2	1	6	9	5	8
1	5	9	7	8	3	2	4	6
6	8	2	5	9	4	7	1	3
7	3	5	1	6	9	4	8	2
4	6	1	8	2	5	3	7	9
2	9	8	3	4	7	5	6	1
5	2	3	6	7	1	8	9	4
9	1	7	4	3	8	6	2	5
8	4	6	9	5	2	1	3	7

Grille diabolique

6	5	3	8	1	7	9	2	4
1	7	4	5	2	9	3	6	8
2	8	9	3	4	6	1	5	7
9	6	5	1	8	3	7	4	2
7	3	1	2	6	4	8	9	5
8	4	2	9	7	5	6	3	1
3	9	7	4	5	8	2	1	6
4	1	8	6	9	2	5	7	3
5	2	6	7	3	1	4	8	9

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

Comité Technique Local	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Agnès MARCEAUX*** *(Bourgogne)*	**CAPL n°2 Contrôleurs 1ère classe**	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Judith MOINDROT*** *(Bourgogne)*
Commission Territoriale de la Masse	Titulaire : ***M. Renaud GOYATTON*** *(Franche-Comté)*	**CAPL n°3 Agents de Constatation 1ère classe**	Titulaire : ***Mme Sylvie FAUCHET*** *(Bourgogne)*

LA PELLE À CHNIS

DOUANES Solidaires Section de Franche-Comté

numéro 41 – mai 2017

Réorganisés, mutations… : un GT art. 60 à enjeux (p 8-10)

Jeu du casse-tête douanier

But du jeu

Obtenir une mutation pour les agents des services réorganisés

Légende

1 à 20
Services réorganisés

(Gros) accident industriel en vue : le prélèvement à la source *(p 7)*

AGENDA DE JUIN

- **09/06** : GT DG Formation professionnelle.
- **13/06** : Conseil d'Administration de l'EPA Masse.
- **28/06** : CAPC recours cat. A.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *CR CAPL TA ACP2-1 11/04* (p 4)
- *CR CAPL TA C2 03/05* (p 5)
- *CR AG ODOD 16/05* (p 6)
- *le prélèvement à la source* (p 7)
- *CR GT article 60 03/05* (p 8-10)
- *CR du CT 28/04* (p 11)
- *grilles de sudoku / tableau des représentants Solidaires* (p 12)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 63 66
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

@ www.solidaires-douanes.org

Solidaires-Douanes

@SolidR_DOUANES

Des réunions : pour quoi faire ?

Il n'est un mystère pour personne que la DG organise de nombreuses réunions ou GT dans le cadre de ce qu'elle appelle le dialogue social. Des collègues se plaignent d'ailleurs d'absences répétitives pour assister à ces réunions et GT.

Une possible définition du dialogue social pourrait être : *« discussion visant à trouver un terrain d'entente »* (Larousse). Or force est de constater que ce n'est plus réellement le cas depuis 7-8 ans.

Ces derniers temps, les contenus de certaines réunions ont de quoi laisser dubitatifs :

- Conseils d'Administration Masse où l'on découvre que certains documents intègrent des modifications non débattues en GT préparatoires voire mentionnent des positions contraires à ce qui a été voté…

- celles portant sur la déontologie et la rédaction d'une charte des valeurs. Quelle est l'utilité de tenir une réunion d'information de 2 h avec un cabinet d'auditeurs ayant déjà fourni une proposition de charte ? Si le sujet est aussi vital pourquoi y consacrer aussi peu de temps mais dans le même temps rémunérer, très cher sans doute, des personnes extérieures ?

- le bouquet étant certainement la seconde réunion sur l'article 60 où la DG s'est ingéniée à démolir une de ses propres propositions la jugeant trop défavorable aux agents !

Évidemment après un tel florilège, il paraît difficile de justifier une participation aux futures réunions. Et pourtant, même si cela peut sembler contradictoire, il faut que les OS y participent.

Elles représentent d'abord les personnels. Ainsi par exemple si la DG les consulte dans le cadre de la refonte de l'article 60 (les priorités de mutations), c'est parce que la mise en œuvre du PSD lui pose le problème des agents restructurés. Elle doit gérer les dégâts qu'elle a créés (quelles priorités leur accorder en cas de mutation…). Les OS, opposées au PSD, défendent les intérêts des agents et veillent à ce que ceux-ci soient le plus possible préservés.

C'est certes une position qui peut apparaître schizophrénique mais par les temps qui courent, elle apparaît d'autant plus importante.

Bonne lecture à vous.

Vote électronique

Le 25 avril dernier, un Groupe de Travail ministériel s'est réuni sur le thème des futures élections professionnelles CAP/CT de 2018 (la date du 06/12/2018 est d'ailleurs avancée). Et grande nouveauté (si l'on peut dire), l'option du vote électronique semble de plus en plus se préciser.

Les informaticiens présents au GT et relancés par les OS sur la sécurité du futur système de vote ont indiqué que ce ne serait pas le même que pour Cybèle. La raison ? *« Le système RGS 2* est un système non sécurisé !! »*. Ça c'est dit.

Dates des exa pro 2017

Comme nous l'avions indiqué dans notre compte-rendu de la CAPC catégorie A du 27/04 consacrée aux 1er tour des mutations 2017 [2], les concours de l'examen professionnel C, B et A seront bien organisés au cours du second semestre 2017.

- **exa pro cat. C** : inscriptions du 23/06 au 08/09, épreuves écrites le 31/10, dates des résultats et des oraux encore non communiquées.
- **exa pro cat. B** : inscriptions du 23/06 au 28/07, épreuves écrites le 21/09, résultats le 26/10, oraux du 04 au 08/12.
- **exa pro cat. A** : inscriptions du 23/06 au 28/07, épreuves écrites le 20/09, résultats le 26/10, oraux du 04 au 08/12.

Cotisation ASND 2017

ASND
Association sportive nationale des douanes

La date limite pour le paiement de la cotisation 2017 à l'ASND est fixée au 30 juin prochain. Pour la modique somme de 10€ annuels, vous pourrez pratiquer des sports tels que le crossfit, le foot, le triathlon, le tennis ou bien encore le volley.

Pour cela, il vous suffit d'envoyer votre chèque de cotisation à Mmes M. Charles ou C. Grillon au bureau de Besançon.

Davantage de renseignements et d'informations sur le site de l'ASND : http://www.asnd.fr.

Une UE protectionniste ?

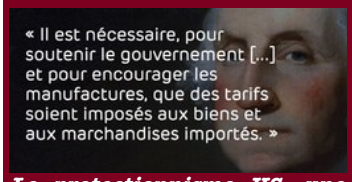

Le protectionnisme US, une réalité depuis le 18ème siècle (Tariff Act 1789)

On estime, souvent à tort d'ailleurs, que les États-Unis sont de fervents défenseurs du libre-échange. Lorsque leurs intérêts sont en jeu, ils n'hésitent pas à taxer les importations. L'UE serait-elle en train de s'y convertir ?

Le 10/05, la Commission Européenne a publié un document intitulé Réflexion sur la maîtrise de la mondialisation [1]. Dans celui-ci elle exprime pour la première fois la nécessité de protéger certaines régions vis-à-vis de la mondialisation car exposées à des conséquences difficilement gérables pour l'UE (chômage, pauvreté...).

Certes, il ne s'agit que d'une réflexion. Mais comme le défend SOLIDAIRES, il faut que l'UE mette en place des mesures protectionnistes pour conserver les emplois et industries en Europe et permettre à certains pays de rattraper leur retard en termes d'acquis sociaux.

Vive la déontologie nouvelle formule !!

Dans le cadre du plan déontologie la DG va rédiger une charte des valeurs en douane. Outre le fait que cela rappelle furieusement ce qui se fait dans le privé comment arriver à dégager un socle commun de soi-disantes valeurs communes aux AGCO-SURV ? Que mettra-t-on dans ces valeurs, avec quelles contraintes, pour quels buts... ?

Lorsque l'on sait qu'un cabinet d'auditeurs externes (http://www.comprofiles-academy.com) est partie prenante au projet et que les agents ne seront consultés qu'en fin de parcours, on est en droit de se poser des questions.

Et si la DG décidait tout simplement d'appliquer les règles issues des droits et obligations des fonctionnaires datant de 1984 ? Juridiquement au moins celles-ci ont une valeur...

---

1 *Accessible à partir de ce lien : http://eur-lex.europa.eu/content/news/harnessing_globalisation.html?locale=fr.*
2 *En ligne sur le site de Solidaires : http://solidaires-douanes.org/1er-tour-des-mutations-categorie-A-un-beau-pataques.*

INFOS LOCALES

CAPL : TA ACP2 - ACP1

Dijon – 11 avril

CAP plénière

Étaient présents :
Parité administrative : M. BAILLET, (DI), M. DELAGRANGE représentant Mme LARMAND CANITROT (DR Bourgogne), M. SPANU représentant M. COMBE (DR Franche-Comté), M. CLAVEAU (expert), M. GAGEY (expert), M. DUCROCQ (expert).

Parité syndicale :
• **SOLIDAIRES :** Mme FAUCHET (T), M. DE CUBBER (S), Mme MARCEAUX (E) [1],
• SNAD CGT : M. BOUDOT (T),
• élue sans étiquette : Mme PALLAVISINI (S avec voix délibérative).

SOLIDAIRES DOUANES a été désigné secrétaire-adjoint.

Approbation du PV du 16/12/2016 (formation du TAM 2017).

Vote à l'unanimité pour.

CAP restreinte ACP1

Étaient présents :
Parité administrative : identique à la plénière.

Parité syndicale :
• **SOLIDAIRES :** Mme FAUCHET (T), M. DE CUBBER (S), Mme MARCEAUX (E).

SOLIDAIRES DOUANES était secrétaire-adjoint de séance.

Approbation du PV du 16/12/2016 portant sur le TAM 2017 des ACP1.

Vote à l'unanimité pour.

CAP restreinte ACP2/ ACP1

Étaient présents :
Parité administrative : identique à la plénière.

Parité syndicale :
• **SOLIDAIRES :** Mme FAUCHET (T), M. DE CUBBER (S), Mme MARCEAUX (E),
• SNAD CGT : M. BOUDOT (T),
• élus sans étiquette : Mme PALLAVISINI (S avec voix délibérative).

SOLIDAIRES DOUANES a été désigné secrétaire-adjoint de séance.

Le président donne aux représentants du personnel le détail de la note de campagne DG-A2 du 23/03/2017 pour la constitution du tableau d'avancement au grade d'ACP1.

Les critères retenus pour être candidat sont les suivants :
• au moins 1 an d'ancienneté dans le 4ème échelon du grade d'ACP2,
• au moins 5 ans de service effectif dans ce même grade au 31/12/17, toutes administrations confondues,
• avoir obtenu au minimum la cadence moyenne au titre du CREP 2016.

Le nombre de postes offerts n'est pas encore connu. À titre d'information 77 agents ont été promus en 2016 + 8 postes sur liste complémentaire (2 de la DI). 38 agents de la DI sont promouvables au titre de 2017, ils sont retenus sans restriction, n'ayant pas démérité dans leurs fonctions.

La CAP centrale aura lieu le 23 mai 2017.

Le PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) a complexifié la donne en élargissant les conditions d'inscriptions au tableau, en prenant en compte l'intégralité des services effectués au même grade ou équivalent dans d'autres administrations (minimum de 5 ans). Ce qui crée un certain nombre de problèmes (injustices entre les agents).

Il n'est pas admissible qu'un tableau d'avancement devienne illisible ! C'est pourtant le cas ici et, pour une fois, c'était aussi l'avis de l'administration ! Ce à quoi le DI nous a répondu *« je comprends vos interrogations »*.

De nombreux critères entrent désormais en ligne de compte sans compter qu'il est devenu impossible de détecter d'éventuelles erreurs.

Pour toutes ces raisons, SOLIDAIRES s'est donc abstenu lors du vote.

Vote : abstention (SOLIDAIRES, CGT et élue sans étiquette).

N'oubliez pas que vous avez la possibilité de demander par courriel l'extrait du PV de la CAPL vous concernant au service BOP-GRH de la DI.

Pour davantage d'informations n'hésitez pas à consulter vos représentants SOLIDAIRES (Mme S. FAUCHET, M. J-P. DE CUBBER et Mme A. MARCEAUX).

---

[1] *T = titulaire, S = suppléant, E = expert.*

Compte-Rendu CAPL – LA C2
Dijon – 3 mai

Présents pour la parité administrative :

M. BAILLET, M. MILLET, Directeur du Centre-Val de Loire, M. MONIN représentant la Mme la Directrice de Bourgogne, M. HERRIOT représentant M. le Directeur de Franche-Comté, MM. CLAVEAU & GAGEY (experts).

Présents pour la parité syndicale :

- SOLIDAIRES : Judith MOINDROT (Titulaire C1),
- CGT : Bernard CLERC (T CP), Estelle BARBIER (T C2),
- UNSA : Michel HOLTZER, (S CP).

Le quorum étant atteint, la CAPL peut valablement siéger.

I - Approbation de 2 PV du 15/03/2017

Ces PV faisaient références aux TA de CP et de C1 et à la demande de renouvellement d'une mise en disponibilité (MAD) pour convenance personnelle d'un agent C2.

Vote : les PV sont approuvés à l'unanimité.

II - Liste d'aptitude 2017 en C2

A - Rappels

- la note de campagne est la NA n°17-001243 du 23/3/2016.
- les ACP1 qui ont 9 ans de services publics au 01/01/2017 peuvent se porter candidats (36 agents ne l'ont pas fait).
- les candidats promus en CAPC devront obligatoirement suivre une formation professionnelle à l'ENDR en octobre 2017 (date précisée ultérieurement).
- les bénéficiaires de la promotion retraite (PR) et ceux qui sont proches de la retraite, pourront en être dispensés.
- les promus au titre de la PR doivent s'engager à prendre leur retraite 6 mois après leur promotion.

La note précise également que les agents promus seront nommés dans leur DR, soit dans leur résidence, soit à moins d'une heure de route de celle-ci – avec leur accord. Le président précise que dans toute la mesure du possible ils seront nommés sur place, comme les années précédentes.

Le nombre d'agents à promouvoir n'est pas connu à ce jour. Il faut savoir qu'en 2015 le nombre de promus était de 77 (dont 16 PR). En 2016, il était de 75 (dont 4 au titre de la PR).

En 2016, pour la DI de Dijon, 2 agents ont été retenus en PA et aucun en PR. En 2016, la moyenne d'âge dans candidats retenus était de 56 ans avec 35 ans d'ancienneté en catégorie C.

B – Désignation des promu-es en CAPL

116 agents étaient candidats. Le tableau proposé par l'administration proposait une liste de 15 noms en promotion active (PA) et 2 noms en PR.

2 autres agents avaient déposé un dossier mais ceux-ci ont été invalidés du fait des règles RH en vigueur.

SOLIDAIRES a voté pour les tableaux tels qu'ils ont été proposés par l'administration, compte-tenu du fait que la proposition suivait le tableau SIGRID (vote unique pour les 2 listes, PA/PR).

Vote à l'unanimité des OS.

L'attention des agents est portée sur les deux points suivants :

- seul l'arrêté de promotion définitif sera publié sous réserve de la parution du texte fixant les taux de promotion 2017.

- chaque agent peut demander, par courriel, à la FRHL (ex-GRH) de la DI l'extrait du PV de la CAPL le concernant. Il faut simplement que le PV de la CAPL ait été approuvé par les élus pour qu'il soit diffusable aux agents qui le demanderaient.

Un peu d'histoire

Lors de la CAPC LA C2 de juillet 2016, aucune PR n'avait été prévue par la DG.

Celle-ci, par la bouche d'A. LOPES, directeur A2, estimait en effet que celles-ci « n'étaient pas utiles à la Douane… ».

On imagine la « joie » des agents ayant passé plusieurs décennies en Douane ! Au final, sous la pression des OS, la DG avait consenti à débloquer 4 Promotions Retraite mais prises sur le contingent des Promotions Actives !

La grande classe en somme.

Assemblée Générale 2017 ODOD

Besançon – 16 mai

Oeuvre Des Orphelins des Douanes

L'Assemblée Générale locale de l'Oeuvre Des Orphelins de la Douane (ODOD) de Franche-Comté s'est tenue le 16/05 dernier au Centre International de Séjour (Besançon) à partir de 14h00. Le matin se tenait celle de la Mutuelle.

Cette AG était présidée par Catherine ROCHELANDET, présidente du Comité Local (CL), accompagnée de Caroline FAUCANIE, membre administrateur de l'ODOD. 41 adhérents étaient présents (dont 19 actifs).

La composition de l'actuel CL est la suivante :

ROCHELANDET Catherine (déléguée régionale) ; CHIFFRE Chantal (déléguée régionale suppléante) ; BARBIER Estelle (membre) ; BEDEAUX Édith (membre) ; CHARLES Myriam (membre) ; KREBS Clémence (membre) ; MADOUX Bernard (membre) ; MOUREY Cyril (membre coopté en 2016) ; PAILLER Edith (membre) ; SALVI Frédéric (membre)

Plusieurs points étaient prévus à l'ordre du jour :
1/ Compte-rendu d'activité et comptes-rendus financiers national et local
2/ Présentation des nouvelles aides
3/ Questions diverses

En introduction, est adoptée à l'unanimité la cooptation de Cyril MOUREY (BSI Besançon) comme membre du CL.

Une résolution est ensuite adoptée à l'unanimité. Suite aux nouveaux statuts, une prolongation des mandats des 10 membres du CL jusqu'en 2020 est adoptée à l'unanimité.

I – Le compte-rendu d'activité

On assiste à une **stabilisation du nombre d'adhérents** (363 en Franche-Comté). Les bénéficiaires de l'ODOD sont les enfants : on note une augmentation des aides « secours exceptionnel », et une progression du secteur vacances et sorties éducatives. En 2016, 13 enfants ont bénéficié des colos, 10 des secours orphelins et 15 du secours handicap et parents en Congés Maladie Ordinaire.

L'ODOD était présente au Congrès des notaires (système des donations dont 1 dans le Jura a été enregistrée). L'Oeuvre a été également représentée dans le cadre du devoir de mémoire (15 enfants ont participé au ravivage de la flamme, sous l'Arc de Triomphe). Présence aussi le 18/11/2016 pour la journée de l'Enfance.

De **nouveaux statuts** ont été adoptés en 2016 (pour davantage de détails prendre contact avec les membres du CL).

Chalès : l'enveloppe issue de la vente de la forêt a été redistribuée à tous les bénéficiaires, via une augmentation des secours (colonies, séjour à Val Cenis - nouveauté 2016, BAFA…).

Concernant la vente du domaine, une AG extraordinaire s'est tenue le 13/12/2016. Un seul repreneur reste en lice. Centré sur le tourisme, il reprendrait l'activité et les salariés actuels. Le montage financier est en cours. Les colonies 2017 sont maintenues.

II – Les comptes-rendus financiers

Le bilan 2016 est excédentaire (+ 688000 € suite à la vente de la forêt nord de Chalès) ; effets positifs d'une gestion plus rigoureuse des établissements et qui a permis de reconstituer la trésorerie. Le développement de l'action sociale plus efficiente, les aides sont plus en phase avec l'évolution des besoins des familles

La subvention DGDDI est en baisse, ainsi que les legs. Pour 2017, la subvention prévisionnelle est de 4,6 M€. Chalès et Bilhervé sont déficitaires.

Une « professionnalisation » de l'ODOD, par de nouvelles aides et secours au plus près des besoins, (séjours linguistiques, pédagogiques…) constituent une preuve supplémentaire auprès de la DGDDI en faveur du maintien de la subvention.

Vote des rapports moral et financier à l'unanimité.

III – Questions diverses

De nouveaux secours ont été mis en place en 2017 (aides à l'internet et à l'apprentissage de la conduite).

En 2018 pour les 100 ans de l'Oeuvre plusieurs pistes sont à l'étude (dépliant…). L'ODOD aura un stand au triathlon de Pontarlier le 25/06/2017. Le CL organisera en 10/2017 une sortie au Dinozoo pour la journée de l'Enfance.

Solidaires finances

Le 3 mai 2017

Le prélèvement à la source : complexe et inutile…

Le gouvernement a décidé fin 2016 de mettre en place une vieille rengaine : le prélèvement à la source pour l'impôt sur le revenu. Mais loin d'être la réforme fiscale attendue par l'ensemble de nos concitoyens, c'est une réforme complexe, peu lisible et qui ne concerne que le recouvrement de l'impôt.

LA RÉFORME	LES CONSÉQUENCES
▶ Un prélèvement à la source pour les revenus salariaux et de remplacements ainsi que pour les pensions et les rentes viagères à titre gratuit. ▶ des acomptes pour les revenus des travailleurs indépendants et des agriculteurs, les revenus fonciers, les rentes viagères à titre onéreux, les pensions alimentaires et les revenus de source étrangère imposables en France.	**Un mode de paiement imposé !** ▶ La disparition du paiement par tiers. - Un prélèvement systématique sur le salaire ou la pension. ▶ **Un solde et des acomptes mensuels ou trimestriels prélevés directement et obligatoirement sur le compte bancaire de l'usager.**
▶ Une déclaration toujours présente. ▶ L'obligation de déclarer dans les 60 jours certains changements familiaux (ex : naissance, mariage…). ▶ Une possibilité d'individualisation de l'impôt dans le couple, mais complexe à mettre en oeuvre.	**Dématérialisation et réactivité obligatoire !** Une déclaration qui reste annuelle pour calculer le solde et les crédits d'impôt, **mais obligatoire via internet à partir de 2019 pour tous.** Un paiement dématérialisé à partir de 300 € d'impôt (quel qu'il soit) à compter de 2019. ▶ Une gestion des prélèvements PAS uniquement via internet. ▶ En cas de non-déclaration d'une nouvelle situation familiale, des régularisations importantes sont à prévoir l'année suivante !
▶ Une connaissance indirecte de mon impôt par mon employeur malgré le taux neutre. ▶ Une privatisation rampante de la gestion de l'impôt sur le revenu. 	De possibles problèmes liés à la confidentialité et au recouvrement ! ▶ Une connaissance par mon employeur de mon taux d'imposition. ▶ Des organismes sociaux (URSSAF…) qui, dans certains cas, recouvreront l'impôt. Le début d'une privatisation du recouvrement… ▶ Un risque de perte de recettes pour l'État en cas de non reversement de l'impôt par les employeurs.

Pour améliorer la compréhension des enjeux fiscaux et le consentement à l'impôt, qui sont indispensables à la cohésion sociale d'un État démocratique, il est nécessaire de rappeler le rôle de l'impôt qui permet de réduire les inégalités et de redistribuer les richesses.

Une réforme fiscale traduit un choix de société : c'est elle qui peut améliorer le consentement à l'impôt et sa compréhension, pas le mode de paiement de l'impôt.

INFOS NATIONALES

GT refonte de l'article 60
Paris – 3 mai

Ce groupe de travail était consacré aux mutations et plus précisément à l'application des priorités de l'article 60 (loi 84-16 du 11 janvier 1984), modifiées par le décret n°2016-1969 du 28 décembre 2016 (cf. loi 2017-256 du 28 février 2017). Ce décret prévoit en effet des priorités dites principales qu'il est possible de départager selon des critères « subsidiaires » (ancienneté…).

Selon le décret de 2016, il y aurait 5 priorités principales :
- Rapprochement de conjoint : RC
- Handicapé : RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) - Quartier prioritaire de la ville : QPV (ex ZUS)
- Emploi supprimé : Réorg
- Originaire DOM : CIMM (Centre des Intérêts Moraux et Matériels).

***Actuellement** le Règlement Particulier (RP) Mutations 2017 prévoit une priorité uniquement pour le RC et le RQTH.*

Les propositions de la DG

<table>
<tr><th rowspan="2">Situations</th><th rowspan="2">Dispositif actuel (RP 2017)</th><th>Proposition 1</th><th colspan="4">Proposition 2</th></tr>
<tr><th>scénario 1</th><th>scénario 2</th><th>scénario 3</th><th>scénario 4</th><th>scénario 5</th></tr>
<tr><td>RC</td><td>département conjoint ou limitrophe</td><td rowspan="6">Priorité art. 60 dans l'ordre suivant par tranche de 10 mut : 1 - agent muté à son rang 2 – RC
3 - agent muté à son rang 4 – RQTH
5 - agent muté à son rang 6 – QPV
7 - agent muté à son rang 8 – CIMM
9 - agent muté à son rang 10 - réorg.</td><td colspan="2" rowspan="3">+ 50, +100, ou +150 pts (même bonification pour chaque situation) cumulables si situations cumulées.</td><td>+ 250 pts</td><td>+ 100 pts</td></tr>
<tr><td>RQTH</td><td>Priorité absolue sur la résidence sollicitée</td><td>+ 250 pts</td><td>+ 150 pts</td></tr>
<tr><td>QPV</td><td>+ 24 pts</td><td>+ 90 pts</td><td>+ 50 pts</td></tr>
<tr><td>CIMM</td><td>+ 60 pts</td><td colspan="2">+ 150 pts</td><td>+ 100 pts</td></tr>
<tr><td>Réorg.</td><td>Priorité (hors art. 60) absolue DR, relative DI</td><td>Priorité absolue DR relative DI</td><td>Priorité sans distinction relative, absolue, avec bonification de points</td><td>+ 350 pts DR
+ 300 pts DI</td><td>+ 200 pts DI/DR</td></tr>
<tr><td>IR2-IR3 CSDS</td><td>+ 30 pts</td><td>rien</td><td>rien</td><td>rien</td><td>rien</td><td>rien</td></tr>
</table>

Une **3ème proposition de la DG** prévoyait une bonification de points pour les RC, les agents d'un QPV et les agents bénéficiant des CIMM, une priorité absolue pour les RQTH pour la résidence demandée et la priorité absolue (DR) et relative (DI) pour les réorganisés.

Les débats sur ces différentes propositions

Le débat a tourné autour du fait de savoir comment valoriser et classer les différentes priorités. Chacune des OS y est allée de sa réflexion, à des degrés divers !

La DG a d'abord présenté le scénario n°1, le pire qui soit pour les agents restructurés.

… / …

La **CFDT** a soutenu de manière assez virulente le scénario n°1. Il y avait un côté surréaliste à voir la DG déconstruire (et critiquer !) sa propre proposition, l'air interloqué qu'une OS ait pu la retenir. À notre avis cette proposition était présentée comme un épouvantail pour faire passer une des autres…).

L'**USD-FO** et **SOLIDAIRES** ont pris la parole pour rejeter la proposition.

De notre côté, nous avons souligné les défauts suivants :

– le dispositif est catastrophique pour les restructurés qui arrivent en dernière position du classement avec rotation 1 tour sur 2.

– un système de points permet aux agents de maintenir leur position au TAM plus sûrement d'une année sur l'autre.

– par ailleurs, les possibilités de mutation d'un agent restructuré ne sont envisageables qu'à partir d'un nombre suffisamment important de mouvements (en cas de demande de deux restructurés sur une même affectation, les chances du 2ème seraient très minces).

Au final il y eut une forme de consensus consistant à dire qu'il fallait accorder suffisamment de points aux prioritaires de façon à ce qu'ils puissent obtenir une mutation dans un délai décent, tout particulièrement pour les réorganisés.

Le scénario 1 est donc oublié. Tandis que pour les **scénarios 2 et 3**, nous avons indiqué que le nombre de points (même s'ils sont cumulables), nous paraissait insuffisant pour assurer une réelle priorité au niveau de certaines affectations.

Les réorganisés

Concernant les restructurés, SOLIDAIRES a émis les propositions suivantes :

– intégrer la notion de proximité géographique aux priorités d'affectation un → agent en poste à la périphérie d'une DI pouvant avoir plus grand intérêt à être restructuré dans la DI limitrophe (la CFDT a rejeté cette proposition, au motif que les primes de restructuration étaient calculées en fonction des distances kilométriques).

– considérer le temps de trajet et pas seulement la distance kilométrique → une affectation (éventuellement hors DI) plus lointaine desservie par une autoroute ou une ligne TGV pouvant être plus accessible.

– attribuer une extension de priorité nationale, lorsqu'il n'y avait plus d'affectation possible localement.

Les autres priorités

Ensuite il y a eu demande de notre part, et de la CGT, à ce que soit prit en compte dans le cadre du RC, la situation familiale (enfants à charge) ou le cas échéant d'une bonification de points.

Pour le CIMM, nous avons demandé à ce que les critères soient officiellement établis et publiés, quitte à ce qu'il y ait des amendements en suite d'évolution de la jurisprudence.

Nous avons fait parvenir aux autres OS ainsi qu'à la DG notre proposition de critères.

Nous avons aussi demandé comme d'autres une meilleure lisibilité des tableaux de mutations avec inscription des situations individuelles issues des priorités.

Enfin, s'agissant des critères de départage, le Règlement Particulier (RP) Mutations en prévoit huit. La DG ayant prévu de remplacer le dernier par le critère de l'âge, nous leur avons dit que SOLIDAIRES considérait ce dernier comme discriminatoire.

Ce qu'il ressort des débats, c'est que nous pourrions nous diriger en matière de bonification de points vers un système qui ressemblerait au scénario n°4 de la DG (avec un cumul des points possible). Toutefois, la DG a demandé aux OS d'adresser leurs propositions pour préparer un futur GT qui doit se tenir le 23 mai avant un Comité Technique de Réseau (CTR) de mise à jour du RP Mutation.

La DG semble prête à faire un geste significatif vis à vis des priorités... Au demeurant elle n'a pas trop le choix, car la loi impose de faire vite. Cependant, cela ne saurait être une solution miracle pour les collègues réorganisés. Car même en étant classé premier au tableau, encore faut-il qu'il y ait des postes, et encore faut-il que l'éloignement du domicile familial soit justement compatible avec une vie de famille.

Sans compter que cela posera nécessairement des problèmes pour les collègues inscrits au tableau sans priorité pour les DR ou DI subissant des réorganisations…

La délégation SOLIDAIRES était composée d'Edwige YOT, Fabien MILIN et Aldo MAILLOT. Pour toute demande de renseignement n'hésitez pas à les contacter.

GT refonte de l'article 60
Paris – 23 mai

Ce groupe de travail (GT) faisait suite à celui du 03/05. Un GT consacré aux mutations et plus précisément à l'application des priorités de l'article 60 (de la loi 84-16 du 11/01/1984), revus à la lumière du décret de 2016-1969 du 28/12/2016 (rappelés dans la loi 2017-256 du 28/02/2017).

Ce GT était présidé par A. Lopes, directeur A2 accompagné de 6 rédacteurs des bureaux A1-A2. Après avoir reprécisé les contours des travaux pour l'élaboration du futur RP mutation, il a demandé à chaque syndicat de présenter sa proposition.

Sans entrer dans le détail des propositions des uns et des autres, il est ressorti clairement que tous avaient le sentiment que l'article 60, modifié par la loi de 2017 et le décret de 2016, conduisait à un déséquilibre dans le Tableau Annuel des Mutations (TAM). En cas d'application stricte, les prioritaires allaient être classés devant tous les autres bloquant par la même le TAM.

Afin de ne pas pénaliser l'ensemble des agents, tout en accordant une bonification significative aux prioritaires, l'administration a présenté 2 schémas résumant les propositions des uns et des autres.

Propositions	Priorités					Notre commentaire
	Réorganisés	RQTH	CIMM	RC	QPV	
1	Mutés dans le cadre de l'accord signé conduisant à une priorité absolue / relative de reclassement	+300 pts	+200 pts	+200 pts	+85 pts	Donnant un nombre conséquent de points, elle favorise les priorités de l'article 60 mais limite grandement les chances pour un agent « lambda » d'être muté.
2		+250 pts	+150 pts	+150 pts	+85 pts	Proposition plus panachée

Le sentiment que nous avons c'est que l'administration a cherché à trouver un compromis et corriger ce qu'il y avait de plus déséquilibré dans la loi.

Nous regrettons qu'elle n'ait pas eu cette même approche dans l'application du PSD, car les collègues qui se font « dézingués » auraient aimé plus de discernement de la part de leur administration.

La DG a insisté régulièrement sur le fait que les OS étaient dans un travail collectif et participatif, allant même jusqu'à nous dire que nous étions une force de proposition et que le futur RP mutation sera ce que nous voudrions qu'il soit !! On a eu la larme à l'œil.

Mais tout de même après nous avoir forcé à boire le calice amer du PSD, nous dire que nous étions quasiment les concepteurs du futur RP avait quelque-chose de très hypocrite.

SOLIDAIRES a fait savoir que si la délégation présente ce jour-là était plutôt favorable à la proposition 1, il nous fallait, avant de donner une réponse définitive, avoir recueilli l'avis de nos sections. Les autres syndicats penchaient plutôt en faveur de la proposition 2.

M. Lopes nous a indiqué, certes rapidement, que la DG allait solliciter l'avis d'un membre du Conseil d'État sur la validité de la proposition finale. Si cet avis invalidait la proposition, il faudrait revoir la copie. Donc c'est peut être pas encore joué.

PETITE PRÉCISION

Pour ce qui concerne SOLIDAIRES, nous avons, en conscience, assumé nos responsabilités, en cherchant à ménager les intérêts de tous dans le cadre contraint de la loi. La nouvelle mouture du TAM sera sûrement plus en conformité avec la loi tout en corrigeant certaines inégalités.

Un 3ème GT aura lieu au cours du second semestre.

Le CR complet de ce GT et du précédent peuvent être retrouvé sur le site de SOLIDAIRES.

La délégation SOLIDAIRES était composée d'Edwige YOT, Yannick DEVERGNAS et Aldo MAILLOT. Pour toute demande de renseignement n'hésitez pas à les contacter.

CR du Comité Technique Douanes
Paris – 28 avril

Ce premier Comité Technique de Réseau - CTR (Douane) qui s'est tenu à la DG le 28 avril était important à plusieurs titres. Il s'agissait du premier présidé par le nouveau DG, et surtout certaines annonces ont montré que nous avions changé d'ère.

La fin du non-dialogue?

Après la lecture par certaines OS de déclarations préalables, les débats se sont ouverts sur un ordre du jour famélique, mais que le DG a bousculé pour tenir compte de l'actualité. Ce qui constitue une nouveauté.

I – La LCF et la DNRED

Selon Rodolphe Gintz, et il paraît difficile de le contredire sur ce point, des mesures doivent être prises.

2 DR pourraient être concernés par des mesures disciplinaires si le rapport de l'IS en cours de finalisation le préconise (dont le sous-directeur D). L'ancien DI de la DNRED, J-N. Garcia, a été muté à Bordeaux comme chargé de mission. Car tel était son souhait géographique (*on notera que les agents d'Auvergne aimeraient pouvoir bénéficier de la même "humanité"*).

Gil Lorenzo sera le futur sous-directeur D. Il n'en demeure pas moins un flou persistant sur le contenu du plan de réforme de la DNRED. Même si on nous confirme que le ménage ne va concerner que la DOD (recrutement, formation, suivi des agents, plus de collégialité dans le fonctionnement des 3 directions de la DNRED).

Après se posera la question de comment concilier la protection d'un territoire avec un maillage en lambeaux et en sous-effectifs) ? Même le DG n'a pas de réponse à cette question.

Chaque syndicat sera reçu en bilatérale par le DG (SOLIDAIRES l'a été le 12/05).

II – Les restructurations

Le DG a rappelé qu'il n'existait plus d'orientation politique sur le sujet. Les OS ont répété que c'était le seul sujet majeur et qu'on ne pouvait que se désoler du peu de cas qui était fait de la vie des collègues en étant privés de toute perspective après 2020 (soit dans deux ans et demi). **On pourrait peut-être espérer quelque chose d'ici la rentrée, mais il faudra continuer à mettre la pression.**

Lors de Comité Technique certaines OS, dont SOLIDAIRES, ont redit ne pas comprendre la faisabilité du protocole d'accompagnement social, que ce soit en douane, ou au niveau ministériel. Une accumulation de soustractions ne permettait en aucun cas d'envisager des débouchés pour qui que ce soit.

La sous-directrice A s'est empêtrée dans ses réponses. Surtout quand elle a redit que sa priorité était de ***"garder les douaniers en douane" :*** sans dire où et sans cartographie. Aucun retour sur la manière dont elle s'y prendrait concrètement.

III – La question de l'accord social

Les 3 syndicats signataires (CFDT, USD-FO et UNSA) se sont lancés dans une interpellation directe sur le protocole d'accompagnement social 2015. 2 enseignements sont à en retirer :

- le thème central de l'accord de 2015, à savoir *"le reclassement automatique en DGFiP dans la résidence douanière"* **ne valait pas un clou** car non appliqué par la DGFiP. Donc tout l'accord (qui n'a pas valeur légale) et toute leur stratégie qui s'effondrait.

- **le DG a indiqué qu'il avait un "plan" commun avec son homologue de la DGFiP** tout en précisant qu'il ne *"fallait pas sauter comme des cabris, en répétant reclassement automatique, reclassement automatique"*. La CFDT a constaté qu'elle *"ne pourrait plus jamais rien signer"* dans ces conditions.

Ensuite, l'ordre du jour a continué à être déroulé. Le CT a ensuite été quitté, à cause de la suite du déploiement du SNDFR. La CGT avait présenté une résolution, votée à l'unanimité, réclamant la saisie du CHSCT à propos de la suite des bascules. Le fait que le point du CT soit tout de même soumis à vote étant considéré comme non réglementaire par la DG, les OS ont toutes quitté la salle.

Maintenant, le vrai rendez-vous sera le Comité Technique de la rentrée. À ce moment-là, le DG devra abattre ses cartes et indiquer quel projet il sera chargé de mettre en œuvre pour la Douane. Et quel sera le futur des agents restructurés.

Un peu de détente

Grille facile

5			9	7		1		
3		4		2	1	5	7	
1	7	8		4				
						4	1	9
6								3
4	2	1						
				3		9	4	5
	4	3	7	6		2		1
		5		8	9			7

Grille moyenne

		7			6	8		
				5	4		3	
8			2	7		5		
	8						5	
2	3						1	6
	5						9	
		9		4	8			1
	7		6	9				
		5	3			9		

Grille difficile

	6				8	9		
7			4					2
				1	7	8		
3			1			7		
2	4						9	8
		7			5			3
		9	7	2				
1					6			7
		2	8				1	

Grille diabolique

	5			1				
6				7		4		2
	7		4		2			
		4			5			
8				4				6
			9			7		
			3		1		2	
3		7		8				9
				9			8	

Les réponses seront publiées dans le numéro de juin.

Solutions du numéro 40

Grille facile

4	6	3	2	5	8	7	1	9
8	7	9	4	3	1	5	2	6
5	1	2	9	7	6	8	4	3
3	2	4	1	9	5	6	7	8
1	9	6	8	4	7	2	3	5
7	8	5	3	6	2	1	9	4
9	5	8	7	1	4	3	6	2
2	3	7	6	8	9	4	5	1
6	4	1	5	2	3	9	8	7

Grille moyenne

7	4	1	6	8	5	9	2	3
3	5	6	7	9	2	1	4	8
2	9	8	3	1	4	5	7	6
8	7	3	9	5	1	2	6	4
1	6	4	2	7	8	3	5	9
5	2	9	4	6	3	7	8	1
6	3	5	1	4	7	8	9	2
4	1	7	8	2	9	6	3	5
9	8	2	5	3	6	4	1	7

Grille difficile

9	5	2	3	4	6	8	7	1
6	4	1	9	7	8	5	3	2
3	8	7	5	2	1	9	6	4
4	7	5	1	9	3	2	8	6
2	9	6	7	8	4	1	5	3
8	1	3	6	5	2	4	9	7
7	2	4	8	6	9	3	1	5
1	6	8	4	3	5	7	2	9
5	3	9	2	1	7	6	4	8

Grille diabolique

8	1	4	3	5	2	7	9	6
5	2	9	1	6	7	3	4	8
6	3	7	8	9	4	5	2	1
4	6	2	5	1	9	8	3	7
1	9	8	6	7	3	2	5	4
7	5	3	4	2	8	1	6	9
9	4	5	7	3	1	6	8	2
2	7	6	9	8	5	4	1	3
3	8	1	2	4	6	9	7	5

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

Comité Technique Local	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Agnès MARCEAUX*** *(Bourgogne)*	**CAPL n°2 Contrôleurs 1ère classe**	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Judith MOINDROT*** *(Bourgogne)*
Commission Territoriale de la Masse	Titulaire : ***M. Renaud GOYATTON*** *(Franche-Comté)*	**CAPL n°3 Agents de Constatation 1ère classe**	Titulaire : ***Mme Sylvie FAUCHET*** *(Bourgogne)*

LA PELLE À CHNIS

Douanes Solidaires
Section de Franche-Comté

numéro 42 – juin 2017

Dossier spécial élections Masse 2017

Élu-es, mandat, compétence, vote... ce qu'il faut en retenir **(p 4-6)**

Conseil d'Administration de l' EPA MASSE :

Ça augure mal de la suite... (p 8-9)

AGENDA DE JUILLET

- **05/07** : CAPC cat. B LA contrôleurs et recours.
- **06/07** : CAPC cat. A TA IR3.
- **12/07** : reconvocation du CA Masse.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *les élections Masse du 19/10* (p 4-6)
- *CR de la filière RH en Douane* (p 7)
- *CR de réunions Masse Paris* (p 8-9)
- *l'action sociale pillée !* (p 10)
- *CR réunion du CNAS 31/05* (p 11)
- *grilles de sudoku / tableau des représentants Solidaires* (p 12)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 63 66
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

@ www.solidaires-douanes.org
Solidaires-Douanes
@SolidR_DOUANES

Les masques tombent !

Depuis la nomination du nouveau DG, il s'était instauré une espèce de faux calme. Poli, affable, semblant soucieux de ses agents, on se trouvait face à quelqu'un dont le comportement et l'attitude changeaient grandement par rapport à sa prédécesseure. Mais les bonnes choses ont toujours une fin.

Le Conseil d'Administration du 13/06 ayant été boycotté, le vrai visage du DG est (enfin) apparu. Vexé que sa méthode ne fonctionne pas (*la DG décide mais on fait semblant de vous écouter*), notre nouveau communiquant s'est donc lancé par Flash infos interposé dans une vive critique des OS. Bien entendu, il est suffisamment malin pour ne pas nommer les OS en tant que telles. Mais il les a accusé de manquer de respect à l'égard de celles et ceux qui devaient assister au CA. Il a cherché à dresser les agents contre les représentants syndicaux en faisant résonner aux oreilles des agents une petite musique douce et apaisante : *« tout va bien, je vais bien... »*.

Pour rappel, ce CA de la Masse a été boycotté par l'intersyndicale au grand complet car les coups fourrés se multiplient depuis janvier (par exemple décision prise en GT préparatoire contredite par le PV du CA suivant, tentative de la DG pour camoufler le tout…).

Les DI, dont certains devaient assister au CA, avaient rendez-vous le lendemain pour un séminaire. Et là le DG en a remis une couche, vantant la nécessité d'être optimiste aujourd'hui en douane. Il a encore « arrosé » les OS en les accusant de pousser au désespoir les agents. Ben voyons ! Comme si les OS étaient responsables de l'application du PSD, des fermetures des bureaux et unités !! Décidément en forme il a persévéré lors de son déplacement à Bordeaux le 20/06. Nouveau tacle à destination des OS dans la même veine.

Ces diverses sorties n'ont en fait que pour unique but de masquer la seule vérité que notre grand communiquant ne peut, ou ne veut, avouer : le PSD va continuer à être décliné par DI.

Cela justifie-t-il ces pitoyables manœuvres de com' ? Ce qui est sûr, c'est que le nouveau dialogue social dont il se prétendait le chantre vient de prendre un sacré coup.

Bonne lecture à vous.

Radiations et inscriptions hors-période

Vient de sortir la note indiquant les dates butoirs pour se radier ou s'inscrire en hors-période pour le TAM 2017.

Radiations : date butoir : **7 septembre 2017**.

Inscriptions hors-période : cat. C : **5 septembre 2017**
cat. B : **10 septembre 2017**
cat. A : **12 septembre 2017**.

Étui de cuisse : l'arlésienne

Il ne fait de mystère pour personne que le port du gilet pare-balles (en particulier le modèle porte-plaques ainsi que le modèle noir), rend impossible la sortie du PSA de son étui. La solution serait donc d'acheter des étuis de cuisse (dont certaines BS et groupes motards sont dotés depuis des années).

Or la hiérarchie n'y serait pas favorable pour cause d'uniformisation des tenues ; entre autre. Or surprise, à la lecture du Douane Infos de mai 2017, p 12, que voit-on ? Un porteur de HK doté d'un tel étui.

Compte-tenu des réunions de coordination, synthèses... qui se tiennent périodiquement à la DG sur la SURV, ne serait-il pas envisageable de faire un retour d'expérience et de déployer ce qui fonctionne ailleurs ? L'étui par exemple. Mais c'est sans doute trop logique.

Des moniteurs débordés

C'est un doux euphémisme de dire que les 3 moniteurs de tir de la DR ne s'ennuient pas en ce moment.

Entre les 4 séances de tir annuelles au PSA à organiser (nécessaires pour le maintien de la qualif PSA des agents), l'initiation au HK, le recyclage des premiers « volontaires » de 2016 de l'arme longue, l'organisation des 4 séances de tir HK... ils ne savent plus où donner de la tête en dépit de toute leur bonne volonté.

Sachant que la formation HK concerne 3 BS de la DR (soit environ 87 agents) à former d'ici fin 2018 !! Pour rappel, la DR ne dispose plus d'officier de tir depuis plusieurs années.

Tout ceci se fait bien évidemment aux dépens de la présence sur le terrain des 3 collègues ; ne pouvant être au four et au moulin. Ne pourrait-on pas envisager le recrutement d'un 4ème moniteur de manière à pouvoir leur permettre une rotation ?

Militaires et réservistes : traitement différencié ?

Militaires et réservistes : statuts différenciés selon les DI ?

Par courrier des 09/05 et 09/06, SOLIDAIRES a interpellé la DG concernant 2 types de situations rencontrés par les collègues. En premier lieu les anciens militaires ayant vu leur carrière en douane reconstituée suite à leur intégration. En second lieu les collègues réservistes.

On se rend compte que les reconstitutions de carrière n'ont pas été faites dans les mêmes conditions ce qui engendre des inégalités entre les agents. Là-dessus la DG semble très gênée aux entournures.

On s'aperçoit également que les DI adoptent une attitude différenciée pour les réservistes. Dans certains cas, elles ne s'opposent pas aux demandes des collègues. Dans d'autres cas, certaines en arrivent à être plus restrictives que ce que les textes prévoient.

Dans les 2 cas, la DG semble incapable de fournir des réponses à nos questions.

Prélèvement à la source : report au 01/01/2019

Le 06/06, a été annoncé le report du prélèvement à la source (PAS) au 01/01/2019. Pas sa suppression, juste son report.

SOLIDAIRES rappelle que cette réforme mettra à mal le taux actuel de prélèvement (98 %), transformera les employeurs en collecteurs d'impôts et leur donnera accès à un certain nombre de données financières privées.

Il intervient à un moment où les collègues des Finances Publiques ont subi de (trop) nombreuses suppressions d'effectifs : 37 000 depuis 2002 ; soit plus du double des effectifs actuels de la DGDDI !!

Nous verrons ce que l'Inspection Générale des Finances (IGF) en pense suite à l'audit qu'elle vient de lancer sur le PAS.

INFOS LOCALES

Élections Masse du 19 octobre : ce qui va changer

Le 19 octobre 2017 se tiendront les élections Masse qui verront le renouvellement des Commissions Territoriales Masse (ex-CRM) et du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Administratif (EPA) Masse. Elles seront également le théâtre de changements significatifs.

Schéma actuellement en vigueur

Conseil d'Administration

Composition

Côté parité administrative (12 votants) :

- le président de l'EPA (M. R. Gintz),
- la vice-présidente de l'EPA (Mme I. Peroz),
- le directeur de l'EPA (M. A. Lefebvre),
- la directrice-adjointe de l'EPA (Mme M. Meyer),
- 8 Directeurs interrégionaux.

assistés pour le côté financier et logistique *:*

- Trésorier Général des Douanes (M. P. Rigaud),
- membres du Service Central de la Masse.

Côté parité syndicale (12 votants) :

- CGT et CFDT : 3 sièges chacune,
- SOLIDAIRES, UNSA et USD/FO : 2 sièges chacune.

assistés de *:* suppléant(s) et d'expert(s) convoqués sur demande d'un titulaire.

Mandat de 3 ans.

Compétences

- vote le budget annuel,
- vote la programmation immobilière,
- décide des futures politiques et orientations de l'EPA (hausse des loyers…),
- vote les modifications dans le règlement d'attribution des logements dans les cités,
- …

Commission Territoriale

Composition

Côté administration (6 votants) :

- le président de la Commission Territoriale,
- 5 autres membres de la DI (chef du PLI, SG…).

assistés des *:*

- membres du Service Territorial de la Masse.

Côté parité syndicale (6 votants) :

- CFDT, CFTC, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD/FO : répartition des sièges selon les résultats électoraux.

assistés de *:* suppléant(s) et d'expert(s) convoqués sur demande d'un titulaire.

Peuvent également être conviés aux CTM les responsables de casernement.

Mandat de 3 ans.

Compétences

- vote la programmation immobilière locale,
- vote les hausses annuelles de loyers et de charges,
- attribue, au vu des dossiers des candidats, des logements dans les cités,
- décide en lien avec le Service Territorial des petits travaux à réaliser dans les cités,
- …

Schéma en vigueur suite aux élections

Conseil d'Administration

Composition

Côté administration (**8 votants**) :

- le président de l'EPA (le Directeur Général),
- la vice-présidente de l'EPA (Mme I. Peroz),
- le directeur de l'EPA (M. A. Lefebvre),
- la directrice-adjointe de l'EPA (Mme M. Meyer),
- 4 Directeurs interrégionaux.

assistés pour le côté financier et logistique

- Trésorier Général des Douanes (M. P. Rigaud),
- membres du Service Central de la Masse.

Côté parité syndicale (**8 votants**) :

- CFDT, CFTC, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD/FO : répartition des sièges selon les résultats électoraux.

assistés de *:* suppléant(s) et d'expert(s) convoqués sur demande d'un titulaire.

Mandat de 4 ans.

Compétences : inchangées

Commission Territoriale

Composition

Côté administration (**5 votants** [1]) :

- le DI, président de la Commission Territoriale,
- 4 autres membres de la DI votant avec le DI.

assistés des *:*

- membres du Service Territorial de la Masse.

Côté parité syndicale (**5 votants**) :

- CFDT, CFTC, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD/FO [2] : répartition des sièges selon les résultats électoraux.

assistés de *:* suppléant(s) et d'expert(s) convoqués sur demande d'un titulaire.

Peuvent également être conviés lors des réunions des CTM les responsables de casernement.

Mandat de 4 ans.

Compétences : inchangées

Quelques éléments à retenir pour ces élections

- au sein de la DI, il n'y aura pas de bureau de vote avec urne ; ne seront possibles que le vote groupé et/ou par correspondance,
- schématiquement pourront voter les personnels titulaires d'un grade dans la fonction publique au jour du vote. Les stagiaires titulaires d'un grade en douane (par ex. un contrôleur stagiaire mais ancien agent de constatation pourra voter alors qu'un contrôleur externe recruté en sortie du privé ne le pourra pas),
- les agents effectueront 2 votes le 19/10 : l'un pour leur Commission Territoriale de rattachement, l'autre pour le Conseil d'Administration,
- le dépouillement de ces 2 votes se fera dès le 20/10 au siège de la DI,
- le 20/10, les premiers résultats pourront être connus mais ne seront officiellement publiés que le 02/11 après une réunion le 31/10 à la DG qui entérinera le nouveau CA de l'EPA Masse.

---

[1] *À l'exception de la CTM d'Île-de-France qui, compte-tenu de sa taille, comptera 8 élu-es au lieu de 5.*

[2] *D'autres OS, telle que la CGC, pourraient être amenées à présenter des listes lors de ces élections du 19/10/2017.*

Carte des Commissions Territoriales Masse

Pour rappel, à la fin des années 90, début des années 2000, la DGDDI disposait de 35 CRM (aujourd'hui CTM). *« Les temps changent »* chantait Mc Solaar...

INFOS NATIONALES

Compte-Rendu de l'audit sur la filière RH en Douane

Au mois d'avril dernier [1], nous nous étions fait l'écho de l'audit mené à la demande de la DG par la société Eurogroup (http://www.eurogroupconsulting.fr). Devant l'ampleur de la grogne au CSRH et la venue le 20/06 du DG, la restitution de cet audit a été faite.

Les auditeurs sont revenus sur la mission qui leur avait été confiée par la DG : revisiter la chaîne GA-Paie de bout en bout pour réussir durablement le positionnement et le fonctionnement du CSRH au sein de la fonction RH.

Au-delà des préconisations organisationnelles dont vous jugerez de la pertinence en tant que praticien (ne)s ce que nous pouvons retenir c'est qu'il n'y a pas de remise en cause de la cartographie FRHN/FRHL/CSRH [2] dans le rapport et que les auditeurs préconisent une augmentation des effectifs du CSRH et de la sous-direction A.

Cet abondement est estimé entre 15 et 20 agents pour le CSRH sur une base actuelle en effectifs réels de 105 agents selon Eurogroup. Pour la sous-direction A, l'abondement en effectifs n'a pas été précisé et chiffré.

Les FRHL ne bénéficient pas de cette préconisation favorable en terme de moyens humains. Eurogroup a répondu que cela n'entrait pas dans le cadre de sa mission, **ces services n'ayant pas été ciblés comme services en souffrance**.

Les intéressé-es apprécieront.

Pour évaluer ces besoins en effectifs qui seront par la suite précisés officiellement, les auditeurs ont eu accès aux données concernant les moyens humains mis à disposition dans les autres CSRH du Ministère : DGCCRF, INSEE ... mais aussi au Ministère de la Justice qui utilise un logiciel différent : Harmonie.

Dur dur le CSRH!!

Attention, même si cela semble aller dans le bon sens, il ne s'agit que de simples préconisations et leur mise en œuvre notamment sur la question des effectifs dépendront d'un contexte budgétaire encore plus contraint annoncé par le nouveau gouvernement.

Sur la question indemnitaire, rien n'a été annoncé (ce n'était pas l'objet de l'audit) et là aussi rien ne tombera du ciel !

MAIS de nombreuses réponses restent en suspens. Parmi celles-ci :

- qu'arrivera-t-il aux FRHL désignées comme ne devant pas être renforcées ?
- comment la DG va-t-elle mettre en œuvre au niveau national les tâches lui incombant (veille réglementaire, pilotage de la RH, diffusion de l'information...) ?
- qui va piloter le travail des agents laissés à l'abandon ?
- comment le plan de formation pour la partie Gestion Administrative/Paye va -t-il se mettre en place dans des délais aussi contraints pour permettre la bascule de la GA y compris pour les agents de la DG qui vont devoir utiliser Sirhius quotidiennement en lieu et place de Sigrid ?
- selon l'auditeur la bascule Sigrid/Sirhius envisagée fin 2017 ne pourra se faire que si tous les processus sont établis et les acteurs formés. Est-ce crédible ?

---

1 *Numéro 40 de la Pelle à Chnis page 11.*

2 *FRHN/FRHL/CSRH : Fonction Ressources Humaines Nationales (DG/A2), Fonction Ressources Humaines Locales (GRH-DI), Centre des Services de Ressources Humaines.*

EPA Masse : CR de la Commission Préparatoire & CA
Paris – 25 mai et 13 juin

Ça va être l'éclate!

Chaque Conseil d'Administration (CA) de l'Établissement Public Administratif Masse est précédé d'une Commission Préparatoire (CP) qui permet d'avoir des discussions sur les sujets mis à l'ordre du jour du CA.

I – Commission Préparatoire du 25 mai

Les points prévus à l'ordre du jour du prochain CA ont été abordés à tour de rôle.

- ***Le budget Rectificatif (BR) 2017***

Les modifications suite à la mise en place de la Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (GBCP) se poursuivent.

Auparavant, 2 Budgets Rectificatifs étaient votés chaque année. Le second affichait des dépenses qui très souvent, faute de temps, n'étaient jamais engagées. Désormais le Budget de l'Établissement sera complété par un unique BR.

Outre ce BR, il y aura donc désormais 3 CA annuels : 1 en février pour valider les comptes de l'année N-1, 1 en juin pour voter le BR de l'année N et enfin 1 à l'automne pour voter la Programmation Immobilière (PI) de l'année N+1.

Le Budget Initial voté début 2017 intégrait des données datant de 2016 non encore mises à jour. C'était le cas par exemple pour le Compte d'Affectation Spéciale (CAS) ; abondé par le produit de la vente des cités.

Ce BR 2017 intègre donc les ressources supplémentaires du CAS (286 000 €) provenant de la vente de cités en 2016 et qui viennent seulement d'être versés. Cela permettra de compenser une partie des 2 M€ de dépenses affectées aux travaux de rénovation dans les cités. Ce BR réintègre les dépenses non effectuées fin 2016, prend en compte les nouvelles ressources du CAS… Il présente donc un léger déficit par rapport à 2016.

Ce déficit provient de la politique de travaux dans les cités. Il faudrait que l'apport de nouveaux locataires se poursuive car cela permettrait de faire ré-augmenter le niveau des réserves. Si le produit de la vente des cités était pour partie (85 % puis 50 %) reversé à l'EPA jusqu'à présent, la future Direction Immobilière de l'État (DIE), qui englobe France Domaine, devrait en être à court terme l'unique bénéficiaire.

De nouveaux logiciels devaient être achetés au 01/01/2017 afin de permettre la bonne mise en œuvre de GBCP et du Service Facturier (SFACT). Cet achat a finalement été repoussé au 01/01/2018.

Les OS ont également appris en cours de séance qu'un prestataire juridique externe avait signé fin 2016 un contrat avec l'EPA pour un montant de 40 000 € (18 000 € ont finalement été budgétés pour 2017).

- ***Les mesures ministérielles au référé de la Cour des Comptes***

Globalement toutes les mesures évoquées lors du GT dédié du 19/04 ont été intégralement reprises [1].

L'EPA a fait l'aumône aux OS d'accepter que le plafonds de 7 000 € de revenus par foyer fiscal soit le seuil pris en compte pour faire payer une somme forfaitaire supplémentaire aux nouveaux entrants (mais à compter de septembre prochain).

Hausse des loyers :

Toutes hausses cumulées, les loyers pourraient voir leur coût augmenter de 5 à 7 %, voire plus, dès 01/2018).

Mais est-ce légal ?

Mis à part ceci, toutes les hausses présentées lors du GT ont été validées par l'EPA :

… / …

[1] *Cf. sur le site de SOLIDAIRES le CR du GT du 19/04/2017 consacré aux suites du référé de la Cour des Comptes : http://solidaires-douanes.org/Des-hausses-mais-une-attractivite-oubliee.*

- hausse des loyers dont le prix au m² est inférieur au PLAI dès 2018 (les prix au m² sont différents selon les cités),

- hausse uniforme des loyers au 01/01/2018 afin d'avoir une grille commune au sein de l'EPA,

- généralisation pour tous les locataires en domanial du système de récupération sur travaux (même ceux qui n'auraient pas eu de travaux dans leur cité). Cette hausse serait décidée au moment du vote de la PI et ne porterait que sur certains travaux.

- ***Les enfants de douaniers dans les cités***

- CGT et FO sont intervenues sur l'exclusion des familles recomposées. Pourquoi les ostraciser ? Pas de réponse de l'EPA sur le sujet.

- les OS sont intervenues la durée des stages retenue (1 année) : un certain nombre de stages/formations durent 7, 8 ou 9 mois. Il faudrait pouvoir s'adapter.

- ***Le dépôt de garantie (art. 37 du RI)***

Système identique à celui en vigueur pour les tiers et dans le privé, il s'appliquera dès 09/2017.

Les responsables de casernement devront se contenter pour le moment des actuels états des lieux. En 2018-2019 un nouveau document pourrait être mis en place.

Les remarques de Solidaires

1 / concernant le recours à un cabinet d'experts-comptables, SOLIDAIRES a dénoncé le fait que des idées soulevées par l'EPA lors de GT deviennent des faits actés au GT suivant (et dans le cas d'espèce des contrats signés).

Même chose pour l'aide juridique. En septembre/octobre 2016 il s'agit d'une idée, matérialisée depuis par un contrat de plusieurs milliers d'euros lors du BI 2017 ; sans que les élu-es (pardon les administrateurs) n'en soient officiellement avertis. On parle là de 18 000 € (40 000 € étaient budgétés !).

De plus, les OS apprennent que ces frais seront normalement répercutés sur les locataires !!

2/ concernant les logiciels achetés : SOLIDAIRES constate que les achats se succèdent ; souvent pour soit annuler les commandes, soit les faire modifier. Qu'est-ce-qui nous prouve que les futurs logiciels Gestion Locative (GL), SFACT et GBCP répondront aux attentes ?

3/ au vu des évolutions immobilières depuis 10-15 ans, pourquoi ne pas avoir fait construire en IdF au lieu de réserver, à des tarifs prohibitifs, des tours auprès de bailleurs sociaux (ALPAF…) ?

En particulier, SOLIDAIRES a demandé à ce que soit dressé un état des lieux des tours de réservations et ce que cela a coûté à l'EPA (surtout en comparant avec une construction neuve).

4/ concernant le système de la caution : il existe actuellement pour le Trésorier Général des Douanes (TGD) P. RIGAUD, la possibilité de la saisie sur comptes qui fonctionne correctement et permettrait de récupérer les sommes dues suites à des dégradations causées par un locataire.

La délégation SOLIDAIRES était composée de : ***Gérald MANCELL*** *(titulaire) et* ***Renaud GOYATTON*** *(expert).*

II – Conseil d'Administration du 13 juin

Au vue des blocages déjà apparus sous la présidence du nouveau DG (pas de marge de négociation suite au référé de la Cour des Comptes, manœuvres concernant la localisation de la future CTM du Léman/Lyon…), l'intersyndicale CFDT-CGT-SOLIDAIRES-UNSA-USD/FO a décidé de boycotter la première convocation du CA du 13/06 [2].

Ce boycott a entraîné dans la foulée la rédaction d'un Flash Infos (n°06-2017) dans lequel le DG, en bon communiquant, pointe du doigt le comportement jugé irresponsable des OS.

Que le DG cherche à asseoir sa com' en début de mandat est quelque chose de logique. Qu'il use d'arguments fallacieux est beaucoup plus contestable.

Selon lui la Masse a été sauvée grâce aux Ministres et à l'action de l'EPA et des mesures incitatives et attractives qui ont été mises en place pour attirer de nouveaux locataires. Ah bon ?

Les mesures soi-disant discutées avec les OS ont été en fait imposées par l'EPA suite au GT dédié du 19/04 dernier (« *il faut répondre aux demandes des Ministres* »). Les seules mesures prises concernent des hausses continues des loyers. L'attractivité ? Il n'en a jamais été question. Avec des hausses de loyers estimées de 5 à 7 % comment cela pourrait-il être le cas ?

En tout état de cause, la reconvocation du CA, normalement prévue pour le début du mois de juillet, promet d'être animée !

[2] *Accessible à cette adresse : http://solidaires-douanes.org/CA-EPA-Masse-Au-pied-du-mur.*

L'action sociale pillée !

On mesure souvent l'attention qu'une administration porte à ses agents à l'aune du niveau d'action sociale dont ils/elles bénéficient. Au moins la dernière réunion du CIAS du 15/05 a permis d'être fixé sur ce point !

On s'en doutait, l'action sociale ne serait pas la priorité du (futur) nouveau gouvernement. Sans attendre, Bercy a tiré le premier coup de semonce au mois d'avril en annonçant aux OS qu'une coupe serait opérée dans le budget destiné à l'action sociale.

À partir d'un budget 2017 déjà amputé de plusieurs millions d'euros par rapport à 2016 (3), ce sont 6,5 millions d'euros supplémentaires qui vont être ponctionnés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) a annoncé cette dernière le 15/05 dernier. À cela s'ajoute la réserve annuelle fixée à 8 %.

Dès lors, un nombre certain de prestations à caractère social (crèches, logements, restauration collective, aide à la première installation…) ne pourront plus être assurées en 2017. Cela signifie-t-il que l'action sociale, longtemps une des fiertés de notre Ministère, est condamnée à disparaître ?

Rentable le braquage de l'action sociale!

6 octobre 2016

Assemblée Générale régionale annuelle de la section SOLIDAIRES Douanes de Franche-Comté

Relais de Franche-Comté
rue Charles Schmitt
25800 Valdahon

Rendez-vous à partir de **9h**

Bon à savoir :

Chaque agent, adhérent ou non à 1 syndicat, a droit de participer chaque année à 2 AG :
- 1 régionale
- 1 interrégionale

Il lui suffit de déposer une demande de participation à l'AG sur le formulaire prévu à cet effet et le donner à son chef de service au moins 3 jours avant la date prévue de la réunion.

Compte-rendu du CNAS
Paris – 31 mai

La réunion du Comité National d'Action Sociale (CNAS) du 31 mai dernier avait pour but de présenter les réformes concernant l'extension de l'action sociale dans les Collectivités d'outre-Mer (COM) et l'aménagement de cette action sociale dans les départements d'outre-mer.

Pour les groupes de travail comme pour les CNAS, les organisations syndicales peuvent désigner les experts de leur choix.

Jusqu'à cette date, le Secrétariat Général n'a jamais refusé la présence d'un expert, quelle que soit l'organisation syndicale qui le demandait. Rappelons qu'en cas de désignation d'un expert, l'administration prend en charge les dépenses de transport et d'hébergement.

Jusqu'alors, tous les experts désignés ont été remboursés des frais qu'ils avaient engagés, et ce, sans la moindre difficulté.

Pour ce groupe de travail, la CGT avait demandé la présence d'un expert « domien ». Or, cette demande d'expert a été refusée par le SG, en raison du coût qui devait être engagé pour sa venue !!

Dans sa déclaration liminaire, la CGT a dénoncé ce fait en annonçant qu'en conséquence elle ne siégerait pas et a présenté deux motions des représentants CGT aux Antilles et à la Réunion.

Solidaires Finances qui a approuvé cette déclaration et ces 2 motions s'est également exprimée sur ce sujet.

La Fédération a rappelé que ces agents sont des agents à part entière, au même titre que les agents métropolitains, et qu'ils doivent pouvoir faire en tendre leur voix.

Pour Solidaires Finances, la continuité territoriale est un principe incontournable auquel on ne peut déroger, quel qu'en soit le coût. Or, l'Administration, au cas particulier, a bel et bien dérogé à ce principe.

Solidaires Finances a précisé que faire venir des experts «domiens» lorsqu'il est question de traiter de l'action sociale dans les DOM n'est pas une incongruité, bien au contraire.

Solidaires Finances a également rappelé les récents événements sociaux en Guyane, précédés quelques années auparavant d'événements de même nature dans les Antilles et antérieurement à la Réunion.

Solidaires Finances a fait remarquer que les agents des Finances tout comme les populations de ces départements et territoires se sentent délaissées par la Métropole.

L'attitude du Secrétariat Général contre la venue d'experts ne risque pas de changer leur opinion.

Solidaires Finances a par ailleurs dénoncé l'envoi tardif par l'administration des documents du GT, exactement sept jours avant la tenue de celui-ci à la veille, de plus d'un week-end de 4 jours, ne permettant pas à notre organisation de le préparer utilement.

Dans ces conditions, Solidaires Finances a refusé, à l'instar de la CGT de siéger à ce GT.

Un peu de détente

Grille facile

		2				8		4
	8		4	1			6	
4				3	6		9	
1	2				8	3		
8	5			4			7	9
		4	1				8	6
	6		3	9				1
	1			2	4		5	
2		9				6		

Grille moyenne

	7	6						
1	3	5			2	4		
		9			5		1	2
		2		9		3		4
	6						2	
4		8		1		7		
3	2		6			8		
		4	8			2	3	7
						9	4	

Grille difficile

5		9			7	6	3	
		2		9			8	
		4			2			
	2							6
9			7		4			8
3							5	
			5			8		
	7			4		2		
	5	3	6			1		7

Grille diabolique

			9	1			6	8
						2	5	
					7	4		
6	4		3				7	
		1				8		
	7				5		3	6
		4	7					
	1	2						
7	5			8	4			

Les réponses seront publiées dans le numéro de juillet.

Solutions du numéro 41

Grille facile

5	6	2	9	7	8	1	3	4
3	9	4	6	2	1	5	7	8
1	7	8	5	4	3	6	9	2
8	3	7	2	5	6	4	1	9
6	5	9	8	1	4	7	2	3
4	2	1	3	9	7	8	5	6
7	8	6	1	3	2	9	4	5
9	4	3	7	6	5	2	8	1
2	1	5	4	8	9	3	6	7

Grille moyenne

5	4	7	1	3	6	8	2	9
6	9	2	8	5	4	1	3	7
8	1	3	2	7	9	5	6	4
9	8	6	7	2	1	4	5	3
2	3	4	9	8	5	7	1	6
7	5	1	4	6	3	2	9	8
3	2	9	5	4	8	6	7	1
1	7	8	6	9	2	3	4	5
4	6	5	3	1	7	9	8	2

Grille difficile

5	6	4	2	3	8	9	7	1
7	8	1	4	6	9	5	3	2
9	2	3	5	1	7	8	4	6
3	9	6	1	8	2	7	5	4
2	4	5	6	7	3	1	9	8
8	1	7	9	4	5	2	6	3
4	3	9	7	2	1	6	8	5
1	5	8	3	9	6	4	2	7
6	7	2	8	5	4	3	1	9

Grille diabolique

4	5	2	8	1	6	9	7	3
6	8	3	5	7	9	4	1	2
1	7	9	4	3	2	8	6	5
7	9	4	1	6	5	2	3	8
8	2	1	7	4	3	5	9	6
5	3	6	9	2	8	7	4	1
9	4	8	3	5	1	6	2	7
3	6	7	2	8	4	1	5	9
2	1	5	6	9	7	3	8	4

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

Comité Technique Local	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Agnès MARCEAUX*** *(Bourgogne)*	**CAPL n°2 Contrôleurs 1ère classe**	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Judith MOINDROT*** *(Bourgogne)*
Commission Territoriale de la Masse	Titulaire : ***M. Renaud GOYATTON*** *(Franche-Comté)*	**CAPL n°3 Agents de Constatation 1ère classe**	Titulaire : ***Mme Sylvie FAUCHET*** *(Bourgogne)*

LA PELLE À CHNIS

DOUANES Solidaires
Section de Franche-Comté

numéro 43 – juillet 2017

Des hausses pour rendre plus attractifs les logements Masse... (p 8)

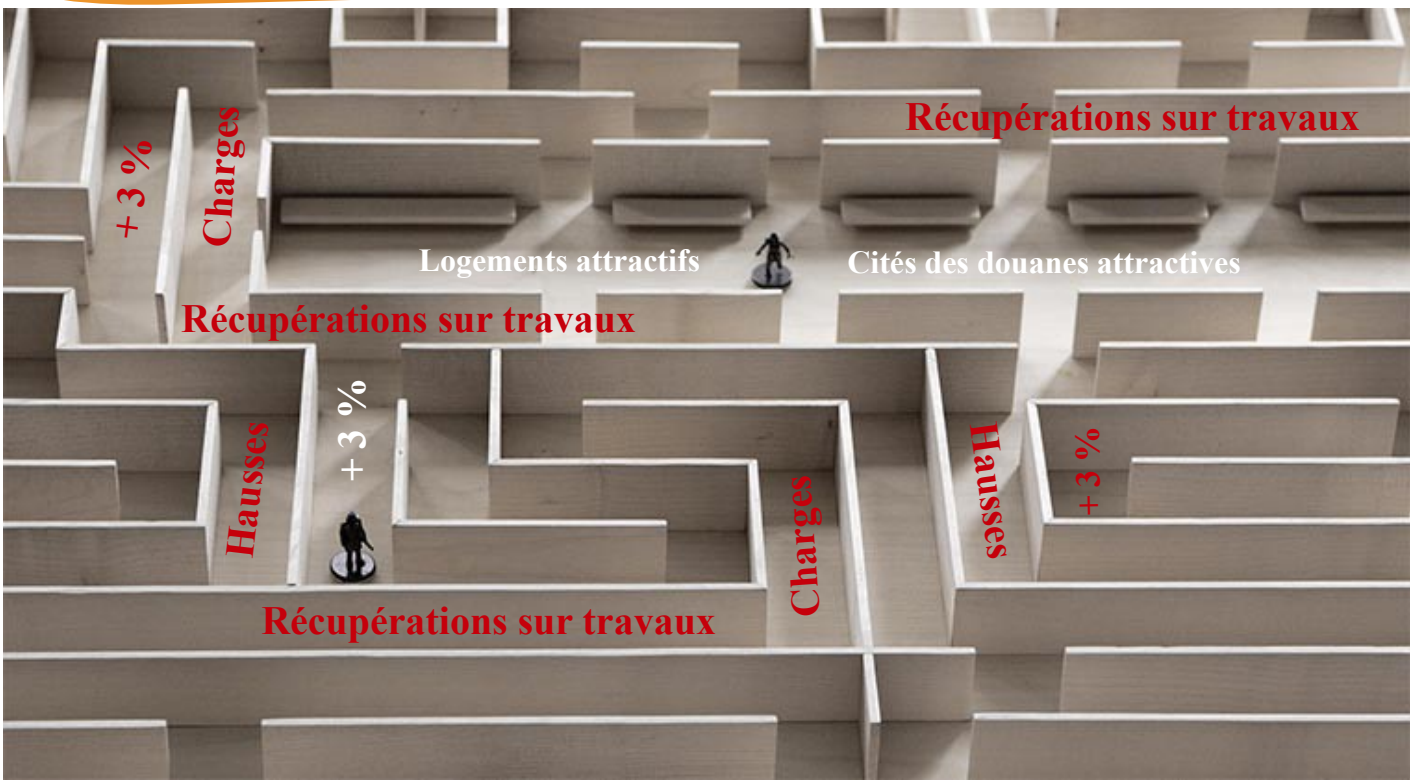

Dur dur le chemin vers l'attractivité!

Stagiaires de l'ENDLR : une victoire syndicale (p 11)

AGENDA DE SEPTEMBRE

- **26/09** : GT indemnitaire.
- **29/09** : GT valeurs et déontologie.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *CR Commission Masse 03/07* (p 4-5)
- *CR du CT de Dijon 30/06* (p 6-7)
- *CA de la Masse : des hausses, encore des hausses !* (p 8)
- *le PSD 2ème version – accord social et mutations à la DGFiP* (p 9-10)
- *ENDLR : une victoire syndicale* (p 11)
- *grilles de sudoku / tableau des représentants Solidaires* (p 12)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 63 66
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

@ www.solidaires-douanes.org
Solidaires-Douanes
@SolidR_DOUANES

Comme chaque année, le responsable de l'édito s'en est allé profiter d'un repos bien mérité.

Il sera de retour au mois de septembre, frais, reposé et plein d'optimisme, espérons-le en tout cas.

Très belles vacances d'été à celles et ceux qui en prennent. Bon courage aux autres qui feront « tourner la boutique » pendant ce temps-là.

Nous vous laissons avec ce message de notre nouveau DG, féru de nouvelles technologies et grand *« tweeter »* [1] devant l'éternel.

Bonne lecture à vous.

[1] *Personne qui utilise la messagerie internet Twitter et rédige des tweets (courts messages de 140 caractères maximum).*

L'acier chinois laminé ?

Le Parlement européen a décidé d'édicter de nouvelles règles antidumping visant en particulier l'acier chinois qui inonde le marché européen. Ces enquêtes antidumping *« prennent en compte "le respect par le pays exportateur des normes fiscales, environnementales et de travail internationales »*. Une vraie révolution !

Ces dispositions (qui doivent encore être validées par le Parlement européen courant juillet), soutenues par les industriels européens du secteur, « collent » parfaitement avec ce que défend SOLIDAIRES : un protectionnisme européen qui vise à défendre les emplois et maintenir les industries sur place.

Dehors et au CIA !

Fan des services secrets et de 007 passez votre chemin ! Le CIA ne fait pas référence à la célèbre agence d'espionnage américaine mais au **C**omplément **I**ndemnitaire d'**A**ccompagnement.

C'est un dispositif prévu (*dans l'accord dit « social » de 03/2015*) pour celles/ceux qui vont ~~devoir~~ quitter l'administration des Douanes. Et qui donc « perdront » en termes de rémunération/primes (les départs de Bercy en termes de régime indemnitaire on les sent passer…).

Il y aura un dispositif compensatoire pour combler la différence entre ancien et nouveau traitement, le CIA. Mais ce dernier s'arrête au bout de 7 ans (et est, de plus, dégressif à partir de la 5ème année : -75%, -50% puis -25%).

Le fisc peut rémunérer ses indics

Depuis le 23/04/2017 et la loi dite Sapin 2, le fisc peut désormais rémunérer les personnes lui apportant des informations concernant uniquement des fraudes fiscales internationales.

Le dispositif va être mis à l'essai pendant 2 ans. Mais il fait peu de doutes qu'il sera maintenu au-delà de cette période. Car cela rapporte. Même s'il faut plusieurs années pour solder les gros contentieux, ce sont ainsi près de 2 milliards d'euros qui ont été récupérés en 2016. Une somme similaire est escomptée pour 2017.

Impôts et fraude fiscale : enfin du nouveau?

Ce qui est amusant, toute proportion gardée, c'est qu'il aura fallu attendre que la France ait des soucis de finances publiques pour que Bercy cherche à combattre la fraude fiscale. Un fléau qui coûte à la France annuellement plusieurs dizaines de milliards d'euros.

Merci PPCR (1)

Alors que les agents peuvent voir tous les mois les « bénéfices » du protocole Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération (PPCR) sur leur fiche de paie (quelques dizaines d'euros mensuels et des échelons rajoutés en C et en B) et que les nouvelles grilles indiciaires indiquent l'apparition de nouveaux échelons en C et en B d'ici 2021, voilà qu'une autre « bonne » nouvelle a été annoncée.

La suppression définitive des exa pro de C en B et de B en A pour 2017. Cela à cause de l'impossibilité de pouvoir adapter dans les délais les textes PPCR.

Les postes initialement dévolus aux exa pro vont-ils être rebasculés au profit des LA ? La LA de C en B du 05/07 a vu 50 agents être mis en Liste Complémentaire. Seront-ils tous pris ? La DG ne le sait pas encore. Des postes retraitables supplémentaires seront-ils créés ? Lors de la CAPC du 05/07, 4 collègues seulement ont obtenu la LA C en B promotion retraite.

Merci PPCR (2)

Lors de la conclusion de l'accord PPCR, SOLIDAIRES, CGT et FO, non signataires, avaient mis en garde contre le fait que sa mise en œuvre (2017-2020) dépendrait d'un nouveau gouvernement. Avec peut-être un étalement dans le temps des mesures voire une remise en cause du contenu de PPCR.

Les faits leur donneraient-ils raison ?

Lors de son énoncé des mesures devant permettre de réaliser des économies en 2017, G. Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes Publics, a évoqué la possibilité de différer la mise en œuvre de PPCR. Cela a entraîné immédiatement son interpellation par les signataires. Pour le moment sans réponse.

Cette situation démontre une fois de plus que certains (ministres…) parlent de dialogue social mais n'hésitent pas à revenir sur des accords si cela les arrange. Quelle est donc la valeur de leur parole ? Et de leur signature ?

INFOS LOCALES

Masse : chantiers en cours !

Étaient présents pour la parité administrative :

MM. Baillet (DI et président de la CTM), Combe (DR Besançon), De Loze de Plaisance (DR Besançon), Gagey (PLI), Le Lann (SGI) et Mme Magnat (SGR Besançon).

Mme Baudry et M. Genoud (Service Territorial de la Masse – STM) assistaient également à la réunion de même que M. Vauchey (BOP-GRH).

Étaient présents pour la parité syndicale :

- CFDT : Mmes Pailler (T) et Rochelandet (E),
- CFTC : M. Zini,
- CGT : MM. Billard (T), Boudot (S avec voix délibérative) et M. Liez (S),
- SOLIDAIRES : M. Goyatton (T),
- UNSA : M. Maire (T).

Étaient également présents :

- Mmes Bedeaux et Bulle (correspondantes sociales de Franche-Comté et de Bourgogne),
- M. Favre (société Semcoda).

En ouverture de séance, SOLIDAIRES a lu une déclaration préalable.

Y étaient, entre autre, rappelées les menaces qui pèsent actuellement sur le devenir de l'EPA : intérêt marqué de la Direction Immobilière de l'État pour l'EPA, les hausses qui ne cessent de frapper les locataires (alignement sur les prix de la PLAI, répartition nationale des travaux réalisés dans le domanial…).

Le président s'est félicité que le taux de remplissage des cités se soit amélioré grâce aux renforts SURV.

I – Approbation du PV du 03/03/2017

La CGT a contesté une mention dans le PV du 3 mars (sur la situation des tiers logés à la cité d'Auxerre et pour lesquels SOLIDAIRES et CGT avaient écrit un courrier commun au DI).

Vote pour : SOLIDAIRES, CFDT et UNSA, **contre** : CGT, **abstention** : CFTC.

II – Programmation Immobilière (PI) 2018

M. Favre, de la société Semcoda (société d'assistance à la maîtrise d'ouvrage auprès de la DI), est sollicité par le président pour présenter l'état des travaux en cours. Cette présentation complétait celle faite le 3 mars dernier.

A – *les travaux en cours en 2017*

- la cité des Rousses : les travaux de la nouvelle chaufferie au gaz n'ont pas encore débuté mais le schéma est désormais fixé. Un des locaux de la cité sera réutilisé (pas de construction d'un nouveau local adjacent à la cité). La chaufferie assurera la production d'eau chaude.

- la cité de Pontarlier : la cité (que la CTM a visitée le 18 mai) voit encore quelques reprises devoir être faites.

Là aussi une chaudière sera installée mais au gaz de ville. Les premières études seraient lancées à partir de septembre prochain.

- la cité d'Auxerre : les travaux initialement acceptés dans la PI 2017 devraient commencer en septembre et concerner les volets et les huisseries Les travaux s'étaleraient sur environ 2 mois.

B – *la PI 2018*

Les travaux sont présentés dans l'ordre de classement retenu au final.

1/ les cités des Rousses et de Delle

« Coup » tenté par la DI afin d'obtenir pour 2 cités en même temps des travaux relevant de la sécurité (système de désenfumage, mise en sécurité incendie de la cage d'escalier).

2/ la cité des Rousses

La réfection de la façade avec isolation thermique a été proposée au titre de la PI 2018.

3/ la cité d'Auxerre

La réfection des pièces humides a été votée (elles datent des années 60-70 et n'ont jamais été refaites!).

4/ la cité de Pontarlier

La réfection de la façade avec isolation thermique a été proposée au titre de la PI 2018.

Ensuite, ont été proposées, mais sans aucune chance d'être retenues :
- la rénovation de 4 salles de bains (et WC) de la cité de Morteau (une seconde tranche serait à prévoir),
- la réfection des cages d'escalier et des halls des 2 bâtiments de Pontarlier,
- la réfection de la cage d'escalier de la cité de Dijon.

Vote pour unanime.

… / …

Les remarques de Solidaires

- les OS ont validé le fait de grouper Delle et les Rousses, afin d'obtenir des travaux pour 2 cités en les groupant pour cause de travaux similaires (sécurité des bâtiments).
- SOLIDAIRES, rejointe en cela par les autres OS, a demandé s'il n'y avait pas possibilité d'intervertir la rénovation des pièces humides à Auxerre avec celle de la façade de Pontarlier.

  En effet, les pièces humides, ne faisant pas partie des priorités absolues (sécurité des locaux, économies d'énergie) n'ont quasiment aucune chance de se retrouver en tête de liste. Or dans le cas présent, on est loin des travaux de confort !!
- relayant les demandes de locataires des Rousses, SOLIDAIRES a demandé si des compteurs individuels de chauffage pourraient être installés.
- question similaire concernant l'achat de vannes thermostatiques pour la cité de Morteau.

Les réponses conjointes de la Semcoda et de la DI ont été :

- les vannes coûtent cher (*la DI pourrait répartir les achats en plusieurs tranches de manière à limiter les coûts encore faut-il que les devis soient réalistes*) ;

- les compteurs individuels de chauffage actuels seraient peu fiables et nécessiteraient une remise à niveau complète du système de chauffage aux Rousses (*ces travaux pourraient peut-être être intégrés à une prochaine PI en cas de demande, devis à l'appui*).

Vannes trop chères et compteurs pas fiables. Dur de faire des économies à la Masse!!

- une autre question de SOLIDAIRES a porté sur la transformation de l'ancienne subdivision des Rousses en 2 ou 3 chambres de célibataires (l'actuel « T4-chambres de célibataires » serait reloué comme T4).

  L'idée a été jugée pertinente par le DR de Besançon mais également le DI. Mais celle-ci se heurte au fait que le bâtiment relève du domanial administratif et non locatif et qu'il faudrait l'accord de France Domaine plus d'autres commissions régionales pour le requalifier en locatif !! Désespérant.

III – Questions diverses

A – *les rénovations d'appartements*

La DI a proposé au Service Central la rénovation de 5 appartements (1T5 à Pontarlier, 1 T5 à Auxerre, 1 T4 à Morteau, 1 T5 et 1 T4 à Delle) pour un total de 20 300 €. Ces travaux concernent la plomberie, la mise aux normes électriques, les papiers peints, la peinture et les sols.

Sur demande de la CGT, et parce qu'il y a encore des appartements vides dans la cité, le T5 d'Auxerre sera finalement transformé en 3 chambres de célibataires.

Vote pour unanime.

Les remarques de Solidaires

- l'appartement de Pontarlier relève de la dernière tranche de logements amiantés non refaits en 2015-2016. Cela signifie que l'on va « bricoler » des réparations afin de cacher au mieux l'amiante.

B – *les travaux réalisés en 2017*

Près de 50 000 € ont été consacrés à des petits travaux dans les 6 cités de la DI en 2017.

C – *le taux d'occupation des cités*

Les cités présentent au 01/07/2017 (à l'exception, relative de Delle) des taux de remplissage satisfaisants : 100 % pour Dijon et Les Rousses, 94 % pour Auxerre, 92 % pour Pontarlier, 78 % pour Morteau et 44 % pour Delle donc.

Les remarques de Solidaires

- suite à un incident ayant opposé un locataire à un responsable de cité, SOLIDAIRES a demandé à ce qu'un courrier soit adressé aux locataires en leur rappelant que leur unique interlocuteur reste le responsable de cité et que pour toute demande ils doivent passer par lui.

SOLIDAIRES Douanes était représentée par **Renaud GOYATTON.**

N'hésitez pas à le contacter pour toute demande de renseignements.

« Le travail était mal fait »

Le 30 juin se tenait le second CTSD de la DI de Dijon de l'année 2017. Entre mensonges, omissions et petites phrases assassines on peut dire que l'on a été servis.

La CGT a lu une déclaration préalable dénonçant la politique d'austérité qui s'annonce (gel du point d'indice, postes de fonctionnaires supprimés…).

Le DI a simplement répondu sur le passage concernant les effectifs. Des éléments budgétaires seront communiqués à la rentrée aux Ministères qui les déclineront en interne.

I – Vote du PV du 06/04/2017

La CGT-B [1] est intervenue pour demander une modification dans le PV concernant la voiture du maître-chien d'Auxerre (pas de climatisation pour le chien). La DI a reconnu une erreur lors de la commande.

Le vote du PV a donc été reporté à la prochaine séance. La CGT C a fait elle aussi procéder à une autre rectification.

II – Points d'informations

Points d'information généraux

2.1 – *Bilan du Budget Opérationnel de Programme 2016*

Le DI a présenté les principaux points du bilan d'activité 2016 de la DI :

- au 31/12/2016, la DI comptait 644 agents (39 % sont des femmes). 62,26 % travaillent en AG-CO (401 agents) et 32,74 % en SU (243 agents).

- HK oblige, des armoires et des gilets pare-balles ont été achetés sans oublier des équipements TPCI.

- le DI a souligné l'important travail mené au sein de la DI concernant les Risques Psycho-Sociaux (RPS).

- à l'exception des contrefaçons, tous les indicateurs ont été atteints voire largement dépassés (stupéfiants par exemple)

- l'activité des unités SU de la DI a été fortement marquée par les suites des attentats du 15/11/2015. La tenue des Points de Passage Frontaliers (PPF) a pesé sur des unités qui ont reçu des stagiaires en catégories C et B.

- une partie non négligeable de ces renforts a juste permis de combler les départs en retraite et les mutations !

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES est intervenue sur le dossier de la TICFE. Lors du CT du 08/12, il avait été fait mention par le DI de la possibilité de recourir à des Paris spé pour aider les services submergés par les dossiers de TICFE.

  6 mois plus tard, la raréfaction de la ressource Paris spé fait qu'il ne faut plus en attendre grand-chose.

- SOLIDAIRES a demandé si la date de livraison de la future Recette Interrégionale (RI), été 2018, serait respectée. En complément les élu-es SOLIDAIRES ont demandé si l'antenne SNDJ allait être hébergée au 3ème étage du bâtiment.

  Mécontent que les OS (SOLIDAIRES et CGT en tête) demandent des explications sur la RI, le président du CT a dénoncé le *« travail de journalistes »* des élu-es fondé sur des *« annonces clandestines » !*

  Nous savons que le service est paramétré pour accueillir entre 23 et 28 personnes. Une présentation de la future RI sera faite en octobre prochain.

2.2 – *Bilan de la Formation Interrégionale 2016*

La FP continuera de proposer en 2017 le parcours de formation CI-Viticulture complet (gestion en viticulture, contentieux…).

2.3 – *Présentation de la synthèse des GT « métiers » dédouanement, fiscalité et tabacs*

Lors du premier trimestre 2017 ont été organisés des GT « métiers » consacrés à l'organisation du dédouanement, de la fiscalité et des tabacs à l'horizon 2020. Ils devaient permettre la déclinaison du PSD au niveau de la DI en créant des services régionaux (dédouanement, tabacs et fiscalité CI-Viti) ou interrégionaux (fiscalité énergétique).

Comme l'a souligné le président du CT (le DI) : *« le dialogue c'est une chose, mais on a un cadre… »*.

2.3.1 – *Présentation de la synthèse du GT dédouanement*

La CGT a fait remarquer que de nombreux points étaient contredits par les agents ayant participé aux GT, ceux-ci estimant que leurs propos avaient été mal retranscrits ou modifiés. Qu'en sera-t-il du

… / …

[1] *CGT-B = CGT Bourgogne, CGT-FC = CGT Franche-Comté et CGT-C = CT Centre.*

contrôle des normes ?

L'USD/FO a rappelé que les sous-effectifs actuels pouvaient expliquer la volonté des agents de faire remonter certaines missions dans les Bureaux Principaux (BP). Comment les BP feront les contrôles sur des sites éloignés ? Comment les opérateurs vont-ils gérer la multitude d'intervenants (*SRA, Gestion des procédures, RR, bureau de contrôles…*) ?

Et là, comme unique réponse, le président du CT a eu cette phrase à la limite du mépris : *« Avant le travail était mal fait par les bureaux de rattachement » !*

Mis à part la Franche-Comté avec Delle, Pontarlier, Morteau et Besançon, le dédouanement dans le Centre et la Bourgogne sera centralisé d'ici 2020 sur Orléans et Dijon.

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES est intervenue sur la mise en œuvre du Code des Douanes de l'Union (CDU).

  Alors que le dédouanement reste possible sur Chalon et Auxerre, les agents du pôle Gestion des Procédures de Dijon doivent d'ores et déjà mettre en place des procédures sur Dijon (transit…). Or aucun opérateur n'a été averti !
  Ceci est inadmissible : la hiérarchie intermédiaire (DI/DR) se défausse sur les échelons en dessous et elle place les agents en porte-à-faux vis-à-vis de « nos partenaires » économiques ».
- SOLIDAIRES a rappelé qu'il faudra continuer à gérer les marchandises là où elles se trouvent réellement (les bureaux de présentation).
- SOLIDAIRES a également demandé ce qui serait fait des agents en surnombre suite à cette casse du réseau. Le DI a été catégorique : il n'y en aurait presque aucun ! Espérons-le.

2.3.2 – *Présentation de la synthèse du GT CI non vinicoles*

Les simplifications menées par la sous-direction F concernant les distillations sont en cours (*mais il faut un cadre législatif inexistant actuellement*) . Le bureau de Lons les gérera pour la Franche-Comté.

2.3.3 – *Présentation de la synthèse du GT fiscalité énergétique*

La Cellule des produits Énergétiques (CPE) de Tours sera compétente au niveau de l'interrégion pour la gestion, le suivi et les contrôles des produits relevant de l'activité énergétique.

Le régime de travail sera celui de l'ARTT et les agents sont volontaires pour les déplacements. Pour le DI *« c'est un vrai sujet »* et *« il faudra mettre un cadre, car le volontariat a ses limites ».*

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES a demandé si le SRE d'Orléans, indiqué comme « référent », serait spécialisé sur les contrôles énergétiques ?

  Selon le DI cela n'était souhaité par aucun acteur ; Orléans sera juste un appui juridique et technique en cas de besoin pour Dijon et Besançon.

2.3.4– *Présentation de la synthèse du GT tabacs*

Les 2 futurs Services Régionaux des Tabacs (SRT) seront localisés au BP d'Orléans et à la DR de Franche-Comté (locaux de l'ex-RR). Les agents du pôle CI du BP de Besançon continueraient de faire les contrôles physiques.

III – Points donnant lieu à vote

Mesures de réorganisations particulières

3.1 – *Transfert des activités de contrôle de la TSVR de Lons-le-Saunier à Besançon*

3.2 – *Transfert des activités de contrôle de la fiscalité indirecte de Vesoul à Besançon*

Les 2 mesures devaient être présentées au CSHCT 25 avant le passage en CT. Celui-ci ayant été boycotté, ces 2 mesures seront représentées en septembre.

Vote : **les OS n'ont pas pris part au vote** (pour le DI il s'agit d'une abstention).

IV – Questions diverses

- la CGT a demandé où en étaient les armoires fortes destinées aux HK pour Bourges et Tours BSI .

Les armoires fortes sont commandées par DG/B2 mais la demande de la DR Centre était hors-délai.

- l'USD-FO a demandé si les Gestions des procédures de B. et de FC avaient vu leurs charges adaptées suite aux nouvelles obligations (audits non OEA, examens des garanties). Pas de réponse de la part de la DI.

***La délégation SOLIDAIRES** était composée d'A. Marceaux, E. Leconte et R. Goyatton.*

Pour toute question ou demande de renseignement n'hésitez pas à les contacter.

INFOS NATIONALES

CA Masse : des hausses, encore des hausses !

Le président de l'EPA Masse a ouvert la séance en faisant respecter une minute de silence en la mémoire du collègue motard de Saint-Julien décédé la veille. Il a ensuite fait un bref résumé de l'audience accordée aux OS le 05/07 concernant le déménagement du Service Central de l'EPA Masse.

Le PV de la séance du 13/03 a été adopté à l'unanimité.

I – Le Budget Rectificatif (BR) 2017

Avec la mise en place de la Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (GBCP), il n'y aura désormais plus qu'un BR par an. Le Budget Initial sera voté au mois de novembre.

Le BR 2017 prend en compte les travaux faits en 2016, ceux non réalisés ainsi que les évolutions informatiques retenues suite aux appels d'offres retenus. Il intègre également les sommes du Compte d'Affectation Spéciale (CAS) provenant des ventes de cités réalisées en 2016 (pour un total de 286 710€). Ces sommes permettront de réhabiliter de nouveaux logements en vue des futures affectations en 2017.

L'un des futurs logiciels achetés remplacera « Gestion Locative » (GL) qui assure la gestion locative (loyers, régularisation de charges…). Il fera en plus la gestion du parc domanial. en lien avec la Direction Immobilière de l'État (DIE), chargée de la mutualisation des parcs de logements des fonctionnaires.

Vote contre : CGT, SOLIDAIRES et UNSA – abstention : CFDT et USD/FO.

II – L'intégration du CAS

L'EPA a reçu le fruit de la vente des cités en 2016. Elle peut les intégrer dans son budget mais doit les affecter à des travaux de réhabilitation du parc domanial.

Vote abstention : SOLIDAIRES – pour : CFDT, CGT, UNSA et USD/FO.

III – Les mesures ministérielles

Mme PEROZ a fait une rapide présentation de la situation. Il faut à court terme accroître les recettes, l'offre, l'adapter à la demande et mieux identifier les besoins de l'ENDLR/END. Si des vacances demeurent, il faudra mutualiser avec d'autres fonctionnaires. Pour ce faire, il faut :

1/ mutualiser notre parc et accueillir d'autres fonctionnaires.

2/ imposer une redevance pour les ménages gagnant plus de 7000€/mois (une fois à l'entrée).

3/ réformer le politique des loyers : hausse de 3 % des loyers à compter du 01/01/2018.

4/ récupération sur travaux : tout les locataires du domanial seront mis à contribution pour payer pour une partie des travaux faits dans les cités.

SOLIDAIRES a voté pour les mesures 1 et 2, contre les mesures 3 et 4.

Ses élus ont fait remarquer que fiabiliser des données après leur intégration dans un nouvel logiciel ne leur semblait pas très logique. Tout comme le fait de ne pas faire de publicité pour les logements masse sur le portail ministériel Alizé (la réponse de l'EPA sur ce dernier point est qu'il faut d'abord fiabiliser les informations sur le parc disponible!!).

IV – L'accueil des enfants de douaniers

L'EPA a accepté que le lien entre enfant de douanier et études soit enlevé (reste la qualité d'enfant de douanier seule ; que le parent douanier soit encore en activité ou non). Le bail sera rédigé au nom de l'enfant.

Vote unanime pour.

VI – Questions diverses

Depuis le CA du 13/03, un nouveau système de communication des documents a été mis en place (chaque document a un intitulé daté) ainsi que de transfert (via l'application Plastic).

La CGT a fait une intervention concernant le changement des compteurs à la cité du Havre sur lequel elle aurait souhaité que les élus en soit avertis avant.

L'UNSA est intervenue sur la non-désignation de responsables de cités dans la DR de Chambéry alors qu'il existe des candidats ! L'EPA énonce que ceux-ci sont désignés par les STM qui les choisissent or c'est le SC qui les nomme (et qui donc doit disposer d'un droit de regard).

La CFDT est ensuite intervenue, suite à un tract envoyé par une de ses sections, sur la cité de Dijon arguant de son mauvais état et de l'insécurité qui régnait dans le quartier. SOLIDAIRES a rappelé que cela avait été traité au niveau local et qu'il convenait de nuancer certains des propos énoncés dans le tract.

Le compte-rendu complet (dont les explications de vote et nos commentaires) est en ligne sur le site de SOLIDAIRES Douanes.

Le PSD version Wilkinson : attention à la 2ème lame !!

Les douaniers ne veulent pas du PSD. Comme l'administration ne veut rien entendre, elle s'y prend autrement. C'est ainsi que l'on est passé au PSD V2, le « Pourrissement de la Situation en Douane ». Voici quelques éléments pour le décoder.

Comment procèdent la DG & les DI ?

➢ On utilise les outils fournis par le CDU (le Dédouanement Centralisé National par exemple), qui permet à un opérateur de centraliser toutes ses déclarations d'import/export sur un seul bureau (dit de déclaration) quel que soit le lieu de présentation.

➢ On crée des Services à Compétence Nationale tel que le Service des Grands Comptes (SGC) avec ses 4 centres d'expertises (CE) spécialisés : Isle d'Abeau, Nantes, Rouen, Toulouse.

Que se passe-t-il ensuite ?

➢ Dans les bureaux de présentation (de contrôles) dépendant des CE : petit à petit, le nombre de déclarations apparaissant sur l'écran de veille Delta diminue, au fur et à mesure de la bascule des sociétés en DCN.

Le bureau de présentation se retrouve donc à attendre que le bureau de déclaration (CE ou autre) lui prescrive un contrôle sur une marchandise qui arrive dans un lieu de son ressort. Il va sans dire que la perte d'initiative résultant du DCN est à moyen terme source de mal-être pour les agents et de désintérêt pour son travail.

Et si les résultats ne sont pas au rendez-vous, car le CE n'aura pas réussi à faire un ciblage pertinent, que pensez-vous que l'on dira aux agents du bureau de présentation (sans parler du superviseur au CE)?

➢ Dans les centres d'expertise : petit à petit, le nombre de déclarations apparaissant sur l'écran de veille Delta augmente, au fur et à mesure de la bascule des sociétés en DCN.

Le CE se retrouve submergé par un flux constant de déclarations. Les délais de traitement s'allongent (des réglementations plus complexes entrent en ligne de compte, des autorisations écrites de régimes éco doivent être rédigées…).

On avait pourtant vendu le SGC et ses 4 CE aux grands groupes comme une révolution leur promettant un traitement « aux petits oignons » …

Le CE se retrouve donc à devoir faire du ciblage sur des flux inconnus, que le bureau de présentation, lui, connaissait parfaitement. Le CE va donc se retrouver à prescrire, à l'aveuglette, des contrôles. Avec quelle pertinence ?

Et les agents dans tout çà ?

La méthode PSD V1 comptait sur l'assentiment des agents pour s'auto-liquider, quitter leur « petit » bureau pour les grands centres.

En plus en posant une demande de mutation, la DG économisait des primes de restructuration (pas inutile puisqu'il n'y en a pas autant que d'agents potentiellement restructurés). Mais cette manip a échoué.

La méthode PSD V2, « Pourrissement de la Situation en Douane », consiste à transférer la charge de travail.

Mais la souffrance professionnelle, elle, ne se compense pas. C'est pire. Elle s'additionne : surcharge de travail pour les uns et perte de sens et d'initiative pour les autres. Lorsque le transfert de la charge de travail sera terminé, que fera-t-on des agents des bureaux de présentation dépouillés de toute activité ?

Le but final de la réforme reste, il ne faut pas l'oublier, d'économiser des emplois. Quand bien même tous les agents des petites structures devant mettre la clé sous la porte accepteraient de partir en région parisienne ou vers les grands centres, il n'y aurait pas assez de place pour tout le monde (et de toute façon la DG ne le veut ni ne le souhaite sinon où seraient les gains nets d'emplois, et donc budgétaires, annoncés ?).

… /…

Et après ?

3 cas de figures peuvent se présenter. On pourrait les classer ainsi, par ordre de gravité pour les agents concernés :

1. Étalement de la réforme dans le temps et poursuite de la détérioration de la situation. Quand un bureau, suite aux départs naturels (retraites, mutations …) descend en dessous d'une « taille critique » (estimons-la à environ 5 agents), on le ferme.

2. Reclassement des agents dans d'autres administrations. La bonne blague (*cf. ci-dessous*)! Il n'y a qu'à voir le « succès » que rencontrent nos collègues d'Auvergne ou d'Évreux dans leurs demandes de détachement pour comprendre que c'est autrement plus compliqué que ce que certaines OS avaient claironné.

Les autres administrations ont leurs propres suppressions d'emploi à gérer. Soulignons au passage la « naïveté » de certains syndicats qui découvrent maintenant que l'accord social entre la douane et les finances publiques n'est juridiquement pas contraignant pour la DGFiP (il prévoit que lorsque la dernière structure douanière d'un département ferme, les agents sont reclassés à la DGFiP).

3 . Disparition de la douane. Les agents de la surveillance deviennent des supplétifs des forces de l'ordre et les agents OP/CO basculent aux finances publiques. Fini le problème des reclassements ! Non, c'est juste une blague.

L'avenir nous dira quelle est l'option retenue, en fonction des futurs choix politiques ; en fonction des résultats de l'expérience menée dans le « laboratoire » que constitue la DR d'Auvergne, en cours de démantèlement. Peut-être même pourrions-nous nous retrouver avec un mélange des 3 selon les DI.

À noter que contrairement à ce que beaucoup pensent, ce PSD 2ème version ne touche pas que les OPCO. En effet, un certain nombre de BS vont fermer ou ferment elles aussi (Évreux, Agen, Arles, Lille, Abbeville…). À méditer pour ceux qui pensaient que seuls les voisins du bureau d'à côté seraient touchés.

* * * * * * * *

Muter à la DGFiP : la quête du Graal

L'accord dit d'accompagnement social signé en mars 2015 par la CFDT, l'UNSA et l'USD/FO, prévoit *le reclassement automatique des agents de la dernière structure départementale douanière fermée dans la structure DGFiP la plus proche* (art. 2).

Simple comme bonjour ? Eh bien non justement.

Premièrement l'accord n'a aucune valeur juridique contraignante pour la DGFiP qui n'a pas été associée aux discussions. Ce qui contraint les Fédérations aux Finances des 3 OS signataires (CFDT, FO et UNSA) de monter au créneau régulièrement pour que cet accord soit respecté par la DGFiP. Cet accord était bancal dès le départ. Un point qui ne devait pas avoir échappé aux 3 OS signataires.

Deuxièmement, la DGFiP, comme la DGDDI, subit elle aussi, un plan destiné à réduire les effectifs. Plusieurs milliers de personnels vont devoir être reclassés en 2017-2018. Les douaniers ne sont donc pas prioritaires pour les centres des finances publiques (ce qui est parfaitement compréhensible).

Troisièmement, le fonctionnement des mutations au sein de la « FiP » n'est pas tout à fait similaire au nôtre. Des Résidences d'Affectations Nationales (ou R A N [1]) sont ouvertes par département au sein desquelles se trouvent des centres des finances.

Les agents sont formés sur des tâches relevant soit de l'ex-Trésorerie Publique, soit des ex-Impôts. Les CAP d'affectation mutent des agents avec un profil (soit Impôts, soit Trésor Public) au sein des RAN.

Comment dès lors les douaniers restructurés peuvent-ils s'intégrer dans ce dispositif sachant qu'il n'y aura pas de CAP spécialement dédiées pour eux ? Ils devront intégrer le dispositif existant.

Quatrièmement, lors d'une réunion à Bercy concernant les élections 2018, en réponse à une question qui lui était adressée, un responsable des Finances Publiques a précisé que la DGFiP prendrait qui elle voudrait, selon ses critères et au vu des compétences des agents demandant leur transfert.

À la question du nombre d'agents pouvant intégrer la DGFiP en 2017, cette personne a tout simplement répondu : 7.

---

[1] *Cf. la page du site de Solidaires Finances Publiques consacrée aux mutations 2017 : https://solidairesfinancespubliques.org/vie-des-agents/mutation/615-mutations-2017.html.*

Une victoire syndicale

Un succès syndical est toujours bon à prendre par les temps qui courent. Qu'il soit le fait d'une organisation syndicale ou le fruit d'un travail intersyndical.

Les stagiaires catégories C et B à l'Ecole Nationale des Douanes de La Rochelle (ENDLR) viennent de voir enfin leur demande entendue par la DG. Quelle était-elle ?

Le cadre réglementaire

Dans le cadre de leur formation initiale à l'ENDLR, les stagiaires reçoivent des taux journaliers indemnitaires selon qu'ils soient ou non logés par l'école, de manière gratuite ou non (article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006)[1].
Lorsqu'ils sont logés à l'école, c'est l'Association de Gestion des Résidences des Ecoles Nationales des Douanes (AGRENAD) qui gère le logement ainsi que la restauration. Lorsqu'ils sont logés gratuitement par l'école, les stagiaires ne perçoivent qu'1 taux journalier passé les 8 premiers jours qui, eux, sont couverts par 2 taux (contre 3 et 2 s'ils doivent s'acquitter d'un loyer).

Le décret n° 2006-781 du 03/07/2006

Public visé : agent qui suit une action de formation initiale, hors de ses résidence administrative et familiale, pour suivre une action de formation continue organisée par l'administration ou à son initiative en vue de la formation professionnelle des personnels de l'État (titre Ier du décret du 14/06/1985 et titre Ier du décret du 26/03/1975).

Le contentieux

Prétextant un logement prêté à titre gratuit, l'ENDLR ne versait donc que le minimum prévu par le décret. Oubliant qu'une facture à entête de l'AGRENAD était fournie mensuellement aux locataires dans laquelle apparaissait clairement la mention : « *Hébergement : facturation à la semaine* ».
Des sections syndicales locales ont porté la revendication des stagiaires ; SOLIDAIRES Douanes rédigeant pour sa part 2 courriers au niveau national (les 30/03 et 26/06), directement à la sous-direction A.

Le résultat

La raison semble l'avoir emporté car Mme DEBAUX, sous-directrice A, a reconnu que la douane avait commis une erreur d'interprétation et aurait dû verser des taux journaliers supplémentaires aux stagiaires concernés des dernières promotions de C et de B depuis 2014.
Montant du préjudice : environ 600 000 € !

Espérons que la DG ne perdra pas trop de temps à rembourser les stagiaires concernés sachant que le principe de rétroactivité semble avoir été accepté.

Paris, le 12 juillet 2017

Un peu de détente

		3	1	2		5		
			8		6			
8		6				3		9
6		9	4		8	2		1
	1			9			7	
4		2	6		1	9		3
1		7				6		2
			9		7			
		5		6	4	1		

Grille difficile

			9					7
7				3			5	6
		3		5	7	9		4
		4		2		5		
3			5		1			8
		8		6		7		
9		5	4	7		2		
2	3			1				9
4					2			

Grille diabolique

	4			6		1		
		9		2			5	
			8				3	2
	8			4				6
		7	6		8	5		
6				3			4	
1	7				2			
	5			9		7		
		8		7			1	

	6						4	
	7	8			3			
				4		1	6	8
9			8					1
5					6			2
7	4	6		9				
			7			9	2	
	3						1	

Grille diabolique

Les réponses seront publiées dans le numéro de septembre.

Solutions du numéro 42

Grille facile

6	3	2	7	5	9	8	1	4
9	8	5	4	1	2	7	6	3
4	7	1	8	3	6	5	9	2
1	2	7	9	6	8	3	4	5
8	5	6	2	4	3	1	7	9
3	9	4	1	7	5	2	8	6
5	6	8	3	9	7	4	2	1
7	1	3	6	2	4	9	5	8
2	4	9	5	8	1	6	3	7

Grille moyenne

2	7	6	1	8	4	5	9	3
1	3	5	9	6	2	4	7	8
8	4	9	7	3	5	6	1	2
7	1	2	5	9	6	3	8	4
9	6	3	4	7	8	1	2	5
4	5	8	2	1	3	7	6	9
3	2	7	6	4	9	8	5	1
6	9	4	8	5	1	2	3	7
5	8	1	3	2	7	9	4	6

Grille difficile

5	8	9	4	1	7	6	3	2
6	1	2	3	9	5	7	8	4
7	3	4	8	6	2	5	1	9
8	2	5	1	3	9	4	7	6
9	6	1	7	5	4	3	2	8
3	4	7	2	8	6	9	5	1
2	9	6	5	7	1	8	4	3
1	7	8	9	4	3	2	6	5
4	5	3	6	2	8	1	9	7

Grille diabolique

4	2	5	9	1	3	7	6	8
1	9	7	4	6	8	2	5	3
3	8	6	2	5	7	4	1	9
6	4	8	3	2	1	9	7	5
5	3	1	6	7	9	8	2	4
2	7	9	8	4	5	1	3	6
9	6	4	7	3	2	5	8	1
8	1	2	5	9	6	3	4	7
7	5	3	1	8	4	6	9	2

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

Comité Technique Local	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Agnès MARCEAUX*** *(Bourgogne)*	**CAPL n°2** **Contrôleurs 1ère classe**	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Judith MOINDROT*** *(Bourgogne)*
Commission Territoriale de la Masse	Titulaire : ***M. Renaud GOYATTON*** *(Franche-Comté)*	**CAPL n°3** **Agents de Constatation 1ère classe**	Titulaire : ***Mme Sylvie FAUCHET*** *(Bourgogne)*

LA PELLE À CHNIS

DOUANES Solidaires
Section de Franche-Comté

numéro 44 – septembre 2017

Elections Masse 19/10/2017 : AUX URNES collègues !

Soyons SOLIDAIRES comme eux ont su l'être avant! *(p 8-11)*

Le Complément Indemnitaire d'Accompagnement : quésaco ? (p 15)

AGENDA D'OCTOBRE

- **04/10** : CAPC cat. B recours.
- **05/10** : CAPC cat. C mutations.
- **10/10** : CAPC cat. B mutations.
- **12/10** : CAPC cat. A mutations.
- **18/10** : CAPC cat. A LA B en A.

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *CR CAPL cat. C recours 13/09* (p 4)
- *CR CAPL cat. B recours 26/09* (p 5)
- *comment lier PSD et CHSCT ?* (p 6)
- *conditions de travail et HK* (p 7)
- *Chorus DT : SOLIDAIRES interpelle de nouveau le DI* (p 8)
- *spécial élections Masse* (p 9-12)
- *inquiétudes en vue pour la Fonction Publique* (p 13-14)
- *l'indemnitaire de départ* (p 15)
- *grilles de sudoku* (p 16)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 63 66
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

@ www.solidaires-douanes.org
Solidaires-Douanes
@SolidR_DOUANES

Toujours optimistes ?

Les chaleurs de l'été s'étant dissipées, retour aux (dures) réalités quotidiennes.

Les dernières annonces concernant les fonctionnaires ne devraient logiquement pas être de nature à rassurer les agents. Comme tout bon pouvoir qui se respecte, nous sommes des cibles toutes désignées. Cette fois-ci les annonces vont encore plus loin sur le fonds.

Outre les habituelles suppressions par dizaine de milliers et le gel des traitements, il est question du point d'indice. Différencié selon les fonctions publiques, il permettrait de le plier à volonté aux politiques du moment. Si on y ajoute la réforme territoriale et le protocole Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) qui a créé 3 grilles uniques de rémunération pour les 3 catégories des 3 fonctions publiques on voit ce qui se profile derrière. Le statut unique avec des fonctionnaires que les préfets pourraient faire muter là où ils estimeraient avoir besoin de monde (*cette idée était dans les papiers du précédent gouvernement*).

Pendant ce temps-là en douane les BS continuent de fermer (parmi les dernières citons Colmar, Chalampé, Abbeville, Lille, Hirson), les bureaux sont pour beaucoup à l'os et les services régionaux ou interrégionaux ont du mal à maîtriser leur espace de contrôle du fait des distances, d'effectifs insuffisants et d'outils informatiques incomplets ou défaillants (Delt@-G par exemple).

Mais comme le proclame notre DG « il faut être optimiste » et être fier de notre administration et de ses valeurs. Si SOLIDAIRES ne peut qu'être d'accord avec le fait d'être fier d'être fonctionnaire, d'aider les citoyens et les protéger, il est plus que douteux de faire jouer cette fibre à un moment où la tempête menace. Soit-disant pour rassembler la grande famille douane !! En fait c'est juste démagogique de la part de personnes qui ne seront jamais perdantes quelles que soient les réformes qu'ils mettront en oeuvre. Et pour qui les valeurs sont juste un moyen de communiquer, de flatter les égos sans rien changer au PSD et à la casse des services et unités.

Comment faire croire aux agents qu'il faut être optimiste alors que le bateau n'a plus de capitaine (en a-t-il eu seulement un ces dernières années?), de voiles et que l'équipage est décimé ?

Si cette « haute » hiérarchie partage réellement les valeurs qu'elle professe, alors qu'elle arrêt la com', passe aux actes concrets et donne aux agents les moyens de travailler normalement. Agents et OS ne demandent pas autre chose.

Bonne lecture à vous.

Suppression des exa pro 2017 : SOLIDAIRES écrit à la DG

Par courrier en date du 21 juillet, SOLIDAIRES a saisi la sous-direction A au sujet de l'annulation des examens professionnels de C en B et de B en A (le courrier est accessible à cette adresse : http://solidaires-douanes.org/Deprogrammation-des examens-professionnels-2017).

Parmi les divergences évoquées : le nombre de postes en jeu (pour la DG il y a 16 postes ; selon Bercy il y en a 26, rien que de B en A). Il y a aussi les futurs bénéficiaires des postes initialement dévolus aux exa pro. La DG les re basculerait sur les LA et les concours internes.

Or la loi 84-16 du 11/01/1984, modifiée en 2007 et le décret d'application prévoient de faire appel à la liste complémentaire de l'année précédente entre 2 concours. On attend encore la réponse de la DG sur le sujet.

Loir ou rat ?

Quel est le rapport entre ces 2 rongeurs nocturnes et une cité douanière ? À priori aucun.

Et pourtant, il semblerait qu'une cité soit un lieu suffisamment accueillant pour que l'un ou plusieurs d'entre eux (l'espèce reste indéterminée à ce jour) y aient élu domicile.

Un collègue a ainsi eu la surprise d'en découvrir un en train d'engloutir son repas un matin, au moment de prendre son service !

Nous n'évoquerons pas l'hygiène avec les déjections animales retrouvées dans les toilettes du logement. La défense du garde-manger va être impitoyable...

Le combat syndical paye

Entre le 03/04 et le 27/07, une partie des aides-soignantes et des salariés de l'Ehpad des Opalines à Foucherans (39) étaient en grève pour dénoncer leurs conditions de travail (personnel insuffisant...) et demander une hausse de 100€ de leur salaire.

Le mouvement s'est durci et d'autres Ehpad ont commencé à être solidaires. Les politiques s'en sont mêlés. Ces Ehpad appartiennent à des groupes privés dont les syndicats dénoncent la politique forcenée d'économie des coûts.

Après près de 3 mois de lutte 2 personnes vont être embauchées et des congés leur être accordés. C'est bien la preuve que lutter pour ses droits est encore possible si l'on y croit !

Fonctionnaires = variable d'ajustement

Après les fameuses ordonnances voici venir le tour des fonctionnaires. Au programme :
- gel des salaires,
- rétablissement du jour de carence en 2018,
- un point d'indice différent selon les fonctions publiques,
- 120 000 (sans doute davantage) fonctionnaires ne seront pas remplacés (50 000 dans l'étatique et 70 000 dans la territoriale).
- hausse de la CSG (pour le moment non compensée).

Tout le monde le sait, les fonctionnaires sont des feignants inutiles qui coûtent cher. Le gouvernement annonce la fin de la taxe touchant les hauts salaires, principalement dans la finance. 137 millions € de recettes en moins pour l'Etat. Rien par contre sur la fraude fiscale (qui coûte entre 25 et 50 milliards annuels à la France).

Favoriser la finance au détriment des services publics est un choix assumé par le gouvernement, mais dont les fonctionnaires paieront les pots cassés.

Du bon usage des réseaux sociaux en douane

Presque 2 ans après celui publié par le Ministère de la Défense (la Grande Muette a été plus prompte à communiquer sur le sujet que Bercy), un guide du bon usage des réseaux sociaux vient d'être publié par le BIC.

Comme nous le mentionnons dans notre numéro de février 2017 [1], suite à plusieurs affaires impliquant des collègues, ce guide présente les règles à suivre afin d'éviter la confusion entre vie professionnelle et vie numérique.

Car avec ou sans pseudonyme, l'utilisation des réseaux sociaux n'affranchit pas l'agent du respect des règles de déontologie et de ses droits et obligations en tant que fonctionnaire (lois n° 83-634 du 13/07/1983 et 2016-483 du 21/04/2016...).

[1] *Numéro 38 du février 2017 : Surf en eaux troubles (p 4).*

CAPL cat. C recours 13/09

CAP plénière

SOLIDAIRES DOUANES a été désigné secrétaire-adjoint de séance. Étaient présents :

- **Parité administrative** : MM. BAILLET, (DI), HEC représentant M. MILLET (DR Centre), MONIN représentant Mme LARMAND CANITROT (DR Bourgogne), SPANU représentant M. COMBE (DR Franche-Comté), CLAVEAU et GAGEY (experts).

- **Parité syndicale** :
  - SOLIDAIRES Douanes : Mmes FAUCHET (T) et MARCEAUX (E) [1],
  - SNAD CGT : MM. BOUDOT et CHABERT (T), Mme BARBIER (E),
  - UNSA : MM. SIMONET (T) et GENAUX (S),
  - élus sans étiquette : M. JAVERLHAC (S) Mme PALLAVISINI (S).

Solidaires Douanes a lu une déclaration préalable.

I - Approbation de PV antérieurs

- celui du 11/04/2017 (PV approuvé à l'unanimité).
- celui du 30/05/2017 (internet) concernant une prolongation de mise en disponibilité (PV approuvé à l'unanimité).

II - Information sur les statistiques sur l'évaluation des agents de catégorie C

Note DG/A2 6905 du 23/12/2016 (*texte de la campagne d'entretien professionnel 2017*).

La réserve de mois à la disposition de la CAPL est de **4 mois pour 14 dossiers** : 8 ACP2 et 6 ACP1. Il a été décidé de voter en fin de CAPL, après examen de tous les dossiers.

Le nombre d'agents à évaluer est égal à celui en échelon utile : **157** (2016 : 157). Il y a eu **3** non notés (2016 : 0).

- Le nombre d'agents bénéficiaires d'un entretien professionnel est de **111** (2016 : 110), **46** agents l'ont donc refusé (2016 : 47).
- Nombre d'agents ayant eu une réduction de 3 mois : **1** (2016 : 1), une réduction de 2 mois : **25** (2016 : 19) et une réduction de 1 mois : **83** (2016 : 96),
- Nombre d'agents avec la cadence moyenne : **47** (2016 : 41), aucune mention d'alerte (2016 : 0).

L'administration ne fait pas encore de présentation femmes/hommes de ces statistiques, contrairement aux préconisations du Ministère.

Le nombre de recours sur le cadencement a augmenté, conséquence directe de la mise en œuvre du protocole PPCR.
Le Président a indiqué que la CAPL ne disposant pas d'autant de mois qu'elle le souhaiterait, il encourageait les agents déboutés à effectuer un recours en CAPC afin de pallier cette insuffisance. **Pour Solidaires, c'est se décharger du problème à moindre frais.**

Pour cette dernière année d'attribution de mois, nous engageons les collègues qui n'ont pas obtenu satisfaction à déposer un recours en CAPC.

La CAPL devait étudier cette année 15 dossiers :
- 8 concernaient le grade d'ACP2 (sur le cadencement)
- 7 portaient le grade d'ACP1 (dont 6 portent sur le cadencement).

CAP restreinte ACP2

I - Approbation du PV du 11/04/2017

PV portant sur le TA d'ACP1 (adopté à l'unanimité).

II – Examen des demandes de recours en évaluation 2017 des ACP2

8 dossiers ont été présentés : 4 dossiers ayant obtenu un mois en évaluation et 4 ayant avec le cadencement moyen.

Tous les agents sont en SURV. Il reste très peu d'agents ACP2 en OP/CO et actuellement il n'y a plus de recrutement.

Vote : **2** agents ont obtenu satisfaction (**Vote pour unanime** des OS).

L'administration a proposé le rejet du recours en cadencement pour les **6** autres agents (**4** ayant obtenu 1 mois et **2** ayant obtenu une cadence moyenne mais ayant réussi le concours de contrôleur).

Vote pour : parité administrative - **Vote contre : toutes les OS**.

CAP restreinte ACP1

I - Approbation du PV du 11/04/2017

PV approuvé à l'unanimité.

II – Examen des demandes de recours en évaluation 2016 des ACP1

7 dossiers ont été présentés :
- **1** dossier avec recours sur les appréciations phraséologiques a été rejeté (**Vote contre** : toutes les OS).

- **6** dossiers portaient sur le cadencement :
2 agents ont obtenu satisfaction (**Vote pour** unanime).

L'administration a rejeté les **4** autres recours en cadencement (**3** ayant obtenu 1 mois et **1** ayant

[1] *T = titulaire, S = suppléant, E = expert*

obtenu une cadence moyenne). **Vote contre** : toutes les OS.

Les OS ont déploré l'absence des directeurs régionaux et notamment celle de Madame la Directrice Régionale de Dijon, nous avons cru comprendre qu'en effet les recours phraséologiques ne peuvent être discutés et éventuellement modifiés que par les directeurs.

N'oubliez pas que vous avez la possibilité de demander par simple courriel l'extrait du PV de la CAPL vous concernant au service BOP-GRH de la DI.

Vos représentantes Solidaires : **Mmes S. FAUCHET** (titulaire) et **A. MARCEAUX** (experte). *Pour davantage d'informations n'hésitez pas à les consulter.*

CAPL cat. B recours

Cette CAPL sur les recours de la catégorie B s'est tenue le 26 septembre dernier à Dijon.

Formation Plénière

- **Parité administrative** : M. BAILLET (DI), Mme LARMAND CANITROT (DR Bourgogne), MM. DE LOZE DE PLAISANCE (représentant le DR Franche-Comté), CLAVEAU et GAGEY (experts).

- **Parité syndicale** :
  - SOLIDAIRES : Mme MOINDROT (T C1).
  - SNAD CGT : Mme BARBIER (T C2) et MM. CLERC (T CP) et LIEZ (E).
  - UNSA : M. HOLTZER (S CP avec voix délibérative).

I - Approbation du PV du 02/05/2017

Le PV portant sur la LA C2 a été approuvé à l'unanimité.

II - Informations de la CAPL

Affectation des agents promus par la LA C2

Les 3 agents promus ont été nommés sur leur poste, conformément aux engagements pris par le Président lors de la CAPL (et *« parce que c'était possible !!»*). Ils seront nommés dans leur grade au 01/10/2017.

Les statistiques sur l'évaluation des agents de catégorie B lors de la campagne.

Dans la DI, **296** contrôleurs avaient vocation à être notés. **66** ont refusé l'entretien. À signaler : **1** agent a eu la mention d'alerte et **2** agents n'ont pas pu être évalués – mais le seront à leur retour le cas échéant comme le prévoit la NA de cadrage.

1 agent C2 et **2** agents CP ont déposé un dossier de recours.

CAP restreinte C2-C1

- **Parité administrative** : M. BAILLET (DI), Mme LARMAND CANITROT (DR Bourgogne), MM. DE LOZE DE PLAISANCE (représentant le DR Franche-Comté), CLAVEAU (expert).

- **Parité syndicale** :
  - SOLIDAIRES : **Mme MOINDROT** (T C1).
  - SNAD CGT : Mme BARBIER (T C2).

I - Approbation du PV du 15/03/2017

Le PV portant sur le TA de C1 a été approuvé à l'unanimité.

II – Examen du recours

Le dossier de recours en phraséologie a été rejeté. En effet, DR et DI ne souhaitent pas modifier l'appréciation phraséologique des évaluateurs car eux seuls peuvent connaître les agents et les évaluer.

Par ailleurs, a été souligné le fait qu'il avait été partiellement fait droit à sa requête en ajoutant lors de son recours hiérarchique *« apte à accéder aux grades supérieurs »*.

Le Président a renchéri en faisant remarquer que ce dossier était très bon, que la totalité des appréciations, relues devant nous, étaient élogieuses mais qu'il ne pouvait pas se rendre compte par lui-même des qualités de l'agent.

Donc la CAPL ne modifierait pas les évaluations phraséologiques sauf si des mentions ambiguës ou discriminantes y figuraient. Il a par ailleurs souligné que la phrase ajoutée lors du recours hiérarchique était particulièrement importante car elle lui permettrait de figurer sur la liste TA.

Vote : SOLIDAIRES et la CGT ont voté contre le rejet. Les évaluateurs et la hiérarchie continuent à ne pas vouloir faire d'arbitrages. Cela condamne de facto les agents à ne pas pouvoir faire valoir leurs droits, notamment dans les situations conflictuelles.

Nous ne pouvons donc que conseiller aux agents de surveiller attentivement les appréciations portées sur leur CREP. Les représentants SOLIDAIRES restent à leur disposition pour tout renseignement ou demande d'aide.

Pour finir, n'oubliez pas que vous avez la possibilité de demander par simple courriel l'extrait du PV de la CAPL vous concernant au service BOP-GRH de la DI.

Pour davantage d'informations n'hésitez pas à contacter Mme Moindrot.

Conditions de Travail : comment lier PSD & CHSCT ?

Quelques pistes à destination de tout à chacun pour mettre en lumière les restructurations issues du PSD et leurs conséquences via le Comité Hygiène et Sécurité Conditions de Travail (CSHCT).

I – Les actions intentées par les agents

• faire inscrire à l'ordre du jour d'une séance plénière le sujet (*fermeture d'unité, réduction ou augmentation d'effectifs, déménagement, changement de missions, fusion d'unité…*). Cela sans attendre que l'administration soit assez « gentille » pour présenter le point.

• encourager les collègues à remplir des **fiches Santé et Sécurité au Travail** – SST (*ex-fiches Hygiène et Sécurité*) en exposant les besoins et les attentes.

Une fois rédigées, les fiches Santé et Sécurité au Travail (SST) doivent être remises au chef de service/d'unité pour envoi à l'assistant de prévention (AP ex-ACMO) mais peuvent être aussi directement envoyées à l'AP par les agents.

• en cas de graves dysfonctionnements (conflits entre collègues, pressions hiérarchiques, absences répétées, congés de maladies fréquents, agressions physiques ou verbales …), ne pas hésiter à faire remplir une **fiche de signalement**.

• lancer **un droit d'alerte** par l'intermédiaire d'un représentant au CHSCT localement compétent en cas de danger remettant en cause la présence des agents sur le site.

• dans le cas d'un événement particulièrement sensible ou violent enfin déclencher **un droit de retrait** (attention : dans une telle situation, il faut toujours prévenir le plus rapidement un membre du CSHCT compétent).

• élément important à ne surtout pas négliger : la rédaction du **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels** (ou DUERP). Réactualisé tous les 2 ans, il permet aux agents de mettre par écrit les problèmes rencontrés (*si des faits dénoncés par des agents ou les OS ne se traduisent par aucune mention dans le DUERP, il va de soi que l'administration passera outre*).

Les éléments repris ci-dessus peuvent être le fait des agents des services et unités directement impactés par telle ou telle situation.

II – Les actions du CSHCT

• il traite les fiches SST reçues. Faire ressortir les problèmes en séance devant d'autres administrations est assez souvent un puissant motif d'amélioration des conditions de travail *(pas de linge sale lavé en famille)*.

• le CHSCT (les représentants syndicaux) peut demander à ce qu'une expertise soit diligentée sur un sujet particulier.

• le CHSCT, les représentants syndicaux uniquement, a aussi la possibilité de faire une enquête sur n'importe quel sujet qui lui semble intéressant ou important.

Point important : les fiches SST ainsi que les fiches de signalement sont transmises à l'Assistant(e) de Prévention. Si vous avez un doute sur cette transmission, contacter un représentant en CHSCT qui pourra intervenir en séance sur ce dysfonctionnement.

Autres possibilités qui complètent l'action du CHSCT :

- l'intervention du **Médecin de Prévention** qui pourra recueillir vos déclarations ou proposer un aménagement de poste. Chaque agent a la possibilité de demander un rendez-vous au médecin en dehors des visites obligatoires.

- le ou la **correspondant(e) social(e)** est là aussi pour vous aider ou vous guider. Cela dépend bien sûr de l'implication du Médecin ou du Correspondant et de la confiance que vous pouvez lui accorder !

Souffrance au travail : l'employeur doit désamorcer les conflits entre collègues

Au titre de son obligation de sécurité de résultat, l'employeur doit mettre fin aux conflits internes qui mettent en danger la santé des salariés (Cour de cassation - arrêt du 22/06/2017). À défaut de solution à l'amiable trouvée entre les salariés, l'employeur doit proposer un changement de bureau ou un poste dans un autre établissement.

CHSCT 25 : HK et conditions de travail

Vraie solution ou annonciateur de problèmes ?

Le 20 septembre dernier s'est tenue une réunion du CHSCT 25. Lors de celle-ci, le DR de Franche- Comté a présenté un point d'information sur l'expérimentation du HK dans la DRDDI de Besançon.

Rappelons tout d'abord quelques points : suite aux événements tragiques survenus fin 2015, la DG a décidé du principe de l'expérimentation puis du déploiement du pistolet mitrailleur HK UMP 9 (pour Heckler & Koch Universale Maschinenpistole en calibre 9 mm) ainsi que de différents matériels. En particulier un gilet pare-balles de protection spécifique (avec des porte-plaques en céramique et dont les modèles en test viennent de se succéder dans les unités expérimentatrices de Pontarlier de Besançon). D'autres BS seront ensuite formées (Lons, Montbéliard, Les Rousses...).

Il n'est pas question ici de discuter du choix des matériels ni de la pertinence ou non de leur mise en service. Tout le monde conviendra que nous vivons des temps difficiles, dangereux et incertains.

Ce qui nous intéresse ici, nous agents ou représentants du personnel, ce sont les conséquences de l'utilisation de ces nouveaux équipements sur la santé et les conditions de travail des agents. Par ailleurs il est clair que certaines informations pratiques concernant la doctrine d'emploi de ces matériels ne peuvent être exposées au grand jour pour des raisons de confidentialité.

Revenons donc sur quelques points entraînant des interrogations :

- la formation des agents, assez longue et exigeante (3 jours), de même que le déploiement de l'arme s'étaleront sur une période de deux ans,. Tous les agents surveillance devront au final être habilités, c'est-à-dire y compris les chauffeurs, maîtres-chiens, motards, chefs d'unité et divisionnaires.

- à de rares exceptions près (missions particulières prévues à l'avance), le transport du matériel se fera dans les coffres des véhicules dans des mallettes sécurisées (*pour rappel les véhicules ont déjà des coffres surchargés de matériels divers !*).

Les différents gilets lourds seront pré-réglés avant le service dans trois tailles standards afin de réduire au maximum les manipulations et le réglage des matériels. Opération délicate à réaliser au bord d'une route ou dans un rond-point...

- si les armes longues (HK) et les porte-plaques seront collectifs, les étuis de cuisse, nécessaires pour le port du PSA, seront individuels.

- le port des équipements sera limité (45 minutes environ) de manière à permettre un roulement au sein de l'équipe de contrôle et réduire ainsi la fatigue. Il n'est donc pas question d'avoir des "agents spécialistes du HK" et d'autres non.

Dans l'ensemble, ces différentes mesures semblent satisfaisantes (au moins pour le moment). Mais ne nous empêchent pas de nous interroger sur certains points.

Quel sera le futur des collègues qui, pour des raisons médicales, ne parviendront pas à atteindre le niveau nécessaire à l'habilitation (certes le DR a certifié que les recalés seraient très peu nombreux) ? Seraient-ils reversés en OPCO ?

Le DR a indiqué que les premières formations seront destinées aux agents spécialistes (motards, maîtres-chiens...). Les collègues proches de l'âge de la retraite devraient donc, pour un temps, être épargnés mais il est certain que cette nouvelle doctrine aura des répercussions importantes.

La question de l'aptitude physique et émotionnelle en SURV sera tôt ou tard posée: Il est bien question ici de condition physique minimale et non de la situation d'agents qui refuseraient d'utiliser ces nouveaux matériels.

> Ces changements ne sont vraisemblablement qu'un début et l'avenir de la douane et en particulier de sa branche surveillance est en train de se jouer.
>
> Peut- être encore plus qu'avec le PSD ou les restructurions incessantes de la branche OPCO.

Il est à, à chacun de voir, que les oppositions apparentes entre les questions de sécurité voire de maintien de l'ordre et celles plus spécifiquement fiscales ne créent un fossé de plus en plus profond entre les deux composantes de la Douane.

Il ne s'agit pas de savoir si cela est bien ou non, il s'agit de faits que nous ne pourrons pas ignorer.

En direct du CHSCT 25 Christophe Bedeaux.

SOLIDAIRES (ré)écrit au DI sur Chorus

Solidaires DOUANES
Interrégion Bourgogne - Centre - Franche-Comté

Morteau, le 26 septembre 2017

Monsieur Philippe BAILLET
Directeur Interrégional des douanes de Dijon
6 rue Nicolas Berthot
21 000 DIJON

de la part de

Monsieur Renaud GOYATTON
Délégué interrégional SOLIDAIRES Douanes
Bureau de Morteau
Gare SNCF
25 500 MORTEAU

Objet : Non prise en charge de certains frais dans CHORUS-DT

Réf : Courrier SOLIDAIRES du 9 mai 2017

Monsieur le Directeur interrégional,

Je me permets de revenir vers vous suite à notre courrier du 9 mai dernier pour lequel nous n'avons pas obtenu de réponse de votre part.

Nous souhaiterions en particulier savoir si l'arrêté du 1er novembre 2006 s'applique ; celui-ci étant dérogatoire au décret n°2006-781 pris par le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (*daté du 3 juillet 2006 et relatif aux frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, en mission ou en stage hors de leur résidence administrative*).

Nous désirons vivement une réponse sur ce sujet, car elle touche en particulier des enquêteurs qui, dans le cadre de leur travail, se déplacent en entreprises. Il apparaîtrait incompréhensible que, dans le cadre de leurs enquêtes, des agents se retrouvent lésés et contraints de devoir payer avec leurs propres deniers leurs repas.

Par ailleurs nous tenons à vous signaler que les remboursements s'avèrent dans certains cas inégaux entre agents d'un même service à l'occasion des mêmes déplacements.

Certains voient leurs demandes intégralement remboursées alors que d'autres, faisant partie des mêmes équipes de contrôle, se voient amputés de certains frais sous prétexte que les entreprises contrôlées appartiennent à la même résidence administrative. Un « deux poids deux mesures » qui amène incompréhension et injustice entre collègues.

De même nous avons constaté plusieurs contestations de kilométrages alors que ceux-ci avaient été calculés par un des deux distanciers recommandés par Chorus (Mappy en l'occurrence). Cela a pour conséquence un rallongement inutile et incompréhensibles du traitement des demandes.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur interrégional, l'expression de ma considération distinguée.

Le délégué interrégional SOLIDAIRES
Renaud GOYATTON

Solidaires DOUANES
Solidaires Douanes 93bis rue de Montreuil boîte 56 75 011 Paris
www.solidaires-douanes.org - @ : contact@solidaires-douanes.org

Dossier spécial élections Masse

Le 19 octobre verra le renouvellement des élus des Commissions Territoriales et du Conseil d'Administration de la Masse. Nous allons essayer au cours de ces 4 pages de vous donner les informations utiles sur les élections d'une des associations auxquelles les douaniers s'identifient le plus.

La CTM de Dijon gère 6 cités (4 en Franche-Comté – Delle, Les Rousses, Morteau et Pontarlier, et 2 en Bourgogne – Auxerre et Dijon) et 1 appartement à Fleury-les-Aubrais (DR du Centre). Soit un parc domanial de 90 logements, de la chambre de célibataire au T5, avec en plus l'appartement de Fleury géré par la SNI. Suite aux arrivées post-attentats de novembre 2015 et les mutations, le taux de remplissage du parc au 01/08/2017 est de 85 % (les cités de Dijon et des Rousses affichant complet).

Les problématiques sont gérées au sein de la Commission Territoriale de la Masse ou CTM (ex-CRM). Au niveau central, c'est le Conseil d'Administration (CA), présidé par le DG en tant que Président de l'EPA Masse qui prend les grandes décisions et orientations pour la Masse (hausses, ventes des cités…).

Commission Territoriale pré-19/10

Composition de la CTM

Côté administration (**6 votants**) :

- le président de la Commission Territoriale,
- 5 autres membres de la DI (chef du PLI, SG…).

assistés des *:*

- membres du Service Territorial de la Masse.

Côté parité syndicale (**6 votants**) :

- CFDT, CFTC, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD/FO : répartition des sièges selon les résultats électoraux.

assistés de suppléant(s) et d'expert(s) convoqués sur demande d'un titulaire.

Peuvent également être conviés lors des réunions des CTM les responsables de casernement.

Mandat de 3 ans.

Commission Territoriale post-19/10

Composition de la CTM

Côté administration (**5 votants** [1]) :

- le DI, président de la Commission Territoriale,
- 4 autres membres de la DI votant avec le DI.

assistés des *:*

- membres du Service Territorial de la Masse.

Côté parité syndicale (**5 votants**) :

- CFDT-CFTC, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD/FO : répartition des sièges selon les résultats électoraux.

assistés d'expert(s) convoqués sur demande d'un titulaire.

Peuvent également être conviés lors des réunions des CTM les responsables de casernement.

Mandat de 4 ans.

Compétences de la CTM

- vote la programmation immobilière (PI) locale,
- vote les hausses annuelles de charges,
- attribue, aux demandeurs des logements dans les cités,
- décide des petits travaux à réaliser dans les cités,

Le **Conseil d'Administration** qui compte actuellement 12 élus des personnels (3 CFDT, 3 CGT, 2 SOLIDAIRES, 2 UNSA et 2 USD/FO) passera à 8. Ses compétences actuelles (PI nationale, vote des budgets annuel et rectificatif, des hausses des loyers, remise de dettes…) restent inchangées.

[1] *À l'exception de la CTM d'Île-de-France qui, compte-tenu de sa taille, comptera 8 élu-es au lieu de 5.*

Dossier spécial élections Masse

Les revendications de SOLIDAIRES Douanes pour la Masse

1/ concernant les logements

- **recherche de logements** dans les régions d'accueil de jeunes agents (bassin parisien, zones frontalières…).

- mise en place d'une **politique d'acquisitions de logements** dans les régions mal dotées.

- pas d'**augmentation des loyers** supérieure à celle du point d'indice.

- **augmentation** conséquente de la **subvention versée à l'EPA Masse** pour assurer la pérennité du parc de logements.

- **réalisation des travaux d'économies d'énergie** prévus par le « *Grenelle de l'Environnement* » et la Loi dite de Transition énergétique.

2/ concernant les agents

- des **rappels de charges** faits dans des délais raisonnables et échelonnement systématique pour les agents à faibles indices lorsque les rappels dépassent 10 % du traitement.

- **application stricte des critères d'attribution** des logements, système le moins injuste que nous ayons.

- **favoriser** les foyers aux revenus les plus modestes lors des demandes d'attributions de logements.

- **refus** des expulsions.

3/ concernant le fonctionnement de la Masse

- **suppression de la voix prépondérante** du président de l'EPA Masse.

- **remettre en place un réel dialogue social** au sein du CA et ne plus le considérer comme une simple chambre d'enregistrement

Dossier spécial élections Masse

Ce qui va changer au sujet de la Masse

Ces élections marquent un tournant pour la Masse.

I – Le coup de semonce du référé

Pas du fait de l'arrivée d'un nouveau DG « tweeter-grand communiquant ». Ses actions ne sont que la conséquence « logique » du mouvement entamé avec le référé de la Cour des Comptes de 05/2016 auquel Bercy a répondu en 07/2016, promettant des mesures (que des hausses !) pour remettre en état la Masse.

Le futur Conseil d'Administration aura la lourde tâche de mettre en application ces mesures. Même si cela apparaît peu, les OS, SOLIDAiRES en tête, se sont battues pour « limiter » la hausse des loyers à 3 % (5 % étaient initialement prévus).

II – Les origines des difficultés

Le point de départ est la transformation de la Masse en Établissement Public Administratif en 1995-1996. Ce qui a entraîné la baisse constante de la subvention allouée (500 000 € actuellement) et la concentration continue des CRM devenues CTM au niveau des DI.

D'une trentaine de CRM, on est passé à 16 CTM. Certaines réalités locales empêchant de nouveaux regroupements (Bayonne, Corse ou Léman).

III – Une organisation chamboulée et de gros enjeux à l'horizon

Ces élections vont entraîner de nouvelles évolutions : ainsi on passera de 6 à 5 élus des personnels dans les nouvelles CTM (l'Île-de-France passera, elle, de 12 à 8).

Les suppléants ne pourront plus siéger si le titulaire est présent. Ni même être convoqués comme experts. **Un vrai signe en faveur du dialogue social !!**

Bien entendu, la voix prépondérante du président, si importante en cas de partage des voix, reste, elle, d'actualité. Un nouvel avatar du dialogue social sans doute.

Deux autres éléments vont également entrer en ligne de compte dès 2018. Hélas pas en faveur des locataires (en tout cas, c'est l'avis de SOLIDAIRES).

Le référé de la Cour des Comptes

En mai 2016 la Cour des Comptes rend un avis, consultatif, demandant la suppression pure et simple de la Masse jugée trop coûteuse, inutile et permettant aux *« nantis »* (les douaniers) de bénéficier d'avantages indûs !

En juillet, les Ministres répondent par la négative mais chargent l'Etablissement Public de trouver des solutions pour contenter la Cour.

Au Conseil d'Administration du 12/07 ont été votées les mesures suivantes :

- cotisation supplémentaire pour les nouveaux entrants avec un revenu fiscal mensuel de plus de 7000€ dès le 01/09/2017,
- mise en place d'une caution pour les nouveaux locataires dès le 01/09/2017 et mise en place de nouveaux états des lieux en 2018/2019,
- hausse des loyers de 3 % à compter du 01/01/2018,
- remise à plat de tous les loyers au plus tard le 01/01/2021,
- répartition d'une partie des travaux de réhabilitation des cités sur TOUS les locataires logés en domanial.

Masse : la machine à cash?

La Masse va devenir une machine à faire rentrer de l'argent coûte que coûte (hausse des loyers…). Même si à moyen terme le risque de vider certaines cités est réel. Comme l'a annoncé le président lors du Conseil d'Administration du 12/07 : *« l'attractivité ce sera pour plus tard ».*

Autre réforme à venir en 2018 : la mutualisation des logements domaniaux vides entre les différents ministères possédant un parc.

Sous l'autorité de la Direction Immobilière de l'État (DIE), un recensement a débuté. À terme, les logements vides de la Masse seraient proposés à des fonctionnaires d'autres ministères (sans le recours à une commission d'attribution mais uniquement sur dossier).

Dossier spécial élections Masse

Quelques éléments sur le vote

- au sein de la DI, il n'y aura ***pas de bureau de vote avec urne***. Ne seront possibles que le vote groupé ou par correspondance,
- les agents voteront pour le renouvellement de leur Commission Territoriale de rattachement ainsi que pour désigner les membres du Conseil d'Administration (***soit 2 votes***),
- schématiquement ***ne pourront voter que les personnels titulaires d'un grade dans la fonction publique au jour du vote*** (par ex. un contrôleur stagiaire, ancien agent de constatation, pourra voter alors qu'un pur contrôleur externe ne le pourra pas),
- les votes seront centralisés par division puis DR et acheminés le 19/10 à la DI,
- au niveau de la DI, ***le dépouillement se fera dès le 20/10*** au siège de la DI,
- le 20/10, ***les résultats*** pourront être connus (en CTM) mais ne ***seront officiellement publiés*** que le ***02/11*** après une réunion le 31/10 à la DG qui entérinera également les résultats concernant le nouveau CA de l'EPA Masse.

Déroulement du vote

Vote pour la Commission Territoriale de la Masse (CTM)				
Enveloppe verte dans laquelle est mis le bulletin de vote	→	Enveloppe sur laquelle le votant indique ses nom, prénom et service. Il signe et met dedans l'enveloppe verte	→	Le chef de service/ d'unité la récupère et la met dans l'enveloppe sécurisée prévue
Vote pour le Conseil d'Administration de la Masse (CA)				
Enveloppe marron dans laquelle est mis le bulletin de vote	→	Enveloppe sur laquelle le votant indique ses nom, prénom et service. Il signe et met dedans l'enveloppe verte	→	Le chef de service/ d'unité la récupère et la met dans l'enveloppe sécurisée prévue

Un élément important à souligner

Que vous votiez ou non SOLIDAIRES lors de ces élections, **ALLEZ VOTER**.

Ce n'est pas lorsque nous n'aurons plus la possibilité de désigner nos représentants qu'il faudra s'en plaindre ! La Masse est une institution qui doit être défendue. Et qui peut toujours s'avérer utile en cas de nécessité.

Soucis en vue pour les fonctionnaires !

Solidaires Fonction Publique

RENCONTRE AVEC M. DARMANIN
ENCORE BEAUCOUP D'IMPRÉCISIONS
UNE CERTITUDE : LA FONCTION PUBLIQUE VA ÊTRE SECOUÉE

24 juillet 2017

Une délégation de Solidaires FP a rencontré Monsieur Darmanin, Ministre de l'action et de comptes publics, le vendredi 21 juillet 2017.

Cette rencontre intervenait après deux évènements qui étaient porteurs d'annonces préoccupantes pour la Fonction publique et ses agent-es : le conseil commun de la Fonction publique et la conférence nationale des territoires.

Solidaires Fonction Publique a demandé au Ministre de s'exprimer sur plusieurs points qui font actuellement débat dans les services et qui intéressent donc directement les agents :

-Les reclassements dans les nouvelles carrières restant à opérer (notamment au niveau de la catégorie A) ;
- Le calendrier des revalorisations pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021;
- L'augmentation de la CSG au 1er janvier 2018 et la compensation prévue ;
- L'application du jour de carence dans la Fonction Publique
- Les taux de promotions 2018 et suivants ;
- La GIPA 2017.

PPCR : « EN MARCHE » ARRIERE ?

Les reclassements dans les nouvelles carrières restant à opérer (notamment au niveau de la catégorie A).
Tout en rappelant son opposition au dispositif PPCR, **Solidaires FP a demandé au Ministre de mettre rapidement en place les nouvelles carrières dans la mesure où, dans la Fonction publique, les reclassements des agents C, des agents B et des agents de certains corps de catégorie A étaient déjà effectifs.**

Dans la Fonction publique, les opérations concernant la catégorie A ont traîné.
Si, pour des raisons économiques et budgétaires, ces reclassements n'étaient pas opérés, avec effet au 1er janvier 2017, cela provoquerait de graves problèmes dans le déroulé de carrière de certains personnels (conditions de promotions, etc.). En effet, les nouvelles grilles ont été construites en cohérence avec les imbrications évidentes qui existent entre les différentes catégories.

Le Ministre ne semble pas s'émouvoir de cette situation et de ses conséquences. Il va regarder…

Solidaires reste combatif sur cette question même si les propos du Ministre n'appellent pas à l'optimisme.

Le calendrier des revalorisations indiciaires 2018 – 2020 résultant du non accord PPCR.
Interpelé par Solidaires FP sur ses intentions et celles du Gouvernement, le Ministre a simplement déclaré que pour sa part, il n'aurait pas fait PPCR notamment eu égard au coût (4,5 milliards sur la période) et qu'il aurait plutôt travaillé sur une revalorisation de la valeur du point d'indice (au coût moindre 2,2 milliards).
La mise en œuvre des revalorisations promises par l'ancien gouvernement est donc plus qu'incertaine.

Solidaires dénonce évidemment cette perspective dans la mesure où les fonctionnaires subiront une double peine : gel du point d'indice déjà annoncé et non attribution des maigres revalorisations indiciaires prévues par l'ancien gouvernement !

Nous avions bien dit que les engagements pris par l'ancien gouvernement sur le calendrier PPCR, n'avaient aucune garantie de poursuite de la part du nouveau gouvernement…

L'augmentation de la CSG au 1er janvier 2018
« L'augmentation de la CSG (+ 1,7 point) à partir du 1er janvier 2018 sera intégralement compensée pour les agents publics » et PPCR (NDLR : dont le calendrier des revalorisations devient improbable) ne servira pas de compensation nous a affirmé le Ministre. Il a également précisé que les fonctionnaires ne subiront pas de baisse de pouvoir d'achat à cette occasion.

Lorsque **Solidaires FP a demandé des précisions sur la forme de cette compensation**, le Ministre a simplement répondu que plusieurs pistes étaient à l'étude. Nous en saurons plus dans le cadre du rendez-vous salarial d'ores et déjà programmé en octobre et qui sera précédé de groupes de travail préparatoires en septembre.
Sur ce point-là, Solidaires est également inquiet.

Quelles sont ces pistes ? :
- une compensation de type Indemnité Exceptionnelle CSG (un moindre mal) accordée de 1998 à 2014 mais que le précédent gouvernement a remplacé par une indemnité dégressive ?
- une garantie de rémunération temporaire qui s'éteindra à l'occasion d'un prochain avancement d'échelon, d'une promotion ou d'une revalorisation du point d'indice ?

L'application du jour de carence dans la Fonction Publique.
Solidaires a expressément demandé que le Gouvernement revienne sur ses intentions d'appliquer un jour de carence dans la Fonction publique.

La réponse fut claire et nette : « C'est un engagement présidentiel et… suite au second tour des législatives, le choix du peuple ! ». Il a ajouté qu'une réflexion est engagée pour une éventuelle compensation concernant les catégories C. Des négociations s'ouvriront en 2018 sur la question de la prévention et sur celles liées à l'absentéisme.

Les taux de promotion 2018

Solidaires a demandé au Ministre de veiller très rapidement à la détermination des possibilités de promotions au sein de chaque corps (système des ratios pro/pro) pour que les opérations préalables (réunion des CAP, établissement des tableaux d'avancement) puissent se réaliser dans de bonnes conditions.

Qu'en est-il de la GIPA 2017 ?

Solidaires a attiré l'attention du Ministre sur l'attente légitime des agents éligibles au versement de la GIPA 2017. Le Ministre a laissé entendre qu'il n'envisageait pas de la remettre en cause. Solidaires lui a alors rappelé que notre organisation exige que les gains indiciaires résultant de l'opération de transfert primes/points soient défalqués lors du calcul de la GIPA.

CONFERENCE NATIONALE DES TERRITOIRES : LA FONCTION PUBLIQUE ET SES SERVICES PUBLICS EN DANGER !!!

Une conférence nationale des territoires qui redessine la carte ?

Les annonces faites à l'occasion de cette conférence nous avaient déjà alerté (voir communiqué Solidaires FP et SUD CT).
Quelques précisons ont été apportées suite à nos questions.
Sur la suppression de la taxe d'habitation et les risques encourus en matière de financement des collectivités et en matière de fiscalité, pas de souci pour le Ministre. « Cet impôt est injuste donc on le supprime et on réfléchit autrement à la recherche d'économies à réaliser».
Les compensations seront réalisées à l'€uro près (par le biais des impôts d'état qui seront payés par les mêmes contribuables...). Le Ministre en appelle à la responsabilité des élu-es au niveau local, qui doivent pouvoir s'entendre pour développer la mutualisation des moyens. Il n'est pas favorable au développement excessif du nombre de métropoles, il en appelle à une réorganisation des territoires basée sur le volontariat qui pourrait conduire parfois à la fusion de départements.
Solidaires lui a redit son inquiétude face à cette modification des budgets territoriaux qui se traduira sans aucun doute par :
- Une diminution importante des effectifs
- Une diminution voire une disparition de certaines missions
- Une augmentation conséquente des tarifs des prestations à destination des citoyen-nes (cantines, crèches...)
Pour lui la réponse est claire : « Les collectivités territoriales doivent faire des économies, nous étudierons tout cela au cas par cas ! »

D'autre part, dans le cadre des suppressions de postes (- 70 000) qui se feront via mutualisation de moyens (sic!) le ministre a déclaré que pour lui : « tous les agents publics n'ont pas vocation à être fonctionnaires » ! Il faut lire en filigrane l'idée du contrat de mission qui a déjà été évoquée...

Nous avons réitéré notre souhait de voir enfin sur la table la volonté de travailler à une véritable réforme fiscale dans sa globalité et sur la nécessité d'une véritable lutte contre la fraude fiscale qui fait perdre à l'Etat chaque année l'équivalent de son déficit (soit env. 80 milliards d'€).
Au vu des annonces faites par le Président de la République : suppression de la taxe d'habitation et réduction de l'ISF et baisse de l'Impôt sur les Sociétés, nous craignons que cette perspective ne soit pas au rendez-vous.

Les Etats généraux des services publics.
Un retour au livre blanc de Silicani ? (2008 sous l'ère Sarkozy !)

D'emblée, nous avons montré au ministre que sa proposition d'assises des services publics était un copié-collé de celles que Nicolas Sarkozy avait initiées en 2007 et qui s'étaient traduites par une réorganisation des services de l'Etat et des collectivités territoriales accompagnée d'une baisse des effectifs (RGPP, RéATE) ...

Que des mauvais souvenirs pour les agent-es de la Fonction publique qui en souffrent encore aujourd'hui.

Pour Solidaires, si une réflexion et une mise à plat des missions assurées par la Fonction publique est utile, elle ne doit pas se construire avec des préalables !

Le Ministre pour nous « rassurer » nous a répondu : « Je vous le garantis, il n'y aura aucun préalable !!! Mais il n'est pas impossible que nous ne partagions pas les conclusions de ces assises ! ».
Tiens donc, il sait donc déjà ce qu'il va ressortir de ces rencontres qui restent d'ailleurs à définir quant à leurs modalités de consultations ?

Il est tout de même difficile d'oublier l'annonce faite par Macron, d'obtenir 120 000 suppressions de postes d'ici 2022 !
Solidaires FP appréciera les conditions de mise en œuvre de ces assises qui devraient débuter en septembre.
Nous avons redemandé que le Conseil National des Services Publics (CNSP) puisse être réactivé et que la réflexion sur les services publics puisse être abordée dans cette instance. Le Ministre va étudier cette possibilité.

Pas de doute, l'avenir de la Fonction publique s'assombrit !

Entre les imprécisions et les premières annonces, il est clair pour Solidaires FP que ce gouvernement ne porte pas la Fonction publique dans son cœur. Il ne semble pas sensible au rôle de cohésion sociale et d'égalité porté par celle-ci.

Nous devons résolument construire un processus de mobilisation et créer un rapport de force qui puisse empêcher le projet Macron/Darmanin de se réaliser. Il a pour objectif de réduire la voilure des services publics et de la Fonction publique au seul bénéfice du dogme de la rigueur budgétaire souhaitée par le pacte européen et le pacte de stabilité.

C'est pourquoi Solidaires FP appelle d'ores et déjà, l'ensemble des agent-es de la Fonction publique, à se mettre en grève et à participer aux mobilisations qui se dérouleront dès le 12 septembre.
Une intersyndicale Fonction publique est programmée le 30 août à Solidaires où tous les syndicats de la FP seront présents.
Comme pour la loi travail XXL, les attaques contre le monde du travail se font de toutes parts.

Public comme privé c'est la précarité qui devient la règle, c'est l'attaque du code du travail et du statut qui illustre cette régression sociale.

NE LÂCHONS RIEN, REPRENONS TOUT !

CONTACT :
MAIL : CONTACTFP@SOLIDAIRES.ORG
TEL : 01 58 39 30 20

Arrêté du 27/07/17 sur le Complément Indemnitaire d'Accompagnement

Solidaires DOUANES

Restructurations

Arrêté du 27/07/17 sur le Complément Indemnitaire d'Accompagnement (CIA)

Carrière / Avenir de la DGDDI | ***Communiqué***

CIA ou « dégagez » en secret ?!

Un arrêté pris en catimini…

Pour le commun des mortels, l'été peut-être la saison propice au farniente.
Pour la haute administration aussi d'une certaine façon. Certes, elle peut profiter de l'occasion (et ne se ménage pas !) pour « faire passer » avec zèle tel ou tel projet néfaste. Mais, dans le domaine du dialogue social, elle aussi sait faire preuve d'une certaine langueur, ici à informer les agents sur leur devenir…
Ainsi, à la toute fin du mois de juillet (le 27), a été rédigé l'arrêté relatif au Complément Indemnitaire d'Accompagnement (CIA), dans la foulée du Comité Technique Ministériel du 12 juillet[1].

Funestes conséquences…

« *Accompagnement* » en Douane ? Non, **accompagnement hors Douane** ! Et pas forcément dans la Fonction Publique d'État, et encore moins dans le Ministère !
Jusqu'à présent, parce qu'elle possédait un réseau capable d'absorber les restructurations en « interne », la Douane était prémunie de ce type de dispositif. Mais plus maintenant.
Maintenant, vont s'appliquer les froides **conséquences du Plan Stratégique Douanier** (PSD). Un PSD légitimé par la signature de l'accord dit « social » par 3 organisations syndicales (CFDT, SNCD-FO et UNSA).

CIA, kézako ?

Objet : le Complément Indemnitaire d'Accompagnement (CIA) est officiellement un « *dispositif indemnitaire d'accompagnement à la mobilité* ».

Public : ce dispositif ne concerne que les fonctionnaires d'État qui, dans le cadre d'une suppression d'emploi liée à une opération de restructuration, sont conduits à exercer leurs fonctions dans un autre corps, voire à intégrer cet autre corps ou cadre d'emplois dans l'un des 3 versants de la Fonction Publique (État, territoriale ou hospitalière).

Principe : fondé sur la différence entre le montant mensuel moyen des primes perçues dans l'emploi d'origine et celui « d'accueil », durant les 12 mois précédant la « mobilité » forcée.

Montant : le CIA est versé durant 7 ans. Les 4 premières années à 100%, puis de façon dégressive : 75% durant la 5ème année, 50% durant la 6ème, 25% durant la 7ème. À partir de la 8ème ? 0%. Plus rien.

Réf : décret n°2014-507 du 19/05/2014

(Quasi) tout le monde est potentiellement concerné

Composé de 2 articles, l'arrêté a le mérite de la clarté. L'article 2 précise que l'exécutant du décret est le DG ?
L'article 1 expose en 4 tirets les services concernés par des restructurations durant les prochaines années :

- **RR :** *resserrement du réseau comptable par centralisation du recouvrement des recettes et création de pôles comptables interrégionaux* [c.-à-d. toutes les recettes locales et régionales – RL et RR] ;
- **SU :** *réorganisation des services de surveillance terrestres et aéromaritimes et des services de soutien en vue de renforcer leur capacité d'intervention et de s'adapter à l'évolution des missions et des risques de fraude* [c.-à-d., au-delà des centres opérationnels douaniers aérien, maritimes et terrestres – CODA, CODM et CODT, n'importe quelle brigade] ;
- **CO :** *réorganisation des services des opérations commerciales pour tenir compte des évolutions nationales et communautaires en matière de dédouanement et de fiscalité* [c.-à-d. n'importe quel bureau déconcentré] ;
- **AG :** *réorganisation des services d'administration générale notamment pour tenir compte de la création ou de l'évolution de services à compétence nationale ou de services spécialisés* [c.-à-d. n'importe quel service de direction ou division].

Pour conclure…

En apparence « technique », ce dispositif est loin d'être une faveur (temporaire) de la part de l'autorité politique. Au contraire, il annonce que **le couperet des restructurations peut concerner quasi chacun d'entre nous**.

Un peu de détente

Grille facile

5	7			2			4	
		3	7		4			5
1	4		5		8	6		
7		5		4				
			6		1			
				7		9		6
		1	2		5		9	3
2			4		9	5		
	5			3			8	2

Grille moyenne

	8	3				5		
9			8	1	5			
				6			1	
4		6					3	
8	7						4	5
	2					9		6
	3			2				
			3	9	8			7
		7				8	5	

Grille difficile

		6	5		2		4	
9				1				2
					4	7	3	
				5	6	8		
		8				6		
		9	7	8				
	9	7	4					
3				9				6
	1		6		8	9		

Grille diabolique

	8							
			5		7		2	1
		7		4	3	5		
6		2				3	7	
	5	8				6		2
		6	7	8		1		
4	2		6		5			
							6	

Les réponses seront publiées dans le numéro d'octobre.

Solutions du numéro 43

Grille facile

7	4	3	1	2	9	5	6	8
9	5	1	8	3	6	7	2	4
8	2	6	7	4	5	3	1	9
6	3	9	4	7	8	2	5	1
5	1	8	3	9	2	4	7	6
4	7	2	6	5	1	9	8	3
1	9	7	5	8	3	6	4	2
2	6	4	9	1	7	8	3	5
3	8	5	2	6	4	1	9	7

Grille moyenne

5	4	2	9	8	6	1	3	7
7	1	9	2	3	4	8	5	6
8	6	3	1	5	7	9	2	4
6	9	4	7	2	8	5	1	3
3	2	7	5	4	1	6	9	8
1	5	8	3	6	9	7	4	2
9	8	5	4	7	3	2	6	1
2	3	6	8	1	5	4	7	9
4	7	1	6	9	2	3	8	5

Grille difficile

5	4	2	7	6	3	1	9	8
8	3	9	4	2	1	6	5	7
7	1	6	8	5	9	4	3	2
3	8	1	2	4	5	9	7	6
4	9	7	6	1	8	5	2	3
6	2	5	9	3	7	8	4	1
1	7	4	5	8	2	3	6	9
2	5	3	1	9	6	7	8	4
9	6	8	3	7	4	2	1	5

Grille diabolique

1	6	5	9	8	2	3	4	7
4	7	8	1	6	3	2	5	9
3	9	2	5	4	7	1	6	8
9	2	4	8	7	5	6	3	1
6	1	3	4	2	9	8	7	5
5	8	7	3	1	6	4	9	2
7	4	6	2	9	1	5	8	3
8	5	1	7	3	4	9	2	6
2	3	9	6	5	8	7	1	4

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

Comité Technique Local	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Agnès MARCEAUX*** *(Bourgogne)*	**CAPL n°2 Contrôleurs 1ère classe**	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Judith MOINDROT*** *(Bourgogne)*
Commission Territoriale de la Masse	Titulaire : ***M. Renaud GOYATTON*** *(Franche-Comté)*	**CAPL n°3 Agents de Constatation 1ère classe**	Titulaire : ***Mme Sylvie FAUCHET*** *(Bourgogne)*

LA PELLE À CHNIS

Solidaires DOUANES
Section de Franche-Comté

Numéro 45 – octobre 2017

Élections Masse

MASSE DES DOUANES

Première esquisse de bilan *(p 4-5)*

AGENDA DE NOVEMBRE

- **07/11** : CAPC cat. C recours.
- **08/11** : GT moyens de la SURV.
- **09/11** : GT RH sur l'article 60.
- **22/11** : Commission préparatoire au CA Masse.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *bilans des élections Masse* (p 4-5)
- *CAPL titularisation C2 11/10* (p 6)
- *CR GT Masse 21/09* (p 7)
- *CR CT Douane 03/10* (p 8)
- *CR CAPC cat. C 05/10* (p 9)
- *CR CAPC cat. A 12 et 18/10* (p 10)
- *CR CAPC cat. B mutations* (p 11)
- *grilles de sudoku* (p 12)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 63 66
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

@ www.solidaires-douanes.org
Solidaires-Douanes
@SolidR_DOUANES

Un Brexit en trompe-l'oeil

Suite au référendum validant la sortie de l'UE, difficile d'échapper ces dernier mois aux velléités de départ du Royaume-Uni (*pour combien de temps encore?*). D'après les annonces du DG au dernier Comité Technique Douane du 3 octobre dernier, l'« effet Brexit » pourrait être à l'origine de 200 recrutements nets pour la DGDDI en 2018. Une aubaine ? La réalité est en fait plus simple.

Personne ne peut imaginer que le RU ne disposera pas d'un statut et d'accès privilégiés au sein de l'UE une fois sa sortie effective. La création de 200 emplois pour y faire face est un faux prétexte dont même la DG n'est pas dupe. Même si elle en joue.

En fait il s'agit de sauver le soldat PSD plutôt que de faire face à la perfide Albion. Depuis la mise en oeuvre du Plan (création de centres interrégionaux ou nationaux…), on se rend compte que ces nouvelles structures sont clairement sous-dimensionnées ; à tel point que même des auditeurs externes le constatent (*cf. l'audit sur la filière RH mené par des consultants en 2016*).

Ces renforts risquent donc, pour une bonne partie, d'aller abonder les effectifs du CSRH, du centre de fiscalité de Lyon… En fait tous les lieux où la contestation s'est faite jour et a connu un écho certain au niveau local mais aussi national. Contestation relayée, entre autre, par SOLIDAIRES.

Car ne soyons pas naïfs : si les personnels et les OS ne s'étaient pas unis pour dénoncer les conditions de travail imposées par cette centralisation mal conçue et planifiée à la va-vite, les renforts « Brexit » n'auraient sans doute jamais vus le jour. Ou n'auraient jamais été redirigés vers ces services en souffrance.

Bonne lecture à vous.

PPCR gelé pour 1 an…

Crash en vue pour le PPCR?

Le protocole Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) a du plomb dans l'aile. Et c'est pas peu dire !

Entre les échelons supplémentaires en C et B qui vont être mis en place en 2019-2020 et la rétrogradation en termes d'échelon de certains collègues (avec comme conséquence de ne plus pouvoir candidater pour certains grades), voilà que le gouvernement annonce son gel pour un an ; au moins. Pour des raisons budgétaires. Au revoir donc aux gains financiers que les signataires avaient promis aux agents.

En y ajoutant le gel du point d'indice et le jour de carence, cela commence à (vraiment) faire beaucoup.

… mais appliqué rétroactivement

Les BOP de changement d'échelon de la catégorie A viennent de paraître.

Comme prévu par PPCR et celles des OS qui l'avait signé, de nombreux agents rétrogradent d'un échelon. Ce qui ne va pas sans poser des soucis pour celles et ceux qui comptaient postuler à des grades supérieurs (IR3…) car les conditions d'accès n'ont, pour le moment, pas encore changé.

Comme actuellement l'ensemble de la filière RH douane fait l'objet d'un audit de la Cour des Comptes (encore elle !), on ne sait pas encore quelles en seront les conséquences sur le PPCR.

Frais de repas : ENFIN une avancée

La voie de la raison vient finalement de l'emporter. À la suite d'un certain nombre de courriers émanant, entre autre, de SOLIDAIRES (datés des 05/05 et 25/09), la DI a finalement accepté que les taux de repas pour les agents en stage ou en mission soient les mêmes (soit 15,25 €).

Même si les textes allaient dans le sens de la DI, (stages et missions ne doivent pas être remboursés aux mêmes taux) de nombreuses DI avaient fait le choix de ne pas opérer de distinguo entre les 2 catégories et de les rembourser aux mêmes taux. Ce sera désormais le cas de Dijon.

Reste un point qui pénalise encore, par exemple, les enquêteurs des SRE : le non-remboursement des taux de repas lorsque ceux-ci sont pris au sein de ce qui est considéré comme la même résidence (Orléans, Besançon ou encore Dijon). SOLIDAIRES va continuer à se battre pour obtenir leur remboursement.

Poste de DR à pourvoir !

Au moment où la filière RH est expertisée par la Cour des Comptes, la Bourse Interministérielle de l'Emploi Public (BIEP) affiche une curieuse offre d'emploi. En parcourant les diverses offres d'emplois, on a la surprise de découvrir qu'un poste de cadre sup' est disponible. Pas n'importe lequel : le poste de DR de Nancy est proposé.

Le poste, « susceptible d'être vacant » est localisé à Nancy (on a même l'adresse de la DR) et est accompagné d'une fiche de poste détaillée (2 pages). Les candidatures doivent être envoyées à dg-a2@douane.finances.gouv.fr. À priori, ce type d'annonce est récurrent.

Cela rappelle la volonté chez certains à Bercy de transformer tout ou partie des postes de A et A+ en emplois pour des contractuels, recrutés pour une mission (et donc pour une durée déterminée). Des gens qui pourraient, par exemple, restructurer sans état d'âme.

Sans oublier qu'en obtenant le grade d'administrateur, qui leur permettait de se recaser ailleurs en cas de disparition de la DGDDI, ils se retrouvent, et c'est normal, mis en concurrence avec des administrateurs issus d'autres administrations qui peuvent postuler pour les mêmes emplois…

Du rififi aux Finances Publiques

Il va être difficile d'imposer l'accueil de douaniers aux Finances Publiques – FP (celles-ci perdent 1600 postes en 2018, la DGDDI en gagne 200). De plus, de nouvelles règles de mutations se mettent en place depuis 2016.

Parmi celles-ci : obligation pour un agent de suivre son poste restructuré dans la même commune, blocage des cat. C dans leur première résidence d'affectation pendant 3 ans, blocage des cat. B pendant 3 ans dans leur dominante métier.

Dans ce contexte, pas sûr que l'accueil de douaniers restructurés soit une priorité !

INFOS LOCALES

Élections Masse : SOLIDAIRES se renforce sur la DI

Ce mois d'octobre était marqué par le renouvellement des élu-es siégeant dans les instances de la Masse. SOLIDAIRES en a profité pour renforcer sa place de seconde OS au niveau de la DI.

Initialement prévues le 30/05/2016, les élections Masse avaient dû être reportées. En cause la mise en œuvre de la réforme territoriale qui avait contraint la Douane à organiser dans 3 DI (Nantes, Bordeaux et Montpellier) des élections afin de renouveler les Comités Techniques [1]. Elles se sont finalement tenues le 19/10 dernier.

Les scores obtenus par chaque syndicat pour la Commission Territoriale de la Masse (CTM) et le Conseil d'Administration (CA) sur la DI peuvent être visualisés ci-dessous (*les chiffres des élections de 2013 sont mis en miroir*).

Plusieurs constats peuvent d'ores et déjà être faits de ce scrutin.

Le premier constat concerne le collège électoral. Il est encore en baisse par rapport à 2013 (*705 agents*) ; lui-même déjà inférieur à celui de 2010 (*761 agents cumulés dans les CRM de Dijon et de Besançon*). Qu'aurait-il été si les renforts « post-attentats » n'étaient pas venus compenser les départs en retraite, mutations que la DI connait depuis 4 ans ?

En dépit de cette baisse constante, on note que la participation se maintient à un taux très élevé (86,96 %). En 2013, ce taux était de 87 %. Pour mémoire, depuis 2013, il n'y a plus de décompte DR par DR.

La mobilisation pour ce scrutin reste donc très forte en dépit des arrivées de nouveaux collègues. Une partie logeant dans les 6 cités de la DI, ce vote traduit bien l'utilité sociale de cette institution. Et aussi l'attachement qu'un nombre non négligeable de douaniers éprouve pour cette institution.

Le second constat est qu'en dépit d'un collège électoral en baisse, SOLIDAIRES réussit à maintenir ses scores de 2013 et même à les augmenter tant en CTM qu'au CA. Notre OS signe là ses meilleurs résultats lors de cette élection.

À l'inverse, et même si les comparaisons entre 2013 et 2017 sont hasardeuses, l'alliance électorale n'a pas permis à la CFDT et la CFTC de remporter autant de voix que leurs scores cumulés de 2013 aurait pu laisser espérer (141 voix cumulées en CTM en 2013, 95 en 2017).

À noter que l'UNSA se maintient au même niveau qu'en 2013 à la CTM et au CA. La forte progression de l'USD FO est également à noter.

> ***La participation se maintient***
>
> Malgré la baisse des effectifs la participation se maintien comme en 2013.
>
> Pour certains, la cause en serait le vote groupé qui « obligerait » les agents à voter. Pour d'autres ce serait l'attachement des collègues à la Masse.

Le troisième constat concerne la baisse la plus marquante de ces élections. Celle de la CGT qui perd un siège en CTM et des voix en CA.

Elle demeure cependant dans le duo de tête ; les votes cumulés CGT-SOLIDAIRES représentant presque 50 % du total des votes.

Le quatrième constat porte davantage sur le niveau national.

Selon les régions, on assiste à un paysage syndical radicalement différent (à la CTM de Nantes, l'UNSA termine en tête devant tout le monde alors que celle de Léman-Lyon voit la CFDT terminer dernière au niveau local et SOLIDAIRES terminer en tête avec plus de 100 voix d'avance sur le second).

Le système de calcul retenu (dit de Sainte Laguë) a pour conséquence d'entraîner une répartition des sièges entre les 5 OS, n'éliminant aucune d'entre elles. L'alliance électorale CFDT-CFTC a créé 5 blocs de forces à peu près égales, dotés chacun d'un siège, sans possibilité pour l'un d'entre eux de s'imposer largement.

---

[1] *La DG estimait que seuls les CT devaient être renouvelés afin de valider les fermetures de services et éviter que des fermetures ne soient invalidées devant un Tribunal Administratif. Les CAPL n'ont pas bénéficié de la même considération.*

Quelques données chiffrées

I – Bilan des élections à la Commission Territoriale Masse

A – *Résultats du 19/10/2017*

	Inscrits	Votants	Blancs / nuls	Exprimés	Solidaires	CFDT CFTC	CGT	UNSA	USD FO
DI Dijon	668	581	37	544	139	95	142	71	97
Total			6,80%	86,98%	23,92%	16,35%	24,44%	12,22%	16,70%
Sièges (5)					1	1	1	1	1

B – *Comparatif entre 2013 et 2017*

	Inscrits		Exprimés		Solidaires		CFDT [1]		CFTC		CGT		UNSA		USD FO	
	2013	2017	2013	2017	2013	2017	2013	2017	2013		2013	2017	2013	2017	2013	2017
DI Dijon	701	668	573	544	134	139	84	95	57		187	142	68	71	43	97
Total					23,38 %	23,92 %	14,65 %	16,35 %	9,94 %		32,63 %	24,44 %	11,86 %	12,22 %	7,50 %	16,7 %
Écarts 2013-2017	- 33		- 29		+ 0,54%						- 8,19%		+ 0,36%		+ 9,2 %	
Sièges					1	1	1	1	1	-	2	1	1	1	0	1

II – Bilan des élections au Conseil d'Administration

A – *Résultats du 19/10/2017*

	Inscrits	Votants	Blancs/nuls	Exprimés	Solidaires	CFDT CFTC	CGC	CGT	UNSA	USD FO
DI Dijon	668	581	40	541	142	91	14	138	77	79
Total		%	%	%	%	%	%	%	%	%

B – *Comparatif entre 2013 et 2017*

	Inscrits		Exprimés		Solidaires		CFDT		CFTC		CGT		UNSA		USD FO	
	2013	2017	2013	2017	2013	2017	2013	2017	2013		2013	2017	2013	2017	2013	2017
DI Dijon	704	668	578	541	138	142	70	91	64		166	138	82	77	47	79
Total					23,87 %	24,44 %	12,11 %	15,66 %	11,07 %		28,71 %	23,75 %	14,18 %	13,25 %	8,13 %	13,6 %
Écarts 2013-2017	- 36		- 37		+ 0,57%		+ 3,55%				- 4,96%		- 0,93%		+ 5,47%	

Une analyse et les chiffres définitifs vous seront présentés dans un Hors-Série de la Pelle à Chnis spécial élections Masse.

[1] *Les résultats 2017 de la CFDT en CTM et CA sont ceux de l'alliance électorale CFDT-CFTC.*

CR CAPL titularisation C2
Dijon – 12 octobre

Présents pour la parité administrative :

M. BAILLET, Mme LARMAND-CANITROT (DR Bourgogne), M. HERRIOT (Franche-Comté), M. CLAVEAU, Mme GALLOIS, MM. LE LANN et FURT (expert)

Présents pour la parité syndicale :

- SOLIDAIRES : Mme J. MOINDROT et M. F. MICHAU.
- CGT : Mme E. BARBIER, MM. B. CLERC et C. BILLARD.
- UNSA : M. M. HOLTZER.

Le quorum étant atteint, la CAPL peut valablement siéger.

Grande nouveauté dans la gestion des CAPL : *« Il n'y aura pas de dossier consultable pour la préparation de cette CAP, les dossiers sont personnels et confidentiels, et donc les documents restent internes à l'administration (sic). ».*

Par définition, les dossiers que nous consultons pour la défense de nos collègues sont internes à l'administration. Les représentants du personnel ont une obligation de discrétion vis-à-vis de ce qui se dit dans cette instance.

Nous avons indiqué au Président de la CAPL que cette façon de procéder était pour nous incompréhensible.

I. Affectation de deux agents issus de LA C2 (pris sur liste complémentaire)

Ces deux agents sont nommés sur place.

En réponse à une question de la parité syndicale, le Président de la CAPL a indiqué, qu'à sa connaissance, l'usage de nommer sur place les agents issus de la LA contrôleur n'était pas remise en cause pour l'instant. Tant que c'était possible.

II. Prolongation du stage de 4 contrôleurs

Le Président de la CAPL propose pour l'ensemble des dossiers présentés lors de la CAPL une prolongation du stage de trois mois selon la règle de « la deuxième chance » issue de la note DG A1 du 08/06/17.

Après discussion sur les modalités de cette prolongation et les conséquences sur les dates de titularisation prévisibles, le Président a indiqué que le parcours de formation complémentaire avait déjà été mis en place depuis le 1er octobre 2017 (!!) afin de permettre à ces agents de pouvoir être proposés à la CAPC de titularisation qui aura lieu les 12 et 13 décembre 2017.

SOLIDAIRES a posé la question de la date d'effet (31/12/2017 ou 01/01/2018 : la différence est énorme pour les stagiaires souhaitant s'inscrire au Tableau Annuel des Mutations). Réponse en attente.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité.

III. Titularisation de 21 contrôleurs stagiaires

La totalité de la liste a reçu un avis favorable pour cette titularisation (*qui devrait être validée lors de la CAPC des 12 et 13 décembre 2017*).

Vote : proposition adoptée à l'unanimité.

Des questions concernant cette CAPL demeurent :

- pourquoi la réunir et ne donner aucun document préparatoire ?
- pourquoi la réunir puisque la DNRFP avait déjà décidé de garder les stagiaires ?
- pourquoi les stagiaires de la DI ont-ils été parmi les derniers à recevoir leurs notes d'oral (les autres stagiaires les ayant depuis 1 semaine) ?
- pourquoi la réunir le 12/10 alors que la prolongation de stage pratique débutait le 01/10 ?
- ne pouvait-on pas dès le départ éviter ce stress inutile aux stagiaires ?
- pourquoi faire cette CAPL après que les stagiaires aient déjà voté aux élections Masse (seuls les titulaires d'un grade pouvant voter) ?

INFOS NATIONALES

Programmation immobilière 2018
Paris – 21 septembre 2018

Le 21 septembre dernier, en présence du nouveau Directeur de l'EPA Masse, s'est tenu le Groupe de Travail (GT) dédié à la préparation de la programmation immobilière (PI) 2018.

QUELQUES DONNÉES POUR COMMENCER

Récupérations sur travaux : à noter qu'à partir de 2018 certains travaux feront l'objet de « *récupérations sur travaux* » : en résumé les locataires vont être taxés sur le montant de la PI.

Nombre de demandes : pour 2018, ce sont 114 demandes issues des CTM qui sont remontées, pour un montant de 10,54 M€. Il y eut aussi des demandes de rénovations d'appartements pour 865 000 €. Pour cette PI, le nombre de demandes est en légère baisse par rapport à 2017 ; mais le montant reste quasi identique.

Budget : le budget prévu varie entre 2 126 795 € et 2 759 935 €. On est donc loin de pouvoir satisfaire les demandes !

ABSENCE DE DOCUMENTS ... ET DE RÉPONSE

Moins de 8 jours avant le GT, 5-6 documents avaient été envoyés. Imprécis, incomplets lorsqu'il y en avait !

Les représentants SOLIDAIRES ont donc demandé à l'EPA Masse les documents complémentaires (tableau de l'ensemble des demandes, Procès-Verbaux des CTM ayant validé ces demandes, listage précis des travaux donnant lieu à récupération et la possibilité de consulter les dossiers d'études). Sans succès.

L'EPA a un président (le DG) qui fut alors saisi de la demande. La réponse fut claire et sans équivoque « *De manière générale, l'information des administrateurs et membres des CTM* [dont les représentants élus des personnels] *est une priorité de l'établissement* ». Malheureusement, jusqu'au GT, les OS ne reçurent aucun nouveau document.

SOLIDAIRES a commencé le GT en rappelant de nouveau que les PV des CTM de 2016 et 2017 n'avaient pas été envoyés. Mutisme en réponse du Service Central (SC) qui a avancé de pseudo-explications, se gardant de transmettre les documents et évoquant des « *problèmes d'effectifs* » au sein du SC.

La vice-présidente de l'EPA a alors annoncé que les documents demandés seraient envoyés à la suite de ce GT. Mais qu'aucun nouveau GT ne serait reconvoqué !! Nouvelle méthode de travail à la masse : on discute et après on a les documents servant de base aux discussions !

ANECDOTES DE CE GT

Elles prêteraient à sourire si seulement cet amateurisme ne survenait à un moment où la pérennité de l'Établissement est en jeu.

1/ ***les Caraïbes (suite aux cyclones Irma et Maria)***

L'idée que le SC suspende le prélèvement des loyers des locataires qui n'ont plus de toit n'a pas été envisagé. Des explications floues ont été fournies aux OS sur la prise en charge des travaux de réparation.

2/ ***PI 2018 : isolation des fenêtres de La Rochelle***

Dans cette cité rénovée il y a moins de 10 ans, on a constaté des fuites sous les fenêtres. Le SC est incapable de dire quand ont été faites les réparations.

Mettre des pénalités aux mandataires payés pour suivre les travaux ? *« C'est compliqué »* argumente le SC. Solution (toute) trouvée : taxer les locataires. Plus simple et plus rapide.

3/ ***Rénovation d'appartements dans la PI 2018***

Des demandes faites par des CTM ont été purement et simplement supprimées sans explications.

4 / ***Liste des travaux faisant l'objet d'une récupération sur travaux***

Le SC ne le sait tout simplement pas ! Mieux vaut taxer sur tout que de détailler !!

SOLIDAIRES a demandé la tenue d'un second GT avec des documents et une possibilité de dialogue... Sans succès.

Le président affiche une volonté de sauver l'EPA, mais force est de constater qu'à part taxer les locataires pour renflouer les caisses, rien ne va dans ce sens, voire même va dans le sens contraire !

Le CR exhaustif de ce GT est accessible à cette adresse : http://solidaires-douanes.org/Le-president-preside-mais-ne-gouverne-pas.

CR du Comité Technique Douane
Paris – 3 octobre 2017

Le Comité Technique DGDDI (ou CTR) s'est tenu le 03/10 sous la présidence du DG. La séance fut particulièrement dense avec force sujets lourds. Il a fallu faire un effort de synthèse sauf à assommer le lecteur avec 40 pages de compte-rendu.

Ce fut un marathon (lever de séance vers 22h …) avec l'extinction automatique de l'éclairage, et des débats se poursuivant à la seule lueur des lumières sur les micros et des blocs des secours …

PROJET DE LOI DE FINANCES 2018

Ce dernier est marqué par une grande « nouveauté » : le retour des OP-CO/ AG sur le devant de la scène. On en avait presque perdu l'habitude … jusqu'à en éprouver de grandes craintes pour le devenir de la branche.

Le renfort est de 200 emplois nets pour la DGDDI. Une deuxième tranche devrait être actée pour 2019 et un reliquat sera fixé en 2020. Ces emplois sont plutôt orientés OP-CO. Un concours catégorie C OPCO sera organisé en 2019.

Cela permettra de renforcer quelques services :

- **le CSRH :** ajout de 7 emplois et transformation des surnombres actuels en emplois pérennes (l'audit mené dernièrement a relevé un certain nombre de « fragilités » comme les effectifs, coordination Sous- Direction-A/ CSRH / Fonction RH Locale… Points que les OS avaient déjà signalé.
- **les SGC** de Toulouse (qui aura encore une rallonge en 2019), de Lyon (l'Isle d'Abeau) et de Nantes.
- **le renforcement** de l'encadrement DNRED.
- **la création** d'une unité SNDJ aux Antilles.
- **le centre TICFE de Lyon** …

Enfin, s'agissant des indicateurs de performance : nous abandonnons officiellement les critères portant sur des saisies quantitatives pures (un pousse-au crime de moins ?). Ils seront remplacés par des critères plus qualitatifs, mais dont la mise en application sera sûrement délicate : nombre d'organisations criminelles démantelées, contentieux à fort enjeu …

On ne va pas bouder notre plaisir en relayant ces (plu tôt) bonnes nouvelles (NB : *ce sont encore des chiffres prévisionnels à l'heure actuelle, mais ils ne sont pas loin de la copie définitive*).

On peut aussi revenir sur plusieurs années de mobilisations des organisations syndicales, des agents. Du soleil de mars 2014 à la pluie devant l'Assemblée Nationale ou dans les rues détrempées de Clermont, en n'oubliant pas toutes les actions aussi diverses que variées, on n'a pas plié.

Nous observons surtout que, pour 2018, la DGDDI « marche à nouveau sur ses deux jambes » et, pour nous, c'est extrêmement important.

Cependant, et sans vouloir doucher les enthousiasmes, la chose s'explique par le contexte plus que par une remise en cause politique qui aboutirait à un arrêt de la politique de réduction des capacités douanières et du Service Public en général. Les principes du PSD (concentration, centralisation…) ne sont pas remis en cause. Pour les bureaux, les contrôles de 1er niveau, on risque de ne rien voir ou en tout cas pas grand-chose.

EVOLUTION DES REGLES DE MUTATION

Une loi votée en décembre 2016 concernant les priorités de mutation (art. 60) a entraîné des modifications du RP mutations. Des barèmes forfaitaires de points ont été attribués aux *RC* et les *Centres d'Intérêts Matériels et Moraux* (CIMM) : 150 pts, *la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé* (RQTH) : 600 pts, *les QPV* (ex-ZUS) : 85 pts. Les réorganisés restent prioritaires absolus dans la DR et relatifs dans la DI.

Pour la première fois, la DG et les OS ont ensemble travaillé pour trouver une solution. Seule SOLIDAIRES a voté (abstention, car la situation des réorganisés n'est pas satisfaisante). Les autres OS n'ont pas pris part au vote.

SITUATION DES STAGIAIRES

De 70 dossiers au départ, on n'en serait plus qu'à une petite quinzaine d'agents dont la titularisation poserait problème. Et qui fera l'objet d'un examen en CAPL/CAPC. La DG indique que le « *zéro non titularisés* » n'est pas un objectif.

Cependant, faire rentrer une formation de 6 mois en 4 peut contribuer à cet état de fait. On ne peut pas dire que la chose ait été bien gérée, loin s'en faut.

TSVR ET SNDFR

La charge de travail a été sous-estimée et il est difficile aux agents de faire face. Mais tous les services centralisateurs mériteraient d'être étudiés à la loupe, car on peut y dresser peu ou prou les mêmes constats.

DROIT À L'ERREUR

En deux mots, on passerait de la vérification / enquête, à un simple rattrapage des droits non perçus. C'est vraiment un sujet politique qui pourrait influer sur la nature de notre travail.

La version complète du CTR a été envoyée par messagerie.

CR CAPC cat. C mutations
Paris – 5 octobre 2017

Cette CAPC était présidée par Alexis LOPEZ, chef du bureau A/2 à la DG. Les organisations syndicales (OS) présentes étaient la CFDT, la CGT, SOLIDAIRES, l'UNSA et l'USD-FO.

La séance a débuté avec l'approbation du procès-verbal du 04/05/2017.

I – Information de la CAPC

Il a été communiqué les mouvements réalisés (2) depuis le 1er tour des mutations.

Ont été ensuite présentés les mouvements internes aux DOM-COM : Guadeloupe (9), Martinique (5) et Réunion (13).

Suite à leur promotion au grade de C2 (via la Liste d'Aptitude), 15 agents ont vu leur demande de mutation annulée. 1 autre pour inaptitude médicale.

II – Examen des refus de mutations (6 dossiers)

En cas de refus de mutation non justifié, les mesures administratives, qui ne sont pas une sanction sont les suivantes :

- pas d'inscription aux TAM 2018 et 2019.
- perte des bonifications d'ancienneté à la résidence, y compris celle attribuée aux résidences bonifiées.

4 se sont vus appliquer les mesures administratives pour cause d'absence de justificatifs.

III – Examen des demandes de radiations

Que ces radiations soient sur demande ou liées à des motifs de gestion, elles ont toutes été acceptées.

III – Examen des demandes d'inscription hors période

Ont été étudiées :

- 4 demandes au titre du RC : toutes acceptées.
- 14 demandes au titre des réorganisations : acceptées.
- 1 demande suite à inaptitude SU : acceptée.
- 9 demandes à titre divers : acceptées.
- 4 demandes pour les spécialistes : seules 3 ont été acceptées (dont 1 au titre du RC).

IV – Emplois offerts par enquêtes

- BHR de Tourcoing : 1 dossier retenu.
- moniteur TPCI à l'NEDLR : 1 catégorie B sera retenue au lieu d'un agent de catégorie C.
- 1 enquête pour des postes dans les Recettes Interrégionales (RI) d'Auvergne, Normandie et Occitanie : aucune candidature n'a été retenue.
- 1 enquête pour 1 emploi au CSP de Lyon : le 1er dossier a été retenu.
- 1 enquête de maître-chien anti-stups à Montauban : le 1er candidat a été retenu.
- 2 enquêtes de maître-chien anti-stups ou anti-tabac à Nantes et Saint-Nazaire : à chaque fois le 1er candidat a été retenu.
- 1 enquête de maître-chien anti-tabac à Marseille : aucune candidature.
- 1 enquête pour un poste à l'unité UIP-PNR de Roissy : aucune candidature.
- 1 enquête pour 1 poste de TSI au SNDJ Ivry ou à la DNRED : aucune candidature.
- 1 enquête pour des emplois au COD Maritime de Marseille : seules les 2 emplois de la CROC ont été transférés.
- 2 enquêtes d'emplois de TSI à Rennes et Rouen ont été finalement pourvus en catégorie B.

V – Mutations au TAM 2017 (spécialistes y compris)

84 mouvements ont été prononcés lors de cette CAPC dont 15 au titre des réorganisations.

VI – Reclassement d'agents

3 agents reconnus inaptes SU seront reversés dans le bureau CO le plus proche au 31/12/2017.

Le compte-rendu complet de cette CAPC sera consultable sur le site de SOLIDAIRES Douanes.

CR CAPC cat. A mutations
Paris – 12 octobre 2017

Après avoir été informés des mouvements internes aux DOM ou réalisés depuis le 1er tour des muts, 1 refus de mutation a été examiné. L'agent ayant fourni les justificatifs nécessaires, les mesures administratives ne lui ont pas été appliquées.

I - Examen des enquêtes pour les Recettes Interrégionales (RI)

7 enquêtes étaient prévues mais à la surprise générale, seules 3 ont obtenu 1 agent : Dijon, Marseille et Montpellier (*la DG/A2 a répondu que des A n'étaient pas souhaités dans les 4 autres RI ; des B comptables étant recherchés*).

II - Examen de diverses enquêtes (DNRED, informaticiens…)

Concernant plusieurs enquêtes pour la DNRED, les noms des candidats retenus ont été communiqués la veille aux OS en pleine préparation. Quel est l'intérêt alors de tenir une CAPC ?

III – Mouvements proposés au TAM

- Tableau DNRED : SOLIDAIRES a voté contre (*opacité du tableau et agents écartés).*
- DOM-TOM : pour la Réunion, Nouvelles-Calédonie et Wallis-et-Futuna : SOLIDAIRES a voté pour.

Concernant la mutation de 3 agents en Polynésie (1 ne posait aucun souci car en RC) : 2 ont été mutés au titre du RP mutations 2018 !
Même s'il s'agissait de dossiers à caractère social justifiant une mutation.

- TAM 2017 : SOLIDAIRES a voté contre (*celui-ci inclut les restructurations issues du PSD combattu depuis 2014*).

IV – Mouvements au TAM des spécialistes

Vote unanime pour.

* * * * *

CR CAPC cat. A LA B en A
Paris – 18 octobre 2017

La CAPC a ensuite prononcé la titularisation des 137 inspecteurs de la 69ème promotion (*131 agents ainsi que 6 reconnus travailleurs handicapés).* La titularisation est fixée au 01/09/2017.

I - Examen de la liste d'Aptitude de B en A au titre de 2017

Depuis 2015, le bureau A2 avait mis en place un système de rotation entre les DI pour permettre à toutes d'avoir, à tour de rôle, des agents promus par Liste d'Aptitude (LA). Ce système s'appliquait également aux DOM. En 2017, la DG a saupoudré les promotions entre les DI pour contenter tout le monde. Certaines n'ont quand même rien obtenu.

La CAPC avait récupéré 8 postes issus du concours, annulé, de l'exa pro de B en A (et 3 autres dont l'origine n'a pas pu nous être précisée). 4 postes étaient des postes à profil, 2 nécessitaient une qualification.

5734 agents avaient vocation à candidater, (*5534* en 2016). 663 l'ont fait. 229 ont été classés en CAPL (*152 en « active » et 77 en « retraite »*). Ce sont des CP CO et SU des 9ème, 10ème et 11ème échelons qui ont été directement promus.

Vote : abstention : SOLIDAIRES – pour : CFDT et USD/FO (*SOLIDAIRES s'est abstenue, car des dossiers de candidats avaient été écartés en CAPL).*

II - Examen des demandes de révision de cadencement au titre de l'année 2017

10 recours ont été examinés lors de cette CAPC : 8 portaient exclusivement sur le cadencement et 2 concernaient les appréciations phraséologiques et le cadencement.

5 des 8 recours portant sur le cadencement ont été acceptés (1 mois de réduction d'avancement a été accordé). 1 a été rejeté. 2 ont été renvoyés à une CAPC ultérieure. Les 2 recours portant sur les appréciations et la phraséologie ont été rejetés.

III - Examen de 2 rejets de demandes de télétravail

Pour 2017, tout rejet d'une demande doit être étudié en CAPC (en 2018 le premier niveau de recours sera la CAPL puis la CAPC en cas de nouveau rejet en local).

Après discussions avec la DG, les 2 demandes ont été autorisées pour 1 journée (**Vote** unanime pour).

CR CAPC cat. B mutations
Paris – 13 octobre 2017

Cette CAPC était présidée par Alexis LOPEZ, chef du bureau A/2 à la DG. Les organisations syndicales (OS) présentes étaient la CFDT, la CGT, SOLIDAIRES, l'UNSA et l'USD-FO.

La CGT a été désignée secrétaire-adjoint de séance.

Après le vote des procès-verbaux (PV) de CAPC précédentes, les OS ont été averties des mouvements réalisés ou non depuis le 1er tour des mutations, ceux internes aux DOM-COM (26 agents) et de l'affectation des 59 agents issus de la LA Contrôleur.

I – Examen des refus de mutations (8 dossiers)

6 se sont vus appliquer les mesures administratives (*2 ans sans pouvoir s'inscrire au tableau et perte des points d'ancienneté à la résidence*).

Sur les 6 dossiers, 2 étaient pourtant soutenus par le DI et/ou le correspondant social.

II – Demandes de radiations des TAM

- TAM général : 424 demandes (dont 8 demandes liées)
- TAM spécialistes : 40 demandes
- pour motifs de gestion : 9 agents

III – Demandes d'inscription hors-période

- au titre du RC : 18 dossiers (3 ont été rejetés),
- au titre de l'inaptitude SU et navigation : 2 dossiers,
- suite à réorganisations : 17 dossiers,
- au titre du handicap : 2 dossiers,
- suite à réussite à ODJ/stage de spécialiste : 4 dossiers,
- pour autres motifs (personnels ou professionnels) : 17 dossiers.

IV – Mouvements au TAM

Ont été votés :
- les mouvements dans les DOM-COM (Guadeloupe, Guyane, Réunion et Mayotte),

*SOLIDAIRES a voté **pour**.*

- ceux de la DNRED,

*SOLIDAIRES **n'a pas pris part au vote** (en cause, l'opacité du tableau DNRED).*

- ceux du tableau général.

*SOLIDAIRES a voté **contre** (pas contre les collègues ; mais le tableau inclut les réorganisations issues du PSD).*

V – Détachements en douane (2 dossiers)

2 militaires avaient sollicité un détachement à la DGDDI qui leur a été accordé au titre de 2017.

*SOLIDAIRES s'est **abstenue**.*

VI – Renouvellement de mise à disposition (MAD)

> *Les MAD sont accordées pour une durée maximale de 5 ans. Elles sont soumises à un renouvellement annuel obligatoire de la CAPC compétente.*
>
> *À l'issue des 5 ans, soit l'agent retourne dans sa DI d'origine, soit est muté dans la DI où il était mis à disposition.*

Les 2 demandes soumises en séance ont été renouvelées.

*SOLIDAIRES a voté **pour**.*

VII – Emplois offerts par enquête

- 4 emplois de correspondant social (Annecy, Marseille, Orléans et Clermont-Ferrand).

Ce dernier poste a créé des soucis car c'est un agent réorganisé et 2ème au classement qui a obtenu l'emploi alors que les autres candidats ignoraient que la DG favoriserait les agents restructurés.

*SOLIDAIRES **n'a pas pris part au vote**.*

- moniteur de TPCI à l'ENDLR

SOLIDAIRES ne siégeait pas dans le grade du collègue retenu.

- enquêtes en Recettes Interrégionales (RI) : Dunkerque, Le Havre, Lyon, Montpellier, Bordeaux, Dijon, Nantes, Paris, Metz et Marseille.

Aucun candidat pour Paris et Metz. Pour les autres RI, 10 candidats ont été retenus.

*SOLIDAIRES a voté **pour**.*

- les enquêtes de maître-chien (anti-stups ou anti-tabac) n'ont eu aucune candidature ; de même que celle de mécanicien hélicoptère ou à l'UIP-PNR.

- 2 enquêtes de rédacteur au SNDJ-Ivry ont été pourvues de même que celle d'un gestionnaire au CSP de Lyon.

- 2 emplois de TSI à Rouen et Rennes ont été pourvues.

- 1 poste de formateur en ciblage aéroportuaire à Fort-de-France (CIFAD) a été pourvu.

Le compte-rendu exhaustif de cette CAPC est en ligne sur le site de SOLIDAIRES.

Un peu de détente

Grille facile

1	2				7			6
		7	9			2		
9	5	6			3			
	4	1		8		3		
	7			2			4	
		8		3		6	1	
			4			1	6	7
		4			2	9		
5			1				2	3

Grille moyenne

	6			9		8	3	
		8	6	5			2	
		1	4					6
	7				8	3	4	5
1	5	9	3				8	
9					4	7		
	8			6	7	9		
	2	7		3			6	

Grille difficile

1		9	8	5		6		
					6	7		4
				1				
				7		4	5	
9								6
	3	4		8				
				2				
8		5	1					
		7		6	9	3		2

Grille diabolique

		9			2		8	3
	8	2	6	3				5
		1						4
		3	1		4	7		
6						2		
2				6	9	5	4	
5	7		4			1		

Les réponses seront publiées dans le numéro de novembre.

Solutions du numéro 44

Grille facile

5	7	8	3	2	6	1	4	9
6	9	3	7	1	4	8	2	5
1	4	2	5	9	8	6	3	7
7	6	5	9	4	3	2	1	8
8	2	9	6	5	1	3	7	4
3	1	4	8	7	2	9	5	6
4	8	1	2	6	5	7	9	3
2	3	7	4	8	9	5	6	1
9	5	6	1	3	7	4	8	2

Grille moyenne

1	8	3	4	7	2	5	6	9
9	6	2	8	1	5	3	7	4
7	4	5	9	6	3	2	1	8
4	5	6	1	8	9	7	3	2
8	7	9	2	3	6	1	4	5
3	2	1	7	5	4	9	8	6
6	3	8	5	2	7	4	9	1
5	1	4	3	9	8	6	2	7
2	9	7	6	4	1	8	5	3

Grille difficile

8	3	6	5	7	2	1	4	9
9	7	4	8	1	3	5	6	2
2	5	1	9	6	4	7	3	8
1	4	3	2	5	6	8	9	7
7	2	8	3	4	9	6	1	5
5	6	9	7	8	1	3	2	4
6	9	7	4	3	5	2	8	1
3	8	2	1	9	7	4	5	6
4	1	5	6	2	8	9	7	3

Grille diabolique

5	8	9	1	2	6	4	3	7
3	6	4	5	9	7	8	2	1
2	1	7	8	4	3	5	9	6
6	9	2	4	5	1	3	7	8
7	4	3	2	6	8	9	1	5
1	5	8	3	7	9	6	4	2
9	3	6	7	8	2	1	5	4
4	2	1	6	3	5	7	8	9
8	7	5	9	1	4	2	6	3

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

Comité Technique Local	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Agnès MARCEAUX*** *(Bourgogne)*	**CAPL n°2 Contrôleurs 1ère classe**	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Judith MOINDROT*** *(Bourgogne)*
Commission Territoriale de la Masse	Titulaire : ***M. Renaud GOYATTON*** *(Franche-Comté)*	**CAPL n°3 Agents de Constatation 1ère classe**	Titulaire : ***Mme Sylvie FAUCHET*** *(Bourgogne)*

LA PELLE À CHNIS

DOUANES Solidaires Section de Franche-Comté

Numéro 46 – novembre 2017

GT Moyens de la SURV
De nouveaux outils ne font, hélas, pas tout *(p 8)*

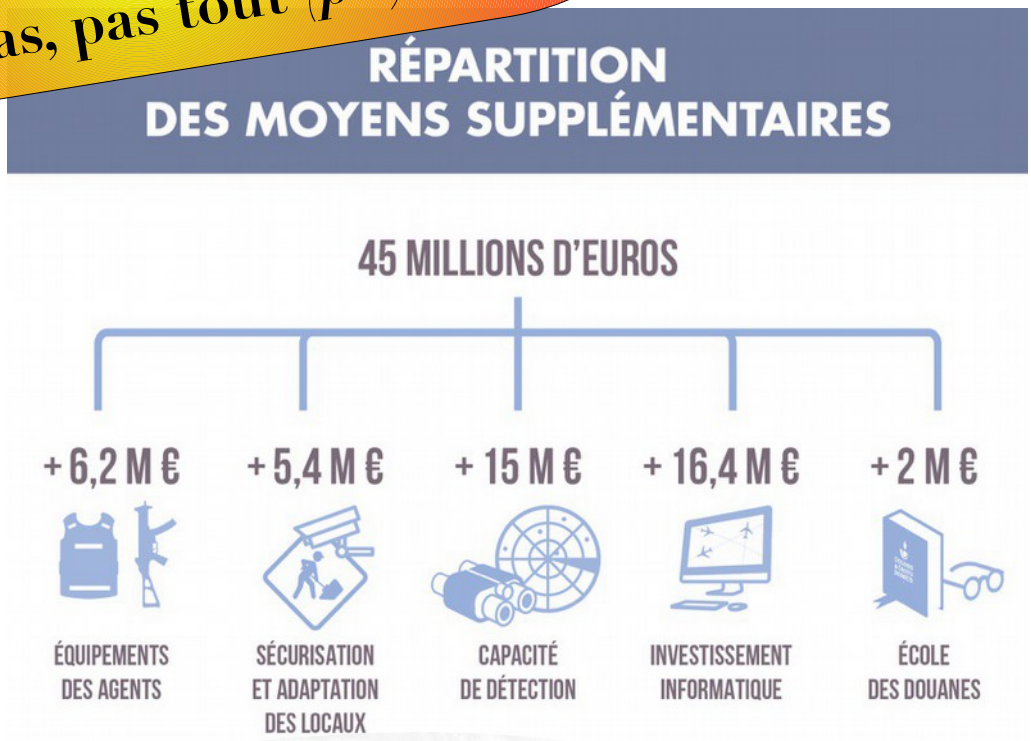

Un RP mutations 2018 toujours pas finalisé *(p 9-10)*

AGENDA DE DÉCEMBRE

- **07/12** : GT entretien professionnel
- **07/12** : CAPC cat. A TA IR3.
- **07/12** : CA EPA Masse.
- **12/12** : CAPC cat. B recours.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *CR du Comité Technique* (p 4-5)
- *CR réunion du CDAS 10/11* (p 6)
- *CR CAPC catégorie C 07/11* (p 7)
- *CR GT moyens de la SU 08/11* (p 8)
- *CR GT article 60 09/11* (p 9-10)
- *CR Commission Préparatoire au CA de la Masse* (p 11)
- *grilles de sudoku* (p 12)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 63 66
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et **R. GOYATTON**

NOUS SUIVRE

@ www.solidaires-douanes.org
Solidaires Douanes DI Dijon
@SolidR_DOUANES

L'art du double langage

Au fur et à mesure de la déclinaison du PSD, on se rend compte que tout est bon pour faire croire que les mesures prises par la DG sont les meilleures. Même si cela signifie nier la réalité ou pour l'administration être en contradiction avec ses propres directives.

La concentration du réseau OPCO est, en partie, justifiée par le recours aux applications informatiques (peu importe si celles-ci connaissent des pannes régulières ou ne sont pas au point). Ces problèmes sont balayés d'une revers de la main en réunion. Bonus, cela permet même d'anticiper encore un peu plus les suppressions.

La concentration des services rend paraît-il la douane plus efficace. Mais accroît sans cesse les risques routiers compte-tenu des distances plus grandes à parcourir. Pas grave, il suffira d'avoir une planification efficace des contrôles. Si ce sont des contrôles obligatoires ? On pourrait ne pas les faire … même si une note de Bruxelles a rappelé leur caractère obligatoire !!

La douane clame être au service des entreprises ? Oui mais lesquelles ? Seulement les grands groupes (*ceux qui déclarent leurs bénéfices au Luxembourg ou font signer des contrats de droit étrangers à leurs cadres nationaux*). Les PME/PMI non. Pour ces dernières adieu la proximité ; à elles de s'adapter. Une action économique à 2 vitesses.

Cet art du double langage a complètement pollué le discours et les réunions avec l'administration. Vicieuse, celle-ci communique auprès des agents en indiquant que ce sont les OS qui refusent de prendre en compte la souffrance des collègues en refusant les fermetures de service (*depuis quand celles-ci ont-elles un tel pouvoir de véto?*). Ou pire, dans certaines instances elle pointe du doigt l'incompétence des agents pour justifier ses propres carences (cas du CSRH).

Certes les temps sont durs et l'inquiétude des personnels bien légitime. Attention cependant à bien décrypter le discours administratif. Et même si un certain nombre pensent que les OS ne servent plus à rien, avec parfois sous les yeux des exemples flagrants de non action syndicale, elles restent le seul rempart face à l'administration.

Avec la nécessité de dire la vérité aux collègues. Même si toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire. Et peu porteuses en termes d'espoirs. Mais c'est ça la vérité. Plus difficile à défendre qu'un double langage faussement rassurant.

Bonne lecture à vous.

Visabio ne répond plus

Dire que Visabio [1] fonctionne peu ou mal est un euphémisme. De partout les plaintes montent ; certaines visant en particulier les TSI les jugeant responsables de cet état de fait (*qui soit dit-en passant représente une gêne considérable*).

Or si ces plaintes ont bien été relayées à la DG, celle-ci y a apporté une réponse inhabituelle : *« nous savons que le système rame, la cause en est un problème d'interface avec le logiciel de la gendarmerie et nous n'y pouvons rien. Aucune solution n'est prévue pour le moment »*. En clair : débrouillez-vous !

Fin d'union pour les concubins

Désormais, toute personne sollicitant une mutation au titre du Rapprochement de Conjoint (RC) devra prouver qu'elle est mariée ou pacsée. Le concubinage ne sera plus accepté comme justificatif à une demande de RC.

Concernant le RC, suite aux modifications concernant les priorités dites de l'art 60, celui-ci placera le bénéficiaire en tête des demandes pour une résidence (avec les autres priorités de l'art. 60 – réorganisations, handicap, ex-ZUS et CIMM). Fin donc du système d'une mutation tous les 4 mouvements pour les RC.

On marche sur la tête !!

L'administration arrive toujours à nous étonner. Après les véhicules estampillés « maître-chien » et dépourvus de climatisation (nous n'avons les températures du sud certes mais l'été ça cogne quand même!!), voici le changement de chaudière en plein hiver.

Une BS voit sa chaudière changée fin novembre. En Franche-Comté, en hiver, il vaut mieux avoir du chauffage. Visiblement le trublion qui avait décidé ce changement n'en avait cure. Ou n'était pas au courant du climat local.

L'installation se passe bien, la chaudière est prête pour être lancée et là patatra on découvre qu'elle ne peut recevoir le gaz. En effet, le contrat avec le nouveau distributeur ne commence que début 2018 alors que l'ancien a déjà été résilié.

Qu'à cela ne tienne, prenons des radiateurs électriques pour chauffer les locaux. Or l'ampérage ne suffit pas pour plus de 2 radiateurs. Augmentons-le alors ! Et là, cerise sur le gâteau, le chef d'unité découvre que le contrat avec GRDF a été résilié depuis août 2017. Espérons pour nos collègues que leur situation s'améliore rapidement.

GIPA 2017 : ENFIN !!

Le 17 novembre est paru le décret (n° 2017-1582) donnant les éléments chiffrés à prendre en compte pour le calcul de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) pour 2017.

Il faut prendre en compte 3 éléments allant du 31/12/2012 au 31/12/2016 :
- le taux de l'inflation sur cette période : 1,38 %
- le point d'indice en 2012 : 55,5635 €
- le point d'indice en 2016 : 55,7302 €

Instaurée en 2008, la GIPA résulte d'une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (IPC hors tabac en moyenne annuelle) sur la même période.

Si le TIB effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à chaque agent concerné.

Jour de carence II : il est de retour !

En ces temps où les fonctionnaires constituent des boucs émissaires parfaits, voilà que le jour de carence fait un retour remarqué. Créant une inégalité entre privé et public puisque les 2/3 des CE indemnisent le jour de carence.

Cette mesure, démagogique, ne va avoir qu'un seul effet : la hausse de la durée des jours de CM. C'est ce que les divers rapports sur les Fonctions Publiques avaient déjà mis en exergue.

[1] *Visabio : système permettant le contrôle des passeports biométriques dans le cadre des contrôles migratoires.*

INFOS LOCALES

CR du Comité Technique
Dijon - 28 novembre

Spécialisation et concentration : clé de la destruction

I – Points donnant lieu à vote

A – *Transfert des CI de Vesoul à Besançon*

Le DR de Besançon a expliqué que cela était rendu nécessaire par la charge de travail concernant en particulier un des agents. Le CHSCT 25 a rendu un avis favorable le 07/09/2017. La CGT est intervenue en rappelant que de 4 agents actuellement, le pôle CI du bureau de Besançon allait passer à 2,8 agents début 2018.

Un centre d'expertise des distillations artisanales sera créé à Lons (également centre régional de viticulture). Il gérera les distillations artisanales pour toute la DR. Mise en place à compter du 01/02/2018.

Vote contre unanime (*explication de vote : SOLIDAIRES reconnaît les efforts de la DI pour améliorer le quotidien des agents de Vesoul mais cela aurait dû être fait il y a longtemps*).

Les remarques de Solidaires

- cette nouvelle charge de travail se fera donc pour Lons **à effectif constant** (pour le DI aucun emploi n'a été supprimé lors du transfert de la TSVR...).
- la gestion des taxis et de la TICFE pourraient être transférées au SNDFR (sans date éventuelle).

B – *Evolution du réseau comptable interrégional*

Il s'agit de la création de la future Recette Interrégionale obtenue en fermant celles de Besançon (au 31/10/2018) et d'Orléans (au 31/03/2019). Elle constituera ensuite un des pôles de la DI.

Les agents ne souhaitant pas suivre leur emploi sur Dijon seront prioritaires pour un reclassement dans un des services de la résidence (Besançon ou Dijon).

6 agents suivront leur poste à Dijon. L'effectif prévu n'est pas encore fixé définitivement (entre 23 et 28) même si la cible prévue est 25. Le CT sur les effectifs (début 2018) donnera le chiffre final.

Vote contre unanime sauf la CGT-Centre (abstention). *Explication de vote : pour SOLIDAIRES la RI fera disparaître des emplois et son organisation ne facilitera pas le travail des collègues. Qui dit que dans 5-10 ans on ne concentrera pas encore les RI ?*

C – *Création du pôle interrégional de fiscalité énergétique de Tours (CPE)*

Pour le DI cette création va réduire le nombre d'intervenants car une grande technicité est requise. Les effectifs seront fournis par les bureaux dont les compétences sont transférées sur Orléans. Le SRE d'Orléans deviendra référent en matière énergétique. Les risques routiers pourront être gérés par une planification interne au service.

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES a indiqué qu'avec un bureau par département, les agents du Centre doivent déjà effectuer des trajets quotidiens pour aller travailler. En les transférant à la CPE, cela ne fera que rajouter un risque routier supplémentaire.
- TOTAL demande sans relâche une CPE nationale : la problématique est la même que pour les RI. Combien de temps avant la suppression des CPE ? Où iront les agents à ce moment-là ?

Vote contre unanime sauf la CGT-Centre et l'USD/FO (abstention)

D – *Évolution du réseau de dédouanement*

1/ la Bourgogne

Outre Dijon, Chalon (bureau de contrôles - BC) et Auxerre (bureau de fiscalité ouvert au dédouanement – BFCIOD) effectuent des opérations de dédouanement. À terme, Dijon fera le dédouanement pour toute la Bourgogne.

Le DI a confirmé que les agents en surnombre dans les 2 services fermés (Chalon et Auxerre) seraient restructurés et pourront bénéficier de la cellule d'accompagnement.

L'ouverture de leurs droits à celle-ci font qu'ils pourront bénéficier d'une mutation avec priorité absolue ou relative et des primes liées à la mobilité (Prime de Restructuration de Service) s'ils obtiennent une mutation.

Vote contre unanime.

2/ le Centre

Outre le BP d'Orléans, Tours (BC), Bourges (BC) et Blois (BFCIOD) font du dédouanement. Châteauroux, en tant

... / ...

que Point d'Inspection Frontière (PF) reste tel quel. C'est Orléans seul à terme qui gèrera le dédouanement.

Vote contre unanime.

E – *Évolution du réseau de fiscalité indirecte non viticole en Bourgogne, Centre-Val de Loire et Franche-Comté*

Bourgogne : la fiscalité indirecte non-viticole, résiduelle explique la DR, va remonter à Dijon (DRM céréales, garantie, distillation industrielle) mais la fiscalité viticole elle, sera laissée aux centres de viticulture. 2 filières (une viti et une autre non viti) sont créées.

Centre Val de Loire : la DR insiste sur le fait qu'il faut absolument « éviter la double bascule », c'est-à-dire ne pas faire en même-temps la fermeture des C.I de Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux et Tours avec le transfert de la gestion des taxis au SNDFR.

Franche-Comté : Le DR n'a *« rien de nouveau à ajouter »*. La CFDT remarque que l'on ferme, réorganise mais que Vesoul se retrouve à 2 agents en termes de travail. Le DR indique *« que ça fait 4 ans qu'[il est] obligé de faire comme ça »*.

Les remarques de Solidaires

- que se passera-t-il lorsque ces petites structures isolées verront les départs pas (forcément) remplacés ?

Vote contre unanime pour les 3 transferts.

F – *Évolution du réseau de gestion et de contrôle des tabacs en Franche-Comté et le Centre*

Dans les 2 DR, la gestion et le contrôle des débitants de tabacs se fera désormais au sein du Service Régional des Tabacs (SRT) situé soit au sein du BP d'Orléans, soit à la DR (anciens locaux de la RR pour Besançon).

En FC, la gestion se fera au sein du SRT composé de 3 personnes et le pôle CI fera les contrôles (aidé sur le secteur de Vesoul par l'ancien correspondant des tabacs). À terme, s'il augmente ses effectifs, le SRT pourrait hériter des contrôles physiques.

Le DI a précisé que les effectifs des structures recevantes seront abondés dès 2018.

Vote contre unanime.

Suite à ces votes, le DI a regretté que les OS ne soient pas *« modernes »* et ne *« préparent pas l'avenir »*.

Que croyait le DI ? Que les OS allaient valider des suppressions de services alors que les créations de nouveaux services régionaux/interrégionaux risquent de n'amener que pénibilité pour nos collègues ? Que leur création ne leur garantit en aucune façon une quelconque pérennité de l'emploi ?

SOLIDAIRES, faut-il le rappeler, est **opposée au PSD** et à ce qu'il entraîne : des services créés en en supprimant d'autres. Un vrai service public ne se rend pas à 200 km. Nos 2 visions sont inconciliables.

II – Point d'information

Ce point concernait l'installation de la RI à Dijon, rue Hoche (à côté de la gare SNCF).

La DI avait fourni des plans de ce bâtiment qui au second étage accueillera l'antenne du SNDJ de Dijon (6 agents) non concernée par ce CT. Les marchés vont être lancés et les travaux devraient durer 4 mois (WC électricité cloisons local social…). La question des places de parking n'est pas encore tranchée (10-15 places seraient disponibles pour les 2 services).

Les remarques de Solidaires

- l'accès pour des agents handicapés va être compliqué car si les WC sont de type Personne à Mobilité Réduite (norme obligatoire pour une administration de 5ème catégorie), l'accès et la circulation dans les couloirs seront très compliqués pour eux (passage par le bâtiment voisin avec ascenseur).
- des collègues handicapés pourraient ne pas vouloir demander leur mutation à la RI ce qui est discriminatoire.
- les vastes bureaux annoncés sur les plans (entre 13 et 17 m^2) devront contenir 2 agents, leurs bureaux et les armoires (*celles-ci ne peuvent être installées dans les couloirs parce que c'est interdit*). Soit au final moins que les 12 m^2 requis par agent – norme réglementaire.

III – Questions diverses

SOLIDAIRES a souhaité savoir ce qu'il en était des travaux de l'auvent à La Ferrière et de la signalisation aux Verrières.

L'architecte en charge du projet de La Ferrière a été « débarqué » et un autre va reprendre le projet. Les crédits sont maintenus pour 2018, date de réalisation du projet. Pour les Verrières, le DR s'est engagé à faire installer un nouveau panneau « Douane » à l'entrée du territoire.

*La délégation SOLIDAIRES était composée de : **F. MICHAU** et **A. MARCEAUX** (titulaires), **R. GOYATTON** (suppléant), **J. MOINDROT** et **E. LECONTE** (expertes).*

Pour tout renseignements n'hésitez pas à les contacter.

Le compte-rendu complet a été envoyé par messagerie. Si vous le souhaitez, contacter vos représentants SOLIDAIRES.

CR de la réunion du CDAS
Besançon - 10 novembre

I - Approbation du PV du 04/05/2017

Le PV est approuvé à l'unanimité sous réserve que soit ajouté que l'ensemble des syndicats apprécie le travail qu'effectue Mme Laura DUBOZ.

2 - Utilisation du CAL 2017

1/ *consultation d'un psychologue*

Il a été décidé que lorsqu'un agent est envoyé auprès de la psychologue directement par le médecin de prévention, cette consultation relève du budget de la médecine. En revanche, quand il vient de la part de l'assistante sociale, cela relèvera du budget du Comité d'Action Locale (CAL).

2/ *Arbre de Noël*

En ce qui concerne l'Arbre de Noël, les dépenses n'ont pas encore été arrêtées, tout dépendra du nombre d'inscrits pour les transports en bus depuis Pontarlier et Montbéliard.

L'Arbre de Noël de cette année coûte toutefois environ la même somme que les années précédentes, car le coût du spectacle est calculé aussi par rapport au nombre de spectateurs. Les reversements à la SACEM ont augmenté.

De plus, une salle supplémentaire est prise en location pour le coin convivialité-goûter, sans compter le coût des bus.

Un ramassage de jouets destinés au Secours populaire aura lieu à Besançon le jour de l'Arbre de Noël. Il y aura également un point de ramassage sur les sites de Montbéliard et Pontarlier.

Mme Edith PERRIN a remercié la DGFIP par l'intermédiaire de M. DUMONT pour les autorisations d'absences pour la mise en place et l'organisation de l'Arbre de Noël, les services de logistique mis à disposition ainsi que le véhicule.

Des chèques cadeaux ont été commandés à la fois pour l'Arbre de Noël et pour Amitiés Finances. Le solde de 600 € sera utilisé pour effectuer un stock de cafetières pour les points repas.

3 - Propositions d'actions 2018 en préparation des marchés publics

En ce qui concerne, la sortie des actifs, deux possibilités sont offertes :

- soit la « Machine à nourrir et à courir le Monde » à Clairvaux les lacs et un tour en bateau sur le lac de Vouglans, avec repas ;

- soit le plan incliné d'Arzviller.

Le choix se fera sur l'une ou l'autre proposition, voire les deux, en fonction des tarifs.

En ce qui concerne la sortie des retraités, il a été choisi le repas festif à Monnet la ville en avril.

4- Remplacement de la déléguée

Mme Edith PERRIN partant à la retraite début de l'année 2018, un appel à candidature a été lancé.

Le CV et la lettre de motivation des candidats devront parvenir à M. COMBE avant le 30 novembre. 2017. Il s'agit d'un poste à profil d'agent B voire C.

Une audition des candidats aura lieu le 11 décembre devant l'ensemble du CDAS. Il y aura un appui de M. COMBE mais la décision finale relèvera de la Centrale.

5- Questions diverses

Mme Laura DUBOZ accueille actuellement une élève assistante sociale stagiaire. Elle souligne le fait que l'ensemble des agents reçus ont accepté la présence, lors de leur entretien, de la stagiaire.

M. COMBE annonce le départ en retraite de M. BAQUET et le remercie pour son engagement tout au long de sa carrière en tant que représentant du personnel.

M. BAQUET a, quant à lui, remercié M. COMBE pour avoir pu travailler en confiance et dans le respect. Il a également remercié les services sociaux et l'ensemble des participants du CDAS.

INFOS NATIONALES

CR de la CAPC catégorie C

Paris - 7 novembre

Cette CAPC était présidée par M. A. Lopes, président du bureau A2.

I – Information de la CAPC

Un collègue promu au grade d'ACP1 lors de la CAPC du 23/05 dernier a dû y renoncer suite à mise en disponibilité pour raison médicale.

Le premier agent placé sur la liste complémentaire a récupéré le bénéfice de la promotion.

I I – Titularisations aux grade d'AC et d'ACP2

Au 01/12/2017 seront titularisés au grade d'AC1 : 19 agents (14 recrutés au titre du dispositif PACTE, 3 bénéficiant de la qualité de travailleur handicapé et 2 mécaniciens automobile).

Vote : SOLIDAIRES a voté pour (seule la CGT a voté contre les agents « PACTE »).

Au 30/05/2017 : 222 stagiaires seront titularisés au grade d'ACP2 et au 14/03/2017, 2 stagiaires ayant eu une prolongation de stage le seront également.

Vote : SOLIDAIRES et les autres OS ont voté pour.

2 agents ont eu une prolongation de stage pratique de 6 et 8 mois.

III – Non titularisations d'agents

2 agents ont été licenciés pour insuffisance professionnelle (l'un avait bénéficié d'une prolongation de stage).

IV – Mutation dans l'intérêt du service

1 agent a été muté dans l'intérêt du service suite à l'intervention d'une autre administration.

Les OS n'ont pas pris part au vote compte-tenu de l'absence d'éléments dans le dossier.

V – Recours en évaluation 2016-2017

73 mois étaient disponibles pour ces 2 campagnes.

Les recours des DI des Hauts-de-France, de Saint Pierre et Miquelon, de Bourgogne Franche Comté Centre Val de Loire et Bretagne Pays de Loire étaient à l'ordre du jour.

Le Président a informé les OS qu'un agent ayant déjà obtenu 1 mois d'avancement pourrait bénéficier d'1 mois supplémentaire puisqu'il s'agit du dernier exercice d'évaluation.

Les mois non distribués seront définitivement perdus.

- campagne 2016 :

AC : sur les **4** recours examinés, **3** ont obtenu 1 mois de réduction de délai d'avancement et **1** a été rejeté.

ACP2 : sur les **4** recours présentés, **2** ont obtenu 1 mois de réduction de délai d'avancement. Les **2** autres ont été rejetés.

ACP1 : **1** recours a été examiné qui a obtenu 1 mois de réduction de délai d'avancement.

- campagne 2017 :

ACP2 : les **2** recours examinés en séance tous **2** obtenu 1 mois de réduction de délai d'avancement.

ACP1 : **6** recours étaient prévus. **1** a obtenu 1 mois de réduction de délai d'avancement ; les **5** autres ont obtenu un 2ème mois.

Restent donc 59 mois pour les CAPC suivantes.

VI – Examen de refus de télétravail

2 agents du CSRH de Bordeaux avaient sollicité la possibilité d'accéder au télétravail.

La DG a rejeté leur demande :
- au prétexte qu'ils n'avaient pas de double écrans à leur domicile
- et surtout que la connexion n'était pas assez sécurisée pour permettre aux informations du CSRH de circuler en-dehors du réseau interne.

Vote contre : CFDT et FO ont voté contre.
La CGT et l'UNSA n'ont pas souhaité prendre part au vote.

CR du GT moyens de la SURV
Paris - 8 novembre

Le 8 novembre s'est tenu le seul GT de l'année consacré à la Surveillance terrestre, présidé par Mme PERROZ, sous-directrice B. Ce GT était consacré d'une part au bilan des matériels achetés dans le cadre des crédits d'investissements alloués après les attentats, et d'autre part à un point d'étape sur le déploiement de l'arme longue.

La Présidente de séance a tenu à s'excuser quant à l'envoi tardif des documents d'étude (5 jours avant le GT)…

Un point récurrent évoqué aux cours des débats est que les moyens doivent être adaptés aux missions et que la douane n'est pas la police. La présidente a déclaré que les deux lignes directrices de la DG sont l'adaptation du matériel aux missions et la sécurité de l'agent.

I – Acquisition des nouveaux moyens : suivi des mesures engagées

La DG doit se conformer aux lignes directrices de la politique des achats de l'État. Elle doit anticiper les expressions de besoins auprès du service mutualisateur (SAELSI [1]). Par ailleurs un nouveau bureau « Achats » va être mis en place à la DG.

A – Les gilets pare-balles (GPB)

La DG a connu des soucis (tailles manquantes…). DG/B2 indique qu'il faut faire remonter les problèmes. Les OS ont fait remarquer l'inadaptation des nouveaux GPB aux missions. La DG pourrait revenir sur le « port discret ».

B – L'étui de cuisse

Le port réglementaire de l'arme est à la ceinture. Dans les faits, on constate de plus en plus d'exceptions au principe.

C – L'armement

Désormais fabriqué aux USA, le PSA va nécessiter l'achat de nouveaux étuis. La DOD serait dotée d'armes longues à létalité réduite. 900 000 munitions ont été commandées (le maximum de ce que peut stocker l'ENDLR).

D – Le matériel de détection

Des **analyseurs de particules sans source ionisante** ont été achetés, de même que **28 spectromètres Raman** (identification à travers 1 contenant des matières liquides comme les explosifs).

À cela s'ajoutent 7 **SIRM** ou Système d'Inspection Radioscopique Mobile (il s'agit de véhicules utilitaires légers dotés de systèmes intégrés permettant le contrôle de bagages et de colis sur la route).

E – Les SMS : 2 sur 4 (le Havre et Marseille) seront remplacés.

F – Le parc automobile : passage par l'UGAP (délais longs!). Les « bureaux mobiles » peuvent être commandés auprès de B2 par les DI.

G – Equipement radio des motards : une pure logique comptable a été opposée aux OS sur ce point (*cf. notre CR*).

H – L'habillement

Suite à une erreur du fournisseur, les galons d'ACP2 n'ont pu être fournis. Une nouvelle commande est en cours.

II - Déploiement du HK

Étant en phase de formation et de déploiement (échelonné sur 2 ans), nous n'avons pas encore le recul nécessaire pour évaluer ni le matériel, ni la « formation de masse », ni la doctrine d'emploi.

Quid de l'ENDLR ? Il est rappelé que la formation et l'habilitation au HK se fait dans les unités et n'est pas prévue lors des stages de formation initiale à l'ENDLR…

L'abondement en matériel novateur et supplémentaire est une avancée, mais une réflexion globale doit être menée sur l'adéquation entre les moyens mis à la disposition des agents et l'évolution des missions.

Nous regrettons cependant que n'aient pu être abordés :

- la formation,
- l'anonymisation des procédures,
- les fonctionnalités des applications informatiques SURV,
- la mise en place INPT/TETRAPOL, CODT,
- la maintenance de tous ces moyens opérationnels.

Il ne faudrait pas que la DG ait une perception uniquement budgétaire du déploiement des moyens opérationnels en Surveillance.

Le compte-rendu complet peut être lu ici : http://solidaires-douanes.org/Un-debat-au-gout-d inacheve.

[1] *SAELSI : sigle signifiant Service de l'Achat, des Equipements et de la Logistique de la Sécurité Intérieure.*

Compte-rendu du GT article 60
Paris – 9 novembre

L'article 60 fait référence à la loi 84-16 (du 11/01/1984) complétée par le décret 2016-1969 (du 28/12/2016) et la loi 2017-256 du 28/02/2017. Il définit les agents qui sont considérés comme devant être prioritaires au Tableau Annuel des Mutations (réorganisés, ex-ZUS, RC…).

I – Historique des GT des 03 & 23/05/2017

Il y avait 3 façons de voir les priorités de mutations :
- la voie rigide : application stricte des textes (priorité absolue de mutation pour les bénéficiaires de l'art. 60).

SOLIDAIRES ne l'a pas soutenue car trop inéquitable pour celles et ceux n'en bénéficiant pas et qui pourraient se voir privés de mutations pour certaines régions ou DOM.

- la voie souple : ces priorités reconnues par la loi se verraient appliquées une bonification de points minimale de manière à ne pas perturber le classement.

SOLIDAIRES ne l'a pas soutenue non plus, car les priorités n'étaient pas suffisamment mises en avant comme le préconise la loi.

- la voie médiane : c'est une vision intermédiaire, s'efforçant d'établir une priorisation significative, sans pour autant réduire de manière drastique les possibilités de mutation pour les agents ne bénéficiant pas de priorités.

SOLIDAIRES a défendu cette option et espère que ce rare exemple de travaux, où le dialogue social a pu produire quelque chose de constructif, ne sera pas mis à mal par la jurisprudence du CE.

II – Questions évoquées lors du GT

A – *Critères subsidiaires*

1/ élément juridique imprévu

En introduction de ce GT, la DG a indiqué que le Conseil d'État (CE) avait invalidé le dispositif des priorités de mutations à l'Education Nationale car illégal. L'examen des priorités subsidiaires a été remis à une date ultérieure (*ce GT ne sera donc pas, comme initialement prévu, le dernier sur l'article 60*). Le CE va être avant consulté sur le dispositif douane.

Á ce stade, nous ne sommes pas en mesure d'indiquer dans quelle mesure la partie article 60 du projet de RP 2018 sera remaniée.

2/ les propositions de SOLIDAIRES

SOLIDAIRES Douanes a proposé l'idée d'un barème de points pour les critères subsidiaires, qui interviendrait en cas d'égalité de classement.

Ce barème s'appliquerait pour toute demande de mutation.

Situation de priorité subsidiaire	Bonification de points
Enfant à charge	15/enfant (limite 45 pts)
Parent à charge pour raison de santé	10 pour la situation
Enfant à charge pour raison de santé nécessitant la présence d'un parent	30/enfant (limite 60 pts)
Rapprochement d'enfant pour exercice de droit de visite ou de garde en cas des couples séparés *	15/enfant

** charge pour les parents de justifier d'un droit de garde ou de visite*

Lors du Comité Technique de Réseau du 3 octobre, nous avions indiqué être favorables au 9ème critère (*retiré depuis*) de départage en cas d'égalité de points, à savoir la date de naissance.

Sauf que ces deux points (bonification enfant(s) et date de naissance) furent considérés comme « discriminatoires » par certains.

Nos justifications de critères sur les enfants et l'âge.

- Dans la mesure où le lien affectif entre deux personnes formant un couple est reconnu comme légitime pour l'octroi d'une bonification de points au classement, le lien entre un parent et son enfant nous apparaît tout aussi légitime…

Voire davantage, car si un couple peut être amené à se séparer, lorsqu'on est parent, on le demeure quoiqu'il arrive.

Nous pensons notamment aux collègues ayant leur première affectation au sein de résidences telles que Roissy ou l'Île-de France, et dont le salaire de doua

… / …

nier les conduira, par la force des choses, à se loger dans des zones plus ou moins sensibles.

Leurs contraintes, et préoccupations en tant que parents ayant des enfants à éduquer, faire garder, et scolariser ne sont pas les mêmes que celles des agents célibataires.

- Concernant le critère d'âge, dans la mesure où l'ensemble des critères précédents est fondé sur la notion d'ancienneté, il ne nous paraît ni illogique ni illégitime d'en arriver à considérer l'ancienneté « tout court », après épuisement des critères liés à la carrière. Le caractère « discriminatoire » nous apparaît comme relatif, dans la mesure où chaque agent sera amené à en bénéficier le moment venu.

B – *Extension des postes à profil catégorie A*

Si le projet de RP 2018 a été présenté sous la focale de la modification de l'article 60, il comporte une autre modification de taille : une vertigineuse extension des postes à profil.

Liste actuelle	
Services nationaux	Enseignants DNRFP, tous emplois DNRED,
Outre-mer	COM et Mayotte
Services particuliers	Paris-spécial, Info Douane Service, Scanner Mobile Spécial, correspondants sociaux
Encadrement	Emplois SU exercés par des A
Rédacteurs A	Contrôle interne comptable (RR), agent poursuivant, auditeur SRA, CROC OPCO, rédacteur performance, chef de secteur et responsable qualité d'un CSP

Liste proposée	
Services nationaux	Tous les emplois DNRFP/DNRED, CSRH, CSP, SARC, UIP + SFACT
Outre-mer	DOM, COM et Mayotte
Services particuliers	Paris-spécial, Info Douane Service, Scanner Mobile Spécial, correspondants sociaux, enquêteurs SRE de cat. A et B
Encadrement	IR2/IR3/inspecteur chef de service (hors enquête cadre sup)
Rédacteurs A	Tous postes DR/DI, CID, DNSCE, SNDJ

Cette évolution a été rejetée de manière unanime par les organisations syndicales.

Pour SOLIDAIRES, cela constituera une 3ème phase au recrutement (en sus du concours et de la formation), mettant à mal le statut du fonctionnaire. Contrairement aux 2 premières phases, régies par des critères objectifs et transparents, cette dernière est soumise à la simple discrétion d'un « *recruteur* ». Quel sera bientôt la valeur du TAM ?

Les OS ont été unanimes à l'idée que l'administration transmette une fiche pour chaque poste concerné, et fasse part de ses motivations à vouloir les extraire du système au classement.

SOLIDAIRES Douanes a questionné le pouvoir d'affectation des DI vis-à-vis des postes à profil. La DG a indiqué qu'il y aurait 2 types de situations :

- Lorsque le DI aura une visibilité concernant une vacance de poste (départ prévisible à une certaine échéance), il pourra lancer une enquête.

- Lorsque le DI n'aura pas de visibilité sur une vacance de poste, il pourra lancer un appel à la résidence, et utiliser son pouvoir d'affectation.

Concernant les DOM, les OS se sont interrogées sur ce qu'était un profil DOM. Au CSRH, des agents sans expérience RH ont été recrutés et donnent parfaite satisfaction. Sur enquête, ils n'auraient pas été pris.

Alors que le cycle de discussion avait bien démarré au printemps, voilà qu'il fait une sortie de route à l'automne :

– du fait d'une décision jurisprudentielle, ce GT n'a rien défini en matière de critères subsidiaires de priorité mutation.

– l'administration se saisit de l'occasion de la réécriture du Règlement Particulier (RP) mutations pour faire avancer son agenda en matière de « profilage ».

Les postes à profil sont en voie de généralisation pour les A, et en extension pour les autres catégories, à commencer par les Services à Compétence Nationale (CSRH...).

Le président a conclu en indiquant qu'il y aurait (un peu?) plus de précisions concernant les postes à profil, mais pas de fiche de poste précise...

Le CR exhaustif est accessible ici : http://solidaires-douanes.org/L-arbre-qui-cache-la-foret

CR Commission Préparatoire au CA Masse – Paris 23 novembre

Cette Commission Préparatoire a, comme son nom l'indique, pour but de débroussailler le terrain en vue du Conseil d'Administration (CA) du 07/12.

En introduction, la vice-présidente de l'EPA, Mme PEROZ, a indiqué que ce nouveau mandat serait à enjeux (*recrutements nombreux en 2019 d'où une hausse du taux d'occupation des cités ; ce qui pose la question du logement en zones « sous tension »*).

La capacité d'auto-financement de l'EPA Masse diminuera encore en 2018 : les sommes injectées dans les Programmations Immobilières (PI) 2016-2017 pourraient être les dernières de cette importance. L'accroître (et également les recettes) va demeurer la priorité (*pour l'attractivité par contre…*).

I - Adoption du PV du 12/07/2017

Le PV du CA du 12/07 devrait être adopté avec 2-3 précisions techniques demandées par les OS.

II - Modification du Règlement Intérieur et de celui de la CAVC

L'IS n'approuvera plus les comptes de l'EPA mais gardera la présidence de la Commission d'Audit et de Validation des Comptes (CAVC). Un cabinet d'experts-comptables (Mazars) et un autre d'aide à la certification des comptes (Grant Thorton) prennent le relais.

Concernant la certification des comptes, la seule obligation actuelle est celle de transmettre les comptes de l'EPA à la Cour des Comptes. La certification n'est pas encore une obligation.

III - Programmation Immobilière 2018

Elle avait été présentée aux OS lors d'un GT dédié le 21/09 dernier (http://solidaires-douanes.org/Le-president-preside-mais-ne-gouverne-pas).

114 opérations de travaux sont prévues (pour 10,54 M€). À noter que la proposition de SOLIDAIRES (soutenue par les autres OS) lors de la CTM du 03/07 de faire remonter la rénovation des salles de bains de la cité d'Auxerre a été validée par l'EPA.

IV – Budget initial (BI) 2018

Le BI 2018 (avec un second, mais rectificatif, en 03/2018) comporte :

- recettes : outre 8,3 M€ issus surtout des loyers, on a la subvention de la DGDDI (500 000€)… Soit grosso modo 12 M€ de recettes au total.

- dépenses : 18 M€ dont 130 000€ pour les salaires des gardiens de cités, les investissements (7 M€) et 3 M€ de crédits budgétés pour la PI 2018.

- déficit 2018 : un total de 6,5 M€.

Interventions de SOLIDAIRES

Pourquoi la capacité d'auto-financement a-t-elle été divisée par 2 entre 2017 et 2018 ? Certains postes de dépenses ont augmenté et entraîné cette baisse (confirmation sera donnée le 07/12).

Pourquoi 100 000€ d'actions de com' budgétés ? Somme indicative mais qui est dédiée à la publicité de l'EPA auprès des autres fonctionnaires de Bercy (*la priorité restant les douaniers*).

V – Le Compte d'Affectation Spéciale (CAS)

Les sommes issues des ventes de cités en 2017 seront reversées au Budget 2018 sous réserve de financer des travaux soit 1,4 M€ (5 opérations seront concernées dont la réfection des volets roulants d'Auxerre pour 327 511 €).

VI – Points d'informations

Ont été évoqués entre autre :
- la nouvelle stratégie immobilière de l'Etat : rôle de la Direction Immobilière de l'Etat.
- déménagement du Service Central à Vincennes.
- modernisation des systèmes informatiques.
- la situation à Tremblay.

Un p'tit coup de gueule

Certains élus ont tendance à penser que ce qu'ils n'ont pu obtenir pour leur cité en CTM, ils pourront l'obtenir au CA. Au détriment des autres.

Sous couvert de généraliser une mesure d'économie à toutes les cités, c'est en fait celle où l'élu, à l'origine de la proposition, résidait qui devait en bénéficier (même si la PI avait été faite pour 2018). Seule solution selon l'EPA : retirer un chantier inscrit à la PI en échange.

Heureusement l'élu n'a pas donné suite…

Un peu de détente

Grille facile

9					8	1	2	
			4					8
7		8	1			9	4	
	1					5	9	7
5	2						6	1
6	9	4					3	
	5	2			1	7		9
1					7			
	7	9	5					3

Grille moyenne

		8	5					1
4	9		8					6
				9	2		5	
2					8	3		
6		4				7		2
		1	2					9
	4		6	8				
9					7		3	5
7					5	6		

Grille difficile

	4		8		5		1	
			1					8
		2			3		7	
		4			8			2
2								7
8			5			6		
	2		6			9		
5					4			
	3		9		1		8	

Grille diabolique

	6			8			2	
			3			1		7
				2	9			
		7			3		8	
4	9						6	3
	8		6			7		
			2	4				
9		8			1			
	5			7			4	

Les réponses seront publiées dans le numéro de décembre.

Solutions du numéro 45

Grille facile

1	2	3	8	4	7	5	9	6
4	8	7	9	5	6	2	3	1
9	5	6	2	1	3	7	8	4
6	4	1	5	8	9	3	7	2
3	7	5	6	2	1	8	4	9
2	9	8	7	3	4	6	1	5
8	3	2	4	9	5	1	6	7
7	1	4	3	6	2	9	5	8
5	6	9	1	7	8	4	2	3

Grille moyenne

2	6	5	7	9	1	8	3	4
7	4	8	6	5	3	1	2	9
3	9	1	4	8	2	5	7	6
6	7	2	9	1	8	3	4	5
8	3	4	2	7	5	6	9	1
1	5	9	3	4	6	2	8	7
9	1	6	8	2	4	7	5	3
4	8	3	5	6	7	9	1	2
5	2	7	1	3	9	4	6	8

Grille difficile

1	4	9	8	5	7	6	2	3
2	5	8	3	9	6	7	1	4
7	6	3	4	1	2	5	9	8
6	8	2	9	7	3	4	5	1
9	7	1	2	4	5	8	3	6
5	3	4	6	8	1	2	7	9
3	9	6	7	2	8	1	4	5
8	2	5	1	3	4	9	6	7
4	1	7	5	6	9	3	8	2

Grille diabolique

3	6	7	8	9	5	4	2	1
1	5	9	7	4	2	6	8	3
4	8	2	6	3	1	9	7	5
7	9	1	2	8	6	3	5	4
8	2	3	1	5	4	7	9	6
6	4	5	9	7	3	2	1	8
2	1	8	3	6	9	5	4	7
5	7	6	4	2	8	1	3	9
9	3	4	5	1	7	8	6	2

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

Comité Technique Local	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Agnès MARCEAUX*** *(Bourgogne)*	**CAPL n°2 Contrôleurs 1ère classe**	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Judith MOINDROT*** *(Bourgogne)*
Commission Territoriale de la Masse	Titulaire : ***M. Renaud GOYATTON*** *(Franche-Comté)*	**CAPL n°3 Agents de Constatation 1ère classe**	Titulaire : ***Mme Sylvie FAUCHET*** *(Bourgogne)*

LA PELLE À CHNIS

Douanes Solidaires
Section de Franche-Comté

Numéro 47 – décembre 2017

Conseil d'Administration de la Masse :

des locataires pris entre les hausses et la DIE *(p 7-8)*

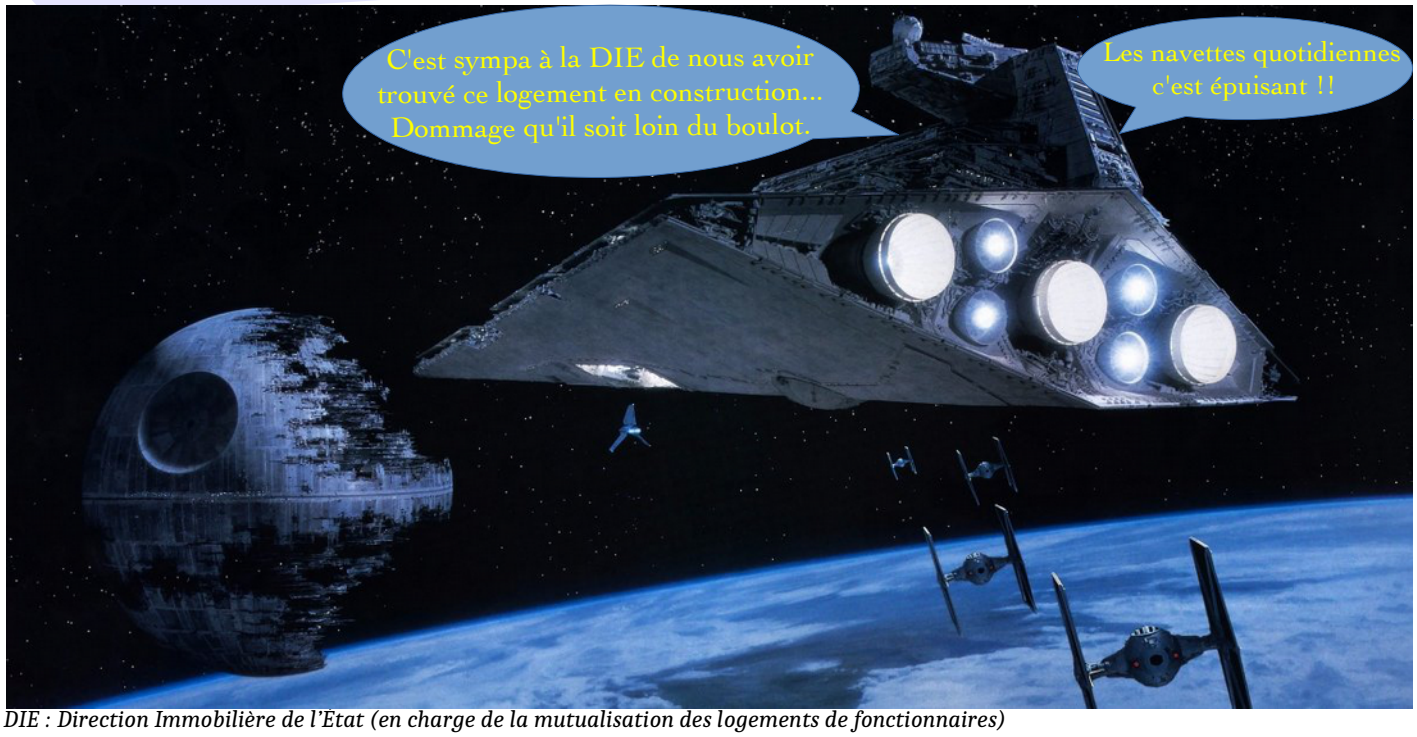

DIE : Direction Immobilière de l'Etat (en charge de la mutualisation des logements de fonctionnaires)

CAPL TAM 2018 :

ont-elles encore un sens ? *(p 4-5)*

AGENDA DE JANVIER

- **30/01** : cat. C TAM 2018
- **31/01** : cat. B TAM 2018
- **31/01** : Commission vérifications des comptes du CA Masse.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *CR des CAPL cat. C et B TAM 2018 19/12* (p 4-5)
- *quel futur pour les MOD ?* (p 6)
- *CR du CA Masse 07/12* (p 7-8)
- *CR CAPC cat. B titularisation C2 12 et 13/12* (p 9)
- *CR GT élections 2018* (p 10)
- *réunions 1er semestre 2018* (p 11)
- *grilles de sudoku* (p 12)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 63 66
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

@ www.solidaires-douanes.org
Solidaires Douanes DI Dijon
@SolidR_DOUANES

LA SECTION SOLIDAIRES DOUANES VOUS PRÉSENTE SES MELLEURS VOEUX POUR 2018 QU'ELLE SOIT PLEINE DE SANTÉ ET DE BONHEUR

AVEC UNE PENSÉE POUR CELLES ET CEUX QUI TRAVERSENT UNE PÉRIODE DIFFICILE

M. les États : contrôlez plus et mieux !

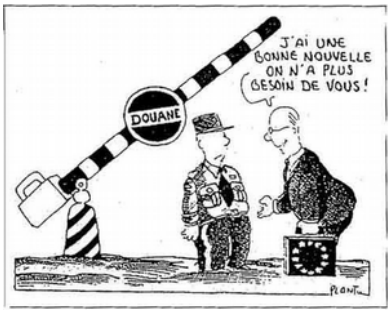

Si justement! Et encore plus qu'avant.

La Cour des Comptes de l'UE a audité 5 pays (Espagne, Italie, Pologne, Roumanie et Royaume-Uni). Son bilan rendu public est accablant.

Les États n'ont pas mis en place des instruments suffisamment pertinents pour contrôler la dette douanière, l'origine ou encore les manoeuvres éludant des droits de douane (14 Mds euros de recettes pour Bruxelles).

Preuve que la compétition entre États pour accroître ses parts de marché empêche le contrôle, la Cour note que les pays où les contrôles sont les moins poussés attirent davantage de trafic (cf. le RU pour des importations de textiles chinois). Parmi les recommandations qu'elle fixe, la Cour estime nécessaire de fixer des objectifs de contrôles aux États à compter de 2019.

Le Sénat aime très très très fort les fonctionnaires…

Le 11 décembre, les sénateurs ont amendé le texte du gouvernement qui dans le budget 2018 ne prévoyait qu'un seul jour de carence pour les fonctionnaires pendant lequel l'arrêt maladie d'un fonctionnaire ne serait pas rémunéré, de façon à lutter contre l'absentéisme.

Les sénateurs ont, eux, décidé d'imposer 3 jours de carence à la Fonction Publique, par souci d'égalité avec le privé. Oubliant que de très nombreuses entreprises bénéficiant d'un Comité d'Entreprise les prennent en charge ce qui fait que le salarié ne perd rien sur sa fiche de salaire. Dans un éclair de lucidité, une sénatrice a quand même supprimé le(s) jour(s) de carence pour les congés maternité !

Bien entendu, aucun de ces éminents élu.e.s de la République ne s'est interrogé pour savoir si les 3 fonctions publiques avaient des taux d'absentéisme similaires et quelles pouvaient en être les causes.

ainsi que les maires des grandes villes

Ces derniers ont bénéficié d'une revalorisation salariale de près de 40 % (dénommée « sujétion spéciale ») car selon les sénateurs leurs responsabilités suite à la réforme territoriale se sont accrues. Il fallait donc aligner leur rémunération sur celle des hauts fonctionnaires.

Ces maires de communes de 500 00 habitant et plus verront ainsi leur salaire passer de 5 512€ à près de 7 716€.

TOUCHE PAS AU GRISBI !!

Notre administration a une application des règles bien à elle concernant les restructurations. Autant elle s'avère prompte à annoncer les fermetures d'unités et de services, autant le versement des primes et autre Prime de Restructuration de Service (ou PRS) sont beaucoup plus longues à obtenir par celles et ceux qui en bénéficient.

Et là toute la panoplie de la mauvaise foi y passe : « votre dossier n'est pas complet il manque des papiers » (comme si une fermeture de service n'était pas déjà suffisante en soi), « ce n'est pas ce service qui gère votre demande » ou encore la meilleure : « les crédits pour cette année sont épuisés » ; rendez-vous l'année prochaine !!

À un moment où l'on découvre la duplicité d'un DG qui, au détour d'un Comité Technique de Réseau, annonce que des services non repris sur la liste de ceux qui doivent fermer d'ici 2020 fermeront quand même, ce genre de choses a de plus en plus de mal à passer.

Allo ? À l'eau ?

Le projet de téléphonie IP (par internet) nous avait été vendu comme un réel progrès source d'économies. Sauf que depuis début novembre, une panne affectant tout le réseau paralyse les services sur le mode « tous en étaient frappés mais tous n'en souffraient pas ».

De manière aléatoire, les postes téléphoniques se bloquent, ne permettent plus les transferts d'appel… Sympa pour travailler. Bien entendu les demandes d'assistance se multiplient sans résultat. Aucune solution ne semble être pouvoir trouvée. Y a-t-il seulement un pilote dans l'avion capable de faire quelque chose ?

Ce manque d'assistance (pas le fait des collègues TSI bien évidemment qui n'y peuvent strictement rien) intervient à un moment où la DGDDI a recalé les 7 TSI stagiaires recrutés au grade de C2. Stagiaires qui n'auront pas effectué un seul module d'informatique/téléphonie/dépannage. Mais qui par contre, seront aptes à déterminer l'espèce et l'origine d'un ordinateur !!

Allô docteur c'est grave ?

INFOS LOCALES

CR CAPL TAM 2018 cat. B
Dijon – 19 décembre

Formation Plénière

- parité administrative : MM. BAILLET (DI Dijon) et COMBES (DR Franche-Comté), Mme LARMAND CANITROT (DR Bourgogne), MM. LAKOMY (p/c la DR C-VL) et CLAVEAU, Mme THIBAUT (experts).

- parité syndicale :

• SOLIDAIRES Douanes : J. MOINDROT (T C1) ; R. SAINT-GERMAIN (expert).

• UNSA : M. HOLTZER (suppléant ayant voix délibérative CP).

• SNAD CGT : E. BARBIER (titulaire C2) et B. CLERC (titulaire CP).

Secrétaire de séance : SOLIDAIRES.

I - Approbation des PV du 26/9/17 et du 11/10/2017 (LA)

Vote pour à l'unanimité.

II - Examen d'une demande de mise à disposition d'un an (DR FC)

Vote pour à l'unanimité.

III - Information de la CAPL

Un.e agent.e a été promu.e en LA C2 au second appel sur la liste complémentaire (DRC-VL).

IV - Information de la CAPL sur les agent.es restructuré.es

Le Président liste nominativement 22 agent.e.s restructuré.e.s (6 services dans les 3 DR) en suite des décisions actées au CTSD du 08/12/2017.

L'information de la CAPL est concomitante avec une information des agent.es, ce qui leur « ouvre droit » à la cellule d'accompagnement, à l'inscriptions au Tableau Annuel des Mutations (TAM) même hors période, ainsi que la priorité absolue sur les postes vacants de la DR et relative sur les postes vacants de la DI. Cela leur donne aussi droit à l'accompagnement financier.

POUR RAPPEL

Selon les notes DG/A2 du 27/10/2017 (présentation du RP mutation 2018) et du 30/10/2017 (lancement de la campagne), la CAPL se réunit pour :

1/ corriger les anomalies détectées sur les DIIR (*document individuel d'information et de radiation*).

2/ émettre un avis circonstancié sur les candidatures pour les postes particuliers (postes à profils, DOM...).

Les agents peuvent se radier jusqu'au 24/12/2017 (sans ajouter de résidence). Les avis hiérarchiques sont ouverts jusqu'au 31/12/2017. Les radiations seront encore possibles après la publication du tableau : en mars pour le 1er tour et en août-septembre pour le 2ème tour.

Formation restreinte C2

I - Approbation du PV du 26/09/2017 (recours des C2 au 2017)

Vote pour à l'unanimité.

II - Vote du TAM 2018 C2

M. CLAVEAU a indiqué que les Contrôleurs stagiaires titularisés lors de la CAPC des 12-13/12 ne pourront s'inscrire que lorsque leur BOP de titularisation sera publié et enregistré au CSRH. Ils pourront alors s'inscrire hors-période.

S'agissant du TAM 2018 il y a, au 19/12, 16 inscriptions. En effet, comme l'an passé, l'application Mutation reste ouverte aux modifications / radiations jusqu'au 24/12. Les tableaux donnés en séance ne sont que provisoires. SOLIDAIRES a fait part de son mécontentement devant une situation ne permettant à personne (OS et agents de la GRH-FRHL) de travailler sereinement.

Vote abstention : SOLIDAIRES & CGT (*explication de vote : SOLIDAIRES s'abstient afin de dénoncer la tenue de CAPL avant la clôture des inscriptions*).

Formation restreinte C1

I - Approbation du PV du 15/03/2017 (TA CP)

Vote pour à l'unanimité.

II - Vote du TAM 2018 C1

23 inscriptions au TAM 2018. 4 dossiers nécessitaient un avis de la CAPL suite à des demandes sur des postes à profil ou DOM/COM.

Vote abstention : SOLIDAIRES – **pour** : CGT (*explication de vote : SOLIDAIRES s'abstient pour la même raison que pour le TAM C2*).

SOLIDAIRES était représentée par ***Judith MOINDROT*** *et* ***Renaud SAINT-GERMAIN*** *(expert).*

CR CAPL TAM 2018 cat. C
Dijon – 19 décembre

Formation Plénière

- parité administrative : MM. BAILLET (DI Dijon) et COMBES (DR Franche-Comté), Mme LARMAND CANITROT (DR Bourgogne), MM. LAKOMY (p/c la DR C-VL) et CLAVEAU, Mme THIBAUT (experts).

- parité syndicale :

• SOLIDAIRES Douanes : Mme FAUCHET (T ACP1), M. J-P DE CUBBER (suppléant), Mme BEUNET (experte).

• SNAD CGT : MM. BOUDOT et CHABERT (T ACP2).

• UNSA : excusée.

Secrétaire de séance : SOLIDAIRES.

I – Nouveau mode de calcul des points

Des changements dans le RP mutations ont eu lieu en 2017 (3 points/année d'ancienneté en douane, 3 points/année d'ancienneté dans la catégorie, 1 point/mois d'ancienneté à la résidence) ; le tout plafonné à 84 points.

Des évolutions ont eu lieu à compter du TAM 2018 (décret n°2016/1969 du 28/12/2016) : 4 situations reconnues prioritaires par la loi se verront attribuer des points supplémentaires à ceux que détiennent déjà les agents :
- **RQTH** : reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés : 600 points supplémentaires,
- **RC** : rapprochement de conjoint (seuls les agents mariés ou pacsés en bénéficient désormais) : 150 points supplémentaires,
- **CIMM** : centres d'intérêts matériels et moraux : 150 points supplémentaires,
- **QPV** (quartier prioritaire de la politique de la ville) : 85 points supplémentaires (forfaitaires). Les points acquis au titre des ex-ZUS ne sont pas conservés.
- les réorganisés : priorité absolue dans la DR et relative dans la DI.

II - Approbation de deux PV antérieurs

PV du 14/09/2017 : présentation des statistiques de campagne concernant l'évaluation 2017 (***Vote pour*** *à l'unanimité*).

PV du 28/09/2017 concernant une mise en disponibilité (***Vote pour*** *à l'unanimité*).

III – Information de la CAPL

La CAPL a été informée des noms des agents restructuré.es suite aux fermetures de service décidées par le CTSD du 08/12/2017.

Formation restreinte ACP 2

I - Approbation du PV du 14/09/2017

Approbation d'un PV des recours des ACP2 (***Vote : pour*** *à l'unanimité*).

II – Rôle de la CAPL

Selon la note DG/A2 n°5431 du 30/10/2017, la CAPL se réunit pour examiner les avis hiérarchiques sur les postes à profil, dans les DOM/COM et CDAPH, et corriger les anomalies détectées sur les documents individuels d'information et de radiation.

Les collègues doivent faire remonter les anomalies, sinon il est impossible de vérifier le nombre de points. Les erreurs peuvent être dues à majorations de points non prises en compte.

III – Examen des demandes d'inscription au TAM

29 inscriptions au TAM 2018 dont 8 agents ayant sollicité un poste à profil ou dans les DOM/COM (avis favorables et très favorables de la hiérarchie).

Vote abstention : Solidaires (1) ; ***pour*** : Administration + CGT (2).

Explication de vote : Solidaires s'est abstenue, car le tableau est susceptible d'évoluer, la période de radiation se terminant le 24/12/17 soit 5 jours après la tenue de la CAPL. Des erreurs ont été remontées et des questions ont été posées sans que la réponse puisse être immédiatement apportée, ce qui fragilise le du tableau.

Formation restreinte ACP 1

I - Approbation du PV du 14/09/2017

Approbation d'un PV des recours des ACP1 (***Vote : pour*** *à l'unanimité*).

II – Examen des demandes d'inscription au TAM

6 inscriptions au TAM 2018 dont 2 pouvant bénéficier de la restructuration des services.

Vote abstention : Solidaires (2) ; ***pour*** : Administration.

Explication de vote : Solidaires s'est abstenue pour les mêmes raisons qu'au TAM d'ACP 2.

N'oubliez pas que vous pouvez demander un extrait du PV de la CAPL vous concernant à la FRHL (ex-GRH).

Quel avenir pour les MOD ?

La restructuration à venir du réseau des RR (*disparition de la RR de Besançon le 31/10/2018, de celle d'Orléans le 31/03/2019, Recette Interrégionale sur Dijon*) va avoir des conséquences pour les BS de la DR concernant la gestion des Manquements à l'Obligation Déclarative (MOD).

Alors que sont examinés les premiers retours d'expérience suite à la création des premières RI (Dunkerque…), il apparaît intéressant de faire un point, encore incomplet, sur les MOD.

I – MOD : quésaco ?

1/ définition

Cette obligation déclarative incombe à toute personne physique entrant ou sortant de la Communauté avec au moins 10 000 € en argent liquide (ou sa contre-valeur en devises), auprès des autorités compétentes de l'État membre par lequel elle entre ou sort de la Communauté (relations extra-communautaires).

En intra-communautaire, elle s'impose à toute personne physique, résidente ou non résidente, qui transporte dans les mêmes conditions et les mêmes termes des sommes, titres ou valeurs d'un montant égal ou supérieur à 10 000 € (ou la contre-valeur en devises). Cela est valable pour des opérations réalisées à destination ou en provenance d'un État membre de la Communauté.

2/ bases légales

Le MOD a pour bases légales :

- le règlement (CE) n° 1889/2005 du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005, relatif aux contrôles de l'argent liquide entrant ou sortant de la Communauté européenne,

- les articles 464 et 465 du code des douanes,

- les articles L.152-1, L.152-4, R.152-6 à R.152-8 du code monétaire et financier.

3/ déroulement de la procédure

La déclaration est faite par écrit (art. R.152-6 du code monétaire et financier) par la personne transportant les fonds auprès des douanes, au moment de l'entrée ou de la sortie de l'UE pour les relations extra-communautaires.

En intra-communautaire, la déclaration doit être déposée au plus tard au moment du passage de la frontière au service de douane le plus proche. La déclaration peut également être envoyée à la DR du lieu de résidence du déclarant (s'*il est résident français*) ou à la DI de Roissy (s'*il réside à l'étranger*), au plus tard 5 jours ouvrables avant le passage de la frontière intra-communautaire, le cachet de la poste faisant foi.

Depuis février 2013 il est possible d'utiliser le nouveau téléservice de déclaration d'argent, DALIA pour effectuer une déclaration en ligne via Prodouane.

II – Conséquences d'une fusion

Une instruction-cadre sur les MOD est en cours de relecture au SNDJ (au 19 décembre) et devrait être publiée d'ici la fin 2017.

Si les contentieux et leur gestion resteront bien évidemment toujours l'apanage des BS (amendes, consignation avec interprète si besoin est sans compter le fastidieux décompte des billets), qu'en sera-t-il du stockage des sommes ?

Interrogé à ce propos par SOLIDAIRES lors du Comité Technique du 28 novembre, le futur Receveur interrégional a juste indiqué qu'un seuil serait défini au-delà duquel ce serait la RI qui prendrait en charge l'argent.

Jusqu'à présent les sommes étaient rapidement remises aux RR (*ce qui du fait d'une certaine proximité rendait la chose relativement aisée et évitait de transformer les collègues en SURV en convoyeurs de fonds*).

À Dunkerque, une société de transport de fonds a été chargée de faire la tournée des BS et récupérer au coup par coup l'argent. Coût annuel pour le budget de la DI de Lille : 80 000 € !! On imagine la tête de certains à Dijon si cela devait se faire…

Cette instruction non encore diffusée pour l'instant devra répondre à certaines interrogations :

- le seuil pour le transfert à la RI des sommes (les distances entre BS et RI seront plus importantes),

- en cas de transfert à la RI qui en est le gardien : le chef de l'unité à l'origine de l'affaire ou le RI, non présent lors du décompte des sommes ?

- comment s'opère le transfert vers la RI (agents SURV avec un ordre de mission, RI) ?

- en cas de stockage des sommes, qui s'en occupe ? La BS ? Un bureau (car ayant un coffre) ? Qui en sera le gardien alors ?

Autant de questions en attente de réponse(s).

INFOS NATIONALES

Conseil d'Administration Masse Paris – 7 décembre

Pour cette dernière « grande messe » de 2017, le lieu choisi, Bercy, réunion du Président oblige, et l'horaire (15 h) laissent songeur quant à l'intérêt réel porté au dialogue avec les représentants élus du Conseil d'Administration.

La séance s'est ouverte à 15 h. SOLIDAIRES a été désignée secrétaire-adjoint.

La CFDT, la CGT, SOLIDAIRES et l'USD/FO ont chacune lu une déclaration préalable. SOLIDAIRES est, entre autres, revenue sur :

- la diminution du nombre d'élu.e.s au CA et la faillite du dialogue social sous la précédente mandature,

- les conditions de la fusion des CTM du Léman et de Lyon et les hausses des loyers qui vont pénaliser les locataires.

Pour le Président, il faut *« renvoyer l'ascenseur »* aux Ministres qui ont défendu la Masse face à la Cour des Comptes en redonnant une assise financière solide à l'EPA. Aux prix de hausses pour les locataires.

I – La validation du PV du 12/07/2017

La CGT a demandé si l'EPA allait anticiper la fin des réservations chez les bailleurs sociaux (prévues pour 2020). Un GT dédié aux réservations devrait avoir lieu au 1er semestre 2018.

Vote pour unanime.

II – Modification du Règlement Intérieur (RI) du CA

Le Directeur de l'EPA, A. Lefebvre, a présenté le futur dispositif de contrôle des comptes de l'Établissement.

L'IS n'assumera plus la vérification des comptes ; ceux-ci étant désormais assurés au *« fil de l'eau »* par 2 cabinets d'experts-comptables. L'IS conservera la présidence de la Commission d'Audit et de Validation et des Comptes (CAVC) et continuera d'effectuer des missions d'Audits ponctuelles.

Le Président (et DG) souhaite mettre l'IS à disposition des DR/DI pour évaluer les problématiques des services déconcentrés. Il relève en outre le conflit d'intérêt entre l'appartenance à la DGDDI de l'IS et ses missions d'audits des comptes.

Vote contre : USD/FO et UNSA, **abstention** : SOLIDAIRES, **pour** : CFDT et CGT.

Explication de vote : SOLIDAIRES s'est abstenue au motif qu'il n'y avait aucune raison d'externaliser la vérification des comptes. Surtout pour un coût annuel budgété de 46 000 €.

III – La Programmation Immobilière (PI) 2018

Le Directeur a rappelé la méthodologie pour constituer la PI (*ce point a fait l'objet d'un GT dédié le 21/09/2017*).

Les Services Territoriaux (ST) font remonter au Service Central (SC) leurs besoins en matière de travaux. Le SC les trie et les classe ensuite selon une grille de 3 priorités :

- les travaux présentant un caractère d'urgence,
- les mises aux normes (sécurité…),
- la performance énergétique.

S'ajoute un autre critère pour départager les cités, leur taux d'occupation.

La PI 2018 s'articule autour de :

- 114 opérations de rénovation pour plus de 10 M€,
- 7 opérations majeures de plus de 100 000 €,
- 34 rénovations d'appartements,
- 28 opérations portant sur des travaux mineurs.

Les remarques de Solidaires

- pourquoi faire voter la PI, un des éléments constituant le Budget Initial avant celui-ci ?
- SOLIDAIRES est intervenue sur les difficultés rencontrées par une cité avec un mandataire suite à un changement défaillant de chaudière engagé suite à la PI 2016.

  Cette défaillance du mandataire va occasionner d'importants frais financiers due à son incompétence (*N.B : un mandataire est une société qui assiste les Services Territoriaux pour tout ce qui a trait aux travaux : passation de marchés, suivi des travaux… Elles ne travaillent pas bénévolement : leur rémunération est de 30 % environ par chantier !).*
- s'ils s'avèrent défaillants, pourquoi ne sont-ils pas été financièrement sanctionnés ? Au moment où les conventions sont renégociées pour 5 ans, il faudra tenir compte de cela.

… / …

Vote contre : SOLIDAIRES, CGT, UNSA et USD/FO, **pour** : CFDT.

Explication de vote : la PI faisant partie intégrante du BI, que nous n'approuvons pas, nous votons « contre ». Nous contestons également le renouvellement, aux mêmes conditions, des conventions passées avec les mandataires.

IV – Le Budget Initial (BI) 2018

Le BI 2018 en quelques chiffres

- 12,3 M€ de recettes,
- 14,8 M€ d'AE et 18,7 M€ de CP,
- recettes : 7,5 M€ issus des loyers domaniaux, 2,9 M€ provisionnés pour charges, subvention DGDDI (500 000€)…
- dépenses : 100 000€ (gardiens de cités), 6,4 M€ d'investissements (PI)…
- déficit 2018 : 6 ,4 M€ (capacité d'auto-financement en baisse).

Vote contre : SOLIDAIRES, CGT, UNSA et USD/FO, **pour** : CFDT.

Explication de vote : SOLIDAIRES a voté « contre » car ce BI intègre les hausses de loyers de 3 % à compter du 01/01/2018, l'externalisation de la certification des comptes et la subvention de la DGDDI est notoirement insuffisante pour répondre aux enjeux de la politique de rénovation du parc domanial.

V – L'attribution du Compte d'Affectation Spéciale (CAS)

Le CAS est constitué par le produit de la vente des cités dont une partie seulement est reversée à l'EPA. Pour en bénéficier, l'EPA doit obligatoirement l'affecter à des opérations de rénovation des cités. 7 opérations, pour un montant global de 1,4 M€, se verront affectées des sommes issues du CAS.

Vote abstention : SOLIDAIRES, **pour** : CFDT, CGT, UNSA et USD/FO.

Explication de vote : SOLIDAIRES s'est abstenue car si elle se félicite des travaux de rénovation qui vont en bénéficier, elle déplore l'assiette de cette ressource (vente des cités) et le niveau de pourcentage des retours.

VI – Remises gracieuses

Elles concernent 2 agents, décédés, dont les héritiers ne souhaitent pas reprendre les dettes.

Vote pour unanime.

VII – Points d'information

1/ la situation à Tremblay

Des collègues, locataires de la cité de Tremblay 2 ont été pris à partie par des bandes de jeunes le 11/11. Le Directeur de l'EPA, les DI de l'Île-de-France et de Roissy se sont mobilisés à divers niveaux (préfecture, Logement Francilien) pour alerter les autorités sur les risques encourus par les locataires clairement ciblés car douaniers.

Le 01/12, le Directeur de l'EPA a eu une réunion avec les représentants du Logement Francilien et les locataires. Les travaux de résidentialisation seront poursuivis (pose d'une clôture de 1m80) et maintenus en l'état par la suite : les dégradations ne manquant pas de venir.

Outre la résidentialisation, le ravalement des façades sera ensuite effectué (coût total des travaux estimé à 3 M€).

2/ le recouvrement

Ce point a été présenté par le Trésorier Général des Douanes. Le nombre de débiteurs est au niveau de celui constaté en 2014. Seul le DRFiP 33 est compétent pour effectuer des saisies sur salaire et seul compétent pour déterminer les quotités saisissables.

3/ la stratégie patrimoniale de l'État

L'EPA et la Direction Immobilière de l'État (DIE) collaborent sur la remise à jour des plans des cités domaniales. Ceux-ci sont ensuite communiqués à la DIE.

Le métrage dans les cités va s'étaler sur plusieurs années mais sera fait. Sensée aider à la mutualisation du parc domanial entre les administrations, la DIE connaît les zones d'habitation douane sous tension (Île-de-France, Bordeaux ...). Elle devrait trouver des solutions pour permettre le logement de nos collègues. Premier accroc, la DIE est incapable pour le moment de fournir une quelconque offre de logements aux douaniers sur Bordeaux.

4/ les nouveaux systèmes d'informations

Ces 2 systèmes géreront pour l'un la gestion patrimoniale ; pour l'autre la gestion comptable. Les formations viennent de se terminer à Tourcoing et semblent donner satisfaction aux futurs utilisateurs (les ST).

Le compte-rendu complet est en ligne sur le site de SOLIDAIRES.

CR CAPC titularisation C2
Paris – 12 & 13 décembre

Cette CAPC, présidée par la sous-directrice A1, Mme BUREAU, avait un ordre du jour très dense :
- la titularisation de la dernière promotion de Contrôleurs stagiaires,
- les recours en évaluation de C1 et de C2,
- des recours sur des demandes de télétravail.

L'ensemble des OS ayant des élu.e.s en catégorie B siégeaient : CFDT, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD/FO.

Le premier point à l'ordre du jour a été tellement long que les autres points prévus initialement ont été reportés à une date ultérieure.

I – Quelques faits en introduction

Pour rappel, cette session mixte OPCO-SURV était composée de 430 stagiaires. La durée du stage, prévue au départ pour être de 6 mois, a été ramenée à 4 mois et demi.

Suite à la fusion avec l'école de Rouen, l'ENDLR n'avait plus de « chefs de brigade » (*contrôleurs d'encadrement chargés de suivre pendant la scolarité un groupe de stagiaires ce qui permet de détecter celles et ceux en difficulté*). Il faut y ajouter les travaux de l'école toujours en cours.

La scolarité a été émaillée par de nombreux problèmes/incidents :

- publics très hétérogènes (internes, « faux externes », agents issus d'autres administrations…) et donc certains stagiaires se sont vite retrouvés en difficulté,
- demande d'audience intersyndicale après de la DNRFP le 9 janvier 2017 concernant *« les difficultés rencontrées par les stagiaires »*,
- publication d'un tract intersyndical : *« Au revoir… Octobre 2017, fin d'une gestion catastrophique »*.

Suite à la scolarité, une réunion a été organisée sous l'égide de la sous-directrice A, Mme DEBAUX, le 8 décembre a été annoncé :
- l'administration a déjà mis en place un dispositif de 2ème chance (cf. *arrêté du 20.08.2015*),
- la règle de l'arrondi serait appliquée pour les chiffres derrière la virgule (au chiffre supérieur à partir de 5 et au-dessus),
- les dossiers seraient étudiés au cas par cas, mais il y aurait des licenciements.
- 71 stagiaires n'avaient pas validé leur stage théorique : l'Administration a accepté de proposer à 54 stagiaires un dispositif dit de *« seconde chance »* qui se traduit par une prolongation de stage de 3 à 6 mois, et d'appliquer aux notes supérieures à 9,50 aux écrits du contrôle de connaissances, la note de 10.

II – Déroulement de la CAPC

Très très tendue.

Mme DEBAUX n'étant pas venue, c'est Mme BUREAU qui a géré les débats.

Allait être discuté le sort de 14 stagiaires qui risquaient soit le licenciement pour insuffisance professionnelle, soit leur reclassement dans leur corps d'origine.

À la proposition (en application de l'arrêté du concours du 20 août 2015) de procéder à un redoublement du stage pratique, Mme BUREAU a répondu que ce n'était pas possible, car il y avait des contraintes budgétaires et des problèmes organisationnels (pas de place à l'ENDLR car une nouvelle session, importante, arrivait).

La meilleure solution restait une prolongation de stage pratique (même pour ceux qui ont validé le leur) et pour les 14 autres, retour à la case départ (réintégration dans l'administration d'origine) ou le licenciement.

Non seulement la DG n'appliquait pas ce que prévoit l'arrêté, mais s'en étant rendu compte, elle espérait se débarrasser des « témoins » par un licenciement !! La grande classe en somme.

Le 12 décembre, 6 dossiers ont été étudiés (3 ont obtenu une prolongation de stage et 3 ont été réintégrés dans leur administration d'origine).

Le 13, 8 dossiers ont été traités en une journée (l'étude de l'un a duré … 4 heures !!). Au final il y a eu 4 prolongations de stage, 2 retours en catégorie C et 2 dans l'administration d'origine.

Si les collègues ne s'en sortent pas trop mal au final, on ne peut pas dire que la DG aura brillé.

GT Élections professionnelles 2018
Paris – 1er décembre

Le 01/12 s'est tenu un GT de présentation des futures élections professionnelles 2018. Celles-ci seront marquées par le recours au vote électronique.

I – Composition des listes et « parité »

Il y a 102 scrutins locaux et nationaux. Ils feront chacun l'objet d'une photographie communiquée début janvier répartissant par genre le collège électoral (cf. *décret n°2017-1201 du 27/07/2017*).

Chaque liste déposée devra respecter la répartition de genre du scrutin auquel elle se rapporte. Si, par exemple, le collège des contrôleurs C2 est composé de 62 % d'hommes et de 38 % de femmes, la liste en CAPL devra être composée de 62 % d'hommes et de 38 % de femmes. Sous peine d'être rétoquée.

Le dépôt des listes est fixé au 01/10/2018. Toutes les opérations électorales (listes des candidats en CAP et CT, professions de foi, bulletins de vote…) seront dématérialisées. Les DI scanneront les documents.

II – La procédure du vote électronique

Un « portail électeur » accessible depuis le site du Ministère sera mis en place à cette occasion. Il sera accessible à tous types de navigateurs, aux smartphones, tablettes… Par contre on ne sait pas encore quel code d'authentification sécurisé sera utilisé (n° de sécurité sociale ?).

Le compte électeur pourra être créé 1 mois avant les opérations de vote sur le « portail électeur ». Celles-ci seront ouvertes pendant 8 jours.

Espérons que non…

L'électeur aura accès à l'ensemble de ses scrutins une fois son compte ouvert. Le code devra être saisi à chaque vote. Un AR sera transmis après l'effectivité du vote. Le vote blanc sera une option proposée. Il n'y aura donc plus de vote nul.

La DG mettra en place un compteur pour connaître l'état de la participation en cours de vote, histoire de la booster si nécessaire (*craindrait-on une baisse de la participation ?*).

III – Déroulement des opérations de vote

Il y aura donc 102 bureaux de vote électronique (BVE) du fait des 102 scrutins à organiser.

Les BVE seront regroupés sous des BVE Centralisateurs (BVEC). On devrait avoir 1 BVEC par DI ; celui-ci regroupant 4 scrutins (CT + 3 CAP). Les syndicats devront désigner 1 délégué de liste par BVEC. Il y aura 2 BV Autonomes (BVA) là où ne se tiendra qu'un seul scrutin (SNDJ et EPA Masse).

Certains votes feront l'objet d'un suivi personnalisé (ou « *pastillés* ») lorsqu'un décompte particulier devra être effectué à l'intérieur d'un scrutin (cas des agents en aéromaritime qui ont un CHSCT dédié).

1 semaine avant les opérations de vote proprement dites, un vote à blanc (de test) sera organisé. Puis chaque délégué de liste se verra remettre une clé de chiffrement nécessaire au dépouillement (clé USB).

Les agents de la Surveillance bénéficieront de plages de vote prévues sur la cote de service. Il n'y aura aucun espace informatique dédié prévu.

Un agent « en galère » au moment des opérations de vote pourra faire appel à un représentant des personnels qui pourra, à ce titre, bénéficier d'une autorisation d'absence.

Quelques remarques à ce stade

La Fédération Solidaires Finances, comme l'ensemble des autres Fédérations aux Finances, était opposée à ce système.

Ce système de vote a entraîné une chute drastique de la participation à l'Éducation Nationale en 2014 (à peine 40 %). La Justice a renoncé à le mettre en œuvre pour 2018 car jugé trop complexe.

Le vote électronique sous cette forme avait été refusé pour l'élection des représentants des Français d''Outre-mer car jugé « *insuffisamment sécurisé* » selon l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes Informatiques (ANSSI).

Calendrier prévisionnel CAPC-GT-réunions-Masse 2018

Date	CAPC	Horaire	Date	CAPC	Horaire
17/01	Discipline CP	9h30	**17/04**	Mutations cat. B	9h30
25/01	Emplois IR1 (1er tour)	14h30	**19/04**	Mutations cat. C	9h30
30/01	Constitution TAM cat. C	9h30	**02/05**	Emplois IR2-3 (2ème tour)	14h30
31/01	Constitution TAM cat. B	9h30	**03/05**	TA CP – recours cat. B	9h30
07/02	Constitution TAM cat. A	9h30	**23/05**	Discipline (*date à réserver*)	9h30
08/02	Discipline (*date à réserver*)	9h30	**24/05**	TA C1 – recours cat. B	9h30
16/02	Discipline (*date à réserver*)	9h30	**29/05**	Discipline (*date à réserver*)	9h30
06/03	Emplois IR2-3 (1er tour)	14h30	**06/06**	Discipline (*date à réserver*)	9h30
20/03	Recours cat. A	9h30	**07/06**	TA IP1-IP2	14h30
27/03	Discipline (*date à réserver*)	9h30	**20/06**	Discipline (*date à réserver*)	9h30
28/03	Emplois IR1 (2ème tour)	14h30	**21/06**	LA C en B – recours cat. B	9h30
05/04	Titularisations cat. C, TA AC1-ACP2-1 et recours	9h30	**03/07**	LA B en A – recours cat. A	9h30
06/04	Discipline (*date à réserver*)	9h30	**04/07**	Discipline (*date à réserver*)	9h30
12/04	Mutations cat. A	9h30	**05/07**	TA IR3	14h30

* * * * *

Date	Groupe de Travail	Horaire	Date	Groupe de Travail	Horaire
11/01	GT Mutations	9h30	**13/04**	GT informatique	9h30
14/02	GT chaîne RH (présence du CSRH)	14h30	**23/05**	GT Lutte contre les discriminations	14h30
15/02	GT Frontex	14h30	**29/05**	GT Dédouanement	14h30
13/03	GT Aéromaritime	9h30	**31/05**	GT Droit syndical	9h30
16/03	GT Entretien d'évaluation	9h30	**15/06**	GT Correspondants sociaux	9h30
27/03	GT Maritime	14h30	**22/06**	GT Droit à l'erreur	9h30
28/03	GT SARC	9h30	**29/06**	GT Brexit	9h30

* * * * *

Date	Réunions d'informations	Horaire	Date	Réunions d'informations	Horaire
29/01	Élections professionnelles 2018	14h30	**25/05**	Élections professionnelles 2018	9h30
31/01	Fiscalité énergétique	14h30	**04/07**	Élections professionnelles 2018	14h30
14/03	Élections professionnelles 2018	9h39			

* * * * *

Date	Réunions Masse	Horaire	Date	Réunions Masse	Horaire
31/01	Commission d'Audit et de Vérification des Comptes (CAVC)	9h30	**18/05**	Commission d'Audit et de Vérification des Comptes (CAVC)	9h30
16/02	Conseil d'Administration	10h	**04/06**	Conseil d'Administration	14h30

Un peu de détente

Grille facile

1	4						7	3
	7				6	4		
9		3			5			
		7			9		4	5
2	8		5		1		9	6
5	1		6			2		
			1			7		4
		8	4				6	
4	5						3	2

Grille moyenne

	2		5				6	9
			7			1		
6				4				5
			1		7	2	4	
	3			6			5	
	4	1	3		5			
9				7				2
		5			9			
2	6				8		1	

Grille difficile

				8			4	7
6			3					
4		1		2		8		
	5		2			6		9
				9				
2		4			1		5	
		2		1		9		5
					3			1
9	1			6				

Grille diabolique

	6	3			8			
						4		7
9				1		3		
5			6	4			9	
		8				1		
	7			8	1			5
		5		3				4
1		6						
			8			7	2	

Les réponses seront publiées dans le numéro de janvier.

Solutions du numéro 46

Grille facile

9	4	5	3	7	8	1	2	6
2	6	1	4	5	9	3	7	8
7	3	8	1	2	6	9	4	5
8	1	3	2	6	4	5	9	7
5	2	7	8	9	3	4	6	1
6	9	4	7	1	5	8	3	2
3	5	2	6	4	1	7	8	9
1	8	6	9	3	7	2	5	4
4	7	9	5	8	2	6	1	3

Grille moyenne

3	2	8	5	7	6	9	4	1
4	9	5	8	1	3	2	7	6
1	6	7	4	9	2	8	5	3
2	5	9	7	6	8	3	1	4
6	3	4	9	5	1	7	8	2
8	7	1	2	3	4	5	6	9
5	4	3	6	8	9	1	2	7
9	8	6	1	2	7	4	3	5
7	1	2	3	4	5	6	9	8

Grille difficile

9	4	7	8	2	5	3	1	6
6	5	3	1	7	9	4	2	8
1	8	2	4	6	3	5	7	9
3	6	4	7	9	8	1	5	2
2	1	5	3	4	6	8	9	7
8	7	9	5	1	2	6	4	3
4	2	1	6	8	7	9	3	5
5	9	8	2	3	4	7	6	1
7	3	6	9	5	1	2	8	4

Grille diabolique

1	6	3	7	8	5	4	2	9
8	2	9	3	6	4	1	5	7
5	7	4	1	2	9	6	3	8
6	1	7	4	5	3	9	8	2
4	9	2	8	1	7	5	6	3
3	8	5	6	9	2	7	1	4
7	3	1	2	4	6	8	9	5
9	4	8	5	3	1	2	7	6
2	5	6	9	7	8	3	4	1

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

Comité Technique Local	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Agnès MARCEAUX*** *(Bourgogne)*	**CAPL n°2 Contrôleurs 1ère classe**	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Judith MOINDROT*** *(Bourgogne)*
Commission Territoriale de la Masse	Titulaire : ***M. Renaud GOYATTON*** *(Franche-Comté)*	**CAPL n°3 Agents de Constatation 1ère classe**	Titulaire : ***Mme Sylvie FAUCHET*** *(Bourgogne)*

LA PELLE À CHNIS

Douanes Solidaires – Section de Franche-Comté

Numéro 48 – janvier 2018

Bercy : le scandale des primes illégales (p 5)

Action Publique 2022 : la nouvelle purge (p 6-7)

Gérald Darmanin

"Je pense qu'il faut que nous revoyions l'intégralité de nos missions de service public et qu'il y a des choix à faire."
Interrogé sur les suppressions prévues de fonctionnaires, Gérald Darmanin a déclaré, sur franceinfo, que certaines missions ne devraient plus revenir à l'Etat.

AGENDA DE FÉVRIER

- **07/02** : CAPC constitution TAM 2018 cat. A.
- **14/02** : GT chaîne RH.
- **16/02** : Conseil d'Administration de la Masse.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *1 BS qui ne « gaz » pas* (p 4)
- *primes illégales à Bercy* (p 5)
- *l'Action Publique 2022* (p 6-7)
- *l'instruction-cadre sur les MOD est arrivée* (p 8-9)
- *tract sur l'affaire Lactalis* (p 10)
- *Légion d'Honneur : une honte ! - calendrier 2018 de la paye* (p 11)
- *grilles de sudoku* (p 12)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 63 66
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

@ www.solidaires-douanes.org
Solidaires Douanes DI Dijon
@SolidR_DOUANES

Henri

Il y a des mois de janvier qui piquent le bout du nez et d'autres, hélas, qui glacent le cœur.

Notre collègue Henri Delavelle nous a quittés dans les premiers jours de cette année. En poste à Morteau, nous nous souviendrons de sa gentillesse, de sa discrétion parfois teintée de mélancolie et de ses extraordinaires talents de cuisinier et plus encore de pâtissier.

Proche de Solidaires sans en partager toutes les idées, il était pourtant toujours là pour nous donner des infos sur l'ODOD ou la Mutuelle.

Alors, même si cela l'aurait sans doute bien fait rigoler, nous lui disons : salut camarade, que les vents du destin te portent vers des rivages plus sereins !

Quelques chiffres pour débuter 2018

- **4,6860€** : montant du point d'indice de la Fonction Publique (depuis le 01/02/2017).
- **545,38€** : montant du RSA pour une personne seule (818,22€ pour un couple sans enfant).
- **808,46€** : montant de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).
- **1 498,47€** : montant du SMIC.
- **3 311€** : montant mensuel servant de plafond pour le calcul de certaines prestations sociales.

Rachat de jours de CET

La mise en place du prélèvement à la source, prévu désormais pour 2019, a pour conséquence que l'année 2018 sera une "année blanche" en terme d'imposition sur le revenu.

Pour autant, le gouvernement a prévu d'imposer en 2019 les revenus dits *"exceptionnels"* perçus en 2018 parmi lesquels figure la monétisation de droits inscrits sur un compte épargne temps.

Toutefois, seule la monétisation des jours excédant le seuil de 10 sera considérée comme un revenu exceptionnel. Les dix premiers jours monétisés en 2018 bénéficieront donc de l'effacement de l'impôt correspondant.

Toutes les informations utiles sur https://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source/2018-annee-de-transition.

Jour de carence : petite précision

Le jour de carence a été officiellement réintroduit pour les fonctionnaires des 3 versants de la Fonction Publique (étatique, territoriale et hospitalière). Dès le 1er jour de congé maladie, l'agent concerné se verra donc retirer une journée de traitement.

En ce qui concerne les agents atteints d'une affection de longue durée (ALD), reconnue comme telle par la médecine et l'administration, et qui nécessiterait des périodes de soins couvertes par des congés maladie, la loi prévoit que le jour de carence ne s'appliquera pas.

Concernant les ALD : https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R10877.

ALD et jour de carence : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13861.

Fin des cases à cocher sur le CREP 2018

La catégorie B avait expérimentée le nouveau dispositif d'évaluation en 2017 (les C et A devaient le faire en 2018). Parmi les nouveautés : la disparition des réductions d'avancement (-1, -2 ou -3 mois) ou encore l'apparition de cases à cocher dans la rubrique « appréciation générale » (excellent, très bon, bon...). Chacune d'entre elles faisait l'objet de quotas, soit le système des mois transposé dans le nouveau système.

Concernant ces dernières, outre que le choix faisait passer directement de « bon » à la mention d'alerte sans échelon intermédiaire, celles-ci étaient restrictives et maintenaient l'agent au bon vouloir de l'évaluateur réduisant le premier à une case à cocher dans un QCM.

D'autres rubriques devraient faire leur apparition dès 2018 en lieu et place des cases à cocher ; comme « le savoir être » et le « savoir faire ».

Touche pas à mes CA !!

Depuis quelque temps, on constate dans certaines unités une certaine dérive au sujet de la gestion des CA, RC et RH. Certains agents découvrent, une fois la cote faite, que des CA non souhaités par l'agent ont été posés...

Entendons-nous bien : un chef de service peut modifier les desiderata d'un agent pour que sa cote fonctionne. S'il peut modifier RC et RH, il doit avertir l'agent auparavant, autant que faire ce peu. Mais pour les CA, il n'en est absolument pas maître. Seul l'agent peut décider ou non de poser un CA sur une période donnée. C'est son droit.

INFOS LOCALES

Une BS qui ne « gaz » pas !

En 2016-2017 nous avions déjà eu droit au sketch des voitures des équipes maîtres-chiens (EMC) dépourvues de climatisation. Lors de divers Comités Techniques la DI avait répondu aux OS que l'UGAP, qui gère les achats de ces véhicules, certifiait que ceux-ci étaient adaptés. Sans doute pour des personnes habituées à travailler derrière des ordinateurs !!

Les commandes de véhicules

Certains véhicules spécialisés (pour les EMC, les « bureaux mobiles »...) sont achetés sur les crédits de la DG. Les autres véhicules (pour les bureaux/SRE ou les unités SURV) le sont sur les crédits de la DI.

Si la centralisation des marchés publics peut permettre la réalisation de substantielles économies en regroupant des commandes identiques, elle peut aussi entraîner des couacs assez énormes.

Un exemple récent a concerné les fourgons livrés à des BSI/E de la DR. Entre ceux livrés à d'autres unités, ceux envoyés chez les gendarmes ou bloqués dans les concessions, certaines unités ont attendu un temps certain avant de réceptionner le matériel commandé.

Mais la dernière *« performance »* qui nous intéresse concerne un autre domaine tout aussi important que les moyens de transport : le chauffage en période hivernale.

En plein mois de novembre la chaudière d'une BS, qui fonctionnait au fioul, a été remplacée par une autre fonctionnant au gaz. Déjà la période retenue pose question. Mais bon passons, *« mieux vaut tard que jamais »* comme dit l'adage.

Plusieurs jours se passent entre le démontage de l'ancienne, l'installation de la nouvelle et les tests de l'installation pour faire arriver le gaz. Tout ça pour en arriver au constat suivant : la chaudière ne pouvait en aucun cas assurer sa fonction première, chauffer un bâtiment, car elle n'était pas raccordée au gaz faute de contrat !!! C'est ballot.

Réponse de la DI : *« le contrat national passé avec le nouveau fournisseur de gaz, ENI, débutera au 1er janvier 2018 ; en attendant allez acheter des radiateurs et faites pour le mieux ».*

Premier souci, l'ampérage de la brigade ne permettait pas l'utilisation simultanée de plus de 2 radiateurs électriques ; insuffisants pour chauffer la totalité du bâtiment. Deuxième souci, et non des moindres, la DI s'est rendue compte que la BS ne faisait pas partie des futurs services approvisionnés par ENI !!

Alors certes, il ne s'agit pas de se « dézinguer » les collègues de la DI mais lorsque l'on constate que GRDF (responsable des compteurs), ENI et la DI se renvoient l'ascenseur à cause de papiers mal remplis ou non communiqués, attendre patiemment que les choses se fassent devient (très) difficile. Surtout avec des températures négatives la nuit. Aux dernières nouvelles la situation serait en train de se débloquer (espérons avant la fin de l'hiver !!).

Ces divers cafouillages amènent plusieurs remarques :

- mettre en place des marchés nationaux amènent de gros soucis de gestion (multiplication des intervenants, absence de communication...).

- certains marchés sont mis en place sans que même les DI ne soient informées des modalités pratiques.

- les gains financiers initiaux obtenus apparaissent souvent dérisoires dès lors que des interventions ultérieures doivent être réalisées (réparations...).

- les choix opérés sont financiers et relèvent d'une vision à court terme. Mais au moins cela permet d'afficher de beaux bilans financiers...

- les utilisateurs finaux ne sont jamais consultés, ne serait-ce que pour donner un avis sur certaines commandes (sur les véhicules par exemple : certains types de véhicules s'imposent dans des régions enneigées ou ayant des terrains escarpés).

INFOS NATIONALES

Primes illégales à Bercy

Après entre autre la Masse et les Beechcraft, c'est au tour de la rémunération des cadres sup' des divers Ministères de Bercy de subir les foudres de la Cour des Comptes (CC). Dans ce nouveau référé daté de la fin 2017 [1], un certain nombre de corps en prennent pour leur grade (*à noter que la DGDDI n'est pas la plus visée*).

Quelques constatations au passage

Si le nombre de cadres A+++ concernés par les remarques de la CC est restreint (par exemple 23 Administrateurs des Finances Publiques – AFiP - sur des postes comptables dans des établissements publics nationaux en 2013), les sommes en jeu annuellement, elles, peuvent être astronomiques (1,15M€ pour les 23 AFiP en 2013, 0,56M€ pour 15 AFiP en 2015 !).

Dans certains cas, par exemple les Contrôleurs Budgétaires et Comptables Ministériels (CBCM), les irrégularités constatées touchent un corps en charge de contrôler la bonne tenue des comptes publics !! La CC constate que le régime indemnitaire des CBCM ... est illégal car ne reposant sur aucun texte juridique.

Plus grave, certains Ministères utilisent pour les cadres sup' l'Allocation Complémentaire de Fonction (ACF dont tous les agents en douane bénéficient) pour y intégrer d'autres primes qui si elles ne dépassent pas le plafonds sont illégales car ne reposant sur aucun texte de loi. Pour des administrations financières cela fait carrément désordre.

La CC fait le constat d'un très net décalage entre les rémunérations à l'intérieur des Ministères composant Bercy ce qui nuit à la mobilité des cadres (la mobilité signifiant des pertes de revenus). La DGFiP est pointée du doigt : la quasi-totalité des plus 150 hautes rémunérations relevées à Bercy sont l'apanage des AFiP. Et les montants concernés donnent le tournis : entre 161 400€ et 255 579€ annuels.

La DGDDI est concernée mais à la marge. La CC fait néanmoins le constat que ces très hauts revenus ne sont pas fondés ; la responsabilité comptable ne pouvant être un motif suffisant (*pour ces comptables, compte-tenu notamment des remises accordées par le ministre, le montant moyen annuel des sommes « laissées à charge » peut être estimé au plus à 610 €)* [2].

Et la douane dans tout cela ?

Le problème de l'ACF est le même que pour la DGFiP. Cette prime sert de « couverture » à d'autres qui n'ont aucun fondement juridique.

Les administrateurs des douanes, suite à la mise en place de ce nouveau grade, bénéficiaient d'un régime transitoire entre 2012-2017 hélas illégal découvre-t-on aujourd'hui.

Un décret aurait dû être pris pour le valider et non une simple décision du secrétariat général de Bercy. La CC note que ce dispositif s'achevait en 2017 donc elle laisse penser que les administrateurs ne devront pas rembourser les sommes perçues de manière illégale.

La modulation récompensant les cadres sup' performants (montant pouvant aller jusqu'à 3000€/an quand même) est illégal selon la CC. Aucun texte juridique ne la prévoit. Une illégalité de plus.

EN CONCLUSION

- **un nombre réduit** de cadres sup' bénéficient de rémunérations conséquentes et pour certaines non justifiées au vue des responsabilités exercées.

- **certaines primes ne reposent sur aucun fondement légal**. Cela ne choquait personne ?

- **ces primes illégales** sont accordées **à des cadres qui appliquent sans état d'âme les suppressions** prévues par les Plans Stratégiques douane et finances publiques les justifiant au nom de la dépense publique et du dogme *« toujours plus avec toujours moins »*.

- comment après cela ne pas comprendre la colère des agents ne trouvant pas de point de chute après une fermeture de service ou ne parvenant pas à être muté suite aux refontes du RP mut ?

---

[1] https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-remunerations-de-lencadrement-superieur-des-ministeres-economiques-et-financiers

[2] *Lorsque le comptable est mis en débet par le juge des comptes, le ministre a la faculté de lui accorder une remise gracieuse conduisant à laisser à sa charge une partie seulement du montant du débet.*

Action Publique 2022 : la

Après la RGPP, la Modernisation de l'Action Publique (MAP), la RÉforme de l'Administration Territoriale de l'État (REATE), voici la dernière invention du gouvernement pour « *refonder* », selon une expression à la mode, les services publics : l'Action Publique 2022 (ou AP 22).

I – Action Publique 2022 : quésaco ?

L'idée est de procéder à une large revue des missions de services publics et de déterminer lesquelles pourront être « adaptées » afin de mieux répondre aux attentes des usagers et des entreprises. Tous les domaines seront abordés : amélioration du service rendu aux usagers et des conditions de travail des agents, organisation territoriale, effectifs, dotations budgétaires… Parallèlement des forums de discussions à l'attention des usagers et des agents seront mis en place.

Cette revue des missions pourra entraîner des abandons de missions si certaines sont jugées désormais inutiles ou inadaptées au nouvel environnement socio-économique.

Afin de réaliser ce vaste audit, un Comité de réflexion composé de 34 membres a été nommé. À l'issue de sa mission, il rendra en février 2018 au gouvernement un rapport avec un certain nombre de préconisations.

II – Composition du Comité de réflexion

Les 34 membres sont, issus du monde économique, des grandes écoles, de divers partis politiques ralliés à l'actuel président…

III – Calendrier retenu

Extrêmement resserré (*cf. infographie ci-dessous*), il comporte une première phase de discussions et de réflexions (octobre 2017-mars 2018).

Ensuite débutera la phase de mise en œuvre dès mars 2018. Celle-ci s'étalerait sous toute réserve sur la totalité restante du quinquennat.

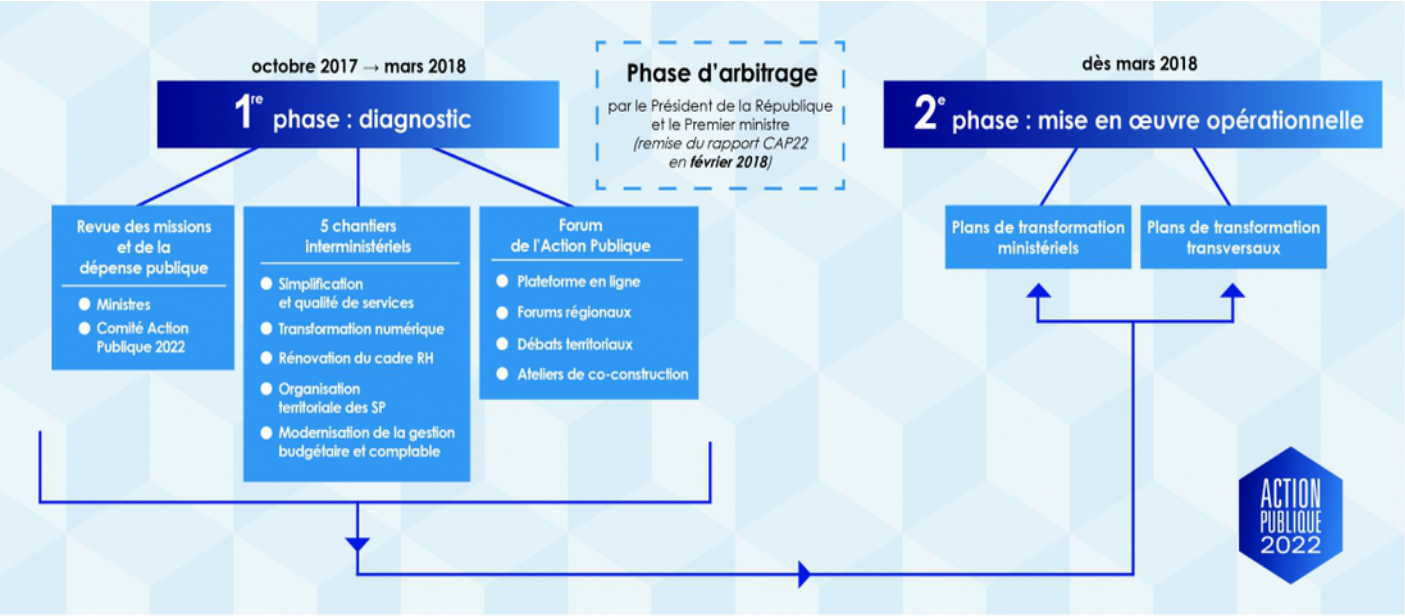

… / ….

IV – Premières constatations et premières inquiétudes

1 / **réformer les missions de service public** est en soi une bonne idée : la société évolue et les attentes aussi. Mais placer ces réformes sous le seul prisme financier amène à s'interroger (car la seule justification reste financière).

2 / annoncer d'emblée que **la dépense publique n'est pas visée** mais faire état dans le projet de loi de finances 2018-2022 qu'un gain de 3 points de réduction de la dépense publique est espéré sonne comme un aveu (*cf. p 38 Annexe II-C du projet : « La dépense publique devrait ralentir lors des cinq prochaines années … Cette croissance contenue sera rendue possible grâce aux importants efforts d'économies que l'ensemble des administrations publiques fourniront. Le rythme des dépenses s'infléchira au fur et à mesure de la mise en œuvre des économies structurelles identifiées par le processus "Action publique 2022"*).

3 / **la composition du Comité interpelle** : aucun représentant des usagers, pourtant directement concernés par ces réformes, ou des organisations syndicales ne fait partie de ses membres.

Par contre on y trouve pêle-mêle des membres du monde économique : conseils d'administrations d'entreprises (comme M. R. McInnes – Safran) ou de start-up, le directeur de Science Po (M. F. Mion), des élu.e.s (LREM, LR et PS), des personnalités étrangères (suédoise et italienne).

Sans préjuger du résultat des débats en cours, on peut quand même s'interroger sur les futures orientations retenues. La plupart des personnalités de ce Comité prônent la remise en cause de la Fonction Publique actuelle et une part plus importante des entreprises du privé dans les missions de service public (contre rémunérations bien évidemment. *Cf les autoroutes confiées au privé*).

4 / **la durée du cycle de réflexion** rappelle d'anciennes méthodes déjà utilisées (réforme des retraites et réforme territoriale) : un cycle de discussions (très) court, pas de négociations et la volonté d'économies à tout prix au nom du Pacte de stabilité européen.

5 / **les propositions du Comité** : elles incluront l'abandon de certaines missions comme l'a annoncé G. Darmanin le 15/01 sur France Infos ou leur transfert soit aux collectivités locales soit à des entreprises privées (*avec quels moyens ? Quelles conséquences pour les fonctionnaires concernés en termes de missions et de rémunération ?*).

6/ sur quoi débouchera AP 22 ? Tout naturellement pourrait-on dire sur **la réforme du statut des fonctionnaires.** Décrié et dénoncé par le monde politique et le patronat c'est l'autre versant de cette réforme qui se dessine.

7/ par contre, mais est-ce vraiment étonnant, aucune mesure ne semble prévue pour **accroître la lutte contre la fraude et l'optimisation fiscales** ne serait-ce que d'un point de vue réglementaire.

Pour mémoire, la fraude fiscale coûterait annuellement à la France selon les estimations un manque à gagner estimé entre 25 et 60 Mds €. Et cela au moment où l'on découvre que des artisans et des PME recourent à l'optimisation fiscale (*cf. https://www.franceculture.fr/quand-langleterre-permet-aux-petits-patrons-deviter-les-charges-sociales*). Promouvoir la lutte contre la fraude fiscale, voilà une réforme réelle des services publics !!

Quelques liens utiles

- http://www.modernisation.gouv.fr/laction-publique-se-transforme/avec-les-administrations-et-les-operateurs-publics/lancement-du-programme-action-publique-2022.

- https://www.economie.gouv.fr/lancement-programme-action-publique-2022.

- http://www.vie-publique.fr/focus/reforme-etat-lancement-du-programme-action-publique-2022.html.

Du nouveau sur les MOD

Au mois de décembre dernier nous nous étions interrogés sur ce que la nouvelle instruction-cadre, annoncée comme imminente, sur les Manquements à l'Obligation Déclarative (MOD) allait entraîner comme conséquences pour les services douaniers.

Disons-le tout de suite, cette instruction-cadre n'apporte pas beaucoup de nouveautés ; la majeure partie des précisions apportées étant déjà mises en application sur le terrain (*surtout concernant la préservation des preuves*).

Elle laisse surtout en suspens un certains nombre de questions concernant, par exemple :

- les procédures d'accès et de gestion de chacun des lieux de stockage,
- les modalités de transfert des sommes saisies,
- la nature, le niveau et la fréquence des contrôles exercés ...

Des réponses sont attendues à ces problématiques très concrètes. Cette instruction-cadre sera sans nul doute complétée par la rédaction prochaine d'une instruction locale qui dissipera les zones d'ombre ou les problématiques soulevées.

I – Saisie, décompte et scellés

Cette instruction-cadre, datée du 3 janvier 2018, est venue apporter un certains nombre de précisions. Elle se veut une aide dans le processus de gestion des sommes, titres ou valeurs (STV) appréhendés dans le cadre d'un MOD et d'un blanchiment douanier.

L'accent est principalement **mis sur la notion de préservation des preuves** (essentiellement dans le cas d'un blanchiment douanier) **et de l'engagement de la responsabilité comptable du service de constatation** (*ce n'est donc pas l'administration des douanes en tant que telle qui sera responsable de tout litige ultérieur mais bien le service à l'origine de la constatation ...*).

Ainsi, il est précisé :

- qu'il y devra y avoir deux comptages des STV, de manière exhaustives et contradictoires par au moins deux agents (3 au maximum),
- les manipulations seront effectuées avec des gants en latex non poudrés sur une table entièrement débarrassée et préalablement nettoyée à l'aide d'une solution hydroalcoolique,

Un auxiliaire pourtant bien utile

- le recours à une compteuse à billets (bien pratique) sera écartée autant que possible à cause du risque de contamination). La mise immédiate sous scellés douaniers inviolables à usage unique des STV sera la règle.

Toutes ces précautions sont prises dans le but d'exigence de préservation des preuves et plus précisément de recherche de présence de traces de produits stupéfiants sur les STV (*afin de prouver un éventuel blanchiment douanier*) Bien entendu, l'ensemble de la procédure devra être retranscrit strictement et en détail par écrit dans les PVS.

Il convient d'ailleurs de préciser à ce sujet qu'aux États-Unis plus de 95 % des billets de banque contiennent des traces de drogues contre plus de 50 % sur le vieux continent.

II – La question du stockage des STV

Dans l'attente d'une remise des STV ou de leur transfert vers les lieux de stockage « pérennes », **les STV sont conservés au coffre du service de constatation** (hors coffre ayant contenu des stupéfiants pour éviter tout risque de contamination).

Dès lors que les STV auront fait l'objet d'un scellé douanier, aucun nouveau décompte ne sera effectué, aucune rupture de scellés ne pouvant intervenir avant placement des STV sous main de justice, restitution à l'infracteur ou dégagement vers le circuit bancaire.

Ceux-ci seront transférés, dans les plus brefs délais et au maximum dans les 48 heures ouvrables dans un lieu défini par une instruction locale.

Il est aussi précisé qu'**au-delà de 48 heures ouvrables** après la clôture de la procédure de constatation, l**es STV doivent être conservés dans un coffre présentant toutes les conditions requises de sécurité**.

Ces coffres de stockage peuvent être situés :

... / ...

- au bureau de douane le plus proche ou bien dans d'autres locaux de la DGDDI,
- au sein d'un ou plusieurs établissement(s) bancaire(s) sur la base d'un contrat de location,
- dans les locaux d'une succursale de la Banque de France dans le cadre d'une convention passée de gré à gré avec le directeur,
- dans les locaux d'un transporteur de fonds réalisant cette prestation conjointement à leur transfert.

Le nombre de ces lieux de stockage doit être limité au strict nécessaire en fonction de :

- de l'activité des différentes unités de la circonscription en matière de lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la fraude fiscale
- de l'éloignement géographique et des différentes structures douanières (*et la fermeture des RR au niveau local ???*)
- des possibilités et modalités de dégagement auprès des structures de la Banque de France,
- des possibilités offertes par l'ensemble du réseau des établissements financiers au niveau local,
- des modalités de stockage, de transport sécurisé des STV et de leur coût respectif.

III – Les différents seuils de MOD

Pour les MOD portant sur une somme de STV inférieure ou égale à 30 000 euros, il appartient au directeur régional ou interrégional de fixer les plafonds dans lesquels le manquement à l'obligation déclarative peut donner lieu à la rédaction d'une transaction (PV 420 ou 420D).

Pour les infractions portant sur des sommes supérieures à 30 000 euros, la rédaction d'un procès verbal de saisie (PV 410) est obligatoire pour procéder à la consignation des STV.

Pour les infractions portant sur des sommes comprises entre 30 000 euros et 75 000 euros, le chef de circonscription peut exceptionnellement autoriser, si les circonstances le justifient, la souscription immédiate d'une transaction (PV 420 ou 420D).

DGCCRF vs Lactalis

L'affaire du lait contaminé de l'usine Lactalis rappelle que si le rôle de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) est bien la protection du consommateur, elle n'a plus les moyens de l'exercer par manque de personnels.

Solidaires finances

COMMUNIQUE de PRESSE

Paris, le 11 janvier 2018

Solidaires CCRF & SCL

POUR LA SANTÉ DES CONSOMMATEURS : UNE DGCCRF FORTE ET RENFORCÉE

Apple accusé de programmer l'obsolescence de ces téléphones... La DGCCRF va enquêter. Volkswagen coupable d'avoir sous-estimé son taux d'émission de pollution … la DGCCRF enquête. Des grands distributeurs reconnaissent ne pas avoir retiré de la vente comme prévu des laits infantiles Lactalis contaminés à la salmonelle... On envoie la DGCCRF.

A chaque grand «scandale» en matière de consommation, on invoque la grande DGCCRF. Cela avait été auparavant le cas lors de la crise de l'ESB , puis celle du cheval... Ca l'est à nouveau aujourd'hui. Sauf que, sauf que...

On peut certes dire que la DGCCRF ne peut être derrière chaque boite et bouteille de lait... Et c'est vrai. Malgré tout, on ne peut pas faire comme si la question des effectifs et de l'organisation de la DGCCRF était anodine et ne pesait pas depuis des années sur son action réelle ...

Avec les effectifs actuels, la DGCCRF survit à peine. Les pouvoirs publics tentent de faire croire que la DGCCRF veille. Elle veille autant qu'elle le peut...

Mais que peut réellement faire la DGCCRF avec environ 2 800 agents (plus de 1000 suppressions d'emplois en 15 ans) sur l'ensemble du territoire qui doivent à la fois suivre les téléphones et le lait mais aussi tout le reste : les soldes (c'est la période !), la sécurité des produits industriels (des guirlandes électriques aux produits de puériculture), des produits alimentaires (à la production, dans les grandes surfaces , chez les bouchers, chez les boulangers…), des services (hôtels, restaurants, soins cosmétiques, auto-écoles, salles de sport, banque assurances…) , des arnaques de toutes sortes (véhicules automobiles d'occasion, ventes par internet, publicité mensongère.... ?

De plus, quand on parle de 2 800 agents, c'est y compris l'encadrement, les services centraux... soit nettement moins de 2000 agents de contrôle réellement sur le terrain. Que peuvent faire les agents de la DGCCRF quand ils ne sont seulement que 4 enquêteurs dans un département avec une organisation qui n'en est plus une... Où la Direction Générale de la DGCCRF n'est plus hiérarchiquement à la tête de tous les services déconcentrés de la DGCCRF, partitionnés depuis 2008 entre directions départementales interministérielles (DDI) et directions régionales (DIRECCTE). L'organisation ressemble plus aujourd'hui à un «chef d'œuvre en péril» qu'à une administration chargée de protéger les consommateurs, les commerçants et les entreprises honnêtes. D'autant plus que les enquêteurs CCRF peuvent être placés sous l'autorité hiérarchique de cadres d'autres administrations… qui n'ont pas la même culture – et vision- du contrôle ! .

Et attention aux fausses bonnes solutions.

Externaliser les missions ne résoudra rien, ni ne remplira les trous dans la raquette des contrôles : comment imaginer que des organismes privés payés par ceux qu'ils contrôleraient seraient totalement impartiaux et n'agiraient qu'au service de tous, sans aucune considération économique ? Pourtant, s'il y a bien une mission de service public essentielle c'est bien celle d'assurer la sécurité et la protection des consommateurs.

Il faut donner confiance... C'est le maître mot. Celui que l'on voit partout. Notamment dans le projet de loi pour une société de confiance qui sera étudié la semaine prochaine à l'Assemblée qui prévoit notamment le droit à l'erreur des entreprises .

Pas de doute. A l'éclairage des «erreurs» commises par les grands distributeurs qui ont mis en danger la santé des enfants, on ne peut douter que ce projet de loi sera un grand pas... dans le mauvais sens.

Désormais, le consommateur n'a plus confiance dans les produits et les services qui lui sont proposés. Le meilleur moyen de lui redonner confiance est de lui garantir que la DGCCRF a les moyens suffisants de faire des contrôles nécessaires.

Pour SOLIDAIRES CCRF et SCL et sa fédération SOLIDAIRES Finances, Il est clair qu'il faut :

- **Renforcer les effectifs pour faire face aux enjeux de santé publique et pour que les agents de la DGCCRF puissent assurer efficacement l'ensemble des missions dont ils sont chargés.**
- **Redonner à la DGCCRF une vraie chaine de commandement directe**

Cela passe entre autres par la sortie des Directions Départementales Interministérielles

C'est une responsabilité du gouvernement vis-à-vis des citoyens.

Une dernière pour la route !

Une vraie honte !

La DGDDI est décidément une très bonne mère, attentive au moindre de ses cadres sup' (à tout le moins un certain nombre d'entre eux). La preuve vient de nous en être encore donnée lors de la parution au JORF de la dernière promotion des récipiendaires de la Légion d'Honneur cuvée 2018.

Qui porte la croix des collègues?

Qu'elle n' a pas été notre surprise de découvrir parmi les heureux élu.e.s la DI de Lyon, Mme CORNET. En soi rien d'étonnant (par le passé des RR ou des administrateurs de la DG l'ont aussi reçu). Sauf que cette personne a, comme dernier *« fait de gloire »*, le harcèlement avéré d'un collègue C2 encore stagiaire en poste sur la DI de Lyon [1]. Cette affaire est allée jusqu'au Défenseur des Droits, M. TOUBON, qui a adressé le 26/06/2017 (cf. ci-dessous) une recommandation à la DG lui enjoignant de réunir une commission de discipline contre la Directrice Interrégionale, coupable de discrimination et de harcèlement. Que croyez-vous qu'il se passât ?

À un moment où services et unités sont harcelés pour tenir des réunions de service dédiées à la déontologie, on est en droit de s'interroger. S'appliquerait-elle uniquement aux agents ? Pour rappel, la Légion d'Honneur a été créée par N. Bonaparte, pour récompenser les personnes s'étant distinguées au service de la Nation. En quoi l'attitude de cette Directrice méritait-elle une telle récompense ? À moins de considérer le harcèlement comme une forme, performante, de management ?

M. le DG, un petit tweet explicatif peut-être ?

[1] Pour davantage d'informations sur ce dossier, cf. le CR de SOLIDAIRES (p 3 note de bas de page) sur la CAPC de titularisation des C2 des 12-13/12/2017 : http://solidaires-douanes.org/2-jours-de-CAPC-historiques.
Voir également la recommandation du Défenseur des Doits concernant la DI de Lyon : https://juridique.defenseurdesdroits.fr/index.php?lvl=notice_display&id=22474.

* * * * *

Calendrier 2018 du versement de la paie et des pensions

Mois	Paye	Pension
Janvier	Lundi 29	Mardi 30
Février	Lundi 26	Mardi 27
Mars	Mercredi 28	Jeudi 29
Avril	Jeudi 26	Vendredi 27
Mai	Mardi 29	Mercredi 30
Juin	Mercredi 27	Jeudi 28
Juillet	Vendredi 27	Samedi 28
Août	Mercredi 29	Jeudi 30
Septembre	Mercredi 26	Jeudi 27
Octobre	Lundi 29	Mardi 30
Novembre	Mercredi 28	Jeudi 29
Décembre	Jeudi 20	Vendredi 21

Un peu de détente

Grille facile

		8	5					2
				8				
9	3		2		4	5	8	
	1	9	4				3	8
3		7	9		6	4		5
6	5				8	2	7	
	6	2	3		7		9	1
				5				
7					2	3		

Grille moyenne

7			9					
				2		9	1	8
3	2			8				5
	6	3	1					
		5	3		2	1		
					5	3	9	
5				1			3	6
2	1	6		3				
					4			1

Grille difficile

					4	5		2
	4		7	2			9	
		6		5				
	1		8			2		4
9								6
4		2			6		3	
				3		1		
	6			9	7		4	
5		9	4					

Grille diabolique

	6							7
			2	4	7			9
					5	1		
			3				7	8
	8						2	
9	4				6			
		1	7					
7			9	5	8			
3							8	

Les réponses seront publiées dans le numéro de février.

Solutions du numéro 47

Grille facile

1	4	6	2	9	8	5	7	3
8	7	5	3	1	6	4	2	9
9	2	3	7	4	5	6	1	8
3	6	7	8	2	9	1	4	5
2	8	4	5	7	1	3	9	6
5	1	9	6	3	4	2	8	7
6	9	2	1	8	3	7	5	4
7	3	8	4	5	2	9	6	1
4	5	1	9	6	7	8	3	2

Grille moyenne

4	2	7	5	1	3	8	6	9
3	5	8	7	9	6	1	2	4
6	1	9	8	4	2	3	7	5
5	9	6	1	8	7	2	4	3
8	3	2	9	6	4	7	5	1
7	4	1	3	2	5	6	9	8
9	8	4	6	7	1	5	3	2
1	7	5	2	3	9	4	8	6
2	6	3	4	5	8	9	1	7

Grille difficile

5	2	9	1	8	6	3	4	7
6	8	7	3	4	9	5	1	2
4	3	1	5	2	7	8	9	6
1	5	8	2	7	4	6	3	9
7	6	3	8	9	5	1	2	4
2	9	4	6	3	1	7	5	8
3	7	2	4	1	8	9	6	5
8	4	6	9	5	3	2	7	1
9	1	5	7	6	2	4	8	3

Grille diabolique

4	6	3	5	7	8	9	1	2
8	1	2	9	6	3	4	5	7
9	5	7	4	1	2	3	8	6
5	3	1	6	4	7	2	9	8
6	4	8	2	9	5	1	7	3
2	7	9	3	8	1	6	4	5
7	2	5	1	3	9	8	6	4
1	8	6	7	2	4	5	3	9
3	9	4	8	5	6	7	2	1

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

Comité Technique Local	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Agnès MARCEAUX*** *(Bourgogne)*	**CAPL n°2 Contrôleurs 1ère classe**	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Judith MOINDROT*** *(Bourgogne)*
Commission Territoriale de la Masse	Titulaire : ***M. Renaud GOYATTON*** *(Franche-Comté)*	**CAPL n°3 Agents de Constatation 1ère classe**	Titulaire : ***Mme Sylvie FAUCHET*** *(Bourgogne)*

LA PELLE À CHNIS

Douanes Solidaires – Section de Franche-Comté

Numéro 49 – février 2018

ACTION PUBLIQUE 2022 : le nouveau cheval de Troie *(p 7-10)*

Conseil d'Administration de la Masse : un équilibre précaire *(p 5-6)*

Comité Technique de Réseau du 29/01 : le flou demeure *(p 11 -13)*

AGENDA DE MARS

- **13/03** : GT élections professionnelles 2018.
- **16/03** : Comité Technique à Dijon.
- **20/03** : CAPC cat. A recours.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *action sociale et venue du DG* (p 4)
- *CR CA Masse 16/02* (p 5-6)
- *dossier 4 pages spécial Action Publique 2022* (p 7-10)
- *CR Comité Technique de Réseau 29/01* (p 11-13)
- *réunion sur les élections 2018* (p 14)
- *la fin (tant rêvée) des représentants syndicaux ?* (p 15)
- *grilles de sudoku* (p 16)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 63 66
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

@ www.solidaires-douanes.org

Solidaires Douanes DI Dijon

@SolidR_DOUANES

La bataille du service public a commencé

Le discours de façade de l'exécutif prétend vouloir moderniser l'action publique afin qu'elle rende un meilleur service. Qui pourrait s'opposer à une telle ambition ? Surtout que le second volet de la communication du gouvernement porte sur l'insupportable dette publique et sur la préservation des équilibres budgétaires.

Pour nous c'est une évidence, l'objectif est bien de procéder à la suppression de 120 000 fonctionnaires d'ici la fin du quinquennat. Ces fonctionnaires que nous sommes et qui sont donc traités uniquement comme une charge pour la collectivité.

Pour eux : nous ne sommes rien, voire des moins que rien.

Déculpabilisons !

La France serait malade d'un niveau de dépenses publiques trop élevé, nous dit-on ! Cette affirmation est démentie par une étude récente. Ce rapport comparatif sur le taux d'administration des différents pays qui nous entourent n'est l'œuvre ni d'un syndicat, ni d'un cercle de réflexions porteur d'une idéologie opposée à celle du Président. Elle provient des services du premier ministre lui-même, au travers de France Stratégie. Que dit-elle cette étude?

Avec un taux de 123 emplois de services publics, pour 1 000 habitants, la France se situe dans la moyenne des pays européens, à égalité avec le Royaume-Uni et loin derrière les pays scandinaves. France Stratégie relève également que les frais de fonctionnement « hors personnels » de l'administration française sont moindres qu'au Danemark ou au Royaume-Uni. Pourquoi ? En raison d'un moindre recours à la sous-traitance. Le recours au privé pour l'exercice de missions de service public est donc bien un gouffre financier.

La dette et les équilibres budgétaires sont donc des prétextes, pire même, des outils de culpabilisation.

Ce gouvernement a choisi de s'attaquer aux trois piliers du modèle social, le droit du travail, la protection sociale et les services publics ! Nous sommes donc bien face à une attaque destructrice du modèle social.

L'alternative est relativement simple, voire simpliste : soit nous sommes collectivement décidés à défendre la conception française du service public et de la Fonction publique, soit elle et nous disparaîtront !

Le 22 mars, toutes et tous en grève

Le juste prix ?

Doit-on appliquer une règle sans discernement ?

Un collègue, locataire dans une des cités de la DR, a initié des travaux de rafraichissement (peintures ...). Travaux qui normalement auraient pu faire l'objet d'un remboursement à hauteur de 500€ maximum. Sous réserve d'avoir au préalable signé une convention avec la DI. Et c'est là que le bas blesse.

Ne l'ayant pas fait, la DI, qui a pourtant reconnu l'investissement du collègue et les travaux faits (d'un montant de 230€ quand même) a refusé de le rembourser. Arguant de la non-signature de la convention.

Alors certes la règle a été respectée. Est-ce une bonne chose ? Dans ce cas précis non. Et c'est regrettable car la DI économise 230€ de travaux sur le dos du collègue.

Le HK ne fait pas tout !

Besançon est (très) en pointe pour la mise en œuvre du HK. Avec comme conséquences des moniteurs de tir sur-utilisés, une pression accrue pour que les unités s'insèrent dans les calendriers de formation tout en jonglant avec les séances de tir PSA, la LCF...

Sauf que maintenant que l'émotion post-attentats est retombée et que l'emballement « HK » est passé, on se rend compte que, comme d'habitude, les financiers reprennent le contrôle.

Est-il normal qu'un porteur de HK lors d'un contrôle n'ait pas la bombe lacrymogène prévue en dotation ? Ah ben non. Et oui équiper les collègues pour qu'ils soient correctement protégés coûtent cher !

Jouets non conformes

Selon le dernier rapport de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), environ 18 % des 5600 produits de consommation courante testés dans les 27 Etats-membres contenaient des produits tels que l'amiante, le plomb ou encore du mercure.

Basée à Helsinki, elle a fait rechercher 14 substances nocives pour la santé parmi des objets tels que les bijoux, les vêtements ou les jouets. Près de 20 % des jouets testés recèleraient des plastifiants dangereux et interdits par la réglementation UE !

Communication et réalité

Même la DG précédente n'en faisait pas autant ! Alors que depuis Aladin il est désormais possible d'accéder à la page Twitter de la douane (déjà que l'on accès à Youtube puisque la DGDDI y dispose d'une chaîne), il ne se passe pas une semaine sans que l'on aperçoive la figure du DG. Chez les marins, avec le HK, au salon de telle ou telle profession, dans les magazines, à la télé...

La confusion, entretenue, sur son compte Twitter entre son activité professionnelle et sa vie privée (ses scores au rami par exemple) met davantage en exergue le côté communication de sa fonction.

Surtout que lorsqu'il s'agit de choses concrètes (le reclassement de collègues dont les services ferment ou l'échange avec les représentants des personnels en CA de la Masse) les annonces se font beaucoup plus rares et sont souvent renvoyées vers d'autres interlocuteurs.

Certes il est dans son rôle de promotion de la douane. Mais les aspects com' et représentation semblent avoir pris une place prépondérante, au détriment du reste.

Tombé dans le panneau !

Abîmé, cassé par endroits, décoloré, le panneau de la commune des Verrières indiquant l'entrée sur le territoire français n'est plus de la première jeunesse c'est le moins que l'on puisse dire.

Alertée par les agents dès 2016, la hiérarchie avait assuré que le problème serait bientôt résolu. Relancé mi-2017 le DR avait annoncé que ce serait rapidement fait. Paroles suivies d'effets ? La preuve en image début 2018. No comment.

INFOS LOCALES

Présentation de l'action sociale en Bourgogne & Franche-Comté

L'arrêté du 07/09/1994 prévoit une action sociale interministérielle, au niveau régional et réservée aux fonctionnaires d'État.

La Section Régionale Interministérielle de l'Action Sociale (SRIAS) met en place des actions couvrant la Bourgogne et la Franche-Comté (jusqu'en 2016, chaque région disposait de sa propre SRIAS).

12 représentants des personnels et 12 issus des différentes administrations gèrent les actions dans la politique d'accès au logement, la restauration, faciliter l'accès aux loisirs et à la culture et mener des actions en faveur des enfants.

Les actions qui sont mises en place et financées sur le budget régional sont ensuite communiquées aux agents susceptibles d'être intéressés par divers canaux : site internet ou encore correspondant.e.s sociales.

Parmi les dernières actions, on peut citer :

- séjour pour les enfants de 6 à 12 ans de Bourgogne-Franche Comté au centre le Mont Joyeux à Tence (Auvergne) du 15 au 21 avril 2018.
- le prix littéraire Bourgogne-Franche-Comté.

Pour consulter toutes les informations consulter le site de la SRIAS : http://www.srias-bfc.com/srias-franche-comte.html

* * * * *

Le grand chef débarque !

Oyez oyez braves douaniers, sortez les tambours et les trompettes car voilà que débarque le DG venu humer les 6- 7 mars l'air de la Franche-Comté.

Il va, en coup de vent, pouvoir voir l'oeuvre (*Pontarlier et la frontière jet d'une visite*), visiter la DR, rece- chefs de services et d'unités. Le

les BSI de Besançon et de Lons à *suisse doivent également faire l'ob-* voir les OS et manger avec les tout en à peine 24h.

On remarquera qu'aucun service l'heur d'une visite (*sans doute est-elle plus supportable lorsqu'il* CO, tel le bureau principal, n'aura *l'odeur d'égoût qui s'en échappe s'agit d'agents ?*). Même si le temps lui manque, cela laisse penser qu'il n'y a à voir dans notre DR que de la SURV. C'est mettre de côté le travail sur les flux avec, entre autre, la Suisse. Regrettable et très réducteur.

Sans doute cette visite au pas de charge sera-t-elle l'occasion de rappeler la grandeur de notre administration, la qualité du dialogue social (*sur le mode je vous écoute mais je ne vous entend pas*) et de poster quelques tweets (*que le compte de la DG s'empressera « d'aimer » ou « liker »*). Par contre les problèmes d'effectifs, les rapports avec la hiérarchie, les consignes idiotes… la vraie vie des agents de terrain en somme, pas le temps d'en parler. Peut-être trop concrets ?

En espérant qu'il pourra attraper son TGV car le lendemain c'est la journée de la femme et il y aura sûrement quelque chose à fêter à Montreuil.

INFOS NATIONALES

Conseil d'Administration Masse
Paris – 16 février

Le quorum étant atteint, c'est l'UNSA qui a été désigné secrétaire-adjoint de séance.

La vice-présidente de l'EPA Masse, Mme PEROZ, présidait puisque le DG (et président de l'EPA) accompagnait le Ministre à La Rochelle pour la clôture de stage des contrôleurs stagiaires.

I– L'intervention du cabinet Grant-Thorton

Ce cabinet d'audit a remporté le marché visant à auditer le fonctionnement comptable et financier de l'Etablissement. L'idée sera ensuite de les faire certifier par le cabinet d'experts-comptables Mazars.

La représentante du cabinet, Mme BARON-BUAL est venue faire une présentation de l'audit mené fin 2017 et qui va déboucher sur la mise en œuvre par le Service Central (SC) d'un plan d'action.

A – Les points forts de l'EPA

La gestion des actifs : il faut leur appliquer un décompte annuel sous forme d'amortissements dus à l'usure normale (la structure doit être distinguée du contenu). L'évaluation de l'EPA est faite en temps réel. Un premier très bon point.

Les investissements sont programmés annuellement via la Programmation Immobilière (PI). Un second très bon point.

Le service fait est traçable et permet l'entrée en service rapide des actifs réparés. Cela constitue un troisième très bon point.

Les procédures achats/fournisseurs sont formalisées. Un quatrième très bon point.

B – Les points à améliorer

Ils font encore l'objet de discussions avec le Directeur de l'EPA et l'Agence Centrale Comptable (ACC) et feront parties du plan d'action que le SC devra mettre en œuvre dès 2018.

La fiabilisation des actifs : il devrait y avoir une parfaite corrélation entre les immobilisations et la comptabilité. Or il existe un écart, assez important, entre les 2.

Il faut également distinguer les actifs qui ont été remplacés ou modifiés par d'autres. Les premiers doivent se voir appliquer un amortissement dès leur mise en service. Il faudra également que le système de gestion des actifs soit commun au SC et l'ACC. Cela permettra d'avoir une vision globale et de pouvoir effectuer un suivi en temps réel.

Les logiciels locatifs et de comptabilité : il faudrait effectuer un suivi mensuel de manière à corriger les différences existant actuellement.

Les achats/fournisseurs : il serait souhaitable de mettre en place une procédure permettant de savoir si, par exemple, une facture payée début 2018 ne devrait pas être rattachée à l'exercice précédent.

Charges/paiement : mettre en place un suivi régulier.

Personnel/paie : mettre en place une procédure afin de corriger les écarts existants entre les 2 états.

Les OS ont ensuite interrogé le cabinet Grant Thorton et l'EPA sur plusieurs points :

- la CGT a demandé quel était le sentiment du cabinet vis-à-vis des comptes de l'EPA.

Pour Mme BARON-BUAL, la situation actuelle des comptes est typique des établissements publics auprès desquels le cabinet intervient. Elle admet cependant que le poids du secteur patrimonial, sujet complexe à maîtriser, représente un enjeu très important pour l'EPA.

- SOLIDAIRES a demandé si l'étude des comptes allaient à l'avenir révéler de nouvelles difficultés.

Grant Thorton n'est pas concerné par le passage à GBCP. Il utilise des référentiels pour le contrôle. Mais les processus de contrôles internes seront sans doute à revoir pour tenir compte de la Gestion Budgétaire et de la Comptabilité Publique (GBCP).

Mme PEROZ et M. LEFEVBRE (directeur de l'Etablissement) ont assuré que la charge de travail serait lissée sur plusieurs années et que le déploiement des nouveaux logiciels (ULIS pour la gestion locative et Y2 pour la comptabilité) permettrait de consacrer les effectifs nécessaires.

Selon eux, le gros du travail incombera au SC qui devra corriger les points soulevés par Grant Thorton. Le second intervenant majeur sera l'ACC.

Les services Territoriaux (ST) ne devraient donc n'être concernés qu'à la marge car les documents et les recoupements ne peuvent être faits que par le SC. Les ST pourraient être seulement sollicités, ponctuellement, sur des points les concernant.

... / ...

II – Le bilan financier 2017

A – L'étude des comptes financiers

1/ présentation par le Directeur de l'EPA

75 % seulement des crédits ont été consommés. Ceci est dû au report de certains travaux qu'il faudra de toute façon payer une fois ceux-ci réalisés. 2017 est marquée par une hausse sensible de l'investissement (+ 61%) principalement dû à la Programmation Immobilière et les nouveaux logiciels (ULIS et Y2).

3 types de dépenses sont à prendre en compte :

- les **dépenses de personnels** : c'est la prise en charge des 3 derniers emplois de gardiens soit **100 000€**.
- les **dépenses de fonctionnement** qui représentent un montant de **8 M€**.
- les **dépenses d'investissement** qui se montent à environ **5 M€** (dont 4,4 M€ pour la PI).

Les dépenses représentent un montant de **12,9 M€**.

Les **recettes** (**12 M€**) proviennent principalement du locatif (loyers) qui sont en légère diminution. Un apport supplémentaire a été obtenu en 2017 du fait de la vente de 4 cités dont le produit a été reversé au **Compte d'Affectation Spéciale** ou CAS (plus d'**1,4 M€** soit environ 11 % du total des recettes). Plus marginal a été l'apport des **dépôts de garantie** entrés en vigueur au 01/09/2017 (**36 000 €**).

Le **budget 2017** présente un léger déficit de **81 813€**.

2/ avis du Trésorier Général des Douanes

En 2016, le montant des créances a baissé de 100 000 € et de 80 000 € en 2017. Le chiffre d'affaires de l'EPA s'est accru de 3,36 % en 2017. Cela a entraîné une hausse de la valeur ajoutée de 5,65 %. Dans le même temps les charges d'exploitation ont peu augmenté (1,41%). Pour rappel, si les charges augmentent trop, cela entraîne une baisse de la valeur ajoutée.

Cette hausse de la valeur ajoutée a entraîné la hausse de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) de 14,1 % en 2017. Cette dernière hausse est le résultat d'une masse salariale en baisse et d'une stabilisation des charges fiscales (ce dernier élément étant indépendant de l'EPA).

Suite à une autre intervention, les OS ont découvert que des sommes ont été prêtées à des bailleurs il y a plusieurs dizaines d'années et que ceux-ci nous remboursent des sommes au fur et à mesure (160 000€ pour 2017) !! Et après ça on nous explique que la situation financière de l'EPA ne lui permet pas d'emprunter...

Les remarques de SOLIDAIRES

SOLIDAIRES a rappelé que 75 % de crédits dépensés était un très bon résultat (le chiffre était de 55 % il y a 3 ans). Cependant des inquiétudes demeurent par rapport

- aux futurs retours du CAS (quel niveau sachant que l'on est à 30 % actuellement),
- à une non-maîtrise des dépenses relevant de PI antérieures,
- aux futures hausses des loyers envisagées dès 2021 avec la remise à plat des loyers actuels.

Le SC a répondu que les PI ont pour objectif d'accroître les recettes provenant des loyers et que la subvention provenant de la DGDDI (500 000€) serait cette année versée au 1er trimestre de manière à éviter une fin d'année comptable difficile à l'Etablissement.

III – Vote des 3 délibérations

Délibération 1 : approbation du compte financier

Vote : abstention : SOLIDAIRES (*explication de vote : abstention à cause de l'assiette du CAS et du fait du vote contre le Budget Initial*) et CGT – pour : CFDT-CFTC, UNSA et USD-FO.

Délibération 2 : affectation du résultat financier 2017

Vote : abstention : SOLIDAIRES (*explication de vote : il est inclus dans le compte financier sur lequel SOLIDAIRES s'est abstenue*) – pour : CFDT-CFTC, CGT, UNSA et USD-FO.

Délibération 3 : renouvellement de la délégation de pouvoirs au directeur de l'EPA Masse

Vote : pour : CFDT-CFTC, CGT, SOLIDAIRES et USD-FO – abstention : UNSA.

IV – Points d'informations

Le logiciel ULIS : effectif depuis le 01/01/2018, il a fait l'objet de formations fin 2017 dispensées aux agents des ST. Fin 2018, il devrait permettre la saisie en ligne par les agents des demandes de logements. À l'avenir il permettra suivi en direct du parc immobilier de la douane.

La campagne de métrage des cités : la campagne a été lancée en mars 2016. 4 zones géographiques ont été réparties entre différentes sociétés.

Une seconde campagne de mesurage devrait se tenir en 2018. Une fois intégrés à ULIS, les loyers seront calculés en prenant en compte le métrage réel des logements.

- le non prélèvement du loyer de janvier suite à un « bug » du logiciel ULIS : il a été prélevé en février suite à un « bug » d'ULIS. Le rattrapage se fera sur 30 jours calendaires mais sur 2 salaires différents. Des échéanciers seront possibles.

La délégation SOLIDAIRES était composée de : ***Cécile HANSEN*** *(titulaire) et* ***Renaud GOYATTON*** *(expert).*

Le compte-rendu complet du Conseil d'Administration est en ligne sur le site de SOLIDAIRES Douanes.

Solidaires
Fonction Publique

ATTAQUES INEGALEES CONTRE LA FONCTION PUBLIQUE ET LES SERVICES PUBLICS

19 Février 2018

Le gouvernement lance un plan d'attaque global contre la fonction publique et les services publics qu'elle assure.

Premier round : la mise en place à l'automne 2017 du programme Action publique 2022, qui ne vise rien moins que'à réduire à portion congrue (si ce n'est détruire en grande partie) le service public en transférant des missions au secteur privé, en liquidant purement et simplement d'autres missions, et en restructurant toutes les autres.

Ce n'est pas tout !

Round 2, le 1er février 2018, avec l'annonce au 1er comité interministériel de la transformation publique, d'un plan en 4 chantiers d'attaques globales contre le statut de la fonction publique, la rémunération au mérite, la mobilité et le dialogue social.

ATTAQUES CONTRE LES MISSIONS

Au menu : restructurations, privatisations et abandons de missions

Le 1er ministre Edouard Philippe a défini par une lettre de mission adressée aux ministres, le 26 septembre 2017, les objectifs prioritaires du programme « Action publique 2022 ».

Cette lettre indique que « les missions de l'ensemble des acteurs publics » - Etat, opérateurs, collectivités territoriales et organismes de sécurité sociale - seront revues « profondément et durablement » pour répondre aux « objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés en matière de réduction de la dépense publique».

Le comité d'action publique 2022 est par cette lettre chargé d'identifier des «réformes structurelles et des économies significatives et durables », sur l'ensemble du champ des administrations publiques.

C'est dans ce but que le comité est directement invité à proposer des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions.

La privatisation et la réduction de la voilure de services publics est en route avec un unique objectif comptable : une hypothétique réduction des coûts !

Un habillage de concertation : le forum de l'action publique

Le ministre Darmanin a lancé une concertation avec les organisations syndicales à l'automne dernier, un questionnaire dématérialisé auprès des usagers et agents a été mis en ligne de l'automne jusque mi-février, et ont été mis en place six « ateliers de co-construction » avec les agents (Dijon, Montpellier, Toulouse, Nantes, Strasbourg, Lille) avec en supplément un atelier à Paris portant sur la transition numérique pour la gestion des ressources humaines, et enfin treize « forums régionaux des services publics ».

Achèvement du processus de concertation fin février 2018.

Mais pour l'heure, hormis les ateliers de co-construction avec des agents triés sur le volet, aucun forum de débat public n'a été ouvert...

DU CONTRAT SOCIAL

C'est en réalité à une remise en cause du contrat social, socle de notre société que veut procéder le gouvernement. Il s'agit là d'une volonté de transformer la société pour laisser place à un projet ultra libéral : moins d'Etat, moins de services publics, moins de fonctionnaires (120 000 suppressions d'emplois) moins de dépenses publiques (60 milliards de réduction de dépenses publiques). Le secteur public est sommé de s'aligner sur le privé et ses méthodes de management. Pour parfaire la déconstruction du contrat social, le gouvernement a ajouté d'autres outils à CAP 2022 telle la Loi ESSOC (pour une société de confiance) qui met en avant le droit à l'erreur et le développement de la numérisation dans tous les actes de la vie. Le gouvernement a annoncé qu'il engage cinq chantiers transversaux : simplification administrative, transformation numérique, «rénovation» du cadre des ressources humaines, organisation territoriale des services publics, «modernisation» de la gestion budgétaire et comptable. Qu'on ne s'y trompe pas : **la transition numérique globalisée voulue par le gouvernement, ouvre la route à une société connectée mais totalement déshumanisée.**

Le débat public n'est pas de mise. Quant au questionnaire usagers /agents, il rencontre très peu de succès. et à peine plus de 10 000 réponses au questionnaire ont été enregistrées.

Et tandis que le questionnaire agents est très orienté sur la GRH, le questionnaire usagers « oublie » notamment la problématique des déserts ruraux et des zones urbaines de banlieue en déshérence de services publics.

Un exemple parmi d'autres, concernant le questionnaire destiné aux usagers sur la question de savoir quelle piste semble prioritaire pour améliorer les services publics, il est proposé les choix suivants : « simplifier les démarches/élargir les horaires d'accueil/améliorer la qualité de l'accueil/personnaliser davantage les services proposés/réduire les délais de traitement des demandes/ communiquer publiquement les résultats des services publics. »

Et pour couronner le tout, voilà le Comité d'action 2022.

C'est à un comité d'experts aux profils managériaux d'entreprise, le comité Action publique 2022 (CAP 2022) qu'il revient de faire des propositions de réforme, sur la base d'une revue des missions et des dépenses publiques.

Constitué en octobre, ce comité comprend 34 membres, énarques, hauts fonctionnaires dont beaucoup ont pantouflé dans le privé, des anciens membres de la commission Attali constituée en 2008 par Nicolas Sarkozy, plusieurs membres de l'Institut Montaigne (institut bien connu pour ses positions ultra-libérales) ou encore dirigeants de grandes entreprises.

Le rapport du CAP 2022 doit être établi pour fin mars/début avril 2018.

Les ministres sont aussi invités à faire des propositions et les pistes de réformes doivent être annoncées en avril à l'issue d'un 2ème comité interministériel de la transformation publique qui annoncera « la feuille de route de la transformation publique ». Les « textes nécessaires » seront pris au début de l'année 2019. L'affaire est rondement menée !

Le cadre et les objectifs sont donc arrêtés et parfaitement explicites! Face à ce simulacre de démocratie sociale, Solidaires ainsi que la CGT et FO se sont retirées en novembre du cycle de concertation action publique 2022, refusant d'être associées à cet exercice de « co-construction » de la réforme gouvernementale pour reprendre ce terme très usité par le gouvernement.

Notre but n'est pas en effet d'accompagner la démolition des services publics...

ATTAQUES CONTRE LES FONCTIONNAIRES ET LE STATUT

Les tenants du libéralisme pur et dur sont les chantres de la dénonciation de « l'emploi à vie » des fonctionnaires, lesquels sont qualifiés volontiers de fainéants et de passéistes (ils ne font pas leur temps de travail, ils taillent des crayons toute la journée).

Ce concert orchestré d'attaques contre la fonction publique fait le lit du gouvernement Macron qui vient de lancer une attaque globale et déterminée contre le statut général de la fonction publique : recrutement, carrière, rémunération, etc ...

Le statut général de la fonction publique, ensemble de droits et obligations des fonctionnaires est pourtant garant d'une fonction publique au service de l'intérêt général, et non d'intérêts particuliers.

NON AU COUP DE BALAI SUR LA FONCTION PUBLIQUE ET LES SERVICES PUBLICS !

Le statut a pour premier objet d'assurer un traitement égal et impartial des usagers. Il n'a pas été mis en place au bénéfice des fonctionnaires, mais bien au contraire pour le service public des usagers.

Contractuels à la place de fonctionnaires titulaires : précarité et bas salaires

Le gouvernement veut donner une large place au contrat, pour plus de « souplesse à la gestion des ressources humaines » et de marge de manœuvre donnée « aux managers publics ».

C'est la voie ouverte à la précarisation généralisée de la fonction publique alors que les contractuels de droit public sont déjà au nombre de 1280 000 emplois publics et représentent déjà 21,7% des emplois dans la fonction publique dans les trois versants, soit un emploi de fonctionnaire sur cinq, sur les 5,5 millions d'emplois publics.

Solidaires Fonction publique revendique au contraire des plans de titularisation massifs pour résorber cette précarité qui rime avec des rémunérations inférieures.

Solidaires Fonction publique défend le recrutement par concours, instauré pour une fonction publique ouverte à tous, sans discriminations qu'il s'agisse de discriminations liées à l'opinion politique, l'origine, la race, la religion, le genre, l'orientation sexuelle...

Et nous le savons, les discriminations sont nombreuses à l'embauche si l'on se tourne vers un recrutement contractuel dont les règles sont opaques.

C'est la porte ouverte au clientélisme, déjà présent dans le versant territorial.

Carrière et rémunération au mérite

Le 1er Ministre s'est montré très clair : « on doit piloter les services publics par la performance, par les résultats, par la qualité ».

Dans cette optique le 1er ministre annonce « la refonte de la politique de la rémunération » pour évoluer vers la rémunération au mérite : il s'agit « de mieux récompenser le mérite individuel, l'implication, les résultats ». Pourrait s'y ajouter, comme dans le privé, « des formes d'intéressement collectif ».

Pour Solidaires Fonction publique, la rémunération au mérite est à l'opposé de la conception d'une fonction publique au service de l'intérêt général.

La course au résultat et le pilotage par indicateurs nuisent au bon accomplissement de toutes les missions. Le principe de neutralité du service public se trouve attaqué. Quant à la revalorisation des rémunérations, aucun mot !

Gel du point d'indice, perspective de décorrélation du point suivant les versants, CSG mal compensée, jour de carence, augmentation de la cotisation retraites...

Les fonctionnaires voient leur pouvoir d'achat reculer fortement au fil des années.

Solidaires Fonction publique revendique le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat par l'attribution de 60 points d'indice pour tous les agents, le dégel du point d'indice, la réduction des inégalités de rémunération entre versants de la fonction publique, entre catégories, entre F/H...

Mobilité, agilité, et plan de départs volontaires ...

Pour accompagner le plan de transformation publique, et accompagner les reconversions, le 1er ministre préconise la mobilité au sein des trois versants de la fonction publique et entre versants, l'accompagnement de départs vers le privé. Le ministre de l'Action et des comptes publics s'est montré plus explicite le 1er février lors de la conférence de presse qui a suivi le 1er comité interministériel de la transformation publique en annonçant « un plan de départs volontaires» pour ceux qui qui ne s'adapteraient pas !

Pour Solidaires, la mobilité doit s'entendre comme une mobilité choisie par l'agent, pour un parcours professionnel qui réponde à ses aspirations.

LA TRANSITION NUMÉRIQUE COMME UNIQUE VADEMECUM

Simplification, dématérialisation, voilà les maîtres mots de la nouvelle relation à l'usager.

Point n'est besoin de maillage territorial et de service public de proximité. A la sécurité sociale, l'application «Ameli» remplace les CPAM, les bureaux de Poste disparaissent tandis que la digitalisation se généralise, à la DGFIP-présentée comme modèle !- la dématérialisation fait rage alors que les trésoreries sont liquidées, etc.

De manière générale, l'accès à un contact humain au travers d'un service public de proximité est en récession.

Le gouvernement Macron veut aller jusqu'à l'extrême de cette logique mortifère en programmant 100% de démarches en ligne pour la totalité des services publics d'ici 2022. L'usager est renvoyé à son écran d'ordinateur ou son mobile et est sommé de se débrouiller avec les démarches en ligne. Quant à ceux qui n'ont pas d'ordi ou ne maîtrisent pas l'outil...

Pour Solidaires, l'outil numérique ne doit pas servir de prétexte pour aboutir à l'e-administration sans relation humaine.

Cette évolution est un danger même pour la cohésion sociale et ruine la relation à l'usager et la confiance dans le service public.

Souplesse de gestion contre dialogue social

Le dialogue social n'est pas la première préoccupation du gouvernement, loin s'en faut.
Sont dénoncées, dans le discours gouvernemental, les 22000 instances de dialogue social (qui couvrent la fonction publique et ses trois versants Etat-Territorial- Hospitalier - et un champ de 5,5 millions de fonctionnaires). Et de souligner que des décisions peuvent prendre « des mois et des mois ». Les décisions arbitraires sont certes plus rapides à prendre – avec comme coût pour les agents une inégalité de traitement grandissante, autre occasion de remettre en cause le statut. Foin du principe statutaire d'égalité de traitement des agents!

Quel va être le devenir des Commision Administrative Paritaire (CAP) ?

Le ministre envisage de les réduire au seul rôle de recours, sur la base d'une saisine par un agent mécontent de son sort, par exemple dans le cadre d'une mutation, l'ensemble du mouvement de mutation n'étant plus examiné par la CAP.

Mais il serait alors impossible de déterminer si un agent a été traité inégalement par rapport aux autres !

Au final, l'idée est bel et bien de basculer vers une Fonction Publique totalement décentralisée dans sa gestion.

Et celui des CHS-CT, des CTL, lieux de dialogue social essentiels pour l'organisation des services, les conditions de travail ?

Le ministre envisage leur fusion de la même manière que cela été réalisé au travers de la fusion des IRP de la loi Travail 2.

Il en sera fini alors du cadre du CHS-CT, mis en place il y a trente ans dans la fonction publique et dont les attributions ont été étendues, ce champ de compétence incluant les conditions de travail et les risques psycho-sociaux. C'est un retour en arrière formidable du dialogue social.

Le discours de la méthode, la méthode Dussopt ?

Lors de la rencontre bilatérale du 12 février dernier, le secrétaire d'Etat n'a pas souhaité s'intéresser au fond des questions soulevées par les annonces du Premier Ministre de début février. La méthode, rien que la méthode.

Posture impossible pour Solidaires tant les attaques contre la fonction publique, les services publics et la société que le gouvernement entend construire au mépris de toute notion de cohésion sociale sont violentes.

Premier mystère pour Solidaires : comment déconnecter totalement les 4 chantiers annoncés des résultats du programme Action Publique 2022 et notamment de la question de l'avenir des missions (sauf à se dire que les résultats sont déjà connus et que le forum, le comité, les ateliers etc ne sont qu'un joli habillage de communication) ? Pour Olivier Dussopt, le chantier concernant la gestion des personnels est totalement indépendant et aurait été mené même sans Action Publique 2022.

Certes, cependant, les décisions qui seront prises ne seront pas neutres en pour la gestion des personnels. Il y aura forcément un lien important entre missions supprimées et plan de départs volontaires.

Concernant le calendrier, il sera rapide : les 4 chantiers vont être lancés d'ici avril. Les chantiers dialogue social et accès à la fonction publique par contrats (en décodé, chemin vers la fin du statut de la fonction publique) feront l'objet d'un premier point d'étape avant l'été pour acter les accords ou les désaccords (il y a fort à parier que cela sera plus des désaccords si ce n'est un désaccord total !). Les deux autres chantiers feront eux l'objet de premières discussions plus longues jusqu'à l'automne.

Pour Solidaires, la fonction publique et les services publics sont une richesse pour notre pays.

Solidaires se bat pour le renforcement des services publics, outil de cohésion social et de redistribution des richesses. Il faut répondre aux besoins nouveaux en matière de petite enfance, perte d'autonomie, transition écologique....
Solidaires se bat pour une fonction publique forte et indépendante des intérêts particuliers, garante l'intérêt général et de l'égalité de traitement des usagers. Solidaires est porteuse d'un projet de transformation sociale fondé sur les solidarités et la justice sociale. Les services publics et la fonction publique sont au cœur de ce projet.

TOU.T.E.S EN GREVE ET DANS LES MANIFESTATIONS LE 22 MARS

Comité Technique de Réseau
Paris – 29 janvier

Le 18 janvier dernier, lors de la première convocation de ce Comité Technique de Réseau (CTR), le DG n'avait pas de temps à consacrer aux emplois en douane pour l'année 2018. Le 29 janvier, apporter des réponses précises et détaillées aux interrogations légitimes des agents n'était toujours pas à l'ordre du jour.

En introduction

Le DG présidait la séance accompagné des directeurs des bureaux A, B, C, D et E sans compter d'autres intervenants (BIC) et les rédacteurs.

Les 5 organisations syndicales (OS), CFDT, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD/FO étaient présentes. SOLIDAIRES a assuré le secrétariat-adjoint.

I – Points soumis à vote

A - *Plafond autorisé d'emplois (PAE) & effectifs de référence (ER) 2018*

1/ discussion sur le PAE et les ER

SOLIDAIRES Douanes a indiqué se réjouir de cette hausse de 286 ETPT (emplois Equivalents Temps Plein Travaillés) pour 2018 par rapport à 2017.

SOLIDAIRES a malgré tout posé quelques questions :

– tous les recrutements d'agents de constatation sans concours (95) sont-ils destinés au Brexit ?
– les nouveaux emplois vont-ils être affectés aux bureaux en surcharge de travail (bureaux centralisateurs, fiscalité ...) ?
– pourquoi certaines DI ou/et DR perdent-elles des emplois ?

La DG, par l'intermédiaire du DG et du chef du bureau A3, a répondu :

- les pertes d'emplois seraient dues aux centralisations et aux centres d'expertise.
- combien d'emplois seraient affectés aux pôles énergie en grande souffrance, le DG a répondu « *8* », avant que le chef du bureau A3 ne précise *« 13 : 6 à Paris, 7 à Lyon ».* Cela laisse hors champ tous les autres pôles centralisateurs. À la remarque de SOLIDAIRES, le chef du bureau A3 a rétorqué *« oui, mais ils ne sont pas encore constitués ailleurs » !* Sans doute a-t-il quelques révisions à faire sur l'état du réseau…

Les emplois supplémentaires sont affectés *« à la DNRFP »* mais aucune information n'a filtré sur leurs affectations définitives. Il a été répondu *« vous verrez en 2019 ».* Super la réponse…

2/ surcharge de travail : le sujet tabou

La création de nouveaux services s'effectue presque systématiquement avec un effectif sous-évalué (par exemple le Centre de Services des Ressources Humaines – CSRH - de Bordeaux).

Cette hausse des emplois va-t-elle permettre d'affecter un nombre de collègues suffisant dans les nouveaux services créés et dans les services en surcharge chronique de travail (RI, pôles de fiscalité, DRGC…).

Réponse de la DG : *« c'est elle qui a la vision la plus précise de la charge de travail dans chacune des unités. […] Les effectifs sont répartis de façon pertinente et adaptée à la charge de travail de chaque service » !* Une réponse qui se passe de commentaire.

Vote sur le PAE : contre : CGT – abstention : CFDT, SOLIDAIRES, UNSA et USD/FO (*explication de vote : nous ne voulions pas voter contre cette hausse d'emplois. Cependant, beaucoup trop de questions sont restées sans réponse concernant la répartition de ces emplois*).

B - *Projet de décision sur les Technologies de l'Information (TIC)*

Ce projet de décision sur l'utilisation des TIC par les OS à la DGDDI encadre la mise en oeuvre de l'arrêté fonction publique du 04/11/2014 et de la décision ministérielle du 22/07/2016 [1].

… / …

[1] *Arrêté du 04/11/2014 :https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.docidTexte=JORFTEXT000029701807&categorieLien=id*
Décision du 22/07/2016 : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decision/2016/7/22/FCPP1621030S/jo/texte

Cela devrait se traduire par :

- la fourniture d'ordinateurs portables aux OS avec un accès à l'intranet.
- la connexion des sièges des OS à l'intranet.
- accès à la « diffusion de masse » via l'outil SYMPA.

1/ les interventions

La Charte antérieure : nous avons rappelé qu'il y avait précédemment en Douane une Charte d'utilisation de la messagerie pour l'information syndicale, négociée entre la DG et les syndicats. Une charte qui prévoyait que seuls les collègues ayant souhaité s'inscrire sur une liste d'information syndicale recevaient ladite information syndicale.

Diffusion déloyale : or, un certain nombre d'organisations syndicales s'employaient à diffuser leur information tous azimuts, c'est-à-dire y compris aux collègues ne l'ayant pas souhaité...

Et curieusement, la Direction Générale ne relayait pas les demandes de rappels à l'ordre exprimées par plusieurs organisations syndicales (dont SOLIDAIRES)... Pour avantager certaines OS ?

Désormais l'acceptation des collègues aux messages syndicaux est considérée comme automatiquement acquise, du moins jusqu'à ce qu'ils demandent explicitement à ne plus recevoir d'information.

Réponses de la DG : *« on n'a pas les moyens de gérer les grands volumes de données »* ; *« il y a une volumétrie limite, il se peut que de temps en temps des messages ne passent pas ».*

2/ le vote

Vote pour : CGT, CFDT et USD-FO.
Vote contre : UNSA (*explication de vote : n'a pas internet à son siège*).
Abstention : SOLIDAIRES (*explication de vote : pas de réponse précise aux questions posées. Il y a des réserves concernant les éventuelles limitations qui ne sont pas précisées explicitement sur l'outil de diffusion ou le plafond maximum des pièces jointes notamment).*

II – Points d'informations (pas de vote)

A – *Ambition DG*

1/ présentation

- une sous-direction réseau (SDR) va être créée à la DG.
- au sein de la sous direction A, il y aura un bureau dédié à la qualité de vie au travail.
- création du PSG (pôle de soutien général) pour traiter les questions des agents de la DG.
- création d'un service à compétence nationale (SCN) garde-côtes.

Cela va être rendu possible par l'arrivée de nouveaux outils collaboratifs et de suivi. Il y a aussi la volonté de rendre la réglementation plus accessible.

20 agents environ sortent de la DG pour rejoindre le SCN. Ils seront considérés comme restructurés. Des sections entières vont être transférées vers la future SDR mais il n'y aura pas de portefeuilles éclatés.

Pour la sous-direction A : il y aura *« création d'un bureau en plus, dédié à la ''qualité liée au travail'' ».*

Pour la sous-direction B : « la fonction aéromaritime sort et il y aura une formalisation du processus d'achat ».

Actuellement les fiches de poste sont en phase d'écriture.

B – *Plan managérial DG*

1/ présentation

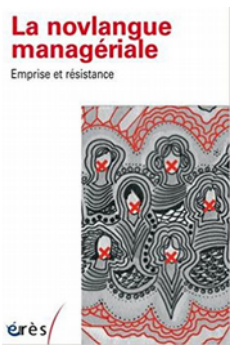

Un concentré de jargon anglais. On a entendu :

- « le ''benchmarking'' montre que les évaluations à 180, 270 et 360° permettent de faire que ça ''matche'' entre les ''wants'' des cadres et ''l'offer'' de la ''french custom'' ».
- « Des prestations de ''coaching to give a new impetus to your career'' vont être proposées à certains cadres sup' en fin de carrière [...] Les espaces de ''co-working'' permettront d'améliorer la qualité de vie des cadres ».

2/ présentation

Pour SOLIDAIRES améliorer la qualité de vie des cadres et cadres supérieurs ne se résume pas à mettre en place des espaces de « co-working » (c'est-à-dire en français co-travail ou bureaux partagés) ou à l'intervention ponctuelle d'un coach.

La charge de travail, le respect des durées de temps de travail, le droit à la déconnexion sont pour nous plus importants.

La DG parle d'individualiser sa relation avec les cadres (pour mieux les isoler?). Elle parle aussi de proposer des postes de *« repos »* pour les cadres qui ont enchaîné des postes à *« fort(s) enjeu(x) »*. Mais

... / ...

bon, on nous l'affirme : *« pour le moment rien n'est figé »*. OUF !

III – Autres points abordés

A - *Fermeture du bureau d'Évreux*

La fermeture du bureau de douane d'Évreux ayant été invalidée par la justice (pour refus de la demande d'expertise du CHSCT), les collègues souhaitant réintégrer leur bureau peuvent le faire (dixit le DG : *« les effectifs seront maintenus sur place »*).

Le DG précise que ce n'est que partie remise et que la prochaine fois, l'administration va réussir à respecter la loi (*« nous allons reprendre le processus [...] ce qui est de bon sens, c'est qu'ils restent à la DGFiP [...] le meilleur conseil que l'on peut donner aux agents, c'est de réfléchir aux conséquences »*).

Puis la sous-dir. A indique que l'administration est en droit de réclamer aux agents les primes de restructuration (*« nous serions en droit de demander le reversement des primes »*).

Les remarques de SOLIDAIRES

SOLIDAIRES est intervenue pour savoir si les primes allaient être réclamées aux collègues.

La DG a répondu qu'il n'y aurait pas de demande de remboursement pour les agents souhaitant réintégrer le bureau puisque leurs primes ne leur ont, de toute façon, pas encore été versées !

SOLIDAIRES a rappelé que les délais de versement des primes pour les collègues restructurés étaient beaucoup trop longs.

B – *Le droit à l'erreur*

Le DG a indiqué : *« le droit à l'erreur, c'est si la personne s'est trompée de bonne foi. Il n'y aura pas de mise en route de l'enquête. C'est sur les pénalités que ça va diminuer. On va attendre le vote de la loi pour vous présenter le dispositif et en débattre »*.

« Tout ce qui a été retenu, c'est seulement les CI [...] le dédouanement relève de la réglementation communautaire ».

SOLIDAIRES a indiqué qu'il faudrait voir aussi avec les agents des Services Régionaux d'Enquête (SRE).

C – *Les questions de SOLIDAIRES*

1/ le statut des agents du CLI de Marseille

Le DG a confirmé en séance que les agents du futur Centre Opérationnel Douanier Maritime (CODM) étaient restructurés. Étonnant car le DI local semble l'ignorer et ceux de Bordeaux et de Lyon (CODT) n'ont pas bénéficié de ce statut.

2/ les délais de versement des primes de restructuration

Non seulement les agents (et leurs familles) subissent un déplacement non choisi, mais en plus, ils doivent attendre une procédure longue pour percevoir leur prime, alors même qu'ils ont déjà dû engager des frais de déménagement.

La DG a annoncé n'avoir été saisie d'aucun cas en ce sens !

3/ la création du Service aéromaritime

Alors que la Direction Régionale Garde-Côtes (DRGC) de Rouen est en train de fermer, les collègues de la DRGC Nantes (future DRGC « Manche – Mer du Nord – Atlantique ») récupèrent des attributions sans les effectifs supplémentaires, notamment sur des matières qu'ils ne connaissent pas (gestion du moyen hélicoptères).

SOLIDAIRES a constaté une approche différenciée dans la constitution des CODM : statut de spécialiste reconnu à Marseille mais non reconnu à tous les agents de Nantes.

Pourquoi le lieu du siège du futur SCN n'est-il toujours pas divulgué, alors même que certains collègues (contractuels du bureau B2 notamment) vont devoir quitter Montreuil pour cette destination ?

La DG a annoncé la création d'un emploi supplémentaire à Nantes pour faire face aux difficultés rencontrées.

Elle semble découvrir les problèmes liés au statut au CODM de Nantes. Elle a indiqué sans le confirmer ce que tout le monde suspecte ; Le Havre sera bien le siège du futur SCN « gardes-côtes ».

GT élections professionnelles 2018
Paris – 13 février

Cette réunion était la seconde organisée par la DG en vue des élections professionnelles qui doivent se dérouler fin 2018 et qui seront marquées par le vote électronique.

En préambule

Etaient présents pour la DG : Mme BUREAUD (cheffe de A1), M. Yoann REY (son adjoint), Mme KOUBI (cheffe de projet) et des rédacteurs.

Côté parité syndicale, l'ensemble des organisations syndicales (OS), y compris celles non représentatives, étaient invitées : CFDT, CFTC, CGC, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD/FO.

Mme BUREAUD a demandé si les OS avaient des demandes particulières :

- UNSA et CFDT ont demandé un éclaircissement sur un éventuel abondement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et des droits syndicaux,
- la CFTC a demandé où en était la charte d'utilisation des Technologies d'Information et de Communication (TIC),
- SOLIDAIRES a souhaité que les OS obtiennent la répartition F/H par corps et grade le plus rapidement possible,
- la CGC a eu les mêmes demandes que la CFTC et SOLIDAIRES.

Réponses de Mme BUREAUD

Concernant la charte des TIC :

Le DG l'avait signée et un courrier à l'attention des OS était en cours de rédaction.

Concernant la DGF et les droits syndicaux :

La DG n'est pas opposée à ce que la DGF soit augmentée (avec une part fixe attribuée au printemps et une rallonge éventuelle à l'automne).

Bercy pourrait également aider les OS d'un point de vue matériel (propagande, supports de communication...).

Le contenu de la réunion

1/ *Barème de composition des CAP*

Les tranches d'agents à partir desquelles 1 titulaire et 1 suppléant sont élus ont été modifiées. De 1 titulaire pour 20 agents, on passe ainsi pour ces élections à 100 (de 100 à 1000 on aura 2 titulaires, de 1000 à 5000 on passe à 3 puis à 4 à compter de 5000). Il ne restera ainsi plus que 3 CAPL en catégorie C (AC, ACP2 : AC1 + ACP2, ACP1).

2 / *Fusion des CCP «Contractuels» et «Berkani»*

Suite à la baisse de 50 % des effectifs des Berkanis entre 2014 et 2018, cette Commission Consultative Paritaire (CCP) va perdre 1 titulaire (et 1 suppléant) suite aux nouvelles règles de calcul des seuils.

La fusion avec celles des Contractuels en ferait une CCP avec 2 titulaires et 2 suppléants.

3/ *Représentation Femmes/Hommes en CAP et CT*

Le décret n°2017-1207 prévoit que les élections devront prendre en compte la vraie répartition F/H au sein des instances (tant au niveau national que local). La DG va fournir la cartographie au 01/01/2018 des répartitions F/H dans les divers scrutins nationaux et locaux (102 au total [1]!).

4/ *Calendrier électoral*

- du **09 au 13/04**, des élections tests auront lieu pour valider le système de vote électronique). - **18/10/2018** : date limite de dépôt des listes de candidatures et des professions de foi.
- **29/10/2018** : ouverture du portail électeur (les agents pourront créer leur compte électeur dès cette date suite à la réception d'un mail personnalisé et la création d'un mot de passe dans le Système de Vote Electronique (SVE). Publication des listes du corps électoral.

Lors de chaque vote, l'électeur devra rentrer un code (3 chiffres extraits du NIR numéro INSEE du votant) ne permettant pas de reconstituer son identité.
- **12/11/2018** : mise en ligne des candidatures.
- du **29/11** au **06/12** : plus de propagande électorale. Période de vote électronique.

[1] *En prenant en compte les Comités Techniques Locaux et les CAPL de chaque DI sans compter les CAPC et les Comités Techniques de Réseau (douane) et Ministériel.*

La fin (tant rêvée) des représentants syndicaux ?

Le 14 février dernier, le Canard Enchaîné publiait un article présentant les conséquences d'une possible fusion entre Comités d'Entreprises [1] et CHSCT.

Aucun syndicat : le monde rêvé selon certains.

Y est présentée la conséquence directe de cette fusion : la disparition d'un nombre certain de représentants syndicaux toutes OS confondues. Et le risque que celles et ceux qui resteront en place ne deviennent que de simples courroies de transmission des directions.

Ne soyons pas naïfs, certains le deviendront car cela leur permettra de conserver un soi-disant « acquis ». Ou bien parce que selon leurs centrales syndicales, être bien avec la direction leur donnera l'illusion de pouvoir peser dans les négociations en « accompagnant » restructurations et autres réformes. Une majorité continuera, elle, de défendre les salariés.

Cette situation peut être étendue à notre administration. À l'heure où se met en place le schéma qui présidera lors des élections professionnelles de décembre 2018, certains collègues se demandent à quoi peuvent bien encore servir les syndicats.

Certes, l'époque des grands combats est mise en sommeil. Mais ces organisations conservent tout leur pouvoir pour créer un rapport de force, si non national, du moins local, afin de défendre les droits des collègues (en CAP), leurs conditions de travail (en CSHCT), le maillage (en CT).

Il ne s'agit plus de bouleverser la société mais de mener de combats, même minimes, et de faire en sorte que nos droits soient respectés (pour les devoirs, la hiérarchie est là pour nous les rappeler suffisamment souvent).

Face à la rengaine *« on a un boulot, on est pas malheureux »*, il faut rappeler que les droits des agents sont sans cesse rognés. Un exemple ? Les SURV se voient désormais quasiment privés du droit de grève, pourtant un droit constitutionnel ! Au nom de l'état d'urgence.

Mais bien entendu cela suppose que les agents participent activement à cette défense. En se mobilisant, en faisant entendre leur voix. En adhérant.

Sans les agents, les syndicats ne sont rien (*SOLIDAIRES par exemple ne fait pas de son existence une fin en soi*). Sans les agents, les syndicats ne portent aucune revendication, n'ont aucun poids.

Et ça notre hiérarchie l'a bien compris. Un agent isolé est bien plus facilement contrôlable, aura moins tendance à contester une décision inique. Au sein d'un groupe la donne change et le rapport de force se rééquilibre. Ce qui permet ensuite à l'OS de jouer son rôle et de défendre l'agent.

Oui l'époque est à la remise en cause des syndicats « tous pourris », « magouilleurs »... Pas plus, pas moins que le reste de la population n'en déplaise aux persifleurs. Mais leur rôle est encore plus important qu'avant compte-tenu des enjeux en termes de droits individuels et collectifs, de conditions de travail. Ce sont ces petits combats qu'il faut mener et gagner. C'est par là que le changement arrivera.

[1] *Les Comité d'Entreprises (CE) étant au privé ce que sont grosso modo les Comité Techniques dans l'administration.*

Un peu de détente

Grille facile

		3	7				2	
9	6		2		4	7		3
				3				
8		6	4				3	9
	9	1	6		5	4	7	
7	5				3	2		1
				7				
5		2	9		1		8	6
	1				2	9		

Grille moyenne

			1	9	3	2		
				4				7
		9		7		1	5	
	4							
	7	8	4	3	9	6	1	
							3	
	6	7		2		3		
9				1				
		5	7	8	6			

Grille difficile

		7	1					4
4		9	3			6		
					6		1	
	7					1	9	
5								6
	4	2					7	
	6		4					
		3			1	5		8
2					7	3		

Grille diabolique

		2	7					
7		5		9				
1		9				3	6	
					3	6		4
			6		4			
2		6	8					
	1	8				5		6
				5		4		3
					7	1		

Les réponses seront publiées dans le numéro de mars.

Solutions du numéro 48

Grille facile

1	7	8	5	6	3	9	4	2
4	2	5	7	8	9	1	6	3
9	3	6	2	1	4	5	8	7
2	1	9	4	7	5	6	3	8
3	8	7	9	2	6	4	1	5
6	5	4	1	3	8	2	7	9
5	6	2	3	4	7	8	9	1
8	9	3	6	5	1	7	2	4
7	4	1	8	9	2	3	5	6

Grille moyenne

7	8	1	9	5	6	4	2	3
6	5	4	7	2	3	9	1	8
3	2	9	4	8	1	6	7	5
4	6	3	1	9	7	5	8	2
8	9	5	3	4	2	1	6	7
1	7	2	8	6	5	3	9	4
5	4	7	2	1	9	8	3	6
2	1	6	5	3	8	7	4	9
9	3	8	6	7	4	2	5	1

Grille difficile

1	3	7	9	6	4	5	8	2
8	4	5	7	2	3	6	9	1
2	9	6	1	5	8	4	7	3
6	1	3	8	7	9	2	5	4
9	5	8	3	4	2	7	1	6
4	7	2	5	1	6	9	3	8
7	8	4	6	3	5	1	2	9
3	6	1	2	9	7	8	4	5
5	2	9	4	8	1	3	6	7

Grille diabolique

4	6	8	1	3	9	2	5	7
1	3	5	2	4	7	8	6	9
2	7	9	6	8	5	1	4	3
5	1	2	3	9	4	6	7	8
6	8	3	5	7	1	9	2	4
9	4	7	8	2	6	5	3	1
8	5	1	7	6	3	4	9	2
7	2	4	9	5	8	3	1	6
3	9	6	4	1	2	7	8	5

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

Comité Technique Local

Titulaires :

M. Frédéric MICHAU
(Centre)

Mme Agnès MARCEAUX
(Bourgogne)

CAPL n°2
Contrôleurs 1ère classe

Titulaires :

M. Frédéric MICHAU
(Centre)

Mme Judith MOINDROT
(Bourgogne)

Commission Territoriale de la Masse

Titulaire :

M. Renaud GOYATTON
(Franche-Comté)

CAPL n°3
Agents de Constatation 1ère classe

Titulaire :

Mme Sylvie FAUCHET
(Bourgogne)

LA PELLE À CHNIS

Douanes Solidaires – Section de Franche-Comté

Numéro 50 – mars 2018

Visite du DG à Besançon :

rien de neuf pour une simple opération de com' *(p 4)*

Comité Technique du 21 mars :

- 4 pour la dernière du DI (p 5-6)

Suicide d'une collègue :

Entre incompréhension et indignation. Ça suffit ! (p 9)

AGENDA D' AVRIL

- **05/04** : CAPC cat. C TA ACP1-2-AC1.
- **12/04** : CAPC cat. A 1er tour des mutations.
- **17/04** : CAPC cat. B 1er tour des mutations.
- **19/04** : CAPC cat. C 1er tour des mutations.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *CR de la venue du DG* (p 4)
- *CR du Comité Technique* (p 5-6)
- *CR CAPL TA C1-CP 27/03* (p 7-8)
- *Ça suffit !* (p 9)
- *API & grève Solidaires écrit* (p 10)
- *CR GT élections 13/03* (p 11)
- *grilles de sudoku* (p 12)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 63 66
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

@ www.solidaires-douanes.org
Solidaires Douanes DI Dijon
@SolidR_DOUANES

Et maintenant, quel avenir ?

Alors que la DGDDI vient une fois de plus de faire connaître à grands coups de com' des résultats 2017 stabilisés ou en hausse dans les principaux indicateurs (contrefaçons, stupéfiants …), son avenir n'a paradoxalement jamais été aussi flou.

La Douane ne fonctionne bien évidemment pas en vase clos et dépend d'orientations décidées au niveau Fonction Publique. Le pouvoir ne fait pas mystère de sa volonté de « flinguer » 120 000 postes de fonctionnaires dont 50 000 dans l'étatique. Bercy devrait être un gros (principal?) contributeur.

Dans le cadre de CAP 2022, chaque ministère doit trouver des pistes de réorganisation afin de « libérer » des postes. Pour la DGDDI on voit ressortir un vieux serpent de mer sarkozyste : le transfert de la SURV à l'Intérieur (sachant que l'on assiste depuis plusieurs années à un glissement marqué de cette branche vers de simples missions de sûreté/sécurité/immigration ; l'arrivée du HK accélérant cette tendance). Selon certains retours, Darmanin n'y serait pas hostile. Y compris au moins une OS en douane.

On peut également ajouter à cela la remise en cause planifiée du statut ainsi que les départs « volontaires » vers le privé (vous pouvez oublier les primes mirobolantes versées en douane il y a dix-quinze ans !).

Certes notre DG-twitter rappelle sans cesse que la DGDDI doit marcher sur ses deux jambes (entendez par là la SURV et les AGCO) mais ce n'est pas à lui que reviendra la décision finale.

Et même si le public reconnaît l'utilité des gabelous, la rengaine *« il y a trop de fonctionnaires »* et le fait de dresser les catégories de gens les uns contre les autres (agriculteurs contre cheminots, privé contre public...) auront raison de l'estime de la population. Quitte à ce que celle-ci se rende compte, mais un peu tard, qu'elle est une fois de plus le dindon de la farce !

Bonne lecture à vous.

Un combat syndical victorieux

Preuve que les combats syndicaux peuvent être menés et gagnés par les OS, la DG commence à rembourser les indemnités non perçues par les stagiaires de l'ENDLR.

Pour mémoire en 2017, les stagiaires contrôleurs de 2ème classe qui logeaient à l'ENDLR s'étaient vus injustement privé d'une indemnité journalière en contradiction avec les textes. SOLIDAIRES, et d'autres OS, avaient alerté la DG sur ce problème.

Celle-ci avait fini par admettre qu'il y avait effectivement eu un problème concernant les indemnités. Celles-ci commencent à être remboursées aux stagiaires lésés. Une bonne nouvelle et une preuve que les OS (SOLIDAIRES en tête) sont là pour défendre les agents. Et que cela marche !

Une police fiscale à Bercy

Dans 17 mois, Bercy disposera de son propre service de lutte contre la fraude fiscale (plus de 60 milliards d'euros annuels au détriment des caisses de l'État).

Pour l'obtenir (ce service fera pendant à celui de l'Intérieur, la Brigade Nationale de Répression de la Délinquance Financière – BNRDF), il a fallu faire une concession majeure : la fin du « verrou » de Bercy (monopole de Bercy concernant les plaintes pour fraude fiscale).

Espérons que ces 30 à 50 enquêteurs aux pouvoirs élargis (filatures, écoutes, perquisitions, garde-à-vue) permettront, enfin, un début de lutte contre ce fléau.

Un Brexit qui va coûter cher

Le 08/03, Bruxelles a engagé une procédure d'infraction à l'encontre du Royaume-Uni et lui réclame 2,7 milliards d'euros [1]. En cause les produits chinois sous-taxés par Londres.

Cette somme correspond aux droits de douane non perçus par les autorités britanniques alors que Bruxelles avait, dès 2007, prévenu celles-ci des risques d'une taxation incorrecte des textiles chinois et des conséquences que cela engendrerait pour Londres.

Ce cas rappelle que, contrairement à ce que certains pensent, les frontières existent encore bel et bien pour les marchandises.

Mauvaise perdante !

Les temps changent et avec les réseaux sociaux les attitudes des gens aussi. La preuve.

Une suissesse contrôlée par une escouade de la BSE de Morteau s'est vue signifier une importation de déchets sanctionnée par une amende de 150 €. Jusque-là rien d'anormal.

Sauf que la dame a mal pris la chose, en particulier le montant de l'amende qu'elle disait ne pouvoir payer, et a raconté ses malheurs sur Facebook. Aussitôt de très nombreux messages de soutien se sont faits entendre critiquant la douane. Interviewée par Radio France Bleu Besançon elle a eu droit à un article dans le journal suisse local (détail cocasse elle posait devant un ordinateur de la Pomme).

Depuis la raison lui est revenue et elle a effacé les messages de son compte Facebook.

Plus dure sera la chute

SOLIDAIRES a dénoncé à plusieurs reprises le fait que la cité de Pontarlier n'avait pas été entièrement désamiantée (4 appartements en ont encore mais l'EPA n'en voyait pas la nécessité !), que certains travaux avaient été réalisés à la va-vite et avec un manque de sérieux certain et que l'assistant à la maîtrise d'ouvrage était plus pressé de toucher sa commission que de s'assurer de la bonne réalisation des travaux.

La cité a dû faire face à un nouvel « incident » lorsque une colonne d'eaux usées s'est rompue le week-end du 10 mars. On vous passe l'odeur et l'image mais plusieurs centaines de litres d'eaux usées dans la chaufferie de la cité, cela fait désordre ! La société qui est intervenue a indiqué qu'une partie seulement de la colonne avait été réparée avec du PVC et raccordée à l'ancienne partie, toujours en fonte. Encore des économies de bout de chandelle. Du calcaire et des débris (de l'amiante aussi ?) se sont accumulés créant un bouchon qui a fait céder la colonne entraînant ce déluge.

[1] *Cf la rubrique Brèves du front comtois et d'ailleurs du n°47 (décembre 2017).*

INFOS LOCALES

Compte-rendu de la visite du DG
Besançon – 7 mars

« Moi, je regarde l'avenir »

Le DG est venu passer 2 jours en Franche-Comté les 6 et 7 mars. Au menu, intégration à un contrôle conjoint des BSI de Besançon et de Lons le 6. Le lendemain, visite des locaux de la DR, rencontre avec les représentants des OS, repas avec les chefs d'unités et de service puis rencontre avec le préfet. La journée marathon s'est achevée avec un contrôle conjoint à La Ferrière avec les gardes-frontière.

La rencontre OS-DG, pour partie orientée sur les problématiques locales, a permis d'avoir quelques infos :

- une fois les renforts SU « attentats » opérés (2018), il n'y en aura plus.

- le DG a admis que les 1000 recrutements comportaient bien 500 non-suppressions (*il a regretté que les OS ne reprennent pas le chiffre global de 1000*).

- les renforts en catégorie C OPCO ne seront disponibles qu'en 2019 (la FC en aura-t-t-elle?)

- le travail CO des BSE a été déporté pour partie sur les bureaux (dédouanement de véhicules…) ; le reste, suite à l'audit de l'IS, devra recevoir l'aval de Bruxelles (*cela semble loin d'être acquis*).

- concernant la SU et le HK, le DG a indiqué qu'une réflexion était en cours pour que les escouades déployées avec le HK aient un véhicule de soutien pour transporter le surplus de matériel (des Ford C-Max ont été évoqués comme un possible achat).

- le 4ème moniteur de tir n'est pas une priorité de la DI (la Bourgogne, a fait remarquer que l'ENDLR, n'en a même pas un !).

- l'anonymisation des procédures : un décret, sous l'égide de l'Intérieur, va permettre aux DR d'habiliter les agents concernés (AG, CO et SU) traitant des affaires sanctionnées par de peines de prison de 3 ans minimum (un MOD ne pourra en bénéficier, un blanchiment si).

Les remarques de SOLIDAIRES

Cette venue ne comprenait la visite d'aucun service CO qui n'étaient pas une priorité. C'est regrettable.

SOLIDAIRES est intervenue sur plusieurs points :

- nous avons indiqué que les services étaient « à l'os » et proches de la rupture.
- dire que la cartographie de la DR est fixée pour un moment est oublier qu'en 2008, le DR avait dû renoncer à fermer le bureau de Morteau sous la pression des entreprises (*pour le DG cela ne serait plus le cas aujourd'hui*).
- améliorer les processus en OPCO suppose que les logiciels suivent. Or, entre Delt@ et I-citès (certificats de la convention de Washington informatisés) en panne régulière, et les logiciels inachevés (transit, Delt@ occasionnels…) l'informatique n'est pas une aide fiable.
- soutenir que la thématique des frontières a toujours été présente dans l'esprit des décideurs douaniers et politiques est osé (*sans les attentats de novembre 2015 le DG tiendrait-il le même discours?*).

  Les frontières ne serviraient qu'au contrôle des migrants et à la sécurité. Cela ne concernerait pas les marchandises (*ben voyons !*).

En résumé

"On devra juste faire toujours plus avec toujours moins"

Au final nous avons appris 2-3 informations. Mais le DG n'a pas pu s'empêcher de jouer sur la thématique *« je regarde l'avenir »*, *« le passé ne m'intéresse pas »* (sous-entendu les OS refusent le modernisme). Preuve selon lui de son modernisme, sa présence sur les réseaux sociaux (*dur de l'ignorer*).

Sans oublier une belle promotion d'Action Publique 2022 (la manip du gouvernement pour justifier les 120 000 suppressions d'emplois).

Compte-rendu du Comité Technique
Dijon – 21 mars

SOLIDAIRES, la CGT, la CFDT et l'UNSA ont chacune fait une déclaration préalable soulevant des thématiques diverses.

Le président du Comité Technique a répondu à un certain nombre d'entre elles. Le soutien au commerce international ne signifie pas un soutien à la fraude. Selon le DI, le fait de réactiver les frontières n'aurait pas les faveurs de la population.

Concernant les restructurations, il a rappelé que si 55 agents étaient concernés par les restructurations actuellement en cours, seuls 5 devront effectuer une mobilité géographique contrainte.

Concernant les problèmes d'habillement (qualité des tenues, délais de livraison) et les carnets à points, il a souligné que les problèmes sont connus mais qu'il faut du temps pour les solutionner.

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES admet que le nombre de mobilités contraintes reste limité. Mais cela n'a pas empêché **le réseau douanier de proximité** d'être très largement **démantelé** lors du CT de novembre.
- concernant **la LCF** : une différence de traitement est en train de s'opérer entre les auteurs de fraude (SU ou CO) selon que l'on ait affaire à des flux importants ou non, ou que ces auteurs aient des relations (pour les entreprises on parlera de chantage à l'emploi).

I – Vote des PV des 28/11 et 08/12/2017

Deux demandes de rectifications concernant le PV du 28/11 ont été formulées par la CGT.

Vote pour unanime pour celui du 28/11. **Vote pour** unanime pour celui du 08/12 (sauf CGT-Centre : **abstention**).

II – Points donnant lieu à information

2.1 – *Le Plan Annuel de Performances (PAP) 2018*

Ce PAP est organisé autour de 4 plans d'action :

- adapter la DI au nouveau dispositif de renseignement (CRPC, rattachement des BS de Bourgogne et FC au CODT de Metz ; celles du Centre dépendant de celui de Dugny, exploitation du réseau LAPI…).
- promouvoir l'attractivité du territoire pour y dédouaner.
- gérer et contrôler la fiscalité énergétique (mise en ordre de marche de la CPE [1] de Tours d'ici 2019 pour agir sur les 3 DR).
- mener une action économique spécifique à la filière « vins et alcools » (aide réglementaire personnalisée par exemple).

Les remarques de Solidaires

- lors de la présentation du PAP 2018, la situation des agents face aux armes en dotation en SU (PSA et HK) a été évoquée. Certaines failles (appréhension des armes, montage-démontage…) apparaissent au niveau de la formation.
- SOLIDAIRES en voit d'autres : une formation initiale trop brève, fortement axée sur le tir et la TPCI mettant de côté les fondamentaux douaniers que sont l'espèce et la valeur en douane et l'apprentissage du rôle de la DGDDI.

2.2 – *Le Plan interrégional de Formation (PIF) 2018*

Le PIF 2018 tourne autour de 3 axes :
- la hausse des parcours de formations,
- le travail en réseau,
- l'égalité professionnelle Femmes/Hommes.

Les parcours de formation couvrent tous les domaines (CO-SU, contentieux, viticulture, dédouanement…).

Le travail en réseau impliquera des échanges avec les DI de Lyon et de Metz.

Le PIF 2018 en chiffres

- 1 service au sein du BOP-GRH de la DI et 2 relais locaux dans le Centre-Val de Loire et la Franche-Comté,
- 79 stages seront organisés en 2018,
- 21 stages feront appel à 42 formateurs (majorité de non douaniers : gendarmes, Unifab, Direccte…).

… / …

[1] *CRPC : Cellule Régionale de Programmation des Contrôles (ex-CROC), CODT : Centre Opérationnel Douanier Terrestre (ex-CLI), LAPI : Lecteur Automatisé de Plaque d'Immatriculation, CPE : Cellule des Produits Énergétiques interrégionale de Tours.*

Sur **l'égalité professionnelle Femmes/Hommes** : après une journée de sensibilisation en mars, une autre sera organisée en novembre autour des violences faites aux femmes.

2.3 – *Résultats de l'Observatoire interne des Ministères Économique et Financiers*

Selon le président ces résultats doivent être pris comme un état des lieux réalisé par un observateur neutre. Les questions posées à un échantillon d'agents de la DGDDI et de la DI (respectivement 6214 et 269 agents) concernaient les conditions de travail, le soutien de la DG, les craintes réelles ou supposées face aux réformes…

III – Points donnant lieu à vote

3.1 – *La nouvelle organisation de la DI*

Le Comité Technique de la Douane (CTR) a voté en 2015 la création d'un poste d'adjoint au DI. Il aura pour mission de décharger le DI de la gestion quotidienne et sera en charge, entre autre, d'effectuer le contrôle interne de tous les pôles de la DI et de veiller au lien entre le DI et ses DR.

Vote : abstention unanime (*explication de vote : la décision est déjà actée et le gain apparaît hypothétique).*

Les remarques de Solidaires

- on assiste à la création d'un nouveau poste de cadre A+, à un moment où les AG-CO sont à l'os (*la fermeture des RR laisse du monde sur le carreau ; il faut donc bien les reclasser quelque part!*).

Caramba le 2ème IRP2F ne rentre pas sur la photo!

- *lorsque l'on voit le champ de ses prérogatives (BOP-GRH, RI, POC, PAE, Masse, PLI…) on ne peut qu'être dubitatif. Va-t-on nous annoncer à terme la création d'un ou plusieurs postes d'adjoints et/ou secrétaires pour le seconder?*

3.2 – *Ventilation des effectifs 2018 par service*

La DI va encore perdre des emplois en 2018 (4). Des services ne tournent plus que difficilement. Selon le DI, des arrivées en CO seraient envisageables en 2019. Sur ce point, SOLIDAIRES est comme Saint Thomas… Ce point a permis d'apprendre deux ou trois éléments :

- la CPE de Tours : on a assisté à une forme de rétropédalage de la DR Centre sur la date d'entrée en fonction de celle-ci. En effet la dernière date d'entrée en fonction annoncée en séance serait mai 2019 (*on se souvient que le DI prévoyait un début des contrôles dans l'interrégion pour janvier 2018*).

- sur le calibrage de certaines missions : le transfert de la TICFE au SNDFR ne se fera pas dans l'immédiat pour la DR du Centre. Les services centralisateurs régionaux ou interrégionaux verront leurs effectifs renforcés en 2018 puis en 2019. Le dédouanement restera à Bourges en 2018 (transfert en 2019).

Vote : contre unanime sauf l'USD/FO : **abstention** (*explication de vote : même si SOLIDAIRES se félicite des arrivées en SURV, le réseau AG-CO est lui en lambeaux et nous perdons encore 4 emplois).*

IV – Questions diverses

SOLIDAIRES est intervenue sur 5 points :

- le bureau de Besançon : le bail renouvelant la location a été signé. Ni le DR ni le DI ne sont au courant de quelconques problèmes d'évacuation des eaux ou d'odeurs au niveau du local social.

- les garages de La Ferrière endommagés par un conducteur suisse fin 2017 : l'assurance suisse va rembourser les dégâts mais comme il s'agit d'un problème trans-frontalier cela demande plus de temps.

- le déménagement de la BSI de Lons : elle ira occuper les locaux actuellement détenus par les OPCO (après travaux de mises aux normes). Le DR est confiant pour trouver de nouveaux locaux pour le service OPCO.

- l'accroissement du trafic à Châteauroux (BS de Bourges) : la DR n'a aucune donnée infirmant ou non les informations parues dans la presse.

- BSI de Tours : le DI a demandé le maintien pour l'été des deux Paris spécial actuellement en poste.

Parmi les autres points soulevés, la question du déménagement du bureau de Blois dans des locaux occupés précédemment par la Direccte (le relogement sera effectif au 01/10/2018).

L'aéroport de Dole-Jura (nouvelle appellation de Dole-Tavaux) devrait ouvrir de nouvelles lignes (Cap Vert…). Les relations avec l'actuel exploitant étant exécrables, la DR attend la nomination d'un nouveau titulaire pour le contrat d'exploitation en 2019 pour repartir sur de nouvelles bases.

Certaines BS (et la DI) se rendent compte que le positionnement de certains LAPI ne permet aucune interception par la douane (situés à 50 km environ en amont des points d'interception, ils devraient être normalement situés à environ 100 km le temps de vérifier les informations!).

Compte-rendu de la CAPL TA C1
Dijon – 27 mars

Présents pour la parité administrative :

M. BAILLET (DI), Mme DENIS (DR Centre), Mme SAMUEL (représentant la DR de Bourgogne), M. SPANU (représentant le DR de Franche-Comté), M. CLAVEAU (expert).

Présents pour la parité syndicale :

- SOLIDAIRES : Mme J. MOINDROT et M. F. MICHAU (titulaires C1),
- CGT : Mme P. PARETTI (suppléante C2).

Le quorum étant atteint, la CAPL peut valablement siéger.

I - Approbation du PV du 19/12/2017 (établissement du TAM 2018 des agents C2)

Vote : le PV est approuvé à l'unanimité.

II- Demande de mutation hors période d'un spécialiste de la branche de la surveillance

Vote : la CAPL a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les représentants syndicaux ont interrogé le président sur le remplacement de cet agent au sein de son unité.

M. CLAVEAU nous répond que dès que la CAPC aura statué sur sa mutation, le poste vacant sera proposé.

III- Tableau d'Avancement des C2 au grade de C1

Les règles sont explicitées dans la note n°18/794 du 06/03/2017 résultant des nouvelles règles PPCR :

Rappel :

① sont « promouvables » les fonctionnaires de la Fonction Publique Contrôleurs 2ème classe au 6ème échelon depuis au moins un an et justifiant de 5 ans de services effectifs en catégorie B, situation appréciée au 1 e r janvier 2018.

② avoir au moins la cadence moyenne sur le CREP 2017 (sont écartés les contrôleurs ayant eu une mention d'alerte et les agents ayant un dossier disciplinaire non amnistié).

À noter :

Le nombre de postes de C1 au niveau national n'est pas encore connu pour 2018.

653 agents ont vocation au niveau national et 34 au niveau de la DI de Dijon :
- 14 agents sont issus de la SU,
- 20 agents sont issus des AG-CO,
- sur les 34 candidats 13 sont des femmes.

Les agents retenus seront promus au 1er janvier 2018.

En 2017, 9 agents de la DI ont été promus en C1 (4 agents du 12ème échelon, 2 du 11ème échelon et 3 du 7ème échelon – dans l'ordre proposé par la CAPL Pour mémoire, il n'y avait aucun agent des 8ème, 9ème et 10ème échelons.

La CAPC du tableau d'avancement C1 aura lieu le 24/5/2018 (sous réserve de modification de la date par la DG).

À savoir : l'arrêté de promotion définitif sera publié sous réserve de la parution du texte fixant les taux de promotion 2018.

Après avoir examiné l'ensemble des dossiers, le Président indique qu'il propose la totalité des candidats classés dans l'ordre établi par SIRHIUS.

Vote : la liste proposée par le Président a été adoptée à l'unanimité.

Compte-rendu de la CAPL TA CP
Dijon – 27 mars

Présents pour la parité administrative :

M. BAILLET (DI), Mme DENIS (DR Centre), Mme SAMUEL (représentant la DR de Bourgogne), M. SPANU (représentant le DR de Franche-Comté), M. CLAVEAU (expert).

Présents pour la parité syndicale :

- SOLIDAIRES : Mme J. MOINDROT et M. F. MICHAU (titulaires C1),
- CGT : M. B. CLERC,
- UNSA : MM. M. HOLTZER et Y. SABRE (expert).

Le quorum étant atteint, la CAPL peut valablement siéger.

I- Approbation du PV du 19 décembre 2017 (établissement du TAM 2018 des C1)

Vote : le PV est approuvé à l'unanimité.

II- Tableau d'Avancement des C1 → CP

Les règles sont explicitées dans la note n°18-737 du 26/02/2018.

3 agents ont fait part de leur non-candidature au TA (*représentants syndicaux ne pouvant être candidats et siéger en même temps*).

Rappel :

① sont « promouvables » les fonctionnaires de la Fonction Publique Contrôleurs 1ère classe au 6ème échelon depuis au moins un an et justifiant de 5 ans de services effectifs en catégorie B, situation appréciée au 1 e r janvier 2018.

② avoir au moins la cadence moyenne sur le CREP 2017 (sont écartés les contrôleurs ayant eu une mention d'alerte et les agents ayant un dossier disciplinaire non amnistié).

À noter :

Le nombre de postes de CP n'est pas connu pour 2018.

1812 agents ont vocation au niveau national, dont 81 au niveau de la DI de Dijon :
- 28 agents SU et 53 agents issus des AG-CO,
- 33 femmes et 48 hommes.

Les agents retenus seront promus au 1er janvier 2018.

En 2017, 5 agents de la DI ont été promus en CP (3 au 12ème échelon et 2 au 11ème échelon de C1).

La CAPC du tableau d'avancement CP aura lieu le 03/05/2018 (sous réserve de modification de la date par la DG).

Après avoir examiné l'ensemble des dossiers dans l'ordre proposé par SIRHIUS, le Président indique qu'il souhaitait retirer 2 candidats qui ne répondaient pas aux critères de la DG (établis dans la NA pré-citée).

Vote : SOLIDAIRES a préféré s'abstenir lors du vote, ainsi que l'autre OS ayant voix délibérative, car les raisons du retrait des 2 agents ne lui conviennent pas.

À noter : l'arrêté de promotion définitif sera publié sous réserve de la parution du texte de fixant les taux de promotion 2018.

Convocations Assemblées Générales Locales 2018 ODO et Mutuelle

Les AG locales 2018 de l'ODOD et de la Mutuelle des Douanes auront lieu le **jeudi 17 mai 2018**

ODOD : 9h30 et MDD : 14h

Centre International de Séjour
Ethic Etapes
3, avenue des Montboucons
25000 Besançon

INFOS NATIONALES

Ça suffit !

Nous avons tous des cicatrices, certaines s'estompent avec le temps. D'autres, on le sait, resteront gravées à jamais.

Comme beaucoup d'entre nous j'ai été touché par le suicide d'une de nos jeunes collègues qui s'est produit le 20 mars dernier à la BSI de Vatry (Marne). Cette jeune collègue faisait partie des promotions « post-attentats » et venait tout juste de sortir de l'ENDLR.

Pour ma part, et j'insiste là-dessus, le travail peut devenir une forme d'esclavage qui prive d'intelligence ceux qui nous emploient. Face à tels drames que reste-t-il de l'humanité et de la compassion qui sont censées nous caractériser ? Qu'est-ce-qui nous pousse alors à nous révolter?

Aussi je suis resté sans voix lorsque j'ai lu le message envoyé dans toutes les directions de France et qui liste les mesures prises localement pour faire face, en urgence, à ce drame :

- des plans mis en place sans recul ni regard critique,

- une hiérarchie locale qui s'immisce dans la vie privée de l'agent dont elle « balance » un certain nombre d'éléments privés dans une note qui avait toutes les chances de connaître une large diffusion,

- un message qui expose publiquement les arrêts de travail des parents de la victime violant par là même le principe du secret médical,

- un amalgame fait entre mi-temps thérapeutique et problèmes psychologiques.

Il ne s'agit nullement de faire une critique bête et gratuite ou même, car on entend déjà certains le dire à haute voix, récupérer ce drame. L'administration a pris des mesures qui s'imposaient compte-tenu de la situation. Elle a inclus les collègues et semble décidée à soutenir les agents, victimes collatérales dans cette affaire. C'est déjà un bon début.

Mais devant la tristesse que la famille traverse, il est parfois préférable d'agir dans la discrétion, la dignité et le respect. Sans avoir besoin de faire étalage des mesures prises.

Il ne s'agit pas de présumer ce que feront, ou non, les parties prenantes (CHSCT, hiérarchie douanière, collègues…). Des procédures vont être mises en œuvre ainsi qu'une enquête CHSCT qui, espérons-le, pourront nous éclairer sur ce drame et faire en sorte qu'il ne survienne pas à nouveau.

Mais cette tragédie n'est pas la première que connaît notre administration. Et malheureusement, à chaque fois, derrière de belles paroles de façade, on découvre rapidement que la hiérarchie douanière n'a qu'une réponse à ce type de situation : *« c'est un problème personnel ; le travail n'y est pour rien »* ou *« c'était une personne fragile… »*. Or le suicide sur le lieu de travail et avec son arme de service nous interpelle car il est lourd de signification ou, pour le moins, nous interroge sur un rapport possible avec celui-ci.

La diffusion d'informations confidentielles relevant à l'évidence du secret médical (l'état de santé des parents de la victime, le fait d'aller les désarmer compte-tenu de leur état de faiblesse) par l'intermédiaire d'une simple note de service dont il était évident qu'elle connaîtrait une large diffusion nous offusque et nous indigne et surtout semble déjà indiquer les conclusions d'une future enquête administrative. Une fois encore l'administration ne se gêne pas pour montrer du doigt l'état psychologique supposé fragile de notre collègue et de sa famille.

Où se trouvent la décence et la retenue ? Toute organisation syndicale qui oserait tenir de tels propos se verrait immédiatement clouée au pilori de la morale !

Peut-on espérer un jour que la hiérarchie douanière fasse preuve de dignité plutôt que de vouloir étouffer toute tentative, supposée ou fondée, peu importe, de mise en cause de nos conditions de travail ?

Grève en SURV : statut des API

SOLIDAIRES a écrit le 16 mars dernier à la DG afin que soit précisé, dans le cadre des futurs mouvements de grève, le statut des Agents dont la Présence est Indispensable (API) au service. Nous vous tiendrons au courant de la réponse apportée à cette question qui concerne un grand nombre de collègues.

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre des mouvements d'arrêt de travail prévus ce 22 mars 2018, voire ceux qui pourraient faire suite dans la foulée, SOLIDAIRES DOUANES a été saisi par de nombreux agents sur la possibilité de se mettre en grève ces jours-là.

Nous avons relu attentivement les textes de référence, et notamment :

- l'instruction interministérielle du 31 décembre 2003 fixant la liste les agents « *des services des douanes dont la présence est indispensable en service* » en cas de grève ;

- la NA A1-A3 n°151185 du 15 juillet 2015 portant actualisation des modalités d'application de l'instruction ministérielle du 31 décembre 2003.

Nous prenons acte de la liste des missions (et non pas précisément des services, ni des agents) concernées au 3°) de l'article 2 de l'instruction sus-visée.

Cette liste de missions nous paraît toutefois être de nature à s'interpréter comme couvrant de facto, peu ou prou, la quasi-totalité des services et des agents des douanes en surveillance, notamment de part le caractère possiblement trop général du *c-* , couvrant les cas de « *risques pour la sécurité du consommateur, de la santé publique et de l'environnement* »…

D'autre part, dans le second paragraphe de la NA n°151185 (« *II – Les modalités de mises en œuvre de l'instruction ministérielle* ») vous précisez que « *s'agissant des agents concernés par le point 3, l'application MATHIEU permet une identification précise de ceux qui sont affectés à des missions visées par la présente réglementation du droit de grève* ».

Dès lors, merci de bien vouloir nous confirmer :

1) que la restriction au droit de grève, donc l'application du statut d'API, est prévue lorsque cumulativement :

- un agent est coté au travail sur l'une des missions reprises par l'instruction ministérielle ci-dessus,
- lors d'un jour de mouvement d'arrêt de travail,
- ce statut de l'agent est mentionné dans l'application MATHIEU.

2) la liste précise des services qui sont susceptibles de se voir appliquer les restrictions au droit de grève lors de jours de mouvements d'arrêt de travail,

3) enfin, pour les services exerçant des missions reprises par l'instruction ministérielle mais également des missions non reprises, comment s'y applique le principe de restriction au droit de grève.

Une réponse de votre part dans un délai rapproché, compte-tenu des mobilisations à venir, permettrait aux agents de pouvoir exercer leur droit constitutionnel d'exercice de la grève.

Nous vous prions, de croire, Monsieur le directeur général, en l'assurance de notre considération distinguée.

Les co-secrétaires généraux

GT élections professionnelles 2018
Paris – 13 mars

Cette réunion était la troisième organisée par la DG en vue des élections professionnelles de fin 2018.

En préambule

Etaient présents pour la DG : Mme BUREAUD (cheffe du bureau A1), Mme KOUBI (cheffe du projet vote électronique ou evote) et Mme Ecalle (bureau A1).

Côté parité syndicale, siégeaient les organisations syndicales (OS) suivantes : CFDT, CFTC, CGC, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD/FO.

Les points abordés au cours de la réunion

1/ Confirmation de la fusion des CCP « Contractuels » et « Berkani »

Seule la CGT n'avait pas été consultée à ce propos (car absente lors de la dernière réunion). Sur le principe elle ne s'y oppose pas mais propose que la fusion donne naissance à une CCP à 3 titulaires (et 3 suppléants). Accord de toutes les OS et de A1.

2/ Présentation de la cartographie « genrée » Femmes/Hommes en CAP, CCP et CT

Les chiffres reprennent la répartition FH par scrutin avec les arrondis pour constituer les listes. Des nuances doivent être encore apportées à la cartographie avant le 31 mars date de leur parution officielle (où reprendre les agents de la Masse par exemple ; les MAD seront reprises dans les DI où elles travaillent).

Certaines DI vont perdre un certain nombre d'élus compte-tenu des nouvelles règles de calcul (1 élu pour 100 agents au lieu de 25 auparavant).

Cette cartographie devra être refaite puisqu'en 2019 de nouvelles élections auront lieu suite à la création du futur Service à Compétence Nationale (SCN) aéromaritime. Les DI de Nantes, Marseille et d'Ile-de-France sont concernées.

Se pose aussi la question du futur des CAPL et de la fusion des CHSCT-CT dont le calendrier de discussion est connu (début des « négociations » courant mars et conclusions rendues pour fin juin).

A1 a indiqué suite aux questions de SOLIDAIRES et de la CGT que le débat pour des CAP par corps serait envisagé pour 2022 (il aurait déjà dû l'être pour celles-ci!!).

ATTENTION : les listes du collège électoral (= les listes des électeurs) seront publiées de manière provisoire en juin et de manière définitive en octobre car il faudra prendre en compte les mutations du 1er tour intervenues au 01/09/2019, les titularisations des contrôleurs au 01/10/2018 ainsi que la date d'effet de promotions des IR qui est au 01/10/2018.

La date initiale du gel électoral était le 15/10. Devant le peu de jours laissés aux OS pour modifier leurs listes, la date a été ramenée au 08/10.

3/ Liste de diffusion actualisée liste de diffusion « spécial élections »

La DG devra mettre à disposition des OS, une fois par an, l'annuaire de tous les agents en douane. Les agents pourront se désabonner s'ils le souhaitent.

Pour ces élections, la DG mettra à disposition des OS dès octobre une liste des agents pour l'envoi de propagande syndicale. Les désabonnements ne seront pas pris en compte.

4/ Présentation des élections test d'avril

Les DI de Nantes et de Bordeaux se sont portées volontaires. Un panel d'agents de la catégorie B, considérée comme la plus représentative en AG-CO-SU et spécialistes, a été choisi.

Ces élections fictives permettront de tester l'ensemble de la chaîne informatique-RH appelée à intervenir en décembre 2018. Une formation est prévue soit le 04/04, soit le 06/04 à Paris (sans doute à l'IGPDE).

5/ Pour la SU, un temps dédié pour voter sera prévu dans Mathieu pour voter depuis n'importe quel poste de l'unité (aucun ordinateur dédié ne sera mis en place dans les unités).

La prochaine réunion est prévue pour le 4 juin 10h. SOLIDAIRES Douanes était représentée par : ***Sylvie FAUCHET****,* ***Morvan BUREL*** *et* ***Renaud GOYATTON****.*

Un peu de détente

Grille facile

			1			7		
7				6		9	4	
	1	5	2	4	7			
	5	9	8	7			3	
	7	4				5	8	
	6			9	5	4	2	
			4	8	3	6	7	
	3	7		2				4
		8			1			

Grille moyenne

		7						8
		5	1		2			
8						6	1	4
6			2				8	
1			8		4			3
	5				6			9
5	4	6						1
			6		1	4		
7						3		

Grille difficile

7					5		8	
	9		4		7		1	
			6			3		
5					3	9		
		2				8		
		8	9					6
		9			4			
	4		3		9		6	
	2		1					8

Grille diabolique

		4						1
1		9	7	4				
7				9		2		
3							1	4
			6		3			
6	5							8
		3		1				7
				5	9	1		6
2						4		

Les réponses seront publiées dans le numéro d'avril.

Solutions du numéro 49

Grille facile

1	8	3	7	5	9	6	2	4
9	6	5	2	8	4	7	1	3
2	4	7	1	3	6	8	9	5
8	2	6	4	1	7	5	3	9
3	9	1	6	2	5	4	7	8
7	5	4	8	9	3	2	6	1
6	3	9	5	7	8	1	4	2
5	7	2	9	4	1	3	8	6
4	1	8	3	6	2	9	5	7

Grille moyenne

7	5	6	1	9	3	2	4	8
8	1	3	5	4	2	9	6	7
4	2	9	6	7	8	1	5	3
3	4	2	8	6	1	5	7	9
5	7	8	4	3	9	6	1	2
6	9	1	2	5	7	8	3	4
1	6	7	9	2	4	3	8	5
9	8	4	3	1	5	7	2	6
2	3	5	7	8	6	4	9	1

Grille difficile

6	3	7	1	5	9	2	8	4
4	1	9	3	2	8	6	5	7
8	2	5	7	4	6	9	1	3
3	7	6	5	8	4	1	9	2
5	8	1	9	7	2	4	3	6
9	4	2	6	1	3	8	7	5
1	6	8	4	3	5	7	2	9
7	9	3	2	6	1	5	4	8
2	5	4	8	9	7	3	6	1

Grille diabolique

4	3	2	7	8	6	9	5	1
7	6	5	3	9	1	2	4	8
1	8	9	2	4	5	3	6	7
8	9	1	5	7	3	6	2	4
5	7	3	6	2	4	8	1	9
2	4	6	8	1	9	7	3	5
9	1	8	4	3	2	5	7	6
6	2	7	1	5	8	4	9	3
3	5	4	9	6	7	1	8	2

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

Comité Technique Local	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Agnès MARCEAUX*** *(Bourgogne)*	**CAPL n°2 Contrôleurs 1ère classe**	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Judith MOINDROT*** *(Bourgogne)*
Commission Territoriale de la Masse	Titulaire : ***M. Renaud GOYATTON*** *(Franche-Comté)*	**CAPL n°3 Agents de Constatation 1ère classe**	Titulaire : ***Mme Sylvie FAUCHET*** *(Bourgogne)*

LA PELLE À CHNIS

DOUANES Solidaires Section de Franche-Comté

Numéro 51 – avril 2018

Recette Interrégionale de Dijon : tuile(s) en vue ? *(p 8)*

Action sociale : *mode d'emploi du CDAS 25*

CR du CDAS du 27/03 *(p 5-7)*

CR du GT SARC : *L'absence de moyens reconnue (p 11)*

AGENDA DE MAI

- **03/05** : CAPC cat. B TA CP & recours entretiens professionnels.
- **24/05** : CAPC cat. B TA C1 & recours entretiens professionnels.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *CR CAPL LA C2 24/04* (p 4)
- *CDAS 25 mode d'emploi* (p 5-6)
- *CR du CDAS 27/03* (p 7)
- *RI Dijon : tuile(s) en vue ?* (p 8)
- *CR CAPC titularisation C, TA ACP2 & recours 05/04* (p 9-10)
- *CR GT SARC 28/03* (p 11)
- *vos représentants Solidaires / on a regardé...* (p 12)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 63 66
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

@ www.solidaires-douanes.org
Solidaires Douanes DI Dijon
@SolidR_DOUANES

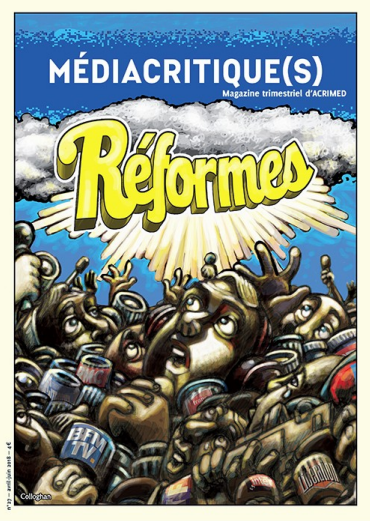

Des réformes pour quelle société ?

« Il faut réformer », *« les réformes sont vitales pour notre pays »*… Ce mot est sur toutes les lèvres (avec son pendant : les dépenses publiques). Et, bien entendu, selon leurs promoteurs elles doivent être mises en œuvre le plus rapidement possible. Pour le bien des citoyens bien évidemment.

Sauf que ceux-ci oublient de préciser (à dessein) un élément très important : pour quel modèle de société sont-elles mises en œuvre ? En faisant croire aux gens que services publics, fonctionnaires et statut riment avec ruine du pays et inefficacité et en dressant les catégories socio-professionnelles les unes contre les autres, nos dirigeants passent sous silence le type de société qu'ils souhaitent mettre en œuvre. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni en donnent un bon aperçu.

Le modèle libéral n'amène pas le bonheur pour tous mais seulement à une minorité partie prenante aux réformes puisque ce sont ces personnes et sociétés qui récupèrent les missions de service public et se font (grassement) rémunérer pour les exercer. Avec souvent une qualité de service dégradée (est-ce un hasard si 70 % des britanniques souhaitent une renationalisation immédiate de British Railways?). 50€ versés à la Poste pour vous aider à remplir votre déclaration d'impôts vous trouvez ça normal ?

La solidarité et la proximité induites par le modèle de services publics à la française est un bien commun qu'il faut préserver. Les 9 organisations syndicales de la Fonction publique ont signé l'appel à la grève du 22 mai (même les centrales dites « réformistes », entendez par là la CFDT et l'UNSA, s'affolent de ce que vont entraîner ces réformes libérales imposées sur le seul critère des finances publiques et des suppressions d'emplois de fonctionnaires).

Le 22/05, vous serez dans quelle manif ?

Bonne lecture à vous.

Darmanin tout puissant ?

Lors du Comité Technique de Réseau du 29/01, le DG avait refusé de confirmer le lieu d'implantation du futur Service à Compétence National (SCN) aéromaritime. Alors que tout le monde se doutait que ce serait Le Havre. Pourquoi tant de mystère ?

Tout simplement parce que ce bon G. Darmanin voulait se réserver la primeur de l'annonce lors de sa venue au Havre le 13/04 dernier. Comme il souhaitait annoncer lui-même des recrutements suite au Brexit (*700 en 2018 ? 700 d'ici la fin du quinquennat en comptant ceux réalisés en 2018 ? Là c'est beaucoup plus flou*).

Ce dernier point prêterait à sourire si celui qui annonce ces (possibles) recrutements n'avait pas déjà rappelé que 2/3 des 50 000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique Étatique d'ici 2022 serait l'œuvre de son Ministère.

Il est trop fort ce Gérald !

Nous pensions notre DG au top de la communication. Twitter, photos le mettant en scène avec le HK, en habit de marin... Nous le pensions au top. Hélas nous nous sommes trompés. Nous devons faire amende honorable. Car Gérald (entendez Darmanin) est encore plus fort.

Cet homme est magique : il est en seconde page de la plaquette des résultats 2017 de la douane (éclipsant le DG habituel intervenant). C'est lui qui annonce que le défilé du 14 juillet inclura des douaniers. Lors de sa venue au Havre, le DG et son adjoint se retrouvent en arrière-plan des photos, le devant étant occupé par ce sémillant Gérald (photos sur Aladin – actualités).

Et en plus Gérald a de l'humour. Interrogé par le représentant SOLIDAIRES lors de venue au Havre sur le gel du point d'indice, il a expliqué sans rire que la hausse dudit point ne favoriserait que les hauts salaires des cadres sup' et non les agents !! Magique on vous dit.

Cotisation syndicale et impôts

Il n'a échappé à personne que nous sommes en pleine période de la campagne de l'impôt sur le revenu (IR). Et qui dit IR dit déclaration d'impôt et intégration de la cotisation syndicale.

Celle-ci doit être intégrée sur le formulaire Cerfa dit de Réduction d'Impôt et de Crédit d'Impôt ou RICI en case 7AC (téléchargeable ici : http://solidaires-douanes.org/Formulaire-Cerfa-de-reduction-et-de-credit-d-impot-RICI) sauf si vous déclarez des frais réels. Dans ce cas la cotisation devra être intégrée dans ceux-ci.

Réorganisation fiscale en vue ?

On compte aujourd'hui une quarantaine de « collecteurs d'impôts » en France. L'idée du gouvernement dans le cadre de CAP 2022 serait de faire converger les prélèvements sur deux réseaux, celui des Urssaf et celui de la DGFIP. La douane perdrait ce rôle. Compte-tenu des sommes qu'elle recouvre (79,4 Mds € en 2017), le coup porté serait rude.

Ne serait-ce juste qu'une énième rumeur ? Interpellé par les syndicats en mars, le directeur général des finances publiques lui aurait donné de la consistance en confirmant qu'il était question de transférer une partie des missions fiscales de la Douane à la DGFIP.

Sauf qu'une partie des taxes que la DGDDI perçoit est liée à des flux de marchandises (TVA extra-communautaire, droits de douane, taxe sur les produits pétroliers, dite TICPE).

Or c'est là une différence majeure avec la DGFiP qui, elle, perçoit l'impôt émis sur rôle, c'est-à-dire calculés par ses services suite au dépôt d'une déclaration par un contribuable (TVA intra-communautaire avec la DEB, impôt sur le revenu avec la déclaration d'impôts...).

Si la DGFiP récupérait donc tout ou partie du réseau des RI, comment ferait-elle pour calculer des taxes alors qu'elle ne possède aucun réseau de contrôle des marchandises ? Et qu'elle n'a même jamais été conçue pour ce rôle ?

Les collecteurs d'impôts (tableau de Marinus van Reymerswale 1490-1546).

INFOS LOCALES

CR de la CAPL LA C2

Dijon – 24 avril

Présents pour la parité administrative :

M. CLAVEAU (*Président en l'absence de M. BAILLET*), Mme SAMUEL (*représentant Mme la Directrice de Bourgogne*), M. DE LOZE DE PLAISANCE *(représentant de M. le Directeur de Franche-Comté)*, Mme THIBAUT (*représentant de Mme la Directrice du Centre-Val de Loire*) et M. GAGEY (*expert de l'Administration*).

Présents pour la parité syndicale :

- SOLIDAIRES : Mme MOINDROT (titulaire C1) et M. GOYATTON (expert) ;
- CGT : Mmes DE BOISVILLERS, BARBIER (T C2) et REYNAUD (S CP) ;
- UNSA : M. HOLTZER (S CP).

Le quorum étant atteint (10 titulaires ou suppléants ayant droit de vote sur 12 sièges), la CAPL peut valablement siéger.

Le secrétariat adjoint est confié à Mme MOINDROT (SOLIDAIRES).

I - Approbation du PV du 27/03/2018

Il portait sur la titularisation des contrôleurs stagiaires de la 2ème session, bénéficiaires du dispositif dit de « seconde chance ».

Vote : le PV est approuvé à l'unanimité.

II - Liste d'aptitude 2018 des agents ACP1 à C2

En accord avec la note n°18001094 du 26/03/2018, la CAPL se réunit pour proposer une liste d'ACP1 à la CAPC prévue pour le 21/06/2018.

Rappel des conditions :

- les ACP1 ayant 9 ans de service public au 01/01/2018 peuvent se porter candidats.

- les candidats promus en CAPC devront obligatoirement suivre une formation professionnelle à l'ENDLR en octobre 2018 (à la même date que les lauréats du concours).

Toutefois, les bénéficiaires de la promotion retraite (PR) pourront en être dispensés. Les promus au titre de la PR doivent s'engager à prendre leur retraite 6 mois après leur promotion.

- les lauréats se verront offrir des fonctions en lien avec leur nouveau corps et seront nommés dans leur DR (mais pas nécessairement dans leur résidence), sans garantie d'un emploi dans la même branche ou spécialité si cela s'avérait impossible,

- ils s'engagent à rejoindre la résidence proposée par l'administration, la promotion qui leur est offerte étant liée à l'obéissance à cette règle. Toutefois, le président précise que dans toute la mesure du possible, ils seront nommés sur place ; comme les années précédentes.

LA 2018: les agents seront les dindons de la farce!

44 agents (chiffre national) **seront promus** au titre de la liste d'aptitude 2018. Comparé aux années précédentes, ce chiffre ne prend en compte que les promotions dites « statutaires » (= les promotions annuelles prévus par les textes). Le Plan Ministériel de Qualification (ou PMQ) qui permettait de doubler voire tripler ce chiffre a été supprimé par le gouvernement pour 2018.

En 2017 il y a eu 108 agents promus au niveau national (dont toute la liste complémentaire soit 49 agents !) dont 5 PR. Dijon avait eu 6 agents promus au titre des listes principale et complémentaire.

En 2018, sur 117 agents ayant vocation 19 agents ne se sont pas portés candidats. Les agents retenus ont entre 28 et 38 ans d'ancienneté dans le corps d'Agent de Constatation. Ils sont au 9ème ou 10ème échelon et ont entre 56 et 61 ans.

La DI a proposé les 15 premiers agents en promotion active (PA) et 2 agents en PR (*à noter : un agent qui souhaitait se porter candidat en promotion retraite a vu sa demande refusée, car il ne remplissait pas les conditions pour en être bénéficiaire)*.

Vote unanime pour les 2 listes (promotions active et retraite).

Le CDAS 25 : mode d'emploi

I – Composition du CDAS 25

Le **Conseil Départemental de l'Action Sociale** est une instance qui se réunit régulièrement afin de débattre et de mettre en place les actions sociales développées localement par le Ministère de L'Économie et des Finances (*DGDDI, DGFIP, DIRECCTE, INSEE*).

Les personnes qui siègent au CDAS sont :

- des **représentants de l'Administration** : 1 représentant titulaire et un suppléant pour chaque administration soit 8 *(le président du CDAS est le DR des Douanes de Franche-Comté ; sont également représentés la DDFIP, l'INSEE et la DIRECCTE).*

Le texte principal qui régit l'action sociale pour la fonction publique est le **Décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État.**

Décret consultable via le lien : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000812102

- des **représentants du personnel** : 2 titulaires et 2 suppléants pour chaque organisation syndicale représentée (FO, CGT et SOLIDAIRES). Les délégations comprennent des membres de toutes les administrations.

Siègent également au CDAS 25 :

- les membres de la **Délégation de l'Action sociale** (Mme CLERC Denise en tant que déléguée de l'action sociale qui remplace Mme Édith PERRIN partie à la retraite début 2018) et Mme Laura DUBOZ, assistante sociale Finances.

- les **correspondants sociaux** : Mme BUGNET Monique (DDFIP), Mme BEDEAUX Édith (DRDDI), Mme DEMARCY Marie-Thérèse (INSEE), Mme REMOND Marie-Hélène (DIRECCTE), Mme PAGET-MINETTO Sylvie (DIRCOFI Est) et Mme PETIT Martine (DDCSPP).

II – Missions du CDAS 25

A – Les buts du CDAS

Le CDAS est une entité de la **Délégation de l'Action Sociale**.

La **mission** de la Délégation est de décliner localement la politique ministérielle de l'action sociale dans 2 domaines principaux :

- l'amélioration de l'environnement professionnel et de l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

- le soutien aux personnes les plus fragiles.

Les axes de cette politique sont :

- **la restauration :** subvention des repas en restauration collective, gestion des tickets restaurants.

- **le logement** : les prestations proposées concernent l'accès au parc locatif ministériel ou interministériel ainsi que les dispositifs d'aides et prêts destinées à faciliter l'installation ou l'acquisition (ALPAF).

- **les vacances** : des prestations vacances (EPAF, locations ou colonies de vacances) ainsi que l'accès à des activités sportives et culturelles sont proposées aux actifs et retraités. Elles contribuent à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

- **la garde d'enfant** : aides à la parentalité (tickets CESU), réservation de places en crèches.

- **soutien aux difficultés personnelles** : les assistantes de service social du ministère peuvent vous assister dans les difficultés rencontrées :

  - dans votre vie personnelle (*problèmes familiaux, de santé, handicap, difficultés financières ...*),
  - et/ou professionnelle (*congés maladie, difficultés d'adaptation, problèmes relationnels, mutation ...*).

... / ...

B – Les domaines d'intervention du CDAS

Un **Crédit d'Actions Locales** (CAL) est attribué aux CDAS chaque année en fonction du nombre de bénéficiaires *(36,82 €/enfant, 9,57/actif, 3,19/retraité, soit un CAL 2018 total pour le CDAS 25 de 38 025 €*).

En 2017 les bénéficiaires étaient de 1067 actifs, 1303 retraités et 640 enfants. Pour 2018 le nombre est légèrement en baisse.

L'enveloppe du CAL est utilisée pour plusieurs actions sociales :

- **l'Arbre de Noël** : il s'agit de l'action sociale la plus importante chaque année. Le budget qui lui est alloué est le plus conséquent.

- **la sortie pour les retraités** : une fois par an, la délégation sociale organise une sortie d'une journée pour les retraités afin de leur permettre de se retrouver et de passer une journée sympathique à un prix attractif.

- **les 2 sorties familiales** : 2 sorties à destination des familles de fonctionnaires actifs sont organisées par an, avec pour but des découvertes touristiques et culturelles.

- **l'aménagement et l'amélioration des coins repas** : achat diverses de machine à café, bouilloire, frigo voire réaménagent des lieux de pause afin d'améliorer l'environnement du lieu de travail.

- **des actions de solidarités** : elles peuvent être diverses en fonction des besoins recensés sur le département.

- **les rendez-vous chez un psychologue** : ces RDV (3 au maximum) sont « prescrits » sur conseil de l'Assistante Sociale de la Délégation (hors médecine de prévention).

III – Informations complémentaires

Ainsi, tout agent actif ou retraité aura sûrement recours aux services du CDAS et/ou de la Délégation de l'Action Sociale au moins une fois dans sa carrière.

Ses représentants sont à l'écoute de tous les bénéficiaires, qu'il s'agisse d'une question sur les sorties, l'arbre de Noël, la restauration ou pour des questions plus personnelles.

La déléguée et l'assistante sociale sauront, sous couvert du secret professionnel, vous écouter et vous guider.

Pour plus d'informations vous pouvez vous rendre sur le site interministériel ALIZÉ où vous trouverez le détail de l'ensemble des prestations sociales (***accessible sur Aladin*** *: Accueil, Personnel et Organisation, Action Sociale, Site de l'action sociale du Ministère).*

Vous pouvez également vous rendre sur le portail de la fonction publique avec le lien suivant :

https://www.fonction-publique.gouv.fr/action-sociale-interministerielle

Coordonnées diverses :

- **la déléguée de l'action sociale :**
Mme Denise CLERC 17 rue de la Préfecture 25 043 BESANÇON CEDEX
☎ 03.81.65.32.33 - 06.64.22.48.78 - @ *:* denise.clerc@finances.gouv.fr *ou* deleg25.sg-drh3c@finances.gouv.fr

- **l'assistance sociale :**
Mme Laura DUBOZ 17 rue de la Préfecture 25 043 BESANÇON CEDEX
☎ 03.81.65.32.58 - 06.20.99.27.68 - @ : laura.duboz@finances.gouv.fr

- **la correspondante sociale :**
Mme Édith BEDEAUX 8 rue de la Préfecture 25 000 BESANÇON
☎ 09.70.27.66.35 - @ : edith.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

- **la représentante du personnel au CDAS pour SOLIDAIRES Douanes :**
Mme Clémence KREBS, Bureau Principal de Besançon 1, rue Saint Christophe 25 680 ECOLE-VALENTIN
☎ 09.70.27.66.58 - @ : clemence.krebs@douane.finances.gouv.fr

Compte-Rendu du CDAS 25
Besançon – 27 mars 2018

Mme CLERC remercie les représentants du personnel du CDAS pour l'avoir soutenu pour son élection en tant que déléguée des services sociaux.

Mme GIROUX précise que les membres du CDAS n'ont pas été informés des résultats de l'appel à candidature pour le poste de déléguée. M. COMBE déplore que la note du 8 février 2018 soit restée bloquée et non divulguée. Mme PAGET-MINOTTO nous informe que les agents de la DIRCOFI n'étaient même pas avisés de l'appel à candidature.

Désignation du secrétaire adjoint : Mme S. PIERRET (FO)

I - Approbation du PV du 10/11/2017

Le PV est approuvé à l'unanimité. Mme CLERC signera à la place de Mme PERRIN et M. MESNIER à la place de M. BAQUET.

II - Note d'orientation 2018

Mr COMBE lit la note d'orientation 2018. Le budget d'action sociale est en hausse de 5 millions d'euros. Il fait remarquer que tous les points sont suivis et qu'un haut niveau de prestation est maintenu (restauration, logement, vacances).

Il souligne que les moyens humains sont maintenus et confirme dans ce sens qu'il a demandé à la direction que le poste d'assistante de délégué dans le Doubs soit ouvert à candidature et pourvu. Depuis février, il n'a pas de réponse, mais il s'engage à obtenir au moins un mi-temps.

Mme DUBOZ précise que les familles à revenus modestes peuvent solliciter l'action sociale afin d'obtenir une aide (colonies de vacances, EPAF….). Aux membres du CDAS d'être vigilants et de relayer l'information.

III – Crédits d'actions locales 2018

Pour 2018, le montant du CAL est de 38 025 € (38 148 € en 2017).

Les propositions 2018 sont les suivantes :
- psychologue : 1 500 €. Mme DUBOZ souligne l'importance des consultations (3 maxi par agent) et qu'elle appuierait chaque demande.
- sortie des retraités à Monnet la Ville : 3 800 €.
- arbre de Noël : 23 000 € (fixé au 19/12/2018).
- action solidarité : 600 €.
- coins repas : 1 400 €.
- sortie familiale1 à Arzwiller : 4 600 €.
- sortie familiale : reste 3 125 €, à revoir au prochain groupe de travail.

IV - Restauration collective

Une nouvelle convention a été signée avec les cafétérias Casino pour la CCI : le prix est au plat et non au plateau (prix minimum restant à charge désormais de 2,40 €).

Des nouvelles demandes de cartes CCI ont été demandées à condition que les nouveaux détenteurs les utilisent régulièrement (18 € la carte).

V - Questions diverses

Mme DUBOZ distribue un article de "l'Essentiel" sur les missions des assistantes sociales. M. COMBE met l'accent sur le travail remarquable de l'assistante sociale du Doubs. Il a confirmé qu'il était important qu'elle participe au CHS-CT.

Mme CLERC nous donne les dates de l'arbre de Noël 2018 (19/12/2018) et 2019 (04/12/2019). Elle précise que la société Jomaco a été absorbée par la société Elfrich de Strasbourg : on conserve pour 2018 la présentation des jouets en salle à Besançon dans les mêmes conditions que les années précédentes. À partir de 2019, le choix des jouets se fera à Strasbourg.

Le Président annonce son départ de la DR (*pour la DR de Nice*) ainsi que son pot de départ au prochain CDAS le 18/05/2018.

Il clôture la séance à 15h15.

Chantier de la RI : tuile(s) en vue ?

Espérons qu'il n'en sera pas de même pour les WC, le local social...

Petit rappel des faits : en octobre 2018 et avril 2019, les 2 RR de Besançon et d'Orléans fermeront et leur activité fusionnée avec celle de Dijon qui deviendra ainsi la Recette Interrégionale.

En septembre 2017, le CHSCT 21 informait les OS que le cabinet d'architectes en charge des travaux était pressé et que les travaux devaient commencer rapidement. Au printemps, on apprend que les travaux ne commenceront finalement ... qu'en mai 2018. Soit quelques mois seulement avant la bascule de la RR de Besançon (*là où il n'y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir c'est bien connu!*). Excuse invoquée : le cabinet parisien était débordé et n'a pas pu livrer les plans à temps...

De plus, des analyses ont montré que les locaux contenaient de l'amiante (dans les sols) et du plomb, dont il faudra se débarrasser avant le commencement des travaux.

La livraison de la nouvelle RI devant avoir lieu fin juillet, les agents pensaient pouvoir déménager avant l'arrivée des nouveaux agents et des premiers dossiers. La DI n'est pas d'accord : pas de déménagement avant mi-septembre au mieux, alors que les agents et les dossiers seront arrivés dans les locaux actuels qui sont déjà complets...

Ingénieux, le DI a proposé de loger les nouveaux arrivants à la DI en attendant le déménagement. Mme Bartala, future DI, qui arrive le 1er juin, va-t-elle louer une partie de son immense bureau !?

On a appris par ailleurs que le paramétrage définitif des effectifs avait été plafonné à 26 agents, chefs com pris (3). Un vacataire a été demandé pour le pic d'activité estival et 2 paris spé sont prévus pour la montée en charge des dossiers (printemps-été 2018).

Conscient de la charge de travail à venir (*la charge de travail représentée par les MOD de Franche-Comté et le traitement des très nombreux chèques a clairement été sous-évaluée*), le DI a « gentiment » proposé que si le besoin s'en faisait sentir, 2 agents de la résidence seraient expressément missionnés *(désignés volontaires d'office ?*)et viendraient ponctuellement prêter main-forte avant de retourner sur leur poste... SUPER !! On a inventé le Djon-spé !

Pour finir sur une note joviale, la cheffe du nouveau bureau B4 a été mandatée pour rassurer les agents sur le modus operandi des opérations de bascule. Dijon étant la 8ème RI a être créée, celle-ci pourra bénéficier « de l'expérience » (et des erreurs) des précédents basculements (Dunkerque, Lyon par exemple).

Elle a toutefois tempéré sa bonne humeur par un constat : notre actuelle restructuration doit se faire en liaison avec nos partenaires habituels (banques, INSEE, DGFiP etc...) lesquels sont en restructuration tout comme nous et de ce fait, ils ne comprennent pas forcément le but de la manœuvre, qui pour eux n'est pas prioritaire.

Mais que l'on se rassure, une question est enfin résolue à l'occasion de cette nouvelle restructuration : celle de l'avenir du réseau comptable en douane.

Depuis que le Comité Action Publique 2022 a découvert que plusieurs administrations avaient en charge la perception de recettes pour le compte de l'État, il a décidé de fusionner tout ça avant la fin du quinquennat Macron : les RI, une fois constituées, seront fin prêtes pour être absorbées par la DGFiP. Encore des CSC à recaser !!

La fin du réseau comptable douanier

Appelons un chat un chat. Oui c'est la fin du réseau comptable tel que nous le connaissons (une fin débutée en 2008 avec la suppression des comptabilités dans les bureaux). SOLIDAIRES avait alerté à l'époque sur les risques de transfert à la DGFiP. Ce qui avait, au mieux, provoqué des haussements d'épaules chez certains. Voire plus...

Certes le transfert à la DGFiP n'est pas encore acté. Mais en perdant encore 12000 emplois en 2018, son DG serait tout heureux de récupérer du travail et de sauvegarder des emplois (en faisant supporter les pertes prévues pour partie … par la DGDDI !! Comme cela avait été le cas lors de la fusion Impôts et Trésor ; ce dernier ayant « épongé » une grosse part des pertes de la nouvelle entité).

INFOS NATIONALES

CAPC titularisation cat. C, TA ACP 2 & recours - Paris 5 avril

Cette CAPC était présidée par M. Decanter, chef du bureau A2.

Les 5 organisations syndicales (OS) représentatives étaient présentes : CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO.

I - Approbation de Procès-Verbaux

Vote pour unanime.

II - Titularisation des AC-ACP 2 *(217 agents)*

1/ AC (22 titularisations au total) :

– 1 pour un emploi de Technicien des Systèmes d'Information (TSI),

– 1 au titre de la spécialité mécanicien automobile,

– 20 en opérations commerciales, pour des emplois relevant du Service National Douanier de la Fiscalité Routière (SNDFR) de Metz.

Vote pour unanime.

2/ ACP 2 :
- 4 titularisations pour la 2ème session 2016 (nomination au 30/05/2016).

- 188 titularisations pour la 3ème session (nomination au 13/03/2017) dont 4 pour la DI de Dijon.

Vote pour unanime.

3/ 2 reports de 6 mois de stage pratique

Vote pour unanime.

SOLIDAIRES a évoqué la difficulté accrue d'adaptation au niveau des BSI, et observé que les agents les moins bien classés se retrouvaient souvent dans les unités les plus difficiles (les difficultés d'adaptation à une région pouvant s'ajouter aux difficultés d'adaptation professionnelle).

Les restrictions d'effectifs sont préjudiciables aux stagiaires, car étant plus directement sollicités dès leurs 1ers pas sur le terrain.

4/ proposition de licenciement d'un agent

Les OS, dans leur majorité, se sont indignées de certains événements vécus par cet agent au sein de sa première unité d'affectation, et ont été consternées que de tels agissements se (re)produisent.

Cet agent avait été évalué sur une durée de prolongation de stage bien plus courte que celle indiquée sur le papier.

La parité syndicale a proposé unanimement un déplacement sur un poste vacant requérant une qualification dont l'agent dispose, jusqu'au terme de sa période de stage pratique. Refus du président.

Pour que chaque partie puisse voter la proposition en son âme et conscience, SOLIDAIRES a demandé un vote à bulletin secret.

Vote soldé par un partage des voix : 8 pour et 8 contre (*la décision finale appartiendra donc à M. le Directeur Général*).

III - Demande d'intégration en douane

1 demande d'intégration a été soumise au vote.

Vote pour unanime.

IV - Demande de détachement en douane

4 demandes de détachement ont été soumises au vote.

Vote pour unanime.

V – Tableau d'Avancement d'AC à ACP 2

1/ conditions d'accès au grade d'ACP 2

- être au 5ème échelon d'AC et avoir 5 ans en AC au 31/12 de l'année du TA.
- être dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps de la catégorie C, ou grade équivalent.

La durée de tous les services publics est désormais retenue, y compris périodes d'interruption. Seulement en catégorie C ou équivalents.

- sont exclus les agents ayant eu une note d'alerte ou un ralentissement de carrière ou une sanction disciplinaire d'une certaine gravité.

Vote contre unanime (*explication de vote : un agent sur liste complémentaire a été retiré de la liste par la DG alors qu'il n'avait reçu aucune mention d'alerte, ralentissement de carrière ou sanction disciplinaire*).

Concernant la grille de rémunération C1 [1], correspon-

... / ...

[1] *C1 signifie 1er grade de la catégorie C Fonction Publique en partant du début de carrière. Et non Contrôleur 1ère classe.*

dant au grade d'AC, SOLIDAIRES a évoqué la très lente progression de cette dernière.

Le changement d'échelon entre le 1er et le 6ème ne fait gagner qu'un point d'indice majoré (soit un gain de 4,68€ mensuels depuis février 2017, soit un gain d'une vingtaine d'euros sur 10 ans).

Si on tient compte du fait que la valeur du point d'indice n'est pas indexée sur l'inflation, et que ce dernier est régulièrement gelé sur de longues périodes, on peut considérer que le niveau de vie d'un agent au grade d'AC régresse au fil des années.

Comment s'effectuent les promotions ?

Chaque année, les classements des agents ayant vocation au niveau des DI, sont présentés en CAPL. Ensuite un classement national est présenté en CAPC.

La DG annonce le nombre d'agents «promouvables» au sein de cette liste. Les promotions suivent un ordre linéaire à partir du 1er de la liste (généralement issu de la liste complémentaire de l'année précédente).

Certains agents ayant fait preuve d'insuffisance professionnelle ou sous le coup d'une sanction disciplinaire sont écartés. Les OS interviennent sur ces dossiers écartés. La DG en tient compte ou pas. Des agents sont repêchés plus bas dans le classement, en raison du critère d'âge (53 ans pour le TA en ACP2).

Exemple du TA en ACP2 2018

1°) Une liste de 11 agents (les 1ers parmi les vocations) considérés comme promouvables.

2°) L'administration propose d'écarter 3 dossiers. Aucun d'entre eux n'est réintégré suite à intervention syndicale. Ils sont donc écartés. On reste à 8 promouvables.

3°) Aucun agent ne remplissant le critère d'âge, on reste au final à 8 promotions (+ 3 LC).

VI – Recours AC & ACP 2 2017

Année du CREP	Grade	Nombre de recours	Résultat	
			accepté(s)	rejeté(s)
2016	AC	1, sur cadence	0	1
	ACP1	2, sur cadence	1 (1 mois distribué)	1
2017	ACP2	15 (13 sur cadence + 2 recours mixtes [sur phraséologie et cadence])	14 (2 mixtes + 12 sur cadence) **a) phraséologie : 2** →1 acceptation + 1 acceptation/rejet partiel **b) cadence : 14** (dont 2 mixtes) avec 22 mois distribués → 6 x 1 mois distribué (4 dossiers sont passés de 0 à 1 mois, 2 dossiers sont passés de 1 à 2 mois) →8 x 2 mois distribués (5 dossiers sont passés de 0 à 2 mois, 3 dossiers sont passés de 1 à 3 mois)	1
	ACP1	13	*leur examen est remis à la séance du 11 septembre 2018.*	

Il restait un reliquat de 89 mois en début de séance. Il en reste 66 à l'issue de l'examen de ces premiers recours.

VII – Questions diverses

1/ Emplois réservés

L'examen des titularisations « hors concours » a donné lieu à un débat sur les emplois réservés et la reconversion des militaires.

SOLIDAIRES a posé la question des provenances qui apparaissaient comme peu diversifiées au niveau des régiments. Nous avons en effet été interpellés sur ce sujet par un certain nombre de collègues, notamment issus du Ministère de la Défense.

2/ Recrutement sans concours

Au delà de ce point particulier, le recrutement sans concours devient un réel sujet de préoccupation puisqu'il représente cette année, tous modes confondus, plus d'un tiers des nouvelles recrues de catégorie C.

Le CR complet (en particulier les tableaux comparatifs 2016-2017 en termes de recours) est en ligne sur le site de SOLIDAIRES : http://solidaires-douanes.org/L-arbitraire-recule-Le-PPCR-pressure.

Compte-Rendu du GT SARC
Paris – 28 mars 2018

Ce GT était présidé par M. Gil Lorenzo, sous-directeur DG/D assisté de :

– M. Perry Menz, chef du SARC,
– M. Jean-Marc Bortolussi, adjoint au chef du SARC,
– M. Michel Marin, chef du bureau B2.

Les 5 OS représentatives (CFDT, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO) assistaient au GT.

Le SARC est constitué de 4 cellules (le groupe avant dédouanement, l'équipe protection des intérêts financiers, l'équipe protection du consommateur et de l'environnement ainsi que le groupe fiscalité).

Le SARC a été constitué via des transferts d'emplois, par exemple le groupe « avant dédouanement » dont les agents proviennent de la Direction du Renseignement Douanier (DRD). Dans d'autres cas, les effectifs n'ont tout simplement pas suivi.

Il a également précisé que l'activité du SARC consiste à produire des profils et que l'échange serait la clé de l'amélioration du fonctionnement de la chaîne de contrôle. Les Cellules Régionales de Programmation des Contrôles (CRPC, ex-CROC) et les chefs de Pôles d'Orientation des Contrôles (POC) sont des relais naturels.

I – L'exploration de données (*« dataminig »*)

Fin 2016, une infrastructure a été mise en place. Son architecture et sa réalisation ont été confiées à CAP GEMINI. L'équipement est hébergé par la DNSCE (la DGDDI reste maîtresse des données ainsi que des codes sources des logiciels utilisés). Aucune communication sur le montant du contrat.

La DG admet sa déception par rapport aux résultats obtenus (CAP GEMINI n'obtiendra pas de nouveaux contrats).

Par contre, elle envisagerait l'embauche de 3 *« experts en données »* externes pour faire en interne ce travail d'analyse (pour un salaire annuel entre 40 et 50 000€ = le salaire annuel d'un DSD). Par contre aucune formation interne n'est prévue…

II – Les perspectives

le SARC se félicite en revanche des résultats obtenus en interne, au niveau de sa cellule « exploration de données ».

Sans dénier au SARC une plus-value en matière de ciblage, SOLIDAIRES a cependant souligné qu'au niveau des di-rections pilotes (Le Havre, Paris, Roissy Fret et Strasbourg), les services se trouvent globalement en situation de sous-effectif criant par rapport au flux de marchandises.

Concernant l'application RMS : il a été indiqué que cette application n'était pas en capacité d'évoluer pour répondre à l'ensemble des besoins, et qu'elle allait être refondue pour évoluer vers un outil de ciblage unique.

A également été évoquée l'attractivité du service, et la nécessité de fidéliser les effectifs.

Le bureau A1 a présenté un projet d'extension de l'Allocation Complémentaire de Fonctions (ACF) aux services à compétence nationale (SCN), sur la base d'un montant fixe, et qui est actuellement en cours d'examen au niveau de la Cour des Comptes.

Les objectifs du SARC ont été présentés dans une optique qualitative. Le SARC et la DG semblent conscients des difficultés liées au manque d'effectif dans les services de contrôle et d'enquête.

Il ressort des discussions, que le but n'est pas, de multiplier les sollicitations auprès des services, afin de satisfaire des indicateurs quantitatifs, mais bien d'apporter une plus-value à la Lutte Contre la Fraude (LCF), en permettant d'approfondir l'action douanière.

Confrontée à la réalité, la DG semble enfin découvrir les conséquences de sa réforme du renseignement. Au cas d'espèce les carences de l'informatisation à outrance. En effet, en matière de ciblage, le SARC n'a pas apporté de plus-value tangible.

Remplacer l'humain par l'automate ? Pour que cela soit pleinement valable, il faut au moins 2 conditions essentielles :
1/ des données fiables et suffisamment précises, 2/ des analyses fines modélisées.

Ce qui nécessite :
– dans le cas 1/ au moins une amélioration de la réglementation communautaire, ainsi que des contrôles « aléatoires » réalisés par des effectifs (humains!) en nombre suffisant.
– dans le cas 2/ au moins un budget suffisamment important pour rendre la machine intelligente. Soit dans les 2 cas des moyens.

Le compte-rendu exhaustif est accessible sur le site de SOLIDAIRES à cette adresse : http://solidaires-douanes.org/SARC-montee-en-puissance.

Cargos, la face cachée du fret

Quand l'Invisible Armada détruit la planète

On a regardé

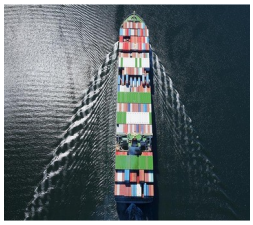

A-t-on bien conscience de notre dépendance aux porte-conteneurs ? Près de 90 % de ce que nous consommons transite sur près de soixante mille bateaux qui sillonnent sans relâche les mers du globe. C'est dire l'importance du fret maritime, sans lequel la mondialisation n'aurait pas lieu.

Denis Delestrac braque son projecteur sur ce secteur d'activité aussi gigantesque qu'opaque. Alors que le nombre de porte-conteneurs ne cesse de croître d'années en années. Que savons-nous, de la société Maersk, premier armateur mondial de porte-conteneurs, dont les revenus seraient similaires à ceux engrangés par Microsoft ?

Dans ce reportage, l'auteur nous explique les raisons de cet incroyable croissance. Les moins mauvaises (le nerf du fret maritime, c'est son coût, incroyablement bas) et les autres, celles qui montrent l'envers du décor d'une mondialisation présentée comme le remède à tous les maux du sous-développement (une main-d'oeuvre corvéable à merci, philippine à 40 %, des navires en mauvais état, les pavillons de complaisance du Panama, Libéria … bien pratiques et qui permettent aux armateurs de s'enrichir encore davantage).

Et tout ceci pour un coût humain et environnemental proprement effrayant (un cargo rejette la quantité de souffre de 50 millions de véhicules réunis!!).

Certes le documentaire verse parfois un peu dans le pathos (les ours blancs sur la banquise) et omet un certains nombres de choses. Comme le rôle de la douane dans la régulation des flux de marchandises.

Paradoxalement, cette absence ne met que davantage en valeur les thématiques défendues par SOLIDAIRES Douanes (protectionnisme européen, relocalisation des production en Europe, contrôle des marchandises accru…). Rien que pour ça cela vaut la peine de le regarder.

Cargos, la face cachée du fret (Denis Delestrac 2015 - durée 1h30mn).

Solutions du numéro 50

Grille facile

4	8	6	1	3	9	7	5	2
7	2	3	5	6	8	9	4	1
9	1	5	2	4	7	3	6	8
2	5	9	8	7	4	1	3	6
3	7	4	6	1	2	5	8	9
8	6	1	3	9	5	4	2	7
1	9	2	4	8	3	6	7	5
5	3	7	9	2	6	8	1	4
6	4	8	7	5	1	2	9	3

Grille moyenne

3	1	7	4	6	9	5	2	8
4	6	5	1	8	2	9	3	7
8	9	2	7	3	5	6	1	4
6	3	4	2	9	7	1	8	5
1	7	9	8	5	4	2	6	3
2	5	8	3	1	6	7	4	9
5	4	6	9	2	3	8	7	1
9	8	3	6	7	1	4	5	2
7	2	1	5	4	8	3	9	6

Grille difficile

7	1	3	2	9	5	6	8	4
8	9	6	4	3	7	2	1	5
2	5	4	6	1	8	3	7	9
5	6	1	8	4	3	9	2	7
9	7	2	5	6	1	8	4	3
4	3	8	9	7	2	1	5	6
6	8	9	7	2	4	5	3	1
1	4	5	3	8	9	7	6	2
3	2	7	1	5	6	4	9	8

Grille diabolique

5	2	4	8	3	6	9	7	1
1	3	9	7	4	2	8	6	5
7	8	6	5	9	1	2	4	3
3	7	8	9	2	5	6	1	4
4	9	1	6	8	3	7	5	2
6	5	2	1	7	4	3	9	8
9	6	3	4	1	8	5	2	7
8	4	7	2	5	9	1	3	6
2	1	5	3	6	7	4	8	9

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

Comité Technique Local	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Agnès MARCEAUX*** *(Bourgogne)*	**CAPL n°2 Contrôleurs 1ère classe**	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Judith MOINDROT*** *(Bourgogne)*
Commission Territoriale de la Masse	Titulaire : ***M. Renaud GOYATTON*** *(Franche-Comté)*	**CAPL n°3 Agents de Constatation Principal de 1ère classe**	Titulaire : ***Mme Sylvie FAUCHET*** *(Bourgogne)*

LA PELLE À CHNIS

Solidaires DOUANES
Section de Franche-Comté

Numéro 52 – mai 2018

photo prise issue de https://www.flickr.com/photos/fabricerobben

Le DG confirme les craintes de SOLIDAIRES *(p 6)*

Malgré les changements le CDAS 25 avance *(p 4-5)*

AGENDA DE JUIN

- **04/06** : GT élections professionnelles 2018.
- **21/06** : CAPC cat. B LA contrôleur.
- **27/06** : Conseil d'Administration de l'EPA Masse.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *CR du CDAS 18/05* (p 4-5)
- *le DG confirme nos craintes* (p 6)
- *questions sur les conditions d'accès au TA d'ACP 1* (p 7)
- *sudoku / vos représentants Solidaires* (p 8)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 63 66
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

@ www.solidaires-douanes.org
Solidaires Douanes DI Dijon
@SolidR_DOUANES

LE ROI EST MORT, VIVE LA REINE !!

Le 29 mai, le DG est venu assister à la prise de commandement de la nouvelle Directrice interrégionale, Mme A. Bartala, qui remplace le néo-retraité M. P. Baillet.

Celui-ci laissera le souvenir d'un Directeur capable de justifier en Comité Technique des fermetures de services et de brigades par la nécessité d'être plus performant et spécialisé. La transformation de la DR de Bourgogne en DR quasiment dédiée à la seule viticulture en atteste. Ou bien de tenter de passer par dessus le CHSCT 25 afin de fermer plus rapidement le STA de Morteau. Ce qui lui avait valu une défaite cinglante au TA.

Mais il laissera aussi l'image d'un président de Commission Masse capable de prendre en compte des situations personnelles difficiles. Un DI contrasté donc, mais pouvait-il en être autrement ?

C'est donc l'ancienne Directrice régionale de Nice qui le remplace (elle-même remplacée par le DR de Franche-Comté suite à un énième jeu de chaises musicales entre cadres sup' sup').

Nous la jugerons bien évidemment sur ses actes mais une chose semble déjà sûre. Passées les élections de novembre-décembre 2018, elle va devoir entrer dans le vif du sujet car sa lettre de mission comporte déjà un objectif clair : fournir au DG pour janvier 2019 un ensemble de pistes afin de continuer à réduire le maillage douanier CO et SU dans la DI. Voire comme l'a laissé entendre le DG lors de sa visite le 29 mai procéder à une réorganisation des structures (y compris au niveau DR?) ?

Aussi on peut d'ors et déjà affirmer sans trop de risque qu'il faudra encore et toujours batailler afin de sauvegarder les structures et les agents y travaillant. Le changement dans la continuité en somme.

Bonne lecture à vous.

L'été sera chaud !

Au moins dans la BS dont nous vous avions parlé dans le numéro de janvier dernier (n°48 : « *Une BS qui sent le gaz* »). En effet, après avoir vu sa chaudière au fioul remplacée par une au gaz, le chef d'unité avait découvert que la DI n'avait pas prévu de contrat avec le nouveau fournisseur de gaz titulaire du marché.

Le temps que les papiers soient signés par tous les intervenants, la coupure s'est étalée du 15/11/2017 au 03/05/2018 date des tests de la nouvelle chaudière. Ce n'est pas comme si l'hiver pouvait être rigoureux en Franche-Comté avec des nuits à -20° C dans certains endroits !!!

Étude ergonomique des équipements de la SURV

Suite à une initiative de la Fédération SOLIDAIRES Finances (dont SOLIDAIRES Douanes fait partie), le CHSCT Ministériel a décidé de confier au pôle ergonomique du Ministère une étude sur les équipements reçus depuis les attentats par les brigades (gilets pare-balles, arme longue, étuis de cuisse...).

À ce titre, il s'agira d'observer des situations réelles de travail permettant d'apprécier d'une part, l'adaptabilité des nouveaux équipements aux morphologies des douanier(e)s, et d'autre part, les pénibilités éventuelles pour les douanier(e)s de l'utilisation de ces équipements, dans l'exécution des prescriptions organisationnelles des contrôles, notamment, ceux qualifiés de « dynamiques ».

Taux de grève du 22 mai

La Direction de Franche-Comté n'a pas à rougir du taux de grève du 22 mai. En effet si la moyenne pour la DI est de 14,20 % (bureaux de la DI : 7,41 % - DR Dijon : 14,29 % - DR Centre-Val de Loire : 11,02%), la Franche-Comté se distingue avec 20,43 %.

À noter que certaines DR enregistrent des pics : ainsi la DR de Reims comptait-telle 25,78 % de grévistes, celles de Corse 21,52 % et de Montpellier 30,92 %. Les « records » étant pour Poitiers (27,75 %) et surtout Clermont-Ferrand (40,54%). Des DR où des restructurations/fusions ou même de disparition de services douaniers (Clermont) sont en cours ou programmées. À méditer !

Audience DG-Solidaires
Dijon – 29 mai

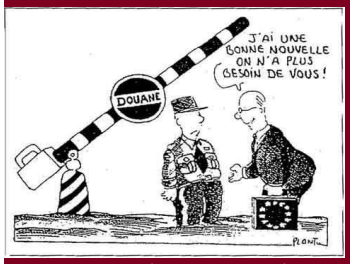

La destruction du maillage dans la DI sur les rails?

Lors de sa venue à Dijon à l'occasion de la prise de commandement de la nouvelle Directrice interrégionale, Mme Bartala, le DG a été interpellé par les représentants SOLIDAIRES sur CAP 2022 et la future organisation de la DGDDI.

On ne peut pas dire que sa réponse ait de quoi nous réjouir. Selon lui il n'est pas question d'un quelconque transfert à la DGFiP. Il ne s'agirait que d'unifier les méthodes de travail. En aucun cas le réseau des RI serait transféré aux Finances Publiques. Tout ceci contredit ce que le Directeur des Finances Publiques aurait annoncé aux OS lors d'une réunion. Qui ment ?

Interrogé sur le maintien d'une architecture à 4 niveaux (DI, DR, division et services) le DG a confirmé son attachement à ce mode d'organisation. Même s'il admet que des adaptations locales seront possibles (cf. DR d'Auvergne fermée en 2020). Si la DR de Bourgogne (125 agents en 2019) ne craindrait rien du fait de sa spécialisation en viticulture, il n'en irait pas de même pour les DR frontalières « où nous sommes trop dispersés en terme de LCF »... D'ici janvier 2019 les DI devront lui rendre des propositions concrètes.

De qui se moque-t-on ?

Il flotte une impression de « laisser-aller » à la DGDDI ces derniers mois. Passe la découverte qu'une fois encore les besoins en munitions ont été mal calibrés (à quoi bon acheter un pistolet-mitrailleur du même calibre que les PSA si les besoins, incluant les séances de formation, ne sont pas correctement pris en compte ?).

Cependant un nouveau cap a été franchi avec le stage des AC actuellement à l'ENDLR. Les commandes d'habillement n'étant pas parvenus à temps (idem dans certaines BS), il leur a été demandé de venir avec pantalon et chemise blanche car l'ENDLR ne peut les fournir !!!

INFOS LOCALES

CR de la réunion du CDAS

Besançon – 18 mai

Cette réunion était présidée par M. R. Combe, DR des Douanes et président du CDAS 25.

Les élus titulaires CGT, SOLIDAIRES et FO étaient présents de même que Mmes D. Clerc (déléguée à l'action sociale), L. Duboz (assistante sociale finances) et S. Futin (conseillère technique régionale).

I - Approbation du PV de la réunion du 27/03/2018

Le PV est approuvé à l'unanimité.

II - Compte-rendu d'activité de la délégation

L'effectif concerné par l'action sociale reste stable, environ 3000 personnes avec une augmentation du nombre des retraités.

Le remplacement de Mme E. Perrin (déléguée à l'actions sociale), est intervenu courant janvier 2018. Mme D. Clerc l'a remplacée. Le remplacement de l'assistante de délégation (*poste qu'occupait Mme D. Clerc*) n'est pas confirmé mais n'est pas supprimé.

Le Dr S. Illig a été remplacé par Mme L. Valzer après une vacance de poste de 2 mois.

Le déménagement de la délégation à l'action sociale a été évoqué : il interviendra probablement en 2020. Le Président insiste sur le fait que ce projet devra être validé par Bercy. Il conviendra d'être vigilant sur le respect de la confidentialité dans les futurs locaux mis à disposition (cf. la salle d'attente).

L'ensemble des actions locales est retracé dans le compte-rendu annuel d'activité 2017.

Quelques remarques :

- **l'arbre de Noël** : les jouets sont toujours plébiscités par rapport aux abonnements et aux chèques cadeau.
- **les sorties organisées** : le séjour à Saint Raphaël connaît plus de succès que le séjour qui a lieu cette année à Gérardmer. Ces séjours sont soumis à une alternance entre séjour à la mer et séjour dans les terres.
- **la fréquence des réunions du CDAS** est jugée suffisante par les délégués.
- **la restauration** : 3 restaurants ont fermé en 2017 suite à un manque d'affluence (La Poste, Sodexho, Augred).
- en 2017 a été notée une **sérieuse baisse du nombre de repas conventionnés**. Les baisses des effectifs des actifs et les départs à la retraite sont évoqués comme des causes possibles de cette diminution.
- **les cartes Apetiz** : dans l'ensemble, les bénéficiaires sont satisfaits même si certains agents ne peuvent l'utiliser à proximité de leur lieu de travail et se retrouvent avec des crédits conséquents sans possibilité d'utiliser les crédits différemment.
- **le logement** : sur 3 demandes déposées pour l'attribution d'un logement de la Préfecture, 1 a été accordée sachant que les deux autres ont trouvé à se loger ailleurs.
- **les subventions interministérielles** ont été divisées de moitié par rapport à 2016.

III - Comte-rendu de l'activité de l'assistante sociale

M. COMBE souligne l'importance depuis 2 ans de la stabilité de l'équipe formée par l'assistante sociale et la Conseillère Technique Régionale. Cette stabilité permet un meilleur suivi des dossiers.

A – Intervention de la Conseillère Technique

En 2017, il y a eu la déclinaison de la circulaire parue en 2016 : les assistantes sociales sont à présent invitées à siéger au CHSCT de chaque direction.

Elle a évoqué deux projets d'actualité :
- la finalisation d'un nouveau logiciel informatique sécurisé pour fin juin 2018 en vue de remplacer la gestion des dossiers papier.
- la formation pour fin 2018 à l'intervention dans les collectifs afin d'accompagner les difficultés individuelles qui impactent le collectif.

B – Intervention de Mme L. Duboz

Elle a souligné l'importance d'avoir une même référente technique sur plusieurs années pour traiter des dossiers qui peuvent être complexes.

La veille sociale présente une quantité de travail importante tout comme les formations suivies (surendettement, cancérologie, prévention des risques suicidaires, logiciels informatiques, analyse des pra-

... / ...

tiques professionnelles). Elle a insisté sur la nécessité de s'intégrer au réseau social local afin d'élargir ses contacts. Elle appartient à l'Association Préface et est membre de l'Association de Santé de Bourgogne Franche-Comté.

Mme Duboz a accueilli une stagiaire en 2017. Elle souligne la complexité de transmettre ses connaissances en parallèle de l'accomplissement de son propre travail étant seule à l'accueillir.

Au sujet des aides pécuniaires, 15 aides ont été octroyées à 12 personnes pour un montant moyen de 859€ (allant de 250 à 3000 €). Il existe également un dispositif de carte-achat qui permet des achats alimentaires d'urgence. 2 personnes en ont été bénéficiaires.

Elle a présenté le processus de demande d'aide pécuniaire : le dossier est rempli soit suite à demande directe de l'agent, soit suite à l'initiative de l'assistante sociale après un entretien. Elle analyse le dossier et rédige un rapport qu'elle transmet à la CTR pour décision finale. Les aides peuvent être octroyées non seulement aux actifs et retraités, mais également aux veuves ou veufs d'agent du Ministère.

En 2017 Mme l. Duboz a effectué 350 entretiens (physiques ou téléphoniques), a fait 7 visites de poste parfois accompagnée des correspondantes sociales et du médecin de prévention. Elle assure également des permanences à l'INSEE et à Montbéliard et peut se déplacer sur demande. Elle présente également les missions de l'assistante sociale aux nouveaux arrivants.

Elle a participé à diverses réunions (réunions conditions de vie au travail, réunions avec les correspondantes sociales et ressources humaines, CHSCT…).

Lors de la survenue d'évènement grave dans un service, elle se rend le jour même sur les lieux pour une prise de contact et un temps de parole avec l'ensemble de l'équipe.

Elle se rend également disponible dans les mois qui suivent l'événement pour le soutien aux agents. Dans le cas de décès, elle accompagne les familles dans l'ensemble des démarches à effectuer pour bénéficier de l'ensemble des droits.

M. Combe en a profité pour souligner l'excellent travail mené par Mme L. Duboz.

IV - Questions diverses

- sortie du 2 juin à Saint-Louis Artzwiller : Mme D. Clerc souligne le gain de temps et la facilitation d'inscription grâce au lien "inscription facile".

- concernant le GT du 24 mai :
  - le catalogue de Jomaco qui devait être étudié n'est pas encore disponible.
  - devra être évoquée la sortie du 06 octobre à Clairvaux-les-Lacs (maintien de la sortie ou non).
  - sortie des retraités à Monnet-la-Ville : la sortie a finalement coûté moins cher que prévu (2600 € au lieu des 3800 € budgétés). Le retour est très positif de la part des retraités.

- la restauration collective : une demande est en cours pour l'obtention de nouvelles cartes. Concernant le futur Restaurant Inter-Administrations (RIA) : le local est-il sous-dimensionné (seulement 240 places assises) ?

- SRIAS : M. B. Clerc a présenté les actions à venir (séjour 13-17 ans à Lisbonne à La Toussaint avec départ en train puis Vol depuis Paris, journée au théâtre de Bussang en été, marché de Noël de Montbéliard avec visite du musée Peugeot le dernier week-end de novembre, sortie famille à Genève-Ivoire en octobre et diverses festivals, concerts et sorties).

Le Président M. Combe, sur le départ pour al DR de Nice, a ensuite remercié les participants pour ces 5 années, remercié Mmes Clerc, Duboz ainsi que les correspondantes sociales pour leur travail de qualité et les organisations syndicales pour le climat de confiance dans lequel le CDAS a évolué.

Il a remercié également les collègues des autres administrations et rappelé l'importance au quotidien de la nécessité de l'Action Sociale.

Il annonce que le nouveau Directeur Régional des Douanes, M. BOUR, lui succédera en tant que Président du CDAS.

INFOS NATIONALES

Le DG confirme (hélas) nos craintes

À sa demande, le DG a reçu les co-secrétaires nationaux de SOLIDAIRES le 17/05. Pas pour commenter le mariage royal londonien à venir mais plutôt les rumeurs concernant le futur d'un certain nombre de services douaniers.

Chaque organisation syndicale pouvait venir avec un ou plusieurs sujets ou thématiques.

Au vu de l'actualité de ces derniers mois et compte-tenu de la journée d'action dans la Fonction Publique programmée pour le 22/05, les représentants SOLIDAIRES n'étaient venus discuter que d'un seul sujet : le programme Action Publique 2022 (ou AP 2022).

I – Quelques éléments de contexte

L'administration est assez tendue par la perspective des annonces à venir dont les premiers éléments tomberont fin mai début juin. Le rapport définitif sera publié fin juin.

Il a indiqué avoir été auditionné par le comité d'experts (*rédacteur des mesures proposées et dont presque tous membres sont issus du secteur privé*) qui s'est notamment intéressé au recouvrement et à la question des fiscalités perçues par la DGDDI.

Il a souligné toutefois que tout dépendra des arbitrages gouvernementaux. Il ne peut donc qu'émettre des hypothèses. Il a néanmoins précisé que la question du statut des fonctionnaires (*jugé inadapté par le président il y a quelques mois*) et le mode de gestion des personnels seront un pan majeur des mesures du futur rapport du Comité AP 2022.

II – Les menaces pour la DGDDI

2 secteurs sont dans la ligne de mire :

- le plus en danger est le **recouvrement**. Pour lui, il sera difficile d'éviter une « modification majeure ». Il a évoqué une vague idée de mise en commun avec la DGFiP. Pour nous le risque réel est plutôt le transfert pur et simple vers la DGFiP (missions seules ? Avec les agents ; dont la DGFiP ne souhaite pas alors qu'elle supprime au moins 12 à 20 000 emplois en 2018 ?).

- la **fiscalité** : là aussi, on peut avoir des craintes. Un certain nombre de taxes pourraient être abandonnées ou transférées. Il a cité à titre d'exemple possible le DAFN [1]. Cela pourrait concerner jusqu'à une dizaine de taxes par an sur 4 ans.

AP 2022 : coup de balai à la DGDDI?

Il a cité le Ministre (Darmanin) qui évoque des "*missions effectuées par des agents des Douanes, alors qu'il ne s'agit pas de missions douanières*". Celles-ci seront abandonnées ou transférées. Reste à définir de quelles missions on parle et du nombre d'agents éventuellement concernés.

SOLIDAIRES lui a également rappelé qu'à procéder ainsi, on poussait la DGDDI sur une pente qui pourrait s'avérer fatale. Car c'est un détricotage en règle qui s'amorce. Tout ceci pourrait aboutir à une disparition au final. Il a laissé à SOLIDAIRES la responsabilité de cette vision sombre (qu'il ne partage pas). Souci : il ne l'a pas rejetée en bloc non plus et dénoncée comme irréaliste…

III – Mais ce n'est pas tout

A été évoquée la question du devenir des implantations. Le DG a indiqué qu'il avait demandé aux DI d'évaluer le maillage et de proposer des évolutions (*suppressions ?*).

Pour lui, le maintien d'une structure à 4 niveaux (DI-DR-division-services) se justifie mais pourrait être « ajustée » selon les endroits. Donc, quoiqu'il advienne en termes de missions, on peut être sûrs qu'il y aura des évolutions en termes de maillage.

Le sort de la DR d'Auvergne pourrait donc toucher d'autres DR … Nos représentants n'ont pas eu de démenti franc. Selon le DG, la concentration du dédouanement n'a pas encore produit ses effets…

Ceci pose la question de **la cartographie**, sujet qui nous préoccupe. Et là, surprise finale : le DG serait d'accord pour entrer dans un vrai cycle de négociations sur ce plan. L'exercice serait vraiment délicat, mais pourrait être largement préférable à une mort "par suffocation" des services désignés. L'idée est à méditer, car elle correspond à une revendication de SOLIDAIRES depuis longtemps.

---

[1] *DAFN : Droit Annuel de Francisation et de Navigation. Tout propriétaire d'un Véhicule Nautique à Moteur d'au moins 90 kw navigant doit faire établir, outre la carte de circulation, un acte de francisation et s'acquitter des droits correspondants.*

Équivalence de grade ACP2 pour le classement au TA d'ACP1

Notre courrier du 24/07/2017 sur la reprise d'ancienneté pour le TA d'ACP1 demeuré sans réponse, SOLIDAIRES a donc relancé la Direction Générale le 16/05 dernier.

Solidaires DOUANES

Paris, le 16 mai 2018

Madame Fabienne DEBAUX
sous-directrice
Sous-direction A
Direction générale des douanes et droits indirects
11 rue des deux communes
93558 MONTREUIL

Objet : Équivalence de grade ACP2 (ex-échelle 5) pour le classement au TA ACP1.

Madame la sous-directrice,

Notre courrier du 24 juillet 2017, concernant la reprise d'ancienneté pour le tableau d'avancement (TA) au grade d'Agent de Constatation Principal de 1ère Classe (ACP1), demeurant sans réponse à ce jour, nous revenons vers vous afin d'obtenir des réponses à deux questions précises, relatives à la considération de l'ancienneté dans le grade d'ACP2 pour la promotion par TA au grade d'ACP1.

Pour rappel, le décret n°2016-1084 du 3 août 2016 stipule :

> **Art. 4** : « *10-2.-Peuvent être promus dans un grade situé en échelle de rémunération C3*[1] *par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi, au choix, après avis de la commission administrative paritaire, les agents relevant d'un grade situé en échelle de rémunération C2 ayant au moins un an d'ancienneté dans le 4e échelon et comptant au moins cinq ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.* »

Nous souhaiterions savoir quels grades ou échelles de rémunération sont retenus comme équivalents au grade Agent de Constatation Principal de 2ème Classe (ACP2), ou à l'ex échelle 5 de rémunération lui correspondant, ailleurs dans la Fonction Publique (ou a minima, pour les principales administrations vectrices de transferts vers la douane).

Nous souhaiterions savoir également, si une expérience considérée comme équivalente au grade d'ACP2 ailleurs qu'en douane peut être retenue antérieurement au recrutement au grade d'AC1, pour des agents ne disposant pas d'une ancienneté de 5 dans le grade d'ACP2 au 31/12 de l'année du tableau d'avancement ?

Dans l'attente de réponses de votre part, nous vous prions de croire, Madame la sous-directrice, en l'assurance de notre considération distinguée.

Les co-secrétaires généraux

Philippe BOCK — Morvan BUREL

1 Au niveau Fonction Publique, C3 signifie 3ème grade de la catégorie C, c'est-à-dire en Douane : ACP1.
De même au niveau Fonction Publique, C2 signifie 2ème grade de la catégorie C, c'est-à-dire en Douane : ACP2.
Enfin, au niveau Fonction Publique, C1 signifie 1er grade de la catégorie C, c'est-à-dire en Douane : AC.

Solidaires DOUANES **Syndicat SOLIDAIRES Douanes** **Adresse** : 93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS
web : http://solidaires-douanes.org/ **@** : contact@solidaires-douanes.org **tél** : 01 73 73 12 50

1/1

Un peu de détente

Grille facile

				9				
	4	7	8		3		6	5
3			5			8		
5	8		2			6	9	
1		9	6		4	3		8
	3	2			1		7	4
		5			9			2
9	2		1		5	4	3	
				2				

Grille moyenne

	3	5		4			2	
1	2		7	6				3
	7				3			
9				8				6
	5		1		4		9	
7				3				1
			2				6	
5				1	6		7	2
	6			5		1	8	

Grille difficile

	4	6		9				3
			4		5			
						2		5
3	8				7			
	9	1		4		3	5	
			1				2	7
9		4						
			3		4			
8				7		6	1	

Grille diabolique

				6	7	2		8
		9		3				
	4			8			1	
								3
9	3			4			6	7
4								
	2			9			7	
				1		8		
3		7	6	5				

Les réponses seront publiées dans le numéro de juin.

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

Comité Technique Local	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Agnès MARCEAUX*** *(Bourgogne)*	**CAPL n°2** **Contrôleurs 1ère classe**	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Judith MOINDROT*** *(Bourgogne)*
Commission Territoriale de la Masse	Titulaire : ***M. Renaud GOYATTON*** *(Franche-Comté)*	**CAPL n°3** **Agents de Constatation Principal 1ère classe**	Titulaire : ***Mme Sylvie FAUCHET*** *(Bourgogne)*

LA PELLE À CHNIS

Douanes Solidaires – Section de Franche-Comté

Numéro 53 – juin 2018

CAP 2022 : un cataclysme pour la Fonction Publique *(p 8-9)*

Commission Masse : débuts tranquilles pour la nouvelle présidente *(p 6-7)*

AGENDA DE JUILLET

- **03/07** : CAPC cat. A recours.
- **05/07** : CAPC cat. A TA IR3.
- **06/07** : GT Masse perspectives immobilières en Ile-de-France.
- **10/07** : réunion dispositif de compensations exceptionnelles.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *CR CAPL TA ACP 1 21/06* (p 4-5)
- *CR Commission Masse 28/06* (p 6-7)
- *feuilleton Action Publique 2022 : le massacre continue* (p 8-9)
- *CR GT Entretien professionnel 25/05* (p 10-11)
- *sudoku / vos représentants Solidaires* (p 12)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 63 66
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

www solidaires-douanes.org
Solidaires Douanes DI Dijon
@SolidDI_Dijon

Les affres de la communication 2.0

Période électorale, visites ou évènements à célébrer, la com' est partout. Tous les acteurs, étatiques ou non (gouvernements, syndicats, ONG…), y recourent. La démocratisation d'internet et la multiplication des réseaux sociaux (FB, Twitter, Instagram, Périscope ou encore Snapchat pour ne citer que les plus connus) facilitent cet état de fait. Même les formats de communication traditionnels utilisés jusqu'à lors (journaux, tracts) sont accessibles via les réseaux sociaux et les sites internet. Question de visibilité et afin de répondre à de nouveaux modes d'information. Sauf que com' ne rime pas forcément avec information et analyse.

Cette sur-abondance d'informations se déverse sur les agents, brute et sans analyse approfondie derrière pouvant apporter une réelle plus-value aux destinataires des messages. On bombarde son auditoire d'infos en continu (cf. les comptes Twitter de responsables politiques, syndicaux ou douaniers). Ou bien on lance des infos-rumeurs invérifiables sur le moment et donc difficilement contestables dans l'immédiat. Pas grave car on enchaîne rapidement sur une autre nouvelle dans la journée qui suit.

C'est l'expérience que SOLIDAIRES a récemment vécu avec notre « DG-tweeter ». Déjà non content d'annoncer en plein Conseil d'Administration de la Masse telle ou telle décision votée quelques minutes avant, il est allé plus loin lors de sa venue à Dijon.

Il a en effet annoncé lors de la prise de commandement de la nouvelle DI à Dijon le 29/05 dernier que *« qu'il était préoccupé par la dispersion des services LCF dans les DR frontalières suisses et italiennes »*. Sans plus de précisions. Emoi des représentants SOLIDAIRES présents qui ont rapporté ces propos. Et reprise de volée du DG qui conteste les propos rapportés et indique que ce ne sont que des informations mises sur la table pour les agents. En aucun cas des prémices de réflexion. Alors fake-news ou com' qui déraille ?

Il n'empêche que la com' et ces modes de diffusion restent importants pour une OS comme SOLIDAIRES par la facilité avec laquelle elle permet de diffuser nos idées et toucher les collègues (en témoignent la page FB et le compte Twitter créés pour la DI de Dijon [1]).

Il faut juste bien garder à l'esprit qu'information ne rime pas avec renseignement (*ce dernier étant défini comme une information validée par plusieurs sources différentes et concordantes*).

Bonne lecture à vous.

[1] *On peut les retrouver dans le cadre intitulé « Nous suivre » page 2 du présent journal.*

Point d'indice : la glaciation continue

La période des vaches maigres va continuer en 2019. O. Dussopt, le secrétaire d'État à la Fonction Publique, a confirmé que le point d'indice serait encore gelé en 2019.

Le gouvernement met en avant que le protocole Parcours Professionnel Carrières et Rémunération, lui, s'appliquera et permettra aux fonctionnaires d'obtenir des gains substantiels. En oubliant de rappeler qu'il souhaite appliquer à toute la Fonction Publique le Régime Indemnitaire de Fonction, Sujétions et d'Expérience Professionnelle (RIFSEEP). Aussi appelé « prime au mérite » et qui pourrait représenter pour certains jusqu'à 20-25 % de leur salaire !! DGDDI et DGFiP en sont exemptées jusqu'en janvier 2020. Mais pas après...

Radiations et inscriptions hors-période

Les agents inscrits au TAM 2018 peuvent, pour tout ou partie des résidences sollicitées, se radier. Aucun justificatif ne sera demandé à cette occasion. Si les agents sont mutés au second tour, ils changeront de résidence au 31/12/2018.

Autre possibilité offerte aux agents : l'inscription hors-période. Justifiée par des circonstances exceptionnelles (mutation du conjoint, soucis de santé par exemple), cette demande doit être accompagnée des justificatifs prouvant la réalité de la situation.

En cas d'acceptation par le bureau DG/A2, celui-ci donnera à l'agent l'accès à l'application « Mutations » pour qu'il puisse s'y inscrire (*en cas de survenance d'une telle situation après la période d'inscription, la demande et les justificatifs seront présentés pour avis à la CAPL puis transmis à A2*).

Dates limites d'inscription pour le hors-période

- catégorie C : 7 septembre
- catégorie B : 11 septembre
- catégorie A : 14 septembre

Note de référence : NA bureau A2 datée du 20 juin 2018.

Suppressions d'effectifs ? Pas de souci...

À une question posée par un député sur les suppressions d'effectifs à Marseille alors que les crises n'ont jamais été aussi importantes (question n° 9101 du 12/06 : http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-9101QE.htm), la DG apporte une réponse toute trouvée : les recrutements sans concours.

Si certains de ces recrutements ont une origine bien connue (les militaires), 95 agents de catégorie C ont été recrutés par ce biais soit près du tiers des agents recrutés sur concours !! Lorsque l'on sait que pour notre DG les fonctions telles que le secrétariat, la GRH... ne sont pas des missions régaliennes et peuvent donc être occupées par n'importe qui (en dépit de la manipulation d'infos confidentielles) il y a de quoi être vraiment inquiet de la vision de la Fonction Publique Étatique qu'ont ces gens-là.

Et cela donne une idée de l'avenir qu'ils réservent au statut, garant d'une neutralité.

Le CBD part-il en fumée ?

Le CBD ou le symbole d'une cacophonie administrative

L'ouverture de nombreux magasins de vente à Besançon, Pontarlier ou Vesoul (pour ne citer que la Franche-Comté) aurait pu laisser à penser que le Cannabidiol (ou CBD) était en voie de légalisation sous réserve que le taux de THC soit inférieur à 0,2 %.

Patatras, la Mission interministérielle de lutte contre les psychotropes (Mildeca en abrégé) vient d'annoncer que quel que soit le taux contenu, le CBD restait illégal en France. Fin de l'histoire. Eh bien non.

Dans son édition du 14/06, l'Est Républicain indique que la préfecture de Besançon estime ne pas tenir compte des remarques du rapport de la Mildeca. Lui aurait-on dit que la légalisation du cannabis était sur les rails ?

INFOS LOCALES

CR CAPL TA ACP 2-1

Dijon - 21 juin

CAP plénière

Étaient présents :

- **Parité administrative** :

  - Mme BARTALA, (DI), M. CLAVEAU, M. LACOUME, Mme BERNADET, Mme THIBAUT.

- **Parité syndicale** :

  - SOLIDAIRES Douanes : **Mme FAUCHET** (titulaire), **M. DE CUBBER** (suppléant).

La CAPL du 19/06/2018 a été reconvoquée le 21/06/2018, car il n'y avait pas le quorum pour siéger. Solidaires a siégé seule, les représentants des autres organisations syndicales étant soit inscrits en tant que candidats sur le tableau et ne pouvaient de ce fait pas siéger soit étaient indisponibles.

Solidaires Douanes a été désigné secrétaire-adjoint de séance.

Solidaires Douanes a lu une déclaration préalable.

I - Approbation du PV antérieur du 19/12/2017

- approbation d'un PV antérieur du 19/12/2017 concernant la formation du TAM 2018 pour les ACP2 (PV approuvé à l'unanimité),
- approbation d'un PV antérieur du 19/12/2017 concernant l'information des agents de catégorie C restructurés dans la DI (PV approuvé à l'unanimité).

II – Formation du tableau d'avancement au grade d'ACP1

Mme Bartala donne aux représentants du personnel le détail de la note de campagne DG-A2 du 02/05/2018 pour la constitution du tableau d'avancement au grade d'ACP1. Les critères retenus pour être candidat sont les suivants :

- au moins 1 an d'ancienneté dans le 4ème échelon du grade d'ACP2,
- au moins 5 ans de service effectif dans ce même grade au 31/12/17, toutes administrations confondues,
- ou bénéficiaire de la même échelle de rémunération (échelle C2) d'un autre corps ou cadre d'emplois en catégorie C,
- ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C,
- avoir obtenu au minimum la cadence moyenne au titre du CREP 2017.

Le nombre de postes offerts n'est pas encore connu. À titre d'information **291** agents ont été promus en 2017+10 postes sur liste complémentaire (4 de la DI). **44 agents** de la DI sont **promouvables au titre de 2018**, ils sont retenus sans restriction, n'ayant pas démérité dans leurs fonctions.

1 249 agents ont vocation sur la liste nationale, les 44 agents de la DI représentent 3,52 % de la liste nationale, on compte 5 ACP2 en OP/CO et 39 en surveillance, 13 femmes et 31 hommes. Les agents C2 stagiaires sont aussi inscrits au tableau.

Vote pour : Administration - **abstention** : Solidaires.

Certains agents ne comptabilisent pas 5 ans en tant qu'agent des Douanes (mais ont la durée de travail nécessaire dans une autre administration), les représentants du personnel n'ont aucune information concernant cette autre carrière administrative hormis la durée des services retenus, à savoir si les services effectués ont été dans la catégorie C, l'échelle C2 ou équivalent ou non.

Pour cette raison, **Solidaires Douanes** s'est abstenue au moment du vote.

III – Point d'information sur les agents restructurés de la DI

Un tableau reprenant tous les agents de la DI bénéficiant des mesures de restructuration (*accords de 2015 sur l'accompagnement social*) nous sera envoyé, avec les situations des agents tenues à jour.

Le jugement du tribunal administratif de Montreuil

... / ...

concernant la fermeture de la BSI de Chalon-sur-Saône ne remet pas en cause le bénéfice de la restructuration (primes) pour les agents. Des précisions seront données ultérieurement sur la situation de la BSI de Chalon-sur-Saône.

CAP restreinte ACP1

Etaient présents :

- **Parité administrative** :
  - Mme BARTALA (DI), M. CLAVEAU.

- **Parité syndicale** :
  - SOLIDAIRES Douanes : **Mme FAUCHET** (titulaire), **M. DE CUBBER** (suppléant avec voix délibérative).

SOLIDAIRES DOUANES a été désigné secrétaire-adjoint de séance.

I - Approbation du PV antérieur du 19/12/17

Approbation d'un PV antérieur du 19/12/2017 concernant la formation du TAM 2018 pour les ACP1 (PV approuvé à l'unanimité).

II – Demande d'inscription hors tour au TAM 2018

L'administration nous expose la demande hors tour au TAM 2018 d'un agent (pour raisons familiales).

Vote pour : Administration - **abstention** : Solidaires.

Solidaires s'est abstenu en raison de l'inscription au tableau, sur la résidence demandée, d'un agent qui de fait va se retrouver deuxième. Solidaires considère cependant que cette demande est tout à fait motivée et recevable.

Pour finir, n'oubliez pas que vous avez la possibilité de demander par simple courriel l'extrait du PV de la CAPL vous concernant au service BOP-GRH de la DI.

*Vos représentants Solidaires : **Mme Sylvie FAUCHET** (titulaire) et **M. Jean-Paul DE CUBBER** (suppléant).*

Pour davantage d'informations n'hésitez pas à les consulter.

LA DÉCLARATION PRÉALABLE DE SOLIDAIRES

SOLIDAIRES a fait remarquer que 2 des critères repris sur la note de la DG/A2 concernant le TA d'ACP 1 sont tout bonnement invérifiables pour les OS qui doivent s'en remettre à l'administration ; sachant que certains agents issus d'autres administrations (comme la pénitentiaire) ne relèvent pas de la fameuse échelle indemnitaire C2 prise en compte pour le TA.

A savoir également que la DG, sollicitée par courrier par SOLIDAIRES pour expliquer les conditions de reprise d'ancienneté des agents issues de ces autres administrations (pénitentiaire mais pas uniquement) n'a tout simplement pas voulu répondre sur ce point précis !

Pour rappel les 2 critères visés sont les suivants :

- être bénéficiaire de la même échelle de rémunération (échelle C2) d'un autre corps ou cadre d'emplois de la catégorie C,
- être dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

CR Commission Masse
Besançon - 28 juin

La nouvelle Directrice interrégionale, Mme A. Bartala, a réuni le 28 juin la Commission Territoriale de la Masse (CTM) à la DR de Besançon selon le principe de l'alternance mis en place par son prédécesseur.

I – Avant-propos

La nouvelle présidente de la CTM a annoncé que le principe de l'alternance entre Besançon (4 cités sur 6) et Dijon (siège de la CTM) pour la tenue des réunions serait maintenue. Elle a également insisté sur le rôle social social que la Masse devait jouer.

La CGT est ensuite intervenue pour que les suppléants soient destinataires des convocations et documents de séance. Elle souhaiterait aussi que les suppléants puissent assister aux réunions. Ce dernier va faire l'objet d'un questionnement au Service Central (SC) ; le règlement intérieur ne le permettant pas.

Ensuite seule SOLIDAIRES a lu une déclaration préalable. La présidente n'a fait aucun commentaire.

II – Approbation du PV du 03/07/2017

Vote unanime pour.

III – Programmation Immobilière (PI) 2019 & rénovation de logements hors PI

A – *la PI 2019*

Elle doit parvenir au SC pour le 15/08/2018 dernier délai qui, ensuite, priorisera les demandes des ST pour en constituer une au plan national (*suivant des critères liés aux normes de sécurité et d'économies d'énergie en priorité*).

Rang	Cité	Nbre de logements	Travaux
1	Delle	16	Réfection des balcons
2	Les Rousses	10	Réfection des façades + isolation thermique
3	Pontarlier	24	Réfection des façades + isolation thermique + volets roulants changés
4	Morteau	9	Rénovation des pièces humides
5	Les Rousses	10	Rénovation des pièces humides
6	Dijon	15	Réfection de la toiture
7	Pontarlier	24	Réfection des cages d'escalier + hall + éclairages

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES est intervenue pour que les balcons soient entièrement refaits et non pas juste les bordures car ceux-ci s'effritent et de la végétation y pousse.
- ce ne seront finalement pas 4 mais les 9 pièces humides de la cité de Morteau qui sont inscrites à la PI 2019.

B – *rénovations d'appartements hors PI*

Depuis 2017, des rénovations d'appartements non inscrits dans la PI peuvent être proposées pour rénovation au SC qui décide, ou non, d'attribuer des fonds pour effectuer des travaux.

5 appartements avaient été rénovés de cette manière en 2017. Cela permet d'avoir un volant de logements immédiatement disponibles pour des collègues muté.es en sortie d'école par exemple.

Rénovations d'appartements proposées pour 2019			
Rang	Cité	Logement	Type de travaux
1	Auxerre	T3	Rénovation des pièces sèches : plafonds, murs et sols
2	Auxerre	T4	
3	Pontarlier	T3	Plomberie, installation électrique, plafonds, murs et sols
4	Pontarlier	T5	
5	Les Rousses	T2	
6	Morteau	T4	
7	Delle	T5	
8	Delle	T4	

Vote PI 2019 : **vote pour unanime**.
Vote des rénovations d'appartements : **vote pour unanime**.

IV – Opérations en cours au titre de la PI 2017

A – *la cité de Pontarlier*

M. PONS a fait un état des travaux en cours : le 02/07

... / ...

le branchement de la nouvelle chaudière au gaz de ville sera fait. Ensuite l'ancienne cuve de fioul sera enterrée.

La réception de la nouvelle installation (*porte de sécurité, chaudière au gaz et raccordement entre les 2 bâtiments de la cité fait, changement des capteurs sur les façades…) est prévue pour le 30/08 avec une mise en route le 01/09.*

B – *la cité des Rousses*

La cité des Rousses va elle aussi passer au gaz mais avec sa propre cuve car la DI a refusé le marché auquel l'ancien Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO), la Semcoda, voulait rattacher la cité.

Le FOD restant dans la cuve actuelle sera racheté par l'administration (une chaudière récente équipe le bâtiment de l'ancienne subdivision situé à côté de la cité).

C – *la cité d'Auxerre*

Les changements de fenêtres ajoutés à la rénovation des façades ont été validés par le SC. Une société de Lyon a été désignée maître d'oeuvre.

D – *les rénovations d'appartements*

Rénovations d'appartements acceptées en 2018		
Rang	**Cité**	**Type de travaux**
1	Pontarlier	Plomberie, installation électrique, papier, peintures et sols
2	Auxerre	
3	Morteau	
4	Dijon	
En 2018 c'est un appartement de Delle qui devait être refait et non de Dijon. Compte-tenu de besoins ayant émergé sur Dijon, les élus ont donné leur accord pour effectuer les travaux à Dijon à la place de Delle (*des logements neufs étaient disponibles sur Delle en cas de besoin*).		

Les crédits ont été débloqués par le SC et les devis en cours de réception. Les travaux vont être lancés d'ici la rentrée.

Les remarques de Solidaires

- les 3 opérations de Pontarlier, des Rousses et d'Auxerre, qui relèvent de la PI 2017, resteront de la responsabilité de la Semcoda, l'ancien AMO qui a perdu cette année le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- la Semcoda a favorisé les changements de chaudière au détriment des travaux d'isolation ou de rénovation des façades pourtant plus porteuses en termes d'économies d'énergie.

V – État d'occupation des cités

Pour les 6 cités de la DI (*Auxerre et Dijon en Bourgogne ; Delle, Les Rousses, Morteau et Pontarlier en Franche-Comté*) et le logement dans le locatif privé à Fleury-les-Aubrais près d'Orléans le taux d'occupation est de 73 % au 28/06/2018.

VI – Commission d'attribution de logements

Point non prévu à l'ordre du jour, 2 attributions de logements ont été faites en cours de séance pour 2 collègues arrivant à Pontarlier.

Il n'y avait aucune autre demande pour les logements attribués (2 T5) et ceux-ci étaient disponibles.

Vote unanime pour.

VII – Questions diverses

Les questions de Solidaires

- SOLIDAIRES a aussi évoqué la question des heures accordées aux responsables de casernement. Dans certaines cités, il y a soit un refus soit une mauvaise volonté à accorder les heures forfaitaires prévues, y compris lors des dépassements occasionnés par des travaux, des demandes de devis ou encore le métrage des cités.

  Le problème est exactement le même concernant les suppléants effectuant l'intérim. Il serait souhaitable que le *« dévouement dont font preuve les responsables de casernement »* pour reprendre les propos de la présidente de la CTM soit reconnu.

- la proposition de transformer aux Rousses le T4 d'appartement de célibataires en T4 classique et le T1 en logement de célibataire sera débattu lors de la CTM du second semestre [1].

SOLIDAIRES Douanes était représentée par **Renaud GOYATTON.**

N'hésitez pas à le contacter pour toute demande de renseignements.

[1] *La co-location n'est possible en douane que pour des logements spécifiquement prévus à cet effet, qui reçoivent l'aval du SC et pour lesquels existent des conventions particulières. La co-location « sauvage » est officiellement interdite (= tant que Paris n'est pas au courant). Les logement de célibataire sont loués meublés ce qui n'est pas le cas des autres appartements.*

INFOS NATIONALES

Action Publique 2022

Depuis plusieurs mois, SOLIDAIRES vous parle de cette bête qu'est Action Publique 2022. AP 2022 ou comment casser du fonctionnaire désormais considéré comme inutile. Vous savez ces personnes dont *« le statut est devenu totalement inadapté dans le contexte actuel » (E. Macron 2017 devant le think tank Temps Actuels)*.

Où en est le rapport d'AP 2022 ?

Rédigé par des experts à qui Macron et Philippe avaient donné carte blanche, il semble que sa sortie soit gelée car le contenu serait littéralement … explosif. La contractualisation deviendrait la règle (*des policiers recrutés pour 5 ou 10 ans…*), la mobilité la règle pour voir son salaire augmenter, la RIFSEEP [1] moduleraît très fortement la rémunération…

Devant les risques de contestation, l'Elysée aurait décidé de ne pas reprendre à son cmpte la plupart des idées. Sauf le recours accru à la contractualisation.

Pour rappel notre DG avait eu des mots à peine moins méprisants en traitant les OS de *« dinosaures »* lors d'un de ses séjours en province.

Ce n'est pas parce qu'aucune annonce fracassante n'a encore été faite (*cf. encart ci-contre*) que rien ne se passe. Bien au contraire.

Les représentants des 9 organisations syndicales représentatives de la Fonction Publique (CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, FA, FO, FSU, SOLIDAIRES et UNSA) voient petit à petit le schéma se dérouler sous leurs yeux à travers les GT auxquels elles sont conviées. Certains étant qualifiés de rendez-vous salarial…

Nouvelle méthode de travail gouvernementale (pardon de dialogue social) : enchaîner les GT les uns derrière les autres et donner les documents de travail la veille ou en séance en arguant de contraintes incompressibles.

Les GT qui viennent de se dérouler au mois de juin déclinaient 4 axes majeurs :

I – Recours toujours accru au contrat

Alors que la Fonction Publique emploie déjà plus d'un million de contractuels, il semblerait que cela soit encore trop difficile selon le gouvernement d'utiliser cette méthode de recrutement.

Il a été en effet demandé aux OS de faire des propositions sur les évolutions des règles de recours au contrat pour les missions durables (*une mission durable, ça n'est ni plus ni moins qu'une mission pérenne nécessitant donc des emplois statutaires de titulaires*).

Il s'agit donc bien de missions qui doivent être exercées par des fonctionnaires conformément à l'article 3 de la loi du 13 juillet 1983 traitant du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales.

Parmi ses projets, le gouvernement réfléchirait à mettre en place l'équivalent des contrats de chantier *(contrats valables uniquement pour une mission précise limitée dans le temps*).

II - Fusion des CT et CHSCT

Grand projet de l'actuel gouvernement cette fusion reposerait sur 2 scenarii possibles qui dépendront surtout du nombre d'agents de l'administration concernée :

- **scénario 1** : instance plénière unique regroupant les anciens CT et CHSCT.
- **scénario 2** : une instance plénière (ex-CT) avec une formation spécialisée conditions de travail (ex CHSCT).

En termes de compétences, tout débat portant sur les missions, l'organisation et le fonctionnement des services avec compétence exclusive pour les réorganisation de services) relèverait de cette instance.

Selon les administrations, les grandes orientations en matière de politique RH, les questions et textes statutaires, la gestion des mobilités et des promotions ainsi que les questions indemnitaires pourraient relever de cette nouvelle instance.

Des questions en suspens

Qui composera ces instances ? Comment les membres seront-ils formés ? Quels pouvoirs auront-ils ?

… / …

[1] *RIFSEEP : Régime Indemnitaire de Fonctions, Sujétions et Expérience Professionnelle (= prime au mérite).*

: le massacre continue !

III – Refonte des CAP

Le gouvernement souhaiterait adapter les attributions et rôle des CAP :

- favoriser une plus grande fluidité des parcours et des mobilités (mettre les agents où l'on en a besoin),

- en matière de promotion : mieux prendre en compte la valeur professionnelle, les acquis ou d'autres critères que l'ancienneté dans le déroulement de carrière (*avec les risques que cela implique pour l'agent dépendant de la « reconnaissance » de son chef*),

- faire des CAP des instances d'appel pour les décisions individuelles touchant les agents, (instance d'appel),

- rationaliser les CAP : actuellement les CAP sont constituées par corps (FP Etatique) et catégorie (FP Hospitalière et Territoriale),

- réfléchir à des évolutions pour simplifier le fonctionnement et l'organisation des CAP,

- articuler le nouveau format des CAP avec la nouvelle instance collective (ex-CT/CHSCT). *En gros les CAP ne gèrerait presque plus que les recours contre une décision individuelle défavorable et la discipline !*

L'idée du gouvernement est faire de la valeur professionnelle le principal critère d'avancement dans la Fonction Publique au détriment de l'ancienneté dans la catégorie par exemple. Comment sera-t-elle appréciée (sur la base de quels critères?). Y aura-t-il des quotas annuels d'agents méritants (logique au vu du point IV ci-dessous) ?

IV – Refonte de la rémunération

Le 27 juin s'est tenu un GT portant sur la rémunération des agents publics.

L'idée sous-jacente est de « réduire la voilure » en terme de revalorisations salariales en déconnectant celles-ci du point d'indice (revaloriser 1 point d'indice aurait un coût pour les finances publiques de 2 Md€. A ce titre seraient remis en cause les NBI, primes de résidence…).

Serait généralisée la rémunération au mérite (RIFSEEP) pour permettre aux administrations d'avoir plus de souplesse en termes de RH ; tout en limitant leur masse salariale. Ce qui bloquera les salaires d'une grande majorité des agents. Sinon comment augmenter ceux de la minorité qui en bénéficiera ?

Une petite dernière pour la route !

Le 11/07 devrait se tenir à Bercy une réunion au cours de laquelle un certain nombre d'annonces seraient faites. Un Comité Technique Ministériel étant programmé le 06/07, on aurait pu croire cette dernière plus adaptée (*problèmes les OS auraient été présentes ce qui semblait gêner ces messieurs de Bercy et du gouvernement*). Sans doute est-ce la nouvelle conception du dialogue social : dialoguer entre cadres sup' !

Parmi les annonces prévues : l'absorption du réseau recouvrement par la DGFiP au sein d'une structure commune dans Bercy (et donc une douane de moins en moins fiscale). La DGFiP n'ayant aucune taxe rapportant moins de 150 M€, c'est la DGDDI qui va fournir celles à supprimer à raison sans doute de 10/an pendant 4 ans. Sympa avant le défilé !!

s'informer

se défendre

s'engager

s'organiser

se syndiquer

Solidaires Douanes – Section de Franche-Comté

CR du GT Entretien professionnel
Paris – 25 mai

Après un 1er Groupe de Travail (GT) tenu le 07/12/2017, ce GT était le 2ème d'une série de trois. La fin du cadencement accéléré introduite par le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations conduit l'administration à revoir son mode d'évaluation sur la forme (changement du formulaire de Compte-Rendu d'Entretien Professionnel) et le fond (volonté d'une évaluation plus large et plus approfondie).

Ce groupe de travail (GT) était présidé par M. Pascal Decanter, chef du bureau A2.

Côté DG M. Decanter était secondé de P. Louboutin et d'E. Nussbaum (amenée à remplacer M. Louboutin qui prend sa retraite). Présence de Véronique Ferrero, chargée de mission à la sous-direction A (qui a élaboré le nouveau formulaire) et de rédacteurs des bureaux A2 et A1.

Toutes les organisations syndicales (OS) représentatives siégeaient : CFDT, CGT, SOLIDAIRES, UNSA, USD-FO.

Trois OS ont lu une déclaration préalable : la CGT, la CFDT et SOLIDAIRES.

SOLIDAIRES après avoir soulevé les limites du dispositif actuel a émis un certain nombre de propositions. Si nous accueillons positivement le fait d'avoir été rejoints sur certains points, le projet de futur CREP contient à notre sens trop de signaux précurseurs d'une future rémunération « au mérite ».

Par ailleurs, nous déplorons le délai de transmission des documents de travail, 48h seulement avant la tenue du GT.

I – Déroulé du Groupe de Travail

L'évaluation professionnelle prend désormais une dimension interministérielle avec l'application « ESTEVE » (Évolution du Système de Traitement de l'Évaluation Dématérialisé). La DGDDI fait partie des administrations retenues pour son expérimentation.

Les objectifs évoqués de l'application sont les suivants :

– simplifier la gestion de l'exercice et alléger la charge de travail des services RH (en termes de saisie notamment).
– assurer une meilleure lisibilité et une meilleure exploitation des données.
– assurer un meilleur suivi des campagnes, en termes d'échéances notamment et faciliter l'accès aux CREP à distance.

La chargée de mission, Mme Ferrero, a fait part de son analyse sur le formulaire actuellement en vigueur et sur les nécessités d'évolution. – le formulaire actuel est minimaliste.
– il restreint l'expression de l'agent comme de l'évaluateur.
– il ne permet pas de recenser les qualités et compétences des agents et lie de trop près l'évaluation de la manière de servir aux résultats obtenus.

II – Notre analyse

Nous retenons comme évolutions positives :
– la valorisation de davantage de critères liés aux savoirs et au savoir-être. L'ensemble de ces éléments qu'un agent met à profit de l'administration doivent pourvoir être reconnus et valorisés, sans toutefois qu'une telle disposition ne dérive vers une profilisation accrue (voir encadré ci-contre).
– la prise en compte des difficultés liées au poste et au contexte d'exercice.
– le fait que l'expression de l'agent ne soit plus orientée (une page vierge, sans question, est dédiée à l'expression).

Valorisation/Profilisation ?

L'idée de recenser les dispositions et les compétences des agents afin de parvenir à un meilleur épanouissement de chacun n'est pas mauvaise chose en soi.

Le problème de la profilisation, c'est la toute puissance du recruteur quant au choix des candidat(e)s et aux déroulements de carrière.

... / ...

Nous retenons comme évolutions négatives :

– d'abord, la rigidification de l'appréciation des résultats obtenus au vu des objectifs fixés. En effet le formulaire propose de définir 3 objectifs, et 3 niveaux d'atteinte.
– ensuite, la fixation de délais d'atteinte pour les objectifs de l'année à venir. Cette disposition nous paraît de nature à préparer le terrain à une part de rémunération « au mérite » accrue (voir encadré ci-contre).
– enfin, la large place faite à la mobilité comme perspective de carrière, qui ne laisse pas entrevoir d'horizons réjouissants pour notre administration.

Rémunération « au mérite » ?

Le Président nous a confirmé que la situation de la DGDDI hors du champ RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de L'Engagement Professionnel = nom de la prime « au mérite ») n'était pas assurée de façon pérenne. La question se reposera après 2020.

III – Éléments à suivre

Cochage vs phraséologie.

L'évaluation par plus de cases à cocher et moins de phraséologie est à soupeser. Elle entraîne une rigidification et un côté scolaire à l'exercice, mais offre l'avantage de couper court au langage codé et aux dialogues de sourds en Commissions Administratives Paritaires (CAP).

Maintien du cartouche n + 2

L'avis de l'évaluateur n+2 (le divisionnaire) consolide l'ancrage administratif du CREP. S'il est généralement identique à celui du notateur, il peut parfois apporter une nuance ou un éclairage différent, ce dernier étant statistiquement plus souvent défavorable que favorable à l'agent.

« Catégorisation »

L'idée d'un formulaire spécifique à chaque catégorie demeure à étudier également.

Là encore, il faudrait trouver le bon équilibre entre meilleure adaptation et rigidification liée au profil.

POUR CONCLURE (provisoirement)

La DG n'a pas caché que ce nouveau CREP servira, à terme, à faire l'arbitrage entre les personnes pour :

– la compétence des postes à profil,
– le montant de la « prime au mérite » (RIFSEEP),
– les promotions en Liste d'Aptitude (LA)…

SOLIDAIRES pense donc qu'il faudra être d'une extrême vigilance sur les propositions de la DG lors des bilatérales et du prochain GT.

Le compte-rendu complet et la déclaration préalable lue par SOLIDAIRES (*plus le détail des 8 fiches du futur CREP*), sont accessibles à partir de cette adresse : http://solidaires-douanes.org/GT-entretien-professionnel.

*Pour **SOLIDAIRES Douanes** siégeaient **Mme Sylvie Fauchet et M. Yannick Devergnas.***

Pour plus de précisions, les contacter.

Un peu de détente

Grille facile

2		6				4		5
5			8	3				9
			6		2			
4		2	7		6	8		3
	8			4			1	
3		7	2		8	5		4
			4		1			
9				2	7			8
1		8				3		2

Grille moyenne

6	3		2					
		8		6		9		3
	9		4	3				
2		3					6	
	7						5	
	5					4		1
				7	3		9	
9		2		8		1		
					2		8	5

Grille difficile

		6	3			1		
			7		4		6	
	4	8		2				
3								
	9	5				8	7	
								9
				4		3	2	
	1		6		8			
		7			5	4		

Grille diabolique

	1			7			8	
		9	6	8				
		4						9
		8						
6	9	7		5		2	3	1
						7		
3						8		
				3	5	6		
	5			6			4	

Les réponses seront publiées dans le numéro de juillet-août.

Solutions du numéro 52

Grille facile

8	5	1	7	9	6	2	4	3
2	4	7	8	1	3	9	6	5
3	9	6	5	4	2	8	1	7
5	8	4	2	3	7	6	9	1
1	7	9	6	5	4	3	2	8
6	3	2	9	8	1	5	7	4
4	1	5	3	6	9	7	8	2
9	2	8	1	7	5	4	3	6
7	6	3	4	2	8	1	5	9

Grille moyenne

8	3	5	9	4	1	6	2	7
1	2	9	7	6	5	8	4	3
4	7	6	8	2	3	9	1	5
9	4	1	5	8	2	7	3	6
6	5	3	1	7	4	2	9	8
7	8	2	6	3	9	4	5	1
3	1	7	2	9	8	5	6	4
5	9	8	4	1	6	3	7	2
2	6	4	3	5	7	1	8	9

Grille difficile

5	4	6	2	9	1	8	7	3
2	7	8	4	3	5	1	9	6
1	3	9	7	6	8	2	4	5
3	8	2	9	5	7	4	6	1
7	9	1	6	4	2	3	5	8
4	6	5	1	8	3	9	2	7
9	5	4	8	1	6	7	3	2
6	1	7	3	2	4	5	8	9
8	2	3	5	7	9	6	1	4

Grille diabolique

1	5	3	9	6	7	2	4	8
2	8	9	1	3	4	7	5	6
7	4	6	2	8	5	3	1	9
8	7	1	5	2	6	4	9	3
9	3	2	8	4	1	5	6	7
4	6	5	3	7	9	1	8	2
5	2	8	4	9	3	6	7	1
6	9	4	7	1	2	8	3	5
3	1	7	6	5	8	9	2	4

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

Comité Technique Local

Titulaires :

M. Frédéric MICHAU
(Centre)

Mme Agnès MARCEAUX
(Bourgogne)

CAPL n°2
Contrôleurs 1ère classe

Titulaires :

M. Frédéric MICHAU
(Centre)

Mme Judith MOINDROT
(Bourgogne)

Commission Territoriale de la Masse

Titulaire :

M. Renaud GOYATTON
(Franche-Comté)

CAPL n°3
Agents de Constatation Principal 1ère classe

Titulaire :

Mme Sylvie FAUCHET
(Bourgogne)

LA PELLE À CHNIS

DOUANES Solidaires
Section de Franche-Comté

Numéro 54 – été 2018

G. DARMANIN présente

MASSACRE À LA TRONÇONNEUSE LE COMMENCEMENT

de la Fonction Publique

REMONTEZ
À L'ORIGINE
DE LA TERREUR

le discours du 11 juillet

CAP 2022 : cela se précise *(p 4-5)*

Audience avec la DI *(p 8-9)*

La suite de PPCR, de la réforme territoriale en attendant le statut unique.
Vous adorerez ses suppressions d'emplois et de missions de service public.
Sans compter les 30 milliards d'économies à trouver quoi qu'il en coûte !!

AGENDA DE SEPTEMBRE

- **04/09** : réunion d'information sur les élections.
- **27/09** : GT Masse gestion locative.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *réactions au discours de Darmanin du 11/07* (p 4-5)
- *CR CA Masse 27/06* (p 6-7)
- *CR audience avec la DI 25/07* (p 8-9)
- *calendrier des réunions, CAPC du second semestre* (p 10)
- *CR de la réunion compensations exceptionnelles 10/07* (p 11)
- *on a lu pour vous / vos représentants Solidaires* (p 12)
- *mots fléchés - sudoku* (p 13-16)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 63 66
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

www www.solidaires-douanes.org
Solidaires Douanes DI Dijon
@SolidR_DOUANES

Les vacances sont là !!

Afin de fuir l'afflux des mauvaises nouvelles de ces dernières semaines, le rédacteur a décidé d'aller fêter la victoire des Bleus loin de toute cette agitation médiatique.

Très bonnes vacances à celles et ceux qui vont partir et bon courage aux courageux travailleurs.

ENDLR : une avancée pour les stagiaires sans uniforme

Le 05/07 dernier, l'ENDLR a, enfin, décidé de faire un geste envers les stagiaires pour lesquels aucun uniforme n'était disponible et qui avaient été priés par la Direction de venir avec une tenue de cérémonie personnelle.

Des vêtements supplémentaires (2 polos et 1 pantalon) leur seront attribués dans leur dotation à titre de compensation. Si l'on ne peut que saluer cette décision, il reste néanmoins extrêmement regrettable qu'elle ait eut lieu.

Sans parler de l'image qu'elle a donnée de notre administration à nos collègues (*en particulier la réponse du DG qui, saisi par nos collègues d'une demande de compensation pour cet état de fait dont ils n'étaient pas les auteurs, a estimé que la tenue pouvant resservir la DGDDI n'avait pas à faire de geste !!*).

SOLIDAIRES entendue par la DG

Dans la dernière promotion d'AC, 5 collègues avaient réussi le concours de B et commenceront leur scolarité en octobre prochain. Petit souci lors de l'amphi blanc : la direction a annoncé que pour eux c'était Roissy et rien d'autre.

Cette affectation pour 2 mois posait un problème bassement matériel : se loger pour 2 mois sur Roissy avant de repartir à l'ENDLR. SOLIDAIRES a donc écrit à la DG pour proposer que ces 5 agents soient affectés dans la BS la plus proche de leur domicile pendant cette période. Proposition acceptée par A2 (notre courrier : http://solidaires-douanes.org/Affectations-stagiaires-C-beneficiaires-concours-B).

Carnet à points : on touche le fonds !

Tu veux être douanier? Amène tes tenues c'est plus sûr !

Affectés dans leurs unités au 27/02/2018 les contrôleurs externes ont manqué le début de la campagne qui s'ouvrait le 26/02. Sauf que l'on ne créait plus de carnet à points à cette date. Donc pour eux c'est double peine : prochaine commande en 2019 et livraison seulement en 2020 (*les collègues internes ont encore leur carnet à points toujours en vigueur*).

Une dotation complémentaire a été attribuée par l'ENDLR lors du stage, mais elle reste insuffisante pour couvrir 2 années complètes (2018-2019). Sans parler de la qualité des vêtements toujours aussi problématique.

Le CBD interdit !

Illégal en frontière mais toléré en magasin...

Le verdict est finalement tombé : le CBD reste interdit en France et ce, quel que soit son taux de tétrahydrocannabinol (ou THC). La limite de 2 % ne rentre donc pas en ligne de compte.

Sauf que cette interdiction ne concerne que les contrôles en frontière et laisse donc dans le flou la question des magasins qui ont essaimé en Franche-Comté et ailleurs. Car si les dérivés restent autorisés, leur vente pose problème. Car les administrations n'apportent pas la même réponse à ce problème : si la préfecture du Doubs laisse les magasins ouverts, la police a, elle, fait une descente à Chalon dans un magasin et fait fermer l'établissement. 4 gérants de magasins parisiens ont été mis en examen. Au nom de la santé publique.

Un Brexit « dur » ?

Une nouvelle expression fait florès depuis le vote britannique : le Brexit « dur ». Elle laisserait entendre que le Royaume-uni (RU) serait traité comme un simple pays tiers par l'Union Européenne si aucun accord n'était trouvé entre les deux parties d'ici la fin 2018-début 2019.

Entre les sous-entendus du DG et du Ministre (création d'une nouvelle frontière avec le RU et de 700 postes) et le discours alarmiste d'une partie de la presse il convient de garder la tête froide.

Tout d'abord le DG a confirmé que les créations de postes ne se monteraient pas à 700 : environ 250 à 350 seraient des non-suppressions, nuance. On nous a déjà fait le coup avec les 1000 emplois post-attentats. Ensuite rien n'indique que le RU et l'UE ne trouveront pas un accord type de ceux signés avec la Norvège ou la Suisse. Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, il va falloir inclure dans cette équation les dernières annonces de G. Darmanin.

Le big bang ne sera peut-être pas que pour le RU !!

INFOS NATIONALES

L'art de dire sans dire … tout en le disant quand même ?

Ci-dessous le communiqué de SOLIDAIRES Douanes suite au discours de G. Darmanin le 11 juillet dernier à Bercy. Nouvelle méthode de com' : pas de chiffres annoncés mais les sous-entendus en disent bien plus.

Le 11/07, G. Darmanin a réuni, autour des DG DGFIP et DGDDI, tout un aréopage de gradés et galonnés divers pour leur annoncer les grandes orientations de Bercy dans le cadre de CAP 2022. Ce grand distrait de Gérald a dû sûrement oublier qu'il existait à Bercy des fédérations ministérielles (représentant plus de 150 000 agents …), qui auraient pu être intéressées par ces propos … Pas sons.

Ce discours, très attendu, contient, au milieu d'an nonces assez claires, un certain nombre de choses plutôt sibyllines, des non-dits, voire des sujets assez soigneusement évités. C'est presque à se demander s'il était vraiment utile de convoquer tout ce joli petit monde (et de financer cette concentration de « gros indices »), pour rester dans un tableau qui demeure, pour partie… impressionniste !

Pour les troupes de Bercy, le Ministre distingue quelques priorités. Pour les deux directions « convoquées », il s'agit de :

- la réussite du prélèvement à la source (DGFIP), - la chasse au tabac de contrebande (DGDDI).

Pour la Douane, on avait bien remarqué ce côté « monomaniaque », concernant « l'ennemi des poumons ». Mais, à notre sens, c'est un peu court pour les orientations fortes d'une administration chargée, entre autres, du contrôle des échanges internationaux (excusez du peu …) On note aussi au passage que dans la phrase du Ministre, les buralistes (!) sont cités avant l'ensemble des Français (sic) …

Une autre annonce est « fondatrice » (notez les guillemets!) : le fait que l'essentiel du recouvrement de l'État soit redonné à la DGFIP.

La DGDDI ne conserve que la fiscalité proprement douanière, c'est-à-dire *« relevant des missions de contrôle des flux et des marchandises »*. Au final, il devrait y avoir, à la fin du quinquennat, une agence chargée de l'ensemble du recouvrement de la fiscalité et des prélèvements sociaux.

Même si on est en quête de précision, au vu du dernier élément notamment mais aussi de ce qui précède, il semble bien que la casquette d'administration fiscale et comptable de la Douane soit bientôt largement rangée au rayon des souvenirs. Ce n'est pas tout à fait une surprise, c'est néanmoins une sévère bordée sur le navire !

400 M€ : combien d'agents et de services ?

Si l'on se réfère aux propos de G. Darmanin, seules les taxes douanières seront conservées par la DGDDI. Adieu donc DAFN, taxes perçues sur les tabacs, CI, viticulture… Ce qui représente plusieurs centaines d'agents !

Les missions de gestion-contrôles suffiront-elles pour leur assurer un avenir ? Qu'en sera-t-il des bureaux spécialisés (cf. Lorient et le DAFN) ?

Par ailleurs, il convient de signaler que la suppression de 25 « petites » taxes pour un montant de 400 M€ a été annoncée pour les deux ans qui viennent. Une large partie concerne la DGDDI. Ce n'est pas existentiel en termes de volume fiscal, mais il y aura des impacts sur les missions et le réseau.

A l'inverse, il sera fait un effort à notre égard pour prendre en compte le Brexit, surtout s'il s'agit d'une sortie « dure », ce qui n'est pas encore déterminé à l'heure actuelle.

Et puis … c'est à peu après tout !

Le ministre écarte la politique du rabot et indique qu'on réfléchit d'abord aux missions et que la question des moyens et des effectifs vient après. En fait, on a presque l'impression que nos décideurs n'osent pas tout à fait ouvrir les hostilités sur ce point. Alors qu'eux comme les agents et nous-mêmes imaginons assez précisément les conséquences de tout cela.

G. Darmamin admet que l'issue sera une baisse de l'emploi public. Il évoque la peur de la saignée à la DGFIP et se veut apaisant en annonçant que la DGFIP ne *« connaîtra pas un sort différent des autres administrations »*. On ne sait pas si ceci est de nature à rassurer ladite DGFIP … ou à inquiéter toutes les autres !

… / …

Sans prendre trop risque on peut imaginer que la plupart des directions vont « morfler » à proportion de leur taille et de leur volume et nature de restructurations. En clair, la DGDDI aura sa ration de pots cassés !

Notre « cher » Ministre insiste aussi sur l'importance de chaque mot, notamment aussi quand, au détour d'une phrase, il parle de « *plan de départ volontaire* ». On retient donc le qualificatif « *volontaire* », mais on sait bien quel contenu l'administration a les moyens de donner à cet aspect soit-disant choisi … L'autre mot qui compte donc,c'est « *départ* ». Ainsi, le message est assez clair au bout du compte.

G. Darmanin termine sur le fait que Bercy n'est pas une « citadelle », mais plutôt une « *tour de contrôle* ».

La « citadelle », c'est déjà un recul par rapport à une appellation plus souvent utilisée (la « forteresse »), s'agissant de Bercy. Il semble que l'on soit très loin

Et au bout du bout…

de cet univers faisant appel à des notions de puissance et les choses ne vont pas vraiment s'améliorer … Quant à la « tour de contrôle », chère au ministre, on se demande si elle sera vraiment en mesure de réguler tout le « trafic » incombant à ce ministère. On a comme un doute …

A lire ce discours et à entendre tous les débats qui le précédaient, on a un peu le sentiment que le politique a, en quelque sorte, retenu les coups (toutes proportions gardées!). A le relire, on se dit que ce n'est pas tout à fait le cas. En effet, il y a des annonces explicites et beaucoup de choses dites en creux. Il est évident que la DGDDI sera largement concernée.

Nous attendions une position sur un scénario non dénué de (tristes) fondements : une Douane recroquevillée sur les plateformes, les centres d'expertise, quelques services centraux (ciblage, informatique, …) et la SURV en annexe à tout cela. Avant que quelqu'un se dise, à terme, qu'en fait tout ceci n'a pas grand sens ou efficience et fasse exploser le tout …

N'en déplaise à l'hôte de la « citadelle », ce n'est pas dans ce discours que nous avons trouvé des éléments propres à porter un autre souffle, un vrai celui-là.

Paris, 12 juillet 2018

CR du Conseil d'Administration de la Masse – Paris 27 juin

Ce Conseil d'Administration (CA) était présidé par le Président, et Directeur Général, M. GINTZ, accompagné de la vice-présidente, Mme PEROZ, et du Directeur de l'EPA Masse, M. LEFEVBRE.

I – Déclarations préalables

L'USD-FO, la CGT et la CFDT-CFTC ont lu leur déclaration préalable ou fait des propos liminaires.

Le Président a répondu aux 3 interventions en rappelant 2 éléments importants selon lui : l'Établissement ne peut emprunter pour acquérir des bâtiments et les cités doivent être remplies soit par des douaniers, soit par des fonctionnaires issus d'autres administrations.

SOLIDAIRES a lu sa déclaration préalable (cf. pièce jointe). Elle traitait du rapport annuel d'activité et de gestion ainsi que du déménagement du Service Central (SC).

II - Points donnant lieu à vote

A – Vote des Procès-Verbaux (PV) des 07/12/2017 et 16/02/2018

Vote *: adoption à l'unanimité des 2 PV.*

B – Le rapports d'activité 2017

Le Directeur de l'Établissement a rappelé la structure du rapport d'activité 2017. La première partie présente la structure et composition de l'Établissement. La seconde porte sur la gestion du parc immobilier tandis qu'une troisième traite du budget et de la programmation immobilière.

Il a rappelé que parmi les actions de l'année écoulée on pouvait citer le lancement de la collaboration avec la Direction Immobilière de l'État (DIE) ce qui inclut la mise en œuvre des mesures ministérielles décidées suite au référé de la Cour des Comptes (*mutualisation des logements, mesurage des logements, mise en place d'une nouvelle politique des loyers, dépôt d'une caution à compter du 01/09/2017…*).

Il a évoqué la nouvelle politique de récupération sur travaux, le développement des nouveaux logiciels (Y2 et ULIS), le recours à un cabinet d'experts-comptables afin de faire certifier les comptes de l'EPA…

Le taux d'occupation dans les cités domaniales est remonté à 72,4 %. Il a confirmé la tenue le 06/07 d'un Groupe de Travail dédié à l'immobilier en Île-de-France.

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES a demandé à ce qu'un tableau listant les cessions de cités entre 2013 et 2017 inclus soit fourni aux élus. Ce tableau avait été fourni en 2013 pour la période 2008-2013.
- SOLIDAIRES est intervenue sur l'entretien des cités domaniales en cours de cession. Ces cités se dégradent avec le temps et doivent être entretenues, sur le budget de l'EPA, avant d'être remises aux futurs acquéreurs. Ce sont les locataires domaniaux qui vont devoir financer 10 % des travaux n'incombant pas au propriétaire via le nouveau système « solidaire » de récupération des travaux.

  SOLIDAIRES a interpellé le CA sur cette démarche qui consisterait à investir des ressources, dans le cadre de la programmation immobilière, dans des cités en cours de cession pour que France Domaine les brade par la suite et que l'EPA n'obtienne en retour que 50 % du prix de vente. Nous avons rappelé que, pour le moins, les efforts investis dans l'entretien des bâtiments se répercute plus largement sur les acquéreurs.
- SOLIDAIRES a interrogé le président du CA sur la politique d'évolution des loyers et a demandé à ce que soit précisé si une hausse des loyers supérieure à l'Indice de Référence des Loyers (seuil d'augmentation issu de la Loi ALLUR) sera appliquée au 01/01/2019.
- SOLIDAIRES a fait part de son inquiétude concernant l'emprise grandissante et peu transparente de la DIE sur la politique immobilière de l'EPA (implantations de logements…).

… / …

Vote contre (SOLIDAIRES) - **pour** (CFDT, CGT, USD-FO et UNSA).

Explications de vote : *SOLIDAIRES a voté contre suite au manque de transparence concernant la diminution du parc domanial ou l'augmentation des loyers.*

C – Le budget rectificatif (BR) 2018

Un budget rectificatif marqué, selon SOLIDAIRES, par une augmentation très importante des dépenses de fonctionnement liées à la mise en place des nouveaux référentiels informatiques.

Ce sont des dépenses que l'on ne maîtrise pas (recourt à des prestataires privés) mais qui impactent lourdement la capacité de l'EPA à investir dans la rénovation ou l'augmentation du parc de logements.

Vote contre (SOLIDAIRES, CGT et USD-FO) - **pour** (CFDT et UNSA).

Explication de vote : *pour les OS qui ont voté contre, il s'agit d'un vote « technique » induit par le vote contre du budget initial lors du CA du 07/12/2017.*

D – Attribution de sommes du Compte d'Affectation Spéciale (CAS)

Le CAS est constitué par une partie (50 %) des revenus générés par les ventes des immeubles domaniaux. Ces revenus doivent financer certains travaux déjà votés.

Au titre de l'exercice budgétaire 2018, un peu plus de 930 000 € seront attribués à des opérations de réfection de 3 cités (Rosendaël, Auxerre et Ajaccio).

Vote abstention SOLIDAIRES – **pour** : CFDT, CGT, UNSA et USD-FO.

Explication de vote : *SOLIDAIRES se félicite des sommes investies pour la réfection des cités mais conteste l'assiette des sommes issues du CAS.*

E – Reconversion des bâtiments G et K de la cité de la Joliette

Ces 2 bâtiments, qui regroupent 73 logements, sont désaffectés depuis 2013. Leur état nécessiterait une importante rénovation.

Le 31/01/2018, le directeur du CROUS Aix- Marseille- Avignon a demandé la mise à disposition, dans le cadre d'une convention d'utilisation de longue durée, de ces bâtiments afin d'y créer une résidence étudiante de 200 places.

Les travaux de rénovation sont à la charge du CROUS pour une mise à disposition pour 2020.**Vote abstention** : SOLIDAIRES – **pour** : CFDT, CGT, UNSA et USD-FO.

Explication de vote : *SOLIDAIRES se félicite qu'une solution ait été trouvée pour ces 2 bâtiments, mais ce sont encore des logements que nous rendons.*

III - Points donnant lieu à information

1/ les élections professionnelles

Les personnels de la Masse seront amenés à élire leurs représentants au CT Masse dans le cadre des élections professionnelles de décembre 2018.

Le corps électoral est composé des agents travaillant à plus de 50 % pour l'EPA. Les candidats sont issus du corps électoral. 3 sièges de titulaires (+3 suppléants) sont à pourvoir.

2/ les nouveaux locaux de l'EPA Masse

Le 9 juillet le service central quittera les locaux de la DG pour s'installer dans un immeuble regroupant d'autres services des Ministères Économiques et Financiers comme l'ALPAF ou l'AGRAF, à Vincennes. SOLIDAIRES a fait part de sa désapprobation concernant ce déplacement et s'est dite préoccupée par l'isolement des agents du service central, coupés de la communauté douanière.

3/ la facturation des loyers

La mise en place un peu difficile des nouveaux logiciels de gestion locative et de gestion comptable a perturbé le cycle de facturation des loyers et créé des retards de prélèvements qui se résorbent progressivement.

Il ne pourra y avoir 12 facturations pour l'année 2018 (il ne peut y avoir 2 prélèvements en décembre). La régularisation se fera sur 2019.

Le compte-rendu complet et exhaustif est en ligne sur le site de SOLIDAIRES Douanes.

La délégation SOLIDAIRES était composée de ***Cécile HANSEN*** *(titulaire)* et de ***Renaud GOYATTON*** *(expert).*
Pour toute demande de renseignement vous pouvez les contacter.

Compte-rendu de l'audience
SOLIDAIRES - DI – Dijon 25 juillet

Suite à sa prise de fonction le 1er juin 2018, la nouvelle Directrice Interrégionale, Mme BARTALA, avait souhaité rencontrer individuellement chaque organisation syndicale (OS). C'est le 25 juillet dernier que notre OS l'a rencontrée.

Etaient présents pour la DI : Mme BARTALA (DI) et M. CLAVEAU (BOP-GRH).
La délégation Solidaires était composée de : Mmes MOINDROT (co-secrétaire section Bourgogne) et LECONTE (co-secrétaire section Centre-Val de Loire) ainsi que de M. GOYATTON (secrétaire section Franche-Comté et délégué interrégional).

SOLIDAIRES avait organisé son intervention autour de 3 thématiques :
1/ l'immobilier et les questions de matériel
2/ les effectifs
3/ les questions d'organisation et de Gestion de Ressources Humaines (GRH)..

SOLIDAIRES a commencé son intervention en rappelant son attachement au service public et à un maillage douanier doté d'effectifs suffisants pour assurer la sécurité des consommateurs/citoyens.

Nous avons reçu l'assurance que la DI serait attentive à la gestion des situations individuelles ou collectives afin d'éviter qu'elles ne deviennent conflictuelles.

I - L'immobilier et les questions de matériel

- la Recette Interrégionale (RI)

SOLIDAIRES salue le travail du Receveur de Dijon qui a fait en sorte de tenir les agents au courant de l'évolution des travaux. Néanmoins ceux-ci n'ont pas été consultés en tant que tels. Des plans et des photos ont été fournis au premier semestre 2017. Le précédent DI avait refusé une visite de site tant à la délégation CHSCT 21 qu'aux agents.

SOLIDAIRES a donc demandé qu'une visite du site soit organisée. La DI nous a indiqué pouvoir nous donner satisfaction assez rapidement sur ce point.

Concernant l'emménagement dans les nouveaux locaux, la DI et le PLI tablent au mieux sur la fin août, début septembre. Compte-tenu d'un pic d'activité mi-septembre, des délais comptables à respecter, des arrivées des dossiers de Franche-Comté en octobre (avant les agents mutés en novembre 2018), SOLIDAIRES a réitéré son souhait que des solutions alternatives soient envisagées si tout ne se passait pas comme prévu. Nous espérons que cela sera le cas.

- l'auvent de La Ferrière-sous-Jougne

Cet auvent doit être installé au point frontière de La Ferrière contrôlé par la BSE de Pontarlier. L'architecte en charge des plans ayant été évincé (*il ne respectait pas les souhaits de la DGDDI*), de nouveaux plans doivent être proposés sous peu.

SOLIDAIRES s'est vue confirmer que cette opération immobilière restait d'actualité et que les crédits dédiés sont bien maintenus par la DG.

- l'habillement

SOLIDAIRES a dénoncé la qualité médiocre des habits commandés via le carnet à points.

SOLIDAIRES a interpellé la DI concernant la situation des contrôleurs récemment arrivés en BS et qui n'ont pu bénéficier du carnet à points car externes. Ils ne pourront faire une commande qu'en 2019 et seront livrés qu'en 2020 !!

Une compensation exceptionnelle selon le bureau B2 était à l'étude. Notre organisation a donc demandé à ce que la DI relance B2 à ce sujet afin de trouver une solution rapidement.

- les radios motards

SOLIDAIRES a interpellé la DI concernant les problèmes de radio rencontrés par les échelons motards (dont celui de Bourges). Un système permettant de meilleures liaisons avait été acheté en

... / ...

Bourgogne il y a quelques années pour remédier aux difficultés rencontrées. Besançon et Bourges n'en avaient pas été dotés.

SOLIDAIRES a demandé à ce que la DI se penche rapidement sur ce problème ; même si la mise en place de systèmes propres aux CODT risque de compliquer la donne.

II - Les effectifs

- les conséquences du Brexit

SOLIDAIRES a interpellé la DI concernant les conséquences à venir du Brexit (qu'un accord soit trouvé ou non le 31/03/2019) en termes de flux (et donc d'effectifs pour les traiter) et de détaxe.

Le GT Brexit du 29/06 a montré que la pharmacologie, l'automobile et l'armement, très présents dans la DI, allaient être particulièrement concernés.

La DI nous a répondu que pour le moment la DG travaillait sur le sujet mais manquait d'informations. Le Royaume-Uni est déjà hors-Schengen ; il n'y aura donc pas davantage de contrôles. Concernant la détaxe, Il faudra sans doute attendre une année d'exercice pour en faire un premier bilan et éventuellement ajuster les effectifs de tel ou tel service.

- l'échelon motards de Besançon

Un motard de l'échelon étant en disponibilité et un autre étant devenu piéton, l'échelon est passé de 8 agents à 6. La DI a confirmé que 6 agents était ce qui était prévu en termes d'effectif pour cet échelon ; ayant été en sur-effectif jusqu'à présent. Aucun renfort n'y est prévu.

Les échelons de Bourges et Dijon nous a confirmé M. CLAVEAU, recevront chacun 1 agent en sortie de stage (priorisation décidée par la DG).

- les bureaux frontière de Delle, Morteau et Pontarlier

A aussi été évoquée la nécessité de renforcer ces 3 bureaux frontière qui connaissent une hausse de leur trafic. SOLIDAIRES a insisté sur la nécessité de renforcer ces structures qui traitent des trafics frontaliers qui ne seront pas transférés au bureau principal de Besançon.

En plein dialogue de gestion pour les effectifs 2019, SOLIDAIRES espère avoir été entendue.

III – Les questions d'organisation et de GRH

- positionnement de la DI concernant le futur fonctionnement de la DI

Interrogée par notre OS concernant la manière dont elle allait faire fonctionner les services de la DI, Mme BARTALA a indiqué qu'elle voulait travailler en équipe et qu'elle souhaitait des décisions les plus collégiales possibles (associant la Directrice, le chef du PLI, les DR ainsi que le RR/RI).

Les DR seront donc le premier échelon responsable de la gestion des dossiers dans leur direction sous la supervision de la DI qui fixera les grandes orientations voire rendrait les arbitrages définitifs s'il y a lieu. On ne devrait donc plus assister comme cela a été le cas par le passé à des DR qui se défausseraient sur la DI concernant la gestion des dossiers.

- le futur adjoint de la Directrice

Choisi par enquête, il ne devrait arriver à Dijon qu'en 2019 ; le temps de déterminer quelles missions exactement relèveront de sa compétence (outre celle du contrôle interne qui a justifié sa création).

- les suites à venir de CAP 2022

Le discours de G. Darmanin laisse entrevoir des évolutions notables pour la DGDDI. Pour la DI, tant que nous conserverons notre réseau comptable nous ne craindrons pas les préfets et un sort similaire à la DGCCRF.

Pour SOLIDAIRES cela signifie donc que l'on peut avoir des craintes pour 2022 lorsqu'une agence unique de recouvrement sera mise en place sans doute sous l'égide de la DGFiP (relativement aux recettes fiscales) et l'URSAFF (relativement aux recettes sociales). Tout dépend ensuite de ce que l'on appelle recouvrement et de ce que recouvre le terme « taxes douanières » qui pourraient rester dans le giron DGDDI.

La DI a semblé partager certaines de nos craintes.

Commencée à 14h15, cette audience s'est terminée à 17h35.

Seuls les points les points les plus importants ou concernant notre DR ont été repris ici. La version complète a été diffusée par messagerie et peut être consultée sur le site de Solidaires (*http://solidaires-douanes.org/Franche-Comte-5* ou *http://solidaires-douanes.org/Bourgogne*).

Calendrier des réunions et CAPC du second semestre 2018

Commissions Administratives Paritaires Centrales (CAPC)		
11/09/2018	TA ACP 1 – Titularisation AC – recours entretien professionnel	9h30
19/09/2018	CAP (3ème tour) IR1 – TA IR2	14h30
09/10/2018	Mutations catégorie C	9h30
12/10/2018	Mutations catégorie B	9h30
16/10/2018	Mutations catégorie A – Titularisation	9h30
18/10/2018	CAP IR2-IR3 (3ème tour)	14h30
07/11/2018	Titularisation catégorie B	9h30
14/11/2018	Recours entretiens professionnels catégorie B	9h30
11/12/2018	Titularisation catégorie B	9h30
13/12/2018	TA IR3 (tableau complémentaire)	14h30
18/12/2018	Recours entretiens professionnels catégorie C – Titularisation	9h30
Groupes de Travail (GT)		
13/09/2018	GT Mutations	14h30
18/09/2018	GT ESSOC (société de confiance)	9h30
25/09/2018	GT droits syndicaux	9h30
05/10/2018	GT BREXIT	9h30
09/11/2018	Présentation de l'expérimentation des évaluations psychologiques dans les procédures de recrutement	9h30
15/11/2018	GT FRONTEX	9h30
Réunions d'Informations (RI)		
07/09/2018	Élections professionnelles n°5	9h30
09/10/2018	Élections professionnelles n°6	14h30
Réunions de l'EPA Masse		
27/09/2018	GT Programmation immobilière 2019	9h30
08/10/2018	GT Gestion locative et règlement d'attribution et d'occupation des logements	14h30
19/10/2018	Commission Préparatoire au Conseil d'Administration	9h30
16/11/2018	Conseil d'Administration de l'EPA Masse	9h30

Réunion : les compensations exceptionnelles – Paris 10 juillet

Pour la DG étaient présents à cette réunion d'informations : M. G. LORENZO (Sous-directeur D), Mmes G. CLEMENT (bureau D3) et F. BUREAU (bureau A1).

Côtés OS, toutes étaient là (CFDT, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO), y compris celles non représentatives (CFTC et CGC).

I – Présentation du nouveau dispositif

Il existe actuellement 3 systèmes :
- les répartitions SILCF (dispositif non concerné ici qui va perdurer).
- les compensations annuelles.
- les compensations au coup par coup (suite à affaire(s)).

Il a été estimé plus transparent et plus efficace de fusionner les deux derniers *« car il y a trop de lourdeurs pour les deux - certains dossiers de 2015 ont été traités en 2017 par la DG »*.

Le nouveau dispositif verra le paiement aux agents de la prime en **une seule fois par an**. Il n'y a aucun enjeu budgétaire, car on fusionne des sommes existantes et identifiées. C'est une simplification, car il y a aura un seul paiement via l'enveloppe attribuée à chaque DI.

Actuellement, personne ne peut dire comment l'enveloppe est déterminée. Désormais, il y aura une la prise compte d'indicateurs sensés permettre de valoriser des agents qui ne le sont pas actuellement. Cela implique également de prendre en compte les indicateurs à N-1 et leur variation avec N-2.

II – Les objectifs recherchés

« Ce système se veut transparent et auditable ». La DG souhaite être en capacité d'expliquer la répartition agent par agent et en simplifier le traitement pour ns les services et à la DG.

Les DI se verront adresser une note explicative (avec un mode d'emploi) et devront répartir les sommes auprès des personnels en fonction des indicateurs. Aucun lien n'est fait avec la rémunération au mérite (RIFSEEP). **Tous les agents qui concourent à un résultat doivent être intégrés** (SARC, CRPC…).

M. LORENZO a fait remarquer qu'aujourd'hui les indicateurs sont quantitatifs et qu'on y ajoute des indicateurs de qualité (P8 et P17). Cela permettrait d'intégrer plus d'agents OPCO. Il souhaite aussi voir se développer une compensation qui intègre toute la chaîne de contrôle et non un seul agent en bout de chaîne. La chaîne s'entend alors sur tout le territoire national.

Le puzzle du renseignement

Le nouveau dispositif **veut couvrir tous les métiers de la LCF** (par exemple les contrôles documentaires type ex-post 1 et 2 étaient jusqu'à maintenant sous-valorisés).

Notons que la frontière est ténue avec le RIFSEEP. M. LORENZO note que le sujet est, par essence, inégalitaire. Néanmoins, on ne remet pas à plat le système, car il s'agirait d'une autre philosophie avec d'autres primes (renvoi une nouvelle fois au fait de ne pas toucher au texte de 1957). **La DG souhaite que cela soit un outil pour les chefs de service**.

Le but recherché est de pousser l'encadrement vers plus de pilotage et progresser collectivement en termes de renseignement (plus de pilotage du renseignement par les CRPC ?).

La somme minimale de 50 euros est retenue car en dessous les frais de gestion sont trop élevés. La note cadrera le maximum, probablement autour de 1000 €. Il faut noter que l'enveloppe est constante et reconduite chaque année **mais non communicable**.

Il ne s'agit pas d'une refonte du système indemnitaire qui pourrait se faire plus tard. La DG note également que cela tient à l'article 391 CDN qui mérite un toilettage mais ne veulent surtout pas perdre la rémunération des aviseurs.

Le nouveau dispositif vise à fusionner les compensations annuelles et celles au coup par coup en un seul paiement à l'année N+1, en se basant sur 15 indicateurs de performance choisis par la DG. Celle-ci souhaite que le système soit auditable et explicable.

Cargos, la face cachée du fret… la suite

(et ce n'est guère plus brillant !!)

On a lu pour vous

MSC dans le port de Gioia Tauro (Calabre - Italie)

Dans le numéro d'avril 2018, nous avions présenté un reportage évoquant un des aspects cachés de la mondialisation : le fret transporté par porte-conteneurs. Un nom apparaissait pendant l'enquête : celui de MSC.

Les porte-conteneurs appartiennent à des compagnies dont on ne connaît quasiment rien. Pourtant le danois Maersk (1ère compagnie au monde), l'italo-suisse MSC (2ème), le français CMA-CGM (3ème) ou encore le chinois Cosco sont de véritables puissances économiques et financières organisées en cartels opaques.

Comme l'indique Médiapart dans une enquête publiée le 02/07 (en accès abonné : https://www.mediapart.fr/journal/international/010718/derriere-l-affaire-kohler-le-mystere-msc) le groupe MSC, mis en lumière par l'affaire Kohler, *« fait figure de groupe encore plus mystérieux que les autres »*.

Le côté obscur de la mondialisation

Qui n'a pas vu les publicités pour le croisiériste MSC, filiale du groupe ? Si des informations, certes parcellaires, existe pour cette filiale, il en va autrement de la maison-mère.

Elle emploie 70 000 personnes dans le monde et gère 34 terminaux dans 22 pays (Le Havre, Marseille...). MSC assure le transport de produits de consommation courante (chaussures, vêtements, produits alimentaires…), du pétrole, des minerais mais aussi de ce que la mondialisation feint de ne pas voir (déchets, produits radioactifs…).

Adepte des paradis fiscaux, des pavillons de complaisance et de l'évasion fiscale, elle ne publie aucune information financière. Pourtant son pays de domiciliation, la Suisse, n'est pas réputée exigeante en la matière !!

Des liaisons dangereuses

Sa position hégémonique en Italie commence à inquiéter à Rome. En particulier dans le port de Gioia Tauro en Calabre. Seule société présente, elle décide du nombre de conteneurs manutentionnés par mois. Et décide donc seule de l'activité du port. Vraiment seule ?

La Calabre est connue pour son port mais aussi sa mafia, la 'Ndrangheta. Qui est la force dominante dans ce port, véritable hub maritime du sud de l'Italie (*et accessoirement porte d'entrée des armes et de la cocaïne en Italie*). MSC pouvait-elle l'ignorer en s'y implantant en 2011 à la place du numéro mondial du secteur, le danois Maersk, par ailleurs son plus proche partenaire en affaires ?

De très grosses saisies de cocaïne ont eu lieu ces dernières années en Italie et ailleurs. Leurs points communs ? MSC et Gioia Tauro. De là à dire que MSC est le porte-conteneur de la 'Ndrangheta il y a une marge.

Mais elles illustrent bien toutes les dérives, organisées, d'une mondialisation où régulation et intérêt commun sont sciemment mis de côté.

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

Comité Technique Local	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Agnès MARCEAUX*** *(Bourgogne)*	**CAPL n°2 Contrôleurs 1ère classe**	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Judith MOINDROT*** *(Bourgogne)*
Commission Territoriale de la Masse	Titulaire : ***M. Renaud GOYATTON*** *(Franche-Comté)*	**CAPL n°3 Agents de Constatation Principal 1ère classe**	Titulaire : ***Mme Sylvie FAUCHET*** *(Bourgogne)*

PETIT SUPPLÉMENT D'ÉTÉ

Sudoku

Solutions des sudokus du numéro 53

Grille facile

2	3	6	1	7	9	4	8	5
5	7	1	8	3	4	6	2	9
8	9	4	6	5	2	7	3	1
4	5	2	7	1	6	8	9	3
6	8	9	5	4	3	2	1	7
3	1	7	2	9	8	5	6	4
7	2	3	4	8	1	9	5	6
9	6	5	3	2	7	1	4	8
1	4	8	9	6	5	3	7	2

Grille moyenne

6	3	4	2	5	9	7	1	8
5	2	8	1	6	7	9	4	3
7	9	1	4	3	8	5	2	6
2	1	3	7	4	5	8	6	9
4	7	6	8	9	1	3	5	2
8	5	9	3	2	6	4	7	1
1	8	5	6	7	3	2	9	4
9	6	2	5	8	4	1	3	7
3	4	7	9	1	2	6	8	5

Grille difficile

5	7	6	3	8	9	1	4	2
9	2	3	7	1	4	5	6	8
1	4	8	5	2	6	9	3	7
3	8	1	9	7	2	6	5	4
2	9	5	4	6	1	8	7	3
7	6	4	8	5	3	2	1	9
8	5	9	1	4	7	3	2	6
4	1	2	6	3	8	7	9	5
6	3	7	2	9	5	4	8	1

Grille diabolique

2	1	5	3	7	9	4	8	6
7	3	9	6	8	4	5	1	2
8	6	4	5	2	1	3	7	9
5	2	8	7	1	3	9	6	4
6	9	7	4	5	8	2	3	1
1	4	3	2	9	6	7	5	8
3	7	6	1	4	2	8	9	5
4	8	1	9	3	5	6	2	7
9	5	2	8	6	7	1	4	3

Un peu de détente

Grille facile

9	4		2		8		6	
	2	3	5					
8								1
4		7	6		3		1	
	9	6		2		4	7	
	3		4		5	9		6
6								8
					4	6	5	
	5		1		7		4	9

Grille moyenne

		1		6		2	8	
				2	5	1	7	
					4			
	5							1
	7	8	5	3	2	4	6	
6							5	
			2					
	4	6	3	9				
	1	9		8		3		

Grille difficile

6			4					7
	7	4		3				
		5	7					
	3	9					4	
	8		5		3		1	
	5					2	3	
					1	5		
				7		3	8	
5					9			4

Grille diabolique

	1	7	8	6				3
		5			1		9	7
		3						6
		9	1		5	2		
1						5		
2	4		3			8		
7				2	6	3	4	

Les réponses seront publiées dans le numéro de septembre.

La suite

Grille moyenne

	8				6	2		
							5	9
5	4	3					7	
			9		1			7
9	6		7		5		1	2
1			2		4			
	7					4	9	3
4	1							
		6	4				8	

Grille difficile

	6		5			1		
	8	4				5	9	
				6	3		8	
	4							5
		9		3		8		
1							4	
	7		1	2				
	9	5				7	2	
		1			8		5	

Mots fléchés

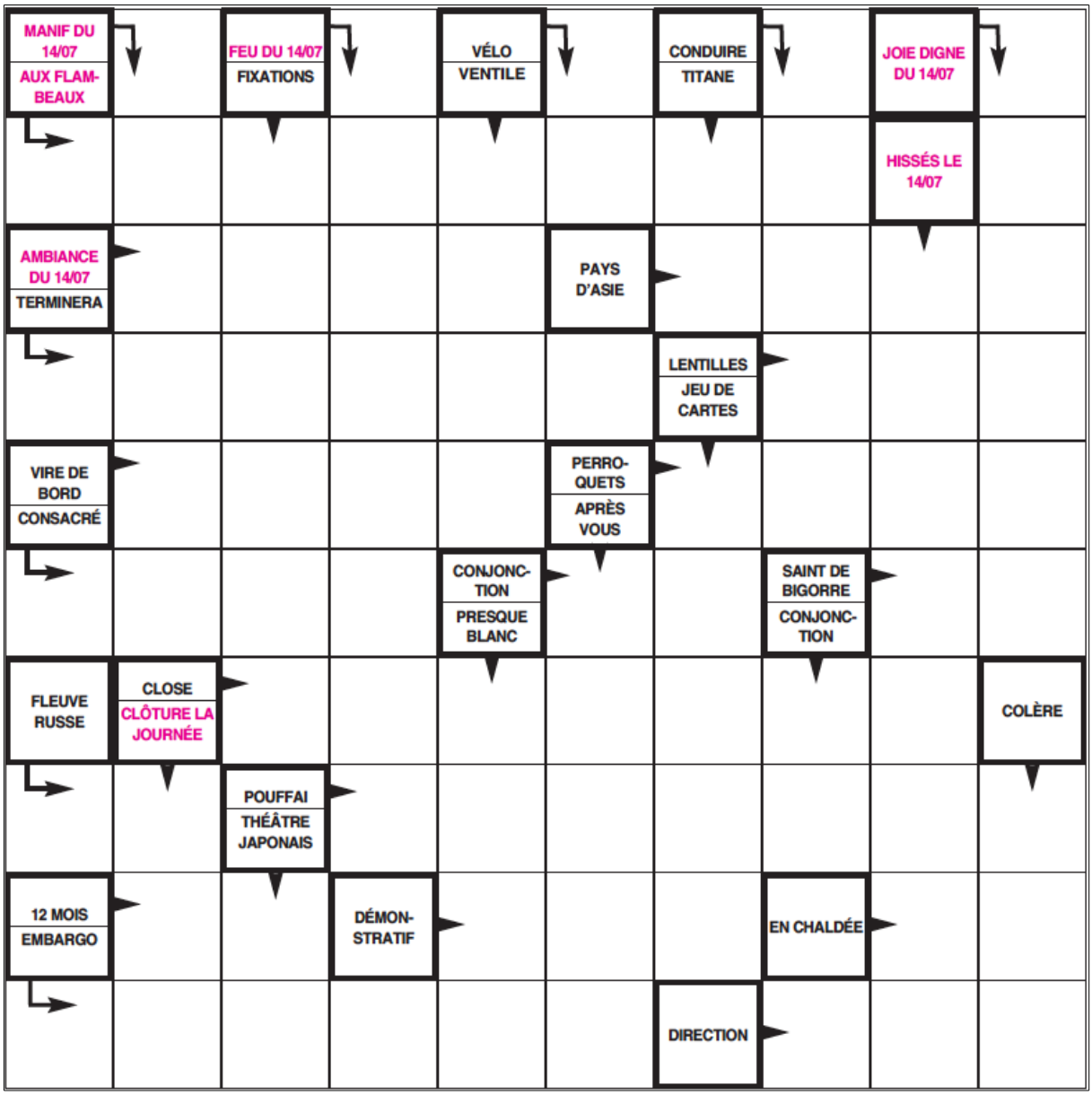

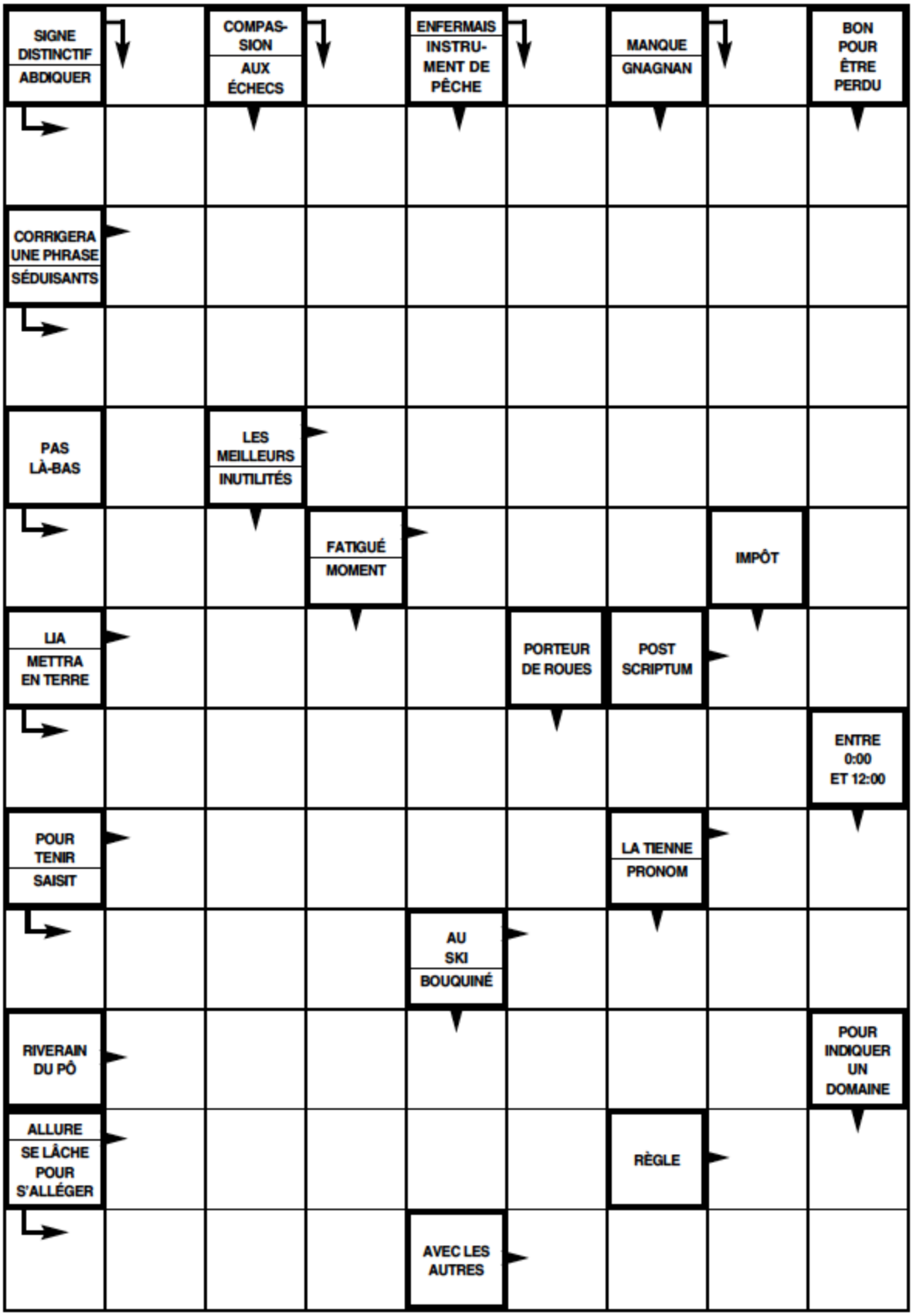
SIGNE DISTINCTIF ABDIQUER
COMPAS-SION AUX ÉCHECS
ENFERMAIS INSTRU-MENT DE PÊCHE
MANQUE GNAGNAN
BON POUR ÊTRE PERDU
CORRIGERA UNE PHRASE SÉDUISANTS
PAS LÀ-BAS
LES MEILLEURS INUTILITÉS
FATIGUÉ MOMENT
IMPÔT
LIA METTRA EN TERRE
PORTEUR DE ROUES
POST SCRIPTUM
ENTRE 0:00 ET 12:00
POUR TENIR SAISIT
LA TIENNE PRONOM
AU SKI BOUQUINÉ
RIVERAIN DU PÔ
POUR INDIQUER UN DOMAINE
ALLURE SE LÂCHE POUR S'ALLÉGER
RÈGLE
AVEC LES AUTRES

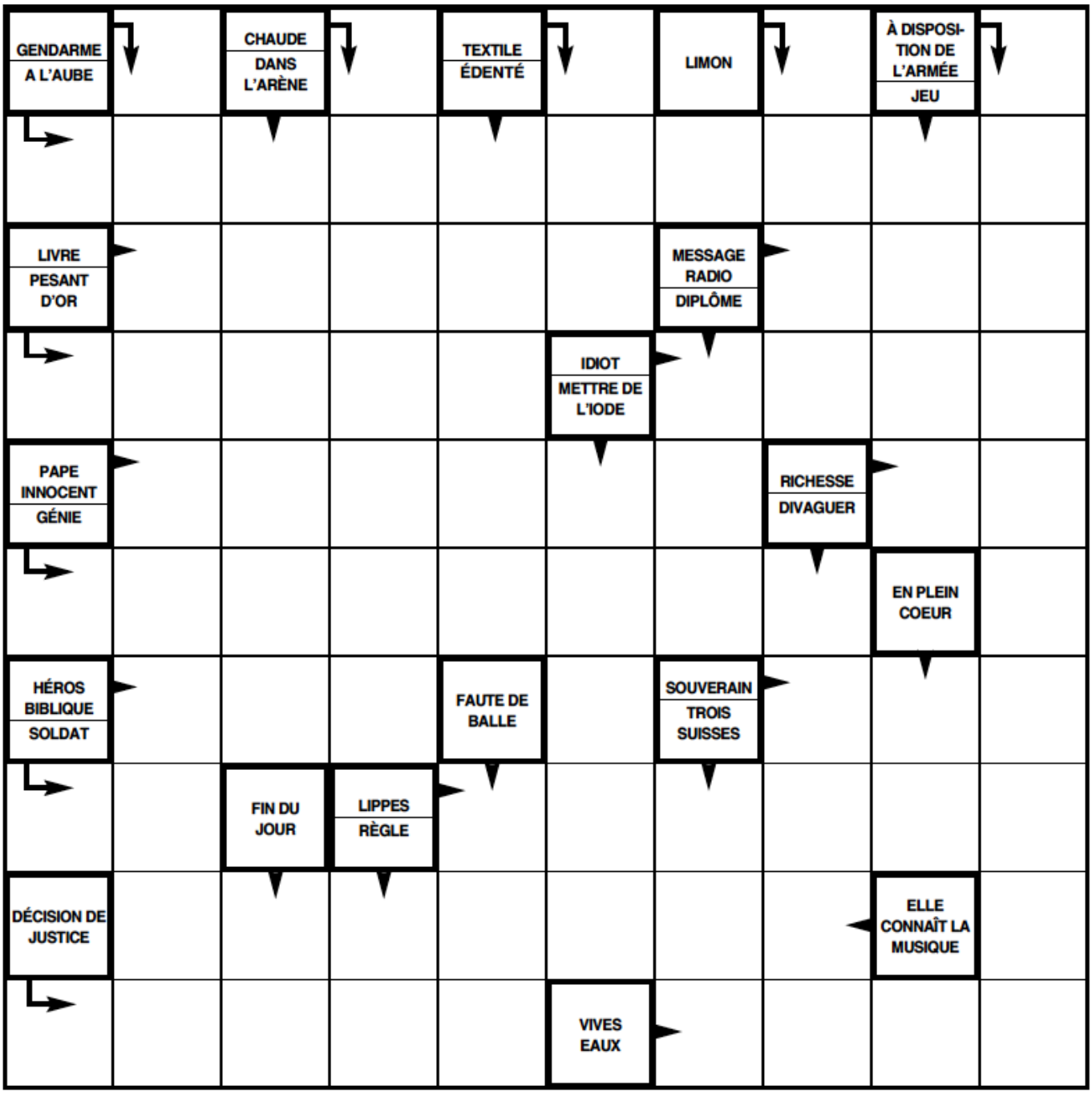

Toutes les réponses seront publiées dans le numéro de septembre

LA PELLE À CHNIS

Douanes Solidaires – Section de Franche-Comté

Numéro 55 – septembre 2018

Une certaine idée de la Douane *(p 5)*

Masse : à part les hausses, quoi de neuf ? *(p 6-7)*

GT Mutations 19/09 : la mutation, bientôt un luxe ? *(p 8-9)*

AGENDA D'OCTOBRE

- **09/10** : CAPC cat. C 2ème tour mutations.
- **12/10** : CAPC cat. B 2ème tour mutations.
- **16/10** : CAPC cat. A 2ème tour mutations, recours et titularisations A.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *RI de Dijon : quel bazar !* (p 4)
- *une certaine idée de la Douane* (p 5)
- *CR GT Masse PI 2019 27/09* (p 6-7)
- *CR GT Mutations 13/09* (p 8-10)
- *calendrier actualisé des réunions du second semestre 2018* (p 11)
- *vos élus Solidaires* (p 12)
- *mots fléchés – sudoku* (p 13-16)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 63 66
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

www www.solidaires-douanes.org
Solidaires Douanes DI Dijon
@SolidR_DOUANES / @SolidDI_Dijon

La grande braderie

Actuellement la Loi de Finances 2019 est en cours de discussion. Comme de coutume, le gouvernement en fait la présentation. Nous assistons en fait à une simple opération de com' qui masque difficilement la réalité : la poursuite des attaques contre le service public et notre modèle social.

Certes la DGDDI bénéficie d'un nouvel effet d'aubaine (le Brexit) ce qui se traduit par 250 créations nettes d'emplois. En comparaison la DGFiP subit une nouvelle purge (-2140 emploi supprimés) ; l'Education Nationale est dans des eaux similaires.

Le gouvernement s'attaque donc à tous les repères de notre société. D'un côté, il remet en cause la nature même du service public, de la fonction publique, voyant dans une économie « libérée » un levier de création de richesses. D'un autre côté, il réduit certaines rentrées fiscales et sociales au motif là encore qu'elles seraient préjudiciables à la croissance et aux entreprises. Premier constat, les baisses de charges n'ont pas cessé depuis 30 ans et le chômage et les inégalités n'ont cessé de progresser. Tout ceci se fait au détriment de qui et de quoi, et cela profite réellement à qui ?

Les missions de service public sont menacées pour certaines d'externalisation vers des opérateurs privés, pour d'autres d'un saut vers le tout numérique, pour d'autres encore vers un reformatage de leur nature profonde, quand ce ne sont pas tous ces aspects qui se conjuguent en même temps. La DGDDI et la DGFiP sont dans l'oeil du cyclone. L'optique est désormais de désosser le secteur public. Quitte à faire semblant de découvrir qu'un certain nombre de sociétés pratiquent la fraude fiscale ce qui génère des pertes annuelles pour le Trésor Public estimées entre 30 et 65 milliards d'euros.

Nous pourrions faire une liste « à la Prévert » de tous les exemples qui démontrent qu'au travers de mesures « de bon sens », la politique actuelle s'attaque au modèle social de notre pays. Il est certes devenu imparfait, miné par 20 ans de politiques libérales et ultra-libérales. Mais ses fondements et ses objectifs demeurent d'actualité.

Dès lors, d'autres pistes à la viabilité démontrée, existent. Mais évidemment, elles vont à contre-courant de l'idéologie ultra-libérale qui domine les politiques publiques en France et ailleurs, puisqu'elles s'appuient sur un principe : le partage des richesses, la proximité sociale.

Bonne lecture à vous.

Loi de finances 2019 : premiers éléments

Alors que la Loi de Finances 2019 est toujours en cours de discussions, certains éléments commencent à filtrer.

La DGDDI gagnerait 350 emplois, Brexit oblige. Ceux-ci seront compensés par environ 100 suppressions d'emplois issus de la centralisation comptable. Soit 250 emplois nets créés (la DGFiP en perd plus de 2000!).

Par contre des nuages s'amoncellent sur la TGAP et la fiscalité pétrolière dont l'assiette et le recouvrement pourraient être transférées à la DGFiP. Sans parler de l'avenir incertain du réseau des Recettes Interrégionales.

Fiche RH where are you ?

La RH : une donnée devenue virtuelle?

Le 28/08 une surprise attendait les agents souhaitant consulter leur fiche RH. Cela était devenu tout simplement impossible. Sauf qu'aucune information préalable n'avait été faite .

En cause la fin du système Sigrid, sur lequel était fondé la fiche RH. C'est désormais Sirhuis, utilisé par le CSRH de Bordeaux, qui fournit les données RH.

Dans un contexte où les échelons, points d'ancienneté... prennent toute leur importance pour les mutations, changements de grade, cette légèreté de la part de la DG ressemble à une nouvelle preuve du peu d'intérêt qu'elle porte aux personnels.

Adhésion ATSCAF 25 saison 2018-2019

La nouvelle saison a débuté depuis le 1er septembre.

Vous pouvez désormais adhérer et payer en ligne depuis le site internet (*cliquer sur la rubrique "J'adhère" et suivez les instructions soit pour renouveler une adhésion, soit pour une première adhésion*).

Vous pouvez aussi renvoyer à M. Gachod le bulletin d'adhésion accompagné de votre chèque (http://locales.atscaf.fr/vitrine/telechargements.php?code_section=2500).

Il existe aussi la possibilité de prendre la carte Cezam qui offre des réductions au cinéma, musées, piscine, parcs de loisirs...

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez consultez le site internet : http://doubs.atscaf.fr.

Inquiétudes au SNDJ

G. Darmanin avait annoncé il y a quelques mois à grand renfort de trompettes la création d'une « police fiscale » [1] (au moment où se met en place un observatoire dédié à la fraude fiscale. Nos politiques découvriraient-ils l'ampleur de la fraude fiscale en France?).

Lors du dernier CT du SNDJ, de nouvelles informations ont filtré. Et elles sont source d'inquiétudes.

En effet, il a été annoncé qu'une première session d'Officiers Fiscaux Judiciaires (OFJ) serait formée à compter de janvier 2019 et intègrerait le nouveau service en septembre 2019 ! Le SNDJ a été chargé d'aider à mettre en place ce nouveau service ... en 8 mois. La DGDDI gèrera et financera les achats de matériels (véhicules, armes ...). La DGFiP devrait ensuite rembourser les sommes engagées.

Les collègues ont également découvert qu'il ne s'agirait plus d'une structure bicéphale (DGDDI et DGFiP) sous l'autorité d'un magistrat mais d'une structure beaucoup plus floue où tout le monde serait mélangé. Dernière surprise, les fonctions dites support seraient mutualisées (dont la RH gérée par le SNDJ)... Bref une évolution à la Tracfin semble se dessiner avec un rattachement à Bercy.

Recrutements Pacte : fausse bonne idée ?

Si cela va permettre de renforcer certaines structures, ce type de recrutement en hausse intervient également à un moment où le recours aux contractuels (via la Bourse Interministérielle de l'Emploi Public – BIEP) ou à des ressortissants européens pour des missions de GRH par exemple entraîne la remise en cause des fondements de ce qu'est un agent public et de ses modes de recrutements.

Faudra-t-il dans le futur pour candidater davantage travailler son CV que le concours ? C'est une forte probabilité.

[1] *Cf. numéro de la Pelle à Chnis n°50 de mars 2018.*

Infos locales

RI de Dijon : quel bazar !

La mise en place d'une nouvelle structure est toujours un moment d'angoisse pour les agents. Dans le cas de la RI de Dijon, peu de risques de grosses boulettes pensait-on car ce n'était pas la première à ouvrir.

Depuis 2 ans en Comité Technique SOLIDAIRES avait harcelé la DI sur ce projet. Tout ou presque y était passé : aménagement des locaux, travaux, date de livraison, local social, places de parking… A chaque fois nous nous étions vu opposer le même type de réponse condescendante : *« tout sera fait et opérationnel dans les temps, inutile de vous inquiéter »*. De plus la sous-direction DG/B4 surveillait cette restructuration comme le lait sur le feu. Pour preuve la cheffe de bureau, Mme Morelle, s'était déplacée en personne début 2018 pour rassurer les troupes.

La DI était tellement sûre d'elle qu'elle avait refusé à l'époque d'autoriser les agents à aller visiter le site de la future RI. Elle indiquait même que les travaux étaient en avance !!

A l'époque on l'ignorait mais les dates prévues ne pouvaient pas être respectées car le cabinet d'architectes parisiens en charge du projet (*et de celui de toutes les autres RI*) s'est retrouvé incapable de fournir les plans en septembre 2017 mais seulement en février 2018 !

Et ce qui était redouté arriva. Lors de la visite de site que la nouvelle DI avait accepté d'organiser le 04/09 dernier, un constat d'échec pouvait d'ors et déjà être tiré.

Peintures, volets, réseau électrique et prises… rien n'était terminé. Alors qu'une couche de poussière collait encore au parquet, le nouveau mobilier a été livré. Résultat … on vous laisse imaginer.

Mais bon un projet immobilier est toujours soumis à des perturbations imprévues et celui-ci ne pouvait y faire exception. Donc aucune raison de s'affoler.

Et bien en fait si. Il a fallu que les collègues de l'ex-RR de Dijon transfèrent leurs dossiers (pôles comptabilité et recouvrement) tout en formant des collègues mutés mais novices en comptabilité. Au même moment a débuté la période des déclarations de récoltes viticoles alors qu'arrivaient les premiers dossiers de la RR de Besançon. Sans parler de la gestion quotidienne à assurer.

La veille du déménagement, les collègues ont appris que le serveur internet n'était pas commandé et qu'ils auraient un serveur 4G. Donc impossible d'utiliser les applications informatiques de la comptabilité car elles sont incompatibles. La DG avait juste oublié de signer le bon de commande !! Bilan, les TSI ont bricolé comme ils ont pu avec un serveur 4G incompatible avec les applications comptables…. Le service de la comptabilité est resté dans les anciens locaux tandis que les services des cautions et du recouvrement ont déménagé. Mais ils n'ont pas été mieux lotis puisque le serveur 4G ne permettait pas de brancher les téléphones, qui sont restés muets presque 3 semaines.

Quel plaisir d'avoir affaire à des spécialistes!!

En attendant une navette fait la liaison tous par jour entre la comptabilité et les services relogés, le RR a son bureau dans les nouveaux locaux mais devait passer dans les anciens pour imprimer ou transmettre par messagerie…

Pour couronner le tout les canalisations, vétustes, ont fuit lors de la mise en eaux et des inondations se sont produites dans les nouveaux locaux, inondant les jolis parquets et les nouveaux plafonds !! La suite au prochain épisode….

La RI est officiellement créée depuis le 1/10 et reçoit tous les nouveaux dossiers et leur paiement. Au 01/11 ce seront les anciens dossiers bisontins et la bascule comptable qui se dérouleront.

Un point positif : les collègues sont arrivés en août et septembre avec une paris spé et 2 vacataires pour aider au déménagement. Les collègues vont pouvoir donc attendre plus sereinement les dossiers.

La morale de cette histoire ?

L'administration (DG/B4 en premier chef) a démontré une fois de plus son mépris des conditions dans lesquelles elle fait travailler ses personnels et la manière avec laquelle elle gère ses réorganisations/restructurations.

Seul l'affichage d'un réseau centralisé comptait. Peu importait dans quelles conditions.

INFOS NATIONALES

DGDDI : les évolutions se dessinent petit à petit

Suite aux dernières réunions institutionnelles de septembre et octobre, le futur de la Douane est en train d'émerger. Et celui-ci suscite déjà des craintes.

La rencontre avec G. Darmanin (28/09)

Comme chaque année au moment de la rentrée, le Ministre rencontre les fédérations syndicales. Le 28/09 c'était au tour de Solidaires Finances.

En terme d'annonces la première ne peut que satisfaire la DGDDI. En 2019 avec le Brexit, elle recevra 250 agents supplémentaires.

La suite est moins enthousiasmante : 2019 verra la suppression de 100 emplois douaniers suite aux fusions dans le réseau comptable. Où vont-ils bien pouvoir être trouvées ? Un éventuel transfert aux Finances Publiques est-il déjà inclus dans ce chiffre ? G. Darmanin a confirmé lors de la réunion qu'avant 2022 mis en place un réseau unique regroupant la DGFiP, la DGDDI et les systèmes de prélèvements sociaux (URSSAF...).

Pour les missions fiscales, cela devrait évoluer dans un sens peu favorable : la TGAP sera transférée en totalité à la DGFiP. D'autres taxes (les Taxes Intérieures de Consommation...) pourraient suivre. On ne parle donc plus de taxes à faible enjeu budgétaire.

Alors que reste-t-il à la DGDDI ? Elle va devoir selon le Ministre se recentrer sur son coeur de métier : « *le contrôle de la marchandise* ». Ce rappel aux fondamentaux douaniers ne doit pas dissimuler son corollaire : ne devrait subsister que quelques grands centres douaniers (Roissy, Le Havre...) et des BS.

2019 sera aussi l'année de la signature d'un nouvel accord d'accompagnement social (sans autre commentaire de la part du Ministre).

Le Comité Technique de Réseau (02-03/10)

Parmi les points à l'ordre du jour de ce Comité Technique se trouvait celui relatif au Projet de Loi de Finances 2019. Et on ne peut pas dire que le DG ait contribué à améliorer l'ambiance.

S'il a seulement daigné reconnaître du bout des lèvres que le recouvrement allait bien être transféré à la DGFiP (*la DG est incapable de dire combien d'agents cela représente !!*), il a refusé de dire si, au terme de l'audit mené par un chargé de mission à Bercy, la DGDDI allait conserver la gestion des garanties, cautions et droits de douane.

Ce qui donne du poids à la remarque du Ministre sur le futur réseau comptable.

Il a par contre bien été contraint de confirmer que les Boissons Non Alcoolisées (BNA), la TGAP en totalité et la TVA pétrolière (une recette à 10 milliards€ par an) partaient aux Finances Publiques. La fin de la garantie a également été entérinée lors de ce CTR.

Ce CTR aura donc permis de confirmer que la mission fiscale de la Douane va être réduite à peau de chagrin.

Premiers constats (amers)

- la DGDDI ne sera bientôt plus une administration comptable et sans doute plus réellement fiscale à moyen terme (restera-t-elle au sein de Bercy?).

- le contrôle de la marchandise : SOLIDAIRES se félicite de ce rappel salutaire. Mais le contrôle (y compris physique?) devra tenir compte d'un maillage détruit par le PSD, en sous-effectif. Sans parler de la loi ESSOC (dite de « confiance »). Quelle sera alors la réalité des contrôles ?

- construire des bureaux à compétence nationale amène à terme à la suppression de la mission (cf. TGAP), un risque que notre OS dénonce depuis des années.

- pourquoi signer un nouvel accord social alors que l'on dit que celui de 2015 est parfait... Sans doute sait-on que les suppressions arrivent et que la DGFiP n'ayant jamais été associée aux discussions l'accord de 2015 n'était qu'une simple mascarade.

Masse : programmation immobilière 2019
Paris – 27 septembre

Le 27 septembre, sous la présidence de Mme PEROZ, s'est tenu un Groupe de Travail consacré à la Programmation Immobilière (PI) 2019. Ce GT devait également traiter de la question du dispositif de récupération sur travaux.

En introduction

Etaient présents pour l'EPA Masse : Mme PEROZ (vice-présidente de l'EPA), M. LEFEBVRE (directeur de l'Etablissement), Mme MEYER (adjointe au directeur) ainsi que des rédacteurs travaillant au Service Central (SC) de l'EPA.

Pour les syndicats siégeaient : la CFDT, la CGT, SOLIDAIRES, l'UNSA ainsi que l'USD-FO.

I – Point d'informations sur les élections professionnelles

L'EPA a rappelé que celles-ci concerneront le Comité Technique (CT) de l'Établissement composé de 3 titulaires et de 3 suppléants.

Les élections auront lieu du 29/11 au 06/12 et se feront sous forme électronique.

Il s'agit d'un scrutin de sigle (*pas de liste présentée par les OS, celles-ci désignent les personnes siégeant au CT au vu des résultats obtenus*). Ces personnes siègent également au CHSCT de l'EPA.

Pourront participer à ces élections tous les agents travaillant au moins 50 % dans un Service Territorial (ST) ou au SC.

Les OS devront avoir envoyé leurs documents avant le 18/10 sur une boîte de messagerie dédiée.

II – La Programmation Immobilière 2019

Pour rappel, chaque ST a fait remonter, en les priorisant, ses besoins en terme de programmation immobilière et de réparation d'appartements.

Selon les estimations du SC, la somme allouée à la PI 2019 pourrait s'élever entre 3 et 4 M€ (*les besoins globaux recensés par les ST se montent eux à 9,18M€, sans compter 987 000€ de rénovation d'appartements*).

Le directeur de l'EPA a rappelé que l'élément a retenir pour cette PI était les Crédits de Paiement (les fonds que l'EPA va effectivement débourser pour les travaux en 2019), sachant que certaines opérations programmées en 2017-2018 sont pluriannuelles et supposent donc des paiements échelonnés sur plusieurs années.

Un autre élément à devoir prendre en compte est que dès 2020, les conventions d'occupation de logements signées en Ile-de-France arrivent à expiration et qu'elles devront donc renouvelées et donc financées.

2018 a vu la désignation de nouveaux mandataires en mai-juin ce qui a entraîné des décalages au niveau des ST (date de tenue des réunions de PI) et par voie de conséquence la collation des besoins par le SC.

Rénovations et conventions : un délicat équilibre à trouver.

Habituellement, le SC présentait un document indiquant les opérations majeures retenues (travaux d'un montant supérieur ou égal à 100 000€) plus quelques opérations d'un montant inférieur afin d'utiliser tous les fonds disponibles.

Cette année, le SC a préféré discuter en séance des travaux envisagés et de ceux qui pourraient l'être en 2019 ce qui a permis des échanges.

... / ....

Sous réserve de modifications ultérieures pour des raisons budgétaires, le SC a retenu 12 opérations majeures (*montant supérieur ou égal à 100 000€*) pour un montant total de presque 3 M€ et 33 avec des montants moindres (*quelques dizaine de milliers d'euros*).

Par ailleurs, 3 opérations ont pu ou vont être financées hors PI : des réserves financières existent qui permettent de réaliser des chantiers de faible valeur sans nécessiter de les inscrire dans une PI.

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES se félicite que le SC n'ait pas présenté un tableau des travaux directement en séance mais qu'un espace de discussion entre entre le SC et les OS ait été rendu possible pour certaines opérations.
- SOLIDAIRES constate cependant que les besoins restent énormes par rapport aux fonds alloués aux travaux. Ce qui rappelle la maxime : cités non entretenues = cités non attractives = taux de remplissage moindres = fonds en moins pour l'EPA.
- Par contre, aucune étude n'a été faite lors de ce GT concernant les rénovations d'appartements demandées par les ST alors que le document était disponible. Là encore, les fonds disponibles (*le SC évoque la somme de 200 000€, similaire à celle de 2018*) ne couvriront pas tous les besoins.

III – Le dispositif de récupération sur travaux

Il s'agit d'une somme de 10 % du montant des travaux qui vont être réalisés au titre de la PI 2019 (tant au niveau des cités que des appartements) et qui va être refacturée à l'ensemble des locataires des cités domaniales en France.

Suite à une question de SOLIDAIRES demandant le fondement juridique du dispositif qui date d'un Conseil d'Administration de 2010. Le SC a bien été obligé d'admettre qu'il n'y en avait aucun. A part cette délibération datée de 2010 !

Cette situation pose clairement la question du fonctionnement de l'instance : les élus des locataires ont peu de poids face à la voix prépondérante du président du Conseil d'Administration.

Cette liste apparaît d'autant plus soumise à caution que certains travaux (par exemple les ravalement de façades) relèvent normalement du propriétaire.

IV – Questions diverses

1/ Si un locataires souhaite apporter des améliorations à son logement (douche au lieu d'une baignoire par exemple), il devra obtenir l'accord du ST compétent, après avis du SC. Par contre il devra s'engager (par écrit ou non ce n'est pas encore sûr) de remettre en état son appartement lors de son départ.

2/ Concernant les cautions, le SC a indiqué qu'une future évolution de l'actuel système allait avoir lieu mais nécessitait des évolutions informatiques : les ST collecteront les cautions (très souvent sous forme de chèques) et les enverront groupés à l'Agence Centrale Comptable.

Dans le futur, le système de gestion locative ULIS pourrait permettre la délivrance d'un reçu actuellement inexistant.

*La délégation SOLIDAIRES était composée de **Cécile HANSEN** (titulaire) et **Renaud GOYATTON** (expert).*

Pour toute demande de renseignement, n'hésitez pas à les contacter.

GT Mutations : Paris –

Les priorités dont peuvent bénéficier les fonctionnaires pour leurs mutations sont reprises à l'article 60 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984. La modification de cet article en 2017 a engendré des difficultés.

Il y a 5 situations ouvrant droit à des priorités : une réorganisation, la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), les Centres des Intérêts Matériels et Moraux (CIMM) en Outre-Mer, le Rapprochement de Conjoint (RC), l'exercice en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV).

L'an dernier déjà, lors du GT du 23/05/2017, SOLIDAIRES avait constaté une divergence d'approche :

– d'une part, il y avait la proposition d'une attribution de points en faveur des prioritaires nous semblant trop faible pour les distinguer des non prioritaires (+ 5 à 50 points en faveur des prioritaires),

– d'autre part, a contrario, il y avait la proposition d'une maximisation de la bonification de points en faveur des prioritaires (+ 366 à 396 points, + 90 à 650 points en faveur des prioritaires).

– en dernier lieu, il y avait une voie intermédiaire. SOLIDAIRES était seul à proposer des critères subsidiaires, recherchant un équilibre entre les différentes situations (prioritaires / non prioritaires ; tel ou tel agent prioritaire...).

C'était sans compter les responsables de la DG ! Ces derniers n'ayant pas pris l'attache du Conseil d'État en 2017, il a fallu recommencer un nouveau cycle de GT en 2018 pour application en 2019 !

I – Le projet initial de la DG

Comme le prévoit la loi (*qui ne définit aucune priorité par rapport à une autre*), le projet initial de la DG était le suivant :

Projet de la DG (documents de travail)	
Option à +150 points	ou 150 points pour chaque situation (cumulables) ou 150 pts + 20 pts /an ou 150 pts + 25 pts/an
Option à +200 points	ou 150 points pour chaque situation (cumulables) ou 150 pts + 20 pts /an ou 150 pts + 25 pts/an

II – Le projet de la DG et des syndicats (sauf SOLIDAIRES)

Le projet : bonification de 220 points pour toutes les priorités (cumulables si l'agent réunit plusieurs situations).

Conséquences : le projet porte le nombre de points d'un agent débutant, au terme d'un an dans sa 1 ère résidence, à un niveau supérieur à celui d'un agent non prioritaire ayant 25 ans d'ancienneté dans sa catégorie, et disposant du maximum de points de résidence (238 points contre 234).

Au vu des restructurations et de l'appauvrissement de résidences que subit notre administration, nous considérons un tel dispositif comme totalement inéquitable.

Le niveau de priorité actuellement en vigueur pour les RC et CIMM (+ 150 points), fixant le nombre de points d'un agent débutant, au terme d'un an sur sa première résidence, au niveau d'un agent ayant 11 ans d'ancienneté, et le maximum de points de résidence, nous paraissait largement suffisant.

III – Le projet de SOLIDAIRES *(cf. projet page suivante)*

Dans un contexte peu propice à l'élaboration d'un dispositif abouti et équilibré, SOLIDAIRES avait proposé une alternative fondée sur un principe de bonification annuelle de points, selon un multiple de 18, concernant les situations reprises à l'article 60. Ce qui nous semblait apporter lisibilité et cohérence à la proposition.

18 correspond au nombre de points cumulés annuellement par un agent non prioritaire ne changeant pas de résidence (dans la limite de 7 ans). Dès lors, une bonification annuelle de 18 points constitue une double accélération de la capitalisation de points, une bonification de 36 points une triple accélération...

... / ...

une véritable bombe !

13 septembre

Pour SOLIDAIRES, le niveau de bonification que nous avions estimé comme le plus équilibré se situait à + 18 points par an, les agents exerçant en QPV récupérant la bonification à partir de 5 ans sur la résidence : 18 x 5 = 90 pts. Pour rappel un agent doit rester 5 ans minimum en QPV pour bénéficier de ses 90 points.

Contre-proposition de SOLIDAIRES lors du GT

Années d'ancienneté en Douane (1 an à 20 ans)

			1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans
NON PRIORITAIRE		Pts en Douane	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Pts catie	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Pts résce	12	12	12	12	12	12	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		Total	18	36	54	72	90	108	126	132	138	144	150	156	162	168	174	180	186	192	198	204
PRIORITAIRE	CIMM RCRQTH	Pts en Douane	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Pts catie	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Pts résce	12	12	12	12	12	12	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		Bonif. Art. 60	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
		Total	36	72	108	144	180	216	252	276	300	324	348	372	396	420	444	468	492	516	540	564
	QPV	Pts en Douane	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Pts catie	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Pts résce	12	12	12	12	12	12	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		Bonif. Art. 60	-	-	-	-	90	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
		Total	18	36	54	72	180	216	252	276	300	324	348	372	396	420	444	468	492	516	540	564

Années d'ancienneté en Douane (21 ans à 40 ans)

			21 ans	22 ans	23 ans	24 ans	25 ans	26 ans	27 ans	28 ans	29 ans	30 ans	31 ans	32 ans	33 ans	34 ans	35 ans	36 ans	37 ans	38 ans	39 ans	40 ans
NON PRIORITAIRE		Pts en Douane	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Pts catie	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Pts résce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		Total	210	216	222	228	234	240	246	252	258	264	270	276	282	288	294	300	306	312	318	324
PRIORITAIRE	CIMM RCRQTH	Pts en Douane	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Pts catie	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Pts résce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		Bonif. Art. 60	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
		Total	588	612	636	660	684	708	732	756	780	804	828	852	876	900	924	948	972	996	1020	1048
	QPV	Pts en Douane	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Pts catie	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Pts résce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		Bonif. Art. 60	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
		Total	588	612	636	660	684	708	732	756	780	804	828	852	876	900	924	948	972	996	1020	1048

Voici un tableau comparatif présentant l'évolution de points d'un agent débutant prioritaire selon une bonification annuelle multiple de 18, par rapport à des agents non prioritaires, un débutant et un autre ayant 10 ans d'ancienneté, et disposant du maximum (soit 84 points de résidence).

Evolution comparée des situations sur 7 ans	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans
Agent débutant non-prioritaire, cumulant des points de résidence pendant 7 ans	18	36	54	72	90	108	126
Agent non-prioritaire, 10 ans d'ancienneté, ne cumulant plus de pts de résidence	144	150	156	162	168	174	180
Agent débutant prioritaire art. 60 bonif 18 pts/an (accélération x 2 par rapport à non-prioritaire débutant)	36	72	108	144	180	216	252

... / ...

IV – Autres remarques sur le projet DG

A) Le *champ d'application des priorités*

Concernant la mise en application des priorités légales, outre son caractère clivant, entre prioritaires et non prioritaires, le dispositif à venir est également inéquitable pour les agents prioritaires qui se trouvent dans des situations fort différentes, et pas de même niveau.

Le Règlement Particulier (RP) mutations douanier, apparaît, au niveau des priorités, comme un de plus minimalistes de la Fonction Publique, ne prenant en compte que le minimum légal de situations.

Pour compenser l'attribution des 220 points au titre de l'article 60, la DG a évoqué la possibilité d'augmenter les points de résidence. Mais à ce jour cela reste une simple hypothèse.

B) *Restriction des demandes*

Deux autres évolutions du RP mutations sont à prévoir (*rien n'étant encore établi à ce stade*) :

- le retour à une durée minimum sur la première résidence (deux ans ont été évoqués),
- l'instauration d'une limite de demandes de résidences (le chiffre de 12 a été évoqué).

3°) *Postes à profil*

La DG veut augmenter les postes à profil en A et porter leur taux à 43 % (soit presque la moitié des postes). Pour les 263 postes de rédacteurs dans les DI, DR, du CID, du SNDJ, de la DNSCE et de la DNRFP (hors agents dans les POC et PAE) on peut se demander si ces postes demandent vraiment une haute technicité ?

Pour conclure

Un groupe de travail bien décevant. Où la DG, aidée d'autres syndicats, rivalise d'idées pour restreindre le droit équitable à mutation. Nous connaissions déjà les restructurations de résidence validées par les 3 syndicats signataires du Plan Stratégique Douanier (PSD) : CFDT, UNSA, SNCD-FO.

Désormais la DG peut compter sur l'UNSA, appuyée par la CFDT et l'USD-FO pour instaurer une bonification forfaitaire de points, pour toutes les priorités et sans critère subsidiaire, suffisamment forte pour rendre quasi virtuelle toute velléité de mutation d'agents non prioritaires.

La « haute » administration voudrait dresser des catégories d'agents contre d'autres dans son entreprise de destruction du service public ? Elle peut compter sur des « représentants du personnel »... Les mêmes qui avaient validé CAP 2012 ou le PSD. Et sans doute bientôt CAP2022.

Calendrier actualisé des réunions du second semestre 2018

Commissions Administratives Paritaires Centrales (CAPC)		
11/09/2018	TA ACP 1 – Titularisation AC – recours entretien professionnel	9h30
19/09/2018	CAP (3ème tour) IR1 – TA IR2	14h30
09/10/2018	Mutations catégorie C	9h30
12/10/2018	Mutations catégorie B	9h30
16/10/2018	Mutations catégorie A – Titularisation	9h30
18/10/2018	CAP IR2-IR3 (3ème tour)	14h30
07/11/2018	Titularisation catégorie B	9h30
14/11/2018	Recours entretiens professionnels catégorie B	9h30
11/12/2018	Titularisation catégorie B	9h30
13/12/2018	TA IR3 (tableau complémentaire)	14h30
18/12/2018	Recours entretiens professionnels catégorie C – Titularisation	9h30
Groupes de Travail (GT)		
13/09/2018	GT Mutations	14h30
18/09/2018	GT ESSOC (société de confiance)	9h30
25/09/2018	GT droits syndicaux	9h30
08/11/2018	GT BREXIT	9h30
09/11/2018	Présentation de l'expérimentation des évaluations psychologiques dans les procédures de recrutement	9h30
15/11/2018	GT FRONTEX	9h30
Réunions d'Informations (RI)		
07/09/2018	Élections professionnelles n°5	9h30
04/10/2018	Élections professionnelles n°6	14h30
Réunions de l'EPA Masse		
27/09/2018	GT Programmation immobilière 2019	9h30
08/10/2018	GT Gestion locative et règlement d'attribution et d'occupation des logements	14h30
19/10/2018	Commission Préparatoire au Conseil d'Administration	9h30
16/11/2018	Conseil d'Administration de l'EPA Masse	9h30

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

	Titulaires :		Titulaires :
Comité Technique Local	***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Agnès MARCEAUX*** *(Bourgogne)*	**CAPL n°2 Contrôleurs 1ère classe**	***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Judith MOINDROT*** *(Bourgogne)*
	Titulaire :		Titulaire :
Commission Territoriale de la Masse	***M. Renaud GOYATTON*** *(Franche-Comté)*	**CAPL n°3 Agents de Constatation Principal 1ère classe**	***Mme Sylvie FAUCHET*** *(Bourgogne)*

Un peu de détente

Grille facile

8		6		3	9			
	3		7	6		2		5
					5			9
3	7	2		5				
6	8		9		7		3	4
				8		1	7	2
5			3					
7		9		1	8		4	
			4	9		7		8

Grille moyenne

5				9		4		1
			1	5	6			7
				3			9	
		3						
8		9	3	6	5	1		2
						6		
	5			1				
4			9	8	2			
9		2		7				6

Grille difficile

			6					
6	3			8			7	
	8	2			7		4	9
		6						3
		1		5		9		
4						5		
3	1		7			4	8	
	2			4			3	6
					3			

Grille diabolique

			9		8			
						1		7
				4		9	5	
		3		2				5
	8		4	3	7		9	
6				1		2		
	6	1		9				
5		7						
			6		3			

Les réponses seront publiées dans le numéro d'octobre.

Solutions des jeux du numéro d'été

Solutions des sudokus du numéro 54

Grille facile

9	4	1	2	3	8	7	6	5
7	2	3	5	1	6	8	9	4
8	6	5	7	4	9	3	2	1
4	8	7	6	9	3	5	1	2
5	9	6	8	2	1	4	7	3
1	3	2	4	7	5	9	8	6
6	7	4	9	5	2	1	3	8
2	1	9	3	8	4	6	5	7
3	5	8	1	6	7	2	4	9

Grille moyenne

4	9	1	7	6	3	2	8	5
8	6	3	9	2	5	1	7	4
7	2	5	8	1	4	6	9	3
9	5	2	6	4	8	7	3	1
1	7	8	5	3	2	4	6	9
6	3	4	1	7	9	8	5	2
3	8	7	2	5	1	9	4	6
2	4	6	3	9	7	5	1	8
5	1	9	4	8	6	3	2	7

Grille difficile

6	1	3	4	5	8	9	2	7
2	7	4	9	3	6	8	5	1
8	9	5	7	1	2	4	6	3
1	3	9	2	8	7	6	4	5
4	8	2	5	6	3	7	1	9
7	5	6	1	9	4	2	3	8
3	2	7	8	4	1	5	9	6
9	4	1	6	7	5	3	8	2
5	6	8	3	2	9	1	7	4

Grille diabolique

9	1	7	8	6	2	4	5	3
3	6	4	9	5	7	1	2	8
8	2	5	4	3	1	6	9	7
4	5	3	2	9	8	7	1	6
6	8	9	1	7	5	2	3	4
1	7	2	6	4	3	5	8	9
2	4	6	3	1	9	8	7	5
5	3	1	7	8	4	9	6	2
7	9	8	5	2	6	3	4	1

Grille moyenne

7	8	9	1	5	6	2	3	4
6	2	1	3	4	7	8	5	9
5	4	3	8	2	9	6	7	1
8	3	2	9	6	1	5	4	7
9	6	4	7	8	5	3	1	2
1	5	7	2	3	4	9	6	8
2	7	5	6	1	8	4	9	3
4	1	8	5	9	3	7	2	6
3	9	6	4	7	2	1	8	5

Grille difficile

9	6	2	5	8	4	1	7	3
3	8	4	2	7	1	5	9	6
5	1	7	9	6	3	4	8	2
7	4	3	8	1	9	2	6	5
6	5	9	4	3	2	8	1	7
1	2	8	6	5	7	3	4	9
4	7	6	1	2	5	9	3	8
8	9	5	3	4	6	7	2	1
2	3	1	7	9	8	6	5	4

Solutions des mots fléchés

■	D	■	A	■	B	■	M	■	L
R	E	T	R	A	I	T	E	■	I
■	F	E	T	E	■	I	N	D	E
F	I	N	I	R	A	■	E	R	S
■	L	O	F	E	■	A	R	A	S
B	E	N	I	■	E	T	■	P	E
■	■	S	C	E	L	L	E	E	■
O	B	■	E	C	L	A	T	A	I
■	A	N	■	R	E	S	■	U	R
B	L	O	C	U	S	■	A	X	E

■	C	■	F	■	L	■	V	■	R
M	A	T	U	T	I	N	A	L	E
■	R	O	M	A	N	■	S	O	S
C	A	R	A	T	■	B	E	T	E
■	B	E	N	O	I	T	■	O	R
V	I	R	T	U	O	S	E	■	V
■	N	O	E	■	D	■	R	O	I
G	I	■	■	L	E	V	R	E	S
■	E	U	T	E	R	P	E	■	T
A	R	R	E	T	■	C	R	U	E

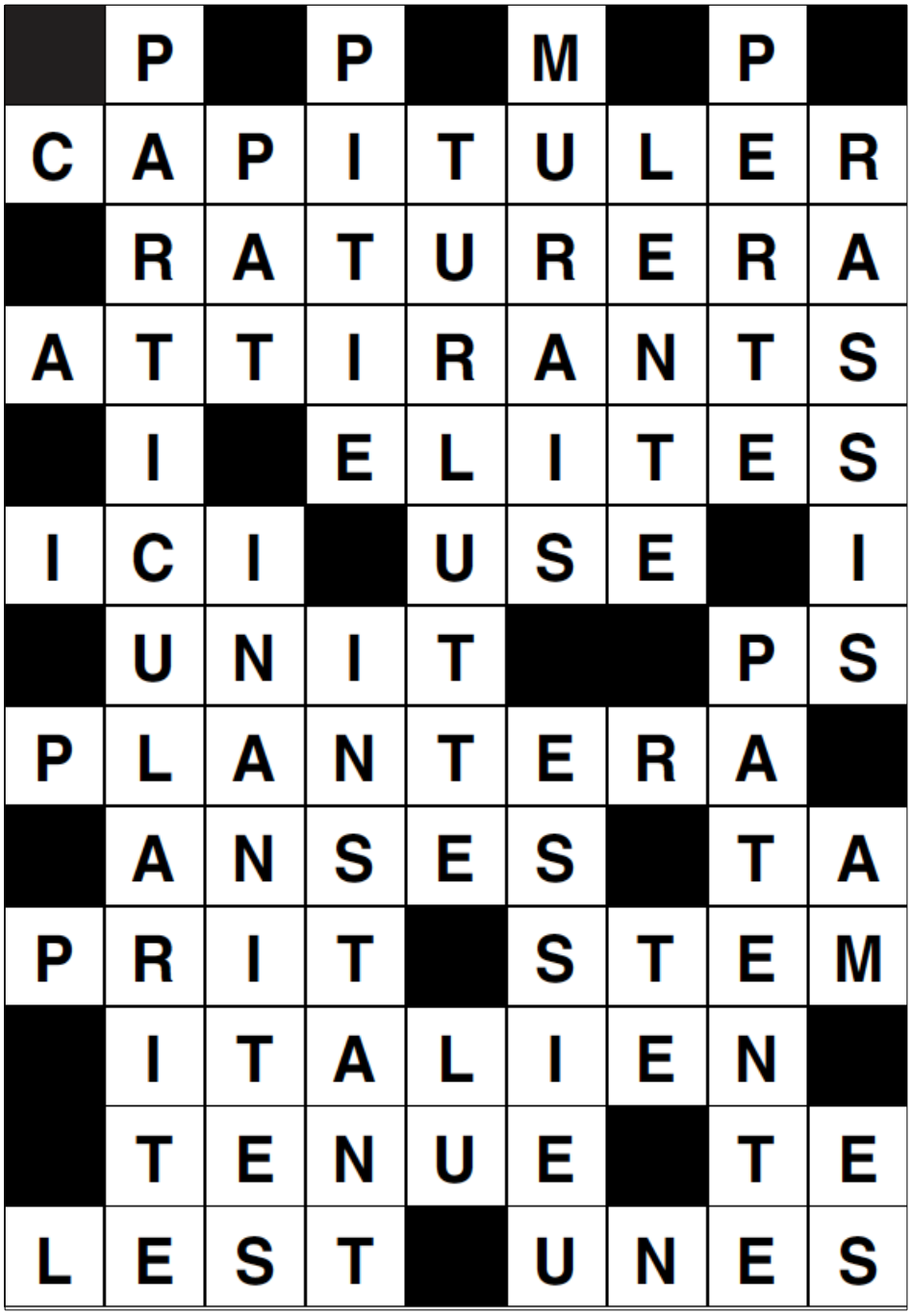
P P M P
CAPITULER
RATURERA
ATTIRANTS
IELITES
ICIUSEI
UNITPS
PLANTERA
ANSESTA
PRITSTEM
ITALIEN
TENUETE
LESTUNES

Elections professionnelles 2018

29 novembre – 6 décembre

Le site de Solidaires Fonction Publique

http://electionsfonctionpublique.solidaires.org

PSD, Action Publique 2022, loi ESSOC...

Tous concernés, tous touchés mais pas démunis

VOULOIR AMÉLIORER LES CHOSES
SE DÉFENDRE, S'ENTRAIDER
NE PAS RESTER ISOLÉ-E
se syndiquer
Solidaires DOUANES

LA PELLE À CHNIS

Solidaires DOUANES
Section de Franche-Comté

Numéro 56 – octobre 2018

AGENDA DE NOVEMBRE

- **13/11** : Comité Technique (Dijon).
- **20/11** : Commission Masse (Dijon).
- **20/11** : Comité Départemental d'Action Sociale (Besançon).
- **29/11** : début des élections professionnelles.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *élections 2018 : mode d'emploi* (p 4)
- *ergonomie et HK au CHSCT-M* (p 5)
- *CR CAPC cat. C TA ACP1 – titularisations 11/09* (p 6-7)
- *CR CAPC cat. B 2ème tour des mutations 12/10* (p 8-9)
- *CR Commission Préparatoire au CA Masse 19/10* (p 10-11)
- *vos élus Solidaires – grilles de sudoku* (p 12)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 63 66
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

www.solidaires-douanes.org

Solidaires Douanes DI Dijon

@SolidR_DOUANES / @SolidDI_Dijon

Votre avis est important !

Notre société devient de plus en plus individualiste c'est un fait. C'est un moyen pour ceux qui nous dirigent de ne pas avoir à affronter de groupe uni par un objectif commun. Les situations pour les personnes pour faire entendre leur voix sont d'autant plus rares que beaucoup n'en perçoivent plus forcément l'intérêt. Et pourtant elles existent toujours. Encore faut-il s'en saisir tant que l'on peut encore le faire !

Deux occasions s'offrent actuellement aux agents des Douanes.

La première, la plus évidente au vu du véritable matraquage électronique que nous subissons depuis des mois, concerne les élections professionnelles. Avec des moyens de vote modernes et facilement accessibles à toutes et tous et 5 OS ou alliances sur la ligne de départ, les agents y trouveront forcément leur compte. A eux de bien choisir leur(s) champion(s) et de se tenir informés des dernières nouvelles en douane. Car même pendant la campagne électorale PSD et restructurations continuent.

Et lorsque ce ne sont pas les restructurations qui occupent le devant de l'actualité (TVA pétrole, TGAP, Boissons Non Alcoolisées…) c'est le Règlement Particulier Mutations (ou RP Mut) qui fait des siennes. C'est la seconde occasion pour les agents de se faire entendre.

Nous ne reviendrons pas en détail sur le fameux GT Mutations (http://solidaires-douanes.org/GTR-mutations). SOLIDAIRES a décidé de lancer une pétition afin de faire revenir la DG sur son projet de la bonification à 220 points qui, s'il abouti, mettra certes en tête du TAM les agents relevant des priorités légales de mutation[1] (*qui existent déjà depuis longtemps mais n'ont pas été appliquées correctement dans la Fonction Publique*) mais bouchera pour certaines résidences toute perspective de mutation pour les agents n'en relevant pas.

On règlera, et c'est très bien, une injustice (*non application des règles en faveur des agents relevant des priorités légales*) mais en en créant une autre !

Nous serons tous concernés un jour par une mutation. Alors on fait entendre sa voix et on signe la pétition ! Voilà un moyen simple et concret de faire encore entendre sa voix.

Notre force est notre nombre. Utilisons-le !

Bonne lecture à vous.

[1] Les priorités légales de mutation (dites de l'article 60) reconnues par la loi de 1984 concerne le Rapprochement de Conjoint (RC), la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), les Centres d'Intérêts Matériels et Moraux (CIMM), les ex-ZUS ou QPV et les agents réorganisés.

Travaux parlementaires

Le vendredi 05/10, l'intersyndicale douane, sans l'UNSA, a été auditionnée par le rapporteur du budget (Commission des Finances de l'Assemblée Nationale). La DGDDI est scrutée de près car c'est un cas d'école de "l'ambition réformatrice" ambiante. Nous sommes donc des rats de laboratoire.

Les pistes d'évolution à venir que SOLIDAIRES dénoncent (perte du réseau comptable au profit de la DGFiP, pertes des missions fiscales – TIC, produits pétroliers…) ont toutes été validées par le rapporteur...

A noter que celui-ci va demander à Bercy d'exiger de la part du DG davantage de transparence sur l'avenir du réseau.

Le DG sur BFM Business

Le 02/10 le DG était l'invité de l'émission économique de BFM pour évoquer les possibles conséquences du Brexit.

Il s'est attaché à indiquer de quelle manière la DGDDI allait s'y prendre pour ne pas entraver les flux de camions et de marchandises sur Calais, Dunkerque et les autres régions concernées par un « Brexit dur » (Nouvelle-Aquitaine, Bretagne…). Ont été évoqués les 700 recrutements d'agents (aucune difficulté pour former tout ce monde selon Rodolphe car nous avons 2 écoles au top !).

Heureusement, le sujet n'a pas trop débordé sur les contrôles physiques car on a compris, le plus important reste de fluidifier les flux de marchandises (*effroi du journaliste au moment où il annonçait un possible blocage des camions de 2mn sur la future frontière*). Les rares mesures de contrôle évoquées (scanners par exemple), vu les coûts, ont peu de chance de voir le jour. Ouf nous voilà rassurés !!

Pétition SOLIDAIRES : non aux 220 points !

Suite au GT Mutation du 13/09 et à la volonté de la DG et de certaines OS de porter la bonification des priorités légales à 220 points (*RC, Qualité de Travailleur Handicapé, Centres d'Intérêts Matériels et Moraux, QPV – ex ZUS et agents réorganisés)*, SOLIDAIRES a décidé de lancer une pétition afin de faire revenir la DG sur sa décision.

Petite précision : elles existaient déjà auparavant (*mais n'étaient pas appliquées correctement*). Cette pétition n'a pas pour but de les remettre en cause car légales et justifiées dans un certain nombre de cas. **Il s'agit simplement de ne pas créer un nouveau déséquilibre en tentant d'un solutionner un autre**.

https://www.mesopinions.com/petition/social/mutations-douane-bonification-inegalitaire-220-points/51055

France : un taux de syndicalisation en baisse

En ces temps électoraux, une dépêche de l'AFP publiée le 09/10 mérite que l'on s'y arrête.

Elle indique selon le Ministère du Travail qu'en 2016, le taux de syndicalisation privé-public est de 11 % ; en baisse par rapport au chiffre de 2013 qui était de 11,2 % (dernière étude menée).

Le public se syndicalise davantage que le privé (19,1 % contre 8,4%) mais les chiffres sont en baisse (en 2013 ils étaient respectivement de 19,4 % et 8,7%). Dans le public ce sont majoritairement des hommes qui se syndiquent (21,7 % contre 17,5 % de femmes) alors que la part des plus de 50 ans est prépondérante (24,4%). A noter que les cadres sont le groupe qui se syndique le plus.

Cela montre bien tout l'intérêt d'avoir un taux de syndicalisation important (en Douane et ailleurs). Avec un soutien fort des salariés, les OS sont capables d'établir un vrai rapport de force favorable à celles et ceux qu'ils défendent. Voilà ce qu'il faut garder en mémoire en vue du 29/11.

Une victoire française !

Photographie de l'Est Républicain (04/10/2018)

Dans tout cet ensemble de mauvaises nouvelles qui tombent régulièrement, en voici au moins une qui change quelque peu de l'habitude.

Il s'agit de la victoire française aux 61ème rencontres de tir franco-suisses qui se sont déroulées le 4 octobre dernier à Pontarlier. Cela faisait 5 ans que nos voisins helvètes empilaient les victoires. Il était grand temps que cela change !

L'équipe victorieuse était composée de P. Macabies et J-C. Courel (BSE de Pontarlier), F. Cannard et S. Lacroix (BSE des Rousses) et D. Moulin (BSI de Montbéliard). Félicitations à eux.

Infos locales

Elections 2018 : mode d'emploi

Du 29 novembre au 6 décembre vont avoir lieu les élections professionnelles qui vont vous permettront de désigner vos représentants dans les Commissions Administratives Paritaires (CAP) et dans les Comités Techniques (CT).

Voici les principales dates à retenir pour ces scrutins locaux et nationaux :

29 octobre 2018
envoi d'un message afin que chacun créé son compte électeur
sous le titre : Elections professionnelles : activez votre compte ! expéditeur :
elections-professionnelles@lettres-infos.bercy.gouv.fr

⇓

29 octobre – 29 novembre 2018
période de création du compte

⇓

à compter du 12 novembre 2018
consultation des listes et professions de foi déposées par les OS

⇓

29 novembre – 6 décembre 2018
période de vote

⇓

mi-décembre 2018
publication des résultats

Rappels concernant les votes

- vous pourrez voter en plusieurs fois si vous le souhaitez.
- vous n'aurez accès qu'aux listes et professions de foi des scrutins pour lesquels vous devez voter.

- vos votes en détail en Commission Administrative Paritaire (CAP) : **2 ou 1 selon votre grade**
  - CAP Locale n°3 (catégorie C) + vote en CAP Centrale n°6,
  - CAP Locale n°2 (catégorie B) + vote en CAP Centrale n°5,
  - CAP Locale n°1 (catégorie A) + vote en CAP Centrale n°4,
  - IR3, IR2, IR1, IP, DSD, DPSD ne votent qu'en CAP Centrale (pas de CAP Locale pour ces grades).

- vos votes en Comité Technique : **3 votes**
  - au niveau local : Comité Technique des Services Déconcentrés (CTSD) ou des Service Centraux (CTSC - *pour les agents à la DG*),
  - au niveau douane : Comité Technique de Réseau (CTR),
  - au niveau ministériel : Comité Technique Ministériel (CTM).

INFOS NATIONALES

CR du CHSCT Ministériel

Paris – 18 octobre

I – Mise en place de l'étude

Grâce à l'insistance de la délégation SOLIDAIRES Finances au Comité Hygiène et Sécurité Ministériel Conditions de Travail (CHSCT-M), nous avons réussi à convaincre Bercy de permettre le lancement d'une étude sur les matériels utilisés par les unités de la Surveillance dans le cadre de l'emploi du HK. C'est le Pole Ergonomie du Ministère qui sera en charge de mener cette étude. Celle-ci va être lancée dès ce mois de novembre

Il s'agit d'une étude sur l'utilisation réelle des différents équipements sur le terrain. Elle se déroulera dans trois unités « tests » : Dunkerque, Orly et Nogent-sur-Oise. Celles-ci ont été choisies par la DG sans consultation des OS. Par ailleurs, les agents formateurs (*les moniteurs de tir*) seront associés à l'étude.

Le HK doit s'accompagner de conditions de travail correctes pour les agents

Elle devrait durer environ deux mois et fera l'objet de comptes-rendus et d'échanges dans le cadre d'une instance de suivi nationale qui associera à la fois des représentants de nos collègues, l'administration, les Inspecteurs Santé Sécurité au Travail (ISST) et les Médecins de Prévention. **Une fois cette période terminée, cette étude sera présentée en CHSCT au niveau local et ministériel.**

Sans vouloir faire la liste exhaustive de tous les équipements concernés, il s'agira, entre autre, des 2 gilets pare-balles de protection et du gilet tactique. Seront également concernés le ceinturon ainsi que les différents matériels s'y rapportant (*menottes, bâton, bombe lacrymogène, munitions et bien sûr arme de poing*).

Ne seront donc pas directement concernés par cette étude les chaussures, gants, combinaisons, véhicules… utilisés par les agents. Mais leurs interactions avec le HK le seront bien entendu.

II – Pourquoi une étude ?

Cette étude aura avant tout une volonté de correction en étudiant les améliorations possibles en matière de doctrine d'emploi et de port des matériels. **L'idée est d'apporter des mesures réalistes et rapidement applicables**.

En clair les ergonomes ne proposeront pas de créer ou d'acheter un matériel qui n'existe pas comme le *« gilet lourd ultra-léger et insubmersible »* mais plutôt d'améliorer les situations actuelles qui entraînent très souvent fatigue, inconfort réel et problèmes de santé pour les agents (*et cela commence déjà à être le cas en Franche-Comté*).

Un autre objectif sera également de faire des recommandations à la Douane. À nous ensuite, tous ensemble, de les faire appliquer sur le terrain et au quotidien.

Alors n'hésitez pas à faire part de vos remarques et expériences qui pourront être utilement transmises à notre délégation en CHSCT-M. Vous pourrez pour ce faire contacter C. Bedeaux ou R. Goyatton (Bureau de Morteau).

Déroulement de l'étude ergonomique

Une équipe d'ergonomes (2 habituellement) est désignée pour réaliser l'étude.

Après avoir étudié tous les documents concernant l'objet de l'étude fournis par l'administration, les ergonomes se rendront ensuite dans les services désignés par la DG (une BS travaillant dans un aéroport, une dans un port et une dernière intervenant sur autoroute).

Ils vont ensuite partir en service avec les agents, observer leurs méthodes de travail et échanger avec eux.

Ensuite un Comité de Pilotage (COPIL) sera mis en place associant OS, DG, médecine du travail. Le rapport contiendra des préconisations et sera remis à la DG.

CAPC TA ACP 1 & titularisation
Paris - 11 septembre

Cette CAPC était présidée par P. DECANTER, Directeur de la sous-direction RH3 (ex bureau A2).

CFDT, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO siégeaient à cette CAPC.

I – Intégration et détachements

- 1 demande d'intégration d'un agent de la DGFiP a été acceptée.
- 5 demandes de détachement d'agents issus de la DGFiP, de la Territoriale, des Ministères de l'Intérieur et de la Transition Energétique ont été acceptées.

SOLIDAIRES a déploré que l'absence de concours depuis des années en catégorie C entraîne ces arrivées dans la branche AG-CO.

II – Titularisations d'ACP 2

1/ 18 agents de la 3ème session d'ACP 2 SU (*nomination au 13/03/2017*), n'ayant pas pu être titularisés lors de la CAPC du 05/04/2018, suite à CMO, temps partiel ou oral de rattrapage l'ont été lors de cette CAPC. Les agents concernés seront titularisés à compter du 13 mars 2018.

2/ 224 agents de la 4ème session d'ACP 2 SU (*nomination au 29/05/2017*), à compter du 29/05/2018 selon la répartition suivante :

- Antilles-Guyane : 24 agents,
- Auvergne Rhône-Alpes : 37 agents,
- Bourgogne-Franche Comté : 9 agents,
- Bretagne Pays de la Loire : 3 agents,
- DNRFP : 1 agent,
- Grand Est : 31 agents,
- Hauts de France : 49 agents,
- Île de France : 25 agents,
- Normandie : 16 agents,
- Nouvelle Aquitaine : 3 agents,
- Nouvelle-Calédonie : 2 agents,
- Occitanie : 4 agents,
- Paris Aéroport : 3 agents,
- Provence Alpes Côte d'Azur : 17 agents.

Comme depuis plusieurs sessions, les OS se sont étonnées d'affectations en sortie de stage sur la direction des Antilles-Guyane.

Il n'est pas équitable à notre sens que des agents en sortie d'école puissent être affectés sur des postes éventuellement sollicités au niveau de TAM (potentiellement même au titre de la priorité CIMM).

Par ailleurs, il nous paraît incohérent que l'administration puisse conditionner les mouvements pour la Guyane au TAM, sous réserve d'aptitude à exercer dans ce contexte particulier, et qu'elle puisse, dans le même temps, y affecter des agents en sortie d'école, inexpérimentés, avec les risques et difficultés accrues que cela comporte.

III – Non titularisations d'ACP 2

N'ont initialement pas été proposés à la titularisation :

- 8 agents de la 3ème session *(1 pour note inférieure à la moyenne au stage pratique, 7 pour note inférieure à la moyenne à l'épreuve orale)*.

Solution : la CAPC a validé une prolongation de stage de 6 mois pour les 8 agents.

- 6 agents de la 4ème session *(4 pour note inférieure à la moyenne au stage pratique, 2 pour note inférieure à la moyenne à l'épreuve orale)*.

Les OS ont vivement réagi aux modifications par l'ENDLR de notes de stage pratique pour 3 agents. Si l'art. 10 de l'arrêté du 20/11/2009 fixant la formation des ACP2 stagiaires SU prévoit que la note de stage pratique soit attribuée par le directeur de l'ENDLR sur proposition du maître de stage, il s'agit là d'une pratique aussi brutale qu'inédite.

Comment le directeur de l'ENDLR peut-il depuis son bureau et sans le moindre contact avec lui évaluer un agent stagiaire de manière plus pertinente que la hiérarchie de proximité ?

Une première note avait été officiellement communiquée aux agents, avant qu'ils ne reçoivent une deuxième notification, la rabaissant ; 2 des agents passant d'une note supérieure à la moyenne (*et donc titularisés*) à une note inférieure à la moyenne (*entraînant une prolongation de stage*).

Par ailleurs, nous nous étonnons que cette démarche de réajustement ne se soit pas manifestée lorsque

... / ...

des stagiaires ne récoltaient que des notes à peine supérieures à la moyenne alors que le livret de stage indiquaient la mention « tout à fait » au niveau des connaissances acquises.

Nous nous sommes également étonnés de voir le directeur de l'ENDLR interférer entre la proposition de prolongation émise en CAPL, et son examen par la CAPC, pour ces mêmes dossiers.

Solution : 2 agents et ont été titularisés par la CAPC. Une prolongation de stage a été votée pour les 4 autres (6 mois pour 3 d'entre eux et 8 pour 1 stagiaire).

Les demandes concernant les prolongations de stage ont été présentées très tardivement. Les stagiaires de la 3ème session devaient terminer la prolongation de stage votée par la CAPC le 13/09 ; celle-ci se réunissant le 11/09 !! Certains stagiaires ont même déjà présenté leur deuxième oral de rattrapage.

Concernant le stage pratique, nous observons tout d'abord que la grande majorité des prolongations de stage concernent des stagiaires en BSI. Il paraît opportun d'ouvrir ici une parenthèse :

- **au niveau sécurité**, les conditions d'exercice se sont considérablement durcies, toute approximation dans le dispositif de contrôle représentant désormais un danger.

- les effectifs et le **rapport stagiaires/agents expérimentés** ne permettent pas toujours le meilleur encadrement. En effet, l'adaptation d'un stagiaire est plus rapide si l'effectif est suffisamment fournie et expérimentée.

Par ailleurs, l'administration doit avoir à l'esprit qu'accueillir et former les stagiaires, représente, pour les collègues en place une charge de travail supplémentaire dans un contexte déjà éprouvant.

- s'ajoutent les **attentes en termes de résultats à atteindre**. Ces situations sont tout à fait néfastes, contre-productives et dangereuses à notre sens.

Pour SOLIDAIRES, il nous apparaît primordial que l'administration mette ses exigences de résultats entre parenthèses a minima durant le stage pratique.

IV – Tableau d'Avancement au grade d'ACP1

1245 agents avaient vocation. Le nombre de promus avait été fixé à 98 agents (*les 8 premiers étant sur la liste complémentaire 2017*).

Sur 98 agents, 6 ont été écartés pour insuffisance (il y en avait 8 au départ, mais 2 ont pu être réintégrés au vu de l'ancienneté des faits reprochés, du niveau modéré de leur sanction, et de leur bon comportement depuis les faits).

9 2 agents ont donc été proposés à la promotion d'ACP 1 (les 98 pris au départ moins les 6 exclus), auxquels s'ajoutent **17** agents âgés d'au moins 54 ans, promus selon le critère d'âge, soit **109 promotions** au final pour 1245 vocations.

Ceci représente un taux historiquement et scandaleusement bas de 8,75 % et une régression sans précédent en terme de reconnaissance et de rémunération.

Après avoir agité le leurre d'une légère revalorisation d'Indice Majoré (*compensé par l'abattement annuel, le reclassement, la fin du cadencement accéléré, et le gel indiciaire* alors que l'inflation augmente), c'est cette fois le levier « promotions » qui est actionné par la DG.

Si les taux de promotions annoncés pour les 3 prochaines années (ils ne remonteront pas beaucoup après), visent à ralentir la promotion sur la grille d'ACP 1 des agents désormais recrutés directement au grade d'ACP 2, **elle lèse une fois de plus l'effectif en place c'est à dire les agents passés par la case AC 1, et totalisant une certaine ancienneté dans le grade d'ACP 2 au moment de la réforme**.

V – Recours en évaluation 2017

Ce point a été reporté à une prochaine CAPC par manque de temps.

Le compte-rendu complet et exhaustif est en ligne sur le site de SOLIDAIRES : http://solidaires-douanes.org/CAPC-TA-ACP2-ACP1

*SOLIDAIRES Douanes était représentée par **MM. Yannick DEVERGNAS** et **Franck MOREL**.*

Pour toute demande de renseignement, n'hésitez pas à les contacter.

CAPC 2ème tour des mutations cat. B - Paris 12 octobre

Cette CAPC était présidée par P. DECANTER, Directeur de la sous-direction RH3 (ex bureau A2).

CFDT, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO siégeaient à cette CAPC.
Secrétariat-adjoint CP-C1 : CFDT – C2 : USD-FO.

I – Information de la CAPC

1/ 2 mouvements réalisés aux TAM depuis la CAPC du 17/04/2018
- modification de 2 mouvements proposés lors de la CAPC du 17/04/2018
- 7 mutations non réalisées.

2/ mouvements internes aux DOM-TOM :
- Guadeloupe : 7 mouvements,
- Réunion : 6 mouvements,
- Mayotte : 3 mouvements,
- Saint Pierre et Miquelon : 2 mouvements.

3/ affectations des contrôleurs promus par LA.

II – Refus de mutations

10 dossiers étaient mis à l'étude (*si les justificatifs fournis par l'agent sont jugés irrecevables par la DG, il se voit appliqué les mesures administratives à savoir interdiction de s'inscrire au TAM pendant 2 ans et perte des points d'ancienneté à la résidence*).

• 5 dossiers ont fait l'objet d'application des mesures administratives. • 5 dossiers ont été acceptés sans application des mesures administratives.

III – Examen des demandes de modifications de points & de radiations

1 / 2 dossiers concernaient des modifications de points et 1 l'ajout de la mention « demande liée ».

2/ radiations liées à des motifs de gestion
- lauréats du concours d'inspecteur : 4 agents,
- agents sélectionnés pour suivre une formation de marin : 2 agents,
- autres cas : 7 agents.

IV – Demandes d'inscription hors période

- 20 dossiers de demande de RC étaient à l'étude lors de cette CAPC, tous ont été acceptés.

- 5 inscriptions pour inaptitude SU : les 5 dossiers retenus.

- 10 dossiers au titre de la réorganisation des services : les 10 dossiers ont été retenus.

- inscriptions au titre d'une reconnaissance de travailleur handicapé par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) : 2 dossiers. 1 retenu et 1 rejeté.

- inscriptions suite à un stage de spécialiste : 2 dossiers retenus sur 2.

- inscriptions pour autres motifs : 20 dossiers présentés pour 19 dossiers retenus.

V – Mouvements au TAM 2018

- examen des mouvements proposés outre-mer. - examen des mouvements proposés en métropole.

VI – Transferts d'emplois

Ce point a été remis à l'étude d'une prochaine CAPC.

VII – Détachements en douane

1/ 6 dossiers de militaires souhaitant occuper un poste de contrôleur ont été étudiés en séance (*cf. application des dispositions de l'article L 4139-2 du code de la Défense*). Les 6 demandes ont toutes été acceptées.

2/ 13 autres dossiers ont été présentés en CAPC. Tous ont été retenus.

VIII – Enquêtes

- 1 poste de TSI Besançon (DR Besançon) : 1 candidature retenue.
- 2 postes de TSI DNRED Ivry : aucune candidature.

... / ...

- 1 poste au pôle « ressources humaines » SNDJ à Ivry : 1 candidature, retenue.
- 1 poste de secrétaire à l'unité locale du SNDJ à Lyon : 5 candidatures ; le dossier classé 2ème a été retenu.
- 1 poste de secrétaire à l'unité locale du SNDJ à Toulouse : 1 candidature, non retenue.
- 2 postes d'officier de douane judiciaire à l'unité locale du SNDJ à Fort de France : 1 candidature retenue.
- 1 poste au BOP Logistique et Informatique de la DNRED Ivry : aucune candidature.
- 1 poste d'agent chargé du recouvrement forcé de la recette de la DNRED : aucune candidature.
- 2 postes de rédacteur au BCRE de la DNRED : 1 seule candidature non retenue.
- 2 postes de secrétaires à la DED Ivry : aucune candidature.
- 1 poste de correspondant social à Orly (DR Orly) : aucune candidature.
- 1 poste de correspondant social à Perpignan (DR Perpignan) : 15 candidatures, le dossier classé premier a été retenu.
- 1 poste de correspondant social à Amiens (DR Amiens) : 1 dossier présenté retenue.
- 1 poste de correspondant social à Chambéry (DR Chambéry) : 5 candidatures, le dossier classé au 1er rang retenu.
- 1 poste d'assistant(e) de direction au sein du SARC : aucune candidature.
- 2 postes au SARC : 1 candidature, non retenue.
- 1 poste à l'agence comptable de l'EPA Masse : aucune candidature.
- 1 poste formateur au pôle « Formations générales » de l'END de La Rochelle : 8 dossiers de candidatures, aucun retenu.
- 2 postes SU au pôle « relations avec les compagnies aériennes » de l'Unité d'Information Passagers (Roissy UIP) : aucune candidature.
- 2 postes SURV au pôle « métier » de l'Unité d'Information Passagers (Roissy UIP) : 4 candidatures , dossiers classés 1er et 4ème retenus.
- 1 poste SURV à l'antenne des douanes de Miquelon (DR St Pierre et Miquelon) : 8 candidatures, le 4ème dossier retenu.
- 1 poste SU au GIR de Saint-Denis (DR La Réunion) : 21 candidatures, dossier classé au rang 1 retenu.
- 1 poste de chef de quart à Dzaoudzi BSN (DR Mayotte) : aucune candidature.
- 1 poste de maître de chien anti-stupéfiant à Arcachon (DR Bordeaux) : 6 candidatures, aucune retenue.
- 1 poste de maître de chien anti-stupéfiant à St Pierre et Miquelon (DR St Pierre et Miquelon) : 2 candidatures , le 1er dossier a été retenu.
- 1 poste de mécanicien à l'atelier naval national (END La Rochelle) : 1 candidature, non retenue.

IX – Renouvellement de Mise à Disposition

2 dossiers ont été présentés lors de cette CAPC. Les 2 demandes ont été accordées.

*SOLIDAIRES Douanes était représentée par **Mme Edwige YOT** (titulaire), **M. Fabien MILIN** (suppléant) et **M. Nicolas BOUDOUX** (expert).*

Pour toute demande de renseignement, n'hésitez pas à les contacter.

Commission Préparatoire du CA Masse
Paris – 19 octobre

Cette Commission Préparatoire (CP) au Conseil d'Administration (CA) programmé le 16 novembre était présidée par Mme PEROZ, vice-présidente de l'EPA Masse et M. LEFEVBRE, Directeur de l'EPA Masse.

I – Points soumis à vote

A – la Programmation Immobilière (PI) 2019

La PI 2019 avait été discutée lors d'un GT spécifique organisé le 27/09 dernier.

Le Service Central (SC) a confirmé ce qui avait été annoncé en séance aux élus à savoir que 7 opérations dites majeures (*travaux d'un montant supérieur à 100 000€*) et 11, non majeures, ont été retenues au titre de la PI 2019.

Les 7 opérations concernent les cités de La Joliette, Chalon-en-Champagne, Saint Malo, Anglet, Les Rousses, Le Havre et Modane. Les 11 autres opérations prévues concernent d'autres cités.

Ce travaux représentent un total de 4,01 M€ d'Autorisations d'Engagement (AE) dont 2,21 M€ seront effectivement payés en 2018 ; le reliquat en 2019.

A ces opérations de rénovation de cités s'ajoutent 38 opérations de rénovation d'appartements.

Le SC a par ailleurs annoncé que le nouveau dispositif de récupération sur travaux allait s'appliquer. Sur les 4,01 M€ de travaux prévus au titre de la PI 2019, le SC a estimé que 2 M€ relevaient de travaux incombant aux locataires domaniaux. Sur ces 2 M€, 10 %, soit 200 000€, le seront en 2019 entraînant une hausse des redevances d'occupation de 3 %.

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES s'est bien fait confirmer que <u>la hausse des redevances d'occupation en 2019 ne serait « que » de 3 % du fait du dispositif de récupérations sur travaux</u>. Il n'y aura pas de hausse des loyers en plus comme en 2018.
- SOLIDAIRES constate que le contenu du dispositif de récupération sur travaux qui comporte des travaux relevant normalement des obligations du propriétaire (*par exemple ré novation et isolation des façades, installation de clôture pour sécuriser un site…*) est dérogatoire aux règles de droit commun.

<u>SOLIDAIRES avait demandé le 27/09 le fondement juridique</u> d'une liste (*annexée au PV d'un CA de 2010*) que le SC considère comme seulement indicative. On attend toujours !!

B – le budget initial (BI) 2019

Le BI 2019 est issu du Budget Rectificatif de 06/2018 car on y trouve les dernières données financières corrigées.

Les recettes s'élèvent à 12,7 M€ et les dépenses à 13,7 M€ d'AE et 15M€ de Crédits de Paiement (CP) [1]. Malgré cette différence entre AE et CP, les capacités financières de l'EPA ne sont pas obérées.

Par contre, le SC table sur une baisse des recettes prévisionnelle de 6 % en dépit de la hausse des loyers prévue de 3% avec un nombre de locataires constant. A noter que les équilibres budgétaires varient entre budget initial (voté en N-1), budget rectificatif (en milieu d'exercice) et budget exécuté .

Un autre élément à prendre en compte pour ce BI 2019 est qu'en 2018, certains dépenses avaient été surestimées. Pour 2019, le SC a essayé de calculer au plus juste les dépenses et les recettes prévisibles ce qui a entraîné une baisse de certains postes budgétaires (informatique, logistique…).

Le SC a aussi indiqué qu'en 2018, un certain nombre de dépenses provenaient de travaux réalisés les années antérieures ce qui a automatiquement fait croître les dépenses.

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES a interrogé la direction sur les

… /…

[1] *Aux Crédits de Paiement (CP) finançant des travaux en 2019, il faut ajouter ceux issus des PI antérieures et qui concernent des travaux lourds échelonnés sur plusieurs années.*

raisons de la baisse prévisionnelle des recettes. Le SC a indiqué qu'à ce jour, les sommes relevant du Compte d'Affectation Spéciale - CAS - (= *sommes issues des ventes de cités*) ne sont pas encore connues mais avoisineraient les 100 000€ environ.

- 3 cités sont actuellement en cours de vente par France Domaine mais rien n'est finalisé à leur niveau.

C – modifications du Règlement d'Attribution et d'Occupation des Logements (RAOL)

Ce point a été discuté lors du GT dédié du 08/10. Les documents fournis en séance prenaient en compte les modifications validées lors du GT.

Parmi les points modifiés :

- un règlement intérieur type propre aux cités sera envoyé aux ST ; à charge pour eux de l'adapter puis de le diffuser.

- concernant les conventions d'occupation des tiers, la durée reste d'une année renouvelable mais par consentement tacite.

- une définition de la sous-location, la prévention des risques de créances pour l'Etablissement, le cumul de logements à la Masse pour des agents.

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES avait défendu l'idée que la durée des conventions d'occupation précaire reste d'un an mais accepte que leur renouvellement se fasse par tacite reconduction afin d'alléger les procédures pour les locataires concernés et les services territoriaux.
- SOLIDAIRES a obtenu que l 'information relative aux difficultés financières des demandeurs ne soit pas un critère de rejet de la demande de logement.

II – Points d'information

1/ Admissions en Non Valeur (ANV)

L'EPA peut décider que certains créances, irrécouvrables, soient transformées en ANV (*la créance ne sera jamais recouvrée*). Cette décision comptable est prise en particulier lorsqu'une décision de justice ou un décès sont constatés.

3 ANV seront présentées lors du CA du 16/11.

2/ les régularisations de charges 2017

La mise en place du nouveau système informatique Y2 a entraîné de très gros retards dans le calcul de charges 2017. En décembre 2018 les décomptes des sommes dues (ou à rembourser) seront envoyés aux locataires avec paiement (ou remboursement) en janvier 2019.

Les loyers sont par contre normalement prélevés chaque mois.

3/ les élections professionnelles 2018

Les 70 agents environ travaillant soit au SC soit en ST voteront lors d'un scrutin sur sigle pour leurs représentants en CT qui siégeront aussi au CHSCT.

4 listes ont été enregistrées : CFDT-CFTC, CGT, UNSA-CGC et USD-FO.

SOLIDAIRES n'a pas présenté de liste car ne disposant pas d'adhérent en ST ou au SC pouvant siéger, il apparaissait irrespectueux pour les agents ayant voté pour nous de présenter une liste et de n'avoir aucun candidat en cas d'obtention d'un siège.

Tous ces points seront soumis à vote lors du Conseil d'Administration du 16/11. Il y a donc fort à parier que la hausse de 3 % des redevances d'occupation suite à la mise en œuvre de la récupération sur travaux sera effective à compter du loyer de janvier 2019.

La délégation SOLIDAIRES était composée de ***Cécile HANSEN*** *(titulaire) et de* ***Renaud GOYATTON*** *(expert).*

Pour toute demande de renseignement vous pouvez les contacter.

Un peu de détente

Grille facile

				6		8	4	7
		7		5	8			2
	4	6	2	3		1		9
4	1	9						
3								6
						4	9	8
6		4		1	9	7	2	
7			8	2		9		
9	2	5		4				

Grille moyenne

	7		3		8	2	5	
	3			2	5	1		
					4		3	9
7								5
		4	8		1	6		
3								8
9	4		6					
		3	2	4			9	
	5	7	1		9		2	

Grille difficile

1			8	2				7
		8				3		
7	5		6				8	
	4			7	2			
				1				
			5	9			4	
	1				7		3	4
		9				7		
5				6	3			1

Grille diabolique

		7		4				
	9			6			1	
				3	5	9		2
								8
9	5			8			2	6
2								
7		1	9	5				
	4			7			8	
				2		6		

Les réponses seront publiées dans le numéro de novembre.

Solutions du numéro 55

Grille facile

8	5	6	2	3	9	4	1	7
9	3	4	7	6	1	2	8	5
2	1	7	8	4	5	3	6	9
3	7	2	1	5	4	8	9	6
6	8	1	9	2	7	5	3	4
4	9	5	6	8	3	1	7	2
5	4	8	3	7	6	9	2	1
7	2	9	5	1	8	6	4	3
1	6	3	4	9	2	7	5	8

Grille moyenne

5	3	7	2	9	8	4	6	1
2	9	4	1	5	6	3	8	7
6	8	1	4	3	7	2	9	5
7	6	3	8	2	1	9	5	4
8	4	9	3	6	5	1	7	2
1	2	5	7	4	9	6	3	8
3	5	8	6	1	4	7	2	9
4	7	6	9	8	2	5	1	3
9	1	2	5	7	3	8	4	6

Grille difficile

1	4	7	6	9	2	3	5	8
6	3	9	4	8	5	2	7	1
5	8	2	1	3	7	6	4	9
2	5	6	9	7	4	8	1	3
8	7	1	3	5	6	9	2	4
4	9	3	2	1	8	5	6	7
3	1	5	7	6	9	4	8	2
9	2	8	5	4	1	7	3	6
7	6	4	8	2	3	1	9	5

Grille diabolique

7	1	6	9	5	8	4	2	3
4	5	9	3	6	2	1	8	7
8	3	2	7	4	1	9	5	6
1	9	3	8	2	6	7	4	5
2	8	5	4	3	7	6	9	1
6	7	4	5	1	9	2	3	8
3	6	1	2	9	5	8	7	4
5	2	7	1	8	4	3	6	9
9	4	8	6	7	3	5	1	2

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

Comité Technique Local	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Agnès MARCEAUX*** *(Bourgogne)*	**CAPL n°2 Contrôleurs 1ère classe**	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Judith MOINDROT*** *(Bourgogne)*
Commission Territoriale de la Masse	Titulaire : ***M. Renaud GOYATTON*** *(Franche-Comté)*	**CAPL n°3 Agents de Constatation Principal 1ère classe**	Titulaire : ***Mme Sylvie FAUCHET*** *(Bourgogne)*

LA PELLE À CHNIS

Douanes Solidaires – Section de Franche-Comté

Numéro 57 – novembre / décembre 2018

DOUANES : LE DÉPEÇAGE CONTINUE

TGAP, Boissons Non Alcoolisées, TVA pétrolière…

À QUI LE TOUR ? (p 9-10)

AGENDA DÉCEMBRE/JANVIER

- **18/12** : CAPC cat. C recours.
- **10/01** : CAPL TAM 2019.
- **30/01** : CAPC cat. B formation du TAM.
- **31/01** : CAPC cat. A formation du TAM.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *CR du Comité Technique Local de Dijon 13/11* (p 4-5)
- *CR Commission Territoriale de la Masse 20/11* (p 6-7)
- *le DG largue la fiscalité* (p 8-9)
- *scandale à la TGAP* (p 10)
- *calendrier 2019 des payes* (p 11)
- *vos élus Solidaires – grilles de sudoku* (p 12)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 63 66
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

www www.solidaires-douanes.org
Solidaires Douanes DI Dijon
@SolidR_DOUANES / @SolidDI_Dijon

Elections 2018 : et après ?

Ça y est le moment des élections est passé. Le bombardement des messageries est terminé, les résultats ont été publiés et les titulaires/suppléants désignés.

Enfin pas tous puisque, comme lors des élections 2011 et 2014, la DG a « oublié » que certains mandats (CHSCT, CDAS et SRIAS) reposent sur les votes obtenus par les OS soit au niveau départemental soit au niveau de la DR. On dit que « gouverner c'est prévoir ». Un certain nombre de nos brillants managers parisiens nous prouvent qu'ils/elles sont encore loin de maîtriser certains paramètres !

Et c'est dans ce contexte qu'Aladin s'est fait l'écho du futur plan managérial douanier qui touchera entre 2019 et 2021 près de 4000 cadres. Montreuil voit les choses en grand... On va donc requalifier, réorienter, réorganiser les filières dédiées aux cadres ; sous la supervision des Ressources Humaines ; fonction qui relève d'un organigramme qui désormais fait plus passer la DGDDI pour une boîte d'import-export que pour une administration régalienne. Mais l'essentiel est sans doute ailleurs.

En dépit des promesses des 2 OS de cadres qui vantent un futur glorieux aux A (futurs A+ et A++), la réalité est en train de rattraper tout ce joli monde. Réalité que, soit dit en passant, les agents des services de terrain AG-CO-SU connaissent depuis longtemps : la perte de sens du travail.

Compiler des stats, voir des dossiers contentieux remis en cause, gérer des services en sous-effectifs chroniques, respecter les sacro-saints indicateurs, être confronté aux réalités des restructurations bien différentes de ce qui est écrit dans dossiers tout cela amène à s'interroger. Pourquoi ? On a la réponse : à accélérer le démembrement de la DGDDI par le biais de soi-disant réformes « structurantes » (cf. pôles interrégionaux, nationaux) dont on sait leur devenir (TGAP...).

Pour 2019 SOLIDAIRES fait un vœu : que toute cette agitation cesse et que « service public », « missions », « contrôles »… redeviennent des mots positifs et valorisants pour tous les douaniers.

En attendant SOLIDAIRES Franche-Comté vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année à vous et à tous vos proches.

Bonne lecture à vous.

La GIPA a été prolongée

Le gouvernement vient de reconduire la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) pour la 11ème année consécutive. La GIPA ne s'applique qu'au seul salaire de base. Elle ne prend donc pas en compte les primes.

Ce ne sont pas des catégories d'agents qui en bénéficient mais des individus seuls (« I » pour Individuel). Le mécanisme prend en compte l'indice détenu par l'agent il y a 5 ans et le compare à celui détenu l'année dernière (2017), quelle que soit la raison de la progression. Sont aussi pris en compte dans le calcul les points obtenus via le transfert « primes/points » dans PPCR.

Avec une revalorisation famélique du point d'indice (+0,6 % en 07/2016 et 02/2017), les salaires vont mécaniquement progresser ... rendant la GIPA inutile.

C'est ça le syndicalisme !

Voilà un combat syndical qui méritait d'être mené. Et que SOLIDAIRES a gagné.

La cité de Pontarlier (2 bâtiments) est dotée d'un système d'ouverture avec des badges. Problème, depuis des mois ceux-ci tombent en panne les uns après les autres. SOLIDAIRES avait donc demandé lors de la dernière Commission Masse du mois de novembre s'il ne serait pas possible de remplacer le système des badges par un fonctionnant par digicode coûtant moins de 1 000€.

La DI vient finalement d'accepter. La preuve que le travail militant de terrain paie. Au bénéfice des agents et hors de tout contexte électoral.

Période de radiation TAM 2019

La NA RH3 n°18004575 du 9 novembre fixe la période de radiation pour celles et ceux qui souhaiteraient supprimer tout ou partie de leurs inscriptions au Tableau Annuel des Mutations (TAM) 2019.

Le 17 décembre est mis en ligne le Droit d'information Individuelle de Radiation (DIIR) du TAM. Ce DIIR permet donc aux agents de se radier entre les 17 et 28/12 inclus.

Le TAM est rendu plus compliqué cette année du fait :
- du Brexit (les mutations pourraient être avancées au 01/04/2019 au lieu du 01/09/2019),
- de la création du futur Service à Compétence Nationale (SCN) aéromaritime basé au Havre,
- sans oublier que désormais le nouveau barème de 220 points pour les priorités légales s'applique.

Chaudières en rade

Les chaudières et le Haut-Doubs c'est un feuilleton qui dure !

La BSE de Morteau connaît depuis novembre 2017 des soucis récurrents avec sa chaudière. Déjà évoqués dans le journal, ceux-ci ne s'arrêtent pas depuis un an.

Certains ont (failli) craquer!

Le passage au gaz avait été le signal du début des ennuis. Entre contrat non signé, documents faisant la navette entre le fournisseur d'énergie et la DI, le changement de chaudière à l'orée de l'hiver l'intervention d'une société pour tester le raccordement au réseau on pensait avoir tout vu. Et bien non.

Cela a été le tour des pièces d'une chaudière pourtant neuves qui ont décidé de « lâcher » les unes après les autres sans que les divers réparateurs ne solutionnent le problème ; dans un premier temps. Après de multiples interventions la pièce défaillante a finalement été identifiée et changée. Pour de bon ? Après la BSE, cela a été le tour du bureau de connaître 3 semaines de « fraîcheur de vivre » sans chauffage, heureusement en décalage avec la BSE ce qui a permis de s'échanger les radiateurs d'appoint !!

Même la SNCF, pourtant propriétaire de la chaudière n'a pas réussi à faire accélérer les choses. Neuve, mais non testée en sortie d'usine, cette chaudière d'une marque française bien connue, a enchaîné les pannes avant d'être finalement réparée.

Non sans qu'il ne faille en catastrophe refaire le plein d'une cuve d'une autonomie estimée par le livreur entre 5 et 6 semaines (compte-tenu des conditions hivernales). La DI va apprécier la facture !

Infos locales

CR du Comité Technique
Dijon – 13 novembre

Le 13 novembre s'est tenu le second Comité Technique Local de la DI de Dijon présidé pour la première fois par la nouvelle Directrice interrégionale, Mme A. Bartala.

I – Vote du PV du 21/03/2018 : pour unanime.

II – Points donnant lieu à informations

A – Bilan de l'activité

2.1 – *Bilan de la formation professionnelle*

La formation doit être organisée en collaboration avec les agents et les services et doit être évolutive (l'*application Sphynx est servie lors de l'évaluation des agents*). Elle doit également avoir pour objectif d'accompagner la reconversion professionnelle de collègues subissant une restructuration.

Les formations régionales sont préférées par rapport à celles nationales ; ces dernières concernant davantage les formations de formateurs.

En 2017, une moyenne de 9,5 jours de formation (et de préparation aux concours) par agent a été enregistrée. En cumulant les formations et préparations (*des agents peuvent en suivre plusieurs*), près de 674 agents ont été formés ; soit 250-300 agents en réel.

2 salles de vision-conférence sont disponibles à Saran (Orléans) et Besançon. Le catalogue des e-formations est en cours de refondation car un certain nombre des thèmes ou de contenus proposés sont obsolètes.

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES fait le même constat que le service de la FP : une partie du contenu des e-formations est obsolète et elles devront être refaites.

  Autre souci souligné par SOLIDAIRES : même si le temps accordé pour se former apparaît long (15 jours par exemple), dans de très nombreux services, compte-tenu de la réduction d'effectifs, il est très difficile pour un agent de s'isoler pour suivre une formation. De plus, l'auto-formation des agents n'est pas prise en compte.

- on peut se féliciter du nombre d'heures de FP en 2017 (*presque 22 000 h de FP régionales*) sans oublier que certaines (déontologie…) avaient un caractère obligatoire ou qu'elles résultent des restructurations engagées (démantèlement du réseau CO en Bourgogne et transfert des agents en viticulture).

- autre élément indirectement lié à la FP : Chorus-DT. Cette « urticaire sociale » complique les choses ; certains agents n'allant plus en FP ou ne demandant même plus de remboursements à cause de cela. Pour la DI, le nombre d'agents concernés reste faible. Pour SOLIDAIRES ce n'est pas un motif pour ne pas s'y intéresser.

2.2 – *Bilan de l'activité des services*

1/ le bilan des indicateurs

La présidente s'est félicitée des très bons résultats obtenus par la DI en termes de LCF, de contentieux énergétiques et d'action économique. Par contre les contentieux viticoles et à fort enjeu fiscal ont été en deçà des attentes.

A également été évoquée la question de la remise à la gendarmerie et à la police des infracteurs en retenue douanière. En cas de contentieux en soirée, la remise intervient en début de matinée suivante ce qui a des conséquences sur les cotes de service et le travail des agents.

Les remarques de Solidaires

Un début de prise de conscience à la DG?

- SOLIDAIRES a fait remarquer que ne pas augmenter les indicateurs était peut-être aussi l'aveu que les suppressions continues d'effectifs depuis plus de 10 ans ont rendu exsangues un certains nombres d'unités et de services désormais incapables de faire face correctement à leurs différentes missions. On est choqués d'apprendre que la DG préfère abaisser les cibles des indicateurs plutôt d'accroître les effectifs pour y parvenir – serait-ce un aveu d'échec ?

- on peut aussi se poser la question de leur pertinence : certaines affaires récentes ont montré que le « tout-indicateurs » pouvait amener à franchir certaines limites.

2/ le bilan du budget 2017 de la DI

Sur les 5 054 515 € disponibles au 01/01/2017, près d'un quart a été dépensé au titre de l'aide aux buralistes

… / …

(mises aux normes de sécurité des locaux). 23 véhicules ont été achetés par la Dijon. Des crédits supplémentaires ont été attribués par la DG pour la réalisation de 2 gros chantiers (la nouvelle Recette Interrégionale – RI – et le futur auvent de La Ferrière pour la BSE de Pontarlier).

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES et la CGT sont intervenues concernant les véhicules dédiés à la viticulture. Des véhicules tout-terrain de type Duster devraient faire l'objet d'une commande d'ici peu.

2.3 – *Bilan hygiène, sécurité et conditions de travail*

La campagne de détermination des risques professionnels dure 14 mois. En 2017 une réunion avec les chefs de services et d'unité a eu lieu afin d'expliquer les buts du Document Unique des Risques Professionnelles (DUERP). Il faut essayer de faire en sorte que les 3 DR travaillent de façon harmonisée.

L'idée est que soient décrits le plus précisément possible les risques (matériels, risques psycho-sociaux - RPS, troubles psycho-sociaux - TPS…) afin de les identifier clairement et de trouver des solutions. Un bilan du Plan Annuel de Prévention (PAP) est ensuite fait dans chaque CHSCT (21, 25 et 45).

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES a rappelé que si nous disposons d'outils afin de mesurer les problèmes rencontrés par les agents, ce sont plutôt les solutions qui font défaut.

  En effet si des problèmes matériels peuvent être facilement réglés, il n'en va pas de même pour les RPS/TPS. Or la DI connaît actuellement un certain nombre de situations problématiques et qui nécessitent des réponses (*pour la DI il faut tenir compte de l'environnement administratif des agents et savoir faire la part des choses entre le ressenti des agents et la réalité !*).

B – Suivi de l'évolution du réseau

2.4 – *Bilan de la centralisation comptable (création de la RI de Dijon)*

Cette centralisation représentait un gros défi, la DI a été mobilisée sur ce sujet tout l'été. Il a fallu prévenir les nombreux intervenants douaniers (opérateurs, services) et extérieurs (Banque de France, Insee…) concernés.

Le déménagement s'est fait en 2 vagues : le recouvrement en premier puis au 23/10 la comptabilité. L'actuel et le futur dispositif de transferts des sommes saisies ont également été présentés.

2.5 – *Point sur le calendrier de transfert des activités*

Mauvaise surprise pour les OS lorsqu'elles ont appris que ces transferts qui, selon l'ancien DI s'étaleraient de 2019 à 2020, seraient en fait concentrés sur 2019 !!

1/ interrégionales :

- la RR d'Orléans sera transférée sur Dijon au 01/03/2019.
- les opérateurs énergétiques seront transférés à Tours Energie le 01/04/2019 (DR Besançon) et le 01/10/2019 (DR de Dijon).

2/ régionales :

- le Service Régional des Tabacs (SRT) sera créé à Besançon le 01/02/2019.
- le SRT du Centre-Val de Loire, situé au bureau d'Orléans, récupérera les activités de Bourges le 01/06/2019 et celles de Châteauroux et de Tours le 01/10/2019.
- le dédouanement en Centre-Val de Loire sera centralisé à Orléans (pour Blois le 01/04/2019, pour Tours et Bourges le 01/05/2019).
- le dédouanement en Bourgogne : centralisation au bureau de Dijon (pour Auxerre et Chalon le 01/11/2019).
- les CI hors viticulture en Franche-Comté seront centralisées à Besançon (envoi des dossiers par Lons le 01/06).
- les CI hors viticulture en Centre-Val de Loire seront centralisées à Orléans (pour Bourges au 01/06/2019, Châteauroux et Tours au 01/10/2019).
- les CI hors viticulture en Bourgogne seront centralisées à Dijon le 1er/11/2019 pour Auxerre et Chalon. Dans la foulée, le pôle CI et la viticulture de Dijon fusionneront.
- les distillations en Franche-Comté seront centralisées à Lons (bureaux de Vesoul, Pontarlier, Besançon et Morteau).

2.6 – *Point sur les chantiers immobiliers*

La présidente a fait un point sur les chantiers en cours ou à venir en 2019-2020 dans les 3 DR (*pour le détail cf. le CR du CTSD que SOLIDAIRES a diffusé*).

III – Questions diverses

La DI a indiqué en séance le nombre de contractuels dans la DI (RQTH : de 2005 à 2018 : 5 recrutements, apprentis : 1 dont le contrat de 2 ans a été prolongé de 2 ans, berkanis : 5, Pacte : 6 entre 2009 et 2018 et auxiliaires : 7).

La DI cherche une solution pérenne pour les postes de TSI en Franche-Comté (2 ouverts et aucun candidat).

CR de la Commission Masse

Dijon – 20 novembre

Étaient présents pour la parité administrative :

Mmes BARTALA (DI et présidente de la CTM) et CHARLON (DR Dijon), MM. GAGEY (DI-PLI), REVEILLON (PLI-immobilier) et VAUCHEY (BOP-GRH).

Mme BAUDRY et M. GENOUD (Service Territorial – ST) assistaient également à la réunion.

Étaient présents pour la parité syndicale :

- CFDT-CFTC : Mme CHIFFRE (T [1]),
- CGT : M. BILLARD (T),
- SOLIDAIRES : M. GOYATTON (T) et Mme MARCEAUX (E),
- UNSA : MM SABRE (T) et MAIRE (E),
- USD-FO : Mme DULAS (T).

Étaient également présents :

- Mmes BEDEAUX et BULLE (correspondantes sociales de Besançon et de Dijon).
- M. JOSSART, nouvel assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO) de la société ACE BTP [2] a assisté à une partie de la réunion.

I – Approbation du PV du 28/06/2018

Vote pour unanime.

II – Point sur la Programmation Immobilière (PI) 2018

Ce point a été présenté par M. JOSSART d'ACE BTP.

Au titre de la PI 2018, le Service Central (SC) à Paris avait retenu pour Dijon :
- **cités de Delle et des Rousses** : mise aux normes sécurité incendie des cages d'escaliers et du système de désenfumage.
- **cité d'Auxerre** : réfection des pièces humides.

Concernant Delle et Les Rousses : la consultation des entreprises pourrait débuter vers le 10/12 avec un retour de leurs propositions pour le 20/01. Ensuite il faudra prévoir 15 jours de travail par cage d'escalier (soit 1 mois/cité). Tout pourrait être terminé vers le mois d'avril 2019.

Pour Auxerre, ce seront les pièces humides des 16 appartements (*cuisine, salles de bains et toilettes*) qui vont être refaites. 174 000 € de travaux sont prévus.

Les retours des entreprises sont prévus pour le 15/03.

1 mois de préparation du chantier sera nécessaire. Les travaux devraient durer 32 semaines (2-3 semaines/appartement, car le site restera occupé pendant les travaux). 1 appartement servira de « tampon » pendant les travaux et une évacuation d'eau provisoire sera installée.

IV – Mutualisation des logements

Cette mutualisation est issue de la volonté du SC de fiabiliser les données concernant le parc de logements domaniaux et ainsi que de limiter le nombre de logements vacants.

La nouvelle Direction Immobilière de l'Etat (DIE) s'appuyant sur l'ex-réseau de France Domaine (*rebaptisé Représentants de la Politique Immobilière de l'Etat – RPIE)* va recenser les zones de fortes tensions immobilières dans lesquelles des logements vacants pourraient être proposés à des fonctionnaires des Ministères des Finances, de l'Intérieur et de la Justice.

Le RPIE a donc demandé au ST de lui fournir une liste des logements susceptibles d'être mutualisés. Compte-tenu du faible nombre de logements occupés, seule la cité de Delle (90) va être concernée par cette mutualisation à hauteur de 3 logements (sur 11 inoccupés actuellement).

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES a demandé si des demandes émanant d'agents d'autres administrations étaient déjà parvenues au ST (*il y a quelques années, 3 gendarmes avaient fait une demande de logements à la cité sans donner suite compte-tenu de l'état des appartements proposés*). La réponse pour le moment est négative.
- SOLIDAIRES est ensuite intervenue sur la question des 3 logements mutualisés : va-t-on devoir sacrifier la rénovation d'autres logements pour que ceux-ci soient refaits afin de les proposer à d'autres administrations ? Cela signifierait que des collègues demandeurs pourraient se voir attribuer des appartements à Delle non rénovés.

  SOLIDAIRES a demandé à ce que le SC attribue des crédits pour mener et la rénovation des appartements mutualisés et celle des autres.

… / …

[1] *T = titulaire, E = expert/e.*

[2] *ACE BTP remplace la Semcoda comme AMO. Pour rappel l'AMO est là pour aider et conseiller la DI au sujet des travaux à effectuer et fait l'interface avec les corps de métiers présents sur les chantiers.*

La présidente a indiqué que la priorité restera de loger des douaniers. Elle a poursuivi en indiquant que le projet de rénover les appartements de Delle, mutualisés ou pas, pourrait être étalé sur plusieurs années ; le ST gérant les attributions au coup par coup.

- SOLIDAIRES a conclu en indiquant que les correspondantes sociales pourraient être « mises dans la boucle » afin que, via le Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS), elles puissent communiquer sur cette nouvelle offre d'appartements dans la région.

V – Travaux de la PI 2017 en cours

1/ la chaudière des Rousses

Les études de remplacement de la chaudière au fioul par une au gaz (avec une cuve, car il n'y a pas de gaz de ville) ont débuté en 2017. Les travaux ont débuté dans le courant de l'été 2018. Le lancement début septembre s'est bien déroulé à l'exception du fait que Primagaz avait oublié de remplir la cuve provoquant une panne de chauffage et d'eau chaude pendant 3 jours (*heureusement que le responsable de casernement a effectué les démarches pour contacter le fournisseur de gaz sinon l'oubli de la société aurait pu durer*) !!

2/ la chaudière de Pontarlier

Les travaux à Pontarlier ont été plus calmes et la chaudière fonctionne à la satisfaction des locataires.

3/ les façades et volets roulants d'Auxerre

Les rénovations concernaient les volets roulants, les fenêtres ainsi que l'isolation des façades. Les travaux supervisés par la Semcoda [3] avancent. La fin des travaux est envisagée pour la fin 2018 ou au tout début 2019.

VI – Régularisation des charges 2017

Un nouveau logiciel, appelé Y2, a été mis en service. Des soucis de fiabilité ont empêché les rappels de charges d'être sortis plus tôt dans l'année.

Les rappels de charges vont être édités par le SC **au mois de décembre** et envoyés par le ST de Dijon aux locataires. Passé le délai légal d'un mois (période pendant laquelle ceux-ci peuvent contester le montant qui leur est réclamé ou rendu) les locataires seront prélevés ou remboursés des sommes dues entre **janvier et mars 2019**.

Les remarques de Solidaires

- Sur quelles bases les locataires pourraient éventuellement contester les montants des charges 2017 ? Il a été indiqué qu'il suffirait aux agents de prendre rendez-vous avec le ST pour que celui-ci réponde à leurs questions et leur montre les factures justifiant les montants réclamés (ou remboursés). **Les rappels de charge se font au prorata du temps d'occupation du logement.**
- Un échéancier sera possible, les agents devront juste le demander **au service du recouvrement à l'Agence Centrale Comptable** à Paris.

VII – Taux d'occupation des cités

Celui-ci a été calculé au 30/09/2018. Le taux d'occupation global est de 76 %. Les locataires sont pour une majorité des douaniers.

VIII – Commission d'attribution de logements

2 demandes de logements ont été traitées lors de cette CTM (1 pour la cité de Delle et 1 autre pour celle de Morteau). Les 2 demandes ont été accordées **à l'unanimité**.

IX – Questions diverses

- un point a été fait concernant la cité de Dijon : des encombrants obstruant les parties communes ont été enlevés courant octobre aux frais du ST. Si cela devait se reproduire, cela se ferait **aux frais exclusifs des locataires**. Par ailleurs un nouveau contrat de nettoyage va être signée avec une société, car le service n'est plus fait de manière correcte.

- le ST va renouveler ou signer des contrats d'entretien des espaces verts et de déneigement dans les cités ou les locataires ne s'en occupent (les frais seront ensuite répercutés dans les charges).

- 3 situations individuelles de locataires ont été étudiées au cours de la séance.

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES est intervenue sur l'installation d'un digicode à la cité de Pontarlier (*les badges tombent en panne actuellement les uns après les autres*). Le ST étudie la question. Soit un digicode sera installé, soit de nouveaux badges seront commandés (avec dépôt d'une caution).

*SOLIDAIRES Douanes était représentée par **M. Renaud GOYATTON** (titulaire) et **Mme A. MARCEAUX** (experte).*
Le compte-rendu exhaustif est en ligne sur le site de SOLIDAIRES.

[3] *Même si la Semcoda a perdu le marché d'AMO, elle doit continuer à suivre les travaux engagés sous son mandat.*

Solidaires DOUANES

Comité Technique d'octobre 2018

Missions - fiscalité | ***Communiqué***

Balancer la fiscalité douanière ?

Avec l'accord de M. Gintz…

Le DG en pleine réflexion sur les missions fiscales

Fiscalité douanière : des transferts de mission injustifiés

Au cours du comité technique de Réseau (CTR) d'octobre dernier, le DG a fini par lâcher ce que SOLIDAIRES DOUANES avait déjà annoncé : **le transfert de missions fiscales, à savoir les boissons non alcooliques (BNA), la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et la TVA « pétrole »**.
Par contre, il n'a donné aucune explication sur les raisons de ces décisions précipitées.

Pour, devant l'insistance de nos questions, finalement, en lâcher une, sur la TGAP : la fiscalité environnementale étant appelée à devenir un instrument de politique publique crucial dans les années à venir, il convient de confier la gestion de cette taxe à une administration d'envergure, à savoir la DGFiP !

Voilà donc qui est rassurant pour les douaniers, comme explication, venant de celui qui prétend être leur chef ! Dans quelle autre structure que la douane trouve-t-on des responsables qui dénigrent celle qu'ils sont censés diriger ?

M. Gintz, de passage chez nous comme tous ses prédécesseurs, a révélé en quelle estime il tenait vraiment la douane, au-delà du pin's au revers de la veste, des sorties en bateau avec Darmanin et des tweets sur les skieurs. Et tant pis pour les agents de la cellule spécialisée de Nice **à qui on avait promis qu'il s'agissait d'une implantation pérennisée, et à tous les douaniers à qui on a vendu la fiscalité environnementale comme une mission du futur**.

Les discours de promesses d'administrateurs cyniques périment de plus en plus vite.

Ces transferts de compétence (auxquels il faut ajouter certaines « petites taxes ») sont un véritable scandale de plus que subissent les douaniers.

Ils ont été décidés **sans aucune réflexion, aucune étude d'impact, aucune vision à terme de la fiscalité indirecte et des compétences de la Douane**.

Et le pire, c'est que le DG lui-même n'a aucune maîtrise sur le cours des événements.

Syndicat SOLIDAIRES Douanes Adresse : 93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS
web : http://solidaires-douanes.org/ @ : contact@solidaires-douanes.org tél : 01 73 73 12 50

Détruire ce qui marche, au nom d'une idéologie nocive

Car que peut-on trouver comme justification pour priver la douane de ses compétences en termes de fiscalité indirecte ? Les droits indirects gérés par la DGDDI sont les taxes qui affichent **le plus fort rendement budgétaire de toute la fiscalité française**.

Le **taux d'intervention**, à savoir le coût de la collecte de l'impôt (le salaire des agents, leurs dotations immobilières et matérielles) rapporté au montant collecté, est très faible, **à 0,4 %**. **Collecter 100 € de fiscalité douanière coûte 40 centimes à l'État. Qui peut dire mieux ?**

Au regard des canons de gestion publique moderne, ces services se sont « modernisés », organisés en services spécialisés et concentrés. Dans de nombreux cas, les agents qui les composent sont issus de restructurations et ont relevé le défi d'y travailler.

Les difficultés de la fiscalité indirecte, la récurrence de taxes à faible montant ou le développement des exceptions qui alourdissent la gestion et diminuent les recettes **sont directement issues de décisions récentes du Parlement et du gouvernement**.

Les agents des Douanes ne sont en rien responsables des régimes labyrinthiques de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité), des taux faméliques des taxes en cours de suppression ou des régimes d'exonération créés en matière de TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques) !

Des efforts d'amélioration et d'adaptation, la Douane était encore en train de prouver qu'elle savait les fournir : en matière de BNA, un projet de dématérialisation des déclarations dans CIEL avait abouti, que le DG lui-même avait signé au mois de juin !

On pourrait décliner le même raisonnement à partir de la TVA « pétrole », qui assurait des rendements élevés, adossés à la TICPE, à très faible coût administratif, tout en garantissant une collecte fiscale décadaire. **Alors pourquoi casser cet outil ? Parce qu'il marchait trop bien ?**

Au final donc : des réformes non programmées, non étudiées, non préparées, au mieux inutiles, au pire inefficaces, quel est donc l'objectif du gouvernement et du DG ? **Casser l'appareil fiscal pour mieux casser le fonctionnement de l'État et justifier encore la privatisation du collectif ? À notre avis, oui.**

Les agents méritent autre chose : un vrai plan de fiscalité douanière

À ce stade, on constate que les directeurs ne savent pas quoi expliquer aux agents, ni du pourquoi de ce transfert de missions, ni du comment sur les modalités de ce transfert, alors même que les BNA doivent partir à la DGFIP dès le 1er janvier 2019.
Quid du devenir des collègues affectés à ses missions ? De la réorganisation des services Contributions Indirectes (CI) ? Dépassé, le DG n'a pas eu le temps de préparer les éléments de langage.

SOLIDAIRES DOUANES dénonce vigoureusement ce démantèlement par blocs de la fiscalité. Notre syndicat demande à notre DG de s'investir dans l'administration qu'il doit diriger et à qui il doit dessiner un avenir. Il est grand temps qu'il indique enfin quelles perspectives il trace pour la fiscalité douanière.

Pour conclure

Les agents constatent que les efforts qu'ils sont prêts à consentir en termes de spécialisation, de professionnalisation et d'implantation géographique peuvent être balayés par un gouvernement déterminé à exploser service public et fonction publique.
Nous ne voulons pas d'une douane au rabais, rabaissée à une « agence » vaguement en charge d'un peu de dédouanement comme le promeut le rapport CAP 2022 porté par le Premier ministre. **Il est temps d'élaborer un grand plan des missions fiscales en Douane.**

Paris, le 7 novembre 2018

Syndicat SOLIDAIRES Douanes **Adresse** : 93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS
web : http://solidaires-douanes.org/ **@** : contact@solidaires-douanes.org **tél** : 01 73 73 12 50

Solidaires DOUANES

T.G.A.P. ?
Dossier… plié !

Missions | *Communiqué*

Pas si nouveau que ça, le « *nouveau monde* » ?

Dans la langue qu'affectionne tant notre président

Une affaire d'étouffement…

Des dossiers contentieux « étouffés » par mesure « d'opportunité », on en a connu et on peut raisonnablement craindre qu'on en connaîtra vraisemblablement encore… Mais le cas sur lequel nous sommes tombés n'est pas dénué d'une certaine forme de… disons… « grossièreté » !

L'affaire avait fait l'objet de tous les soins :

- des bureaux techniques qui avaient appuyé le dossier,
- le service de la Direction de la Législation Fiscale (DLF), qui l'avait lui-aussi jugé recevable et étayé, …

Et patatras ! L'oukaze tombe : tout le monde est prié de mettre son mouchoir là-dessus. « Circulez,y a rien à voir ! »

L'État s'en relèvera certes, mais **c'est quand même sur plus de 10 millions d'euros que l'on nous impose de verser une petite larme**.
C'est en effet ce montant de taxe qui a été éludé par trois opérateurs.

On ne pourra vous donner les noms des sociétés concernées.
Mais on peut vous dire qu'**on est plutôt dans les grosses firmes qui n'ont guère de souci de trésorerie et qui ont un niveau d'influence assez puissant** … (on vient encore de le vérifier!)

…Où « gros pollueur » rime avec « mauvais payeur »

Histoire de rendre la chose un peu plus saumâtre, l'évènement s'est produit dans le domaine de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), compétence que la Douane perdra à un horizon d'un peu plus d'un an. Sur ce sujet, on peut d'ailleurs se demander comment cette mission sera traitée à l'avenir et comment se dérouleront les contrôles…

Si on sait à qui profite le crime, on n'a pas pu voir comment le coup est arrivé et qui était à la (basse) manœuvre.
Mais, à vrai dire, peu importe, au fond. Ce qu'on voit, c'est que, dans notre belle et vertueuse République, **certains intérêts sont mieux défendus que d'autres**…

Pourtant, depuis plus d'un an, on nous parle d'un « *monde nouveau* » et du fait de rompre avec des pratiques anciennes. Il semble bien que certaines d'entre elles, comme on pouvait s'y attendre, aient la vie dure.

Sans verser dans l'angélisme, on ne se retiendra pas de faire remarquer que ce genre de « classement sans suite » n'est **pas franchement compatible avec les canons de la chose publique** au sens le plus élevé du terme.
Même si ce genre de « menées » a vocation à rester, par nature, dans une « douillette » discrétion (sauf si des malveillants syndicaux s'en offusquent par exemple…), elles ne sont pas opportunes, dans un moment où de nombreux éléments structurants de l'Action Publique (l'État régulateur, le statut de la Fonction Publique, …) sont bien facilement remises en cause.

Paris, le mercredi 21 novembre 2018

Solidaires DOUANES **Syndicat SOLIDAIRES Douanes** **Adresse** : 93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS
web : http://solidaires-douanes.org/ **@** : contact@solidaires-douanes.org **tél** : 01 73 73 12 50

1/1

Calendrier des payes et pensions 2019

	Payes	Pensions
Janvier	Mardi 29	jeudi 31
Février	Mardi 26	jeudi 28
Mars	Mercredi 27	Vendredi 29
Avril	Vendredi 26	Mardi 30
Mai	Mardi 28	Vendredi 31
Juin	Mercredi 26	Vendredi 28
Juillet	Lundi 29	Mercredi 31
Août	Mercredi 28	Vendredi 30
Septembre	Jeudi 26	Lundi 30
Octobre	Mardi 29	Jeudi 31
Novembre	Mercredi 27	Vendredi 29
Décembre	Vendredi 20	Mardi 24

Prochaines réunions de l'EPA Masse 1er semestre 2019

Type de réunion	Date	Thématique
Commission d'Audit et de Validation des Comptes (CAVC) préparatoire au Conseil d'Administration	20 mars 2019	Préparation et validation du budget 2019 de l'EPA Masse
Conseil d'Administration	3 avril 2019	Réunion budgétaire
Groupe de Travail	27 mars 2019	Discussion sur la nouvelle politique des loyers
Groupe de Travail	13 juin 2019	Rôle et fonctions du responsable de casernement
Groupe de Travail	5 juillet 2019	Réservations immobilières en Ile-de-France

Un peu de détente

Grille facile

			4		7	3	5	1
			2	3		9		
7		3		5				2
9		8		4	3	2		6
3		2	9	1		5		8
2				6		8		5
		7		2	9			
6	3	4	8		5			

Grille moyenne

	6	4		8		2		
			9		3		5	7
	5					8		
	2	9					4	3
1								5
5	3					7	2	
		1					7	
4	9		7		8			
		2		4		5	9	

Grille difficile

9		1			3			
2				6			7	
		7				4	3	
				5				7
		6		9		2		
4				2				
	1	9				3		
	2			4				9
			1			5		6

Grille diabolique

		8	1					9
	3				6			
	9			2		7		8
			2				5	
		7	5		8	2		
	5				4			
4		1		5			7	
			9				4	
2					1	6		

Les réponses seront publiées dans le numéro de janvier.

Solutions du numéro 56

Grille facile

2	5	3	9	6	1	8	4	7
1	9	7	4	5	8	6	3	2
8	4	6	2	3	7	1	5	9
4	1	9	6	8	2	5	7	3
3	7	8	5	9	4	2	1	6
5	6	2	1	7	3	4	9	8
6	8	4	3	1	9	7	2	5
7	3	1	8	2	5	9	6	4
9	2	5	7	4	6	3	8	1

Grille moyenne

1	7	9	3	6	8	2	5	4
4	3	8	9	2	5	1	6	7
2	6	5	7	1	4	8	3	9
7	8	6	4	9	2	3	1	5
5	9	4	8	3	1	6	7	2
3	2	1	5	7	6	9	4	8
9	4	2	6	5	3	7	8	1
8	1	3	2	4	7	5	9	6
6	5	7	1	8	9	4	2	3

Grille difficile

1	9	3	8	2	4	6	5	7
4	6	8	7	5	9	3	1	2
7	5	2	6	3	1	4	8	9
8	4	1	3	7	2	9	6	5
9	3	5	4	1	6	2	7	8
6	2	7	5	9	8	1	4	3
2	1	6	9	8	7	5	3	4
3	8	9	1	4	5	7	2	6
5	7	4	2	6	3	8	9	1

Grille diabolique

3	2	7	1	4	9	8	6	5
4	9	5	2	6	8	7	1	3
8	1	6	7	3	5	9	4	2
1	7	4	6	9	2	3	5	8
9	5	3	4	8	7	1	2	6
2	6	8	5	1	3	4	9	7
7	8	1	9	5	6	2	3	4
6	4	2	3	7	1	5	8	9
5	3	9	8	2	4	6	7	1

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

Comité Technique Local

Titulaires :

M. Frédéric MICHAU
(Centre)

Mme Agnès MARCEAUX
(Bourgogne)

CAPL n°2
Contrôleurs 1ère classe

Titulaire :

Mme Judith MOINDROT
(Bourgogne)

Commission Territoriale de la Masse

Titulaire :

M. Renaud GOYATTON
(Franche-Comté)

CAPL n°3
Agents de Constatation Principal 2ème classe

Titulaire :

Mme Virginie DELPLANQUE
(Bourgogne)